

Laurent Frajerman

LES FRÈRES ENNEMIS

**La Fédération de l'Éducation nationale
et son courant «unitaire» sous la 4^e République**

Collection « Nouveaux Regards »

Gilbert Dalgalian, Reconstruire l'éducation ou le désir d'apprendre, 2012
Robert Hirsh, Instituteurs et institutrices syndicalistes (1944-1967), 2011
Pratiques émancipatrices. Actualité de Paulo Freire, Françoise Garibay et Michel Séguier, 2009
Éducation physique et basket-ball. Robert Mérand, un regard neuf sur l'activité de l'élève, Michèle Vandevelde, 2007
Une histoire syndicale de l'éducation physique, Guilhem Véziers, 2007
Un zèbre à l'ombre. Être instituteur en prison, Jean-Marie Blanc, 2006
Capitalisme et éducation, Thomas Lamarche (coord.), 2006
Aventure commune et savoirs partagés, Denis Paget, 2006
L'avenir n'est pas à vendre, Francis Vergne, 2005
De l'éducation, Jean Jaurès, 2005
L'extrême droite, l'École et la République, Jean-Michel Barreau, 2003
Toute la vie pour apprendre, Édith Clavel et Yves Baunay, 2002
École libérale, école inégale, Yves Careil, 2002

© Institut de recherches de la FSU & Éditions Syllepse, 2014
ISBN : 978-2-84950XX

Éditions Syllepse
69 rue des Rigoles, 75020 Paris
edition@syllepse.net
www.syllepse.net

Institut de recherches de la FSU
104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas
institut@institut.fsu.fr
www.institut.fr

Introduction

En France, la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) domine le syndicalisme de l'enseignement public jusqu'en 1992. Cette organisation autonome depuis la scission confédérale de 1948 regroupe plusieurs dizaines de syndicats nationaux, qui représentent les diverses professions, syndiquées massivement à la FEN. Le plus connu s'appelle le Syndicat national des instituteurs (SNI), auquel appartient la majorité des membres de la Fédération. Ses structures départementales travaillent en liaison avec les unions départementales des confédérations ouvrières. L'idéal laïc soude cette organisation modérée, partenaire exigeant du ministère de l'Éducation nationale. Sur le plan politique, la direction de la FEN entretient des rapports privilégiés avec le parti socialiste.

Ce livre se consacre à une face de la FEN longtemps négligée par les commentateurs et les historiens : sa principale minorité, adepte d'un syndicalisme combatif et animée notamment par les enseignants communistes. Le courant «unitaire» est analysé de façon périphérique, au détour d'un paragraphe rituel, sans qu'on perçoive son apport, son dynamisme et ses idées. En un sens, on a étudié jusqu'ici plutôt la majorité de la FEN, assimilée abusivement à l'ensemble du groupe, et non pas la FEN. Depuis 1992, la scission de la FEN et le succès de la Fédération syndicale unitaire (FSU) ont imposé une attention nouvelle au courant unitaire (ou Unité & Action) qui dirige cette dernière. Deux paradoxes apparaissent alors : un courant dominé depuis sa naissance dans le syndicalisme enseignant occupe d'emblée une place majoritaire, et ses militants qu'on a longtemps désignés comme des cégétistes n'évoquent pas publiquement la question du retour dans la Confédération. On peut percevoir les prémisses de ce renversement de situation dans l'évolution du courant, dès les années 1950.

Le courant unitaire représente un courant d'idées habituellement cristallisé dans un syndicat distinct des organisations réformistes. Recueillant selon les années entre 16,5 et 36,5 % des mandats (aux congrès de la FEN de 1953 et 1948), il bénéficie de la masse critique nécessaire à la constitution d'une autre organisation. Dans le paysage syndical français, il est rare que des militants dotés de cette capacité et divergeant de la majorité sur autant de questions importantes restent à leur place de minoritaires, écartés de la gestion quotidienne. La durée de cette coexistence structure inévitablement les

comportements, ce qui pose la question de l'unité du syndicalisme enseignant et des interactions entre ses composantes.

Sur une aussi longue période, la majorité de la FEN subit nécessairement l'influence de ses minorités, et réciproquement. Un postulat nous a donc guidés : la connaissance de la majorité s'enrichit de celle de sa principale opposition. L'intérêt de chaque tendance de la FEN consiste en effet à dévoiler le jeu de ses adversaires, à démystifier ses idées. Une fois dissipés les effets des polémiques, on constate la pertinence du propos de la tendance quand elle désacralise les positions adverses. À partir de 1948, la FEN institutionnalise le débat interne, en créant des procédures rigoureuses et précises d'expression des tendances et de vote des syndiqués. L'habitude enseignante d'écrire et de théoriser, conjuguée à cette vie démocratique, contraint les directions syndicales à justifier leurs actes en permanence, dans un dialogue fécond avec les minorités. Ce débat permanent constitue une source indispensable à l'analyse des représentations et pratiques syndicales, dont l'historien peut faire son miel.

En étudiant la FEN par le prisme de sa minorité, du rapport entre les différentes forces qui la composent, nous avons mis au jour un modèle syndical, nommé ainsi parce que nous pouvons modéliser les éléments de ce système et parce qu'il propose aux autres syndicats de l'imiter. Les éléments du modèle FEN apparaissent progressivement, dans la première partie du siècle, et marquent l'identité du syndicalisme enseignant. Le modèle, dans sa globalité et sa cohérence nouvelle, se manifeste pendant la 4^e République. Les unitaires apportent leur contribution à sa définition, que ce soit par leur opposition vigoureuse qui contraint la majorité à préciser, à durcir ses options – entre 1948 et 1953, quand ils s'affilient à la fois à la FEN et à la FEN-CGT – ou au contraire par leur action constructive – repérable dans deux phases distinctes : à la Libération et après 1954, la disparition de la FEN-CGT entérinant la victoire des majoritaires. En définitive, le courant unitaire représente-t-il une version de ce modèle FEN ou un modèle alternatif? Comment s'effectue concrètement cette interaction?

Sous la 4^e République, le syndicalisme profite pleinement de l'influence globale des enseignants, qui se trouve à son zénith, le pouvoir politique légitimant leur intervention¹. De plus, la Libération correspond à une coupure majeure dans l'histoire de la France et également dans celle du courant. Les unitaires, par leur participation à la Résistance, obtiennent une légitimité nouvelle dans le milieu enseignant et s'y implantent durablement, situation esquissée seulement avant-guerre. L'ouvrage s'achève lorsque prend fin l'apogée du modèle FEN : celui-ci est certes accepté par le courant unitaire depuis 1954, mais la politique

1. FRAJERMAN Laurent, «L'engagement des enseignants. Figures et modalités, 1918-1968», *Histoire de l'éducation*, n° 117, janvier 2008, p. 57-95.

gaulliste le remet en question. Le nouveau pouvoir conteste la place centrale accordée à la FEN dans l'administration de l'Éducation nationale. Pour se faire entendre, les appareils syndicaux expérimentent alors des méthodes d'action nouvelles, au détriment des équilibres anciens.

Un syndicalisme puissant et original

Le taux de syndicalisation des enseignants, très supérieur à la moyenne des salariés français, justifie l'emploi du concept de « sursyndicalisation » enseignante : en 1954, chez les enseignants, il s'élève à 72 %², tandis que le taux moyen chez les salariés ne dépasse pas 26 %³. La persistance de la force du syndicalisme enseignant mérite analyse, d'autant que ses modes d'action, marqués par son origine associative, diffèrent profondément de ceux adoptés par le syndicalisme ouvrier. Les associations professionnelles rejettent le versant politique du syndicalisme, les grèves et les manifestations, au bénéfice du lobbying et de l'intégration au système de pouvoir. Peut-on déceler un penchant de la FEN pour le modèle associatif ?

La tertiarisation de l'économie française aboutit à une augmentation de la place des couches moyennes salariées dans la société, dont les formes d'organisation restent méconnues⁴. L'étude du syndicalisme enseignant contribue donc à la compréhension des relations professionnelles dans de nouvelles couches sociales. Elle s'insère aussi dans l'analyse du syndicalisme de fonctionnaires, dont elle constitue une pièce majeure⁵. Les préoccupations des militants de la FEN appartiennent autant à la sphère des débats d'idées qu'à celle des revendications concrètes. À la Libération, la plupart d'entre eux exercent dans l'enseignement primaire. Les instituteurs jouent un rôle de médiateurs culturels, qui leur confère une certaine importance politique.

Le SGEN, affilié à la CFTC (ancêtre de la CFDT), n'ouvre une brèche dans le quasi-monopole exercé par la FEN sur le secteur éducatif public qu'à partir des années 1960⁶. Le SNI domine la FEN, dont il représente l'organisation la plus puissante et la mieux structurée. En 1954, 75 % des effectifs fédéraux proviennent de ce seul syndicat⁷. Le SNI apparaît même plus important et

2. Selon les calculs de Jacques Girault : *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française (fin 19^e-20^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 293.

3. LABBÉ Dominique, *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 132.

4. LAVAU *et al.*, *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la FNSP, 1983.

5. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide, 1848-1948*, Lille, PUL, 1989.

6. Les syndicats FEN recueillent 84 % des voix aux élections paritaires enseignantes de 1953, contre 10 % au SGEN. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, Paris, PUF, 1989, p. 75.

7. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale, op. cit.*, p. 294.

plus riche qu'elle, au point de négocier une place spécifique dans toutes les instances officielles, aux côtés de sa Fédération.

Loin de représenter une simple configuration ponctuelle, la FEN d'après 1949 incarne un point d'équilibre, qui la transfigure en modèle. Nous utilisons ce concept en raison de la conscience réflexive exprimée par le syndicat. Les motions de congrès du courant majoritaire définissent certains points saillants de sa conception du syndicalisme. En effet, un modèle suppose une élaboration idéologique, ce qui explique l'importance de la motion Bonissel-Valière, véritable mythe fondateur de l'autonomie⁸. Le SNI et la FEN s'offrent en exemple aux autres syndicats, en particulier en conditionnant la réunification confédérale à l'adoption d'un système de tendances identique au leur. Une illustration de cette politique provient de l'appel *Pour un mouvement syndical uni et démocratique*, initié par Denis Forestier, secrétaire général charismatique du SNI, en 1957, avec des dirigeants de FO et de la CGT.

Plusieurs éléments caractérisent le modèle FEN. La FEN constitue une organisation syndicale de masse, encadrant l'écrasante majorité de la profession, séduite à la fois par son rôle de représentation des identités professionnelles et par une autonomie qui correspond à son insertion dans les classes moyennes. Son assise provient également de la fourniture de services aux adhérents et de ses bases multiples : mutualisme, associations diverses. La FEN utilise sa puissance pour imposer aux gouvernements successifs et à l'administration sa participation à la gestion du système éducatif. La modération sur le plan de l'action syndicale renvoie à un positionnement majoritairement réformiste, la FEN détient le statut de partenaire écouté de la gauche non communiste. Enfin, organisation unie au moyen d'une officialisation des tendances, elle s'est forgée un rôle de médiatrice intersyndicale, grâce à sa particularité : acceptant des militants communistes, elle ne peut critiquer la CGT avec la même fougue que FO, son allié naturel. Les deux confédérations s'accordent implicitement à ne pas empiéter sur son champ de syndicalisation.

L'identité de la principale minorité, le courant «unitaire»

Le courant unitaire participe de l'originalité du syndicalisme enseignant, à plusieurs titres. D'abord, on perçoit généralement mieux la présence d'un syndicalisme de ce type dans la classe ouvrière, point fort du PCF à compter des années 1930, que dans les couches moyennes. L'inscription d'enseignants, de chercheurs dans cette mouvance surprend. Justement, ce courant se présente à la Libération comme le représentant attiré dans la FEN du syndicalisme

8. Cette motion d'orientation commune à la majorité (représentée par René Bonissel, dirigeant du SNI) et la tendance syndicaliste-révolutionnaire École émancipée (dont Marcel Valière est le leader) a été adoptée lors des congrès du SNI et de la FEN de 1948, et justifie l'autonomie au nom de la réunification ultérieure.

pratiqué par la majorité de la CGT. Lors de la scission de 1948, il livre un combat contre l'autonomie de la FEN, tellement intense qu'une procédure de double affiliation permet à ses militants de rester à la CGT jusqu'en 1954. Son identité se construit au début des années 1950 sur le soutien à la CGT.

Ensuite, les aléas de l'évolution du courant, marqué par des ruptures fortes, interrogent cette identité. Peut-on le présenter comme un courant révolutionnaire? Des crises internes jalonnent le parcours du courant et plusieurs composantes apparaissent (catholique progressiste, socialiste de gauche, communiste). Comme toute opposition, le courant unitaire hésite entre l'obstruction au travail de la majorité et la participation.

Le nom, enjeu symbolique de premier ordre, reflète cette incertitude identitaire. À la Libération, le courant unitaire n'apparaît guère de manière propre. La détérioration du climat interne de la FEN consécutive à la scission contraint le courant à y remédier, ses membres s'appelant désormais «cégétistes». Mais dès 1951, les unitaires présentent des listes ouvertes à des militants non-membres de la FEN-CGT et contestent en conséquence le vocable «cégétiste», trop restrictif. La véritable difficulté surgit dans la période ultérieure, lorsque le courant refuse le terme d'«ex-cégétiste», employé à dessein par les majoritaires, qui l'identifie en référence à un passé qu'il souhaite révolu. La section des Bouches-du-Rhône, qu'il dirige, présente ses motions dans le SNI et la FEN et lui donne son nom, mais dans le SNES, le terme consacré est «liste B», du fait du système de représentation alphabétique des listes (la majorité dépose la liste A). Au Syndicat national de l'enseignement technique, il adopte après 1956 le nom «Unité pour une action syndicale efficace». Dans cette période, aucun terme ne bénéficie donc d'un consensus suffisant chez les membres du courant pour permettre de les désigner sans équivoque, quel que soit leur syndicat. Au fond, comme ils abandonnent toute coordination dans l'espoir d'obtenir leur insertion dans la majorité, un nom incarnerait une identité et contrarierait cet effort.

Le terme «Unité et Action» ne s'impose que peu à peu, à partir des années 1960, parallèlement à la constitution d'une tendance structurée. Le choix d'une référence nominative commune à tous les unitaires de la FEN représente un indice du raffermissement de la structure et de l'identité du courant. Entre 1948 et 1953, ce terme est utilisé par les cégétistes pour désigner leur tendance dans le SNI. Il sert même de titre à un bulletin de tendance. Il continue à désigner le courant depuis 1967, date d'un tournant décisif provoqué par la conquête de la majorité dans un syndicat important, le SNES⁹.

Au-delà de son instabilité, le courant présente un certain nombre de caractéristiques pérennes. Nous avons donc opté pour un terme générique, employé

9. Notons l'exception du SNESup où le courant unitaire se nomme «Action syndicale».

en permanence : « unitaire », qui s'apparente à « Unité et Action » et remémore les noms adoptés par ces syndicalistes : entre 1921 et 1935, la CGT *Unitaire*, et depuis 1992, la Fédération Syndicale *Unitaire*. Cette dénomination ne constitue nullement un jugement de valeur, le signe d'un attachement plus important à l'unité syndicale de la part du courant.

Un syndicalisme qui exprime les identités professionnelles

Une particularité de la FEN provient de sa fonction de représentation des identités professionnelles, par l'intermédiaire de ses syndicats nationaux. Véronique Aubert constatait que l'esprit de corps des instituteurs résulte d'« un processus d'homogénéisation des comportements et des opinions ». Elle émet l'hypothèse d'une construction syndicale de cette identité professionnelle¹⁰. Ce terme s'entend au sens d'une identité collective constamment retravaillée et d'une appropriation par les membres du groupe, qui en font un élément constitutif de leur identité personnelle. Pour rester féconde, cette analyse doit s'ancrer dans l'étude concrète de la défense des intérêts des catégories enseignantes.

Les syndicalistes enseignants désignent significativement l'action revendicative par l'expression « action corporative », démontrant leur implication dans la construction et la pérennisation du corps. Il convient de repérer l'identité qui fait sens aux yeux des enseignants et dont la mobilisation confère une telle force aux institutions syndicales qu'ils ont créées. Plusieurs dimensions identitaires emboîtées s'avèrent pertinentes pour un salarié du système éducatif : le métier exercé (par exemple, professeur agrégé en lycée ou professeur certifié, institutrice en école maternelle ou professeur de cours complémentaire) également nommé catégorie¹¹, la profession proprement dite (instituteur, personnel de direction ou professeur), le fait d'enseigner ou de travailler en liaison avec les enseignants, le statut de fonctionnaire et enfin la condition de salarié¹². Le niveau d'identification retenu et travaillé prioritairement par les syndicats est la profession.

En effet, les syndicats nationaux de la FEN fournissent un important travail, par leur discours et leur existence même, d'homogénéisation des différentes catégories en professions, autour de catégories centrales, en minimisant les

10. AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps : le rôle du Syndicat national des instituteurs », Paris, *Pouvoirs*, n° 30, 1984, p. 81 à 83.

11. La complexité de cette première dimension provient de sa double origine : statutaire, un certifié dispose de moins d'avantages qu'un agrégé, et fonctionnelle, aujourd'hui, un professeur de lycée n'exerce pas exactement le même métier qu'un professeur de collège. Sans compter les différences de culture entre les différentes disciplines (histoire, mathématiques)...

12. FRAJERMAN Laurent, « Identités collectives et choix revendicatifs du courant "unitaire" de la FEN, 1945-1960 », in GIRAULT Jacques (dir.), *Les enseignants dans la société française au 20^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 81-96.

contradictions et les forces centrifuges¹³. L'identité d'enseignant englobe celle de la profession dans une relation conflictuelle. Le sort commun d'éducateurs, qui transmettent des connaissances aux enfants et les éveillent intellectuellement, transcende l'opposition entre les instituteurs et professeurs. Dans son action quotidienne, le syndicalisme mobilise ces différents niveaux d'identification des personnels, selon les nécessités et les circonstances.

La cohabitation de ces identités professionnelles dans la FEN produit de nombreux conflits, fruit de leur contraste, décelé par le seul nom des syndicats. Alors que le SNI est le syndicat des *instituteurs*, le SNES se présente comme celui d'un *enseignement*, preuve d'une insuffisance d'homogénéité du corps, qui permettrait une appellation commune, marque de l'identité (le professeur appartient à l'élite du corps enseignant dans l'enseignement secondaire, son métier diffère de celui de l'adjoint d'enseignement ou du surveillant). L'unité de la profession dans l'enseignement secondaire apparaît plus fragile, presque administrative, en comparaison de celle de l'enseignement primaire.

André Robert considère que le syndicalisme enseignant « a pour caractéristique propre un mélange singulier entre le modèle syndical strict et un modèle que l'on dira plus précisément professionnel. » Sa réflexion établit ce modèle professionnel en référence aux médecins et autres professions libérales, qui expriment une volonté d'autocontrôle, de « monopole acquis sur l'exercice de son propre travail, monopole reconnu par l'ensemble de la société, sous l'autorité de l'État ». Dans le cas de la profession enseignante, l'autocontrôle ne dépend pas d'un conseil de l'ordre, mais du syndicalisme et de ses élus. La spécificité enseignante serait liée au statut de fonctionnaire, et donc à un rapport privilégié à l'État et aussi au rapport « individuel, intime », entretenu avec le savoir et son mode de transmission. Celui-ci dote les enseignants d'un « farouche esprit d'indépendance professionnelle »¹⁴. Ce livre, tout en s'inscrivant dans la lignée de cette réflexion qui permet d'expliquer les nombreuses spécificités du syndicalisme enseignant, s'interroge sur le degré d'originalité de la FEN. Son analyse souffre d'un tropisme enseignant, aggravé par l'autonomie de l'organisation et le particularisme du milieu. Nous l'insérons dans une réalité plus large, qui englobe à la fois le syndicalisme des fonctionnaires et celui de certaines professions fermées.

Dans cette perspective, les théories de Denis Segrestin sur l'appréhension des identités professionnelles par le syndicalisme ouvrier nous fournissent de nouvelles hypothèses de travail. Le syndicalisme nécessite le support d'une conscience collective, qui peut revêtir plusieurs formes : « Bien qu'elles

13. CORCUFF Philippe, « Le catégoriel, le professionnel et la classe : usages contemporains de formes historiques », Paris, *Genèses*, n° 3, février 1991, p. 55-56.

14. ROBERT André, *Le syndicalisme des enseignants*, Paris, La Documentation française/CNDP, 1995, p. 9-10.

apparaissent effectivement la plupart du temps comme des reproductions formelles d'entités engendrées par le système de production, il s'agit de communautés qui se définissent en soi, en tant que communautés de culture et d'action. » Il en déduit la possibilité d'un « *syndicalisme de défense professionnelle* » lorsque « la conscience de profession prévaut ». Non seulement, le syndicalisme de métier perdure en France, sur la « base des *fonctions* qu'il remplit, c'est-à-dire en tant qu'institution jouant à la fois le rôle de facteur d'intégration sociale, de contrepois à l'aliénation économique, de ferment d'unité ouvrière », mais il renaît à travers « la défense d'un *statut* »¹⁵. La FEN s'inscrit parfaitement dans cette logique, elle représente une profession à statut, cloisonnée, isolée des autres professions par l'intervention de l'État, par « une infrastructure d'accompagnement à vocation totale. »¹⁶

La FEN, un exemple d'unité syndicale organique

Le rôle politique des enseignants, ancrés à gauche, notamment comme vivier d'électeurs et de cadres de la SFIO, a suscité de nombreuses analyses¹⁷. Le milieu enseignant constitue le seul groupe social important dans lequel le modèle social-démocrate a été opératoire, avec un partenariat entre le parti réformiste (la SFIO) et la direction syndicale, par-delà ses discours rituels sur l'indépendance syndicale. Alors que la guerre froide creuse un gouffre entre socialistes et communistes, la gauche enseignante montre son attachement à l'unité des partis de gauche et accueille favorablement les propositions en ce sens émanant du PCF. Ceci contrarie les efforts fournis par la direction de la SFIO pour limiter les lieux de rencontre avec les communistes¹⁸. La FEN représente désormais l'une des rares organisations comprenant des militants des deux partis. La position des enseignants communistes acquiert un caractère stratégique dans les années 1950 et 1960. Rien d'étonnant à ce que le PCF tente de plus en plus d'imprimer sa marque aux choix du courant unitaire en fonction de ses impératifs propres.

De nombreuses typologies du syndicalisme distinguent un syndicalisme d'opposition et un syndicalisme de négociation¹⁹. L'antagonisme entre ces

15. SEGRESTIN Denis, « Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe : pour une sociologie de la CGT », Paris, *Sociologie du travail*, n° 2, 197, p. 160-169.

16. SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste. Essai sur l'avenir des systèmes professionnels fermés en France*, Paris, Fayard, 1985, p. 27.

17. Voir le livre précurseur de Paul Gerbod : *Les enseignants et la politique*, Paris, PUF, 1976.

18. MORIN Gilles, « Le Parti socialiste SFIO et les associations, 1944-1969 », p. 359-377 in ANDRIEU Claire, LE BEGUEC Gilles, TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 361-362.

19. Ainsi, Guy Caire et Thomas Lowit évoquent un « syndicalisme de revendication et d'opposition » et un « syndicalisme de revendication et de contrôle », in *Encyclopedia Universalis*, article « Syndicalisme ».

deux conceptions de l'action syndicale constitue un élément fort de maintien des courants dans la FEN. Le syndicalisme français vit ce conflit de manière feutrée – dans la CGT d'avant 1914, dans celle de 1936 à 1939 – ou ouverte – après les scissions confédérales de 1921 et 1948. La FEN devient un terrain de confrontation entre ces deux cultures militantes. Ses dirigeants en ont conscience, l'un d'eux écrit en 1949 dans le journal de la FEN, *L'Enseignement public*, que le but des majoritaires consiste à accepter « la coexistence [...] de tendances qui, partout ailleurs à travers le monde, s'affirment inconciliables et antagonistes, tout en se réclamant des mêmes principes et des mêmes fins ». Il conclut ainsi : « En un certain sens, s'il existe quelque part un rideau de fer, il passe aussi à l'intérieur de la FEN »²⁰.

Ce constat nous amène à poser la question centrale de l'unité du syndicalisme enseignant : cette unité est-elle factice, et la FEN constituerait alors un cartel, ou bien la réalité du syndicalisme enseignant transcende-t-elle ses lignes de démarcation internes ? Si les courants s'étaient formalisés en fédérations concurrentes, la physionomie du syndicalisme enseignant aurait-elle changé radicalement ? La configuration syndicale exceptionnelle de la FEN permet d'étudier la cohabitation sur une longue période de ces deux cultures militantes, de percevoir leurs différences réelles et leurs influences réciproques. En effet, une des principales sources de fierté de la FEN vient de son caractère unitaire. Chaque courant s'arroge l'exclusivité de la préservation de l'unité de la FEN en 1948. La majorité rappelle qu'elle a conçu et appliqué la solution de l'autonomie vis-à-vis de la CGT et de FO. Issue de la tendance Force ouvrière de la CGT unie, elle n'imaginait pas rester dans une CGT encore plus dominée par les communistes et a montré un courage politique certain en les acceptant au sein de la FEN. On retient généralement cette version, sans la compléter par l'interprétation concurrente : les unitaires notent que l'unité résulte de leur présence dans la FEN, alors que dans les autres secteurs professionnels, les cégétistes ont construit des organisations séparées. Ils ont donc consenti à un double sacrifice : se résigner au statut de minoritaire et à terme quitter la CGT. Au nom de quelles motivations ?

Le courant imprime sa marque sur le modèle FEN par sa capacité d'action autonome et son attitude. Dans sa période constructive, à la Libération, ses dirigeants exercent pour la première fois des responsabilités à ce niveau et démontrent leur compétence en jouant un rôle moteur dans la reconstitution du syndicalisme enseignant. Figure emblématique du courant, Paul Delanoue, responsable des structures de la Fédération, impulse sa transformation en Fédération de l'Éducation nationale en 1946 ; en tant que secrétaire laïque du SNI, il propose la création de la Fédération des conseils de parents d'élèves.

20. Kreisler, militant du SNES, *EP*, n° 7, avril-mai 1949.

Le courant apporte alors un souffle nouveau à l'action syndicale, par une forte attention à la jeunesse et une combinaison de volontarisme et de pragmatisme. Dans ses périodes les plus sectaires, il ne perd pas son aptitude à diriger des syndicats nationaux (le SNESup, le syndicat des bibliothèques) et des sections locales.

Grâce à ce jeu de miroirs, nous approfondissons la connaissance de toutes les composantes de la FEN. Cette relation concerne deux phénomènes qui ne relèvent pas du même ordre : d'un côté une organisation syndicale, de l'autre un courant de cette organisation, aux prérogatives nettement plus limitées. Le courant unitaire est un sous-ensemble de la FEN, et à ce titre participe à sa vie. Pourtant, à certaines occasions, les différences l'emportent sur les points communs, et la vie propre du courant le fait s'opposer à la Fédération qui l'englobe, en s'extériorisant.

La majorité ne ressent pas le besoin de s'organiser autant que les minorités, et laisse bien peu d'espace aux opposants pour contribuer à l'œuvre commune. Le principe de l'homogénéité des exécutifs (les directions importantes se composent exclusivement de militants majoritaires) institue une inégalité fondamentale entre militants, dont certains ne peuvent occuper aucune responsabilité notable. La majorité de la FEN s'identifie à l'organisation qu'elle dirige. L'interaction s'effectue donc à deux niveaux, d'une part entre deux institutions de rang différent (le courant unitaire est inclus dans la FEN) et d'autre part entre des institutions de rang équivalent, les tendances majoritaire et unitaire²¹.

Le pluralisme interne ne se résume pas à la majorité et au courant unitaire, même si ce livre s'y restreint. Une troisième tendance s'exprime dans la FEN, la tendance syndicaliste-révolutionnaire École émancipée (ÉÉ). Celle-ci participe de l'originalité de la FEN : les militants d'extrême gauche bénéficient rarement d'une position reconnue dans les syndicats. L'ÉÉ s'avère marginale, recueillant 6,6 % des mandats au congrès de la FEN de 1954, ne dirigeant aucun syndicat national de la FEN, et très peu de sections départementales. Il est donc permis de douter de la capacité de l'ÉÉ de se transformer en un syndicat alternatif crédible et de mettre en œuvre ses orientations de manière indépendante. Cette tendance dispose d'une marge de manœuvre limitée, en regard de celle du courant unitaire.

L'École émancipée entretient des relations ambiguës avec la majorité réformatrice. Ainsi, ses militants (Robert Chéramy, Louis Letonturier, et plus tard Pierre Broué) jouent un rôle important dans le SNES, se fondant dans la majorité entre 1953 et 1962. Au plan fédéral et au SNI, l'ÉÉ justifie l'alternance de

21. POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats : l'exemple français*, thèse d'État, Amiens, [Jacques Chevallier], 1987, p. 150.

splendide isolement et d'alliance avec la majorité par son hostilité irrémédiable au PCF et au stalinisme. Cela entrave toute relation triangulaire avec le courant unitaire et fige les rapports de force internes. La contribution de l'ÉE à la définition du modèle FEN se limite à la période d'affirmation de sa proximité avec la majorité, qui lui donne l'occasion d'influencer efficacement le sort de la FEN en 1948. Les militants ÉE légitiment le choix de l'autonomie sur le plan idéologique et historique, ils rédigent l'essentiel de la motion Bonissel-Valière. Les conditions particulières de rédaction de cette motion expliquent sa postérité ambiguë : à la fois texte de référence, communiqué aux confédérations et borne témoin d'un discours radical jamais appliqué, d'autant plus utile qu'il permet de voiler une pratique syndicale réformiste.

Une solution originale à l'inévitable pluralisme interne

Ce livre participe d'une réflexion globale sur la vie des organisations, leur fonctionnement et les implications de leurs choix structurels. Le syndicalisme combine mouvement social et institution, et la forme qu'il revêt influe directement sur les actions et les images sociales qu'il promeut. Les structures adoptées servent de révélateur de la forme de militantisme pratiquée. Les querelles de pouvoir méritent analyse afin d'établir les procédures concrètes de domination en usage à l'intérieur du syndicalisme enseignant. Robert Michels a ouvert la voie d'une étude des bureaucraties syndicales et politiques : « Qui dit organisation, dit tendance à l'oligarchie. Dans chaque organisation, qu'il s'agisse d'un parti, d'une union de métiers, etc., le penchant aristocratique se manifeste d'une façon très prononcée. »²² Peut-on nuancer cette théorie ?

Pour ne pas nous focaliser sur le sommet, nous avons articulé l'étude de trois niveaux : adhérents, militants et dirigeants. Comment fonctionnent les appareils nationaux et locaux des syndicats enseignants ? L'adéquation entre les structures et les normes qu'ils diffusent et celles de l'administration de l'Éducation nationale constitue l'un de leurs atouts. Adeptes de la délégation de pouvoir, ces bureaucraties syndicales sélectionnent leurs membres et disposent de nombreuses prérogatives, notamment sur les carrières professionnelles des syndiqués. Mais leur puissance repose aussi sur leur capacité à obtenir l'adhésion de leur base, démontrée par exemple par des taux de grévistes très importants. Les formes de participation des adhérents à la vie syndicale nous informent sur leur rapport à l'organisation, leur capacité d'intervention sur son orientation et ses décisions concrètes.

Comment organiser l'expression des différences sans nuire à son efficacité ? Ce problème de l'unité et de la gestion des désaccords se pose sous des formes diverses à toutes les formations intervenant dans le champ social. Il gagne encore de l'importance si on le considère du point de vue d'un courant

22. MICHELS Robert, *Les partis politiques*, Paris, Flammarion, 1971, p. 33

minoritaire, pour lequel les conditions d'organisation du débat syndical et d'élection des directions sont vitales. La majorité dispose toujours des ressources des appareils syndicaux pour se coordonner et se faire entendre. Le syndicalisme, recrutant sur une base professionnelle et non idéologique, inclut obligatoirement des groupes divers en son sein : toute son histoire en fait foi. Des groupements affinitaires apparaissent dans la CGT dès 1909. Reconnus par la Confédération²³, ils survivent à leur interdiction lors de la réunification de 1935.

La richesse du vocabulaire militant à propos de ces groupes révèle la difficulté à distinguer clairement entre tendances, courants, sensibilités, d'autant que des usages polémiques obscurcissent encore les frontières. Le terme tendance lui-même apparaît tardivement dans le langage militant, pour s'imposer au cours des années 1950 et désigner le système spécifique instauré à la FEN. Yves Poirmeur donne cette définition :

« Les tendances sont des regroupements partiels et stables d'adhérents d'un parti politique ou d'un syndicat, qui défendent des positions communes en souhaitant les voir adopter par l'ensemble. Elles sont en compétition les unes avec les autres pour exercer une influence sur les organes de direction, sur la formulation de sa politique, sur la sélection de ses dirigeants et la désignation de ses représentants [...]. En tant que groupes organisés et durables, elles induisent chez ceux qui s'investissent en elles des comportements stables et distinctifs et apparaissent donc comme des entités sociales individualisées. »²⁴

Les tendances se distinguent donc des sensibilités par leur caractère organisé, public.

Nous avons choisi un critère objectif pour préciser la démarcation entre courant et tendance : la structuration du regroupement. Dans notre conception, le terme « tendance » désigne des groupes structurés à l'intérieur d'une organisation, disposant par exemple d'un fichier et d'un bulletin, tandis que les formes prises par un courant sont plus floues, informelles, autorisant une certaine fluidité des positions des militants. Selon ces critères, la majorité et la principale minorité constituent des courants entre 1944 et 1959. Cette règle subit une exception pour les unitaires : dans leur période cégétiste, ils se structurent en tendance. Par contre, l'École émancipée représente l'exemple même d'une tendance pérenne. Elle publie un bulletin intérieur et un journal mensuel et ses militants se réunissent pendant une semaine chaque été. Toutefois, les acteurs ne s'embarrassent que rarement de cette distinction entre courants

23. CHARLES Jean, « À propos de la scission syndicale de 1921 », *Mélanges d'histoire sociale offerts à Jean Maitron*, Paris, Éditions ouvrières, 1976, p. 62-63.

24. POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit., p. 35-36.

et tendances, que nous ne mobiliserons dans ce livre que lorsqu'il s'agira d'étudier finement la question.

En effet, la FEN se distingue des autres syndicats français par l'adoption d'un système de tendances qui organise leur confrontation et garantit leur liberté d'exercice. Elle se range donc dans la catégorie des organisations qui préfèrent canaliser la diversité interne par le biais de tendances ou de courants, plutôt que les refouler par des méthodes autoritaires. Depuis 1948, cette structuration en tendances constitue un véritable credo de la majorité, à tel point que les statuts la mentionnent. Un consensus règne à ce propos chez les historiens : l'unité de la FEN a été préservée au prix de la reconnaissance du droit de tendance, dans une sorte de troc entre autonomes et cégétistes²⁵. Cela prêle à discussion, pour des raisons chronologiques (on commence à adopter ce système deux ans avant la scission, dans un contexte très différent) et parce que les unitaires ont longtemps combattu avec énergie le système des tendances, conformément à la tradition communiste.

Deux paradoxes découlent de ce constat : d'une part, la principale minorité récuse le système des tendances, qui théoriquement lui procure le plus de garanties. D'autre part, en un demi-siècle, les positions se sont inversées, puisque depuis la scission de 1992, les statuts de la FEN interdisent les tendances²⁶, alors que la nouvelle Fédération dirigée par le courant Unité et Action, la FSU, confirme leur existence. Force est alors de constater que l'officialisation des tendances ne constituait pas l'unique perspective offerte au syndicalisme enseignant dans la gestion de son pluralisme. Du fait de l'hostilité du courant unitaire au système adopté par la FEN, un riche débat s'est développé sur les conditions d'exercice de la démocratie interne, qui peut éclairer d'autres situations.

Des clivages exclusivement idéologiques ?

L'élément le plus couramment retenu pour caractériser le courant unitaire est d'origine extra-syndicale : on le qualifie de courant communiste. À l'appui de cette idée, on signale l'adhésion au PCF d'un grand nombre d'animateurs et militants du courant. L'ouverture des archives du PCF apporte des éléments nouveaux : la direction nationale du parti tente bien à plusieurs reprises de s'ingérer dans les affaires du courant, notamment par des consignes de vote dans les élections internes de la FEN²⁷. Cependant, cette confirmation reste ambiguë : loin d'une uniformité attendue, ces consignes varient selon le temps

25. Cf. par exemple MOURIAUX René, *Le syndicalisme enseignant en France*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1996, p. 36.

26. Le rapport d'activité du congrès de 1993 du Syndicat des enseignants, qui remplace le SNI, déclare : « Les adhérents ont désormais la parole à la place des tendances. Il faut en user ». *L'Enseignant*, n° 20, 10 avril 1993.

27. GIRAULT Jacques, « Le communisme et les enseignants en France (années 1920-

et le syndicat concerné, le SNI captant toute l'attention. Les clivages internes au syndicalisme proviennent-ils alors d'une source politique ou politico-syndicale ? De la réponse envisagée dépend l'interprétation des divergences entre la majorité de la FEN et le courant unitaire. Soit elles ne servent en définitive qu'à masquer des enjeux partidaires et des querelles de clan, soit le courant unitaire apparaît porteur d'un véritable projet syndical, qu'il est capable de faire vivre concrètement, par le biais de pratiques différentes, plus combatives et moins déléguaires.

Une approche exclusivement politique dispense souvent d'évoquer les prises de positions syndicales du courant unitaire, son originalité face à la majorité de la FEN. Elle écarte l'apport des militants non-membres du PCF, investis pourtant de responsabilités importantes²⁸. L'étude fréquemment entreprise des relations entretenues par le PCF et les syndicats a souffert du principe de distinction sympathie/antipathie à l'œuvre dans la communauté des spécialistes du communisme. Nous considérons aujourd'hui possible de reconsidérer cette question délicate, en envisageant la marge d'action des syndicalistes communistes, leurs divergences, l'adéquation entre le discours communiste et celui du courant unitaire, le profil des militants non adhérents du PCF...

Illustrons cet effort par un épisode ordinairement cité pour démontrer l'inféodation du courant au PCF : fin 1953, la FEN-CGT décline, et le PCF souhaite mettre fin à l'expérience de la double affiliation (à la CGT et au syndicat autonome)²⁹. Il espère faire avaliser cette décision par le congrès de la FEN-CGT, mais celui-ci rejette son autodissolution, sous la pression de nombreux non-communistes, comme Jacqueline Marchand, la secrétaire générale de la Fédération, et aussi d'éminents syndicalistes communistes, dont Paul Delanoue, leur chef de file. La direction du PCF joue l'épreuve de force, en publiant le 4 janvier 1954 une décision du bureau politique qui interdit aux instituteurs communistes de militer dans la FEN-CGT. Ces derniers s'inclinent, mais beaucoup sont choqués³⁰. Ainsi, en dernière instance, le PCF obtient gain de cause, au prix d'une crise. Cette méthode brutale constitue paradoxalement une preuve de faiblesse relative, le signe que le PCF ne réussit pas à imposer sa loi dans le respect de la démocratie syndicale. Il ne contrôle donc pas tous les faits et gestes des syndicalistes communistes.

Une autre représentation de l'opposition entre les deux tendances principales de la FEN imprègne les esprits et en propose une interprétation corporative : la majorité défendrait les intérêts des instituteurs et le courant unitaire ceux

début des années 1960)» in GIRAULT Jacques (dir.), *Des communistes en France (années 1920-années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.

28. Jacqueline Marchand est secrétaire générale de la FEN-CGT entre 1948 et 1954.

29. Intervention de Maurice Thorez. Archives PCF, comité central du 22 octobre 1953.

30. Archives PCF, comité central, 5-6 mars 1954.

des professeurs. Cette assimilation provient du blocage apparu après 1967, lorsque le courant unitaire obtient la majorité dans le SNES, puis au SNEP. Ces syndicats ayant alors pour point commun d'appartenir à la sphère de l'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur. Pourtant, ce n'est pas le courant unitaire qui défend le point de vue des professeurs, mais leurs syndicats. La nuance permet de ne pas négliger la présence de nombreux instituteurs dans le courant unitaire au plan fédéral, qu'ils dominent jusque dans les années 1980³¹. La perception de l'identité du courant unitaire dans les années 1950 implique donc de ne pas se concentrer sur les professeurs.

Une posture socio-historique

Nous étudions un groupe social situé dans le champ éducatif et sa traduction syndicale, sans négliger l'arrière-plan politique. Ce livre se place donc au carrefour de l'histoire sociale, de l'histoire politique et de l'histoire de l'éducation. Convaincus de l'importance des croisements interdisciplinaires pour l'avancement de la recherche historique, nous avons utilisé les théories sociologiques. En cela, nous suivons le programme défini par Gérard Noiriel : « Plutôt que de continuer à opposer l'histoire et la sociologie, le temps est venu de voir comment elles pourraient collaborer et se compléter. »³² Notre recherche s'inscrit donc dans une perspective constructiviste et compréhensive.

En nous centrant sur la diversité interne à une fédération syndicale, en confrontant en permanence nos résultats aux analyses d'autres organisations (syndicats de fonctionnaires, syndicats étrangers, partis politiques...), nous évitons le défaut habituel des monographies, qui peinent à distinguer les spécificités propres à leur terrain des considérations plus générales. Une telle approche comparatiste enrichit l'étude des organisations, car l'ensemble des syndicats, associations et partis de gauche relèvent d'un même champ. Ils ne cessent d'agir en fonction les uns des autres, de piocher des idées et des comportements chez leurs concurrents.

Ce livre participe aussi de l'étude des représentations : comment chaque acteur syndical se présente et se perçoit-il, comment se représente-t-il ses adversaires ? Outre les systèmes de représentation, « pensées construites », nous analysons leur articulation avec les pratiques sociales, « faits expérimentés »³³. On oppose classiquement les discours et les actes dans les polémiques politico-syndicales. Or, le syndicalisme enseignant combine plusieurs registres,

31. Ils représentent alors un tiers du SNI qui compte beaucoup plus d'adhérents que le SNES, si bien que les instituteurs représentent presque autant d'électeurs Unité et Action dans les congrès de la FEN que les professeurs.

32. NOIRIEL Gérard, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, p. 170.

33. BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992, p. 25.

discursifs et d'action (politique, professionnel, de la révolte, de l'intégration au système etc.), et les utilise selon les circonstances.

Notre enquête s'est menée au plan national, avec les publications et les archives d'une richesse exceptionnelle de la FEN, de ses principaux syndicats nationaux et de la FEN-CGT. Notre projet d'étudier le plus finement possible les pratiques³⁴ et représentations impliquait de saisir les comportements militants dans leur quotidienneté, et donc au niveau local. En effet, la difficulté d'analyse réside dans le caractère officieux, banal de l'activité quotidienne. Le caractère routinier des pratiques diminue leur visibilité ; elles sont d'autant plus efficaces que les codes ont été naturalisés. Nous avons donc étudié les sections SNI de la Somme et du Puy-de-Dôme, dirigées par le courant autonome. La section du Puy-de-Dôme constitue un observatoire idéal des relations entre majorité et minorité. Section d'origine de Jean Senèze, premier secrétaire général du SNI à la Libération, elle vit en 1948 le départ des cégétistes, seul exemple de tout le pays. La scission se résorbe seulement en 1951. Dans un contraste saisissant, la section de la Somme, peu dynamique, ne connaît guère de débats internes et offre une vision unanimiste du SNI. Pour le courant unitaire, l'analyse de la section (SNI et FEN) des Bouches-du-Rhône s'imposait : ce fief du courant unitaire, censé le diriger pendant plus d'une décennie, offre à la fois une perspective du militantisme unitaire et un aperçu du fonctionnement national du courant. En outre, nous avons interrogé quinze acteurs de cette aventure, et surtout nous nous sommes imprégnés de la mentalité et des souvenirs de nombreux témoins grâce à la fréquentation du « groupe de recherche sur l'histoire du syndicalisme enseignant et universitaire »³⁵.

Ce livre est construit sur un plan à double entrée, diachronique et synchronique. Le premier volet obéit à une logique diachronique, afin de présenter les trois phases de l'évolution de l'interaction entre la majorité et la minorité unitaire. Un second volet suit une méthode synchronique, afin de présenter les caractéristiques principales et pérennes de la FEN. Celle-ci inclut deux idéaux types : le modèle FEN et l'identité du courant unitaire ; dont la construction a impliqué des choix et des généralisations, au détriment d'événements considérés comme accessoires.

Nous avons écrit ce livre pour satisfaire notre curiosité personnelle, mais aussi pour ces militants, qui donnent du sens au mot engagement.

34. PIGENET Michel, « Les finances, une approche des problèmes de structure et d'orientation de la CGT (1895-1914) », *Le Mouvement social*, n° 172, juillet-septembre 1995, p. 67.

35. Séminaire organisé pendant vingt-cinq ans, conjointement par Jacques Girault pour l'université Paris 1 et par Guy Putfin pour la FEN puis pour l'UNSA-Éducation, son héritière.

Premier volet

**Les hauts et les bas de l'interaction
entre la FEN et sa principale minorité**

Préambule

La mémoire des années sombres : un enjeu interne

Pour le syndicalisme enseignant comme pour les autres forces politiques et sociales françaises, la Seconde Guerre mondiale fut une épreuve de vérité, qui changea durablement les rapports de forces. En 1939, le courant unitaire très minoritaire (13 % des mandats du SNI) est animé par des militants communistes peu nombreux. Il s'illustre dans la Résistance et s'implante dans le milieu enseignant. Inversement, le courant École émancipée, qui représentait 17 % des mandats en 1939, perd à cette occasion une grande partie de son influence syndicale¹. La construction de la mémoire représente un enjeu essentiel, en effet les places dans les directions syndicales dépendent du brevet de Résistance que l'on peut exhiber à la Libération. Le débat mémoriel s'avère d'autant plus vif qu'il est corrélé à la question sensible de l'épuration, aussi bien administrative que syndicale.

La constitution de la mémoire de la Résistance suit deux processus, qui se chevauchent partiellement. À la Libération, les événements sont présentés sous forme de bilan : chacun explique avec force détails – et omissions – son action clandestine. Ensuite à mesure que les tensions politiques augmentent, un processus plus polémique permet aux mémoires spécifiques de se constituer en se heurtant.

À la Libération : comment présenter l'action syndicale clandestine ?

Le premier numéro légal de l'organe du SNI, *L'École libératrice*, paru en octobre 1944, contient deux historiques dissonants de la résistance enseignante². Le premier, signé par Jean-Auguste Senèze, réformiste et nouveau secrétaire général, présente la version des héritiers de la majorité d'avant-guerre. Le second article, rédigé par Paul Delanoue, expose la version du courant ex-unitaire³.

1. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit., p. 199 et 200.

2. Pour un bilan de la période : DALANÇON Alain, « Les universitaires et le corporatisme sous le régime de Vichy » in *Le syndicalisme dans la France occupée* ; Michel Margairaz et Danielle Tartakowsky (dir.), Rennes, PUR, 2008, p. 327-336.

3. *ÉL*, n° 1, 28 octobre 1944.

Paul Delanoue (1908-1983), le «patron» du courant unitaire

Reconstructeur du syndicalisme enseignant pendant la Résistance et à la Libération. S'étant opposé aux décisions de son parti en 1953, il est exilé en pour diriger la FISE.

Formé par l'Internationale des travailleurs de l'enseignement dans les années 1930, il est un important responsable communiste en Indre-et-Loire. Après avoir reconstitué le SNI dans la clandestinité, il devient le numéro 2 de la FEN. Également secrétaire de la commission laïque du SNI, il lance l'idée novatrice de la FCPE. Jusqu'à la rupture de 1954, il est le chef incontesté du courant unitaire, et manifeste un grand sens de l'analyse. Il se consacre ensuite à sa fonction de secrétaire général de la Fédération internationale des syndicats enseignants-FSM.

Jean Senèze est un nouveau venu qui remplace à cette fonction André Delmas. Le journal ne fournit aucune explication, le nom de Delmas disparaît simplement, alors que l'ancien secrétaire général a marqué l'organisation avant-guerre. En effet, l'attitude du syndicalisme enseignant face au régime de Vichy a manqué de vigueur. Quand le SNI a été dissout, le 15 octobre 1940, sa direction n'a pas protesté publiquement et n'a pris aucune mesure pour sauver l'outil syndical, laissant les adhérents dans l'expectative. L'un des éléments d'explication de cette attitude des dirigeants du SNI réside dans leur appartenance à la tendance «Syndicats» de la CGT, ultra-pacifiste et animée par René Belin. Or, celui-ci, devenu ministre du travail en 1940, tente d'entraîner ses amis dans le soutien au Maréchal⁴. André Delmas se rend deux fois à Vichy pendant l'été 1940, pour rencontrer Laval puis le Maréchal Pétain. Un appel clandestin des membres résistants du bureau du SNI, republié dans le premier numéro légal de *L'École libératrice*, critique fermement cette inaction :

« Vous avez souvent regretté que les militants que vous avez honorés de votre confiance n'aient rien eu à dire dans l'âpre conflit qui divise les nations, qu'ils soient restés silencieux devant les mesures insensées ou iniques qui déchirent pièce à pièce l'enseignement public, qu'ils n'aient pas élevé la moindre protestation contre les arrestations et les persécutions dont leurs mandants ont été les victimes. »⁵

Une éventuelle collaboration de ces responsables avec le régime de Vichy n'est pas signalée. Pourtant, des dirigeants importants, comme Ludovic Zoretti, universitaire et ancien secrétaire général de la Fédération générale de

4. ROGLIANO M-F., « L'anticommunisme dans la CGT : *Syndicats* », *Le Mouvement social*, n° 87, avril-juin 1974.

5. « Appel aux instituteurs de France », 1943, republié in *ÉL*, n° 1, 28 octobre 1944

l'enseignement (FGE), ou Jules Bureau, ancien secrétaire de la section de la Seine du SNI, se sont retrouvés dans la mouvance de Marcel Déat⁶.

Soucieux de se justifier face au discrédit qui frappe l'ancien bureau national, Jean Senèze évoque des contacts clandestins et la renaissance de la FGE⁷. Cependant, les actes résistants d'une partie de l'ancienne direction du SNI remontent essentiellement à 1943. Localement, des dirigeants ont agi plus tôt, ainsi Joseph Rollo, secrétaire de la section du Morbihan, a-t-il refusé la dissolution de l'organisation départementale et conservé ses fonds⁸. Jean Senèze reconnaît le tournant effectué cette année-là :

« En 1943, un instituteur de la Seine, René Bonissel, mandaté par la CGT, assura la liaison entre quelques membres du bureau et avec certains camarades, les uns et les autres appartenant à la Résistance mais dispersés en des provinces fort éloignées. Avant la fin de l'année, une réunion avait eu lieu à Paris entre les camarades du bureau. »

Georges Lapierre, fondateur de *L'École libératrice* et numéro deux du SNI, dirige ce groupe, mais est interpellé en mars 1943. Joseph Rollo prend sa relève puis est arrêté à son tour, le 31 mars 1944⁹.

Quelles sont la nature et l'ampleur de cette résistance ? Jean Senèze signale quelques initiatives, des publications de tracts, des contacts. Cependant, le peu de précisions apportées accrédite l'hypothèse d'un cercle étroit de responsables. Un acte important consiste en la rédaction en décembre 1943 de l'appel du bureau clandestin du SNI, qui fut publié en février 1944 dans *La Résistance ouvrière*, soit quatre mois avant le débarquement américain. L'appel ne donne pas de consignes d'action aux instituteurs. Il ne s'agit donc pas d'un acte fondateur de la résistance enseignante.

Paul Delanoue n'évoque pas cette question en 1944. Plus tard, il estimera qu'excepté le maintien de quelques liaisons personnelles, les ex-directions syndicales ne donnèrent pas de nouvelles¹⁰. Une des raisons de cette atonie du SNI durant les premières années d'Occupation réside dans le choix fait par ses militants de participer à d'autres structures résistantes, non syndicales, comme l'Organisation civile et militaire ou Libération Nord¹¹. Cet argument n'est pas porté à la connaissance des syndiqués à la Libération, et les polémiques ultérieures se concentrent sur la résistance syndicale¹².

6. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, L'Atelier, 1997.

7. *ÉL*, n° 1, 28 octobre 1944.

8. DBMOF, *op. cit.*

9. *ÉL*, n° 1, 28 octobre 1944.

10. DELANOUE Paul, *Les enseignants. La lutte syndicale du Front populaire à la Libération* ; Paris, Éditions sociales, 1973, 414 p., p. 85.

11. DELANOUE Paul, *Les enseignants. La lutte syndicale*, *op. cit.*, p. 214, et DBMOF, *op. cit.*

12. Cette configuration ne diffère pas de l'attitude du Parti Socialiste reconstitué, le Comité d'action Socialiste, qui délègue l'action immédiate aux mouvements de Résistance. Cf.

L'article de Paul Delanoue date les premiers pas de la résistance unitaire de la parution d'un journal clandestin :

«C'est dès la rentrée d'octobre 1940 qu'un groupe d'instituteurs et de professeurs, rassemblés autour de Decourdemanche, Politzer, Solomon, entreprit la lutte contre l'hitlérisme sur le terrain même de l'Université. Un journal, modeste feuille ronéotypée, *L'Université libre*, fut alors lancé et tira par la suite, sans autres interruptions que celles provoquées par les arrestations, cent un numéros clandestins.»¹³

Des universitaires communistes lancent ce journal, Delanoue ne le précise pas. La question de l'attitude des communistes entre 1940 et 1941 n'est pas encore sujette à polémique, du moins dans les journaux syndicaux. Delanoue date de mai 1941 la parution d'un organe spécial pour l'enseignement primaire : *L'École laïque*. Il ne précise pas l'ampleur de cette organisation, dont les débuts s'avèrent timides et concentrés à Paris¹⁴. Autre oubli important, la référence au Front national, dont *L'Université libre* est l'organe de la branche enseignante. Delanoue s'attache à gommer tout élément accreditant l'idée selon laquelle cette résistance ne revêt pas un caractère syndical, mais politique. Ainsi omet-il la résistance en zone sud, qui prend une forme non syndicale, avec le Comité national des instituteurs, partie intégrante du Comité national des intellectuels animé par Louis Aragon¹⁵.

La caractéristique principale de la résistance unitaire provient de son caractère militant. Dès le début, elle produit des tracts massivement distribués, ainsi que des journaux clandestins. Paul Delanoue peut affirmer sans être contredit que «de 1941 à 1943, *L'École laïque* fut le seul organe de résistance effectif dans l'enseignement primaire.» La résistance unitaire participe ensuite à l'action armée, qu'elle ne cesse de promouvoir, à rebours du pacifisme des instituteurs¹⁶.

La comparaison entre les actions résistantes revendiquées par les majoritaires et les unitaires tourne donc à l'avantage des seconds. Mais la confrontation des deux historiques inclus dans *L'École libératrice* néglige une troisième composante du syndicalisme enseignant, nettement plus importante que le courant unitaire avant la guerre, celle de l'École émancipée.

SADOUN Marc, «Le Parti socialiste dans la Résistance», p. 21-31 in GUIDONI Pierre et VERDIER Robert (dir.), *Les socialistes en Résistance (1940-1944) Combats et débats*, Paris, Seli Arslan, 1999, 188 p.

13. *ÉL*, n° 1, 28 octobre 1944. Ces trois professeurs communistes furent tués par l'occupant et ses amis.

14. VIRIEUX Daniel, «Résistance - Professions. Un rapport sans histoire(s)?», Paris, *Le Mouvement social*, n° 180, juillet-septembre 1997, p. 123.

15. *Ibid.*, p. 133.

16. *ÉL*, n° 1, 28 octobre 1944.

L'activité résistante de cette tendance est l'objet d'une simple allusion dans l'historique de Senèze :

«Les difficultés de communication nous avaient mis dans l'impossibilité de joindre le sud et le sud-ouest de la France, où d'autres camarades ont mis debout l'organisation syndicale. Cette large fraction d'une quinzaine de départements est représentée au bureau par deux délégués de ce troisième mouvement syndical.»¹⁷

Cette présentation n'écarte pas toute interrogation, puisque la tendance École émancipée était aussi implantée avant la guerre au Nord de la France. Celle-ci ne cherche nullement à s'expliquer sur cette période, à contre-courant du climat de consensus patriotique. Ainsi, sa revue ne consacre aucun article à la Résistance dans son premier numéro¹⁸. Un seul article est publié, en 1946. Rédigé par Gabrielle et Louis Bouët, vétérans de la tendance, il s'intitule : «Nos morts»¹⁹ et ne représente pas un compte-rendu de la résistance des militants de la tendance, mais un dernier hommage à tous ceux qui sont décédés au cours des sept années d'interruption de la publication du journal. L'article revêt la forme d'une liste par ordre chronologique, qui n'accorde pas d'importance particulière aux morts pour faits de résistance. Ainsi dans un paragraphe consacré à l'année 1941 se côtoient les cas suivants :

«au camp de concentration de Châteaubriant tombaient comme otages sous les balles allemandes deux militants du Finistère, Pierre Gueguen et Marc Bourhis [...]. À la même époque, M^{me} Bajard, ancienne militante du Syndicat de Saône-et-Loire, succombait après une chute de bicyclette.»

Les quatre décédés auxquels on décerne une «mention spéciale» sont mis en exergue uniquement pour leur activité au sein de la tendance avant le conflit. Un seul, Jean Salducci, a participé à la Résistance, avec un parcours exemplaire : chef du mouvement Combat universitaire, il entre dans les Forces françaises de l'intérieur dès février 1942 et est arrêté à Marseille le 28 avril 1943²⁰. Cependant, ces informations ne sont pas communiquées aux lecteurs et la tendance ne semble pas en tirer une fierté comparable à celle exprimée par les autres courants, au sujet de leurs propres martyrs.

Le journal signale que de nombreux militants ont subi des sanctions administratives. L'examen des notices biographiques du *Maitron* des principaux dirigeants indique que la majorité d'entre eux, bien que révoquée par Vichy, ne s'engage pas dans la Résistance²¹. Parmi les exceptions, la biographie de

17. *Ibid.*

18. *ÉE*, n° 1, 22 septembre 1946. Les bulletins ronéotypés de l'École émancipée entre 1945 et 1946 n'évoquent pas non plus d'actes de Résistance.

19. *ÉE*, n° 2, 6 octobre 1946.

20. *DBMOF*, *op. cit.*

21. Gilbert Serret, Jean Aulas, Maurice Dommanget, Louis Bouët, Henri Sarda, Henri Féraud,

Marcel Valière établit son activité résistante dès Pâques 1941. En août 1943 cette figure de la section à majorité École émancipée de l'Hérault doit quitter l'enseignement pour échapper aux recherches de la Gestapo²². Remarquons toutefois que le journal de la tendance ne mentionne pas cette activité, alors que Valière est l'un des deux représentants ÉÉ au BN du SNI : la participation à la Résistance ne constitue pas un facteur de légitimité à l'intérieur de la tendance.

Marcel Valière (1905-1973), le hiérarque de l'École émancipée

Orateur chevronné, il est l'un des seuls à porter la contradiction dans les congrès de la CGT.

Dernier secrétaire général de la Fédération unitaire de l'enseignement en 1935 puis responsable de la tendance École émancipée après l'unification. Résistant. Doté d'une solide formation théorique, responsable de la section du SNI de l'Hérault, membre du bureau national, il signe avec le majoritaire René Bonissel la motion d'orientation du SNI en 1948, qui est le manifeste de l'autonomie du syndicat. Il est détaché à la MGEN de 1947 à 1960.

Du fait de l'exclusion des communistes de la CGT en 1939, le mouvement syndical enseignant est divisé pendant la guerre. Les accords du Perreux, conclus en 1943 entre ex-unitaires et ex-confédérés de la CGT, aboutissent à une réunification confédérale. Les instituteurs avaient été à l'avant-garde de l'unité syndicale, avec la fusion de 1935, prélude à celle de la CGT. Mais pendant la guerre, ils figurent parmi les professions les plus réticentes, passant ainsi à l'arrière-garde de ce processus.

Comment les protagonistes du conflit le présentent-ils ? Le premier numéro légal de *L'École libératrice* contient des versions partiellement contradictoires. Paul Delanoue affirme que les majoritaires pensaient « qu'il fallait se limiter à quelques contacts » et qu'en mai 1941, ils « estimèrent » la reconstitution du SNI « pour le moins prématurée ». De son côté, Jean Senèze est plus elliptique : « parallèlement, d'autres camarades ignorant l'activité de cette fraction de bureau ou peu informés, avaient également pris l'initiative de la reconstitution des sections. Ainsi s'était formée une nouvelle direction syndicale qui demanda à nous connaître dès qu'elle sut notre travail. »²³ Le courant unitaire crée au début des structures propres, dont l'activité syndicale n'est qu'un aspect. Par la suite, la reconstitution des syndicats enseignants devient sa priorité. En effet, le petit noyau décidé du début s'est élargi notablement au-delà des frontières

Henri Vidalenche, Raymond Guilloré. *DBMOF*, *op. cit.*

22. *DBMOF*, *op. cit.*

23. *ÉL*, n° 1, 28 octobre 1944.

partisanes, mais la référence au Front national gêne cette progression. Selon Daniel Virieux, en 1943, «déçu par de nouvelles entrevues avec René Bonissel et Adrien Lavergne, Paul Delanoue [...], franchit le pas. À l'occasion de la rentrée scolaire, un manifeste fait connaître la signature purement syndicale d'un comité directeur des sections reconstituées du SNI» qui regroupe un millier d'instituteurs fin décembre 1943²⁴. Au même moment, selon l'historique paru à la Libération, cette ébauche de SNI lance à 5 000 exemplaires un journal clandestin, *École et Liberté*. L'initiative de reconstitution des syndicats est particulièrement osée, car le courant unitaire occupe l'espace laissé par ses concurrents. Son succès, joint à l'absence de réaction des résistants de l'ex-bureau national du SNI, pousse Paul Delanoue à publier à nouveau *L'École libératrice*. Ce titre, si symbolique pour le SNI, constitue un atout supplémentaire pour légitimer l'action des unitaires²⁵. Les majoritaires décident à leur tour d'activer leurs réseaux. Jean Senèze précise qu'en «juin 1944, le groupe des camarades résistants de l'ancien bureau avait visité, ou fait visiter par des agents de liaison, la plupart des départements accessibles.»

Les détails des négociations entre les syndicalistes résistants ne sont pas exposés à la Libération. Selon un livre de Paul Delanoue, publié en 1973 et jamais contredit, le courant unitaire exige la rupture avec Delmas et que les nouveaux dirigeants n'aient jamais eu de contacts, même occasionnels, avec des organismes de collaboration. Cette ligne dure ne permet pas aux deux courants de s'entendre avant l'été 1944. Encore faut-il une médiation du bureau confédéral²⁶. L'accord permet l'entrée de quatre unitaires dans le bureau national du SNI, composé de 20 membres²⁷. Ce compromis apparaît équilibré : certes, on alloue aux unitaires une proportion minimale de postes, cependant il faut tenir compte du caractère marginal de leur influence avant-guerre et du monolithisme des directions, alors élues au scrutin majoritaire. Les unitaires profitent des circonstances pour imposer leur présence à tous les niveaux de direction.

La réunification du SNI semble donc s'être négociée entre la majorité et la minorité unitaire. Comment l'École émancipée obtient-elle l'intégration de deux représentants dans le bureau national du SNI ? À la Libération, Jean-Auguste Senèze ne clarifie pas cet aspect. L'accord initial prévoit seize sièges pour le courant majoritaire, qui en rétrocède deux à l'École émancipée²⁸. Ce geste de la majorité signe le rapprochement entre les deux courants, soucieux

24. VIRIEUX Daniel, «Résistance – Professions», *op. cit.*, p. 132-134.

25. Selon Paul Delanoue, *L'École libératrice* «eut cinq numéros clandestins [...] dont le tirage oscilla entre 7 000 et 10 000 exemplaires.» *ÉL*, n° 1, 28 octobre 1944.

26. DELANOUE Paul, *Les enseignants. La lutte syndicale*, *op. cit.*, p. 297-302.

27. *ÉL*, n° 1, 28 octobre 1944.

28. AIGUEPERSE Henri, CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres : le SNI*, Paris, Martinsart, Sudel, 1990, 376 p., p. 228.

de freiner la progression de l'influence unitaire. Toutefois, l'École émancipée perd à cette occasion une part de son influence²⁹.

Les tensions apparaissent moins fortes dans les autres syndicats enseignants, dans lesquels les conflits d'avant-guerre étaient moins prégnants. Le premier numéro libre de *L'Université syndicaliste*, le journal du Syndicat national de l'enseignement secondaire, ne présente qu'une seule version. Ceci s'explique par la meilleure entente entre résistants de diverses obédiences dans la clandestinité. R. Binon cite la création d'un comité de résistance des secondaires, comprenant des enseignants communistes et les anciens dirigeants du Syndicat des professeurs de l'enseignement secondaire de la FGE, notamment Lucien Mérat, Maurice Janets et Maurice Lacroix³⁰. L'article ne précise pas la date de création (sans doute décembre 1941) ni les actions concrètes menées par ce comité d'étude³¹. Le SNES se constitue à partir de lui et d'anciens militants du Syndicat national autonome des lycées, collèges et cours secondaires, le S3. Autre particularité, le SNES est seul à se réclamer de De Gaulle³². Ces événements continuent à être commentés, interprétés des années après la Libération, ce qui permet la constitution de mémoires diverses de la Résistance enseignante.

Les mémoires de la Résistance enseignante

Dès la Libération, la majorité et le courant unitaire se livrent à un effort intense pour construire leur mémoire spécifique de la Résistance enseignante. La mémoire collective, située «à la croisée du vécu, du souvenir et de la norme du groupe [...] est reconstruction sélective du passé et participe, dans le même mouvement, de l'identité présente du groupe et des individus.»³³ La question de la participation à la Résistance revêt une telle importance dans le choix des nouvelles directions qu'un travail de mémoire sur cette question s'impose immédiatement pour les prétendants. La mémoire constitue donc un objet de dissension.

Certains syndicalistes insistent sur la Résistance, les leçons à en tirer pour l'évolution de la société, tandis que d'autres apparaissent plus soucieux de tourner la page. La majorité du SNI incarne la seconde option. Elle ne peut

29. Elle recueille 19 % des mandats du SNI en 1938. LE BARS Loïc, «De la Majorité fédérale de la Fédération unitaire de l'enseignement à l'École émancipée (1935-1948): quand une direction d'un syndicat se transforme en tendance minoritaire» in FRAJERMAN Laurent, BOSMAN Françoise, CHANET Jean-François et GIRAULT Jacques, *La Fédération de l'Éducation nationale (1928-1992): histoire et archives en débat*, Lille, Presses du Septentrion, 2010, 351 p.

30. *US*, n° 1, 30 décembre 1944.

31. GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique*, op. cit., p. 104.

32. *US*, n° 1, 30 décembre 1944.

33. LAVABRE Marie-Claire, «De la notion de mémoire à la production des mémoires collectives» in CEFAÏ Daniel (dir.), *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001, p. 249-250.

qu'éprouver un certain malaise. Son chef, André Delmas, a failli durant la guerre. Sa propagande active en faveur de Munich s'est avérée un contresens historique. Enfin, le bilan résistant de la majorité apparaît moins important que celui des unitaires qui entreprennent la conquête de positions stratégiques. Elle réagit en veillant à ne pas se laisser entraîner dans une comparaison des mérites de chaque tendance, qu'elle préfère diluer dans un éloge étendu à l'ensemble des instituteurs. Le thème d'une résistance de tous les instituteurs est très tôt présent dans son discours et s'appuie sur l'hostilité manifestée par le régime de Pétain envers les enseignants. Outre la révocation des instituteurs connus pour leur activité syndicale ou leur appartenance à la franc-maçonnerie, il a rendu les instituteurs responsables de la défaite. De plus, les subventions aux écoles catholiques heurtent l'idéal laïque de beaucoup d'instituteurs. Juliette Harzelec – qui s'est illustrée dans la lutte contre l'occupant et devient la porte-parole de combat de la majorité – songe en conséquence à tourner la page, en pleine libération du pays :

« Que les défections de quelques individualités, même s'il s'agit de dirigeants hautement responsables, ne nous fassent pas oublier la ferme et sereine attitude de la masse, le courage tranquille de nombreux militants, l'héroïsme et le calvaire douloureux de quelques-uns ! Dès lors, à quoi bon se répandre en d'amères récriminations sur la conduite de X... ou d'Y... ? Les hommes sont naturellement imparfaits. »³⁴

Du fait de la nature décrétée ontologiquement résistante de l'instituteur syndiqué, discuter des actes résistants concrets s'avère superfétatoire. Malgré l'influence des pacifistes intégraux parmi le SNI³⁵, et la dérive de certains d'entre eux vers la collaboration, Juliette Harzelec réfute toute critique de l'aveuglement munichois de la majorité.

Une telle ligne de défense est insuffisante dans un pays encore traumatisé par la guerre. Aussi la majorité choisit-elle de construire une mémoire qui ne se fonde pas sur le récit détaillé des actions résistantes, mais qui se focalise sur deux figures héroïques. Joseph Rollo et Georges Lapierre, morts en déportation, vont être transformés en martyrs quasi exclusifs, véritables emblèmes de l'action du SNI pendant l'Occupation. En 1946, un numéro de *L'École libératrice* est consacré à une cérémonie de commémoration. Les articles et déclarations ne citent aucun autre martyr de la résistance enseignante, excepté quatre normaliens de Dijon fusillés le 7 mars 1942³⁶. À partir de septembre 1945, le journal porte en sous-titre la mention « Dirigée et animée par Georges Lapierre depuis sa création en 1929 jusqu'en juin 1940 ». Le martyrologe de la FEN

34. *ÉL*, n° 5, 25 décembre 1944.

35. GIRAULT Jacques, « Le Syndicat national des instituteurs et le pacifisme dans les années 1930 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 30, janvier-mars 1993, p. 46.

36. *ÉL*, n° 15, 25 avril 1946.

aurait pu inclure d'autres militants, communistes notamment. À cause de l'acuité des polémiques que cette période provoque, la majorité a choisi de constituer sa propre mémoire collective, et non celle de l'organisation dans sa totalité. Après tout, « qu'est-ce qu'une identité, entendue comme différence, sinon l'incapacité à entendre l'histoire des autres ? »³⁷

Les communistes et leurs alliés consacrent un soin tout particulier à l'entretien de leur mémoire de la Résistance, dans le milieu enseignant comme dans le reste de la population. L'importance de ce thème constitue même une spécificité du courant unitaire, qui mesure toute chose à cette aune. Cependant, son statut minoritaire ne lui permet pas de disposer des mêmes relais médiatiques auprès de la profession que la majorité. Le processus de formalisation de la mémoire de la résistance communiste est étroitement lié à l'évolution des relations entre courants du SNI. Dans une première phase, on occulte les questions délicates. L'historique de Paul Delanoue, peu amène sur la résistance du bureau clandestin, n'écarte pas l'idée d'en débattre ultérieurement³⁸, mais un *modus vivendi* semble avoir été trouvé à l'époque avec la majorité pour éviter toute controverse. Delanoue se contente donc d'égrener régulièrement des allusions à cette période. Puis, la montée des dissensions le pousse à accentuer ses critiques de la Résistance des majoritaires. En avril 1946, il signale dans le numéro de *L'École libératrice* consacré à Rollo et Lapierre « un grave différend » entre « les militants “activistes” » et « les “attentistes” qui suivaient les directives de Londres. »³⁹. Paul Delanoue poursuit son offensive en mars 1947 :

« La disparition de la majorité de l'ancienne direction du SN, l'éclipse dans la clandestinité de certains organes d'opinion, ne sont pas des phénomènes dus au simple hasard. Et ce n'est pas de notre faute si nous avons pris des responsabilités que l'on nous laissait à l'époque, bien volontiers ! »⁴⁰

Dans les tourments de la scission se situe le point d'orgue de l'utilisation de la Résistance. L'appel des membres cégétistes du bureau national du SNI évoque le manifeste communiste aux instituteurs de novembre 1940 et déclare : « Pendant ce temps-là, la majorité de la direction du syndicat national de l'époque discutait avec Belin et Pétain à Vichy. »⁴¹ Dès lors, la mémoire résistante unitaire est forgée : elle critique les pacifistes de la majorité du SNI, qui ont soit versé dans la collaboration, soit été attentistes, soit, dans le meilleur des cas, été des résistants tardifs. La Résistance reste un événement fondateur pour cette génération militante, dont elle a légitimé l'action. Une des spécificités du courant réside dans son évocation récurrente de cette période.

37. LAVABRE Marie-Claire, « De la notion de mémoire », *op. cit.*, p. 250.

38. *ÉL*, n° 1, 28 octobre 1944.

39. *ÉL*, n° 15, 25 avril 1946.

40. *ÉL*, n° 11, 20 mars 1947.

41. *ÉL*, n° 19, 19 février 1948.

Les portraits géants de Jacques Decour et Georges Politzer ornent encore la salle du congrès de la FEN-CGT en 1951⁴².

Le processus de constitution des mémoires unitaire et majoritaire est dicté par leur interaction, négligeant la troisième composante du syndicalisme enseignant. L'École émancipée ne se bat pas pour transmettre sa propre mémoire de la Résistance, car elle rejette le consensus entourant cette notion. Pour ce courant, les hostilités ont confronté des pays «impérialistes», donc également critiquables, ce qui renvoie à l'analyse de la Première Guerre mondiale par Lénine⁴³. Marcel Pennetier déclare au congrès de la FEN de 1947 que «la classe ouvrière ne doit pas faire les sacrifices d'une guerre dont elle n'a pas été responsable et dont elle a été la plus grande victime.»⁴⁴ Il ne s'inscrit donc pas dans l'idée d'une guerre juste, parce qu'antifasciste, mais il ronéotypait dès septembre 1940 les numéros clandestins de *La Vérité*, journal trotskiste. Pour le courant, le danger nazi n'impliquait pas de réviser les options pacifistes constitutives de son identité.

L'ÉE critique fortement le concept de Résistance, car le souci d'unité qui lui est associé déplaît à des partisans d'une lutte des classes sans compromis idéologique :

«Ce qu'on a appelé la "Résistance" fut dans les masses populaires, un mouvement extrêmement confus. Pour les uns, c'était uniquement la lutte contre l'occupant, destructeur de toute liberté et fauteur de misère. D'autres postulaient une république vaguement sociale, vaguement prolétarienne [...] sans idéologie précise. D'autres enfin, ne voyaient dans cette guerre civile de hameau à hameau, de maison à maison presque, dans cette guerre qui les contraignait à la dure existence de proscrits et de traqués, qu'une aventure exaltante, qui les vengeait de la vie médiocre, des avanies et des sévices, les préservait du travail obligatoire, de la déportation : instinct naturel, justifié d'autodéfense.»⁴⁵

Rarement description des résistants a été plus sévère, dans la France de 1947. Ceux-ci ne sont guère des héros, plutôt des aventuriers aux idées floues. Trois ans après «la soi-disant "Libération"»⁴⁶, selon l'expression de Louis Bouët, ce discours ne peut que choquer la majorité des instituteurs. Ainsi, l'absence de mémoire de la Résistance de la tendance École émancipée ne relève pas d'un phénomène d'amnésie collective, mais d'un rejet de cette figure consensuelle, du fait d'une représentation particulière de la guerre.

42. Photographie reproduite dans PETREMANN Pierre, «Études sur *L'Université libre*, journal du Front national universitaire», *Points de repères*, Paris, n° 24, p. 33.

43. *ÉE*, n° 1, 22 septembre 1946.

44. Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947 a.m., p. 16.

45. À. Lapraz. *ÉE*, n° 10, 9 février 1947.

46. *ÉE*, n° 8, 18 janvier 1948.

Les différentes appréciations de l'épuration

Les syndicalistes enseignants s'affrontent très tôt sur la question de l'épuration, pendant du processus d'aiguïsement des affrontements mémoriels. Les syndicalistes appréhendent l'épuration sous deux angles différents : du point de vue externe en exerçant une pression sur l'administration, afin de sanctionner les enseignants compromis, et du point de vue interne, en épurant leurs propres rangs.

L'épuration administrative ne constitue pas une préoccupation centrale de l'activité syndicale, mais Paul Delanoue l'évoque dès le premier numéro de *L'École libératrice* :

«L'épuration, bien commencée, semble se ralentir dangereusement ; des arrestations ont été annoncées à grand bruit, mais des coupables ont été discrètement relâchés.» L'auteur classe cette question parmi «les problèmes urgents à résoudre.»⁴⁷

Jean-Auguste Senèze regrette, dans son rapport moral au congrès de 1946, les lenteurs de l'épuration⁴⁸. Cependant, le SNI n'organise pas de campagne sur cette question, qui sombre dans l'oubli. Le SNES lui accorde une place non négligeable, par exemple lors d'audiences accordées par le ministre de l'Éducation nationale⁴⁹. En 1950 encore, il exprime son indignation lorsque l'Inspection générale de langues vivantes soutient en commission paritaire un professeur autrefois épuré⁵⁰. Dans l'enseignement secondaire, les liens créés pendant la résistance semblent être resserrés par cette bataille consensuelle. À partir de 1947, les unitaires utilisent la question de l'épuration administrative à l'échelon fédéral. Non seulement, eux seuls y consacrent des interventions, mais celles-ci critiquent la direction. Adrien Lavergne répond sous la forme d'un demi-aveu : «La fédération n'est pas intervenue sur tous les cas scandaleux que vous pouvez connaître.»⁵¹

Les dirigeants syndicaux procèdent à une épuration de leurs propres rangs afin de restaurer une confiance que les agissements de quelques-uns ont ébranlée. En cela, ils se conforment au climat prévalant en France à la Libération. Cependant, à lire Jean Senèze, la mise à l'écart de certains dirigeants fut effectuée à contrecœur, sous l'empire de la nécessité :

«Il nous a été douloureux certainement de nous séparer d'hommes qui avaient eu notre estime et notre confiance. Quels que fussent nos sentiments personnels,

47. *ÉL*, n° 1, 28 octobre 1944.

48. Un rapport moral est présenté avant chaque congrès, pour présenter le point de vue de la direction sortante. Il est l'objet d'un vote distinct, permettant aux syndiqués de juger le travail de la direction. *ÉL*, n° 11, 25 février 1946.

49. *US*, n° 10-11, 10-25 mai 1945.

50. Article de Guitton, *US*, n° 57, 22 janvier 1950.

51. Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947 a.m., p. 13, p. 42 et p. 136.

nous ne pouvions accepter à la direction du Syndicat national que ceux dont la fermeté était indiscutable, qui avaient participé à la lutte clandestine, qui n'avaient pas contribué au développement d'organismes vichyssois ou qui faisaient l'unanimité dans les groupes résistants. Nous qui avons parcouru les départements nous savions trop bien que ne seraient pas tolérés ceux qui avaient facilement accepté la dissolution du Syndicat national...»⁵²

Cette nécessité provient sans doute de deux éléments conjugués. D'abord, la reconstitution des syndicats dissous permet à une nouvelle génération de militants, légitimée par la résistance, de s'imposer. Cette prise de pouvoir par les résistants est repérable à tous les échelons syndicaux. Ainsi, le bulletin de la section SNI de la Somme publie-t-il, pour l'élection du conseil syndical, une liste de candidats qui précise la qualité de résistant, et/ou de membre du CS sortant rééligible. En ne précisant pas le réseau de résistance auquel les candidats ont appartenu, ni leurs faits d'armes, on crée une catégorie indifférenciée de résistants, par opposition au reste de la population. Cette indication joue un rôle si discriminant que les quatre non-résistants sont battus avec des scores calamiteux⁵³.

Le second élément poussant à l'épuration est la pression du courant unitaire, qu'on a souvent accusé de disposer des éléments d'une polémique et d'en user pour intimider ses adversaires. En effet, lors de la Libération de Paris, ses militants ont occupé le ministère, le siège de la Ligue de l'enseignement, celui de la Direction de l'enseignement de la Seine et en partie le siège du SNI. Ils ont donc eu l'occasion de consulter un certain nombre de documents compromettants⁵⁴. L'affaire Hagnauer montre l'importance de la pression exercée par les militants unitaires. Roger Hagnauer occupe d'éminentes responsabilités dans le SNI d'avant-guerre : membre du bureau national, responsable de la commission d'éducation sociale. Il appartient au groupe d'extrême gauche «La Révolution prolétarienne», connu pour son hostilité au PCF. Après sa révocation par Vichy, il obtient un poste de chef de groupe au Secours national, institution liée au régime. On l'écarte du BN pour cette raison à la Libération, à la demande de Delanoue et ses amis. Il ne cesse de protester contre cette décision et se dit empêché de s'expliquer «par les *aboyeurs staliniens*.»⁵⁵ Pour sa défense, Hagnauer rappelle sa qualité de juif et signale qu'il a utilisé ce poste pour sauver de

52. *Idem*.

53. Sur 1 020 exprimés, ils obtiennent de 139 voix à 263 voix, avant eux le pire score est 483 voix. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 3, avril 1945.

54. GIRAULT Jacques, «Itinéraires de militants responsables du Syndicat national des instituteurs pendant la Seconde Guerre mondiale», communication au groupe CRHMSS/Centre fédéral FEN sur l'histoire du syndicalisme enseignant, p. 11.

55. 1 BB 23, Lettre de Hagnauer aux membres du BN du SNI et de la CA de la FEN, le 3 janvier 1950.

nombreux enfants juifs⁵⁶. La sévérité manifestée à son encontre paraît d'autant plus excessive que certains dirigeants du Secours national s'opposent au régime de Vichy⁵⁷. Plusieurs tentatives restent infructueuses : recours devant la Commission d'épuration de la section de la Seine, protestations émises à la Confédération, rendez-vous avec Henri Aigueperse, nouveau secrétaire général du SNI... Ses anciens camarades de tendance le rejettent donc.

L'École émancipée compte parmi ses rares soutiens initiaux⁵⁸. À partir de 1948, l'un des responsables de l'ÉÉ, Henri Vidalenche, déploie une grande activité pour obtenir le réexamen du cas de militants épurés, comme André Lavenir, ancien membre du cabinet d'Abel Bonnard⁵⁹. Est-ce l'indice d'une certaine solidarité de militants qui s'élèvent contre ce qu'ils considèrent comme des excès de l'épuration syndicale ? Cette interprétation est de mise chez les unitaires, qui pourfendent le « retour des traîtres »⁶⁰. Hagnauer obtient enfin, au congrès fédéral de 1949, que son cas soit examiné par un jury d'honneur. Il est alors militant de la FEN-FO, et soutenu par cette tendance. L'époque est propice à la réouverture de son dossier. Lavergne tente ainsi de le rassurer sur la personnalité du président du jury : « Tu peux avoir confiance en son président. Sous des allures réservées, parfois tranchantes, Grange a le souci très net de ses responsabilités »⁶¹.

Cependant, si le secrétaire général de la FEN s'efforce de préserver la sérénité de Roger Hagnauer, prompt au soupçon, il affiche surtout une position impartiale. Cette position en retrait peut s'expliquer par la volonté de défendre ceux de ses amis, Senèze en tête, qui ont écarté Hagnauer en 1944, peut-être davantage à cause de son caractère difficile⁶². Ainsi, les représentants du SNI refusent de participer au jury, arguant de la « chose jugée »⁶³. Les unitaires fournissent leur version d'une confrontation avec Roger Hagnauer en septembre 1944, lors d'une réunion du BN du SNI, et affirment qu'elle avait établi que son adhésion à une organisation de Résistance datait de juillet 1944, soit après le débarquement allié⁶⁴. Or la participation à la résistance constitue un point discriminant pour participer à nouveau au bureau national du SNI.

56. Fait attesté : Chloé Maurel, « Yvonne Hagnauer et la Maison d'enfants de Sèvres (1941-1970) : une expérience pédagogique novatrice », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, n° 10, octobre 2008, p. 161-179.

57. LE CROM Jean-Pierre, *Syndicats nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, Paris, L'Atelier, 1995, p. 371-372.

58. Marcel Pennetier, « Contre toutes les calomnies », *ÉÉ*, n° 5, 18 novembre 1946.

59. *DBMOF*, *op. cit.*

60. Delanoue et Roulon, *EP*, juin 1950.

61. 1 BB 23, Lettre de Lavergne à Hagnauer, le 23 janvier 1950.

62. *DBMOF*, *op. cit.*

63. 1 BB 23, Lettre de Hagnauer aux membres du BN du SNI et de la CA de la FEN, le 3 janvier 1950.

64. 1 BB 23, affaire Hagnauer, compte-rendu du BN du SNI de septembre 1944.

Cependant, les autonomes contestent ce compte-rendu et Hagnauer produit des témoignages attestant de sa participation à des réunions clandestines, notamment du bureau du SNI en décembre 1943. Les unitaires, malgré leur ton véhément, n'étaient guère leurs accusations et ne prennent pas la peine de siéger à la séance conclusive du jury d'honneur. Celui-ci réhabilite à l'unanimité Hagnauer, en estimant qu'il n'avait pas commis d'acte de collaboration. Cela ne relance pas sa carrière syndicale⁶⁵.

Entre-temps, la Résistance avait légitimé la prise du pouvoir syndical par une nouvelle génération militante, et celle-ci ressent une solidarité, qui la pousse à inventer les voies d'une codirection du syndicalisme enseignant.

65. *EP*, juin 1950.

Chapitre 1

1944-1948 : un consensus éphémère

Une lourde tâche échoit aux syndicalistes enseignants à la Libération : reconstruire leurs organisations en tenant compte de la situation nouvelle, marquée par un élan mondial des idées progressistes. Ceci les contraint à redéfinir certains aspects de leur idéologie et de leurs pratiques syndicales. Rarement les syndicats enseignants, et particulièrement le SNI, ont connu autant de débats, sur des sujets aussi importants. Les choix organisationnels qu'ils opèrent dans cette période apparaissent décisifs, avec la refondation des structures syndicales et la création de plusieurs organisations nouvelles. Depuis longtemps, les syndicats enseignants se divisent en tendances, comment celles-ci réagissent-elles au nouveau rapport de forces créé par la Résistance ?

1945-1946 : La redéfinition du syndicalisme enseignant

Les limites de la volonté d'union entre les courants

La confrontation des tendances syndicales était souvent rude avant-guerre, notamment après la réalisation de l'unité, en 1935¹. La tendance majoritaire assurait seule l'exercice du pouvoir, et exclut les minorités. Or, le climat change après la Libération. Une pratique novatrice s'impose : la participation de tous à la conduite du syndicalisme enseignant. Les deux minorités concernées réagissent différemment à cette ouverture. La tendance École émancipée rechigne à participer à la direction effective des affaires syndicales et privilégie la réaffirmation de ses positions. Raymond Guillorel n'apprécie pas le climat de la Libération, il y voit un « flot de réaction sociale que la guerre a fait déferler partout et jusque dans le mouvement ouvrier ». En effet, cela profite au PCF, et les communistes sont décrits comme des « adversaires, tenants des nouvelles formes d'exploitation et d'oppression des masses ». Ils seraient « les réactionnaires et conservateurs d'aujourd'hui » qui ont « ravi aux révolutionnaires une partie de leur vocabulaire, de leurs attributs et de leurs symboles »². Ce type d'analyse renvoie sans doute à l'évolution idéologique d'une partie

1. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit., p. 197.

2. *ÉÉ*, n° 1, 22 septembre 1946.

de l'extrême gauche, qui commence à analyser l'URSS stalinienne, non plus comme un socialisme dévoyé, mais comme un capitalisme d'État.

De son côté, le courant unitaire est désormais associé à tous les niveaux de la gestion de la Fédération. Ceci est accepté non sans mal du côté majoritaire où l'on craint la division du bureau³. Le secrétaire général, Jean-Auguste Senèze, explique ce changement par l'esprit unitaire de la Résistance⁴. En polémique avec l'École émancipée, les unitaires précisent leurs options, et affichent le tournant entrepris : ils se posent en syndicalistes responsables, sans s'embarrasser de leurs mots d'ordre identitaires. Ainsi, Paul Delanoue développe le registre constructif : « Nous serions des démagogues si nous affirmions qu'à la libération, il était possible du jour au lendemain de redonner aux masses les conditions d'existence qu'elles connaissaient en 1939. [...] Pour ma part, je serais bien d'accord [...] avec la grève générale illimitée si elle pouvait résoudre les graves problèmes qui nous préoccupent. Mais je sais aussi qu'il est certaines attitudes qui nous desservent ; que nous serons bientôt les seuls à ne pas avoir discerné à chaque étape de notre activité le possible de l'irréalisable »⁵. Paul Delanoue utilise un second registre avec une moindre fréquence : celui de la modernité, qui nécessite un effort d'adaptation : « J'ai peur que nous nous endormions par trop sur un passé glorieux mais révolu, dans une pratique syndicale n'évoluant pas assez vite, dans un syndicalisme ankylosé »⁶. Également rédacteur en chef de *La Vie ouvrière*, l'organe de la CGT, il déclare que la lutte des classes a « pris des formes nouvelles. La CGT en a pleinement conscience en alliant à la fois le réalisme et l'audace, mais en condamnant le "gauchisme", la démagogie et l'esprit d'aventure qui ne pourraient que favoriser le grand patronat. »⁷ Cette posture étonne en comparaison du discours unitaire d'avant-guerre. On ne peut la comprendre sans rappeler l'investissement communiste dans la bataille de la production et son opposition aux grèves.

Les considérations de tendance ne sont plus de mise. Jean-Auguste Senèze, exalte sans cesse dans ses éditoriaux de *L'École libératrice* les vertus du consensus interne⁸. Lors du second conseil national du SNI, il obtient « des applaudissements unanimes », en intervenant vivement contre « le jeu des positions de principe sans souci de la réalité, des discussions interminables sur des lambeaux de phrases et des demandes de disjonction rappelant par

3. Cf. intervention au conseil national du secrétaire du Morbihan, Le Douaran. *ÉL*, n° 12, 15 avril 1945.

4. *ÉL*, n° 6, 10 décembre 1945.

5. *ÉL*, n° 20, 10 juillet 1946.

6. *ÉL*, n° 13, 25 mars 1946.

7. *Idem*.

8. *ÉL*, n° 2, 10 novembre 1944.

trop les fautes d'avant 1939»⁹. Son discours s'accompagne d'une critique du système en vigueur dans le SNI avant-guerre, et proclame «finie, l'histoire des tendances x ou des tendances y.»¹⁰ Ce pronostic s'appuie sur le climat qui émane des AG départementales :

«Un autre trait dominant, c'est la *volonté d'union*. Les mots majoritaires, minoritaires, "ancien ceci", ou "nouveau cela" irritent visiblement la quasi-unanimité des camarades. On estime que des hommes de toute opinion, de toute philosophie peuvent parfaitement avoir leur place dans les organismes départementaux ou nationaux sous les seules conditions de connaître les questions qui intéressent les instituteurs, d'être sincères, dévoués et loyaux.»¹¹

Paul Delanoue tient le même langage¹². Cette concorde autorise la constitution de listes uniques pour les élections de nombreux conseils syndicaux en 1945¹³. La tendance École émancipée, elle, conformément à sa tradition, refuse toute dilution. Dès la Libération, sous l'impulsion de Marcel Penetier, des militants parisiens entreprennent de reconstituer la tendance au moyen de groupes départementaux et d'un organe intérieur, qui assure les liaisons. Ils critiquent la «règle sacro-sainte de l'unanimité»¹⁴. En septembre 1946, la revue hebdomadaire *L'École émancipée* reparait¹⁵, dans le contexte d'étiollement de ce climat consensuel et de réapparition des clivages au sein de la gauche.

Deux injonctions contradictoires s'entrechoquent donc : d'un côté, être uni, refuser le jeu des courants autrefois en vigueur, et de l'autre continuer en pratique à en tenir compte, au nom de la démocratie. Dans l'esprit de la plupart des dirigeants syndicaux, l'existence même des courants n'est pas en cause, mais les anciennes démarcations doivent évoluer et leur primat est rejeté, au bénéfice de la valorisation du rassemblement de toutes les énergies. Un membre du bureau de la section de la Somme, Vander Guchten, résume cet équilibre dans ses impressions sur le premier congrès du SNI : «Et si des courants d'opinion se sont manifestés – on ne comprendrait d'ailleurs pas qu'ils ne se fussent pas manifestés – jamais ces courants ne se sont cristallisés en tendances comparables à celles que nous avons connues dans le passé.»¹⁶ Il en veut pour preuve le vote de nombreuses motions à l'unanimité, ce qui reflète un effort de synthèse entre les diverses positions idéologiques.

9. *ÉL*, n° 12, 15 avril 1945.

10. *Idem*.

11. *ÉL*, n° 17, 13 juillet 1945.

12. *ÉL*, n° 1, 25 septembre 1945.

13. Par exemple dans le Rhône. DUMAS Gilbert, *Le syndicalisme des instituteurs du Rhône*, p. 7.

14. *Bulletin des amis de l'École émancipée*, organe intérieur, n° 8, 3 décembre 1945.

15. L'équipe des Bouches-du-Rhône assure sa publication. *ÉE*, n° 1, 22 septembre 1946.

16. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 7, février 1946.

Les conflits de pouvoir et les luttes entre courants n'ont pourtant pas disparu. En témoigne le cas de la section de la Seine du SNI, stratégique par sa position capitale et par le nombre de syndiqués. Les premières élections suivant la Libération aboutissent à une configuration inédite : les unitaires multiplient par 2,5 leur score, avec 40,5 % des voix, ils sont minoritaires en voix, mais majoritaires en sièges, du fait du système électoral¹⁷. On n'évite la crise qu'avec la mise en place d'un bureau à la proportionnelle, et d'un secrétaire général pour chaque courant important : Geneviève Roulon pour le courant unitaire, et Edmond Breuillard pour la majorité. Cette solution témoigne du décalage existant entre les discours consensuels et les pratiques conflictuelles. Les syndicalistes enseignants sont partagés entre leur bonne volonté qui les pousse à euphémiser leurs désaccords et à chercher des terrains d'entente, et la persistance des clivages.

Une nouvelle élection, organisée en décembre 1945, départage les courants dans la Seine : les réformistes obtiennent 55,5 % des voix et une majorité de sièges contre 34 % aux unitaires, en recul par rapport au mois de mars. L'expérience de direction bicéphale est alors close au profit d'Edmond Breuillard, ce qui montre que la codirection implique, pour durer, un pôle dominant.

La vigueur nouvelle du courant unitaire à la Libération n'est pas spécifique au syndicalisme enseignant, puisqu'il domine alors largement la CGT dans son ensemble, et progresse depuis les débuts du Front populaire¹⁸. Mais sa faiblesse avant-guerre chez les enseignants l'empêche d'y disposer d'une majorité, à l'exception du SNESup, des deux branches du SNET (écoles et apprentissage), du syndicat des agents et de sections du SNI. Il occupe partout une place nouvelle et conséquente. Ainsi, le militant communiste Louis Pastor devient membre du Conseil supérieur de l'Éducation nationale au titre du SNES¹⁹. Les unitaires siègent au bureau du SNES en tant que représentants des catégories des agrégés (Louis Guilbert) et des adjoints d'enseignement (Marcel Bonin). Ils dirigent la puissante section académique de Paris du SNES et la section de la Seine de la FEN, le Syndicat de l'enseignement de la région parisienne. Ce phénomène revêt un aspect politique caractérisé par les nombreux ralliements

17. Ce paradoxe s'explique par le fait que le conseil syndical est composé de représentants des sous-sections, élus à la majorité des voix. Les sous-sections correspondent aux cantons et ne sont donc pas toutes peuplées d'une manière équivalente et le système majoritaire permet ce genre de distorsions. HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI de 1945 à 1967 », p. 241-260 in GIRAULT Jacques (dir.), *Des communistes en France, op. cit.*, p. 246.

18. DREYFUS Michel, « Les raisons de la défaite des confédérés dans la CGT à la Libération », in BERSTEIN Serge et autres, *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 224.

19. Biographie de Louis Pastor, *DBOMF, op. cit.*

d'universitaires de gauche au PCF en 1945, notamment dans les nouvelles générations²⁰. Le courant obtient 32 % des mandats dans le congrès de 1945 du SNI, 17 sections lui accordent la majorité de leurs mandats.

Parmi les sections qui se dotent d'une direction unitaire, signalons celle des Bouches-du-Rhône, qui va tenir un grand rôle dans le courant. Les premières élections donnent une moyenne de 1 046 voix pour la liste présentée par les résistants d'obédience communiste du Comité national des intellectuels contre 647 à celle des résistants du Mouvement de libération nationale, composée selon Robert Mencherini «de militants de l'École émancipée rejoints par des militants socialistes.²¹» Le scrutin majoritaire donne la totalité des sièges aux unitaires. Ils confirment leur domination aux élections d'octobre 1945. L'atmosphère consensuelle régnant dans d'autres sections aboutit à des configurations inédites, qui profitent au courant. Ainsi, le jeune militant unitaire et ancien résistant Robert Ducol est élu secrétaire de la section départementale d'Indre-et-Loire, alors que les unitaires y sont nettement minoritaires. Son prédécesseur réformiste ne souhaitait pas poursuivre son mandat et lui propose de le remplacer, en l'absence de candidat partageant son orientation²².

Au cours de l'année 1946, la majorité se stabilise et consolide ses positions dans les sections tangentes. L'évolution de la section du Puy-de-Dôme correspond à ce schéma général. En 1938, la motion unitaire ne recueillait que quatre voix sur les cent personnes présentes à l'AG²³. Alors que les tendances s'affichent explicitement et sont prises en considération dans la vie de la section, les premières élections du conseil syndical après la Libération se font sans indication de tendance²⁴. Dans ce flou, on procède à de savants dosages. Le compte rendu du congrès national de 1945 est écrit par trois personnes, dont deux unitaires. Ceux-ci ont obtenu la majorité dans une assemblée générale, forte d'environ 150 personnes²⁵. Mais en 1946 le secrétaire réformiste du Puy-de-Dôme, Delafoulhouze, demande la clarification des appartenances de courant :

«Pour éviter toute équivoque et faciliter le vote des électeurs, il est bon que les candidats précisent quelle est leur attitude personnelle à l'égard du vote

20. SIRINELLI Jean-François, «Les Normaliens de la rue d'Ulm après 1945 : une génération communiste?», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, décembre 1986, p. 569-588.

21. MENCHERINI Robert, «Parti socialiste et syndicalisme à Marseille de la Libération au début des années 1950» in GIRAULT Jacques (dir.), *L'implantation du socialisme en France au 20^e siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 229.

22. Les élections nationales de décembre 1947 ne leurs confèrent que 25 % des voix. Interview de Robert Ducol par Alain Dalançon. *Points de repères*, n°23, février 2000, p. 44.

23. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 177, janvier 1939.

24. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 13, avril 1945.

25. La motion unitaire recueille douze mandats sur vingt et un. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

qui a été émis au congrès sur la motion d'orientation (Indépendance du syndicalisme et structure de la CGT) sur laquelle ne s'est pas fait l'unanimité des congressistes.»²⁶

La démarche reste délicate. En effet, les unitaires préfèrent s'immerger dans le syndicat plutôt que se distinguer à tout prix. Certains candidats sont sans étiquette, or, l'un d'entre eux, élu par 18 voix sur 20 dans son canton, revendique peu de temps après le poste de secrétaire général adjoint au nom de la minorité. Cet épisode alimente le soupçon d'une tactique électorale de la part des unitaires, qui présenteraient délibérément des militants cachant leurs opinions²⁷. Finalement, à l'AG du 11 juillet 1946, les unitaires ne parviennent à convaincre que 64 syndiqués de voter contre le rapport moral, adopté par une majorité de 283 voix²⁸. Aux élections suivantes, en 1947, la participation baisse de 40 %, ce qui indique un fléchissement du dynamisme syndical manifesté à la Libération, et un leader unitaire est battu dans sa propre sous-section²⁹.

La majorité vit à la Libération une phase de redéfinition de sa culture syndicale. Jean-Auguste Senèze évoque des « nuances de pensée [...] propres à chacun »³⁰. Il peine à nommer ce courant : « ce que l'on pourrait appeler la tendance ex-confédérée (expression inexacte et impropre) que nous employons à défaut d'autre »³¹. Une des difficultés provient du fait que cette majorité ne compte pas que des militants modérés, issus de l'amicalisme, politiquement socialistes ou quelquefois radicaux. Depuis le début des années 1930, elle intègre aussi des militants plus radicaux venus d'abord du groupe qui édite *La Révolution prolétarienne*, autour de Pierre Monatte, et ensuite de l'École émancipée. Ces militants ont été formés au combat syndical par la Fédération unitaire de l'enseignement et malgré une pratique militante réformiste, restent sensibles aux thèses de l'extrême gauche. Ils occupent une place nouvelle dans le courant à la Libération, lui permettant de tenir tête aux communistes et gardent des contacts avec leurs anciens camarades.

La contrepartie de ce pluralisme est l'existence d'un clivage interne. La recomposition du syndicalisme enseignant peut prendre le chemin de deux alliances, soit avec le courant unitaire, soit avec l'ÉÉ. Les unitaires considèrent qu'à la Libération, la majorité du courant réformiste, avec Senèze et Cavalier, « cherche une orientation nouvelle dans l'unité avec » eux³². Serret, de l'École émancipée s'inquiète de la perte de cohésion de la direction :

26. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

27. Balussaud. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 20, février-mars 1946 et n° 21, avril-mai 1946.

28. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 23, octobre 1946.

29. Thiers. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 26, février-mars 1947.

30. Éditorial. *ÉL*, n° 9, 25 janvier 1946.

31. *Idem*.

32. DELANOUE Paul (dir.), *Le mouvement syndical des enseignants*, in ROCHE Pierre, *Les*

«À vrai dire, et par-delà telle ou telle personnalité du bureau, c'est la majorité réformiste qui est toute entière entachée de faiblesse et qui va à la dérive. Son aile droite confond ses votes avec ceux des Staliniens, il n'y a plus rien d'étonnant à cela, encore que l'on sache bien où mène ce genre de collusion... Son aile gauche qui compte des militants avertis sent le danger de "colonisation" et il faut espérer qu'elle saura trouver la voie du redressement, qu'elle saura se rapprocher, le cas échéant, des Amis de l'École émancipée.»³³

La frange de la majorité issue de l'extrême gauche s'opposerait donc à l'entente avec les communistes. Ce schéma, sans doute un peu simpliste, expliquerait la compétition que se livrent deux majoritaires en 1945. Marie-Louise Cavalier et René Bonissel postulent en effet pour le poste de secrétaire général du SNI, en remplacement de Senèze, qui part à la retraite³⁴. Ce poste est décisif dans l'appareil syndical enseignant, plus que celui de secrétaire général de la Fédération. Sollicitée, Marie-Louise Cavalier indique qu'elle n'acceptera de présenter sa candidature que si elle bénéficie d'un vote unanime³⁵. Elle recueille les voix des unitaires et d'une partie de la majorité. Mais deux majoritaires, parmi les plus anticommunistes, (René Bonissel et Juliette Harzelec) s'opposent à son élection et deux s'abstiennent (René Vivès, Jacquemard), en compagnie de Valière et Duthel, de l'École émancipée. Marie-Louise Cavalier, victime de la division de la majorité, décline donc le poste. Le syndicat se prive ainsi de la possibilité d'être avant-gardiste sur le plan féministe. L'attitude de Marie-Louise Cavalier s'explique sans doute, outre la fierté, par le refus de dépendre des unitaires, puisque sans eux, elle ne dispose que d'une majorité relative qui aurait pu leur conférer une position d'arbitres. Marie-Louise Cavalier propose alors Henri Aigueperse, qui est élu à la quasi-unanimité. Ce jeune dirigeant, moins marqué dans les luttes internes, bénéficie de l'estime des unitaires³⁶. Les quatre permanents désignés appartiennent tous à la tendance majoritaire, deux d'entre eux ont combattu Marie-Louise Cavalier, et ne sont pas pénalisés pour autant. En effet, cet affrontement ne débouche pas sur une fracture à l'intérieur de la majorité du SNI. Elle retient progressivement l'option de l'alliance avec l'ÉÉ et la division consécutive à cette hésitation cesse alors. Ce choix prend forme dès 1945.

instituteurs communistes à l'école du Parti (1949-1954), thèse de 3^e cycle, Rouen, [Jacques Testanière], 1988, t. 2, p. 92.

33. Compte-rendu du congrès de Grenoble du SNI. ÉÉ, n° 1, 22 septembre 1946.

34. DELANOUE Paul (dir.), *Le mouvement syndical des enseignants*, op. cit., p. 142.

35. AIGUEPERSE Henri, CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit., p. 233.

36. DELANOUE Paul (dir.), *Le mouvement syndical des enseignants*, op. cit., p. 144.

Henri Aigueperse (1902-1989), la figure tutélaire de la majorité

Admiré pour le choix décisif de l'autonomie, en 1948, il continue des années plus tard à délivrer ses conseils.

Membre dans sa jeunesse du groupe d'extrême gauche *La Révolution prolétarienne*, puis sympathisant socialiste, il s'occupe avant la guerre la section SNI de la Haute-Vienne. Il dirige pendant la guerre les Mouvements unis de Résistance de son département. Secrétaire général du SNI dans une période décisive (1945-1952), il se retire comme directeur pédagogique de Sudel, maison d'édition créée par le SNI. Il continue à assister à des réunions du bureau national, à animer des formations et à présider des séances de congrès, notamment à propos des questions pédagogiques et éditoriales.

Cristallisation des tendances et jeux d'alliances

Les tensions augmentent graduellement entre courants à partir de l'année 1945. Paul Delanoue et Marcel Valière se distinguent particulièrement, et s'affrontent tels des bretteurs, habitués à la polémique depuis la rupture des années 1930 entre syndicalistes-révolutionnaires et communistes. Aucun argument ne peut être employé à la légère, tant les protagonistes excellent à défendre leurs positions. Leurs articles se répondent d'un numéro de *L'École libératrice* à l'autre. Ces deux orateurs ont été formés dans la Fédération unitaire de l'enseignement, mais le fossé qui les sépare est grand. Les controverses internes débutent à l'occasion du congrès de Montreuil du SNI, en décembre 1945. Deux motions d'orientation s'y opposent, la motion Garmy déposée par le courant unitaire, et la motion Valière-Breuilhard présentée par les tendances majoritaires et École émancipée.

Pour contrer les unitaires, la majorité déploie une argumentation en trois volets, parmi lesquels le refus de la politisation des syndicats. En effet, le débat d'orientation débute à propos d'une décision du Comité Confédéral National de la CGT, qui a autorisé les secrétaires confédéraux à se présenter aux élections politiques, rompant avec la tradition d'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux. De plus, le CCN a pris position à l'occasion de la campagne du référendum sur le projet de constitution de la 4^e République. L'indépendance syndicale restant un terrain polémique, qu'il convient d'éviter, Paul Delanoue critique le principe même de cette discussion et du débat d'orientation en général, qui fait du «syndicat – et il n'y a pas là de paradoxe – le plus politique de tous les syndicats.»³⁷ Dans un article agressif, Marcel

37. *ÉL*, n° 13, 25 mars 1946.

Valière déclare que la majorité du CCN « a abandonné le terrain syndical pour s'aventurer dans le domaine de l'électoratisme. »³⁸ Paul Delanoue réplique en évoquant des « partis *se réclamant* de la classe ouvrière »³⁹ et induit ainsi un doute sur l'authenticité des rapports de la SFIO avec celle-ci. Il propose effectivement une intervention syndicale dans les questions politiques, même s'il se défend de considérations politiciennes :

« La CGT ne devait pas prendre position devant le référendum ? S'il s'agissait d'une pure question de théorie politique ou de doctrine philosophique, nous serions d'accord. Mais lorsque les libertés démocratiques sont en cause, lorsqu'il s'agit même des simples intérêts matériels [...], nous ne sommes pas d'accord pour limiter le pouvoir de décision de la centrale syndicale. Ce serait restreindre singulièrement le rôle du syndicalisme et l'asservir à des considérations étroitement politiques. »⁴⁰

Cependant, les adversaires des unitaires se placent eux aussi sur le terrain politique, au moins implicitement. Marie-Louise Cavalier critique moins le principe d'une position de la CGT dans un référendum, au nom de l'indépendance syndicale, que son contenu. En effet, la SFIO combat la consigne de vote de la CGT, identique à celle du PCF. Aussi estime-t-elle que par cette décision, la CGT « allait ainsi, délibérément, à une division de l'opinion ouvrière. »⁴¹ Dans le contexte si particulier de la Libération, les réformistes eux-mêmes ont accepté « de procéder à de substantielles remises en cause de l'indépendance syndicale. »⁴² La CGT est représentée au conseil national de la Résistance. Les militants socialistes ne se privent pas d'ailleurs de faire pression sur le SNI⁴³.

L'argumentaire des réformistes et des partisans de l'École émancipée développe un second volet, celui du risque de scission que fait courir l'attitude des unitaires. L'avertissement affleure dès cet article de Marie-Louise Cavalier, en septembre 1945 :

« En se laissant entraîner hors des voies traditionnelles du syndicalisme français, la CGT rompt avec un passé auquel demeurent attachés beaucoup de ceux qui ont participé à la vie confédérale d'avant-guerre. Qui peut mesurer les

38. *ÉL*, n° 2, 10 octobre 1945.

39. Souligné par nous. *ÉL*, n° 7, 25 décembre 1945.

40. *ÉL*, n° 7, 25 décembre 1945.

41. *ÉL*, n° 1, 25 septembre 1945.

42. DREYFUS Michel, « Les raisons de la défaite des confédérés dans la CGT à la Libération » *op. cit.*, p. 230.

43. GEORGI Frank, GIRAULT Jacques, « Syndicalisme et socialisme : jalons pour une étude de la place des relations avec le syndicalisme dans l'implantation du socialisme » in GIRAULT Jacques (dir.), *L'implantation du socialisme en France*, *op. cit.*, p. 215.

répercussions qu'entraînera, pour l'avenir du mouvement ouvrier, cette dérogation aux statuts confédéraux, cet abandon des vieux principes ouvriers.»⁴⁴

Le troisième volet de l'argumentaire antiunitaire repose sur l'anticommunisme. Un article de René Bonissel s'attire en novembre 1946 cette réplique de Paul Delanoue : «L'auteur de ces lignes appartient à un parti ouvrier. Bonissel y appartient peut-être également ; il est membre à tout le moins de ce qu'il est traditionnellement convenu d'appeler une secte philosophique. Dans le mouvement syndical, on ne doit nous juger l'un et l'autre que par notre activité syndicale.»⁴⁵ Cette contre-attaque dévoile donc l'affiliation de Bonissel à la franc-maçonnerie, ce qui représente une escalade, puisqu'autant les militants ont coutume de revendiquer leur appartenance politique, autant les franc-maçons respectent un impératif de discrétion. Cependant, la technique de l'arroseur arrosé reste risquée : elle ne dédouane pas des critiques et peut apparaître comme un demi-aveu. Son emploi par un militant aussi avisé que Delanoue prouve que la polémique est devenue très vive.

Marcel Valière diffuse l'idéologie syndicaliste-révolutionnaire de l'École émancipée, fidèle à l'esprit de la charte d'Amiens. Ainsi, le refus de toute participation à la direction de l'État dans un régime capitaliste le conduit-il à une critique des gouvernements tripartites, considérée comme «une duperie pour les masses laborieuses»⁴⁶. Son réquisitoire ne se limite pas aux partis politiques : «Si le bilan, depuis la Libération, est si décevant, c'est en partie sans doute parce que le syndicalisme n'a pas su vouloir ni oser.»⁴⁷ Paul Delanoue a beau fustiger «le paravent trompeur des phrases révolutionnaires d'antan qui correspondaient à une autre période historique»⁴⁸, il ne dissipe pas les équivoques dans lesquelles l'enferme le soutien à la bataille de la production et la participation communiste aux gouvernements tripartites.

Si les reproches de l'extrême gauche sont attendus, il est plus troublant de constater que *L'École libératrice* offre une tribune à ses thèses, alors qu'elle se montre proche de la SFIO, également au pouvoir. La fréquence des articles de Marcel Valière est bien supérieure à l'influence de sa tendance à cette époque. Rapporteur des questions d'orientation au congrès de Montreuil de décembre 1945, il apparaît comme le porte-parole de la majorité sur ces questions. Celle-ci accepte donc de défendre une idéologie plus radicale, sans doute pour des raisons de circonstances, du fait de l'élan progressiste de la Libération et de la participation communiste au gouvernement. Ceci correspond à la

44. *ÉL*, n° 1, 25 septembre 1945.

45. *ÉL*, n° 5, 25 novembre 1946.

46. *ÉL*, n° 10, 10 février 1946.

47. *ÉL*, n° 13, 25 mars 1946.

48. *Idem*.

tentative de la SFIO et du courant *Force ouvrière* de la CGT de se placer à la gauche du PCF et du courant unitaire de la CGT dans cette période⁴⁹.

Les partenaires de cette alliance opèrent un partage des rôles. La majorité renonce à certaines de ses idées, par exemple en valorisant la charte d'Amiens, d'orientation clairement révolutionnaire et antiétatique, alors qu'elle professe par ailleurs un engagement républicain. De leur côté, les militants de l'École émancipée constatent que la majorité continue d'agir comme à l'accoutumée, sans que la modification de son discours n'ait d'impact sur ses pratiques syndicales. Les unitaires tentent d'exploiter les paradoxes de cette alliance. Ainsi, Paul Delanoue s'étonne dans *L'École libératrice* :

«Nous voyons souvent applaudir “la grève”, l’“action directe” par les éléments les plus modérés alliés à ceux qui se prétendent les plus révolutionnaires...»⁵⁰

Quelques mois plus tard, il expérimente une autre tactique : ne plus dissocier les militants réformistes et gauchistes afin de présenter le courant unitaire comme le seul raisonnable. Il distingue donc « deux grands courants » dans le SNI, le sien et un courant qui « se baptise “syndicalisme révolutionnaire” »⁵¹. L'effet de cette argumentation nous semble amoindri par les hésitations de Delanoue : on ne peut à la fois s'étonner d'une alliance puis en effacer la réalité au profit des éléments les plus radicaux. D'autant que dans cette alliance, les réformistes dominent objectivement l'ÉE...

Paul Delanoue s'attaque également à l'autre aspect du partage des rôles opéré par ses adversaires, la non-application des principes révolutionnaires par les réformistes. Pour cela, il adopte leur discours en revendiquant l'indépendance « absolue » du « mouvement syndical à l'égard de l'administration [...] quels que soient les ministres »⁵², en jouant sur l'appartenance à la SFIO du ministre de l'éducation nationale, Naegelen.

La discussion sur la CGT est étroitement liée à celle sur l'orientation du SNI. La question de l'indépendance syndicale de la CGT permet à des courants chaque jour plus hostiles de s'affronter sur un terrain moins sensible que les préoccupations corporatives. Les unitaires prennent régulièrement la plume pour justifier les décisions de la confédération. Ils s'investissent dans ses structures, qui ont toujours besoin des compétences des enseignants, singulièrement pour les fonctions administratives ou journalistiques. Les communistes avaient dès 1945 compris le danger que constituait l'opposition d'un syndicat aussi puissant que celui-ci à leur prise de contrôle de la CGT. Joanny Berlioz

49. LACROIX-RIZ Annie, *La CGT de la Libération à la scission de 1947*, Paris, Éditions sociales, 1983, p. 100-101.

50. *ÉL*, n° 15, 25 avril 1946.

51. *ÉL*, n° 20, 10 juillet 1946.

52. *ÉL*, n° 5, 25 novembre 1946.

explique au Comité Central du PCF que le SNI «pourrait facilement devenir le centre de ralliement de tous les anticommunistes.»⁵³

Cependant, la majorité de la FEN et l'ÉÉ divergent à propos des modalités de cette opposition. Marcel Valière dirige au congrès confédéral de 1946 une petite minorité d'extrême gauche⁵⁴. Partisan d'une rupture plus franche avec la majorité confédérale, il se plaint de la modération des réformistes, qui restent associés à la direction de la CGT. Une déclaration d'Henri Aigueperse au congrès du SNI illustre parfaitement les ambiguïtés des militants de *Force ouvrière*, majoritaires dans le SNI et la FEN :

«Le fait que nous n'ayons pas toujours été d'accord avec la majorité confédérale ne nous a pas empêché de nous sentir très à l'aise dans la CGT et d'apporter notre contribution à l'action qu'elle a menée. Nous continuerons dans cette voie.»⁵⁵

Petit à petit, le climat consensuel de mise dans les syndicats enseignants s'étirole. Cela provoque graduellement un raidissement des positions et amène les minorités à exiger des garanties de juste représentation dans les instances syndicales. Il n'est plus question de nier l'existence des tendances, que la majorité du SNI revendique comme un droit depuis le congrès de 1946⁵⁶. Même des militants unitaires l'évoquent, tel Pinel de la section du Puy-de-Dôme, qui ne sait quel terme adopter : «Mouvements d'opinion... courants de pensée... tendances... fractions...»⁵⁷. Le professeur unitaire Maurice Loi corrobore cette impression de confusion :

«Bien sûr, chacun avait son appartenance politique, avec son orientation et sa couleur, mais [...] les choses ne se faisaient pas ouvertement en congrès, ni lors d'élections, parce que comme les élections avaient lieu en congrès, on ne présentait pas de liste ni rien, ça se faisait comme ça, les gens suscitaient des candidatures. C'était pas avoué, c'est-à-dire on ne pouvait pas savoir dans une CA qui était de quelle couleur et telle autre, sauf les leaders qui étaient marqués.»⁵⁸

Bel exemple de ce climat, dans le Puy-de-Dôme, un militant unitaire défend l'idée de représentation proportionnelle et «désire voir se constituer plusieurs listes ayant chacune un programme d'action syndicale précis», alors qu'un réformiste «combat avec vigueur le mode de scrutin proportionnel.» Selon lui, ce système «amènerait la cristallisation des tendances [...] conduirait à la bureaucratie. Ce serait la fin du syndicalisme libre. Le bureau doit constituer

53. Archives PCF, CC 3-4 novembre 1945.

54. LEFRANC Georges, *Le mouvement syndical*, Paris, Payot, 1969, p. 26-27.

55. *ÉL*, n° 21, 15 septembre 1946.

56. *ÉL*, n° 9, 25 janvier 1946.

57. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

58. Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

une équipe homogène et résolue.»⁵⁹ Ils défendront les positions inverses deux ans plus tard...

L'École émancipée souhaite que la lutte de tendance prenne des contours plus, nets :

«Des divers courants existant dans le SN, seul celui de l'ÉE était organisé avec bulletin intérieur, réunions particulières, discipline, etc. Les autres en étaient encore au stade des "nébuleuses-spirales" et laissaient jouer la spontanéité syndicale.»⁶⁰

Elle s'oppose donc frontalement aux militants unitaires. Marcel Valière se réjouit que le congrès de Montreuil de 1945 n'ait pas adopté «des motions nègres-blancs.»⁶¹ La «clarification» qu'il souhaite se produit, notamment sous l'impulsion d'un courant unitaire qui se débat dans ses contradictions. D'un côté, le courant participe pleinement à la recherche d'un dépassement des clivages de tendance entrepris à la Libération et à la codirection du syndicalisme enseignant qui en découle. De l'autre, il tente d'obtenir des positions nouvelles, réclame des responsabilités pour ses militants, au nom du respect de son influence. Par là même, il contribue à dissiper le climat consensuel qu'il ne cesse de vanter. Cette contradiction est valable aussi pour la majorité, mais sa position l'avantage : disposant déjà de l'essentiel des postes, elle peut plus facilement placer ses militants sans évoquer des considérations de tendance, mais plutôt l'efficacité du travail accompli.

La contradiction du courant unitaire est visible dès janvier 1946. En effet, un vote contesté du congrès du SNI prévoit de réserver le secrétariat permanent exclusivement aux membres du courant majoritaire. Les divergences s'expriment sous une forme inédite : les unitaires lisent une déclaration à l'ouverture de la première réunion du bureau national. Cet acte affirme l'existence d'un groupe structuré, qui subsiste après le congrès, temps officiel du débat. Les unitaires évoquent le «courant que nous représentons». Leur déclaration critique aussi le nombre de sièges dont ils disposent au BN (quatre sur vingt, soit 20 %) par rapport à «la place à laquelle» ils pouvaient «légitimement prétendre», allusion au tiers des mandats obtenu. L'élection s'est déroulée au scrutin majoritaire, ce qui signifie que les sièges alloués à la minorité l'ont été en fonction non d'une règle mathématique, mais de la volonté de la majorité. Malgré leur durcissement, les unitaires ne présentent pas un candidat contre celui de la majorité, mais proposent d'adjoindre un sixième permanent en la personne de Marcel Merville, au nom de l'importance de la question de la jeunesse. Les majoritaires rejettent cette solution⁶².

59. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 23, octobre 1946.

60. M. V. *ÉE*, n° 8, 5 janvier 1947.

61. *ÉL*, n° 10, 10 février 1946.

62. *ÉL*, n° 3, 25 octobre 1946.

Les adversaires des unitaires argumentent de deux manières. Certains, du côté réformiste, maintiennent l'esprit de la Libération, tel Jacquemard qui regrette que cette déclaration «consacre en fait une “cristallisation” des tendances» et «demande que l'on tienne compte, avant tout, dans la désignation des permanents et des membres des commissions, des compétences individuelles.»⁶³ Une telle suggestion n'est cependant guère compatible avec le fonctionnement en tendance suggéré par la motion majoritaire qu'il soutient, et surtout avec la volonté d'écarter les unitaires des postes essentiels. Les représentants de l'École émancipée ne contestent pas le bien-fondé de la déclaration unitaire, puisqu'ils soutiennent la règle de la représentation proportionnelle, mais ne vérifient pas son application dans le cas présent. Marcel Valière affirme simplement que «si une tendance se trouve en fait désavantagée, c'est bien celle qu'il représente avec Duthel»⁶⁴.

Ces controverses incitent les dirigeants du SNI à remettre en question les règles d'élection, dans le sens d'une reconnaissance des tendances. Cette solution n'est pas appliquée immédiatement, car la crainte existe de renouer avec les affrontements d'avant-guerre. Aussi, majoritaires et unitaires tentent-ils de trouver un *modus vivendi*, pour préserver un espace de discussion et de confiance entre courants. La déclaration des unitaires affirme ainsi que la «puissance d'une organisation syndicale est faite beaucoup moins de l'application rigide et littérale des règles statutaires que de l'esprit démocratique animant l'ensemble de ses militants.»⁶⁵ Henri Aigueperse leur fait écho : «dans une grande organisation comme la nôtre, au-dessus de la lettre des statuts, il y a l'esprit dans lequel chacun lui apporte ses opinions, son activité et son concours et c'est sur cet esprit que nous comptons pour maintenir l'entente fraternelle qui a régné jusqu'ici parmi nous.»⁶⁶

L'objectif de Marcel Valière consiste à officialiser l'existence des tendances, avec une méthode radicale : l'instauration d'une représentation à la direction proportionnelle au score. L'enjeu est de taille pour la vie interne du SNI. Le congrès de Grenoble de 1946 adopte cette idée par 715 voix contre 548, et 27 abstentions. L'opposition à la réforme provient d'une partie importante des délégués réformistes. Mais les modalités d'application ne donnent pas satisfaction à Valière, puisque le panachage (la possibilité pour l'électeur de mélanger des noms provenant de listes différentes) et les listes incomplètes,

63. *ÉL*, n° 10, 10 février 1946.

64. *Ibid.* Il est difficile de juger cette assertion, puisque la tendance École émancipée s'est alliée au congrès avec la majorité. Aucun vote ne permet d'évaluer son influence, qui a beaucoup baissé depuis l'avant-guerre. Les élections suivantes se déroulent dans un contexte différent, néanmoins le résultat médiocre de l'École émancipée (12 % des voix en 1949, cf. *EP*, n° 4, décembre 1949) ne corrobore pas la remarque de Valière.

65. *ÉL*, n° 10, 10 février 1946.

66. Éditorial. *ÉL*, n° 18, 10 juin 1946.

proposés par les unitaires, sont acceptés. Les unitaires triomphent, ils ont imposé leur solution de compromis, reflet des hésitations de beaucoup sur la question des tendances. Ils sont assurés d'obtenir plus de sièges dans le bureau national du SNI, si leur influence se maintient, mais gardent la possibilité de ne pas s'enfermer dans un cadre trop étroit pour eux.

Cependant, les réformes ultérieures supprimeront les possibilités de panachage et de listes incomplètes. Cette décision apparaît donc comme une étape sur le chemin qui a mené à l'institutionnalisation complète des tendances dans la vie intérieure du SNI et de la FEN, à leur cristallisation statutaire.

1947-1948. Le choc du départ de la CGT

Les grèves de 1947, un prélude de la scission ?

À la fin de l'année 1947, une vague de grèves met à l'épreuve les structures syndicales reconstituées, les tendances divergeant à son sujet. Les enseignants ne supportent plus les privations endurées et cherchent les moyens de se faire entendre⁶⁷. Dans un contexte international de début de guerre froide, le Parti Communiste, qui participe au gouvernement tripartite, est confronté au mécontentement grandissant de sa base ouvrière. Les syndicalistes communistes pâtissent d'une multiplication des grèves décidées contre leur avis. Au congrès fédéral, Marcel Bonin défend vigoureusement la modération de la confédération, qualifiant ces grèves «subalternes» de «tentatives de division du mouvement ouvrier» soutenues par «la réaction» et «la presse bien pensante»⁶⁸.

Les unitaires opèrent un tournant au milieu de l'année 1947 : comme leurs camarades ouvriers depuis la grève de Renault, ils se prononcent au plan national pour l'extension des luttes. Les communistes paient cette volte-face en ne siégeant plus au gouvernement, la logique de guerre froide s'installe dans la vie politique et sociale du pays. Un processus de grève générale s'enclenche dans le pays, à partir de l'action des mineurs et des métallurgistes, encouragés par le PCF et la direction de la CGT, contrairement à la SFIO au pouvoir et à la minorité *Force ouvrière* de la CGT, qui brandissent la crainte d'une insurrection prosoviétique.

La grève des instituteurs parisiens, fondamentale par sa longueur et par son originalité, allait permettre aux unitaires de déployer leur nouvelle radicalité. Cette grève est exceptionnelle, puisque des réformistes la dirigent, eux qui refusent au plan national d'engager une action en pleine crise politique et sociale. Malgré le contexte et les pressions nationales, la section organise un référendum le 10 novembre auprès de tous les instituteurs de la Seine. Avec 83 % de participation, il montre qu'une large majorité est décidée à l'action⁶⁹,

67. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 10, octobre 1946.

68. Ouverture du congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, matin, p. 8-9.

69. 77 % des votants, soit 8 392 voix. HIRSCH Robert, «La grève des instituteurs de la Seine

mais la direction nationale du SNI le critique vertement, estimant que les non syndiqués ou membres du SGEN-CFTC ne doivent pas interférer dans les décisions d'une section.

Le scénario de cette grève est inédit du début à la fin. Le Conseil syndical de la Seine se prononce à une courte majorité pour la grève immédiate et illimitée. Cette idée radicale en milieu enseignant l'emporte grâce à une alliance improbable entre les minorités unitaires et École émancipée et une partie de la majorité. Le secrétaire de la section, Edmond Breuillard, se retrouve en porte-à-faux. Autre innovation, un comité de grève fort de 200 membres se met en place, avec vingt-cinq représentants du SGEN-CFTC et des membres d'organisations diverses⁷⁰.

L'action parisienne débute le vendredi 21 novembre, massivement suivie, alors qu'un conseil national du SNI se tient le lendemain. Les militants de la Seine espèrent influencer sa décision et constituer l'avant-garde d'un mouvement d'ampleur nationale, leurs revendications étant communes à tous les instituteurs de France. La majorité réformatrice du CN déçoit leurs attentes. L'unitaire Robert Ducol présente une motion qui préconise la généralisation de la grève. La motion du Lot, adoptée par la majorité réformatrice du conseil national, avec 782 mandats contre 351 à la motion Ducol et 131 abstentions, «conseille à la section de la Seine d'interrompre momentanément son mouvement d'action directe», en «tenant compte des circonstances particulières du moment.»⁷¹ Edmond Breuillard préfère s'abstenir que de voter pour la motion Ducol, ce que les instituteurs parisiens allaient lui reprocher vivement. Robert Hirsch estime que son «vote reflète l'hésitation du responsable parisien entre la combativité de sa section, qu'il sent bien, et les exigences politiques nationales de son courant dans le SNI»⁷².

La décision de la majorité du SNI reflète l'état d'esprit de beaucoup d'instituteurs de province, du fait du traditionnel clivage avec Paris, de l'absence de tradition gréviste et de considérations politiques. Cependant, cette majorité affronte une situation délicate, en s'opposant pour la première fois depuis la Libération aux deux minorités unies et en affrontant l'insubordination d'une partie de son camp. Henri Vidalenche, de l'École émancipée, refuse de critiquer les grèves impulsées par le PCF, «n'en déplaise à ceux qui pratiquent des revirements qu'ils reprochent aux stalinien»⁷³. Dans cette bataille à

en 1947», communication au groupe sur l'histoire du syndicalisme enseignant.

70. La Société pédagogique, l'Association des cours complémentaires, le Syndicat des professeurs des enseignements spéciaux, in HIRSCH Robert, «La grève des instituteurs de la Seine», *op. cit.*

71. *ÉL*, n° 9, 27 novembre 1947 et n° 11, 18 décembre 1947.

72. HIRSCH Robert, «La grève des instituteurs de la Seine», *op. cit.*

73. *ÉÉ*, n° 6, 21 décembre 1947.

front renversé, où réformistes et unitaires successivement combattent puis soutiennent les grèves, seule la tendance syndicaliste révolutionnaire reste constante.

À l'annonce de cette décision, le comité de grève organise chez les instituteurs de la Seine un second référendum. Edmond Breuillard et les militants réformistes de la Seine préconisent l'arrêt de la grève mais 62 % des voix les désapprouvent⁷⁴. La poursuite du mouvement transforme l'action en grève dure, à durée non programmée, à l'exemple des grèves ouvrières. Elle reçoit le soutien d'une partie des autres enseignants de la Seine. En effet, le Syndicat de l'enseignement de la région parisienne-FEN, dirigé par les unitaires, envoie un ordre de grève dans tous les établissements. Contrairement à la situation prévalant chez les instituteurs, cette initiative ne découle pas d'une demande de la base, mais du volontarisme du sommet. Le référendum organisé pour le personnel du second degré à Paris donne une majorité des deux tiers au refus de la grève. Louis Guilbert, le secrétaire unitaire du S2, maintient sans succès l'ordre de grève⁷⁵. Le mouvement échoue à s'étendre, tant au plan national que professionnel, et la grève des instituteurs de la Seine s'essouffle au bout de dix jours.

S'il a écarté la grève générale, le CN du SNI a cependant envisagé de lancer une grève courte, car il ne peut pas abandonner les syndiqués de la Seine engagés dans le mouvement. La CE de l'UGFF vote donc à la demande de la FEN une grève de 48 heures pour les 8 et 9 décembre. La direction nationale adresse un double message : d'un côté, elle ne se laisse pas dicter la conduite à tenir par une section départementale ou un courant minoritaire ; de l'autre, elle aide les syndiqués qui ont commencé le mouvement. Les enseignants réussissent la seconde grève de masse de leur histoire, avec des pourcentages de l'ordre de 70 % de grévistes, surtout dans l'enseignement primaire. En revanche, on assiste à un fiasco complet chez les autres fonctionnaires, du fait de l'attitude des fédérations de l'UGFF à direction réformiste, qui ne transmettent pas le mot d'ordre à leurs adhérents⁷⁶. Henri Aigueperse ne dissimule pas sa déception devant « la défection générale » de ses camarades de tendance, qui aura des conséquences lors de la scission de 1948⁷⁷.

La direction de la FEN reste donc isolée. Paradoxalement, dans la Seine, un troisième référendum a dégagé la veille une nette majorité pour l'arrêt du mouvement. À l'appel des unitaires, entre 1 000 et 2 000 instituteurs poursuivent le

74. HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine », *op. cit.*, p. 252.

75. Chiffres donnés par Robert Guitton, *US*, n° 41, 15 décembre 1947, cité par POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNES et le choix de l'autonomie », *op. cit.*, p. 4.

76. SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation nationale choisit l'autonomie », *op. cit.*, p. 23-24.

77. Éditorial. *ÉL*, n° 10, 11 décembre 1947.

mouvement jusqu'au 9 décembre⁷⁸. La grève permet d'obtenir quelques gains : l'indice de départ est attribué au stagiaire et non au titulaire débutant, l'indice terminal n'est plus réservé à la classe exceptionnelle et enfin une parité est établie avec une autre catégorie de fonctionnaires, les contrôleurs des PTT. Le déroulement de la grève des instituteurs parisiens démontre aux enseignants leur capacité à se lancer dans des mouvements longs⁷⁹. Il lève l'hypothèque de la responsabilité des élèves, du soutien à l'école publique et confirme le choix syndical. Il entraîne aussi des conséquences internes immédiates : les polémiques entre courants font rage, nul ne songe plus à dépasser ou atténuer les clivages de tendances. Alors que l'unité confédérale vacille, le syndicalisme enseignant ne fait pas exception. D'autant que les directions du SNI et de la FEN ont prêté le flanc aux accusations communistes de réagir à la grève parisienne avec le souci de préserver le gouvernement. Henri Aigueperse, un brin provocateur, choisit en décembre d'assumer cette proximité idéologique :

« au risque de me faire traiter une fois de plus d'agent du gouvernement, je dois à la vérité de dire que le ministre de l'Éducation nationale a défendu notre cause avec vigueur et avec un succès qui n'est pas négligeable. J'aggraverai encore mon cas en ajoutant que certains de ses collègues ont agi en la circonstance comme de véritables amis de l'École. »⁸⁰

D'autres éléments confortent l'hypothèse d'un soutien de la direction du SNI à un gouvernement bousculé, et en particulier au ministre socialiste de l'Éducation, Naegelen, cible privilégiée des unitaires. Aigueperse envoie une lettre confidentielle au président du Conseil, le 17 novembre 1947, alors que la section de la Seine organise son premier référendum sur la grève. Après avoir présenté les motifs de mécontentement et argué des succès remportés par d'autres catégories, il sort du domaine syndical et conseille son camarade socialiste sur la marche à suivre pour éviter une grève, afin de conjurer « une décision improvisée » sur le reclassement :

« Je pense qu'une déclaration officielle, par laquelle vous indiqueriez que le gouvernement étudie actuellement les différents plans qui lui ont été soumis et qu'à une date déterminée (aussi rapprochée que possible) le tableau des parités et des indices sera connu, aurait pour effet de calmer les esprits des fonctionnaires. »⁸¹

Bien placé pour connaître l'état d'esprit de la base, Henri Aigueperse peut conseiller une action gouvernementale adéquate. Ce document prouve qu'il

78. HIRSCH Robert, « La grève des instituteurs de la Seine », *op. cit.*

79. Ce mouvement reste une exception. FRAJERMAN Laurent, « Le syndicalisme enseignant français et la grève : normes et normalisation d'une pratique (1948-1959) », *Paedagogica Historica*, n° 5, octobre 2008, p. 543-554.

80. Éditorial. *ÉL*, n° 10, 11 décembre 1947.

81. 1 BB 2, lettre d'Aigueperse à Paul Ramadier, 17 novembre 1947.

ne souhaite pas le déclenchement de la grève et fait prévaloir ses amitiés politiques sur l'intérêt des syndiqués lancés dans l'action.

Les deux camps s'affrontent sur le bilan de la grève. Le principal argument utilisé par les réformistes contre les grèves lancées par la Confédération en novembre-décembre 1947 réside dans leur « caractère de surenchère politique », selon l'expression de René Bonissel⁸². Dans cette optique, la grève ne se justifie que si elle reste purement économique, les aspects politiques étant perçus comme parasites. Ce refus des grèves politiques, proche de la position d'un parti politique, la SFIO⁸³, est-il pertinent ?

Les affrontements suscités par la grève, d'ordre physique dans beaucoup de syndicats ouvriers et intellectuel dans les syndicats enseignants, accélèrent la décomposition de la CGT et préfigurent sa scission. Or, le déroulement de la grève de quarante-huit heures ne contribue pas à ancrer la FEN dans l'un des camps en présence. Henri Aigueperse en décembre 1947 dénonce les unitaires, mais également les militants Force ouvrière de l'UGFF qui « ont refusé d'appliquer la décision prise à la majorité », ne témoignant d'aucune solidarité pour les enseignants⁸⁴. La solution de l'autonomie correspond à l'expérience vécue pendant ces semaines décisives. Un autre dispositif s'impose à ce moment : l'officialisation des tendances de la FEN.

La reconnaissance explicite des tendances, 1947-1949

Le système des tendances représente une particularité forte de la FEN. Traditionnellement, les historiens expliquent sa mise en place par le choix de l'autonomie lors de la scission de 1948, dans une sorte de troc avec une minorité cégétiste désireuse d'obtenir des garanties sur l'existence d'espaces de liberté dans le fonctionnement interne de la FEN⁸⁵. Pourtant, les tendances constituent une tradition du syndicalisme enseignant et dès 1946, les conditions d'exercice de leur activité sont prévues. Faut-il pour autant négliger les modifications apportées lors du passage à l'autonomie ?

L'élection de la direction nationale du SNI se déroule alors à la proportionnelle des mandats obtenus par chaque motion. La répartition des mandats dans les sections départementales est donc essentielle, et les unitaires tentent de tirer profit des modalités souples qu'ils ont fait prévaloir. Le panachage permet aux délégués d'éliminer certains membres de la liste proposée et de les remplacer par d'autres candidats. Il représente un système intermédiaire entre le scrutin majoritaire, dans lequel chaque candidat doit obtenir la majorité des

82. *ÉL*, n° 11, 18 décembre 1947.

83. MECHOULAN Éric, « La SFIO et les grèves », in BERSTEIN Serge et autres, *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, op. cit., p. 205-222.

84. Éditorial. *ÉL*, n° 10, 11 décembre 1947.

85. COQ Guy, « La FEN, l'école, le syndicalisme », Paris, *Esprit*, juin 1976, p. 1205.

voix, et le scrutin de liste normal, dans lequel on vote pour une liste entière, sans pouvoir choisir les candidats. Les unitaires ont défendu ce système mixte dans le but d'assurer l'élection de leurs dirigeants à partir de leur popularité, pour obtenir des scores dépassant leur influence idéologique.

Dans la fédération, les tendances comptent moins : pour la CA, l'article 5 des statuts précise que « les candidats représentant les syndicats départementaux sont proposés par leurs syndicats départementaux. »⁸⁶ Ceci exclut la présentation de listes de candidats par tendance, au profit d'un scrutin majoritaire, avec candidatures individuelles, soutenues par leurs délégations. Mais au congrès fédéral de 1947, des délégués réformistes soulèvent des objections pratiques : à part quelques figures, les candidats « sont mal connus des autres départements. » Comment choisir dans ces conditions ? Les délégués doivent utiliser des critères, comme les affinités politiques, les positions sur les questions corporatives etc.. Pour que l'élection se déroule dans « la clarté », le délégué émet le vœu « que les divers candidats fassent une brève profession de foi, et précisent notamment leurs tendances respectives : [...] ex-unitaires ou ex-confédérés, ou leur absence de tendance ». Ce système équivaut à l'officialisation des tendances⁸⁷. Un autre délégué explore cette voie en affirmant : « qu'on le veuille ou non, ces tendances existent, et je ne doute pas une seconde qu'à l'heure actuelle, tant que le congrès est à l'intérieur de la salle, les tendances soient en train de travailler pour arriver à obtenir des élus. »⁸⁸

Ces interventions suscitent une riposte immédiate des unitaires, dont plusieurs ténors soulèvent de nombreuses objections. La première repose sur l'origine locale des candidats, qui doivent représenter leur section départementale. Camille Canonge du Tarn explique que nombre de candidats sont « présentés au congrès par l'unanimité de leur section », or « Dieu sait si ces sections départementales peuvent être divisées sur les questions de tendances. »⁸⁹ Il répond donc sur le même terrain que le délégué réformiste, celui de la simplicité de l'application des principes électoraux. Émile Labrunie choisit, quant à lui, de pousser la logique des tendances jusqu'au bout pour en démontrer les dangers. Il propose l'instauration d'un « scrutin de liste avec représentation proportionnelle », plus adapté à ce système⁹⁰. Ce scrutin est en place dans le SNI depuis quelques mois. Mais les équilibres diffèrent dans la FEN, dans laquelle les unitaires sont plus influents et les luttes de tendance moins affirmées. Le président de séance refuse l'idée de Labrunie, arguant de la nécessité qu'elle implique de changer les statuts. Par conséquent, il accrédite sa démonstration

86. *EP*, n° 16, spécial congrès de 1947.

87. Bailly, de Belfort. Congrès FEN de 1947, samedi 17 mai, a. m., p. 29.

88. Vincent. Congrès FEN de 1947, samedi 17 mai, a. m., p. 30.

89. Congrès FEN de 1947, samedi 17 mai a.m., p. 33.

90. Congrès FEN de 1947, samedi 17 mai a.m., p. 31.

implicite : choisir au scrutin majoritaire des dirigeants selon des critères de tendance n'est logique que si l'on désire éliminer les opposants. Enfin, Guilbert choisit de dramatiser l'enjeu : « on a voulu faire ces élections dans la confusion. S'il s'avérait que particulièrement on veut éliminer des camarades parce qu'ils sont connus sur le terrain politique et non pas sur le terrain syndical, je vous mets en garde contre les conséquences qu'il y aurait ainsi dans la Fédération, parce qu'à ce moment-là, ce sera la bagarre »⁹¹. Ces interventions s'avèrent efficaces, la proposition est repoussée.

Cet épisode confirme la position ambiguë des unitaires. L'intervention de Paul Delanoue au conseil national du SNI du 27 décembre 1946 avait présenté simultanément les deux facettes de leur discours. Il avait d'abord dénoncé les luttes de tendance : elles « absorbent inutilement l'activité des militants », or « il y a lieu d'utiliser les compétences sans jeter aucune exclusive contre quelques camarades. » Puis il avait affirmé « que l'expérience faite au sein du bureau national montre qu'il est possible aux camarades des différentes tendances de travailler ensemble à la réalisation d'un programme. Rien ne sert de dissimuler les divergences »⁹². Les unitaires ne contestent donc pas l'existence même des tendances, malgré leurs dénégations récurrentes. Leur objectif est surtout d'obtenir des garanties sur le libre exercice de leur activité syndicale et leur participation à la direction, en évitant le plus possible la cristallisation des tendances. À la fin de l'année, ils se résignent à faire un choix, pour réagir à la mise à l'écart progressive de leurs militants. Leur motion au congrès du SNI de 1947 approuve sans réserve la mise en place d'un système des tendances⁹³.

Le climat difficile provoqué par la scission de la CGT joue en faveur d'une formalisation plus grande du système, au détriment de la souplesse initialement défendue par les unitaires. La motion Bonissel-Valière, adoptée par les congrès du SNI et de la FEN, demande l'élection « à la représentation proportionnelle des organismes administratifs »⁹⁴. D'autres syndicats nationaux, dont le SNES, suivent. Au congrès fédéral de mars 1948, les unitaires ne font plus obstacle à la présentation des tendances des candidats, les clivages entre partisans et adversaires de la CGT étant désormais bien établis⁹⁵.

Le congrès doit encore choisir le mode de scrutin. Le président de séance propose que les quinze candidats obtenant le plus grand nombre de suffrages soient élus (scrutin majoritaire). L'application sans concertation de ce système risquant de les priver d'élus les unitaires interviennent en faveur de la règle de

91. Congrès FEN de 1947, samedi 17 mai a.m., p. 33.

92. *ÉL*, n° 10, 10 février 1947.

93. *ÉL*, n° 9, 27 novembre 1947.

94. Cette motion est célèbre, parce qu'elle promeut l'autonomie du syndicalisme enseignant. *EP*, n° 27, avril 1948.

95. Congrès FEN de 1948, 27 mars a.m., p. 97.

la proportionnelle. Ils bénéficient du soutien logique de Marcel Pennetier, pour l'ÉÉ. En revanche, un dirigeant réformiste du SNI, Denis Forestier, s'oppose à l'adoption immédiate d'un système pourtant appliqué dans son syndicat et préconisé pour la FEN par sa motion⁹⁶ ! Adrien Lavergne, pour éviter une scission de la FEN, impose la constitution d'une « liste unique »⁹⁷. Les unitaires obtiennent dix-sept sièges à la CA de la FEN sur cinquante-neuf, ce qui minore leur influence. Il apparaît alors clairement que la FEN doit adopter la proportionnelle pour éviter un conflit aux conséquences importantes dans ce contexte délicat.

Adrien Lavergne (1896-1971), le technicien du syndicalisme

Spécialiste des négociations fonction publique, rassembleur, il est l'homme de l'affirmation progressive de la Fédération.

Il débute sa carrière militante à l'extrême gauche, comme beaucoup de dirigeants majoritaires. Blessé pendant la guerre de 1914-1918, responsable de la section de la Seine de la Fédération générale des fonctionnaires à la fin des années 1930. Il participe ensuite à l'organisation de la résistance réformiste et devient secrétaire général de la fédération enseignante après l'arrestation de Lapiere et Rollo. Il dirige la fédération jusqu'en 1956. Instituteur devenu professeur, il tente de ménager les enseignants du secondaire, tout en faisant émerger une identité proprement fédérale, dont le soubassement reste le SNI.

Maunoury élabore un projet de révision des statuts fédéraux qui refuse le panachage, objectant la crainte qu'il donne « aux délégués d'une tendance la possibilité d'influer sur le choix des représentants de la tendance adverse et de faire battre les candidats les plus qualifiés. »⁹⁸ La cristallisation des tendances est tellement forte que les militants unitaires abdiquent lors du congrès fédéral de 1949, qui adopte à la quasi-unanimité la représentation proportionnelle avec liste complète⁹⁹. Le lien entre candidats et sections départementales est supprimé. Les unitaires préfèrent donc garantir leur participation aux instances de direction de la FEN, plutôt que préserver leur conception de l'organisation de sa vie interne. Ils n'exigent certes pas la mise en place du système des tendances du SNI et de la FEN contenu dans la motion Bonissel-Valière, trop rigide à leur goût, et en faveur de laquelle l'École émancipée se manifeste plus nettement. Mais depuis 1946 ils œuvrent en faveur d'une certaine institutionnalisation des tendances dans le syndicalisme enseignant, dans une démarche

96. Congrès FEN de 1948, 27 mars a.m., p. 100-101.

97. Congrès FEN de 1948, 27 mars a.m., p. 102.

98. *EP*, n° 1, septembre-octobre 1949.

99. Congrès FEN de 1949, 12 matin, p. 38-39.

profondément ambivalente, où les impératifs du court terme contredisent les visées à long terme.

Les tendances face à la scission

L'année 1948 représente une rupture décisive dans l'histoire du syndicalisme, marquée par la scission de la CGT, qui affaiblit durablement le syndicalisme français. Le courant Force ouvrière crée une autre confédération, la CGT-FO. Elle est constituée soit par les fédérations et syndicats de la CGT qui étaient dirigés par des membres de ce courant et qui quittent la CGT (dans ce cas, les partisans de la CGT quittent le syndicat et en constituent un autre, affilié à la CGT) soit par des fédérations et syndicats créés par ses militants quand ils sont minoritaires (dans ce cas, le syndicat initial continue, et reste à la CGT). Désormais le pluralisme syndical et les polémiques provoquées par les effets de la guerre froide s'imposent, y compris au sein de la FEN. Les dirigeants de la FEN participent à la tendance minoritaire de la CGT, *Force ouvrière*, qui se transforme en 1948 en une nouvelle confédération. La logique voudrait que la majorité de la FEN rejoigne *Force ouvrière* et que les cégétistes la quittent. Pourtant, le fragile édifice construit depuis la Libération résiste. Un choix original, celui de l'autonomie, permet au syndicalisme enseignant de conserver son unité : la FEN n'adhère plus à aucune confédération. Cette décision capitale engage l'avenir du syndicalisme enseignant. Conformément à leurs traditions, les syndicalistes enseignants organisent à ce sujet un débat approfondi et démocratique à tous les échelons.

Les directions du SNI et de la FEN s'opposent fermement aux préparatifs de scission : Adrien Lavergne intervient dans ce sens devant la réunion des groupes Force ouvrière qui décide de la rupture. Prudentes, leurs premières réactions témoignent du désir de prendre le temps d'évaluer la situation et les rapports de force. Le premier syndicat national important à réunir sa direction est le SNES, le 22 décembre 1947. La discussion montre une certaine indétermination des positions, qui s'explique par la particularité des débats internes au SNES, moins tranchés et idéologiques que dans le SNI. Des dirigeants influents du SNES se prononcent pour rejoindre Force ouvrière, d'autres penchent déjà pour l'autonomie, les unitaires veulent rester à la CGT. Une solution provisoire est adoptée à l'unanimité : les syndiqués resteront unis jusqu'au congrès extraordinaire. La réunion décisive est celle du conseil national du SNI, le 28 décembre. Les majoritaires restent silencieux, en effet, Henri Aigueperse a consulté sa base, et constaté qu'elle ne se prononce pas en faveur de FO¹⁰⁰. Le CN vote à l'unanimité une motion, publiée en gros caractères pour marquer son caractère exceptionnel : il décide « d'organiser sur le plan

100. SAPOJNIK Didier, «La Fédération de l'Éducation nationale choisit l'autonomie», *op. cit.*, p. 27

national une consultation qui permettra à chaque syndiqué de faire connaître sa position précise.»¹⁰¹ On prévoit donc un débat pour statuer, sans précision de forme. Les attendus de la motion insistent sur le «danger que présenterait à l'heure actuelle l'éparpillement de nos forces syndicales», sans précisions.

On ne trouve aucune référence à la CGT dans l'appel du SNI, tandis qu'il évoque «la nécessité impérieuse de sauvegarder avant tout l'unité du Syndicat national et de la Fédération de l'Éducation nationale.» Cet appel légitime la position autonome, en faisant du syndicat l'échelon primordial. Les dirigeants unitaires en votant la motion, souhaitent gagner du temps. Ils ont besoin d'un débat approfondi pour convaincre les syndiqués, leur position minoritaire dans l'appareil les affaiblit en cas de décision rapide. D'autre part, le refus du SNI de rejoindre immédiatement la nouvelle confédération est de nature à limiter la dynamique de la scission. Quand les unitaires dirigent le syndicat, la formulation diffère. L'appel unanime du SNET branche Écoles déclare qu'il faut maintenir l'unité du syndicat, de la FEN «et tenter de reconstruire l'unité de la CGT»¹⁰². *L'École libératrice* ne retranscrit pas fidèlement l'ambiance de la séance du CN du SNI; elle insiste sur les facteurs de cohésion et évite les polémiques. Par contre, Yvonne Issartel relate dans *L'École émancipée* un épisode révélateur des tensions :

la motion unitaire déposée par Ducol demande «le respect des statuts jusqu'au congrès de Pâques. Ce que la motion ne précise pas, mais implique statutairement, c'est la nécessité de payer jusqu'au congrès les timbres confédéraux alors que dans un souci d'unité, la majorité voulait se prononcer tacitement pour le blocage des cotisations jusqu'au congrès afin de ne pas préjuger de l'avenir. Le vote s'effectue dans une confusion inénarrable; la présidente ne peut parvenir à obtenir le silence; des paroles violentes sont échangées et les résultats obtenus sont aussi confus que les débats: (373 mandats pour, 232 contre, 240 abstentions, 196 absents, 309 refus de voter). Sur cette impression pénible, dans une atmosphère tendue le CN se sépare.»¹⁰³

La position des unitaires vise à ne pas entériner subrepticement la scission, la part confédérale de la cotisation symbolisant l'appartenance à la CGT, mais il apparaît dès cette occasion que la majorité du SNI veut quitter la CGT.

Le choix de l'autonomie demeure énigmatique car les majoritaires ne le revendiquent pas immédiatement, et l'École émancipée le soutient, ce qui n'allait pas de soi. Le syndicalisme enseignant peut s'accommoder d'une autonomie qui le libère complètement de l'emprise des autres fonctionnaires.

101. *ÉL*, n° 12, 31 décembre 1947.

102. Souligné par l'auteur. TET, n° 30, janvier 1948, cité par POUZACHE Danielle et DALLANCON Alain, «Le SNET (écoles et services) et l'autonomie», *Points de repères*, n° 22, octobre 1999, p. 20.

103. *ÉÉ*, n° 8, 18 janvier 1948.

Les dirigeants de la FEN ne se sentent pas contraints par des relations de confiance de suivre Force ouvrière, même si la SFIO lui apporte son soutien. Dans l'ensemble, les responsables du Parti socialiste désapprouvent l'autonomie sans l'exprimer publiquement, étant assurés de contrôler les directions syndicales enseignantes¹⁰⁴. Didier Sapojnik, s'appuyant sur des sources orales, affirme que la majorité du SNI se prononce en faveur de l'autonomie au cours d'une réunion secrète, tenue avant le CN du 28 décembre 1947¹⁰⁵. Pourtant, cette majorité n'assume pas publiquement ce choix lors du conseil national. Quelles raisons motivent ce mutisme ? Selon Didier Sapojnik, les majoritaires attendent « la position des communistes : s'ils décident de s'en aller, le passage à FO sera possible ; s'ils restent, ce sera l'autonomie. »¹⁰⁶ Il confirme le rôle crucial joué par les unitaires dans la préservation de l'unité de la FEN, qui aurait pu se séparer entre deux fédérations enseignantes affiliées l'une à FO et l'autre à la CGT.

L'extrême gauche enseignante est divisée. Les militants de La Révolution prolétarienne optent pour Force ouvrière. Les dirigeants de la tendance École émancipée hésitent, Louis Bouët se prononce pour l'autonomie, tandis que Marcel Valière penche pour la CGT : « Ayant cohabité avec les stalinien depuis 1926, je n'ai jamais eu de complexe à leur égard »¹⁰⁷. Il craint que le SNI ne se coupe de la classe ouvrière. Une fois décidée pour l'autonomie, la tendance tait ses désaccords. Les militants favorables à la CGT ne peuvent s'exprimer dans les colonnes de *L'École émancipée* qu'après le congrès du SNI¹⁰⁸. Renaud Chauvet explique ce choix par une aversion plus grande envers les communistes qu'envers les réformistes¹⁰⁹.

Henri Aigueperse tente de dédouaner la direction du SNI, en dépeignant sa participation à Force ouvrière sous les traits d'une opinion personnelle, qui n'engage pas l'organisation. Il présente la scission comme un événement extérieur à l'activité des dirigeants du SNI¹¹⁰. En février, il défend l'autonomie en émettant « l'espoir que la situation se clarifiera ». Il affiche alors une certaine réticence : cette « solution m'aurait paru autrefois une hérésie. »¹¹¹ La propagande en faveur de l'autonomie développe une théorie élaborée par l'ÉÉ. Elle

104. GIRAULT Jacques, « La SFIO et le monde enseignant », *op. cit.*, p. 304.

105. SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation nationale choisit l'autonomie », *op. cit.*, p. 28.

106. *Idem*, p. 29.

107. Lettre de Marcel Valière à Vidalenche 8 décembre 1967, citée par DEBOURDEAU Jean-Pierre, « Où et quand est née l'idée de l'autonomie ? », *op. cit.*, p. 40.

108. *ÉÉ*, n° 13, 25 avril 1948.

109. CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI (1947-1960)*, thèse de 3^e cycle, Paris 10, [A. Kriegel], p. 99.

110. Éditorial. *ÉL*, n° 13, 8 janvier 1948.

111. Éditorial. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

renvoie dos à dos la « CGT-Frachon » et la « CGT-Jouhaux », présente le SNI et la FEN restés unis dans l'autonomie comme le modèle de la réunification à venir, conditionnée par le respect de la démocratie syndicale¹¹². L'osmose idéologique de la majorité et de l'ÉÉ culmine dans la motion Bonissel-Valière. Si la majorité ne dépend pas des voix de l'École émancipée pour faire prévaloir ses vues, l'influence que celle-ci acquiert dans le dispositif autonome tient à deux facteurs. D'abord ses dirigeants excellent dans les controverses avec les communistes, à cause de leur exclusion du parti dans les années 1930. Ensuite, ils bénéficient du statut d'héritiers de la Fédération unitaire¹¹³, donc de garants de la mémoire des pionniers du syndicalisme universitaire aux yeux de la masse des instituteurs. Cela leur confère les ressources propres à légitimer l'idée d'une autonomie conservant l'esprit syndical, loin du retour à la tradition amicaliste. Ainsi, Louis Bouët, symbole vivant de l'épopée de la naissance du syndicalisme enseignant, pour sa participation à la fondation de la fédération unitaire, intervient à ce titre dans *L'École libératrice*¹¹⁴.

La tendance Force ouvrière dans la FEN recrute l'essentiel de ses dirigeants parmi les groupes socialistes de l'Éducation nationale. Alors qu'elle est marginale dans le SNI, FO garde une certaine influence au SNES, avec l'aide d'une génération de fondateurs du SPES (l'ancêtre du SNES avant-guerre) : Maurice Janets, secrétaire général du syndicat à la Libération, trésorier de la FEN en 1947, ou Lucien Mérat, secrétaire général de la FGE avant la guerre. Une des explications de cette différence réside dans le fait que l'unité du syndicalisme ne représente qu'un idéal dans l'enseignement secondaire, avec la concurrence du SNALC, du SGEN-CFTC et d'autres organisations. Les professeurs étant habitués au pluralisme syndical, les militants syndicaux adoptent un positionnement moins favorable à l'unité corporative.

Dans le SNI au contraire, Force ouvrière représente une force insignifiante. La majorité du bureau national se soude autour de l'autonomie, cohésion nouvelle au regard des divergences internes récurrentes depuis la Libération. Dans les sections, aucune vague ne se manifeste en faveur de la nouvelle confédération. Trois sections du SNI¹¹⁵ seulement accorderont une majorité de leurs mandats à FO au congrès d'avril 1948, et elles soutiennent aussi l'autonomie en deuxième solution. Bruguet, secrétaire-adjoint de la section de Seine-Inférieure, représente nationalement le courant FO dans le SNI, à la demande de la majorité¹¹⁶. Pourquoi cette dernière ressent-elle le besoin de

112. Benoît Frachon est le dirigeant de la majorité de la CGT, il est membre du PCF. Léon Jouhaux dirige la minorité Force ouvrière. *ÉL*, n° 18, 12 février 1948.

113. La Fédération unitaire est le premier syndicat des instituteurs, affilié à la CGTU entre 1921 et 1935. Son équipe dirigeante a donné par la suite naissance au courant École émancipée.

114. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

115. Les Ardennes, la Corrèze et le Territoire de Belfort.

116. SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation nationale choisit l'autonomie », *op.*

contribuer à la création de FO, soit d'une opposition supplémentaire? D'une part, la position autonome se présente comme un juste milieu, ce qui nécessite la présence des deux choix extrêmes pour les « renvoyer dos à dos »¹¹⁷, selon l'expression de Valière. D'autre part, créer FO permet de contrôler cette opposition. Le groupe central FO de l'Éducation nationale, avec lequel Bruguet n'entretient pas de relations, souhaite créer une situation irréversible et favoriser la scission, comme au SNET des Centres d'Apprentissages, dirigé par les cégétistes. Bruguet, lui, appelle ses électeurs à ne pas quitter le SNI en cas de victoire de l'autonomie¹¹⁸.

Force ouvrière déclare comprendre le « noble souci » de l'unité syndicale, mais prédit un avenir difficile à la FEN autonome : « Le Syndicat à deux têtes, dont une seule représente des syndiqués affiliés à une centrale, est un monstre bicéphale qui ne pourra, comme tous les monstres, vivre longtemps. »¹¹⁹ La rupture est donc accomplie entre FO et les dirigeants de la FEN, qui préfèrent l'unité de leur organisation à leur fidélité de tendance confédérale.

La position minoritaire des unitaires les conduit à déployer des efforts considérables pour convaincre les syndiqués de rester à la CGT. Les auteurs de la scission endossent la responsabilité principale, ce qui ouvre des perspectives. Les unitaires réussissent à cette occasion à rassembler des militants qui les combattaient auparavant. Ainsi, le secrétaire réformiste de la section SNI du Puy-de-Dôme, Sol démissionne parce qu'il est foncièrement « hostile à Force ouvrière et fidèle à la CGT »¹²⁰. Les unitaires mènent une campagne dynamique, au prix d'un grand effort d'organisation. Ils reçoivent l'aide de la direction confédérale de la CGT et multiplient les initiatives et les réunions. Robert Ducol se trouve au cœur du dispositif destiné aux instituteurs. Bonin coordonne l'activité de l'ensemble des enseignants favorables au maintien dans la CGT, depuis le siège du SERP, et Yvonne Crebown s'occupe de l'administration et du CCP¹²¹. Une brochure, *Pourquoi les enseignants resteront à la CGT*, est diffusée massivement. Un *Bulletin hebdomadaire d'informations, à l'usage des militants de l'Enseignement luttant pour l'unité de la CGT* est édité de fin janvier à mars 1948, ce qui implique la constitution d'un fichier.

La campagne obtient un écho inespéré, dépassant la sphère d'influence des unitaires. Des sections du SNI dirigées par des réformistes votent en faveur

cit., p. 41 ; et témoignage de Bruguet au groupe UNSA-CHS sur le syndicalisme enseignant, 17 novembre 2001.

117. *ÉL*, n° 25, 15 avril 1948.

118. *ÉL*, n° 20, 26 février 1948.

119. Pollet in *L'Université Force ouvrière*, n° 1, juin 1948.

120. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 30, novembre-décembre 1947-janvier 1948.

121. DALANÇON Alain, « Et la FEN devint autonome », *Points de repères*, n° 23, février 2000, p. 9.

de la CGT. Leur discours contraste avec celui des unitaires : la motion du conseil syndical du Finistère s'intitule : « Pour le maintien dans une CGT... rénovée »¹²². Les sections École émancipée du Rhône et de l'Ardèche donnent la moitié de leurs mandats à la CGT¹²³. Parmi les syndicats nationaux favorables au maintien dans la CGT, notons le SNET-Centres d'apprentissage, le syndicat des agents de lycée, ceux des agents des services intérieurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'éducation physique, le SNESup. La palette est large, et couvre toute la hiérarchie de l'éducation nationale. Mais des revers importants sont également enregistrés : le SNET-Écoles, la section SNI des Pyrénées-Orientales, la section académique SNES de Paris et le SERP-FEN n'offrent pas une majorité de leurs mandats à la CGT, malgré leur direction unitaire.

Quels arguments permettent ce succès relatif ? L'analyse de la presse syndicale, dans laquelle les unitaires s'expriment librement, indique qu'ils relèvent de trois registres. Le premier registre est politique et conforme au discours du bureau confédéral, en réponse le plus souvent aux attaques sur l'indépendance syndicale. Les unitaires insistent sur l'intervention des Américains et de la SFIO en faveur de la scission. Pouilloux, militant de la Vienne, ne nie pas que la CGT soit « soumise à des influences politiques » ; non communiste, il précise : « je l'ai toujours combattu. » Cela l'autorise à éreinter les réformistes :

« Que penser d'hommes invoquant ce motif et directement soumis aux influences d'un parti et d'un gouvernement ? Ces bons apôtres champions de l'indépendance syndicale... Trêve d'hypocrisie. Quel synchronisme entre les mots d'ordre d'un parti, la création d'une "troisième force", la situation gouvernementale en France et en Italie et la scission syndicale ! »¹²⁴

Le second registre argumentaire porte sur le lien avec la classe ouvrière. Les enseignants ne doivent pas se couper du peuple, symbolisé par la CGT. Enfin, le dernier registre est revendicatif. Les partisans du maintien s'attachent à montrer que le débat se pose en termes très concrets, comme lors de la grève de 1947. Labrunie déclare que ces « circonstances de trahison et ensuite de scission marquent la centrale *Force ouvrière* du stigmate d'instrument du capitalisme et de l'État qui en est le valet »¹²⁵. Mais cela ne peut que heurter les syndiqués qui avaient soutenu la direction du SNI. Les cégétistes laissent entendre que la direction du SNI ne veut pas utiliser sa force pour la satisfaction des revendications, et en déduisent que le problème revendicatif ne se pose pas en termes d'efficacité plus grande dans un SNI uni, mais de syndicat puissant et combatif. Lucette Justafré s'interroge : « Les enseignants n'ont-ils

122. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

123. *ÉL*, n° 25, 15 avril 1948.

124. *ÉL*, n° 18, 12 février 1948.

125. *ÉL*, n° 16, 29 janvier 1948.

pas toujours reçu l'appui le plus total, le plus inconditionné de la part du bureau confédéral et de l'ensemble de la CGT?»¹²⁶

Enfin, les unitaires tentent de disqualifier l'idée d'autonomie. Dans leur raisonnement, elle constitue une fausse solution, car elle repousse simplement l'heure du choix décisif. Labrunie décrit l'autonomie sous la forme d'une solution « provisoire » constituant l'« antichambre de Force ouvrière »¹²⁷. Ducol trouve cette position peu « courageuse en ce sens qu'elle évite le choix et esquive les responsabilités »¹²⁸. Cette manière de nier l'existence du troisième choix démontre implicitement et *a contrario* sa pertinence pour les enseignants. Les unitaires tentent donc de le décrédibiliser en évoquant l'existence de passerelles entre partisans de FO et de l'autonomie : par exemple, la liste autonome emporte les élections à la section académique de Paris du SNES, mais laisse le poste de secrétaire général à Paul Ruff, partisan de FO.

L'heure des décisions : les congrès

Si les militants admettent unanimement le principe de la consultation des syndiqués, ils débattent de son mode. Les syndicats nationaux organisent chacun à leur manière la consultation des adhérents. La Fédération leur suggère de suivre l'exemple du SNI, qui choisit d'organiser un référendum avec un vote par correspondance, mais elle n'impose rien. Des réserves unitaires s'expriment sur le référendum en lui-même, qui valorise le syndiqué isolé¹²⁹. Henri Aigueperse répond en concédant que le référendum, utilisé pour la première fois, représente « un moyen exceptionnel », mais allègue le souci « de connaître l'avis de *tous les syndiqués* »¹³⁰. Dans le SNES, les sections d'établissement organisent le vote, conformément à la tradition syndicale de discussion collective. Le secrétaire général cégétiste du SNET-Apprentissage, Artus refuse d'organiser un référendum. Le congrès du syndicat se prononce pour le maintien à la CGT. Les partisans de l'autonomie penseront toujours que le résultat aurait été différent avec un référendum, qui permet aux syndiqués de compter davantage que l'appareil intermédiaire¹³¹.

Un débat plus vif oppose les unitaires aux majoritaires sur le choix des questions du référendum, dont on sait depuis le Second Empire qu'il induit en partie la réponse. La majorité du SNI impose trois questions successives. La première s'intitule : « Êtes-vous partisan de maintenir l'adhésion du SN à

126. *ÉL*, n° 18, 12 février 1948.

127. *ÉL*, n° 16, 29 janvier 1948.

128. *ÉL*, n° 15, 22 janvier 1948.

129. Paul Delanoue, *L'Humanité*, 18 janvier 1948.

130. Éditorial. *ÉL*, n° 15, 22 janvier 1948.

131. Un avis nuancé sur cette période : MONTANT Gérard, *Un certain regard... Un demi-siècle d'histoire des enseignants à la CGT*, Montreuil, Institut CGT d'histoire sociale/CCEES CGT, 2008.

la CGT?», la seconde demande: «Si la majorité se prononce pour le retrait de la CGT, êtes-vous partisan de l'adhésion du SN à la CGT-Force ouvrière?». Enfin, la dernière permet à la solution autonome d'apparaître comme la conséquence des deux refus successifs espérés: «Si la majorité est hostile aussi bien à l'adhésion à la CGT qu'à l'adhésion à Force ouvrière, êtes-vous partisan de maintenir à tout prix l'unité du SN et de la FEN comme organisations autonomes, quelle que soit votre réponse aux questions précédentes?»¹³² La formulation de cette question décisive incite clairement à une réponse positive et est étudiée pour faciliter le ralliement d'une partie des partisans de la CGT et de FO. Paul Delanoue critique l'ensemble du questionnaire: «Le grand art a été non seulement de bloquer d'abord FO et autonomie contre la CGT mais de laisser croire qu'autonomie était synonyme d'union»¹³³. Au lieu de présenter l'autonomie comme un choix alternatif à la CGT et à FO, il la fait ressortir comme le remède aux défauts des deux autres choix.

Les résultats sont nets: le maintien à la CGT recueille 38 % des voix, score important, qui dépasse largement l'influence du courant unitaire. FO n'obtient que 25,5 % des suffrages¹³⁴. Ce score accrédite la thèse cégétiste selon laquelle, en cas de vote à un seul tour, la CGT pouvait emporter la décision avec une majorité relative. Mais avec la troisième question, 82 % des 87 000 syndiqués qui participent au vote plébiscitent l'autonomie, et parmi eux la moitié des électeurs favorables à la CGT. Sur 21 sections du SNI favorables à la CGT, deux seulement refusent l'autonomie. L'utilisation massive de la possibilité de voter à la fois pour le maintien à la CGT et en dernier recours pour le passage à l'autonomie prouve la fragilité de leur détermination. À notre sens, le noyau dur du courant cégétiste, les militants prêts à quitter la FEN au profit de la CGT, se compose essentiellement des unitaires chevronnés, et notamment des communistes. Mais eux-mêmes sont forcés de constater que leur base hésite.

Quand ils dirigent le syndicat, les unitaires font également preuve d'habileté dans la rédaction des questions. Le référendum du SNET-Écoles pose aussi trois questions successives, mais en suivant l'ordre d'imbrication des structures syndicales. La première est: «Êtes-vous pour le maintien de l'unité du [SNET], étant entendu qu'aucune exclusive ne sera jetée, à condition que tout militant responsable soit tenu de respecter les décisions prises démocratiquement?» La seconde demande: «Êtes-vous pour le maintien de notre adhésion à la FEN, le seul organisme capable de défendre l'enseignement technique public

132. AIGUEPERSE Henri, CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit., p. 276.

133. *ÉL*, n° 25, 15 avril 1948.

134. AIGUEPERSE Henri, CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit., p. 276.

laïque?» Ces questions ne posent évidemment aucun problème aux syndiqués, tous souhaitant le maintien de l'unité du syndicat et de la Fédération. Elles sont posées pour mettre sur le même plan la dernière question, celle de l'affiliation confédérale, qui est formulée ainsi : «Étant donné que nous avons eu et avons encore la possibilité de conserver notre indépendance complète pour l'organisation de notre syndicat et la détermination de nos moyens d'actions, êtes-vous pour le maintien de notre adhésion à la CGT ? [...] Dans le cas d'une réponse négative, indiquez la nouvelle orientation qui vous conviendrait.»¹³⁵ Le texte des questions adoptées par la direction unitaire du SNET-Écoles incite nettement à répondre positivement dans tous les cas, sachant que la dernière question ne permet pas de choisir simultanément l'autonomie et une confédération.

Néanmoins, la CGT n'obtient que 43,4 % des suffrages, contre 46,9 % à l'autonomie et 9,7 % à FO. Le faible score de FO s'explique par l'absence de leaders de cette tendance dans le SNET-Écoles et par le mode de scrutin, qui pousse au vote utile en faveur de l'autonomie. En effet, des résultats partiels enregistrés en mars donnaient 5 points de plus à FO (14,6 %) ¹³⁶. La participation est également très forte (83 %). Dans le SNES, deux consultations se concluent par le succès des autonomes, mais les partisans du maintien à la CGT obtiennent tout de même 31,2 % des suffrages, soit 2 563 voix, ils progressent de 7 % depuis la première consultation. FO oscille entre 28 et 25,5 % des voix.

Quelle que soit la forme des questions, le référendum permet d'organiser un vaste débat démocratique, qui se solde par le succès de l'autonomie dans le SNI, le SNES, le SNCM et le SNET-Écoles. Les discussions conservent un caractère relativement feutré, car le milieu enseignant refuse les affrontements trop vifs. Les syndiqués s'étant prononcés, il reste aux directions syndicales à imaginer les compromis réclamés par ceux-ci pour sauver l'unité du syndicalisme enseignant. Les congrès des syndicats nationaux et de la FEN en fournissent l'occasion. Ils se tiennent simultanément, du 22 au 24 mars 1948. P. Bossut, de l'ÉÉ, estime que la «seule inconnue» du congrès du SNI réside «dans l'attitude que prendraient éventuellement les amis de Delanoue»: vont-ils accepter l'autonomie ?¹³⁷

Le bureau politique du PCF communique son opinion aux dirigeants communistes du SNI quelques jours avant le congrès. Lors d'une réunion de sept à huit minutes, Maurice Thorez leur demande d'accepter le vote des

135. Cité par POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, «Le SNET (écoles et services) et l'autonomie», *op. cit.*, p. 25.

136. POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, «Le SNET et l'autonomie», *op. cit.*, p. 25.

137. *ÉÉ*, n° 12, 11 avril 1948.

syndiqués¹³⁸. Il reste à faire admettre ce choix raisonnable à une base composite et exaltée par l'ardeur de la bataille. La décision a été prise finalement par les cégétistes lors d'une très longue réunion, le soir du premier jour du congrès du SNI. Une minorité maximaliste prône la constitution d'un syndicat CGT. Paul Delanoue tire argument de l'espoir d'un abandon rapide de l'autonomie pour expliquer la décision d'«éviter une rupture», annoncée auparavant à cor et à cri : «*Ce même esprit de corps, qui vient d'être utilisé contre la CGT, nous permettra demain d'y ramener le syndicat en bloc.*»¹³⁹

Les partisans de la CGT restent donc au SNI et à la FEN. Lucette Justafré lit une déclaration indiquant le souhait des militants de la tendance de s'affilier à la fois au SNI autonome et à la CGT. Mais la majorité du congrès refuse ce qu'elle considère comme une proposition fractionnelle et l'autonome Brugnon dépose un texte hostile. Le débat est vif. Selon Robert Ducol, Lucette Justafré «a bénéficié d'une très grande écoute. C'est probablement la raison pour laquelle Aigueperse, qui était un fin politique a lâché du lest»¹⁴⁰. Pour éviter la scission, il tente d'apaiser les unitaires avec un additif à la motion Brugnon, bel exemple de motion de synthèse confuse, affirmant tout et son contraire :

«L'affiliation d'un certain nombre de membres à une centrale syndicale serait en fait et en droit la constitution d'un syndicat dans le syndicat et serait susceptible de détruire l'unité du Syndicat national autonome, [le congrès] se prononce contre toute organisation fractionnelle de l'une ou de l'autre des centrales à l'intérieur du Syndicat national autonome *et déclare qu'il ne se considère pas qualifié pour autoriser ou interdire des prises de carte confédérale à titre individuel.*»¹⁴¹

Le texte est voté par 769 voix contre 544 et 41 abstentions. Robert Ducol raconte à ce sujet qu'un unitaire «avait baptisé cette motion “ni pêche ni prune” comme son nom l'indique, interdisant tout en n'interdisant pas la double affiliation.»¹⁴² La motion Brugnon interdit clairement la création d'un syndicat CGT des instituteurs, mais laisse le soin aux instituteurs cégétistes de trouver une solution leur permettant d'adhérer individuellement à la CGT.

Le congrès du SNES sauve également l'unité de l'organisation, mais adopte une réponse différente à la revendication cégétiste de double affiliation. Lors du référendum, une majorité relative accepte la prise individuelle de cartes confédérales. Une commission comprenant cinq membres de chaque tendance (dans le SNES, l'ÉÉ est immergée dans la tendance autonome) est chargée

138. Interview de Robert Ducol, *op. cit.*, p. 46.

139. *ÉL*, n° 25, 15 avril 1948.

140. Interview de Robert Ducol, *op. cit.*, p. 46.

141. Souligné par nous. AIGUEPERSE Henri, CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, *op. cit.*, p. 277-278.

142. *Ibid.*

au congrès de résoudre les modalités. Elle aboutit à deux motions opposées, présentées par des autonomes. La majorité affiche ses divergences, car elle hésite sur le niveau des concessions envers les cégétistes. La motion Marvillet, soutenue par la majorité de la commission, dont les cégétistes, défend une « autonomie extrêmement large »¹⁴³ et autorise la double affiliation individuelle. Le congrès l'adopte par 5 541 mandats contre 2 738 pour la motion Fedensieu, adepte d'une position ferme, sur le modèle du SNI. Un jeune militant *ÉE* regrette cette « victoire » des cégétistes¹⁴⁴. Le congrès décide aussi que le trésorier du SNES ne se consacrera qu'aux cotisations du SNES autonome, et que celles pour la CGT et FO seront collectées par ces organisations. La majorité se réserve les postes de secrétaire général, secrétaire général adjoint et trésorier du SNES. Le congrès du Syndicat National des Collèges Modernes qui tient une séance commune avec celui du SNES le dernier jour, dans le cadre du processus de fusion, aboutit à des conclusions similaires.

Au congrès du SNET-Écoles, le rapport de force est équilibré, et la tentation existe pour les cégétistes de refuser le résultat du référendum et de suivre le SNET-Apprentissage dans la scission. Le compromis adopté consacre l'autonomie du SNET-Écoles et accepte la double affiliation individuelle. Philippe Rabier, cégétiste et Georges Lauré, autonome, sont élus secrétaires généraux. Le bureau compte onze cégétistes et quatorze non cégétistes et les délégations officielles comprendront obligatoirement des militants cégétistes.

À cause des positions opposées prises par ses syndicats nationaux, le congrès de la FEN garde son importance. Dès son ouverture, il est confronté à des choix délicats, qui peuvent provoquer la scission : deux délégations du SERP se présentent, deux congrès ayant été organisés. Le résultat du référendum dans la région parisienne est favorable à l'autonomie de la FEN. La majorité du congrès reste donc ferme au détriment des cégétistes. L'atmosphère est houleuse.

La FEN n'admettant pas les adhésions individuelles, les cégétistes demandent au congrès fédéral la double affiliation des syndicats. Ils proposent « l'existence d'une seule fédération, groupant tous les syndicats, quelle que fût leur appartenance »¹⁴⁵, donc aussi bien affiliés à la CGT (comme le SNET-Apprentissage), à FO ou autonomes (comme le SNI ou le SNES). Cette proposition réduit inévitablement le rôle et l'efficacité de la FEN, contrainte d'arbitrer en son sein entre des centrales concurrentes. D'un autre côté, elle correspond pleinement au souci d'unité, si fort dans le milieu enseignant, et permet d'éviter le départ du SNET-Apprentissage et du syndicat des Agents.

143. Cité par POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNES et le choix de l'autonomie », *op. cit.*, p. 14.

144. *ÉE*, n° 13, 25 avril 1948.

145. *US*, n° 50, 25 février 1949.

La motion Fédensieu portant sur la double affiliation obtient 57 % des mandats. Elle précise que les syndicats autonomes de la Fédération ne peuvent pas s'affilier en sus à une centrale et que la FEN ne reconnaît qu'un seul syndicat par catégorie. Artus, secrétaire général du SNET-Apprentissage annonce alors le départ de son syndicat. La motion ignore la double affiliation individuelle, celle-ci ne relevant pas de la compétence fédérale¹⁴⁶. L'un des thèmes favoris de la propagande cégétiste dans le second degré porte désormais sur la « contradiction entre la FEN autonome, ne groupant que des syndicats purement autonomes et excluant en fait les militants cégétistes », et les syndicats « groupant des syndiqués de diverses tendances et leur donnant à tous les mêmes droits. »¹⁴⁷

Le congrès procède à l'élection sur la base des tendances déclarées, c'est-à-dire des deux motions d'orientation, Labrunie (cégétiste) et Bonissel-Valière (alliance entre la majorité et les amis de l'École émancipée). Les partisans de FO votent pour cette dernière motion et leurs trois représentants sont élus sur son contingent (l'ÉÉ obtient cinq sièges de la même façon). Cela prouve la bipolarisation du congrès entre partisans et adversaires de la CGT. Le congrès adopte par 60 % des voix la motion d'orientation Bonissel-Valière. Cette motion, principalement rédigée par l'ÉÉ Marcel Valière, se signale par son ton anticapitaliste. Les cégétistes obtiennent 35 % des voix. Ils annoncent au congrès la constitution de la FEN-CGT, sur la base de la double affiliation individuelle et obtiennent de Lavergne l'engagement qu'ils ne seront pas exclus.

Arguments contre arguments

Le temps a conféré à l'autonomie de la FEN la valeur de l'évidence. Cependant, la Fédération du Livre, elle aussi réformiste, choisit par référendum de conserver son unité en restant à la CGT, après une campagne en ce sens de son secrétaire général Édouard Ehni¹⁴⁸. Comment expliquer la différence avec la FEN ?

Dans le débat, le souci essentiel de chaque courant consiste à ne pas être accusé de favoriser la division, puisque les syndiqués la rejettent. La conclusion de l'article de Paul Delanoue dans *L'Enseignement public* de janvier 1948 laisse présager une scission de la FEN : « nous sommes fermement décidés à rester, quoi qu'il arrive, dans les rangs de la CGT »¹⁴⁹. Le secrétaire général du SNI, Henri Aigueperse estime que « toutes les ressources de la dialectique seront insuffisantes pour masquer le fait que les scissionnistes seront ceux qui

146. Cité par DALANÇON Alain, « Et la FEN devint autonome », *op. cit.*, p. 34.

147. *US*, n° 50, 25 février 1949.

148. BRUHAT Jean, PILOLOT Marc, *Esquisse d'une histoire de la CGT*, Paris, CCEO-CGT, 1958, p. 208. Les cégétistes utilisent ce résultat dans la FEN.

149. *EP*, n° 25, janvier 1948.

refusent de s'incliner devant le vote de la majorité»¹⁵⁰. Delanoue considère lui que les «*scissionnistes sont ceux qui quittent la CGT*»¹⁵¹. Le débat sur la division porte donc sur l'échelon concerné. Pour les cégétistes, la scission est consommée si la FEN quitte la CGT. Delanoue proclame leur «volonté à tous les échelons, y compris l'échelon confédéral, de [s'] incliner devant la majorité»¹⁵². Aigueperse hiérarchise les échelons dans un sens favorable au syndicat : «Nous appartenons à notre syndicat avant d'appartenir à une fédération et à une confédération.»¹⁵³ La motion cégétiste réplique par une mise en garde explicite, en adoptant la hiérarchie inverse : «Les minorités ont non seulement le droit, mais le devoir de s'opposer aux entreprises des scissionnistes, l'unité de l'ensemble des travailleurs *primant* toute unité de corporation, de fédération, de syndicat ou de section syndicale.»¹⁵⁴ La prose cégétiste refuse aussi d'admettre l'obligation de procéder à une scission, au moins à un échelon (syndical et fédéral si l'on souhaite rester à la CGT, confédéral si l'on privilégie l'unité du syndicat). Ils tentent de montrer que le choix est ouvert, alors que la majorité le présente comme fermé à la solution CGT, décrivant la scission comme une donnée objective. Aigueperse n'assume pas la responsabilité du refus de rester dans une CGT ne comprenant plus les militants de FO¹⁵⁵.

Les hésitations des cégétistes entre la fidélité à la FEN et à la CGT, entretiennent le jeu d'accusations réciproques sur la division. Ainsi, Jacqueline Marchand, la secrétaire générale de la nouvelle FEN-CGT, ne critique pas le SNET-Formation professionnelle, qui quitte la FEN : il «a répondu aux diviseurs en manifestant sa volonté de rester à la vieille centrale cégétiste.»¹⁵⁶ Une autre scission semble consommée de par la volonté des unitaires : Marcel Bonin, le secrétaire général du SERP, interdit l'entrée du congrès aux syndiqués qui n'acquittent pas leurs cotisations confédérales, appliquant ainsi strictement les statuts. Un second congrès, majoritaire, se tient ailleurs avec les délégués partisans de l'autonomie ou de FO. Cependant, pour ne pas apparaître comme acceptant d'un cœur léger la division du syndicalisme enseignant, les cégétistes utilisent volontiers dans le débat l'adjectif possessif «notre» : «notre SN», «notre fédération».

Au cours de la scission, tous les camps utilisent la question de la laïcité, dans un contexte marqué par le réveil de la guerre scolaire. Le dispositif laïque serait remis en cause par l'affaiblissement du syndicalisme enseignant

150. Éditorial. *ÉL*, n° 18, 12 février 1948.

151. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

152. *ÉL*, n° 15, 22 janvier 1948.

153. Éditorial. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

154. Souligné par nous. *ÉL*, n° 22, 11 mars 1948.

155. Éditorial. *ÉL*, n° 14, 15 janvier 1948.

156. 1 BB 93, TET, organe du SNET «Formation professionnelle» CGT.

consécutif à la scission. Cet argument favorise plutôt les autonomes, puisque l'unité indispensable au combat laïque se situe à l'échelon de la FEN et de ses syndicats nationaux. Les cégétistes insistent néanmoins sur la nécessité pour les laïques d'élargir leurs soutiens en direction de la classe ouvrière, incarnée par la CGT. Mais les sections bretonnes de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord défendent la CGT pour une autre raison, que Robert Ducol explique :

«La fibre laïque était particulièrement sensible chez les instituteurs bretons. Bien que plutôt réformistes dans leur majorité ils voyaient d'un mauvais œil la politique de la "troisième force".»¹⁵⁷

En effet, les cégétistes ne se privent pas de rappeler les liaisons de la CGT-FO avec la SFIO, qui s'allie au MRP proche de l'épiscopat, au détriment du PCF partisan de la laïcité. Ducol écrit dans *L'École libératrice* que Force ouvrière «est l'appendice syndical de la troisième force.»¹⁵⁸ Il exploite pour le démontrer le soutien matériel qu'apporte la CFTC à la naissance de FO. Clément Durand ne condamne pas totalement «le besoin de se rassembler» éprouvé par certains, eu égard aux liens étroits de la majorité du SNI avec la SFIO. Mais il estime «inconcevable [...] que les adversaires de l'école laïque continuent à bénéficier de l'appui avoué du MRP, tandis que trop de responsables des partis ouvriers semblent vouloir mettre une sourdine à leurs sentiments laïques»¹⁵⁹. Clément Durand regrette que le parti socialiste perde sa «fermeté laïque». Pour lui, cette attitude s'apparente à «un divorce» entre les «déclarations et [les] actes»¹⁶⁰. La majorité se montre donc sensible aux critiques contre la troisième force, dont elle ne refuse pas le principe, mais dont elle redoute son éventuel contrecoup sur la laïcité. Cela a pu favoriser l'autonomie au détriment de FO.

En réaction, l'argumentation laïque des réformistes se combine souvent à l'anticommunisme. Durand rappelle «les déclarations sensationnelles de Thorez en 1936» sur la main tendue aux ouvriers catholiques, pour alléguer que «le parti communiste a brusquement changé d'attitude. Il brûle aujourd'hui ce qu'il adorait hier. Il ne s'écoule guère de semaine sans qu'il dénonce les intrigues du Vatican.»¹⁶¹

La scission repose d'autant plus sur l'anticommunisme que chacun peut aisément constater l'emprise du PCF sur la majorité de la CGT. Dans le syndicalisme enseignant, la campagne cégétiste bénéficie du concours du PCF et de ses publications. Robert Ducol, membre du comité fédéral du PCF d'Indre-et-Loire, a organisé des réunions des instituteurs communistes pour

157. Interview de Robert Ducol, *op. cit.*, p. 44.

158. *ÉL*, n° 15, 22 janvier 1948.

159. *ÉL*, n° 14, 15 janvier 1948.

160. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

161. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

les mobiliser en faveur de la CGT¹⁶². Ce type d'initiative sert d'argument aux adversaires de la CGT. La principale critique adressée au PCF porte toujours sur son rejet de l'indépendance syndicale. Pourtant, les dirigeants unitaires font remarquer qu'ils ont accepté les décisions de non-cumul des mandats politiques et syndicaux. Paul Delanoue critique le « vieux fond d'anticommunisme » de la direction du SNI : « tandis qu'au Parlement, on éliminait les élus communistes, au nom de cette belle conception démocratique dans notre propre syndicat national au nom des droits de la majorité, on écarte des camarades compétents. »¹⁶³ Dans le Puy-de-Dôme, une réformiste affirme que les cégétistes se sont « concertés sur la tactique à employer en mettant surtout en avant ceux qui étaient moins connus pour leur activité au Parti communiste et qui pouvaient dire : moi, je ne suis pas communiste, je reste à la CGT. »¹⁶⁴ L'emploi de cette tactique paraît probable, notamment au travers de la valorisation de Jacqueline Marchand. Au plan confédéral, les cégétistes utilisent également le refus de la scission émanant de dirigeants réformistes de premier plan comme Louis Saillant, membre du bureau confédéral, et Alain Le Léap, secrétaire général de l'UGFF.

Les camps en présence publient des historiques, dans le but de déterminer les responsabilités passées et présentes des scissions. La brochure *Pourquoi nous resterons à la CGT* consacre une dizaine de pages sur vingt à l'Histoire¹⁶⁵. Les autonomes confient le soin de les défendre dans *L'Enseignement public* à René Garmy, instituteur et historien, ancien communiste. René Bonissel évoque la scission confédérale de 1921 dans *L'École libératrice* et l'attribue aux unitaires. Paradoxalement, il reprend les justifications de l'époque de l'exclusion des minoritaires, à savoir leur structuration en tendances, alors que le SNI adopte ce même système, préconisé par la motion d'orientation qu'il a cosignée avec Marcel Valière...

L'utilisation de l'Histoire dans une situation de crise ne garantit guère l'objectivité. René Bonissel publie des documents sur la scission et opère un choix visant à illustrer le mieux possible ses thèses. Il exhume par exemple les déclarations russes sur la nécessité d'une scission dans la Fédération Syndicale Internationale, laissant supputer au lecteur, en l'absence d'autres documents, une position soviétique identique au plan national, alors qu'elle recommande le maintien de l'unité syndicale à ce niveau¹⁶⁶. Les cégétistes ironisent sur le choix des citations, mais évitent de répliquer, car ce serait tomber dans

162. Interview de Robert Ducol, *op. cit.*, p. 45.

163. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

164. M^{me} Rossignol in SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 31, février 1948.

165. DALANÇON Alain, *Histoire du SNES. Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1966-1967*, t. 1, Paris, IRHSES, 2003, p. 25.

166. GROppo Bruno, *Les origines de la politique syndicale de la 3^e Internationale 1919-1921*, thèse d'État, IEP Paris, [Georges Lavau], 1980.

«une polémique politique et non syndicale»¹⁶⁷. Dans les faits, ils abordent des thèmes politiques et historiques différents : la Résistance et l'implication de la SFIO dans la scission. Ce recours à l'Histoire correspond à la nature intellectuelle de l'activité des enseignants. Son objectif est d'établir des repères pour les syndiqués dans une période de crise. Il permet à chaque camp de se situer dans la continuité des grandes tendances du mouvement ouvrier français, même si le rapport des enseignants à la classe ouvrière reste délicat.

Le succès de l'autonomie chez les instituteurs est l'expression de la force de leur identité professionnelle, dont le syndicat unique constitue la colonne vertébrale. Les autres professions enseignantes suivent cet exemple. Le rapport complexe de collaboration et de distanciation des enseignants avec la classe ouvrière explique également leur choix syndical. Certes, les partisans de l'autonomie s'inquiètent de l'assimilation de ce choix à du corporatisme, d'autant que le syndicalisme enseignant est récent et tente de conforter son essence syndicale. Henri Aigueperse assure qu'il n'a pas «l'intention de cantonner [leur] syndicalisme dans la recherche de satisfactions corporatives immédiates et de revenir à une forme quelconque d'amicalisme.»¹⁶⁸ Le choix du terme «autonomie» s'inscrit dans cette problématique : «indépendance» aurait été plus exact, mais trop franc, il aurait signifié la résiliation des liens avec les syndicats ouvriers.

L'appel signé par les partisans de l'autonomie dans le SNI proclame leur attachement «à la classe ouvrière» et se conclut sur ce thème :

«Nous affirmons que l'autonomie ne signifie pas pour nous isolement et que nous nous efforcerons, au contraire, de maintenir les contacts avec tous les travailleurs.»¹⁶⁹

Pourtant, cet appel débute par une phrase qui démontre que leur priorité est corporative : «L'intérêt de l'école et de ses maîtres doit nous inspirer, puisque, seul, il peut nous unir et nous faire oublier nos préférences qui risqueraient de nous diviser.»¹⁷⁰ Quand Henri Aigueperse affirme que la «défense» des «intérêts» des instituteurs est mieux «assurée [...] par un SN puissant, représentant l'immense majorité du personnel»¹⁷¹, il n'applique pas le même raisonnement à l'ensemble des salariés, et donc à la CGT. Ces considérations prouvent que l'échelon essentiel du syndicalisme est pour les dirigeants du SNI celui de leur profession, induisant un corporatisme implicite. La tradition amicaliste figure également parmi les explications du choix autonome et de sa pérennité.

167. *ÉL*, n° 19, 19 février 1948.

168. Éditorial. *ÉL*, n° 14, 15 janvier 1948.

169. *ÉL*, n° 19, 19 février 1948.

170. *Ibid.*

171. Éditorial. *ÉL*, n° 14, 15 janvier 1948.

Delanoue et Rabier tentent eux aussi de mobiliser ce corporatisme en démontrant que l'intérêt bien compris des enseignants réside dans leur alliance avec le syndicalisme ouvrier : « l'isolement de l'autonomie, le seul tête à tête avec l'administration, la coupure avec les autres fonctionnaires et la classe ouvrière, nous mettent évidemment dans une situation difficile pour défendre nos revendications. »¹⁷²

Le choix de l'unité ne correspond pas seulement à l'aspiration de la base, il est expressément motivé par la volonté de conserver, selon la formule d'Henri Aigueperse, ce « patrimoine que beaucoup d'organisations nous envient »¹⁷³. Il cite alors l'hebdomadaire du syndicat, *L'École libératrice*, la maison d'édition scolaire Sudel, Francs-Jeux et la MGEN. La ténacité des syndicalistes enseignants à construire un réseau d'œuvres sociales depuis l'entre-deux-guerres commence à donner des résultats tangibles. Paul Delanoue ne délaisse pas ce terrain, quand il craint que les réalisations enseignantes ne soient handicapées par l'isolement autonome, loin de la force de la confédération. S'il est un domaine dans lequel l'argumentation autonome emporte la conviction, c'est celui-ci, puisque la puissance financière conférée aux syndicats enseignants par un taux exceptionnel d'adhésion garantit le développement de l'Empire FEN. Une scission amoindrirait cette puissance financière et poserait le délicat problème de la répartition des biens.

Comment expliquer la décision douloureuse des unitaires de rester à la FEN, qui les éloigne de leurs camarades de la CGT ? Lucette Justafré ne concluait-elle pas un article dans *L'École libératrice* en février par cette formule définitive : « Nous considérons la scission syndicale comme un crime. En aucune manière, nous ne nous [en] ferons les complices »¹⁷⁴ ? La double affiliation masque ce revirement, leur permettant de « sauver la face »¹⁷⁵. Les cégétistes rassemblent 40 % des suffrages des syndiqués, au cours du référendum, et prouvent par le dynamisme de leur campagne l'importance de leur réseau militant. Mais le rapport de forces issu du vote des syndiqués plaide en faveur de l'autonomie. L'échelon décisif de l'unité est fédéral, comme l'indique l'expérience de la scission de 1921¹⁷⁶. Un syndicat CGT distinct, même viable, est condamné à une position minoritaire, extérieure à la masse des syndiqués. René Mouriaux estime au sujet des cégétistes : « Léninistes, ils estiment qu'il convient d'être avec les masses et qu'en restant au sein de la

172. 1 BB 93, Lettre de Delanoue et Rabier à Lavergne du 20 mai 1948.

173. Éditorial. *ÉL*, n° 14, 15 janvier 1948.

174. *ÉL*, n° 18, 12 février 1948.

175. GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974, chap 1.

176. ROBERT Jean-Louis, « 1921 : la scission fondatrice ? », *op. cit.*, p. 108.

FEN, ils ont une chance de la conquérir¹⁷⁷. » Ils ont donc fait un choix rationnel, en fonction de leur « marge d'action »¹⁷⁸.

Des syndicats également dirigés par les cégétistes adoptent une attitude différente : le SNET-Centres d'apprentissage quitte la FEN, et le SNESup y reste, malgré une très nette majorité pour la CGT¹⁷⁹. Dans ce cas, l'appartenance au milieu enseignant prime les considérations idéologiques, l'attachement sentimental à la CGT. Le maintien des professeurs de l'enseignement technique court dans la CGT répond à une autre logique sociale et culturelle ; ces anciens ouvriers n'ont pas rompu avec une identification à la classe ouvrière¹⁸⁰. L'autre syndicat important qui reste à la CGT confirme cette hypothèse : les agents de lycée se situent à la périphérie du milieu enseignant et dans une position sociale inférieure.

Conclusion

La crise vécue par le syndicalisme enseignant est d'une telle ampleur que les choix opérés à cette occasion le structurent dans la longue durée. La tendance École émancipée a soutenu les grèves de novembre-décembre 1947 comme le courant unitaire, mais au lieu de prolonger cette convergence par une alliance avec ce dernier, sa contribution décisive à l'adoption de l'autonomie l'ancre durablement dans un rapport de complicité avec la majorité, dont certains dirigeants n'oublient pas leur passé de militants d'extrême gauche. La motion Bonissel-Valière est l'emblème de cette alliance, basée sur l'anticommunisme. Henri Aigueperse donne toute la mesure de son talent dans cette période troublée. Il bénéficie désormais d'une autorité accrue et s'impose comme un grand secrétaire général du SNI, chef incontesté de sa majorité, désormais unie et combative. En ne participant pas à la scission aux côtés de ses camarades de Force ouvrière, en rejetant les conseils de la SFIO et de la Franc-maçonnerie, la majorité réformiste de la FEN démontre sa capacité à jouer un rôle dans le champ politique et social. Elle crédibilise son discours sur l'indépendance syndicale.

Les unitaires peuvent se féliciter de l'ampleur du rassemblement opéré autour de leur combat pour le maintien de la FEN dans la CGT. Mais cette force dissimule une faiblesse. Ils ne réussissent pas à imposer leurs vœux, et doivent donc gérer une défaite d'autant plus traumatisante qu'ils se divisent, avec le départ à la CGT des syndicats des agents et des centres d'apprentissage. Les adversaires de l'autonomie, comme ses partisans, ne parient guère

177. MOURIAUX René, *Le syndicalisme enseignant en France*, op. cit., p. 35-36.

178. ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, L'Aube, 1991.

179. Les positions cégétistes recueillent de 61,7 % à 100 % des mandats. COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques de la FEN de 1956 à 1972*, maîtrise, Paris 1, [J. Girault, A. Prost], 1990, p. 19.

180. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs*, op. cit., p. 203.

sur l'avenir de cette formule, considérée comme provisoire. Ce sont les choix effectués les années suivantes qui s'avèrent décisifs et expliquent en partie la longévité de la FEN autonome.

Chapitre 2

1948-1952 : Le combat frontal de la FEN-CGT contre la citadelle autonome

La solution échafaudée au printemps 1948 est fragile. Sa viabilité dépend non seulement du bon vouloir des cégétistes qui consacrent toute leur énergie à la construction de la Fédération de l'Éducation nationale-CGT, mais aussi de la capacité de la direction de la FEN à démontrer que les pronostics pessimistes des partisans des confédérations ne correspondent pas aux faits. La FEN-CGT et la FEN-FO dérogent par leur existence même et leur comportement aux compromis élaborés par les congrès syndicaux. Cependant, toute symétrie entre ces deux fédérations est trompeuse, puisque le déroulement des congrès du printemps et leurs répercussions ont amplement démontré que le débat peut se résumer à un face-à-face entre la majorité, désignée désormais par le vocable « autonome » et les cégétistes.

Dans la période 1949-1952 se mettent en place les équilibres organisationnels du modèle FEN : institutionnalisation des tendances, homogénéité des exécutifs. Comment maintenir la force de l'outil syndical tout en acceptant l'expression des divergences ? Ce problème devient crucial et ne peut se résoudre que dans la confrontation. Les décisions des congrès ne sont pas toujours claires, ni toujours respectées. Les différents protagonistes sont amenés à négocier des règles implicites de vie commune, à tracer les lignes jaunes qu'il ne faut pas franchir.

Le miracle de la préservation de l'unité de la FEN

Les défis posés par les adversaires de l'autonomie

Conformément à ce qu'ils ont annoncé au congrès du SNI, les cégétistes créent rapidement une Fédération de l'Éducation nationale affiliée à la CGT. Pour contourner l'obstacle de la motion Brugnon, qui interdit l'existence d'un syndicat des instituteurs affilié à la CGT, ils fondent des syndicats départementaux CGT s'adressant à l'ensemble des enseignants. Ceux que l'on appelle désormais les « doubles affiliés » – membres simultanément de la FEN-CGT et de la FEN autonome – côtoient dans ces syndicats départementaux les membres des onze syndicats nationaux qui ont quitté la FEN autonome : professeurs de l'enseignement professionnel, agents des lycées, etc. Au plan

national, ces syndicats subsistent et adhèrent à la FEN-CGT. La lettre, sinon l'esprit de la motion Brugnon est respectée.

Comment la direction du SNI réagit-elle à ce coup de force prévisible des cégétistes ? Au congrès du SNI, Henri Aigueperse avait renvoyé cette responsabilité aux sections¹, prenant le risque d'un éparpillement local, face à un problème d'envergure nationale. L'École émancipée se prononce pour l'exclusion des militants qui « acceptent des postes responsables » dans la FEN-CGT². Dans un éditorial de *L'École libératrice*, Henri Aigueperse adopte également un ton offensif, mais dans le même numéro, René Bonissel évoque le désir « de maintenir l'unité morale et organique » du SNI « dans un esprit le plus largement compréhensif. »³

Les cégétistes poursuivent imperturbablement la construction de leur nouvelle organisation. Paul Delanoue annonce de façon catégorique qu'ils ne céderont pas : l'adhésion à la CGT « n'est pas un droit que nous quémignons, c'est un droit qui a été conquis de haute lutte par les instituteurs syndicalistes et que nous entendons ne pas abandonner. »⁴ La fermeté cégétiste impose la double affiliation au SNI. Le CN élabore le 17 juillet 1948 un compromis selon lequel un « syndiqué du SNI autonome peut adhérer individuellement à la Centrale de son choix », tout en interdisant aux militants d'être « responsable à la fois, tant départementalement que nationalement, du SNI autonome et d'une organisation enseignante dépendant d'une centrale ouvrière. »⁵ L'existence de la FEN-CGT est donc assurée. Le principal obstacle à la reconnaissance de la FEN-CGT venant du SNI, son évolution permet à la FEN d'entériner son existence.

La nouvelle fédération CGT se dote dès mai 1948 d'un journal mensuel, *L'Action syndicaliste universitaire*, et d'un bulletin intérieur ronéoté et également mensuel, le *Bulletin fédéral d'information*. La FEN-CGT édite sa propre propagande et organise un cortège séparé de la FEN lors de la manifestation éminemment symbolique du Premier mai⁶. Les cégétistes matérialisent ainsi une certaine forme de scission, ou au moins affichent leur volonté de constituer un syndicat à part entière. Incontestablement, l'activité syndicale de la FEN ne peut que se trouver affectée par l'existence d'organisations regroupant collectivement les doubles affiliés, loin de la double affiliation individuelle destinée à un travail à l'intérieur des confédérations.

1. *ÉL*, n° 27, 29 avril 1948.

2. *ÉE*, n° 17, 20 juin 1948.

3. *ÉL*, n° 27, 29 avril 1948.

4. *ASU*, n° 2, juin 1948.

5. *Bulletin fédéral d'informations* (FEN-CGT), n° 6, 20 juillet 1948.

6. 1 BB 93, Affiche du SERP FEN-CGT, avril 1948. *ASU*, n° 2, juin 1948.

La FEN-CGT tente de se substituer à la FEN, sur tous les plans. Les réalités organisationnelles la poussent à tenter de jouer un rôle syndical, pour trouver un motif d'existence. Elle publie un mémento de l'instituteur, alors que le Code Soleil existe déjà⁷. Les cégétistes entretiennent la confusion entre les deux organisations, en se servant de leurs responsabilités présentes et passées dans le syndicat devenu autonome. Ils organisent des journées départementales et une Conférence nationale des jeunes sur le mode de celle du SNI, avec cahiers de revendications, délégation aux autorités etc. Jacqueline Marchand déclare en octobre 1948 que son organisation « est aujourd'hui, et sera demain plus encore, la grande force capable de défendre le corps enseignant dans ses intérêts, de maintenir l'idéal de l'école laïque »⁸.

Les dirigeants de la FEN-CGT ne recherchent cependant pas la rupture totale. Ils présentent leur organisation, non comme « un syndicat concurrent, mais comme un syndicat complémentaire du SNI. »⁹ La nuance apparaît d'autant plus insignifiante que la FEN-CGT obtient des audiences des pouvoirs publics et proteste lorsque sa délégation n'est reçue que par le directeur du cabinet du ministre¹⁰. Elle se comporte donc en syndicat à part entière. Une déclaration de la FEN-CGT lue par Jacqueline Marchand au congrès de 1949 de la FEN montre l'ambiguïté de cette démarche : elle affirme « la pleine capacité revendicative »¹¹ de la FEN-CGT et ajoute : « Qui dit action syndicale dit forcément action corporative. Nous voulons que cette action se fasse en harmonie avec celle de la FEN-Autonomie. »¹²

Peut-on considérer la FEN-CGT comme une innovation ? Les ressemblances avec la situation des années 1930 sont frappantes : deux syndicats existaient, l'un réformiste, le SNI, largement majoritaire ; le second, révolutionnaire, la Fédération unitaire de l'enseignement, minoritaire et plus combatif. Beaucoup de militants de la FUE se syndiquaient aussi au SNI. Bref, les militants cégétistes puisent leurs références dans un répertoire classique, et peuvent arguer de ces antécédents. La seule différence notable porte sur les élections : le SNI n'accorde pas à la FEN-CGT le droit de présenter des listes concurrentes, contrairement à la FUE auparavant.

La tolérance envers les cégétistes s'explique par la crainte éprouvée par la direction de la FEN pour l'unité de l'organisation. Ainsi aux élections aux commissions administratives paritaires (CAP) de la fin 1948, les électeurs rayent les noms des candidats des autres tendances et provoquent un « jeu de

7. *BFI*, n° 3, 27 octobre 1948. Le *Code Soleil*, édité par Sudel, contient la législation scolaire.

8. *ASU*, n° 3, octobre 1948.

9. *BFI*, n° 6, 20 juillet 1948.

10. *BFI*, n° 3, 27 octobre 1948.

11. Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m., p. 11.

12. *Idem*.

massacre»¹³. Des situations locales s'avèrent extrêmement tendues, prouvant la réalité du risque. Le trésorier de la section SNI de l'Aveyron, cégétiste, refuse début 1948 de transmettre les fonds à la majorité autonome de la section et les utilise pour payer deux bulletins cégétistes. Le secrétaire départemental se voit contraint de lui intenter un procès pour récupérer les fonds restants¹⁴.

Un contre exemple : la scission des cégétistes du Puy-de-Dôme

La crise la plus, notable concerne la section du Puy-de-Dôme, qui connaît une scission. Paradoxalement, le principal responsable de cette dissidence cégétiste est Sol, secrétaire départemental réformiste, mais partisan de la CGT en 1948. Dans le référendum, la CGT avait obtenu un fort score (41,5 %), mais l'autonomie avait triomphé (84 % des voix)¹⁵. Pourtant, l'assemblée générale du 1^{er} juillet 1948 consomme la scission, dans une période d'hésitation de la direction nationale (elle adopte quinze jours plus tard le compromis national entérinant la double affiliation). L'AG interdit la création de la FEN-CGT, ce qui témoigne d'une position dure. Les cégétistes quittent alors la salle. Les partisans de FO se montrent solidaires des autonomes et ne scissionnent pas. La section FEN-CGT du Puy-de-Dôme dépose ses statuts, elle annonce un effectif de 394 instituteurs, soit une perte de deux cents sympathisants, restés au SNI¹⁶.

À peine la scission consommée, les syndicalistes du Puy-de-Dôme amorcent un débat sur les conditions d'une éventuelle réunification. Les autonomes entérinant désormais la double affiliation, les cégétistes – isolés au plan national – perdent le mobile de leur dissidence. Pourtant, la discussion s'éternise : les cégétistes entendent négocier les conditions de leur réintégration dans le SNI alors que les autonomes prônent leur retour « pur et simple »¹⁷.

Chaque syndicat dépose donc sa liste aux élections à la CAPD, ce qui se produit dans deux ou trois autres départements seulement¹⁸. Elles marquent un incontestable succès de la section autonome qui récolte 1 164 suffrages sur 1 604 exprimés, et quatre titulaires. La liste FEN-CGT obtient 400 voix et 1 titulaire¹⁹. Ce résultat ouvre une nouvelle phase : le score de la FEN-CGT (25 %) n'est pas dérisoire, mais insuffisant pour obtenir une bonne

13. *ÉL*, n° 20, 17 février 1949.

14. Le procès est perdu par les cégétistes. Lettre de Séguier, instituteur à Laissac, Aveyron à Delanoue.

15. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 32, mars-avril-mai 1948.

16. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4^e trimestre 1949 (section du premier degré FEN-CGT).

17. CS du 4 novembre 1948 in SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 35, décembre 1948-janvier 1949.

18. Éditorial. *ÉL*, n° 4, 21 octobre 1948.

19. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 35, décembre 1948-janvier 1949.

représentation dans les instances paritaires. Les autonomes bénéficient d'une majorité nette dans un département où les unitaires disposent d'une solide implantation depuis la Libération. L'exemple du Puy-de-Dôme montre que la scission du SNI et de la FEN était possible, mais qu'elle aurait condamné les cégétistes à une position nettement minoritaire.

Aucun des camps ne marque d'empressement à réaliser l'unité. La position de force des autonomes ne les incite pas à négocier²⁰. Les cégétistes s'opposent en fait à la réunification, malgré un discours extérieur très favorable en apparence²¹. Si l'échelon national cégétiste s'agace de cette indiscipline, elle présente aussi quelque intérêt en crédibilisant ses menaces de quitter la FEN autonome. Au printemps 1950, à cause de la pression des adhérents, les deux sections fusionnent. Les cégétistes obtiennent des garanties sur la liberté d'expression dans le bulletin et leur présence au bureau. L'année suivante, la parenthèse de la scission commence à s'effacer. Une «atmosphère de détente» apparaît, confirmée par l'élection d'un secrétariat hétérogène, avec un militant FO et un cégétiste, «qui est de plus un communiste militant.»²² Un tel dénouement, dans un département marqué par les comportements les plus sectaires, témoigne de la proximité des pratiques et représentations militantes. Une fois les querelles de personnes apaisées, rien ne s'oppose à une insertion durable des unitaires dans le travail du SNI.

La cristallisation des tendances

La motion du CN du SNI de juillet 1948 n'entérine pas seulement l'existence de la FEN-CGT, elle précise «que les tendances syndicales peuvent librement s'organiser et défendre leur point de vue au sein de l'organisation autonome.» Les cégétistes saluent cette victoire²³, dans la mesure où ils défendent alors l'idée de constituer une tendance organisée, théorisant une pratique généralisée sur le terrain. Il serait pourtant faux d'imaginer qu'ils résolvent enfin leur dilemme sur ce sujet. Georges Lauré, le secrétaire général adjoint autonome du SNET, pointe ces contradictions au congrès fédéral :

«En somme que veulent les cégétistes ? Pour obtenir que des minoritaires aient la responsabilité de sections départementales, de commissions, pourquoi pas du secrétariat général de la FEN ? Ils invoquent un premier principe et ils disent : “il faut choisir ces responsables en fonction de leur valeur uniquement”, mais

20. Minard in SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 37, avril-mai-juin 1949.

21. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4e trimestre 1949.

22. Lettre de Buvat, archives FERC-CGT, carton n° 1, dossier Unité et Action, le 17 octobre 1952.

23. *BFI*, n° 6, 20 juillet 1948.

en même temps, pour être sûrs dans tous les cas d'avoir la représentation qui leur est due, ils demandent la proportionnelle.»²⁴

Les cégétistes accordent beaucoup de soin à la construction de leur tendance. Dans le SNI, ils la baptisent Unité et Action, un terme que nous retrouverons. Ils lancent un bulletin éponyme, basé à la Bourse du travail de Tours²⁵. Cette domiciliation permet aussi d'affirmer la distinction avec la FEN-CGT, logée à Paris. Une conférence nationale réunit dans l'année 1948-1949 les représentants de 39 départements. Les cégétistes s'organisent à tous les échelons. Ils élisent une direction animée par leurs membres du BN du SNI²⁶. Des courriers réguliers, en général adressés à Delanoue, permettent à cette direction de tenir compte de l'avis des militants de province. La structuration de la tendance dans le SNES et le SNET semble moins aboutie.

De multiples détails attestent de la cristallisation des tendances dans le SNI. Henri Aigueperse s'insurge : les cégétistes « ont même émis la prétention de publier dans *L'École libératrice* un contre-rapport moral. Tout se passe comme s'il existait déjà une dualité de direction au SN. »²⁷ Au cours de l'année 1948-1949, le bulletin d'Unité et Action se veut mensuel et est désormais domicilié à l'adresse de la FEN-CGT²⁸. L'imbrication entre la tendance cégétiste et la FEN-CGT ressort donc plus clairement. Cependant, des artifices divers permettent toujours de distinguer les deux entités. Les passages les plus explicites sur la tendance dans la FEN sont présentés comme ses communiqués et paraissent dans le bulletin intérieur de la Fédération, à vocation confidentielle. Son journal évoque rarement les syndicats autonomes²⁹.

La problématique des rapports entre un syndicat confédéré de l'enseignement et ses partisans à l'intérieur de la FEN autonome, est partagée par la FEN-FO. Son rôle est moindre que celui de la FEN-CGT, mais elle suit son sillon. G. Walusinski, présente la FEN-FO aux lecteurs du journal confédéral *Force ouvrière* dès avril 1948. Il invoque le précédent créé par les cégétistes. Les partisans de la CGT-FO souhaitent rassembler « tous ceux qui ne veulent plus de la tutelle politique sur le syndicalisme et voient en même temps l'ambiguïté de la position des autonomes voulant conserver tout le monde et ne sauvant que la confusion. »³⁰ Comme la FEN-CGT, la FEN-FO dispose à partir de juin 1948 d'un journal : *L'Université Force ouvrière*, elle « groupe des syndicats qui ne sont affiliés qu'à elle » et des doubles affiliés³¹.

24. Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin, p. 55-56.

25. *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948, Archives Delanoue.

26. *Unité et Action*, n° 3, année 1948-1949.

27. *ÉL*, n° 35, 9 juin 1949.

28. 94, rue de l'Université, Paris 7°. *Unité et Action*, n° 3, année 1948-1949.

29. Bulletin fédéral d'informations (FEN-CGT), n° 6, 20 juillet 1948.

30. FO, 15 avril 1948.

31. *L'Université Force ouvrière*, n° 1, juin 1948.

Les partisans de la CGT-FO constituent également une tendance interne au SNI. Dans chaque département, ils tentent de former un groupe d'instituteurs, avec carte confédérale. Bruguet, le défenseur de la motion FO au congrès du SNI, se tient à l'écart, ce qui affaiblit l'audience de FO chez les instituteurs. La FEN-FO justifie son existence par l'intérêt de la présence d'enseignants dans les structures confédérées de fonctionnaires³². L'argumentation est donc similaire à celle employée par la FEN-CGT. La symétrie se poursuit au niveau de la FEN, que la FEN-FO tente aussi de concurrencer, avec beaucoup moins de militants que son adversaire cégétiste. La FEN-FO sollicite des audiences ministérielles, une rencontre avec le secrétaire d'État à la Fonction publique a lieu en juin 1948. Dans l'enseignement professionnel, le gouvernement fournit un appui au syndicat FO, le SPET, issu d'une scission du SNET-FP CGT³³. Une délégation du SPET-FO rencontre le sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique. Le compte-rendu précise : « L'entretien fut très cordial »³⁴.

La FEN-FO s'oppose vivement à la FEN-CGT. Elle ne tente pas de promouvoir des scissions locales, sauf lorsque les cégétistes dirigent les sections SNI³⁵. Les enseignants CGT-FO représentent ainsi les chevaux légers du pôle réformiste, se livrant à des opérations impossibles à justifier pour la majorité autonome. La FEN-FO tente de faire pression sur la FEN dans un sens hostile à la CGT, notamment quand un cartel est constitué avec l'UGFF-CGT³⁶. Mais la menace de scission fait long feu, à cause de sa faiblesse.

L'homologie de position de la FEN-CGT et de la FEN-FO les amène donc à des argumentations et des pratiques identiques. Cette symétrie ne remet pas en cause le rôle central de la majorité autonome, car aucune alliance des extrêmes n'est envisageable. Si on compte quatre tendances dans la FEN, les débats internes peuvent se résumer à un duel entre deux blocs, pro ou anti-CGT (composé des partisans de l'autonomie, de FO et de l'ÉÉ).

Fermeté ou ouverture ? Le dilemme de la majorité

Dans les premiers mois de son existence, la FEN-CGT adopte un ton optimiste et considère toujours la solution autonome non-viable, « une voie sans issue. »³⁷ Ses pronostics deviennent pourtant rapidement caducs. Les effectifs de la FEN restent intacts et ses syndicats maintiennent leur influence dans les élections paritaires. Cependant, l'agitation unitaire pour le retour de la FEN à la CGT persiste, ce qui pousse la direction du SNI à organiser un second

32. US, n° 50, 25 février 1949.

33. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale, op. cit.*, p. 204.

34. *Force ouvrière*, n° 131, 1^{er} juillet 1948.

35. Archives FERC-CGT, Carton n° 1, Dossier U & À 1951-1952, Lettre de Berninet, Hautes-Pyrénées et carton n° 2, lettre de la section des Hautes-Alpes du SNI, le 5 décembre 1948

36. 1 BB 92, communiqué de la FEN-FO, *Le Figaro*, 3 décembre 1948.

37. Résolution du BF. *BFI*, n° 6, 20 juillet 1948.

référendum en 1949. Cette fois-ci, le libellé du bulletin de vote est consensuel. La première question demande : « Pensez-vous qu'il y ait lieu, étant donné la situation actuelle du mouvement syndical français, de remettre en question au prochain congrès la décision du congrès de Pâques 1948 plaçant le SN et la FEN dans l'autonomie et d'envisager leur affiliation à l'une des centrales confédérales en présence ? »³⁸ 73 034 syndiqués votent (soit 56 % de participation), et seulement 26 % répondent oui. En cas de réponse affirmative, 24 214 syndiqués proposent la CGT, soit une perte supérieure à 9 000 voix en un an, FO recueille 19 784 voix, et n'en perd que 2 000. 26 258 syndiqués s'abstiennent, vraisemblablement favorables à l'autonomie, et plus, nombreux que les cégétistes, dont l'échec est patent³⁹.

Les autonomes refusent tout contact avec les fédérations CGT et FO, pour ne pas légitimer leur existence et affirmer la prééminence de la FEN. Adrien Lavergne, le secrétaire général de la FEN, estime que comme les adhérents de la FEN-CGT appartiennent à son organisation, celle-ci n'a « à établir la liaison qu'avec les syndicats qui, comme celui des centres d'apprentissage, n'adhèrent qu'à l'une ou l'autre des centrales. »⁴⁰ Jésuite, la FEN accepte de rencontrer la FEN-CGT dans le cadre de l'UGFF-CGT, mais pas séparément... Quand Adrien Lavergne envoie une motion⁴¹, la réaction des syndicats exclusivement CGT est concertée, telle cette missive d'Artus du Syndicat des centres d'apprentissage :

« Notre syndicat appartenant à la CGT par le canal de la FEN-CGT, exprime sa surprise que ces propositions lui aient été faites directement. Nous transmettons donc ces propositions à notre secrétaire générale, Jacqueline Marchand. »⁴²

Jacqueline Marchand répond pour l'ensemble des syndicats cégétistes⁴³, tentant sans succès d'arracher sa reconnaissance. Ces considérations protocolaires déterminent la place assignée à chacun dans le champ syndical : la FEN affirme ainsi sa supériorité.

La stratégie interne de la majorité consiste à contrôler tous les secteurs d'activité, à ne plus laisser d'espace aux cégétistes, refoulés à l'extérieur des syndicats de la FEN. La commission des jeunes du SNI initie ce mouvement : animée jusqu'en janvier 1948 par l'unitaire Marcel Merville et considérée comme un « syndicat dans le syndicat », elle est reprise en main⁴⁴. Les cégétistes étrillent régulièrement le bilan de la nouvelle direction de la CNJ,

38. *ÉL*, n° 36, 16 juin 1949.

39. AIGUEPERSE Henri, CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, *op. cit.*, p. 280.

40. 1 BB 92, Entretien FEN et CGT, du 8 octobre 1948.

41. 1 BB 92, Lettre de Lavergne, le 9 octobre 1948.

42. 1 BB 92, réponse d'Artus à Lavergne, le 18 octobre 1948.

43. 1 BB 92, Lettre de Marchand à Lavergne, le 20 octobre 1948.

44. Rapport sur les jeunes. *ÉL*, n° 33, 26 mai 1949.

d'autant que même leurs adversaires de l'École émancipée déplorent depuis cette éviction « une inertie totale », la plupart des Commissions de Jeunes devenant « squelettiques. »⁴⁵ Les cégétistes attaquent le nouveau responsable *ad hominem*, ce qui est rare, en arguant de ses multiples fonctions : Clément Durand est déjà la cheville ouvrière de la FCPE, en sus de sa charge de responsable laïc du SNI⁴⁶. Les cégétistes publient un journal spécifique, *Jeunes enseignants*, et entendent démontrer par leur dynamisme l'injustice de leur éviction. Ils n'atténuent nullement leurs critiques pour tenter de recouvrer la direction de la CNJ.

Cet exemple de la CNJ est généralisé, ainsi le Centre de documentation laïque créé par la FEN voit sa direction unitaire remplacée par des autonomes⁴⁷. Les unitaires sont exclus du conseil d'administration de la MGEN, contrairement à Marcel Valière et au SGEN-CFTC⁴⁸. Aigueperse présente les unitaires comme « une minorité du bureau qui a sans cesse cherché à contrarier son action »⁴⁹ et ne dispose donc pas de la légitimité suffisante pour y participer réellement. Delanoue dénonce la situation dans le SNI :

« on multiplie les tracasseries, les exclusives ; on légifère, on réglemente continuellement. [...] Jamais la majorité du bureau n'a été numériquement, plus faible (55 % sur le rapport moral, 58 % sur la motion Brugnon). Jamais elle n'a été plus exigeante. »⁵⁰

Cette stratégie de victimisation fait abstraction des responsabilités propres aux cégétistes, notamment leur non-respect des compromis du printemps 1948. Les autonomes ne manquent pas de le rappeler, tel Maunoury au congrès du SNES :

« si l'atmosphère a changé, les cégétistes en portent la responsabilité ; malgré leurs engagements, ils ont mené une action corporative indépendante et quelquefois opposée à celle de la FEN. »⁵¹

Ce climat ne convient pas à tous ainsi Robert Guitton, le secrétaire général du SNES, démissionne à l'issue du congrès de 1949. Il invoque ses « illusions » qui « se sont dissipées progressivement » depuis la Libération et refuse de s'inscrire dans quelque courant que ce soit⁵². La cristallisation des tendances est trop forte pour qu'une stratégie modérée réussisse. Pourtant, l'année suivante, le nouveau secrétaire général, Albert-Claude Bay, tente encore de concilier

45. Fayolle. *ÉE*, n° 1, 2 octobre 1948.

46. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

47. CA du 17 mars 1949. *EP*, n° 7, avril-mai 1949.

48. ZONZA Simon-Pierre, *Histoire d'une mutuelle : la Mutuelle Générale de l'Éducation nationale*, thèse de 3^e cycle, Paris 1, [Maurice Agulhon], 1977 – p. 520-521.

49. Éditorial. *ÉL*, n° 21, 4 mars 1948.

50. *ASU*, n° 2, juin 1948.

51. Journée du mardi 12 avril 1949 du congrès du SNES. *US*, n° 52, 20 mai 1949.

52. *US*, n° 52, 20 mai 1949.

les points de vue majoritaires et minoritaires. Estimant « qu'il n'y a pas eu de divergences importantes », il propose la rédaction d'un rapport d'activité commun. Un tel système permettrait à un consensus d'apparaître et conférerait aux unitaires un début de pouvoir de codirection.

Or, les cégétistes hésitent à exploiter cette opportunité. L'ampleur de l'ouverture souffre de leur réticence à ratifier l'activité passée en votant le rapport⁵³. Cette tentative de Bay apparaît comme un demi-échec, puisque les cégétistes ne consentent pas aux gestes nécessaires à sa pérennisation. Par la suite, la majorité du SNES ne cherche plus à rédiger conjointement son rapport d'activité, tandis que les cégétistes découvrent à contretemps les vertus de ce système dans la section académique de Paris (S3)⁵⁴. Désormais, tous les autonomes, même au SNES, assument le choix d'une stratégie de fermeté.

La victoire des autonomes

Entre 1949 et 1952, la majorité parachève sa victoire. Tirant les leçons de ses premiers succès, qui démontrent que les syndiqués admettent son intransigeance, elle utilise leur loyalisme pour discréditer les cégétistes, quasiment présentés comme des ennemis de l'intérieur. Jamais l'assimilation entre le syndicalisme enseignant et le courant autonome ne fut plus grande. Il s'avère garant de la pérennité de l'organisation et en retire une légitimité qui fonde ses gains électoraux. Les autonomes s'emploient donc à réduire les derniers foyers de contestation interne, se justifiant avec les excès cégétistes. Par exemple, dans le SNES chaque catégorie (comme les agrégés les surveillants...) élit sa direction, même si elle participe à la vie générale du syndicat. Or en 1949, contrairement aux usages, la circulaire d'un secrétaire de catégorie cégétiste parvient aux sections sans l'assentiment du secrétaire général. Celui-ci adopte alors une ligne de conduite centralisatrice : toutes les circulaires doivent porter sa signature et le trésorier national est habilité à contrôler les trésoreries de catégorie⁵⁵. La conséquence de ces affrontements est donc la construction d'une véritable citadelle autonome, ne laissant à la minorité cégétiste que le loisir de contempler l'activité de la majorité.

La pièce la plus importante de cet édifice est la mise en place de l'homogénéité des exécutifs, qui seraient composés exclusivement de représentants de la majorité. Au lendemain du congrès de 1948, Adrien Lavergne avait renoncé à imposer cette prescription de la motion Bonissel-Valière, par crainte d'une scission du SNET et du SNESup, qui auraient été privés de représentants au bureau⁵⁶. Les dirigeants autonomes des syndicats de l'enseignement secondaire

53. *US*, n° 58, 15 février 1950.

54. *L'Élan syndicaliste*, n° 6, décembre 1951.

55. *US*, n° 51, 25 mars 1949.

56. BRUCY Guy, *Histoire de la FEN*, Paris, Belin, 2003, p. 145.

contestent toujours cette idée. Pour la première fois depuis la scission confédérale, un choix décisif pour le syndicalisme enseignant n'est pas acquis d'avance, du fait de cette division de la majorité. Au congrès fédéral de 1949, si l'École émancipée soutient la position de la majorité du SNI, et annonce même son intention de ne pas participer à un bureau de la FEN hétérogène, FO vote pour le *statu quo*⁵⁷. Adrien Lavergne affirme que les cégétistes membres du bureau de la FEN ont « transmis des renseignements » à la FEN-CGT. Ils exploiteraient donc leur présence dans la direction du syndicat pour aider une organisation concurrente. Lavergne propose un compromis, en refusant l'homogénéité pour le bureau, mais en confirmant l'appartenance à la majorité de tous les permanents et à condition que les minoritaires acceptent « de s'incliner devant la majorité et de défendre les textes acceptés » par elle. Lauré, secrétaire général adjoint autonome du SNET, s'inquiète de l'unité de la FEN et du bénéfice que les cégétistes peuvent tirer de leur exclusion du bureau : « On leur fournit d'excellents prétextes pour s'organiser dans une FEN concurrente. On les incite à avoir leurs journaux, on les pousse à une opposition constante et on leur donne évidemment l'auréole de martyrs qui leur sied si bien. »⁵⁸ Mais comme Lavergne, son hostilité à l'homogénéité comprend « une contrepartie » : Lauré demande aux cégétistes d'abandonner leur « activité concurrente » et de s'engager « à ne plus critiquer dans leurs journaux une action à laquelle ils auraient participé, dont ils seraient par conséquent responsables au même titre que leurs camarades », sans quoi les autonomes « seraient dupes de leur bonne volonté »⁵⁹.

Cette démarche de conditionnalité du refus de l'homogénéité place la balle dans le camp des cégétistes, qui peuvent accepter de revenir aux conditions du printemps 1948 et espérer éviter ainsi leur exclusion du bureau fédéral. Pourtant, ils s'arc-boutent sur la capacité revendicative de la FEN-CGT et refusent toute concession, même tactique. Jacqueline Marchand lit une déclaration de sa fédération trop floue pour satisfaire les conditions précises des autonomes du secondaire, d'autant qu'elle envisage le scénario d'une action généralisée dans laquelle se manifesterait « la carence des organisations autonomes » ; dans ce cas, elle estime qu'« il appartient aux cégétistes de lutter aux côtés de l'ensemble des ouvriers et des fonctionnaires en suivant la discipline de leur organisation de la CGT. »⁶⁰ Cette précision indique nettement que les doubles affiliés se réfèrent en priorité à la FEN-CGT, avant la FEN.

57. Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre matin, p. 61, et a.m., p. 6.

58. Congrès FEN de 1949, samedi 12, matin, p. 51-52 et 55-56.

59. Congrès FEN de 1949, samedi 12, matin, p. 58 et CA du 9 novembre 1949. *US*, n° 55, 21 novembre 1949.

60. Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m., p. 11.

Du fait du rejet de ses conditions par les cégétistes, la délégation du SNES partage également ses 200 mandats «entre les deux thèses en présence», au lieu de voter en bloc contre l'homogénéité⁶¹, en faveur de laquelle Henri Aigueperse peut désormais se prévaloir du soutien de Lavergne⁶². Un vote l'entérine par 2 593 mandats (54 % des exprimés) contre 2 175 et 330 abstentions. Le SNET, le SNESup et le syndicat des professeurs d'école normale votent contre l'homogénéité, alors que le SNI lui donne 610 mandats contre 260 et 40 abstentions⁶³. Si les cégétistes avaient accepté les conditions du SNES, l'homogénéité aurait été adoptée avec un score inférieur à la majorité des exprimés, ce qui aurait entaché sa légitimité. De plus, on ne pouvait exclure un effet d'entraînement en faveur de l'hétérogénéité dans un scrutin aussi serré. Cette doctrine, dont la responsabilité de l'adoption par la fédération est partagée entre autonomes et cégétistes, constitue à long terme une véritable pierre d'achoppement du système des tendances pour les unitaires. À court terme, elle participe de la consolidation de la majorité autonome de la FEN.

La majorité autonome conforte ses positions. Ainsi, Lauré enracine son influence dans le SNET, et devient son seul secrétaire général en 1951, au détriment du cégétiste Rabier qui reste cependant secrétaire général adjoint⁶⁴. Le courant cégétiste perd durablement en 1949 le contrôle d'une catégorie importante du SNES, celle des surveillants, forte de 1 500 membres sur 20 000 syndiqués. Maurice Loi la dirige avec dynamisme mais entretient la confusion avec les activités de la commission des surveillants de la FEN-CGT, dotée d'un journal, *L'Avant-garde universitaire*, qu'il anime également. Dans *L'Université syndicaliste*, il évoque même l'une de ces réunions : «Tous les maîtres et maîtresses d'internat sans distinction d'appartenance syndicale sont cordialement invités à venir». Cette stratégie de parasitage l'expose à la critique de double jeu, formulée par ses adversaires autonomes et ÉÉ : «sans le SNES, sans la FEN, ils ne sont rien. Loi sait très bien que c'est à son poste de responsable du SNES qu'il doit son crédit.»⁶⁵ L'autonome Louis Astre gagne les élections internes⁶⁶, déploie une activité soutenue et conserve la catégorie, malgré les polémiques.

Les succès de la majorité proviennent d'abord des erreurs du courant cégétiste, qui s'enferme en partie dans une posture politique, en relayant dans le syndicalisme enseignant les grandes campagnes du PCF. Lorsque la tendance cégétiste du SNI dresse une liste des thèmes d'intervention dans les bulletins

61. Rapport d'activité pour le congrès de 1950. *US*, n° 58, 15 février 1950.

62. Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m., p. 15.

63. *EP*, n° 4, décembre 1949.

64. DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, op. cit., p. 115

65. *US*, n° 50, 25 février 1949.

66. *Ibid.*

de section, les trois premiers, prioritaires, concernent des questions politiques⁶⁷, les quatre suivants des questions syndicales. En 1952, l'arrestation de Jacques Duclos puis de Le Léap (dirigeant non communiste de la CGT) provoque un puissant mouvement de solidarité, sur le thème des libertés. La majorité ne s'y oppose pas totalement, mais elle limite sa participation, invoquant l'indépendance syndicale. Les cégétistes obtiennent une condamnation plus ferme dans quelques sections, comme dans les Ardennes⁶⁸. Le secrétaire départemental de la Creuse décrit un climat tendu, marqué par une « violente discussion » sur ce sujet avec des cégétistes majoritaires « dans la salle en fin de séance » et la présence du député communiste⁶⁹. À long terme, l'insistance de la FEN-CGT à porter ces débats sur la paix et les libertés crédibilise les critiques sur le caractère politique de son action.

La FEN est affaiblie par le départ de plusieurs syndicats décidés à rester à la CGT. Elle peut accepter ce choix au nom de l'unité des personnels considérés, de même que les cégétistes respectent le choix majoritaire des instituteurs. Mais cette solution signifie que les frontières de la FEN ne couvrent pas l'ensemble du champ éducatif, au détriment de sa vocation initiale. Or, le temps joue en faveur de l'autonomie, permettant à cette solution de fortune d'acquiescer peu à peu la consistance d'une théorie et d'une pratique syndicale spécifique. Les unitaires dénoncent la scission du syndicat CGT des agents de lycée, inutile puisque le syndicat « autorisait ceux de ses membres qui n'étaient pas cégétistes à adhérer à la FEN autonome ». La double affiliation pouvait fonctionner en sens inverse, au bénéfice de la FEN autonome. La minorité autonome, encouragée par la FEN, prend néanmoins la responsabilité de diviser le syndicat.

Dès 1948, des professeurs de centres d'apprentissage créent un syndicat autonome, qui diviserait la profession. Les débuts laborieux du Syndicat national de l'Enseignement technique apprentissage autonome (SNETAA) - une centaine de membres, quelques bulletins régionaux - s'expliquent par l'existence préalable d'un syndicat CGT-FO constitué par des militants réformistes. Le SNETAA progresse régulièrement, dès 1952, il dénombre 1 200 adhérents et 18 % des voix⁷⁰.

Paul Delanoue a beau jeu de constater qu'avec la création de ces syndicats, « l'autonomie 1949 n'est déjà plus la même que l'autonomie 1948 ou si c'est la même, elle apparaît peut-être un peu mieux avec son véritable caractère »⁷¹.

67. Dont « le réarmement allemand et la renaissance des trusts nazis ». *BFI*, n° 3, janvier 1951.

68. 1 BB 14, lettre du secrétaire de la section des Ardennes, à Lavergne, 11 février 1953.

69. 1 BB 8, lettre du secrétaire de la section de la Creuse à Lavergne, 5 juin 1952.

70. MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique : le syndicat national de l'enseignement technique apprentissage autonome*, maîtrise, Paris 1, [J. Girault, A. Prost], 1986, p. 31 et 42.

71. *ASU*, n° 5, janvier 1949.

Elle revêt en effet une essence plus offensive : si la FEN respecte le compromis historique avec les confédérations laïques (se cantonner au monde enseignant en échange de l'absence de syndicats CGT et FO complètement séparés), elle entend dominer pleinement le secteur qui lui est assigné, même au prix de scissions. De ce fait, le lien consubstantiel que la majorité de la FEN veut établir entre autonomie et unité s'estompe.

Les contradictions de l'expérience FEN-CGT

À la fois organisation syndicale affiliée à la CGT et tendance cégétiste dans les syndicats autonomes, la FEN-CGT se heurte à de nombreux paradoxes générés par cette posture hybride⁷². Pourtant, ces quelques années intenses constituent une expérience décisive pour les unitaires.

Une expérience revendicative qui laisse des traces

La FEN-CGT combat difficilement la pesanteur des traditions syndicales et des conditions spécifiques au champ syndical enseignant. Le rapport moral du premier congrès reconnaît des faiblesses : manque d'activité à la base, insuffisance de liaison avec les syndicats uniques départementaux, etc.⁷³ Georges Buvat esquisse une autocritique : la FEN-CGT «est trop restée un organisme de collectage des cotisations sur la base de l'attachement sentimental à la CGT. Elle n'a que rarement joué son véritable rôle de coordination des efforts»⁷⁴. Cette fragilité provient aussi de la légèreté de l'appareil national de la FEN-CGT. Une militante du SNI, Yvonne Crébouw, fait office de secrétaire administrative et Barberet, instituteur également, de permanent de la FEN CGT chargé de l'organisation.

Comme dans la FEN, les instituteurs conservent une place prédominante, même si l'on confère un rôle symbolique aux professeurs : Jacqueline Marchand, la secrétaire générale de la FEN-CGT, est agrégée. Les syndicats départementaux ne se divisent pas en structure par catégorie. À ce niveau, conformément à l'ambition affichée à la Libération, s'opère un dépassement des clivages entre identités professionnelles. Mais la FEN-CGT dispose-t-elle des moyens de ces ambitions ? Même si la structure horizontale reste officiellement départementale, un seul bulletin s'adresse aux cégétistes des six départements de l'Académie de Clermont.

72. FRAJERMAN Laurent, «Enseignants "unitaires" et CGT : les prémices d'un divorce », in Éliane Bressol *et al.* (dir.), *La CGT dans les années 1950*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 145-156.

73. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4^e trimestre 1949 (section du premier degré).

74. Souligné dans le texte. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 8, 1^{er} trimestre 1951.

L'activité des cégétistes à l'intérieur de la FEN cède à la tentation d'exploiter les différences catégorielles, notamment dans les petits syndicats et dans le SNES, moins unifié que le SNI. En 1949, la FEN-CGT tente d'obtenir l'affiliation du Syndicat des maîtres d'éducation physique en défendant ses revendications au conseil supérieur de la fonction publique, contrairement au bureau de la FEN. L'autonome Maunoury dénonce cet empiètement : « sous prétexte de travailler avec » la FEN, la FEN-CGT « s'acharne » à la « détruire. »⁷⁵ Le dirigeant cégétiste Louis Guilbert répond d'une manière très générale que Maunoury « se fait le cerbère de l'isolement du corps enseignant des forces sociales appelées à transformer la société capitaliste. » Celui-ci remarque ironiquement que le cégétiste ne répond pas vraiment à son article : « la contestation des faits allégués était impossible – et Guilbert ne s'y est d'ailleurs pas essayé. »⁷⁶

Deux catégories du SNES dirigées par les cégétistes servent de laboratoire à cette stratégie d'affrontement : celle des adjoints d'enseignement et celle des maîtres d'internat-surveillants d'externat (MI-SE, les surveillants). Marcel Bonin, secrétaire cégétiste de la catégorie des AE, reproche en novembre 1949 au secrétaire général du SNES d'abandonner leurs revendications salariales⁷⁷. Les autonomes du SNES réagissent en se présentant comme les garants du bien commun syndical, avec l'aide des militants École émancipée. Pour éviter le pouvoir des secrétaires de catégorie cégétistes, leurs adversaires valorisent l'échelon supérieur, la direction nationale du SNES, qu'ils contrôlent. L'autonome Kreisler considère que les cégétistes visent « à organiser ces catégories en syndicats séparés du SNES », or l'« expérience a montré qu'il est très facile de présenter avec fougue des revendications alléchantes ; il est moins facile de les faire aboutir même partiellement ; c'est impossible dès qu'on s'isole. »⁷⁸

Les syndiqués assistent donc à un débat à front renversé, dans lequel les cégétistes encourent à leur tour, un an après la scission confédérale, l'accusation de corporatisme. Un militant autonome rappelle les fondamentaux du syndicalisme à Bonin : « C'est l'ensemble que je veux juger et non le détail. C'est SNES que je veux penser d'abord et non catégorie. Ce faisant, je pense faire œuvre de syndicaliste et non de corporatiste. »⁷⁹ Dans les faits, les autonomes tirent profit eux aussi de l'esprit de catégorie. Ils dirigent celle des certifiés avec FO et déclarent « que l'orientation syndicale est une chose, la

75. *EP*, n° 4, janvier 1949.

76. *EP*, n° 6 mars 1949.

77. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

78. *US*, n° 50, 25 février 1949.

79. *Waiss. US*, n° 61, 15 mai 1950.

défense des intérêts corporatifs, une autre», car «dans ces élections, seul doit compter le souci de défendre [la] catégorie»⁸⁰.

Dès sa création, la FEN-CGT réfute la prétention émise par la FEN autonome, et principalement le SNI, de lui interdire toute activité revendicative. Pourtant, elle reste bien souvent au stade des intentions. Comme la Fédération unitaire de l'enseignement avant la guerre, la FEN-CGT subit l'attraction du puissant SNI, et ne peut éviter de se classer parmi ses satellites. Aucun mouvement enseignant d'envergure n'est envisageable sans la participation des syndicats autonomes. Après une tentative éphémère d'action séparée⁸¹, les cégétistes se contentent alors de critiquer l'inaction supposée des directions des syndicats autonomes et de tenter de les influencer de l'intérieur. Cependant, une telle activité ne démontre pas l'apport revendicatif d'un syndicat séparé tel que la FEN-CGT, qui se voit contraint de chercher un autre rôle.

La FEN-CGT tente alors de valoriser son intégration aux structures confédérales et à l'UGFF. Les enseignants occupent une place non négligeable dans la Confédération. Quelques-uns sont secrétaires d'Union départementale, un instituteur, Leriche, représente la CGT au Conseil économique⁸². Les militants de la FEN-CGT présentent l'autonomie de la FEN comme un «isolement», coûteux pour les intérêts enseignants. Selon ce raisonnement, l'échelon confédéral s'avérant décisif, une intervention interne – réalisée par la FEN-CGT, promeut plus efficacement les intérêts des enseignants que l'activité externe de la FEN autonome. Louis Guilbert proclame ainsi, dès juin 1948 :

«Notre présence aux côtés des autres fonctionnaires, au sein du Cartel des services publics et de la CGT a été plus utile à la cause de l'Enseignement et aux revendications des enseignants que la hautaine retraite dans la tour d'ivoire de l'autonomie.»⁸³

Cependant, ce discours perd rapidement son efficacité, à mesure que la FEN invente son rôle de médiatrice intersyndicale. Les cégétistes sont réduits à la surenchère sur le terrain de l'unité d'action, en vantant l'action de leur confédération et en aidant au rapprochement. Grâce aux structures syndicales autonomes qu'ils animent, les enseignants cégétistes peuvent perturber la majorité sur des questions clés. Mais cette pression ne suffit pas pour lui imposer une modification de sa stratégie. En effet, la direction confédérale de la CGT, qui apprécie l'ouverture de la FEN à son égard, l'intronise dans le club très fermé des grandes organisations. En 1951, les deux secrétaires généraux de la CGT, Le Léap et Frachon, proposent à Lavergne «une réunion commune des

80. *US*, n° 60, 8 mai 1950.

81. MICHEL Claude, *La CGT et l'enseignement*, Montreuil, Institut CGT d'histoire sociale, 1990, p. 72.

82. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 février 1956.

83. *ASU*, n° 2, juin 1948.

cinq principales organisations ouvrières nationales suivantes : CGT-CGT-FO-CFTC-CGC-Fédération autonome de l'enseignement», c'est-à-dire FEN⁸⁴. Un an plus tard, Benoît Frachon explique au congrès de la FEN-CGT :

« Nous avons beaucoup apprécié les premières manifestations de cette union, notamment au cours de la grève des examens de l'an dernier et, plus récemment, dans les meetings d'unité d'action des fonctionnaires du 4 juin, dont la Fédération de l'Éducation nationale autonome avait pris l'initiative. »⁸⁵

La FEN-CGT ne peut que pâtir de l'intérêt manifesté par sa confédération aux actes de la majorité de la FEN. La CGT n'accepterait pas que sa fédération enseignante, aux effectifs peu fournis, devienne un obstacle à ce rapprochement. La FEN se sert d'ailleurs de sa position de force pour poser comme « condition » à sa participation à des manifestations organisées séparément le 1^{er} mai 1952 « que les fédérations d'enseignement CGT ou FO ne soient pas représentées ès qualités. »⁸⁶

La FEN-CGT adopte à partir de 1949 une nouvelle stratégie syndicale centrée sur la lutte pour la paix, pour répondre à son besoin d'affirmation identitaire. Depuis la réunion du Kominform de novembre 1949, la lutte pour la paix constitue la priorité du mouvement communiste mondial, qui se répercute aussi dans des actions syndicales. En effet, les opinions publiques craignent que la situation internationale tendue ne dégénère en guerre ouverte. Des millions de personnes paraphent l'appel lancé à Stockholm en faveur de l'interdiction de l'arme atomique. Les militants de la FEN-CGT établissent en permanence un lien entre les revendications enseignantes et la situation internationale. Louis Guilbert proclame qu'il « n'est pas possible de défendre efficacement [les] revendications [...] sans essayer d'arrêter le cours de cette politique catastrophique qui sacrifie les œuvres de vie aux œuvres de mort »⁸⁷. Le coût de la guerre d'Indochine menée par le gouvernement français contre une insurrection communiste permet d'établir ce parallèle avec les besoins de l'éducation nationale.

Lié à un besoin d'auto-affirmation, ce pacifisme se conjugue à de nombreuses polémiques avec les autonomes, qui dénoncent l'appel de Stockholm⁸⁸. Henri Aigueperse se méfie des nouvelles organisations pacifistes que les communistes inspirent, outre le Mouvement de la paix : les « personnalités les plus diverses » se trouvent « placées on ne sait trop pourquoi à la tête de

84. 1 BB 92, lettre de Le Léap et Frachon à Lavergne, le 10 septembre 1951.

85. *ASU*, n° 29, octobre 1952.

86. 1 BB 93, circulaire de la FEN, syndicats nationaux n° 21 et sections départementales n° 20, 2 avril 1952.

87. *US*, n° 57, 22 janvier 1950.

88. Louis Borguet, Charles Cordier. *US*, n° 61, 15 mai 1950.

“rassemblements” pour la paix.»⁸⁹ Plusieurs succès convainquent les cégétistes du bien-fondé de leur stratégie. Ainsi, lors d’une réunion organisée par la section du SNI du Puy-de-Dôme, l’assistance nombreuse et acquise aux thèses de la majorité vote pourtant à l’unanimité une résolution pacifiste, «en dépit de l’opposition d’Aigueperse», présent⁹⁰. Louis Guilbert regrette «l’absence de toute action pratique contre la guerre du Vietnam». L’autonome Louis Astre répond aux cégétistes :

«Si je n’ai pas dénoncé la guerre aussi souvent qu’eux, c’est justement parce qu’ils le font, eux, à la moindre occasion et qu’à mon sens ils abusent. Nos collègues ne sont pas si sots qu’il faille leur redire chaque jour que le gouvernement restreint les crédits de l’Éducation nationale pour pouvoir financer la guerre.»⁹¹

Les paradoxes insurmontables de la FEN-CGT

Excroissance du syndicat originel, la FEN, la FEN-CGT constitue un phénomène unique dans les annales syndicales : si elle revendique le statut de syndicat à part entière, elle représente simultanément une tendance d’un autre syndicat. Jacqueline Marchand, sa secrétaire générale, donne une définition de la FEN-CGT regroupant ses deux pôles : «Notre FEN-CGT se donne pour tâche de coordonner les initiatives de ses divers syndicats de catégorie et d’impulser *dans l’autonomie* l’action revendicative»⁹². Quand elle délivre des conseils sur l’action laïque, elle demande aux cégétistes d’organiser eux-mêmes des «pétitions, délégations aux pouvoirs publics», puis indique la marche à suivre «dans les syndicats autonomes»⁹³. Un courrier des normaliens FEN-CGT utilise l’abréviation «BN» pour désigner une instance statutaire du SNI⁹⁴. Confusion révélatrice : les jeunes de la FEN-CGT accomplissent une grande part de leur activité quotidienne dans le cadre du SNI et se vivent d’abord comme des militants de ce syndicat. Mais alors, où militer ? La réponse officielle se veut d’autant plus «simple» qu’elle est alambiquée : «Il faut être partout où sont les jeunes». Elle prône surtout une adaptation aux situations départementales. Si la commission des jeunes du SNI «est vivante [...], les jeunes cégétistes militeront au syndicat autonome», sans renoncer «à toute activité de la FEN-CGT». Si ce n’est pas le cas, les jeunes cégétistes «s’efforceront de créer un noyau de camarades capables de faire vivre très activement la commission de la jeunesse de la FEN-CGT.»⁹⁵

89. Éditorial. *ÉL*, n° 29, 28 avril 1949.

90. Jean Barberet, *BFI*, décembre 1950.

91. *US*, n° 58, 15 février 1950.

92. Souligné par l’auteur. *BFI*, n° 6, avril 1951.

93. *BFI*, décembre 1950.

94. Courrier des normaliens FEN-CGT, 1952.

95. *Jeunes enseignants* (BFI-FEN-CGT), n° 1, 25 octobre 1948.

La direction de la FEN-CGT accentue cette ambivalence en se présentant comme la FEN, sans préciser l'affiliation confédérale, et en accolant systématiquement le qualificatif « autonome » au nom de la FEN et de ses syndicats. Un tel procédé laisse penser que le nom officiel de ces organisations inclut le terme « autonome ». L'équivoque est volontairement entretenue, par exemple avec cette résolution du bureau de la FEN-CGT, qui se présente comme la « grande fédération où les tendances les plus diverses trouvent toute liberté d'expression »⁹⁶. Un lecteur pressé en déduirait qu'il est question de la FEN autonome... La tentative de captation d'héritage se repère même dans le papier à en-tête de la FEN-CGT, qui ressemble beaucoup à celui de la FEN avant la scission confédérale⁹⁷.

Ceci crée une attitude schizophrénique de la part des militants unitaires, appelés à se dédoubler. En juin 1948, Jacqueline Marchand prend la plume pour écrire à Adrien Lavergne, au nom de la FEN-CGT. Cette lettre protocolaire, typique d'un rapport d'organisation à organisation, a pour but d'obtenir la reconnaissance officielle de la FEN-CGT comme interlocuteur de la FEN, affirmant ainsi son extériorité par rapport au syndicat. Pourtant, la conclusion de la lettre suggère l'analyse inverse : « Puis-je profiter de cette occasion pour vous demander de bien vouloir m'inscrire parmi les membres de la commission de défense laïque [de la FEN], que préside notre camarade Mounoulo ? »⁹⁸ Ce passage marque l'appartenance de Jacqueline Marchand à la FEN. Lavergne ne relève pas l'ambiguïté de la situation, et la reproduit en répondant sur les deux registres⁹⁹. Les échanges épistolaires témoignent globalement d'une certaine proximité et adoptent en même temps un ton aigre-doux.

La cohabitation physique entre les syndicalistes de la FEN autonome et de la FEN-CGT pose des questions inédites. Faut-il s'adresser à eux en termes diplomatiques, du fait de leur statut extérieur à la FEN, ou en termes plus familiers, à cause de l'affiliation commune à la FEN ? André Drubay, simultanément dirigeant CGT et SNES, évoque le moment délicat, « quand il y avait entrevue entre le bureau de la FEN de l'Oise et l'UD-CGT de l'Oise »¹⁰⁰. Le secrétaire général du SNI de la Somme s'excuse dans son bulletin, car un conseil syndical conseil syndical « coïncidait avec la réunion de la FEN-CGT. » Il tient à préciser le caractère fortuit de cet événement : « Il n'y a là aucune manœuvre de notre part, les convocations ayant été lancées avant que nous

96. *BFI*, n° 6, 20 juillet 1948.

97. Il précise d'abord CGT-FSM, et en dessous FEN... 1 BB 2, lettre de Marchand à Bayet, le 16 mars 1949.

98.1 BB 93, lettre de Marchand à Lavergne du 8 juin 1948.

99. 1 BB 93, réponse de Lavergne à Marchand du 14 juin 1948.

100. Entretien avec André Drubay.

ayons connaissance de cette réunion»¹⁰¹. Ces attentions prouvent le caractère particulier de cette organisation.

Le problème est décuplé au plan national, puisque FEN et FEN-CGT siègent dans le même immeuble... En effet, les fédérations de fonctionnaires FEN, FO et CGT se partagent les locaux de l'ancienne fédération des fonctionnaires-CGT, et la FEN-CGT reçoit ses locaux de l'UGFF-CGT. Pour éviter l'équivoque causée par la proximité des noms et la similitude des adresses, les deux syndicats trouvent une astuce : la FEN-CGT indique comme adresse le 94, rue de l'Université tandis que la FEN donne une autre porte, au 10 rue de Solférino. La cohabitation entre des organisations aux idéologies opposées ne manque pas de créer quelques frictions. En 1949, Lavergne écrit au dirigeant de l'UGFF-CGT pour se plaindre du fait que son organisation mobilise les locaux «pour sa propagande», en exposant des tracts et affiches relatifs à la paix et aux comités d'unité d'action. Comme tous les conflits de voisinage, il porte sur les parties communes. Lavergne remarque que ces « documents ont été placés de telle façon qu'il semblerait que tous les locataires de l'immeuble pensent de la même façon », et se demande quelle serait la réaction de l'UGFF si une « autre organisation placarde elle aussi des affiches ou des tracts qui soient l'opposé » des siens. Cette anecdote revêt une portée anthropologique : l'accaparement de l'espace par un groupe, sur le plan visuel et symbolique, dérange les autres communautés. La gêne constitue un motif suffisant pour que la FEN menace de rompre ses accords généraux avec l'UGFF-CGT¹⁰² !

Un des problèmes les plus sérieux que doit affronter la FEN-CGT concerne une conséquence directe de la double affiliation : les militants unitaires restés à la FEN autonome doivent payer une double cotisation. Cette exigence apparaît suffisamment dissuasive pour que certains renoncent à l'une de leurs appartenances, suscitant l'ironie des majoritaires¹⁰³. La FEN-CGT perd des adhérents au cours de son existence. Un militant de la Côte-d'Or signale que « les instituteurs cégétistes font de gros efforts financiers : double cotisation, timbres de soutien, déplacements... De plus, les instituteurs cégétistes militent généralement dans d'autres organisations (notamment un parti politique). »¹⁰⁴ Généralement, les militants ne s'arrêtent pas à de telles considérations, contrairement aux adhérents moins motivés. La double cotisation empêche donc la FEN-CGT de devenir une organisation de masse, elle correspond plus à un syndicalisme de minorité agissante.

Les dirigeants doubles affiliés peinent à concilier toutes les facettes de leur activité, pris entre les injonctions contradictoires de la FEN-CGT et de la

101. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 17, octobre 1948.

102. 1 BB 92, lettre de Lavergne à Bureau, de l'UGFF, le 25 octobre 1949.

103. *EP*, n° 8, juin-juillet 1949.

104. Archives FERC-CGT, carton n° 2, le 27 juin 1949.

FEN autonome, ce qui génère des conflits. La direction nationale de la FEN-CGT s'inquiète en 1952 à propos des sections SNI dirigées par les unitaires : «allons-nous dans ces sections 356 continuer à avoir deux syndicats dirigés par les cégétistes et ayant une orientation différente. » La section des Bouches-du-Rhône, loin de constituer un exemple en cette période, symbolise la tiédeur supposée des militants unitaires investis de responsabilités dans les syndicats autonomes. En effet, la section du SNI recueille près de 2 000 voix aux élections départementales, alors que 186 cartes confédérales seulement ont été placées¹⁰⁵.

Certains militants unitaires s'inquiètent de la propension de la FEN-CGT à s'ériger en concurrente de la FEN autonome. Dès le début, le rassemblement ne constitue pas la vertu première d'une FEN-CGT qui cherche d'abord à s'affirmer et à démontrer son influence. Cela la transforme en obstacle au militantisme dans les syndicats autonomes. Ainsi, Philippe Rabier, dirigeant unitaire du SNET-Écoles vit mal le départ du SNET-Formation professionnelle à la CGT, qui a contribué à la perte de la majorité unitaire dans le SNET au profit de l'autonome Lauré¹⁰⁶. Les normaliens de la FEN-CGT utilisent leur position dans le SNI pour divulguer des informations confidentielles¹⁰⁷. Les autonomes mènent une campagne offensive contre ces agissements, qui se répercute par de mauvais résultats cégétistes dans les élections internes de la FEN. Ainsi, loin d'établir des synergies entre le militantisme au sein des syndicats autonomes et de la FEN-CGT, les unitaires s'enferment dans leurs contradictions.

La FEN-CGT, maîtresse d'œuvre d'une tendance de la FEN

Le temps qui passe renforce l'idée d'autonomie et démontre l'erreur des cégétistes, qui pronostiquaient en 1948 que cette solution resterait provisoire. Ils l'ont vécu comme une défaite, d'autant plus rude qu'ils se sentaient portés jusque-là par une vague ascendante. Certains d'entre eux n'acceptent pas de militer dans les syndicats autonomes et participent à la naissance d'un «courant sectaire, fractionniste, qui considère que l'essentiel est de préserver une identité communiste dans le corps et au SNI»¹⁰⁸. Delanoue évoque publiquement ce problème : «De toutes parts des camarades cégétistes nous harcèlent de questions : “combien de temps allons-nous faire vivre des organisations autonomes dont nous sommes les militants les plus actifs ?” »¹⁰⁹ Dans un climat politique de guerre froide, qui pousse à choisir entre deux

105. *BFI*, n° 3, janvier 1951.

106. Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

107. Au sujet des critiques émanant de la majorité contre l'idée de prime d'installation. Courrier des normaliens FEN-CGT, 1952.

108. ROCHE Pierre, *Les Instituteurs communistes*, op. cit., p. 169 et 163.

109. *ASU*, n° 5, janvier 1949.

camps, s'accomplit ce que Pascal Ory et Jean-François Sirinelli nomment le « processus de ghettoïsation » du communisme. Ils estiment que son « hégémonie intellectuelle fondée à la Libération résiste fort bien à l'entrée en guerre froide », car elle se consolide, les intellectuels communistes vivant comme dans une « citadelle assiégée »¹¹⁰. La comparaison avec la situation des enseignants cégétistes nous semble féconde.

La section FEN-CGT du Puy-de-Dôme constitue la pointe avancée de la mouvance sectaire, puisque ses membres n'adhèrent pas aux syndicats autonomes. Son AG de juillet 1949 vote une motion demandant d'étendre la scission à toute la France¹¹¹. À l'inverse, des militants favorables au maintien dans la CGT ne suivent pas le courant dans l'aventure de la FEN-CGT. De ce fait, l'élargissement constaté de la mouvance unitaire en 1948 s'avère de courte durée. La rétraction des scores unitaires prend rapidement une grande ampleur (36 % des mandats dans la FEN en 1948, 22 % en 1950). La fermeté initiale manifestée par le courant s'avère peu satisfaisante sur le plan électoral, en transformant la semi-défaite de 1948 en déroute.

La direction de la FEN-CGT combat la tendance des militants à désertir le terrain autonome. Le congrès de Dijon, en 1949, lance un appel aux universitaires cégétistes très significatif des difficultés qu'elle rencontre. L'appel s'adresse à ceux qui, par « lassitude et découragement, [...] ont abandonné les organisations autonomes pour porter leurs activités et leur foi militantes dans des secteurs qui leur paraissaient plus riches de possibilités. » Il présente le « sectarisme » comme le « pire danger » qui guette la FEN-CGT. Le texte fait preuve de qualités pédagogiques pour convaincre les militants de se rapprocher des syndiqués autonomes : « Ne jugeons pas de leur réaction par notre logique, mais par la leur et essayons de tenir le plus grand compte des jugements qui reposent sur le simple bon sens. » En effet, « le militant cégétiste a le devoir de ne pas être impatient, et de considérer son collègue de travail, non pas comme il voudrait qu'il fût, mais tel qu'il est. »¹¹²

Les cégétistes demeurent donc adhérents de la FEN, dans laquelle ils constituent ouvertement une tendance, avec ses attributs, notamment les fichiers et les publications internes. Elle bénéficie du soutien de la FEN-CGT, qui expédie des bulletins aux différentes professions (instituteurs, professeurs, etc.). Avec le recul, André Drubay regrette cette attitude : « on avait eu tort d'entrer dans le jeu de la compartimentation » des autonomes, car elle « était bien commode

110. ORY Pascal, SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France*, op. cit., p. 157.

111. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 39, novembre-décembre 1949, janvier 1950.

112. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4^e trimestre 1949 (section du premier degré).

pour eux»¹¹³. Effectivement, les cégétistes assument publiquement : Guilbert et Brasseul s'expriment dans *L'Université syndicaliste* « au nom de la minorité cégétiste » et acceptent le terme « tendances »¹¹⁴. Bonin explique dans une publication de la FEN-CGT que les cégétistes consacrent « un bulletin d'information imprimé » au rapport d'activité de Bay, secrétaire général du SNES, de manière à « entraîner de nombreux syndiqués autonomes à voter avec nous contre ce rapport. » Un paragraphe encadré précise :

« Pour une diffusion efficace de ce bulletin spécial au deuxième degré, nous demandons à nos responsables départementaux de nous adresser immédiatement les noms de collègues qui assureront dans chaque établissement une répartition judicieuse que l'envoi anonyme ne peut satisfaire. »¹¹⁵

La FEN-CGT assure donc un soutien logistique capital à la tendance cégétiste, sans se cacher outre mesure.

À partir de 1950, les unitaires évoluent et valorisent l'idée d'une dissociation entre les enjeux de tendance et le choix des responsables syndicaux, suite à la lutte de Bonin pour reprendre la direction de la catégorie des AE du SNES. En effet, bien qu'il soit très apprécié pour sa défense infatigable des intérêts de la catégorie, la liste de ce dirigeant cégétiste important est battue avec dix-sept voix d'écart, à l'encontre de tous les pronostics¹¹⁶. Stupéfaits, les cégétistes réagissent en s'appuyant sur l'idée que « jamais les AE n'ont pensé, en votant pour les listes de tendance voter pour ou contre leur secrétaire de catégorie et que donner ce sens à leur vote sans leur demander leur avis au préalable constitue à tout le moins une interprétation tendancieuse. »¹¹⁷ La commission administrative du SNES applique néanmoins l'esprit des statuts et élit un autonome peu connu secrétaire de catégorie¹¹⁸.

Marcel Bonin (1902-1985), le syndicaliste de terrain

Ne négligeant jamais le côté pragmatique de l'engagement syndical. Aussi à l'aise dans les bureaux de l'administration que dans les réunions révolutionnaires.

Il milite au PCF dans l'Eure-et-Loir avant guerre, avant de privilégier le syndicalisme, en s'engageant simultanément pour l'unité syndicale dans le SNES et pour le rayonnement des catégories périphériques de l'enseignement secondaire : pions, professeurs-adjoints (PA) et surveillants généraux. Il est secrétaire général en 1927 du Syndicat

113. Entretien avec André Drubay.

114. *US*, n° 58, 15 février 1950.

115. *BFI*, n° 6, avril 1951.

116. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

117. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

118. Waiss. CA du 28 septembre 1949. *US*, n° 54, 10 octobre 1949.

national des maîtres d'internat, puis membre du bureau du SPES-CGT en 1939 avec la responsabilité des professeurs-adjoints, qu'il occupera ensuite au SNES. Résistant de premier plan (FNU), il dirige de 1945 à 1948 la puissante section FEN de la région parisienne, et coordonne la campagne pour le maintien de la FEN dans la CGT.

Les cégétistes personnalisent le débat, grâce à la popularité de Bonin, et emploient à nouveau une rhétorique hostile aux tendances, après les avoir consolidées depuis la scission. Ils demandent l'organisation d'un référendum parmi les AE pour désigner le secrétaire de catégorie. Les majoritaires réfutent cette proposition, pourtant seule à même de trancher définitivement le problème. Une telle solution aurait dû aussi heurter la culture des cégétistes : n'ont-ils pas contesté l'année passée le choix du référendum ? Lors des élections suivantes, chaque camp se présente comme le champion de l'unité. Sur le papier, la « Liste d'union » que dirige Bonin paraît la plus unitaire, avec trois autonomes, trois cégétistes et deux FO¹¹⁹. La prose cégétiste valorise l'implication de Marcel Bonin au service des intéressés, sans considération partisane : « en dehors de sa tendance CGT qu'il n'a jamais cachée, il a depuis des années accompli un excellent travail corporatif en notre faveur »¹²⁰. Ses détracteurs récusent particulièrement son discours antitendance. Le FO Ruff considère que par « les responsabilités qu'il occupe dans les organismes cégétistes, par sa présence sur une liste de tendance, Bonin a délibérément placé ces élections sur le plan des tendances. »¹²¹ S'il s'appuie aussi sur les autres fonctions de Bonin, ce procédé est intéressant : toute candidature dans la FEN est considérée automatiquement comme une candidature de tendance, quoi qu'en pensent ses promoteurs. Les militants ÉÉ font valoir une conviction fondamentale : dans la « catégorie comme ailleurs, on ne peut faire abstraction de l'esprit de tendance. Pourquoi ? Parce que l'union pour ces camarades signifie l'union autour de Bonin, secrétaire de catégorie des AE. Nous avons avec Bonin et ses camarades de tendance des désaccords tels que nous ne pouvons accepter une telle union. Même si Bonin était le plus capable d'être notre secrétaire de catégorie ! »¹²²

La liste Bonin remporte le scrutin avec 91 voix d'avance, ce qui lui permet de retrouver son poste¹²³, et de le conserver. Son aura personnelle et une campagne rassembleuse ont permis de rallier des AE autonomes. Ce conflit

119. *US*, n° 60, 8 mai 1950.

120. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

121. *US*, n° 60, 8 mai 1950.

122. Louis Borguet, Charles Cordier. *US*, n° 61, 15 mai 1950.

123. *US*, n° 62, 15 juin 1950.

exprime l'antagonisme entre deux légitimités : celle de tendance, où prédomine la conformité idéologique, et celle proprement syndicale, où priment les résultats concrets obtenus. Quand il devient surveillant général, il remporte immédiatement les élections de sa nouvelle catégorie. Son succès, en période de reflux, prouve la possibilité de contre-offensive des unitaires, mais sur une nouvelle base : en prenant acte de l'installation de la FEN dans l'autonomie.

L'exemple constitué par la victoire de Bonin, associé à l'échec patent d'une stratégie sectaire montre la nécessité d'une réorientation de l'action du courant et de la FEN-CGT. Les cégétistes décident de déposer partout des listes ouvertes aux non-membres de la FEN-CGT. Le congrès de la section académique de Paris du SNES (S3) sert de laboratoire à cette nouvelle tactique électorale. Les cégétistes diffusent un texte dans tous les lycées franciliens qui invite les « camarades autonomes et Force ouvrière » à « constituer une liste d'union ». Une réunion fixe les « bases d'établissement d'une telle liste ». Les cégétistes donnent des garanties à leurs éventuels partenaires. Ils proclament leur intention de ne réclamer ni « directement » ni « indirectement le retour à la CGT tant que les syndiqués ne le désireront pas à une écrasante majorité. »¹²⁴ Ils avouent donc que ce retour est improbable, et en tout cas non souhaité par la majorité des syndiqués, et s'installent de ce fait dans l'autonomie de la FEN. Cette liste obtient près de 40 % des voix, malgré les réticences de certains militants cégétistes¹²⁵.

Bonin légitime ce tournant dans le bulletin intérieur de la FEN-CGT, en suggérant de sortir « de la routine ». Il note que les militants cégétistes « considèrent trop facilement qu'un autonome qui n'a pas la carte CGT doit voter automatiquement pour les Chefs "autonomes" ». Constatant que « l'étiquette CGT [...] permet aux chefs autonomes de masquer les véritables problèmes », il préconise de s'en délester : « nous ne devons plus accepter d'être classés uniquement en fonction de cette appartenance, alors que la masse de nos camarades autonomes pense de plus en plus comme nous sur les problèmes essentiels et actuels de la vie syndicale »¹²⁶.

Cependant, d'autres dirigeants de la FEN-CGT s'emploient à limiter la dimension de cette ouverture. Un article dans le journal de la FEN-CGT de la région parisienne, en décembre 1951, pose des conditions singulièrement restrictives à la réalisation de la liste unique, en estimant qu'un « accord de quelques militants responsables, sur la base d'un texte vague, crée des confusions, permet toutes les dérobades et décourage les syndiqués ». Pour lui, ce « n'est que dans la mesure où nous nous "battrons" sur *toutes* nos positions de

124. *BFI*, n° 4, février 1951.

125. *BFI*, n° 6, avril 1951.

126. *BFI*, n° 6, avril 1951.

membres de la CGT, tout en montrant en même temps notre volonté “unitaire”, que nous aurons la possibilité de convaincre»¹²⁷.

Les unitaires ne paraissent donc pas encore prêts à assumer entièrement une stratégie non cégétiste, surtout dans le SNI. Pourtant, ils suivent à partir de 1951 une évolution continue dans ce sens. Ainsi, en 1952, l'arrivée de l'autonome Tessier en seconde position de la liste unitaire du SNES constitue un tournant irréversible.

Conclusion

La FEN est l'une des rares organisations syndicales en France à ne pas perdre d'adhérents en cette période. Ce résultat inespéré est le fruit de l'intelligence et du courage politique des dirigeants autonomes, parmi lesquels Henri Aigueperse acquiert une stature éminente. En pleine guerre froide, alors que le monde entier se divise en deux blocs, ils imaginent et mettent en œuvre une solution concrète permettant la cohabitation de militants communistes et socialistes. Il aurait été plus simple de suivre la pente commune de la division syndicale, comme le prouve la vigueur des affrontements internes. Paradoxalement, ce choix n'est pas motivé par une quelconque sympathie inavouée pour le communisme de la part des autonomes, qui continuent à exprimer leur originalité politique (notamment sur la laïcité), tout en veillant à ne pas trop critiquer la SFIO. La majorité prouve son ouverture, tout en profitant du climat politique pour neutraliser ses adversaires. La logique d'affrontement qui parcourt la société englobante n'est donc pas entièrement écartée du syndicalisme enseignant, elle est canalisée par le système des tendances et la ségrégation des cégétistes.

Si la FEN-CGT ne survit que quelques années, elle constitue une expérience vitale pour le courant unitaire, seule occasion dans son histoire où il s'incarne dans une organisation séparée du syndicalisme enseignant dominant. La tendance cégétiste de la FEN, officiellement indépendante de la FEN-CGT, dépend d'elle pour sa logistique. Sa forme originale de syndicat-tendance externe d'un autre syndicat ne convainc pas les enseignants. Le déclin de la FEN-CGT provient de son refus de trancher entre deux options claires : un syndicat concurrent de la FEN dans tous les domaines, y compris électoraux, comme la Fédération unitaire d'antan, ou un simple regroupement des enseignants cégétistes, qui place son action dans le cadre de la FEN autonome. De plus, l'implantation unitaire date pour l'essentiel de la Résistance, et le courant a besoin de temps pour se consolider. L'attraction du modèle FEN se vérifie dans cette période, par exemple, dans la morphologie de la FEN-CGT, puisque la seule différence notable concerne les syndicats départementaux, qui ne se divisent pas en catégories dans la FEN-CGT.

127. Souligné par l'auteur. *L'Élan syndicaliste*, n° 6, décembre 1951.

Doit-on évoquer un échec de la FEN-CGT ou un succès de la FEN autonome? En peu de temps, les cégétistes construisent un syndicat, doté d'un journal mensuel et d'un bulletin intérieur, capable de lancer des initiatives. Mais leur argumentation sur l'importance du soutien de la CGT aux revendications enseignantes s'effondre face à la légitimation que la FEN autonome obtient grâce à la diplomatie intersyndicale, y compris par la confédération CGT. Loin de profiter de synergies entre le militantisme dans les syndicats autonomes et celui consacré à la FEN-CGT, la dualité de leur organisation rend schizophrènes les cégétistes, puis les divise. Un courant sectaire, hostile aux syndicats autonomes émerge, tandis que les militants les plus investis dans la FEN autonome redoutent que la FEN-CGT ne constitue un obstacle à leur travail.

Chapitre 3

1953-1959 :

L'intégration du courant unitaire dans le modèle FEN

À partir de 1952, l'édifice de la FEN-CGT se lézarde, miné par ses contradictions. Il s'effondre deux ans plus tard, du fait de l'ingérence exercée par le PCF qui condamne la double affiliation entre le SNI et la FEN-CGT. Désormais, le courant unitaire se déleste de sa référence cégétiste et s'exprime uniquement à l'intérieur de la FEN. L'abandon de sa stratégie antérieure d'affrontement frontal constitue un tournant, à la fois pour la FEN et pour sa principale minorité. Le courant unitaire admet donc la réussite du modèle FEN et en propose une inflexion sur le plan des tendances, afin de participer à nouveau à la direction effective du syndicalisme enseignant. Quelles sont les conséquences de ce coup d'éclat, à la fois à l'intérieur du courant unitaire et parmi ses adversaires ?

La création du courant Bouches-du-Rhône : une solution originale pour les unitaires

Discours de Benoît Frachon et réorientation de la FEN-CGT

Un discours de Benoît Frachon au congrès de 1952 de la FEN-CGT lui impose un tournant radical dans son appréhension de l'activité dans la FEN. Le secrétaire général de la CGT intervient en personne pour pousser la fédération à s'adapter au triomphe des autonomes, en se montrant moins agressive. Évoquant le « magnifique exemple » du congrès du SNI, qui « a démontré que l'ensemble des instituteurs étaient d'accord sur l'essentiel », il feint de s'étonner de voir la FEN-CGT « soutenir une motion dite "d'orientation" ». Pour convaincre la FEN-CGT de renoncer à cette procédure, Frachon conclut par une forte injonction à joindre les actes unitaires aux paroles : « il n'est point nécessaire, ni désirable, que dans votre syndicat les 140 000 instituteurs soient arbitrairement classés en tendances. Ceux qui veulent sincèrement l'union ne peuvent désirer cela. »¹ Ce discours retentissant ouvre un débat approfondi dans la FEN-CGT. Certains approuvent avec enthousiasme l'idée de ne plus soutenir de tendance dans la FEN. À la CA de la FEN-CGT, Georges Fournial, éminent militant communiste, opère son retour dans le syndicalisme

1. *ASU*, n° 29, octobre 1952. Texte en annexe.

enseignant sur cette base et se demande comment « liquider le travail de tendances »². Labrunie, dirigeant cégétiste du SNI renchérit : « Dans la vie des organisations autonomes, le militant cégétiste ne peut pas être un élément de perturbation, d'opposition systématique ».

Les dirigeants de la FEN-CGT escomptent sauver la Fédération, en acceptant simplement d'accentuer la stratégie d'ouverture aux non-cégétistes. Paul Delanoue reconnaît donc des « erreurs » à « corriger », à cause desquelles « des camarades certainement bien intentionnés confondent FEN-CGT et “tendance” » : « Nous nous sommes servis de la FEN-CGT pour conduire les élections dans les syndicats de catégorie dans un esprit que les syndiqués ne comprenaient pas. » Cette précaution oratoire permet à Delanoue d'affirmer la nécessité de poursuivre l'activité de la FEN-CGT et une certaine opposition à la direction autonome de la FEN : « Certains de nos amis ont traduit disparition des luttes de tendance par la suppression des critiques à l'égard de ceux qui remplacent l'action unie par les “controverses doctrinales”. C'est tout le contraire qui est vrai ! »³

Les unitaires appliquent la nouvelle stratégie proposée par Frachon par l'intermédiaire d'une contribution de Louis Guilbert au congrès fédéral de 1952, qui constitue une brillante illustration de la rhétorique anti-tendance. En lieu et place d'une motion cégétiste, Guilbert propose d'« écarter les positions uniquement partisans qui divisent ». Il entend démontrer l'inanité de la « cérémonie traditionnelle du vote sur les motions d'orientation » par deux éléments. Le premier touche à la prévisibilité des résultats : « S'il s'agit de se compter, le compte est déjà fait. » Or « les statuts n'imposent pas un vote sur les motions d'orientation. » Il suggère donc la reconduction de la direction sortante. Le second pan de son raisonnement repose sur le besoin d'unité. La solution de Guilbert consiste en l'élaboration commune d'un « programme d'action » limité, et d'une « résolution générale unique. »⁴ Pour justifier son ouverture, Guilbert omet même de critiquer la direction de la FEN.

Par sa démarche nouvelle, la FEN-CGT amorce une renonciation au combat frontal contre la FEN. Or, la majorité n'entend pas revenir sur un seul aspect du modèle mis en place. Elle refuse donc la démarche de Guilbert en avançant deux grands types de motifs. D'abord, Lavergne utilise des arguments anticommunistes. Comme Guilbert critique les tendances au nom de l'initiative individuelle, le secrétaire général de la FEN décrédibilise son discours en attaquant son auteur : « La position de Guilbert ne lui est pas personnelle. C'est celle de nos camarades cégétistes. Elle constitue une application concrète des recommandations de Benoît Frachon en juillet dernier. Elle s'insère exactement dans

2. Archives FERC-CGT, carton n° 3, réunions CA FEN-CGT 1948-1952.

3. *ASU*, n° 30, novembre 1952.

4. *EP*, n° 1, octobre 1952.

la campagne du parti communiste»⁵. Ensuite, Lavergne défend le système des tendances, en arguant que tous les autres courants de la FEN (autonomes, FO, École Émancipée) s'y montrent attachés, et en naturalisant leur apparition : «Le syndicalisme est fait de diversité. Vouloir l'ignorer, c'est méconnaître le caractère inéluctable de certaines réactions.»⁶ Le système des tendances s'impose donc comme la norme de fonctionnement de la FEN, sanctifiée par le temps. Cet état de fait correspond à un durcissement de la position majoritaire dans les années 1950, réplique paradoxale à l'adoucissement de celle des unitaires.

La tentative de Guilbert échoue devant la détermination majoritaire. Lavergne transforme sa contribution hostile aux motions d'orientation en motion, pour laquelle les cégétistes votent. Une réunion de responsables cégétistes établit le bilan du congrès. Une telle procédure participe du fonctionnement d'une tendance, proscrit depuis peu, ce qui contraint les cégétistes à quelques contorsions. Un opposant à la nouvelle stratégie, Beaussier, ne manque pas de relever ce «formalisme». N'entendant pas «renoncer à être de tendance CGT», il estime que cela ne tromperait «personne. Une nouvelle politique n'est pas faite de ruse.» Guilbert code négativement le vote d'une motion d'orientation spécifique⁷. Malgré l'expression de ces divergences, la direction de la FEN-CGT accentue son effort. Au congrès fédéral suivant, en novembre 1953, elle refuse tout simplement de déposer une motion⁸. La direction fédérale réplique : le vote cégétiste s'intitule «abstentions Guilbert». Une confusion s'instaure avec les abstentions tout court et avec le vote de la motion autonome avec réserves. Les cégétistes perdent alors un siège à la CA⁹.

La nouvelle orientation cégétiste prend donc acte du succès de la FEN autonome, par la priorité accordée au travail dans ses syndicats. On transfère la direction de la tendance Unité et Action du SNI à Jean Buisson, secrétaire de la section des Bouches-du-Rhône, pour éviter toute assimilation à la FEN-CGT¹⁰. En tant qu'organisation, la FEN-CGT affirme que son objectif principal consiste à faire entendre l'avis des enseignants au sein de la première confédération française, à constituer une passerelle entre les mondes enseignant et ouvrier. Cette démarche peut paraître curieuse, mais non du point de vue de la CGT, qui perdrait une force de réflexion avec le départ de ses enseignants. La CFDT fera preuve d'originalité dans les années 1960-1970, car «contrairement à la CGT et à FO que l'autonomie a privé de l'essentiel de leurs liens avec les

5. Éditorial. *EP*, n° 1, octobre 1952.

6. Éditorial. *EP*, n° 1, octobre 1952.

7. Archives FER-CGT, carton n° 1, dossier Unité et Action, Réunion de Guilbert, Canonge F et C, Bonnet, Clauzet, Bonin, Schatzmann, Rabier, Barberet en novembre 1952.

8. *EP*, n° 1, septembre-octobre 1953.

9. *EP*, n° 3, décembre 1953.

10. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52/53, Lettre de Buisson, le 20 janvier 1953.

enseignants, elle bénéficie de rapports étroits avec les milieux intellectuels au travers du SGEN.»¹¹

Le tournant de 1952 ne consiste pas en un découplage entre le pôle FEN-CGT et le pôle tendance cégétiste à l'intérieur de la FEN, c'est-à-dire l'arrêt total de l'aide fournie par la FEN-CGT à la tendance. Il opère un recentrage sur le second pôle, en abandonnant ses velléités de concurrence revendicative avec la FEN autonome, en position hégémonique dans son milieu. Cela augmente l'écart entre ses syndicats non affiliés à la FEN, qui maintiennent leur activité, et les double affiliés. Pour ceux-ci, la FEN-CGT se heurte à une contradiction insoluble : elle postule au statut de syndicat, tout en déléguant la responsabilité de l'action revendicative à d'autres syndicats. La FEN-CGT se condamne alors soit à l'impuissance syndicale, soit à adopter une stratégie plus "politique", à se transformer en centre de propagande des idées de la CGT dans le milieu enseignant. Le déclin électoral qu'elle subit démontre son impuissance à apporter une réponse crédible.

Cette orientation nouvelle se heurte à d'autres difficultés. La liaison avec la CGT ne doit pas être survalorisée : on note peu de retentissement de la vie confédérale dans l'activité de la FEN-CGT et inversement, les enseignants ne se font pas toujours entendre. De plus, si les militants unitaires affichent une idéologie de classe, leur combat syndical ne se situe pas au cœur de la lutte de classes, dans les entreprises. De ce fait, ils disposent d'une vision plus théorique des affrontements sociaux. Le gouffre ne peut que se creuser avec les militants ouvriers de la CGT si la FEN-CGT ne joue plus de rôle revendicatif, puisque cela signifie concrètement que les méthodes d'action du syndicalisme autonome l'emportent.

Comment expliquer l'abandon des garanties statutaires apportées par le fonctionnement en tendance ? Les unitaires représentent entre un cinquième et un quart des syndiqués et disposent donc d'une influence suffisante pour se passer de protections, contrairement à l'École émancipée. De plus, les dirigeants unitaires constatent l'échec auquel les conduit l'agressivité manifestée depuis 1948. Il est néanmoins frappant que le secrétaire général de la CGT ait pris la peine d'intervenir dans les débats de sa fédération enseignante pour lui conseiller de limiter son activité et de se consacrer surtout au développement d'une organisation concurrente, la FEN autonome !

Une raison essentielle provient de l'implication de la direction du PCF. En effet, le contexte politique, après le décès de Staline, affermis l'idée d'union de la gauche, marquée par de premières ouvertures politiques du PCF en direction de la SFIO¹². On ne peut exclure l'hypothèse que le PCF cherche à

11. PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous !*, op. cit., p. 184.

12. BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir. Le Parti socialiste français 1905-1992*, Paris, Fayard, 1992.

donner des gages à son partenaire socialiste en réduisant les polémiques dans le syndicalisme enseignant. La direction du PCF songe en réalité à la disparition complète de la FEN-CGT. En octobre 1953, au comité central, Maurice Thorez condamne nettement la double affiliation des instituteurs :

« La question n'est même pas posée de travailler dans un syndicat ou dans un autre ? Le syndicat de la CGT n'est pas un syndicat. Les instituteurs [...] sont dans un fantôme d'organisation qui leur demande leur argent, qui les fait se constituer en fraction, et après on dit à ce syndicat : "vous ne devez pas poser des problèmes de tendance. [...]" Mais on les a organisés en tendance. Il faut poser la question nettement. Les communistes doivent militer au SN de l'enseignement. On n'a pas le droit d'exiger d'eux qu'ils soient, en même temps syndiqués à la CGT. Voilà la réponse qu'il faut donner. »¹³

La direction du PCF souhaite que la FEN-CGT avalise cette décision en procédant à son autodissolution. Elle charge Georges Fournial de cette mission lors du congrès de la FEN-CGT, en décembre 1953. Contrairement à ses prévisions, le congrès s'avère houleux. Non seulement, les militants non communistes comme Jacqueline Marchand et Camille Canonge s'insurgent contre cette solution radicale, mais des dirigeants communistes de premier plan les rejoignent, comme Paul Delanoue, qui déclare : « On ne met pas fin à la lutte de tendances en condamnant solennellement les tendances. »¹⁴ Cette insubordination fait échouer le projet de la direction du PCF, elle montre les lacunes de l'inféodation du courant unitaire au PCF, lequel ne pouvait envisager que des adhérents de l'envergure de Delanoue¹⁵ s'opposent aussi vigoureusement.

La destruction de la double affiliation et ses répercussions

Si la FEN-CGT s'étiole, sa quasi-disparition provient d'une intervention extérieure. Malgré une certaine division interne, le bureau politique du PCF prend la responsabilité d'interdire la double affiliation aux instituteurs communistes. Les circonstances mêmes de la divulgation de cette décision apparaissent rocambolesques. Elle date du 15 décembre 1953, soit avant le congrès de la FEN-CGT. Les dirigeants du parti « ont sous-estimé les éventuelles résistances des enseignants communistes. Dans ces conditions, il paraissait fort sage de dater la déclaration du bureau politique du début janvier et de ne la publier qu'après avoir multiplié les explications avec les instituteurs communistes. »¹⁶ La date officielle, restée dans l'histoire, est le 5 janvier 1954. Un cégétiste non communiste, Camille Canonge, découvre le 8 janvier cette décision destinée

13. Archives PCF, CC, 22 octobre 1953.

14. Archives Delanoue (FEN-CGT). Intervention de Delanoue sur la résolution générale du congrès de 1953.

15. Dirigeant du syndicalisme unitaire depuis les années 1930, ex-secrétaire régional du PCF, rédacteur en chef à la Libération de *La Vie ouvrière*, ex-numéro deux de la FEN...

16. GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France, op. cit.*

à rester secrète et la communique au journal *L'Observateur d'aujourd'hui*. *L'École libératrice* reprend cette information, que *L'Humanité* ne publie que le 27 janvier 1954¹⁷. Une telle chronologie montre que les dirigeants communistes supputaient le risque de scandale.

La plupart des témoignages décrivent un traumatisme subi par les militants. Daniel Renard évoque ce souvenir d'une décision « prise en haut », comme celui qu'il a « difficilement vécu » :

« C'était là, il faut bien le reconnaître, une ingérence directe dans les problèmes syndicaux. [...] ça a été un passage difficile pour un certain nombre d'entre nous. À l'époque, le parti était centralisé, discipliné, et l'idée ne nous effleurait pas qu'on puisse ne pas appliquer.

Q : Elle ne vous effleurait pas ?

Non, le Parti avait décidé, même si on a des problèmes de conscience, on applique les décisions du Parti. »¹⁸

Un faisceau d'éléments converge pour indiquer que, sans la force de la discipline dans le PCF, sa décision n'aurait été que partiellement appliquée. Voguet, responsable des instituteurs communistes, admet en mars 1954 que la décision du BP « rencontre dans son application des difficultés et des incompréhensions. »¹⁹ Pour surmonter l'obstacle, on organise des journées d'étude des instituteurs communistes à Aubervilliers, en avril 1954. Elles regroupent 500 délégués, dont 480 approuvent par écrit la nouvelle stratégie syndicale²⁰.

Les réactions les plus vives proviennent des rangs des syndicalistes non communistes, qui soutenaient globalement l'idée d'un maintien de la FEN-CGT et se sentent traités comme quantité négligeable. André Drubay raconte qu'il était « complètement estomaqué » et « choqué ». Il songe à quitter toutes ses responsabilités militantes, mais n'abandonne finalement que sa fonction de secrétaire départemental du Mouvement de la Paix²¹. Jacqueline Marchand, après une tentative d'infléchissement de la position communiste, a « très mal vécu » cet événement et « gardé une certaine amertume »²².

Jacqueline Marchand (1910-1985), la sympathisante déçue

Mise en avant lors de la création de la FEN-CGT pour élargir sa base d'instituteurs communistes, cette non-membre du PCF ressentit durement l'injonction de son bureau politique en 1953-1954.

Élève de l'ENS de Sèvres, professeur agrégé des Lettres, mise à la

17. ROCHE Pierre, *Les instituteurs communistes*, op. cit., p. 189.

18. Entretien avec Daniel Renard.

19. Archives PCF, CC, 5-6 mars 1954.

20. GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France*, op. cit.

21. Entretien avec André Drubay.

22. Selon les termes de Maurice Loi. Entretien du 11 mai 1993.

retraite d'office par le gouvernement de Vichy. Membre du bureau du SNES depuis 1946, collaboratrice de *L'Humanité* sans prendre sa carte, elle se passionne pour la lutte laïque en animant l'Union rationaliste durant vingt-six ans. Secrétaire générale de la FEN-CGT de 1948 jusqu'à la fin de la double affiliation en 1954, elle garde une certaine amertume des méthodes employées, notamment le refus du secrétariat du Parti de toute discussion avec elle. Elle conserve une grande autorité morale dans le courant unitaire du SNES et les débats des congrès.

La FEN-CGT ne disparaît pas en 1954, puisqu'elle comprend des syndicats nationaux, essentiellement des centres d'apprentissage et des agents de lycée, auxquels elle se réduit désormais. Elle maintient la double affiliation avec quelques marginaux, parmi lesquels figure André Drubay et Canonge, qui conserve sa carte confédérale jusqu'en 1960. Organisation anémique, la FEN-CGT n'exerce plus aucune influence sur le destin de la FEN. Les unitaires aspirent au rôle de sensibilité incluse dans la majorité fédérale et proposent à nouveau l'établissement de listes communes, autour d'un programme minimum. Confronté au refus majoritaire et à l'obligation en découlant de présenter une motion, les unitaires confient ce soin pour la FEN et le SNI à la section des Bouches-du-Rhône. Le dynamisme de cette section lui offre l'opportunité de s'ériger en modèle, son action prend une valeur exemplaire, vantée dans ses motions²³.

L'ingérence ouverte du PCF dans la destinée du courant unitaire comble d'aise ses adversaires, qui trouvent la confirmation de leurs analyses anti-communistes. Les autonomes utilisent cet événement pour discréditer la stratégie d'ouverture de leur opposition. Le nouveau secrétaire général du SNI, Denis Forestier, amalgame la situation à l'intérieur du courant unitaire et celle du syndicat : « Comme nous comprenons l'obstination de nos leaders cégétistes à ne pas vouloir de débats d'orientation ! L'orientation syndicale signifie pour nous libre détermination de nos principes, de notre action. Pour les communistes, c'est au parti qu'il appartient d'orienter. »²⁴ Pierre Desvalois renchérit : « Effectivement, ce n'est pas une tendance [que les instituteurs communistes] constituent au sein du Syndicat National, mais un noyau politique. »²⁵ Au congrès fédéral de novembre 1954, le dirigeant École émancipée Féraud dénonce « le mensonge et l'hypocrisie »²⁶ des communistes, il évoque le risque qu'ils se fassent élire comme autonomes et dénie le droit au PCF

23. *EP*, n° 8, août-septembre 1956.

24. *ÉL*, n° 18, 22 janvier 1954.

25. Ce terme constitue une allusion au noyautage, que les bolcheviks préconisent ouvertement dans les années 1920. *ÉL*, n° 19, 29 janvier 1954.

26. Congrès FEN de novembre 1954, mercredi 3 novembre a.m., p. 101.

de s'«introduire clandestinement, par une porte dérobée, pour pouvoir nous imposer une politique»²⁷.

Autant, dans une organisation accoutumée aux polémiques, l'exploitation des circonstances troubles de la fin de la double affiliation paraît logique, autant le refus de prendre en compte les propositions unitaires mérite explication. En effet, la cristallisation des tendances et l'expulsion des unitaires de la plupart de leurs responsabilités syndicales ont été justifiées à partir de 1948 par la création de la FEN-CGT et la concurrence qu'elle fait subir à la FEN. L'acte de décès de l'origine des tensions offre l'opportunité de reconstruire un climat consensuel dans la FEN. Mais la majorité refuse de reconsidérer sa position, alors que son alibi disparaît. Certes, la guerre froide rend difficile la mise en œuvre de ce scénario, mais les inventeurs de l'autonomie de la FEN ont déjà prouvé leur audace. Satisfaits de leur position dominante, ils choisissent au contraire, puisque la nouvelle stratégie des unitaires consacre leur victoire, d'en profiter le plus possible.

La volonté d'ouverture des unitaires se concrétise par l'acceptation du modèle FEN, et donc par une diminution de l'intensité des critiques. Ils démontrent leur bonne foi en votant pour le rapport d'activité, ou au pire en s'abstenant. Bonin et Guilbert tentent même d'assister à la réunion de tendance majoritaire au congrès fédéral de 1955²⁸. Les unitaires souhaitent voter la motion autonome, tout en déposant leur propre liste, si la majorité refuse de les inclure. Le congrès fédéral modifie alors les statuts pour empêcher cette «interprétation abusive». Le dirigeant autonome Margailan explique que l'article relatif à l'élection des représentants des sections départementales, «a pour but manifeste d'assurer la présence à la CA des courants d'opinion manifestés par une motion d'orientation», or sa rédaction actuelle «permet une interprétation tendancieuse qui autorise à considérer comme séparés le vote sur les motions d'orientation et le vote concernant les candidats départementaux»²⁹. En liant les deux votes, la majorité achève l'édification d'un système de tendance rigide. Ce congrès perpétue la division de la FEN en deux blocs : tous se liguent contre le courant unitaire. Ainsi, Adrien Lavergne fait l'éloge de Paul Ruff, parce que FO, suivant l'exemple de la CGT, abandonne le système de la double appartenance³⁰. Cette fin simultanée démontre que la FEN CGT-FO constituait plus une réaction à la FEN-CGT qu'une organisation en soi. Les compliments de Lavergne ne valent que pour la tendance FO, issue de la majorité et qui la rejoint.

27. *Ibid.*, p. 88-89.

28. Entretien avec André Drubay.

29. *EP*, n° 3, décembre 1954.

30. Congrès FEN de novembre 1954, ouverture du congrès, p. 3.

À l'intérieur de la majorité, la réintégration des militants FO dans ses rangs suscite des difficultés avec le SNES, du fait des affrontements passés avec Ruff. Bay, son secrétaire général, dénonce en bureau fédéral la « collusion des tendances autonomes et FO ». Malgré les protestations de Lauré et Lavergne, il allègue que Ruff a signé la motion autonome à son insu, et y voit « une manœuvre dirigée contre le SNES ». Les dirigeants autonomes du SNI démentent et s'engagent à ne pas accepter « la présence d'un camarade FO au bureau fédéral. »³¹ Ruff est néanmoins désigné un an plus tard « au groupe de travail du Haut Comité de la Jeunesse qui doit traiter de l'habitat des jeunes »³². Il conserve la direction du SERP-FEN. La militante unitaire Jeanne Lévy le décrit comme un adversaire pugnace, intelligent et hésitant entre les gauchistes et la majorité³³. Il ne rejoint pas le courant autonome du SNES et maintient une position particulière, du fait de son engagement politique dans l'aile gauche du socialisme³⁴.

La motion Bouches-du-Rhône a beau dénoncer « le faux prétexte de clarification »³⁵, elle se trouve dans une impasse du fait du refus autonome. Selon Robert Ducol, certains dirigeants communistes prônent alors l'application complète de la nouvelle stratégie : « En clair, nous proposons la liste unique et si elle n'est pas acceptée, nous ne nous présentons pas. » Dans « un certain nombre de départements », on assiste ainsi à leur « disparition totale des conseils syndicaux », avant l'abandon de cette solution radicale³⁶. Le courant ne peut se résoudre à s'autodissoudre, d'autant qu'il porte des idées spécifiques.

Vers une nouvelle organisation du courant

Le courant unitaire met en place un dispositif compliqué, puisqu'il réfute les modalités d'organisation des tendances, sans se saborder. Cependant, comme il ne contrôle pas les règles du jeu, cela le contraint à des contorsions. L'acte qui symbolise la création d'un courant dans la FEN restant la motion, les unitaires doivent obligatoirement en déposer une pour conserver leurs postes dans l'appareil. La motion Bouches-du-Rhône de 1955 clame donc que la section « n'entend pas participer au jeu subtil, peut-être, mais inopérant des “motions d'orientation”. »³⁷ Cependant l'existence même de ce texte réfute son discours contre le dépôt de motions distinctes... Comme le courant n'entend pas répéter l'épisode douloureux des « abstentions Guilbert », ses motions consacrent un

31. Ils affirment ainsi qu'aucun « contact avec FO n'a été pris lors de l'établissement de la motion ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 novembre 1954.

32. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 novembre 1955.

33. Jeanne Lévy, le 10 février 1997.

34. Il adhère au PSU à sa création.

35. *EP*, n° 8, août-septembre 1957.

36. Interview de Robert Ducol, *op. cit.*, p. 46.

37. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

passage important à justifier leur présence : ce texte « répond à la nécessité : - d'exprimer dans *L'Enseignement public*, les remarques fondamentales » sur les tendances et « de convenir aux dispositions statutaires actuelles »³⁸.

Les unitaires multiplient les précautions formelles pour éviter l'accusation de double jeu. Ils ne nomment pas le nouveau groupement, mais se voient attribuer par leur adversaire un nom qui les accroche à leur passé : ex-cégétistes. Étienne Camy-Peyret assure au congrès de 1954 qu'il parle « en son nom personnel parce qu'il n'existe pas au SNET une minorité organisée sur la position » qu'il définit. Il ajoute même : « Je ne vois cela, et je m'en excuse, dans aucune des motions qui nous ont été présentées. »³⁹ On peut douter de la crédibilité d'une telle démarche, eu égard aux antécédents de l'orateur : numéro deux du courant unitaire dans le SNET et membre suppléant de la commission administrative de la FEN depuis 1951. André Drubay se souvient avoir été « frappé » par le comportement des militants communistes du SNES :

« Je ne sais pas si c'était une consigne, mais les camarades avec lesquels on travaillait, nettement évitaient les contacts. J'en ai même vu un qui a changé de trottoir à mon approche... Pour essayer d'éviter de faire fraction, ils rejetaient tout ce qui était concertation, réflexion en commun, sauf pour ce qui était la constitution d'une liste ou vraiment pour la préparation ponctuelle d'une réunion. »⁴⁰

La stratégie des Bouches-du-Rhône constitue la seule tentative sérieuse d'introduire le fédéralisme dans la FEN, et s'accompagne d'un discours de valorisation de l'action locale, garante de la proximité avec les adhérents. Le Marseillais Cheylan dépose donc une proposition de refonte des statuts fédéraux augmentant le poids des sections départementales, proposition rejetée par le bureau fédéral⁴¹. Cette tentative repose sur un calcul simple. Si les unitaires ne dirigent aucun syndicat national important (le SNESup varie beaucoup dans ses votes fédéraux), ils animent plusieurs sections départementales, dans lesquelles ils expérimentent localement leur type de syndicalisme. Ils peuvent espérer que ce travail influence nationalement la FEN par contagion géographique et en l'érigant en exemple à suivre. En 1960, Vialle conclut sa présentation de la motion unitaire : ce « que nous disons, c'est aussi ce que nous faisons dans nos sections départementales »⁴². Ce localisme peut être interprété comme une faiblesse (à cause d'une influence plus diffuse et de l'état embryonnaire de beaucoup de sections départementales de la FEN), et pourtant

38. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

39. Congrès FEN de novembre 1954, mardi 2 novembre matin, p. 45 et 47.

40. Entretien avec André Drubay.

41. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 octobre 1954.

42. Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin, p. 17 à 19.

les unitaires ont choisi, avec leur volontarisme habituel, de le transformer en atout, parce qu'il déplace l'enjeu à la base, leur point fort.

Les unitaires légitiment en 1956 leur souhait de participer à la direction fédérale uniquement par leur activité départementale⁴³. Le courant évite de se distinguer en présentant d'autres motions ; ainsi sur les questions corporatives, les unitaires déposent un additif à la motion autonome, au lieu d'une motion contradictoire. Guilbert présente quand même une motion sur le problème algérien⁴⁴. Cette solution constitue un compromis peu satisfaisant, puisque ce n'est pas un militant des Bouches-du-Rhône qui présente ces motions particulières, mais des leaders connus du courant unitaire, résidant quelquefois à Paris. Ce problème se retrouve pour la composition des listes, qui devrait, dans la logique du système Bouches-du-Rhône, ne rassembler que des candidats présentés par leur section départementale. Or, la plupart des leaders nationaux de la tendance se retrouvent en position minoritaire dans leur section départementale et habitent bien loin de Marseille. Le côté artificiel de la démarche fédéraliste apparaît sur cette question fondamentale.

Généralement, la situation minoritaire d'une tendance l'incite à se doter de moyens de communication. L'emploi des ressources des sections locales qu'elle contrôle ne suffit pas. Or, les unitaires refusent désormais de s'organiser. Comment faire vivre un courant minoritaire qui prohibe la plupart des contacts ? Les dirigeants unitaires se heurtent en permanence à ce paradoxe. D'autant que les autonomes s'emploient à jeter le trouble sur la véracité de la disparition de la tendance, à l'épreuve des faits. Denis Forestier ironise au congrès fédéral de 1960 sur la position « de nos camarades des Bouches-du-Rhône, de la Marne et de l'Ardèche dont on veut bien nous dire que, contrairement à leur attitude constante et à leurs interventions, ils sont sans tendance »⁴⁵. Les unitaires privilégient donc toutes les formes de communication qui s'inscrivent dans les mœurs du syndicalisme enseignant. Ainsi, une coutume veut que les sections s'adressent mutuellement leurs bulletins. La section des Bouches-du-Rhône de la FEN expédie donc son bulletin aux secrétaires des autres sections, au bureau fédéral, mais aussi « à de nombreux camarades appartenant à diverses sections départementales et qui nous ont demandé un envoi régulier de ce document. »⁴⁶ Sous cette forme détournée, la section constitue donc un embryon de fichier.

Les militants unitaires se voient à l'occasion des congrès nationaux, au cours desquels ils établissent le texte définitif de la motion Bouches-du-Rhône. Cette procédure a l'avantage de prouver que la « motion n'est pas intangible »,

43. *EP*, n° 8, août-septembre 1956.

44. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

45. Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin, p. 32.

46. *Bulletin de l'Enseignement des Bouches-du-Rhône*, septembre 1960.

comme elle l'affirme en 1957, mais bien «une base de discussion soumise à l'ensemble des syndiqués qui auront toute latitude au cours des réunions et assemblées statutaires préparatoires au congrès fédéral de proposer des adjonctions ou des amendements.»⁴⁷ Certains militants se rencontrent plus fréquemment : les enseignants communistes profitent des réunions de leur parti pour échanger des informations, leur journal *L'École et la Nation* publie à l'occasion des articles sur des thèmes syndicaux. Les instances du PCF évoquent désormais régulièrement la vie du syndicat. Le parti sert quasiment dans le SNI de substitut à la direction du courant. Les non-membres du PCF se trouvent ainsi placés dans une situation très délicate. En effet, la stratégie Bouches-du-Rhône, destinée à leur ouvrir le courant, ferme les espaces de discussion interne, et donc les possibilités d'élaboration d'une identité particulière, qui les inclurait réellement. Peu à peu, tous s'accordent à souhaiter un resserrement des liens entre militants unitaires.

La situation du courant unitaire change profondément au cours de la seconde moitié des années 1950, posant les bases des succès ultérieurs. Le premier phénomène remarquable concerne l'orientation du militantisme des enseignants communistes vers la FEN. La direction du PCF entreprend de diminuer leur place dans l'appareil du parti. La nécessité de développer l'influence communiste dans le syndicalisme enseignant sert de prétexte à cette ouvriérisation. En 1959, l'influence unitaire atteint 24 % des mandats au congrès fédéral. Le courant s'élargit progressivement, en attirant des militants non cégétistes, et en contrôlant de nouvelles sections (huit sections fédérales en 1959). À partir de 1956, la section SNI de Seine-et-Oise vit une expérience très instructive pour le courant. Un mouvement s'est constitué, qui selon Daniel Renard «s'est appelé "hors-tendances" et qui a réuni les militants de notre courant et un certain nombre de militants autonomes qui ont pris leurs distances d'avec la direction autonome. Ces militants autonomes ont d'ailleurs été vilipendés par leurs camarades, accusés de trahison, d'être prisonniers des communistes, et autres horreurs.»⁴⁸ Pour réussir cette expérience, les unitaires confient le premier rôle aux militants autonomes qui acceptent de travailler avec eux. La majorité combat ce mauvais exemple et des autonomes purs reprennent la direction de la section SNI en 1959, pour la reperdre en 1960, cette fois au profit d'un militant unitaire, Albert Beaudout. Confrontés à l'hostilité de leur courant originel, les autonomes ouverts n'ont pas dirigé durablement la section, et apparaissent comme une transition vers une direction unitaire.

Dernier phénomène, on assiste à un éloignement progressif de la CGT. Si les animateurs nationaux du courant ont été formés dans la CGT, ce n'est plus

47. *EP*, n° 8, août-septembre 1957.

48. Entretien avec Daniel Renard.

le cas des nouveaux venus. Les générations nouvelles de militant vivent donc une relation moins forte avec le syndicalisme confédéré, certains manifestant même de l'indifférence pour celui-ci. Le rapport à la CGT persiste comme élément identitaire du courant, et la transmission de la culture syndicale par les vieux militants y contribue. Cependant, pour un jeune enseignant de la fin des années 1950, la lutte contre la guerre d'Algérie compte plus que la proximité de combat avec la classe ouvrière.

Conclusion

La nouvelle orientation de la FEN-CGT consiste à jouer un rôle de passerelle entre les mondes enseignants et ouvriers, d'intéresser la principale confédération aux questions enseignantes. Cette perspective ne devait pas enthousiasmer les syndiqués, qui comprennent de moins en moins la nécessité de payer une cotisation supplémentaire pour un syndicat qui s'interdit désormais toute action revendicative. Le primat accordé à l'activité de la tendance cégétiste dans la FEN autonome renforce l'impression d'ersatz de syndicat pour la FEN-CGT, que l'action pour la paix ne suffit pas à dissiper.

Pour autant, la brutalité de l'ingérence du bureau politique du PCF dans la vie du courant unitaire traumatise bon nombre de militants du courant, y compris communistes, qui ne s'inclinent que par discipline de parti. Certains non-communistes en conçoivent une amertume durable. Le coup de tonnerre de janvier 1954 constitue donc un germe de divisions futures, qui s'exprimeront ouvertement à partir de 1962 dans le SNES. D'autres éléments participent à cette dissociation croissante du courant unitaire, comme le soutien de Georges Fournial à l'intervention soviétique en Hongrie.

Georges Fournial (1905-1994), l'homme du Parti

Grand spécialiste de l'Amérique latine au sein de la section de politique extérieure du PCF, il est envoyé en mission au SNI pour imposer une nouvelle stratégie.

Militant communiste à Toulouse, révoqué en 1935 pour son action militante, cet instituteur fait ses premières armes dans l'Internationale des travailleurs de l'enseignement. À la Libération, il s'illustre dans la presse communiste, puis reprend un poste en 1950. Il défend la nouvelle stratégie décidée par le PCF et prend la tête du courant unitaire dans le SNI. Dans les congrès, ses joutes avec Denis Forestier sont célèbres, notamment lorsqu'il justifie l'intervention soviétique en Hongrie, en 1956.

Les autres courants de la FEN exploiteront durablement ces deux événements pour discréditer la nouvelle stratégie d'ouverture du courant. Loin de profiter de cette occasion de repenser d'une manière consensuelle la régulation

du pluralisme interne, la majorité verrouille toute possibilité d'apaisement des relations. Des changements statutaires contribuent à rigidifier le système des tendances de la FEN. L'accueil des militants de la FEN-FO dans la majorité montre aussi que, loin de ne représenter qu'une libéralité envers le courant unitaire, l'objectif du système des tendances de la FEN consiste aussi à l'isoler. Le courant unitaire ne réussit donc pas sa métamorphose en sensibilité incluse dans la majorité de la FEN. Il a beau voter certains rapports d'activité, fuir toute structuration, abandonner son passé cégétiste, la majorité ne saisit pas la main tendue. Cela aura des conséquences lors de la décennie suivante, lorsque le changement de régime politique se traduit par l'éviction partielle de la FEN de la gestion de l'éducation nationale, et donc par l'affaiblissement du modèle FEN.



Caricature d'un majoritaire, *La Fraternelle*, n°37, bulletin du SNI du Haut-Rhin, septembre 1963 (document fourni par Françoise Olivier-Utard).



Caricature d'un unitaire, *La Fraternelle*, n°37, bulletin du SNI du Haut-Rhin, septembre 1963 (document fourni par Françoise Olivier-Utar).



Caricature d'un École émancipée, *La Fraternelle*, n°37, bulletin du SNI du Haut-Rhin, septembre 1963 (document fourni par Françoise Olivier-Utar).



Tribune du congrès de la FEN de 1947, lycée Louis le Grand, Paris (IRHSES).



Paul Delanoue au congrès FEN-CGT de 1953 (IRHSES).



Georges Fournial.



Louis Guilbert au congrès SNES de
1952 (IRHSES).



Georges Lauré avec sa femme (IRHSES).



Louis Astre



Congrès de la FEN, années 1950 : Louis Guilbert au premier plan (avec une cigarette); au second plan à droite, Henri Aigueperse (petite moustache); Denis Forestier (son voisin, qui regarde dans l'autre sens) (IRHSES).

Second volet
Les facettes du modèle FEN

Chapitre 4

Un syndicalisme consacré au service public de l'école

La FEN et le SNI ont érigé la défense de l'enseignement public en cœur de leur identité syndicale. Comme le dit Guy Coq :

«Le risque de vide stratégique, impliqué par l'autonomie, a été dissimulé par le combat et l'idéal laïcs. Ce thème a été en effet structurant pour le projet de la FEN. Dépositaire d'une forte légitimité dans la défense de l'école, en raison même de sa représentativité, la FEN se situait comme le porte-flambeau des luttes pour l'école, comme l'unificateur de ces luttes à travers le CNAL.»¹

Ce combat illustre l'originalité du syndicalisme enseignant français, par rapport à ses homologues étrangers, qui ne se soucient pas de laïcité, et envers les confédérations ouvrières, qui n'interviennent guère qu'à propos de l'enseignement professionnel, alors que la FEN s'interroge sur la pédagogie et le système éducatif.

La défense de l'enseignement public au cœur de l'identité de la FEN et du SNI

La FEN a construit une doctrine laïque complète et cohérente, qualifiée quelquefois de mystique laïque. Elle confère au syndicalisme enseignant un rôle conséquent dans la vie politique du pays. Mais, la concomitance entre le conflit dans le domaine de la laïcité scolaire, issue de la loi de 1882, et l'apaisement dans celui de la laïcité de l'État, héritière de la loi de 1905², commence à démobiliser les soutiens traditionnels de l'enseignement public. Parallèlement, la compétition entre les deux écoles se déplace du terrain religieux vers le terrain social. Cette nouvelle conjoncture explique fondamentalement les défaites subies à partir de 1951, en terme de financement public de l'enseignement privé, dont la plus importante est le vote de la loi Debré, en 1960.

Les syndicalistes enseignants ont-ils analysé la nouveauté de la situation et adapté correctement leur positionnement ? Une autre manière d'aborder le combat laïque est proposée dès 1945 par Paul Delanoue, en sa qualité de responsable de la question au SNI.

1. COQ Guy, «L'autonomie est-elle une stratégie?», *Projet*, n° 149, novembre 1980, p. 1083.

2. OGNIER Pierre, «Les signes religieux à l'école publique. Quelle loi de référence : 1882 ou 1905?», *La Pensée*, 2005, n° 342.

La doctrine laïciste du SNI

La laïcité est un terme polysémique, qui désigne « une idéologie militante, l'idée laïque, et la garantie juridique de la liberté des croyances ou de l'incroyance, dans un État sécularisé. »³ La FEN et le SNI explorent toutes les facettes de cette notion. La sécularisation de la société, l'école publique, la séparation de l'Église et de l'État, constituent des faits acquis en France depuis le début du 20^e siècle, parenthèse de Vichy exceptée. Le syndicalisme enseignant agit donc de manière défensive, pour éviter tout retour au passé et consolider les acquis laïques. Dans tous les domaines, l'existence d'initiatives « cléricales » justifie à ses yeux la nécessité d'une intervention syndicale. En 1957, la FEN se penche sur la question du cinéma. Les catholiques ont créé un office en la matière et un journal culturel reconnu⁴. En réaction, le « centre laïque du cinéma » est formé par les organisations du Comité national d'action laïque (CNAL). Clément Durand, le responsable laïc du SNI, explique que le centre « fera de la propagande "intelligente" pour les films qui se réclament de notre idéal. Il peut apprécier et déconseiller les films à portée cléricale. »⁵ La morale laïque réplique donc à la morale catholique, sur le même terrain. Les militants unitaires des Bouches-du-Rhône émettent d'ailleurs des réserves sur ce centre (nommé ALERTE) : c'est « prendre son parti de la division » et « restreindre la défense des libertés que de l'ouvrir aux seuls laïques »⁶. Ce prosélytisme laïque engendre de nombreuses organisations, comme « Francs et franches camarades » pour la jeunesse ou les amicales laïques, ce qui suscite une concurrence avec d'autres mouvances, dont celle du PCF⁷.

La conception de la laïcité promue par le SNI et la FEN se signale par son étroitesse. Elle refuse toute place dans l'école publique, non seulement à l'Église en tant qu'institution, mais également aux instituteurs catholiques, suspects non pour leur comportement, mais simplement pour leurs convictions. Clément Durand stigmatise le « travail de termites particulièrement dangereux » de la JEC (Jeunesse étudiante chrétienne) « à l'intérieur des écoles normales »⁸. Il explique que si dans « certaines régions, où la concurrence entre les deux écoles est particulièrement âpre », « les maîtres non-pratiquants ne sympathisent pas avec ces collègues », « cette attitude de réserve compréhensible »

3. MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, 19^e-20^e siècle*, Paris, Fayard, 1997, p. 7.

4. C'est l'ancêtre de *Télérama*. L'office juge la conformité des films avec les exigences de la morale catholique.

5. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

6. 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les assemblées générales de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

7. Songeons aux « vaillants », animés par le PCF. Intervention d'Odette Roux, Vendée. Archives PCF, CC 21 avril 1946.

8. *ÉL*, n° 11, 20 mars 1947.

est la simple « conséquence » de cette compétition⁹. Le syndicat légitime donc la mise à l'écart de collègues à cause de leur foi, sans disposer d'éléments sur le contenu de leur enseignement. Cette entorse à la liberté de conscience, fondement de la laïcité scolaire, ne fait qu'accentuer le décalage avec l'évolution de l'Église, qui reconnaît désormais la valeur de ce principe. Le SNI réfute toute « confusion entre laïcité et neutralité »¹⁰. Clément Durand évoque un « fanatisme odieux »¹¹ et assure que l'Église catholique « n'a jamais cessé de considérer l'école laïque comme une "peste" dont elle devrait essayer de se débarrasser par tous les moyens. Pendant soixante ans, elle a mené contre elle une lutte d'une remarquable continuité dans la violence »¹².

Cette doctrine laïciste correspond à la laïcité militante du début du siècle¹³, mais le climat politique a évolué depuis le second ralliement de l'Église des années 1920. Depuis 1945, l'Église catholique accepte officiellement la laïcité de l'État et la présence de catholiques à l'école publique¹⁴. L'une des manifestations les plus flagrantes de cette évolution concerne la participation d'organisations d'enseignants catholiques aux luttes laïques, notamment sur la loi Debré¹⁵. Les fondateurs du SGEN-CFTC se battent « constamment sur deux fronts : ils prennent résolument le parti de l'école laïque, mais ils ne sont pas laïcistes, c'est-à-dire ne font pas de l'absence de croyances religieuses la pierre de touche de la laïcité. »¹⁶ Loin de se réjouir de ces renforts, les dirigeants du SNI se méfient des motivations du SGEN. En 1959 encore, Denis Forestier, secrétaire général du SNI, déclare au bureau de la FEN que sur la question laïque, le « SGEN va suivre, ce qui complique notre situation. »¹⁷

Le SNI refuse donc d'atténuer ses convictions laïques, pour s'adapter à l'évolution générale des mentalités. Pour lui, la laïcité est bien plus qu'une simple défense de l'école publique, mais une doctrine complète, reliée à la philosophie rationaliste des Lumières. En se crispant, il prête le flanc aux accusations de sectarisme ; en s'isolant, il transforme le corps des instituteurs en dernier bastion de la laïcité.

Les autres syndicats de la FEN, dont le SNES, se passionnent moins pour le combat laïque, d'autant qu'ils sont confrontés à un SGEN actif. Ils ne

9. *ÉL*, n° 5, 30 octobre 1947.

10. Aulong, 2 BB 51, commission nationale de la jeunesse SNI, 6 mai 1954.

11. *ÉL*, n° 4, 23 octobre 1947.

12. *ÉL*, n° 11, 20 mars 1947.

13. LALOUETTE Jacqueline, *La libre pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997.

14. MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, op. cit.*, p. 200.

15. Le journal *Vie enseignante* défend le point de vue de la FEN sur cette question. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 mars 1959.

16. SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours, l'école de la République*, Paris, Cerf, 1993, p. 39.

17. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 23 novembre 1959.

considèrent pas la laïcité comme un préalable à l'action syndicale, ce qui provoque les critiques du SNI¹⁸. Ces syndicats pratiquent un anticléricalisme ordinaire, tel le Syndicat national des inspecteurs d'académie qui réagit à une circulaire promotionnelle des Éditions ouvrières pour les distributions de prix : « Renseignements pris, il s'agit d'une organisation JEC ou JOC, dirigée par un franciscain. »¹⁹ Consigne est donc donnée d'écarter cette maison d'édition.

La lutte laïque y est vécue sur un mode essentiellement défensif, ce qu'un militant explique par une moindre participation des professeurs à la vie locale, aboutissant à moins de polémiques avec les partisans de l'enseignement privé. Pourtant, il estime que les professeurs « n'oublient pas que l'enseignement secondaire public ne groupe actuellement que la moitié des enfants, faute, bien souvent, de locaux ou de crédits pour créer de nouveaux établissements. »²⁰ Le secrétaire de la section FEN du Haut-Rhin, membre du SNET, écrit même que l'« attitude, parfois maladroitement anticléricale, de certains responsables du SNI, dans une région où beaucoup de camarades appartenant à la FEN sont croyants et pratiquants, [leur] fait un grand tort. »²¹

Ceci explique que le SNI accorde une importance stratégique à la définition de la politique laïque de la FEN. Loin de constituer une synthèse avec les conceptions de l'enseignement secondaire, cette politique s'aligne strictement sur celles du SNI. En 1959, la commission laïque de la FEN est la seule à être dirigée par un instituteur, Clément Durand, également responsable laïc du SNI et dirigeant de la Ligue de l'enseignement²².

Au-delà de la laïcité, l'attachement des instituteurs à la République est bien connu, pour quantité d'entre eux, cela constitue « un engagement qui ne mérite pas son nom, une politesse élémentaire qui va sans dire. »²³ Très sensibles aux thèmes de la Révolution française, les enseignants dans leur ensemble souhaitent appliquer la devise républicaine. Leur idéologie s'enracine dans les conceptions de la 3^e République. On attribue fréquemment aux instituteurs un rôle déterminant dans la formation d'un citoyen républicain et patriote. Ils arguent de leurs origines populaires pour proclamer leur vocation à éduquer le peuple selon leurs vertus morales, sociales et civiques. Ils entendent également défendre les Droits de l'homme sans concessions. Ainsi, le SNI s'élève contre les sanctions prises envers Frédéric Joliot-Curie, directeur communiste du Commissariat à l'énergie atomique²⁴. Les syndicalistes enseignants contribuent donc à éviter une chasse aux sorcières en France durant la guerre froide. Ils ne

18. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 février 1954.

19. 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'académie, *Bulletin*, n° 32, 25 juin 1949.

20. Adler. *US*, n° 33, 15 janvier 1947.

21. 1 BB 17, lettre de Schwob, 24 mars 1955.

22. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 23 novembre 1959.

23. OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, op. cit., p. 116.

24. *ÉL*, n° 31, 12 mai 1949.

placent pas pour autant tous les partis politiques sur le même plan, et refusent de reconnaître une légitimité aux députés poujadistes²⁵.

La culture républicaine des enseignants les « conduit à considérer comme suspecte toute tentative de renforcer le pouvoir exécutif », y voyant « la preuve d'une haïssable volonté césarienne »²⁶. Le SNI démontre la puissance de ce sentiment en organisant la grève de mai 1958 « pour la défense de la République, des institutions démocratiques garanties essentielles des libertés fondamentales. »²⁷ L'installation de la 5^e République, en rupture avec les équilibres institutionnels mis en place à la fin du 19^e siècle, est donc vécue comme un traumatisme.

La version unitaire de la laïcité

Les communistes sont traditionnellement gênés par le clivage généré par la laïcité, qui risque à leurs yeux de détourner les travailleurs croyants du combat de classe. En 1932, les premiers enseignants communistes menaient campagne contre le cinquantenaire de l'école laïque, en assimilant celle-ci à l'école privée²⁸. Dans cette phase très sectaire de la vie du PCF, celui-ci dirigeait une Association des travailleurs sans Dieu, dans laquelle militait son futur responsable des questions de l'enseignement, Georges Cogniot²⁹. À partir du Front populaire, la direction du PCF opère un double tournant en faveur d'une part d'une appropriation de l'héritage républicain, et d'autre part de la politique de la main tendue aux catholiques.

Le courant unitaire affiche donc une moindre hostilité à l'Église catholique. L'autonome Durand ne manque pas de procéder à des rappels historiques : « le cardinal Verdier, alors archevêque de Paris, reçut avant la guerre le président des Jeunesses communistes et ne découragea pas son initiative de rapprochement avec la JOC »³⁰. La majorité redoute que les unitaires ne considèrent la lutte laïque comme un combat secondaire, susceptible d'être sacrifié à d'autres impératifs. Paul Delanoue dénonce la « soi-disant "mystique laïque" » du SNI : « Toute mystique a non seulement ses dogmes, mais encore ses exclusives, ses méfiances et ses chapelles. Aussi croyons-nous de notre devoir de nous élever dès maintenant contre toute conception momifiée de la laïcité, contre

25. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 mai 1956.

26. BERSTEIN Serge, « L'historien et la culture politique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 35, mars-juin 1992, p. 70.

27. 2 BB 40, lettre de Forestier, du 31 mai 1958 « À ses amis, instituteurs et professeurs, députés et sénateurs du Parti socialiste ».

28. FRAJERMAN Laurent, « Le rôle de l'Internationale des travailleurs de l'enseignement dans l'émergence de l'identité communiste enseignante en France (1919-1932) », *Cahiers d'Histoire, Revue d'histoire critique*, 2002, n° 85.

29. LALOUETTE Jacqueline, *La libre pensée en France*, op.cit.

30. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

toute forme de pensée figée. »³¹ À la Libération, Paul Delanoue évoque ses « camarades catholiques de la Résistance »³², rejette toute tentation de réveiller les luttes religieuses et insiste sur le caractère consensuel de la laïcité :

« La laïcité est donc la seule formule susceptible de faire la paix dans les esprits autour de l'école et nous dirons même autour de l'Église. [...] Dans un pays comme le nôtre, où différentes religions et l'athéisme existaient côte à côte, et où bien souvent la religion était beaucoup plus une tradition qu'une foi ou une croyance, la laïcité était et est la seule solution possible. L'école laïque a donc un caractère d'universalité incontestable : c'est l'école de tous c'est celle qui permet de faire l'union. »³³

L'École libératrice prête même à Delanoue des propos selon lesquels « estime indispensable d'arriver à un compromis entre les catholiques et les laïques sur la question scolaire ». Mais il publie un rectificatif très net : « je n'ai jamais apporté pareille affirmation. Le curé à l'église, l'instituteur à l'école ; à l'un la religion, à l'autre l'école. Tel est le seul "compromis" que nous pouvons envisager. »³⁴ En effet, le courant unitaire oscille en matière de laïcité. Le cas du SNES est révélateur de ces contradictions. Les unitaires s'y distinguent par leur intransigeance sur la question laïque. L'un des leurs, Pierre Brasseul, dirige en 1950 sa commission d'action laïque. En 1960, le responsable du courant, Gilbert Teissier, travaille avec la Ligue de l'enseignement et manifeste un grand anticléricalisme³⁵. Pourtant, leur dirigeant à partir de 1962, André Drubay, affiche sa foi catholique (comme Petite) et subit les sarcasmes anti-religieux des majoritaires.

Les unitaires seraient-ils réfractaires à l'anticléricalisme ? Ils ne s'extraitent pas totalement de la mentalité des instituteurs. Delanoue écrit en 1947 que les cléricaux (qualifiés d'« adversaires ») s'adaptent : « ils exploitent *le laïcat*, c'est-à-dire l'action "temporelle", relèguent au magasin des accessoires l'encyclique *Rerum Novarum*, font passer au second plan "les enfants de Marie" ou autres groupements essentiellement religieux, pour exalter la JEC, la JOC... et diverses organisations politiques, sociales ou familiales. »³⁶ Cette évolution de l'Église n'est donc pas analysée comme une ouverture, mais comme un piège. Les unitaires pallient quelquefois l'ambivalence fondamentale de leur position par un *distinguo* entre la masse des fidèles et la hiérarchie de l'Église catholique. Delanoue proclame que « l'anticléricalisme n'est désuet que lorsqu'il est sectaire. Si l'on peut collaborer (mouvement revendicatif

31. *ÉL*, n° 16, 30 mai 1947.

32. *ÉL*, n° 5, 25 décembre 1944.

33. *ÉL*, n° 3, 25 octobre 1945.

34. *ÉL*, n° 2, 10 octobre 1945.

35. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

36. *ÉL*, n° 16, 30 mai 1947.

ouvrier par exemple), avec les travailleurs catholiques, la “hiérarchie” a toujours été de l’autre côté de la barricade !»³⁷

Pour harmoniser le marxisme et l’héritage des Lumières, les unitaires infléchissent la laïcité sur certains points, en particulier en l’inscrivant dans une vision de classe de la société. Delanoue reconnaît qu’historiquement, « la laïcité ne fut pas une conquête spécifiquement prolétarienne. » Mais il ajoute que « le combat pour ou contre la laïcité est un combat de classe. » Il pousse la comparaison jusqu’à affirmer que, sur le plan matériel, la « défense de l’école devant les pouvoirs publics est devenue aussi difficile que celle de l’ouvrier en face du patronat »³⁸. Le bureau de la FEN-CGT déclare défendre l’école laïque « en la jugeant du point de vue de la classe ouvrière, conformément à la tradition de Jean Macé et de Jaurès : école de classe, certes, mais plus progressive que l’école confessionnelle, et surtout susceptible d’un développement lié à la vie de la nation »³⁹. Dans sa période la plus dure, le courant renoue donc avec les débats des années 1920 sur l’école de classe, sans adopter les conclusions sectaires de 1932.

Paul Delanoue considère que la bataille laïque du SNI doit évoluer et veut la réorienter contre la bourgeoisie, accusée d’abandonner les traditions républicaines. Dans un historique du combat laïque, il affirme que « la laïcité s’est toujours identifiée avec les forces de progrès et de liberté. ». Il conclut que c’est « la classe ouvrière, qui doit reprendre haut et ferme le drapeau de la laïcité des mains de la bourgeoisie qui l’a abandonné »⁴⁰. Cette théorisation permet à Delanoue, sans sacrifier l’orthodoxie marxiste, de refuser l’idée que le combat laïque soit un dérivatif de la lutte des classes. Mais comment explique-t-il le supposé retournement de la bourgeoisie républicaine ? Selon lui,

« les mécréants, libres penseurs repentis, bourgeois qui veulent une religion pour le peuple, politiciens qui ont peur des forces populaires, profiteurs dont l’horizon est borné par le coffre-fort, pétainistes, collaborateurs, tous croyants ou non, sont prêts à se mettre sous la houlette papale si la nouvelle doctrine de l’Église veut bien les laisser profiter des plaisirs de ce bas monde, de toutes les possibilités d’exploitation du peuple »⁴¹.

Loin de souligner le nouveau consensus dont bénéficie la laïcité de l’État, qui manifeste la victoire du projet républicain, Paul Delanoue pronostique au contraire le ralliement de la bourgeoisie à un nouveau cléralisme. Ceci place la bataille laïque comme un élément d’une offensive d’ensemble pour un régime socialiste en France, objectif du PCF.

37. *ÉL*, n° 6, 6 novembre 1947.

38. *Idem*.

39. *ASU*, n° 22, octobre 1951.

40. *ÉL*, n° 1, 25 septembre 1945.

41. *ÉL*, n° 4, 23 octobre 1947.

En même temps, l'idéologie républicaine-laïque véhiculée par la FEN recueille globalement l'assentiment du courant. Celui-ci défend des valeurs patriotiques, Labrunie veut « faire de l'adolescent un bon républicain, un bon Français, un bon producteur, un homme de progrès, un esprit libre. »⁴² Les références en ce sens datent surtout de la période d'après-guerre, par la suite, une certaine indifférence prévaut. Dans la période FEN-CGT, qui coïncide avec la guerre froide, le courant semble privilégier une analyse de classe. Ce type de raisonnement ne disparaît jamais de l'idéologie unitaire, mais il s'estompe devant le républicanisme des instituteurs. Ce discours prolonge celui du PCF, qui depuis le Front populaire se pose en héritier de 1789, de l'humanisme, du matérialisme.

Le mouvement révolutionnaire français défend classiquement la République, au prix d'une distinction entre la République réactionnaire instaurée à partir de 1870 et l'idéal de la Révolution française. Avec l'émergence du gaullisme, les unitaires se rallient purement à la république existante et menacée, conformément à la mentalité enseignante. La motion Bouches-du-Rhône de 1955 évoque les enseignants « soucieux de la défense immédiate de leurs intérêts corporatifs, de la défense de l'enseignement laïque et des principes républicains constitutionnels »⁴³, dans un triptyque qui indique bien les priorités du courant. En 1959 encore, loin du discours révolutionnaire, la motion Bouches-du-Rhône délivre une définition particulièrement vague, réformiste, de la société idéale : elle « déclare son attachement aux libertés démocratiques, à une République sans cesse plus juste et plus humaine, avançant chaque jour sur la voie du progrès social, économique et culturel »⁴⁴.

Les luttes politiques autour de la Laïcité

Dès la fin des années 1940, les enseignants ne se perçoivent plus comme des éléments d'un camp laïc s'appuyant sur des partis amis, mais comme le cœur d'une mouvance contrainte d'employer les méthodes des groupes de pression pour être soutenue par ces partis. Leur conception globalisante de la laïcité les incite à investir le terrain politique. Le système scolaire mis en place par Jules Ferry réserve les subventions à l'école publique, mais n'interdit pas les écoles privées. Cet équilibre est ébranlé depuis le début du siècle, et les laïcs se montrent de plus en plus sensibles au thème du monopole éducatif pour l'État, projet d'unification du système scolaire qui refuse tout compromis avec l'enseignement privé et écarte ses maîtres. Le SNI promeut entre les deux guerres sa version remaniée : la nationalisation de l'enseignement.

42. *ÉL*, n° 13, 20 avril 1947.

43. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

44. Dans une perspective révolutionnaire, le progrès est conditionné au changement de société, et ne se produit pas « chaque jour ». *EP*, n° 7, août-septembre 1959.

Tous les laïcs ne soutiennent pas cet objectif, notamment du côté communiste et cégétiste, qui prolonge la tradition syndicaliste-révolutionnaire renvoyant dos à dos l'école du patron et celle du curé. L'école laïque est-elle réellement neutre ? Les enseignants cégétistes en doutent, estimant que l'idée de nationalisation « contribue à répandre une idéologie bourgeoise et réactionnaire sur la prétendue autonomie totale de l'École vis-à-vis des classes sociales et de l'État »⁴⁵. Ils en déduisent que la « nationalisation peut, avec un gouvernement réactionnaire, être un grave danger pour l'école ». Un instituteur avant-gardiste comme Célestin Freinet, exclu de l'école publique entre les deux guerres, a dû créer une école privée. Les cégétistes accusent donc la direction du SNI de diviser « le front uni des laïcs en instaurant des discussions doctrinales » sur la nationalisation⁴⁶. Clément Durand signale que le PCF « ne s'est jamais prononcé nettement en faveur de la nationalisation de l'enseignement » et estime que c'est « fort étrange »⁴⁷. Cela montre le peu de tolérance de la direction du SNI dans le débat laïque. Au-delà de ces réticences idéologiques, le PCF ne souhaite peut-être pas réveiller la guerre scolaire par une revendication trop radicale. Il se rallie en 1959 à l'idée de nationalisation, afin de se rapprocher de la mouvance laïque.

Sur le plan des luttes concrètes, les tenants de l'école privée mènent une offensive dès la Libération pour maintenir les acquis de la période pétainiste, notamment en terme de subventions gouvernementales. La démocratie-chrétienne occupe une place nouvelle dans le champ politique français, grâce à la participation de catholiques à la Résistance et à l'effondrement de la droite traditionnelle. Cela renforce les partisans de l'école privée, dont la revendication phare est une répartition du budget scolaire proportionnelle au nombre d'élèves. L'offensive scolaire de l'Église catholique est d'autant plus vigoureuse qu'elle innove. Elle porte sur le terrain politique et s'appuie sur un mouvement de parents d'élèves. Les Associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) sont très dynamiques et profitent de l'absence de concurrence laïque pour s'exprimer au nom de l'ensemble des parents⁴⁸. La riposte du SNI s'exerce sur ces deux terrains, au moyen d'outils nouveaux. Le comportement de l'adversaire légitime l'incursion dans le champ politique. Le SNI s'emploie donc à réunir toutes les forces susceptibles de défendre l'école laïque et à leur offrir une structure d'accueil pour coordonner leurs efforts. Cette initiative du syndicat inscrit les instituteurs au cœur du mouvement

45. *BFI*, n° 5, mars 1952.

46. *BFI*, n° 5, mars 1952.

47. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

48. DURAND Clément, « La création du mouvement parents d'élèves : la Fédération des conseils de parents d'élèves. », Paris, *Cahiers du centre fédéral*, n° 15, février 1996

laïque, à égalité avec la puissante Ligue de l'enseignement, notamment dans le Comité national d'action laïque.

La même remarque vaut pour la Fédération des conseils de parents d'élèves. Dès juin 1945, Paul Delanoue propose la création d'une association des parents d'élèves de l'école laïque, afin d'élargir les soutiens de l'école publique⁴⁹. Sa mise en place est confiée à la Ligue de l'enseignement, mais le SNI conserve un rôle majeur, d'autant que l'association est réservée aux parents d'élèves de l'enseignement primaire. En principe, le secrétaire départemental doit être le responsable de la commission "action laïque" du SNI⁵⁰. Pourtant, une certaine hostilité des instituteurs subsiste localement, à cause de la cohabitation entre l'amicale laïque et le Conseil de parents d'élèves, et surtout entre les maîtres et les parents. Un débat divise les laïques à cette occasion : la nouvelle association doit-elle entrer dans l'Union Nationale des Associations Familiales pour combattre l'influence catholique dans le mouvement familial ? Le SNI s'y oppose et obtient gain de cause. Une autre discussion aboutit à l'abandon du terme de «vigilance», d'origine communiste, dans le nom de l'association⁵¹. Il est critiqué pour son aspect combatif qui risquerait d'écarter des parents modérés. Dès septembre 1946, 181 000 cartes sont placées dans seulement vingt-six départements, avec de fortes inégalités entre les 30 000 adhérents des Bouches-du-Rhône (section unitaire) et les cent du Tarn-et-Garonne⁵². Petit à petit, sous l'effet du durcissement du conflit scolaire et de l'impulsion nationale, l'association se développe. La Ligue de l'enseignement héberge l'association jusqu'en 1959. Le secrétariat est confié au réformiste Clément Durand, secrétaire laïc du SNI, véritable cheville ouvrière de l'organisation naissante⁵³.

En 1949, on jumelle les cotisations de la FCPE et de la Mutuelle Assurance Élèves, une initiative promise à un grand avenir, qui incite à l'adhésion. Cet essor reste relativement modeste, à cause de «l'inertie voire l'hostilité des enseignants.» Les instituteurs craignent l'ingérence de parents d'élèves nantis d'une légitimité nouvelle par l'existence de cette association. Ainsi, la section SNI de la Somme refuse d'aider la nouvelle organisation. Toutefois, la collaboration étroite avec les parents d'élèves n'amène pas le syndicalisme enseignant à une évolution de ses conceptions pédagogiques, du fait d'une stricte séparation des rôles entre parents d'élèves et enseignants. Les réticences

49. *ÉL*, n° 15, 15 juin 1945.

50. VERNUS Michel, «Parents d'élèves en marche» : quarante années d'histoire de la FCPE, 1947-1987, Romorantin-Lanthenay, Martinsart, 1987, p. 29-30.

51. Le nom «Fédération des conseils de parents d'élèves» est beaucoup plus, neutre. DURAND Clément, «La création du mouvement parents d'élèves», *art. cit.*, p. 131.

52. VERNUS Michel, «Parents d'élèves en marche», *op. cit.*, p. 30 et 33.

53. Son salaire est payé par le ministère, mais travaille pour la FCPE.

se lèvent donc, et la FCPE compte 730 000 adhérents dès 1952⁵⁴. L'implication de la FEN dans une association de parents d'élèves du primaire étonne les professeurs syndiqués. En 1954, le secrétaire général du SNES, Bay, regrette « que la FEN soit représentée ès qualités » à la direction de la FCPE⁵⁵. Ce système perdurera jusque dans les années 1970 ; la question laïque confère à la FEN une puissance supérieure à celle d'autres syndicats enseignants en Europe⁵⁶.

La méfiance envers les partis de gauche s'exprime dès 1949, les laïques estimant que seule leur activité peut garantir un vote satisfaisant des parlementaires. Le premier parti à souffrir de cette désaffection des laïques est le parti radical que la SFIO remplace progressivement en matière de défense laïque, dès 1938⁵⁷. Ainsi, sensibles au thème de l'union nationale avec les catholiques, une partie des radicaux vote pour les lois accordant des subventions à l'enseignement privé. Les socialistes sont également en cause⁵⁸. Certes, la SFIO interdit à ses adhérents d'appartenir aux organisations « cléricales », mais Léon Blum avait espéré dépasser la vieille division entre chrétiens et laïques. S'il perd le congrès de 1946 au profit de Guy Mollet, fidèle à la tradition laïque, les désaccords politiques entre la SFIO et les associations laïques persistent, provoquant une dégradation des relations. En effet, la SFIO participe après 1948 à la majorité gouvernementale de troisième force avec la démocratie-chrétienne et ne considère plus la défense laïque comme prioritaire.

Une des réactions des réformistes du SNI, qui n'acceptent pas cet état de fait, est de se tourner vers la base des partis socialiste et radical à travers une campagne d'opinion⁵⁹. En mai 1948, l'affaire du décret Poinso-Chapuis lui donne l'occasion de montrer sa pugnacité, car ce système de subventions publiques déguisées aux écoles privées fait l'objet d'un accord avec les socialistes. Clément Durand s'indigne : « Quelques humoristes auront beau s'ingénier à nous faire croire qu'ils viennent de sauver la laïcité, ils ne tromperont personne. »⁶⁰

Albert Bayet, le très laïque dirigeant de la Ligue de l'enseignement, se prononce pourtant en 1949 en faveur de négociations avec l'enseignement privé, lui proposant une formule avantageuse de nationalisation, dont le personnel

54. VERNUS Michel, « Parents d'élèves en marche », *op. cit.*, p. 41-50.

55. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 octobre 1954.

56. FRAJERMAN Laurent (dir.), ROBERT André, LEMOSSE Michel, TYSSENS Jeffrey, WUNDER Dieter, « Les syndicalismes enseignants devant l'évolution des systèmes éducatifs et des identités professionnelles. Allemagne de l'Ouest, Angleterre, Belgique, France, 1960-1985 », in PASTURE Patrick, PIGENET Michel, ROBERT Jean-Louis (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale. 1960-1985*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 51-80.

57. MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque*, *op. cit.*, p. 129.

58. CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, *op. cit.*, p. 170.

59. *ÉL*, n° 25, 15 avril 1948.

60. *ÉL*, n° 34, 17 juin 1948.

serait repris par l'enseignement public, sans condition⁶¹. Une telle solution ferait disparaître le principal obstacle à l'alliance SFIO-MRP, mais apparaît prématurée au regard de l'état d'esprit de la base laïque. La direction du SNI réagit négativement. Les cégétistes s'élèvent eux aussi contre cette esquisse de compromis. Brasseur, du SNES, rejette « l'entrée des maîtres du privé dans l'Université » en estimant « que beaucoup d'entre eux sont des adversaires farouches de la laïcité et même de la tolérance. » On peut considérer cette lettre ouverte comme le précurseur des négociations secrètes entre Guy Mollet et le Vatican, en 1956⁶².

Les instituteurs abondent à la base de la SFIO. Le secrétariat du PCF donne comme consigne en 1951 de présenter « l'attaque contre l'école laïque » comme un « renouveau du pétainisme » et de dénoncer « les responsabilités des dirigeants socialistes dans l'attaque de la réaction contre la laïcité. »⁶³ Le bureau de la FEN-CGT pointe la responsabilité « des dirigeants syndicaux » qui n'ont « pas empêché [les abandons laïques] et ne les ont pas condamnés à temps »⁶⁴. Les cégétistes instrumentalisent la lutte laïque dans leur affrontement avec la majorité du SNI, car son refus de condamner le Parti socialiste permet d'ironiser sur son manque d'indépendance syndicale. Leur bulletin intérieur appelle à « dénoncer » la volonté de la majorité « de freiner le mouvement de masse » et à « montrer de façon encore plus précise à l'ensemble des instituteurs les contradictions entre les paroles et les actes des dirigeants majoritaires »⁶⁵. La tactique est payante, les sections du Finistère et du Morbihan ne tardent pas à rejoindre le courant unitaire.

La direction du SNI réplique en critiquant autant la SFIO que le PCF. Ainsi, la FEN se félicite du succès d'un rassemblement laïque à Rennes fin 1950, avec 10000 participants. L'article précise : « Certains responsables des deux partis politiques de gauche semblent, pour des raisons sans doute opposées, nous avoir quelque peu boudés. Tant pis pour eux. »⁶⁶ Une « normalisation » des rapports avec les forces laïques se produit : désormais, les socialistes se prononcent résolument contre les lois Marie-Baranger, votées malgré tout en 1951, lois qui accordaient des aides à l'école privée, par l'entremise de bourses aux élèves. L'éclatement de la troisième force qui s'est ensuivi a provoqué une « clarification [...] totale sur leur droite »⁶⁷. Cet épisode a néanmoins laissé

61. À l'époque, le niveau de formation des instituteurs de l'école privée s'avère nettement inférieur à celui de l'école publique.

62. MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, op. cit.*, p. 179.

63. Archives PCF, secrétariat, 3 septembre 1951.

64. *ASU*, n° 22, octobre 1951.

65. *BFI*, n° 5, mars 1952.

66. *EP*, n° 4, janvier 1951.

67. MORIN Gilles, « Le Parti socialiste SFIO et les associations, 1944-1969 », p. 359-377 in ANDRIEU Claire, LE BEGUEC Gilles, TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Associations*

des traces et convaincu les dirigeants de la FEN de la fragilité du soutien de la SFIO en la matière.

Or, Guy Mollet et le responsable des questions laïques à la SFIO, Maurice Deixonne, se prononcent pour «un règlement d'ensemble entre la France et le Saint-Siège, qui imposerait par son autorité aux catholiques français un compromis durable sur l'école». Maurice Deixonne mène des négociations secrètes dès 1952 avec le MRP et le Vatican, car elles n'auraient pas «la moindre chance d'aboutir si elles se déroulaient sur la place publique, sous le feu croisé des adversaires du régime»⁶⁸. Cette tentative allait à l'encontre du parti et du camp laïque, son échec réduit sa portée. La position de la SFIO en matière laïque déçoit donc les dirigeants réformistes du SNI, d'autant qu'elle accepte peu à peu d'intégrer le point de vue du SGEN, moins laïciste. Ils ressentent donc la nécessité d'une action laïque indépendante des partis de gauche, par l'entremise du CNAL, issu des États généraux de la France laïque, tenus le 18 juillet 1948.

Cette première formule place toutes les organisations sur un pied d'égalité ; les délégués étant élus localement. Les membres du PCF sont en position de force dans l'assemblée. Le compte-rendu du *Populaire*, journal de la SFIO, dénonce «les éternels diviseurs» et «les provocateurs», aux «méthodes de la démocratie populaire»⁶⁹. Un responsable de la section FEN du Finistère compare les États généraux de l'année suivante à une «véritable corrida», marquée par «un déballage de slogans communistes», car les dirigeants départementaux de ce parti «avaient fait venir des hurleurs par cars entiers»⁷⁰. La crainte d'une annexion du combat laïque par le PCF amène en 1949 les directions nationales du syndicalisme enseignant et de la Ligue de l'enseignement à centraliser les décisions dans un organisme composé de représentants de la FEN, du SNI, de la FCPE, de la Ligue, et de la Fédération des délégués cantonaux, le CNAL⁷¹. La dévolution des responsabilités laïques à cet organisme national permet de relativiser l'importance des réunions locales. L'enjeu de pouvoir et les conflits afférents disparaît au plan local, en même temps que la forme démocratique des États généraux. Cela permet aussi de s'assurer de la participation de tous les partis de gauche. En effet, les majoritaires restent sur la ligne de crête, entre le risque de rupture avec leurs amis socialistes et celui de renier leurs idéaux laïques. Du coup, le PCF, dont aucun dirigeant des composantes du CNAL

et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 362-363.

68. DEIXONNE Maurice, «Seule la SFIO a su donner au problème laïque», art. cit., p. 11-13.
69. 1 BB 2, Article du 20 juillet 1948.

70. 1 BB 2, lettre de X (Abdelaziz ?) de Morlaix à Lavergne, le 4 avril 1949.

71. Les délégués cantonaux sont des notables, chargés de surveiller l'état des locaux, l'hygiène, le développement des œuvres post-scolaires.

n'est membre, entretient une relation ambiguë avec celui-ci ; il hésite entre récupération et critique frontale.

Le SNI et ses alliés estiment que les autres organisations doivent soutenir leur action laïque sans la moindre hésitation. Bayet, le président de la Ligue de l'enseignement, se justifie en déclarant qu'« à l'heure où cette école est menacée, il apparaît que ceux qui ont la mission naturelle d'organiser sa défense sont ceux qui ont la tâche quotidienne de la faire vivre et de la faire aimer. »⁷² Bel exemple de glissement sémantique entre la laïcité d'État et la laïcité scolaire, qui prouve que les acteurs de ce combat appréhendent toujours la laïcité par le prisme scolaire.

Le CNAL, outil d'intervention politique des organisations laïques, place son action au-dessus des partis. Ses débuts sont incertains : en 1951, il « exerça une influence très relative dans le déroulement de la campagne électorale. Le critère de la laïcité, du fait de la guerre froide, n'apparaît pas comme essentiel »⁷³. Le tournant date de cette année, avec la grève des enseignants : « en démontrant sur [la laïcité] sa capacité de mobilisation interne et sa capacité de rassemblement externe, le SN a placé le problème au cœur de la dynamique politique pour de longues années »⁷⁴. L'objectif, sauver l'union des partis de gauche sur la question laïque, est sans conteste atteint, au prix d'un effet collatéral, la prégnance enseignante sur la question laïque.

Selon la conjoncture, le courant unitaire se livre à une surenchère ou transforme la laïcité en terrain de rassemblement du syndicalisme enseignant. Pour peu que les courants le souhaitent, la bataille laïque leur permet de travailler dans une concorde rare. Daniel Renard dirige le Comité d'action laïque de Seine-et-Oise lors de la pétition laïque de 1960, dans une section autonome :

« Je travaillais donc en toute confiance, et eux de même, avec les camarades autonomes pour le succès de cette pétition. J'ai animé la bataille laïque dans le département. [...] On travaillait dans un excellent état d'esprit, du moins dans ce domaine. »⁷⁵

Antoine Prost souligne que les ruptures décisives avec la laïcité datent des années 1950, malgré la mobilisation du CNAL. Il l'explique par le fait que le catholicisme ne menace plus « l'unité de la nation ; un consensus réel entoure les principes républicains, et [la] société est traversée davantage par des conflits d'intérêt, des antagonismes de classe, que par des débats idéologiques. »⁷⁶ La FEN et le SNI auraient donc gagné à écouter Paul Delanoue à la Libération,

72. 1 BB 2, compte-rendu d'activité du comité exécutif permanent, par Bayet, 1949.

73. CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, op. cit., p. 130.

74. AIGUEPERSE Henry, CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit., p. 288-289.

75. Entretien avec Daniel Renard.

76. PROST Antoine, *Éducation, société et politiques*, op. cit., p. 48.

quand il proposait un infléchissement du combat laïc en ce sens. La stratégie ultra-laïciste incarnée par Clément Durand n'a pas permis au SNI de s'adapter à son temps et a laissé l'Église catholique se parer des atours de la modernité. Si le courant unitaire porte un discours plus en phase avec la nouvelle donne, il est loin d'en avoir compris tous les ressorts. Il ne distingue nullement la laïcité scolaire de la laïcité de l'État et la forte concordance de son discours avec les intérêts et analyses du PCF ne peut que desservir son attraction sur les instituteurs réformistes. Ainsi, la difficulté qu'éprouvent tous les courants de la FEN à forger les outils théoriques adéquats ne leur permet pas de cerner l'évolution de la situation et d'adapter en conséquence leur combat pour l'école publique.

Comment améliorer l'école ?

La défense de l'enseignement public implique-t-elle un investissement dans le contenu et les modalités de l'enseignement dispensé ? Après tout, la plupart des syndicats n'interviennent pas sur le travail proprement dit, mais seulement sur ses conséquences pour les salariés. Quant à lui, le syndicalisme enseignant se veut porteur d'une conception plus globale de la société et de l'école. Pourtant, encore aujourd'hui de nombreux analystes lui reprochent son manque d'intérêt pour les pratiques pédagogiques et notamment pour les pédagogies nouvelles, au bénéfice de celles touchant à l'agencement du système éducatif. En effet, les réformes inscrites dans la perspective de l'unification de l'école moyenne, touchent les structures et les professions qui leur sont liées, et influent donc sur le devenir des personnels.

La place restreinte des pratiques pédagogiques

Les syndicats enseignants et leurs publications consacrent une place restreinte aux questions pédagogiques. Certains militants le regrettent, tel le secrétaire du SNES de Maine-et-Loire qui déplore « la désaffection » pour les questions relatives « à l'Enseignement ». Il en veut pour preuve les congrès du SNES, « où les commissions pédagogiques travaillent, à quelques exceptions près, dans une demi-indifférence. »⁷⁷ Les « questions pédagogiques n'obtiennent même pas toujours une page à chaque numéro » de *L'École libératrice*⁷⁸. En 1969 encore seulement 17,1 % des éditoriaux de *L'École libératrice* sont consacrés aux questions pédagogiques au sens large, nettement moins qu'aux questions politiques (27,3 %). *L'Université syndicaliste* s'intéresse un peu plus à la pédagogie (23,8 %), le record étant détenu par l'organe du SGEN (44,3 % des éditoriaux)⁷⁹.

77. Maurice Antier. *US*, n° 57, 22 janvier 1950.

78. *ÉL*, n° 8, 10 janvier 1947.

79. ROBERT A. D., « Le syndicalisme enseignant et son discours (1968-1999) », *Mots*, n° 61,

La relative marginalité des questions pédagogiques ne signifie pas une absence totale d'action syndicale dans ce domaine. Des initiatives locales rencontrent un succès appréciable. Dans le Puy-de-Dôme, la section SNI a organisé en 1938 une conférence pédagogique avec la participation de Célestin Freinet. Selon le bulletin, elle attira entre 1 200 et 1 500 instituteurs « parmi lesquels beaucoup, beaucoup de jeunes. »⁸⁰ Ces réunions restent exceptionnelles et ne modifient pas le constat général.

Le terme pédagogie est polysémique, et touche aussi bien les politiques éducatives, les méthodes concrètes que les théories de l'enseignement. Le sens le plus utilisé par le SNI se résume à des conseils pratiques, particulièrement à la publication de cours dans *L'École libératrice*. Cette partie scolaire, distincte du contenu syndical du journal⁸¹, existe depuis sa fondation et semble appréciée par les instituteurs. De nombreuses revues s'appuient d'ailleurs sur ce besoin d'aide à la préparation des leçons dans la première moitié du 20^e siècle. Le SNI arbore une conception prudente de la pédagogie, comme en témoigne le programme des journées des jeunes de 1947. Une conférence pédagogique est organisée, dont l'auteur est décrit comme « un de nos innombrables excellents maîtres du syndicat, s'obligeant à donner surtout des conseils pratiques. »⁸² Les préoccupations des nouveaux instituteurs sur l'exercice de leur métier sont donc abordées sur le mode du partage de l'expérience, d'un transfert de compétences, plus légitime pour le syndicat que le mode théorique, spécialité des Écoles normales. Dans le même esprit, les manuels scolaires publiés par la maison d'édition du SNI, Sudel, ne brillent pas par leur originalité.

Syndicalisme et pédagogie ne font pas automatiquement bon ménage. Pour les responsables d'un mouvement pédagogique du secondaire, « l'appartenance à un syndicat », essentiellement le SNES, « a longtemps semblé aller de soi ». Cependant, selon un témoignage d'ancien militant pédagogique, les rapports « étaient sinon tendus pour le moins aigre-doux »⁸³. La réponse de la rédaction de *L'École libératrice* à des critiques sur la « place insuffisante » accordée « aux méthodes nouvelles » est significative : le journal « ne s'adresse pas à une minorité représentant une sorte d'avant-garde pédagogique, mais à une masse de 140 000 instituteurs et institutrices syndiqués. »⁸⁴ Les réticences de nombreux instituteurs à tout bouleversement de leurs méthodes

décembre 1999, p. 105-122, p. 109.

80. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 170, mars 1938.

81. Elle reparait en octobre 1945 et occupe une place importante dans le journal. *ÉL*, n° 3, 25 octobre 1945.

82. *ÉL*, n° 4, 23 octobre 1947.

83. GEORGE Jacques, « Syndicalisme enseignant et mouvements pédagogiques. Le cas du CRAP (Cahiers pédagogiques) », communication au groupe CRHMSS/Centre fédéral FEN sur l'histoire du syndicalisme enseignant, avril 1994.

84. Rapport sur *L'École libératrice*. *ÉL*, n° 33, 26 mai 1949.

d'enseignement, leurs pratiques pédagogiques fréquemment marquées par l'inculcation autoritaire des programmes limitent l'audace de la direction du SNI. Dans ce cas de figure, le taux de syndicalisation exceptionnel restreint la marge de manœuvre de l'organisation. L'institution scolaire reproduit la prégnance du cours magistral, notamment par le biais de la conférence annuelle de l'inspecteur primaire, qui prend la forme d'un discours aux instituteurs, ne laissant guère de place au débat⁸⁵.

La direction du SNI met en avant la publication de deux articles de partisans de la méthode Freinet comme gage de «libéralisme». Une position équilibrée, modérément favorable aux pédagogies nouvelles, est donc recherchée, ce qui n'évite pas les accusations de conservatisme pédagogique. L'objectif de la FEN ne consiste-t-il pas à défendre «les maîtres sans repenser l'école?»⁸⁶ Au fond, le SNI valorise une pédagogie de terrain, plus qu'une discipline universitaire. En 1963, un article de *L'École libératrice*, son organe, propose que tous les enseignants de l'école moyenne, agrégés compris, «accomplissent un stage de longue durée dans une école primaire élémentaire. C'est là vraiment qu'on apprend la pédagogie»⁸⁷. Dans cette optique, les pratiques de l'enseignement primaire permettent aux instituteurs, malgré leur faible qualification initiale, de surclasser les professeurs.

Les responsables du SNES, syndicat dont les membres n'enseignent pas à des élèves issus de toutes les couches sociales, contrairement à ceux du SNI, peuvent adopter des positions plus hostiles aux pédagogies nouvelles, par souci de défendre l'enseignement secondaire. Mérat, qui représente cette frange conservatrice du syndicat, s'interroge dans un rapport sur la réforme Langevin-Wallon :

«Les méthodes actives [...] qui réussirent si magnifiquement à l'école maternelle sont-elles assurées d'un même succès dans l'enseignement du second degré? N'exigent-elles pas beaucoup de temps, des classes peu nombreuses, des conditions matérielles souvent difficiles à réaliser et n'ont-elles pas quelquefois conduit à des échecs retentissants? Nous savons tous le mal que peut faire le bachotage, mais les nouvelles méthodes auront-elles assez de vertu pour que nos élèves puissent se passer de l'aiguillon des examens?»⁸⁸

Le courant unitaire à l'avant-garde pédagogique?

Ceux qui se définissent à l'occasion comme l'avant-garde syndicale se postent-ils à l'avant-garde pédagogique? Les unitaires consacrent peu de temps et d'efforts à définir leurs conceptions pédagogiques. La secrétaire

85. FERRIER Jean, Les inspecteurs des écoles primaires, op. cit., p. 425.

86. AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante, la FEN*, op. cit, p. 189.

87. *ÉL*, 4 septembre 1963, cité par ALVES-LUDKE H., *Professeurs et instituteurs français devant l'école moyenne*, thèse de 3^e cycle, Nanterre, 1969, p. 73.

88. *US*, n° 6-7, 10-25 mars 1945.

générale de la FEN-CGT, Jacqueline Marchand annonce que la FEN-CGT «aura son rôle propre à jouer sur le plan pédagogique», en le réduisant aux «projets de réforme de l'enseignement» et à une question : «Veut-on, ou ne veut-on pas, accorder à l'Éducation nationale les sommes dont elle a besoin pour vivre ?»⁸⁹ Les questions de pratique pédagogique des enseignants s'effacent devant les revendications budgétaires, propices à l'action syndicale.

L'implication dans les pédagogies nouvelles et la réflexion sur la transmission des savoirs ne constituent pas une obligation pour les militants unitaires, divisés sur le sujet. Maurice Loi, militant communiste du SNES, et auteur du livre *Le désastre scolaire*⁹⁰ semble privilégier «un front de protestation» avec les forces les plus diverses, y compris conservatrices⁹¹. De son côté, André Drubay occupe des fonctions importantes dans la commission pédagogique du SNES :

«Il a fallu que je tienne compte du conservatisme des gens et aussi du fait que dans certains contextes, on ne pouvait pas réclamer des mesures trop révolutionnaires.»⁹²

Le pragmatisme qui imprègne la culture unitaire laisse peu de place à l'utopie pédagogique. Quand Jean Petite – qui fait figure de spécialiste de la question pour le courant unitaire du SNES – évoque ses pratiques personnelles, aucune ne sort du cadre institutionnel de l'enseignement secondaire : il projette les films de la Fédération des œuvres laïques, fait un *one man show* sur un thème une ou deux fois l'an, organise des sorties au théâtre un ou deux soirs par mois⁹³.

L'autolimitation unitaire en matière de pédagogie nouvelle s'inscrit dans un scepticisme sur son efficacité, comparée à celle d'un changement global de société. Une motion de congrès de la FEN-CGT rend hommage à Freinet, tout en redoutant «que les techniques de l'école moderne enfermées dans le cadre de la société capitaliste, affirment la pérennité de cette société», et en «considérant qu'actuellement ce qui importe avant tout, c'est la nécessité de donner un contenu démocratique et progressiste à l'enseignement»⁹⁴.

Durant sa phase cégétiste, la réflexion unitaire paraît plus avancée sur le contenu des cours, vecteur du changement social espéré. Le dirigeant marseillais du SNI, Jean Buisson, explique en 1952 que les «enseignants cégétistes s'efforcent d'éliminer de leur Enseignement les virus de la bourgeoisie. Ils s'emploient à donner dans le cadre des programmes – même officiels – un

89. ASU, n° 1, 1^{er} mai 1948.

90. LOI Maurice, *Le désastre scolaire*, Paris, Éditions sociales, 1962.

91. Entretien avec André Drubay.

92. *Idem*.

93. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

94. Archives FERC-CGT, carton n° 1, motion Freinet.

Enseignement prolétarien. »⁹⁵ Ce vocabulaire correspond à la conception soviétique des années 1920 d'une propagande révolutionnaire auprès des enfants, dans le cadre d'un enseignement de classe⁹⁶.

Un épisode éclaire la conception dominant le courant unitaire. La FEN-CGT songe en 1949 à se doter d'une revue pédagogique ; la consultation des militants permet de percevoir leurs attentes. Les projets présentés destinent la revue à faciliter le travail des enseignants. Un instituteur de Côte-d'Or souhaite que « la revue rende service aux débutants, et aussi aux instituteurs qui militent un peu partout et qui font du post-scolaire. Il faut qu'elle évite des recherches qui perdent du temps. »⁹⁷ Un instituteur parisien résume cet état d'esprit :

« Pas de bla-bla, mais des textes, et des fiches permettant leur exploitation. Je pense que tous les maîtres seront satisfaits, qu'ils soient adeptes d'une pédagogie traditionnelle, ou de méthodes actives, dites nouvelles. »⁹⁸

La revue doit toutefois inclure des articles sur la pédagogie nouvelle ou progressiste. Pinel, dirigeant unitaire du Puy-de-Dôme, recommande d'éviter « soigneusement les inspecteurs, professeurs et pédagogues illuminés généralement trop susceptibles pour être critiqués. » Simultanément, il préconise une revue « progressiste : en tenant compte des dernières découvertes de la science pédagogique, en orientant vers des méthodes actives, mais surtout par le contenu des diverses matières d'enseignement qui y seront développées. »⁹⁹

Ce souci pragmatique amène à retenir la solution de fiches de cours, réalisées par des instituteurs de terrain. Finalement, la FEN-CGT abandonne l'idée¹⁰⁰. Un militant de Meurthe-et-Moselle fournit sans doute l'explication : « La revue pédagogique n'a aucune chance de prendre dans le département, l'abonnement à *L'École libératrice* étant obligatoire, peu de collègues sont abonnés à une deuxième revue. »¹⁰¹ La FEN-CGT manque d'audience pour soutenir un projet qui souffre d'une originalité insuffisante. Localement, les initiatives se poursuivent, telle la rubrique « un peu de pédagogie » du bulletin du Puy-de-Dôme¹⁰². Mais il ne s'agit pas du domaine de prédilection du courant unitaire.

95. 42 J 52/53, lettre de Buisson au secrétaire général de la Bourse du Travail de Marseille, le 19 avril 1952.

96. BIMBI Éric, *Le Parti communiste français et l'enseignement à l'école primaire de 1921 au milieu des années 1930*, maîtrise, Paris 1, [J. Girault et À. Prost], 1991.

97. Archives FERC-CGT, carton n° 2, le 27 juin 1949.

98. Archives FERC-CGT, carton n° 2, lettre de Vanle.

99. Archives FERC-CGT, carton n° 2, lettre de Pinel à Delanoue, le 27 avril 1949.

100. Archives FERC-CGT, carton n° 2, CA de l'ASU, du 16 mai 1950.

101. Archives FERC-CGT, carton n° 2, extraits d'une lettre.

102. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 9, 2^e trimestre 1951.

Faut-il réformer les structures du système éducatif?

La perspective tracée par toutes les politiques gouvernementales depuis la Libération conduit à une unification du système, à la disparition des ordres primaires et secondaires, voies parallèles de scolarisation en fonction du milieu social, transformées en niveaux successifs (selon l'âge de l'élève). L'inspiration de ces politiques provient du plan Langevin-Wallon, qui prévoit la démocratisation de l'enseignement par la réalisation de l'école unique. La commission associe les syndicats à ses travaux. Elle comprend 17 membres, dont Fernand Canonge pour le SNET, Lavergne pour la FGE, Senèze pour le SNI, Voguet (instituteur, militant du PCF) pour le Front national Universitaire, Pierre George et Janets pour le SNES. Le SGEN-CFTC n'est pas représenté. Cependant, la place consacrée par la presse syndicale aux travaux de la commission reste modeste. Les congrès du SNI discutent peu de ce thème. L'organe du SNET, *Le Travailleur de l'enseignement technique*, est le journal syndical enseignant qui consacre le plus de place aux travaux de la commission. Elle promeut d'ailleurs une culture polyvalente, dans laquelle la formation technique compterait.

En 1947 «les soutiens syndicaux manquent à la commission : le SNI, du fait de la crise de recrutement, est amené à défendre le maintien de la préparation du baccalauréat dans les écoles normales et à remettre en cause les modalités d'entrée préconisées par la Commission.»¹⁰³ Le soutien global manifesté par le SNI ne doit donc pas dissimuler que les intérêts corporatifs continuent de guider sa réflexion. Le SNES approuve le plan, mais en émettant des réserves. Le principal obstacle soulevé par l'élaboration du plan provient du heurt entre les différentes identités professionnelles portées par les syndicats lors du débat sur l'école moyenne, futur collège. Tous acceptent le principe d'une unification du système.

Les syndicats de la FEN s'opposent sur la nature de l'école moyenne : doit-elle se placer dans la continuité de l'école primaire, les maîtres les plus adaptés étant alors issus de la culture du premier degré ? Ou bien doit-elle rester le premier stade du secondaire conduisant au lycée et au baccalauréat, fondé sur un enseignement disciplinaire de haut niveau, pour lequel seuls les professeurs sont préparés ? Le SNI défend la première version avec le soutien des autres syndicats de l'ordre primaire, le SNIDEN-FEN pour les inspecteurs et le syndicat des professeurs d'École normale. Le SNES promeut la seconde, allié au SNALC (syndicat conservateur, indépendant de la FEN), quelquefois au SNET et au SGEN-CFTC et surtout à de puissantes associations, telle la

103. SOREL Etya, *Une ambition pour l'école. Le plan Langevin-Wallon*, Paris, Éditions sociales, 1997, p. 57 et 174.

Société des agrégés et la Franco-ancienne (association des professeurs de français et de latin-grec)¹⁰⁴.

Le plan ne sera jamais appliqué, son échec est aussi celui des syndicats de la FEN. Ils ont accordé de l'intérêt à son élaboration et à sa réalisation, sans décider de s'y consacrer prioritairement. L'image du plan est contrastée dans le syndicalisme enseignant, il est rarement évoqué au début. Des organisations comme le SNI s'y réfèrent, même si les unitaires accusent en 1951 sa direction de le laisser sombrer dans l'oubli, car aucune «des questions pédagogiques étudiées depuis trois ans n'a été examinée à la lumière de principes qui ont inspiré les promoteurs de la Réforme»¹⁰⁵. Le SNEP légitime lui ses revendications en termes d'horaires et de programmes d'Éducation physique par le plan¹⁰⁶. Les dirigeants du SNES adoptent une position plus réticente : ils acceptent alors tacitement le caractère minoritaire et élitiste de l'enseignement secondaire, même s'ils manifestent une certaine perméabilité aux idéaux de l'école unique et de l'éducation nouvelle, incarnés par Langevin et Wallon. On comprend que leur soutien au plan reste discret¹⁰⁷. La FEN en tient compte : elle n'est pas représentée à l'inauguration du monument Langevin, en 1954, tout en lui rendant hommage dans un article de *L'Enseignement public*¹⁰⁸. En 1955, le secrétaire général du SNES, Bay, conteste «la référence à la Commission Langevin-Wallon». Lavergne rétorque que s'ils ne peuvent l'éviter, «la rédaction néanmoins sera revue.»¹⁰⁹ Le huis clos de la réunion laisse ressortir le conservatisme pédagogique des dirigeants du SNES. Paradoxalement, les syndicats de professeurs de la FEN «se réclament» du plan, et pourtant «ils rejetèrent avec des motifs qui eussent fait frémir» les auteurs du plan, le projet Billières, «seul» projet gouvernemental «à ne pas être trop infidèle au plan Langevin-Wallon et qui eût pu réussir»¹¹⁰.

Les syndicats de la FEN ne questionnent guère les soubassements intellectuels du plan : mis à part le SNETAA, lequel combat «la pensée syndicale majoritaire en matière d'éducation qui, au nom de l'école unique et par la démocratisation, attribue à l'enseignement théorique une valeur universelle.»¹¹¹

104. ROBERT André, «Jeux croisés des syndicats d'enseignants face aux réformes et projets de réforme (1944-2000)», in GIRAULT Jacques (dir.), *Les enseignants dans la société française, op. cit.*, p. 113-132.

105. Archives FERC-CGT, carton n° 1, lettre de Berninet, instituteur à Reches, Hautes-Pyrénées : rapport à la CE, destiné au secrétariat pédagogique du SNI.

106. Précision de Néaumet. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 mars 1955.

107. 2 BB 1, lettre de Lauré à Bunisset, 8 octobre 1962.

108. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

109. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 24 janvier 1955.

110. DREYFUS François-Georges, «Un groupe de pression en action : les syndicats universitaires devant le projet Billières», Paris, *Revue française de science politique*, avril 1965, p. 231 et 249.

111. C'est le syndicat FEN de l'enseignement professionnel. GIRAULT Jacques, *Instituteurs*,

Les pratiques des enseignants ne constituent pas le seul impensé du syndicalisme, les effets de la structure sociale sur les résultats des élèves et le rôle de l'enseignement dans la perpétuation de cette structure sont négligés. André Robert remarque que dans « le discours du SNI, l'entité "les élèves" ou "l'enfant" est toujours hypostasiée, présentée d'une manière socialement indifférenciée »¹¹².

Le titre du journal du SNI révèle une idéologie profondément ancrée chez les instituteurs : *L'École libératrice*. Cette conception d'un enseignement qui participe automatiquement à l'émancipation du peuple est inadaptée lorsqu'on commence à faire accéder toute la population aux mêmes structures scolaires que les élites sociales. Pour Christian Baudelot et Roger Establet, l'instituteur est alors « amené à jouer à la fois le rôle contradictoire d'alphabétiseur de masse (primaire-professionnel) et de sélectionneur d'"élites" (secondaire-supérieur) ». Cette analyse pose le problème de l'impact social de l'enseignement, problème peu débattu dans le syndicalisme enseignant avant les années 1970. Dans la foulée de mai 1968, ces auteurs dénonceront le thème de « la démocratisation de l'enseignement », développé selon eux « au sein d'une idéologie réformiste », parce que les « performances scolaires inégales sont mises au compte de l'injustice, les notions d'antagonisme et d'exploitation, dans l'analyse du système d'enseignement sont totalement absentes »¹¹³.

Cette critique marxiste des fondements sociaux des inégalités scolaires renoue avec des thèmes en vogue dans les années 1920 et 1930, lorsque les communistes préconisaient l'introduction de la lutte des classes dans l'univers scolaire, que ce soit en assimilant les élève à des prolétaires ou en intervenant sur le contenu des cours. Cependant, elle apparaît désormais sous une forme euphémisée dans le discours des unitaires, qui maintiennent une attention plus forte aux questions sociales¹¹⁴. En effet, l'apport essentiel du courant unitaire provient de sa volonté de ne pas couper l'enseignement de la société, contrairement aux autonomes qui préfèrent une stricte séparation, pour des raisons laïques et pédagogiques¹¹⁵. Paul Delanoue écrit en 1947 que l'« individualité s'épanouit d'autant mieux qu'elle ne se développe pas en vase clos, mais qu'elle s'harmonise avec le milieu. »¹¹⁶

professeurs, une culture syndicale, op. cit., p. 209.

112. ROBERT André, *Le syndicalisme des enseignants, op. cit.*, p. 122.

113. BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *L'école capitaliste en France*, Paris, François Maspero, 1976, p. 243 et 252.

114. I BB 11, motion pédagogique de la Marne, 17 juin 1955.

115. Le philosophe Alain a théorisé l'idée d'une supériorité du savoir transmis par l'école, qui doit se méfier des familles. *Propos sur l'éducation*, Paris, PUF, 1986.

116. *ÉL*, n° 16, 30 mai 1947.

Un appareil syndical interpellé par les réformes du système éducatif

Les conflits sur les réformes de l'Éducation nationale mobilisent autant les syndiqués que leurs directions. Toutefois, Pierre Bourdieu nous invite à réfléchir à l'écart existant entre « les intérêts des mandants » et ceux « du mandataire » dans tout système délégataire : les individus « ne peuvent se constituer (ou être constitués) en tant que groupe, c'est-à-dire en tant que force capable de se faire entendre et de parler et d'être écoutée, qu'en se dépossédant au profit d'un porte-parole. »¹¹⁷ Les directions syndicales prennent quelquefois consciemment des positions en décalage avec l'avis des syndiqués. Leurs fonctions les amènent à se mouvoir dans d'autres scènes que les syndiqués, à se confronter régulièrement à d'autres systèmes de valeur, que ce soit à l'intérieur de la Fédération ou en rencontrant d'autres organisations, des experts, des hauts fonctionnaires... Le processus de formation des cadres syndicaux leur permet d'enrichir leur point de vue originel, de prendre du recul. En effet, « le syndicat est l'instance qui assure jusqu'à un certain point la stabilité des représentations de rang professionnel et donc l'adaptation progressive au changement, en préservant les identités collectives des traumatismes cycliques »¹¹⁸ provoqués en l'occurrence par l'évolution du système éducatif. Les syndicats sont simultanément et dialectiquement conservateurs et moteurs du changement, et amènent leurs membres à accepter les évolutions inévitables, en négociant le fait qu'elles aboutissent à un impact minimal sur leurs conditions de travail.

Ce travail difficile se déroule partiellement au bureau de la FEN, qui institutionnalise la rencontre entre instituteurs et professeurs. Depuis la guerre, l'élément nouveau dans le système éducatif provient de la place occupée par la Fédération. La FEN conquiert une légitimité dans le second degré avec l'essor du SNES et s'assure de son hégémonie dans l'ensemble du secteur public. Elle détient désormais la capacité de résoudre en son sein les concurrences entre ordres d'enseignement et tente d'obtenir une position commune. Elle échoue à cette tâche, malgré les valeurs partagées par ses dirigeants autonomes, comme la démocratisation. En 1956, un dirigeant fédéral dresse ce constat désabusé : « Il ne voit pas comment harmoniser les intérêts des divers enseignements. »¹¹⁹ Forestier insiste pour établir une « doctrine fédérale », ce qui suppose des « concessions » des syndicats nationaux¹²⁰. Lavergne demande

117. BOURDIEU Pierre « La délégation et le fétichisme politique. », Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 52-53, juin 1984, p. 53 et 49.

118. SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste*, op. cit., p. 97.

119. Dhombres du SNES. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 décembre 1956.

120. Y compris le sien, le SNI. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

aussi à ses camarades de faire « preuve d'esprit de conciliation »¹²¹. Les réunions les plus vives aboutissent quelquefois à des avancées.

Ces concessions sont limitées par l'impératif de ne pas choquer les adhérents, et motivées par l'idéologie des syndicats. Selon Jean-Claude Ruano-Borbalan, le SNI « aurait pu (c'était là son strict intérêt "matériel") s'engouffrer dans la promotion de l'école primaire de manière séparée du secondaire. C'eût été possible en rejetant le plan Langevin-Wallon. Une telle attitude (très corporatiste) aurait pu aboutir à une "paix armée" avec le secondaire, et peut-être aurions-nous un système dual complet actuellement. »¹²² D'autres, plus critiques, estiment que « le SNES doit aussi exhiber en quelque sorte son "sinistrisme" politique dans le champ même de l'enseignement par la réitération de références-révères au plan Langevin-Wallon et à l'idéologie humaniste de l'égalité des chances et de l'école unique, et même quelquefois par la présentation de revendications concrètes allant dans le sens de cette démocratisation »¹²³. Fidèles à notre posture compréhensive, nous considérons néanmoins que la persistance d'une posture inconfortable et l'existence d'un discours progressiste sur le plan pédagogique sont à prendre au sérieux.

Les syndicats de la FEN veillent en général à présenter une façade unie. Ainsi, lorsque le bureau fédéral constate en 1954 un désaccord profond en son sein sur un projet gouvernemental, il décide que les élus FEN au Conseil Supérieur de l'Éducation nationale feront « toutes réserves sur une étude de la réforme de l'enseignement dans la conjoncture actuelle ; les crédits pour le budget de l'Éducation nationale étant déjà insuffisants »¹²⁴. La FEN peut ainsi éviter des débats pédagogique-corporatifs gênants pour son unité en se polarisant sur le budget.

L'enjeu de l'école moyenne

Comme nous l'avons vu, l'école moyenne constitue l'espace stratégique de l'affrontement entre les syndicats de la FEN. Elle suscite les convoitises par son caractère intermédiaire entre l'école élémentaire et le second cycle et par le jeu de la démographie : l'accroissement notable de la demande sociale provoque à ce niveau une explosion scolaire. De plus, elle représente le lieu de rencontre

121. Surrel, du SNEP, déclare même : « La FEN sera dans l'incapacité de promouvoir une réforme si les syndicats nationaux ne s'élèvent pas au-dessus d'un corporatisme étroit, source d'oppositions violentes sur des points litigieux. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 janvier 1955.

122. RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, *op. cit.*, p. 393.

123. DONEGANI J.-M., SADOUN M., « La réforme de l'enseignement en France », *op. cit.*, p. 1142-1143.

124. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 26 avril 1954.

des deux corps : les instituteurs enseignent dans les cours complémentaires¹²⁵, et les professeurs dans les collèges ou lycées. Or, le plan Langevin-Wallon veut unifier les enseignants, reconnaissant cependant l'existence de maîtres de matière commune et de maîtres de spécialité. Il maintient donc une certaine différence entre instituteurs et professeurs ; mais leur formation devrait être largement commune, incluant pour tous une licence à l'Université¹²⁶. Le SNES estime menacé l'enseignement secondaire et manifeste sa volonté de préserver la distinction entre instituteurs et professeurs.

À partir de 1949, les projets gouvernementaux s'inscrivent globalement dans la logique de l'ordre secondaire. Si le SNI dénonce leur élitisme, le SNES les défend. La presse syndicale se livre à des polémiques sur la place des cours complémentaires dans l'enseignement. Ces débats syndicaux ne constituent pas le seul facteur de blocage, car la majorité des forces politiques refuse d'appliquer le plan Langevin-Wallon, qui se transforme peu à peu en « une référence quasi mythique »¹²⁷.

Pour le SNI, les seuls enseignants qualifiés pour l'école moyenne sont les instituteurs titulaires ayant auparavant accompli cinq années d'enseignement¹²⁸. L'élément essentiel de son dispositif est les CC, présentées comme des structures de proximité, idéales pour la France rurale. Mais leur souplesse de création¹²⁹ ne pallie pas la faiblesse de cette institution : ses enseignants restent peu diplômés et ne peuvent soutenir la concurrence des professeurs dans un système méritocratique. Senèze déplore que les CC dynamiques, victimes de leur succès, soient transformés en collèges modernes ou en Centres d'apprentissage¹³⁰.

Le secondaire cherche « à étendre son propre fonctionnement » à la faveur de la massification. Le SNI joue « l'inertie et le groupe de pression hostile, refusant toute négociation », il mise sur l'accroissement mécanique des CC¹³¹. Mais les projets de réforme se succèdent. Le débat se polarise sur l'idée d'un « cycle d'observation qui permette d'orienter les enfants en fonction de leurs aptitudes, et non des hasards de leur scolarité ou du milieu social », à l'entrée de l'enseignement secondaire. Or ses tenants, partisans des filières, ne peuvent

125. Deux instituteurs (un pour les matières scientifiques, l'autre pour les littéraires) enseignent à des élèves titulaires du certificat d'études.

126. SOREL Etya, *Une ambition pour l'école*. *op. cit.*, p. 216.

127. ROBERT André, *Système éducatif et réformes*. *op. cit.*, p. 23-24.

128. RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*. *op. cit.*, p. 80.

129. PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1977, p. 445.

130. *ÉL*, n° 27, 29 avril 1948.

131. RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*. *op. cit.*, p. 97.

«accepter qu'un cycle d'observation très court, sans tronc commun, intégré aux lycées et collèges et assuré par des professeurs. Les instituteurs ont alors beau jeu de dénoncer l'insuffisance de telles mesures, qui ne changent pratiquement rien.»¹³²

Le latin revêt une grande importance dans ce débat ; comme marque distinctive de la filière classique de l'enseignement secondaire, il constitue le «point névralgique des contradictions et des conservatismes»¹³³. Utilisé pour sélectionner, il est combattu en conséquence par les partisans des pédagogies nouvelles, qu'ils militent à l'École Freinet, aux Cercles de recherches et d'action pédagogiques, qui publient les *Cahiers pédagogiques*, ou encore au Groupe français d'éducation nouvelle¹³⁴. Les modernistes ne veulent donc pas enseigner le latin en sixième, durant le cycle d'orientation. Le SNES lui-même est partagé, puisque la Société des agrégés et beaucoup de professeurs de la filière classique le promeuvent avec force¹³⁵, tandis que les professeurs de la filière moderne, issue de l'enseignement primaire, sont plus réticents¹³⁶. L'unitaire André Drubay cherche un compromis, défendant les langues anciennes, mais trouvant leur promoteur, «la Franco-Ancienne trop fermée.»¹³⁷ Au bureau fédéral, Vacquier principal de collège classique et responsable pédagogique de la FEN, défend le latin, il estime «que nombre d'enfants, orientés au départ dans la section moderne, ont par la suite été handicapés du fait de n'avoir jamais étudié le latin.» Au contraire, le professeur d'EPS Surrel s'interroge : «Est-il nécessaire de conserver le latin si d'autres disciplines, se situant davantage dans le cadre de notre civilisation technique, assurent une formation de l'esprit aussi rigoureuse ?» Sa critique de «l'enseignement traditionnel» montre que la dénonciation du latin ne signifie pas obligatoirement refus de la sélection, mais aussi remplacement du latin par les mathématiques pour trier les élèves, la filière littéraire perdant sa suprématie au profit de la filière scientifique. La doctrine du SNI, défendue également par Lavergne, s'oppose à l'enseignement précoce du latin, car «tous les enfants ne sont pas aptes au latin». Cette argumentation s'oppose donc à l'idée d'égale aptitude des élèves, support théorique du refus de la sélection. Hombourger, dirigeant du SNES,

132. PROST Antoine, *L'école et la famille dans une société en mutation (1930-1980)*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, p. 31.

133. BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *L'école capitaliste en France*, op. cit., p. 147.

134. GEORGE Jacques, «Syndicalisme enseignant et mouvements pédagogiques.» op. cit.

135. CARDON-QUINT Clémence, *Lettres pures et lettres impures ? Les professeurs de français dans le tumulte des réformes. Histoire d'un corps illégitime (1946-1981)*, thèse NR, Rennes 2, [Gilbert Nicolas, Jean-Noël Luc], 2010.

136. Les collèges modernes proviennent des écoles primaires supérieures, et donc de l'ordre primaire.

137. Entretien avec Drubay le 18 décembre 1996.

rappelle la thèse de son syndicat : « il existe un âge du latin, qui se situe vers 11 ans. On ne peut connaître parfaitement le français sans étude du latin. » Chaque camp emploie des arguments d'autorité, sous couvert de science pédagogique¹³⁸. Leurs assertions ne paraissent guère convaincantes en dehors de leur fonction de légitimation des aspirations corporatives, d'autant qu'aucun ne critique le principe même d'une sélection des élèves, mais seulement son outil, le latin.

En effet, la sélection bénéficie d'un large consensus dans les rangs syndicaux. Ainsi, lors de l'élaboration du plan Langevin-Wallon, l'examen d'entrée en sixième provoque un débat entre les réformateurs, telle M^{me} Secler-Riou, qui veut le supprimer, et d'autres qui le défendent, dont les instituteurs, « afin que les “bons” ne soient pas “noyés” au milieu des “mauvais” », et de créer « des sections homogènes. » La commission s'accorde alors sur le maintien de l'examen comme transition nécessaire¹³⁹. Le SNES souscrit à l'idée d'une augmentation des effectifs dans les filières dites nobles, mais tient à préserver un filtre. Il demande l'institution de deux examens, l'un à l'entrée dans le second degré, l'autre à l'entrée du lycée¹⁴⁰. Pour Lucien Mérat :

« Si, comme on semble l'admettre, le choix des familles reste libre, pouvons-nous espérer que la vanité maternelle, voire paternelle, fortifiée par le préjugé social, s'inclinera devant les sages conseils des orienteurs, aussi aisément qu'elle l'eût fait devant le résultat brutal d'un examen ? »¹⁴¹

Roger Denux, secrétaire pédagogique du SNI, souligne « le caractère démocratique » des CC, grâce à « un enseignement qui, complétant celui de l'école primaire, prépare l'enfant à la profession. » S'appuyant sur les inégalités sociales, il proclame que « les familles de condition modeste [...] savent que leurs ambitions sont à la mesure des buts que se propose l'enseignement court. » Un tel discours promeut un certain fatalisme social, loin du volontarisme exprimé par les pédagogues et les réformateurs. Roger Denux ajoute que la majorité des élèves des CC, s'ils avaient été dans un lycée ou un collège, « après avoir soupiré après un bachot, auraient dû renoncer et, déçus commencer dans l'amertume une carrière à laquelle on n'aurait pu les préparer. »¹⁴² Le SNI vit donc une contradiction entre sa conception de l'ordre primaire séparé, école du peuple, et l'école unique. Il tente de la résoudre en assurant que les CC préfigurent le cycle d'orientation préconisé par le plan, en omettant de penser la transition entre deux systèmes très différents. Le manifeste de sa majorité réformatrice considère en 1948 que « la réforme de l'enseignement

138. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion de la commission sur la réforme du 18 avril 1955.

139. SOREL Etya, *Une ambition pour l'école*, op. cit., p. 143.

140. Résolution adoptée par le congrès. *US*, n° 7-8, 10-25 avril 1945.

141. Éditorial. *US*, n° 2-3, 10-25 janvier 1945.

142. *ÉL*, n° 24, 29 mars 1951 et n° 29, 3 mai 1951.

[...] doit notamment permettre l'accès massif des instituteurs dans l'actuel premier cycle du deuxième degré et prolonger l'influence de l'école primaire dans le pays. »¹⁴³ Il tend à propager une définition intéressée de la réforme, qui doit nécessairement s'inspirer du modèle de l'école primaire. Jean-Claude Ruano-Borbalan note donc que le « SNI porte sa part de responsabilité dans le mode de rationalisation du système dualiste d'enseignement français. »¹⁴⁴

Ainsi, le SNES et le SNI s'accordent à défendre le principe d'une ségrégation des élèves au collège. Le conflit sur le futur tronc commun masque cette convergence. Le SNI s'accommode fort bien d'une sélection sociale des élèves qui aboutit à une filière externe au collège classique, les cours complémentaires, tandis que le SNES veut inclure ces filières à l'intérieur du collège, séparées par le latin. Le plan Langevin-Wallon, hostile à toute sélection au collège, manque donc sous la 4^e République de défenseurs fidèles dans les rangs syndicaux. Cependant, comme il constitue le point de référence de leur réflexion et de leurs argumentations, les directions syndicales tendent à modifier leurs conceptions en conséquence. Un référendum interne au SNES montre ainsi qu'en 1956, 51 % des adhérents acceptent une 6^e commune à tous les enfants, et même pour une forte minorité (31 %) d'y mélanger professeurs et instituteurs¹⁴⁵. Dirigée par Dhombres, une nouvelle équipe défend à partir de 1955 une position plus favorable à la démocratisation de l'enseignement¹⁴⁶.

Les unitaires fidèles au plan Langevin-Wallon ?

Comment les unitaires se comportent-ils dans le conflit sur l'école moyenne ? Les quelques pistes de réforme creusées s'inscrivent dans la logique du plan Langevin-Wallon ; la majorité des membres de la commission étaient communistes. Les unitaires ne citent pas le plan tout de suite, puis revendiquent peu à peu la précocité de leur engagement en sa faveur. Cependant, à partir du milieu des années 1960, il perd une partie de son aura : le PCF songe à renouveler ses conceptions en la matière¹⁴⁷. En 1964, lors du processus de discussion de la motion unitaire pour le congrès du SNI, Alfred Sorel supprime un sous-titre proposé par la section du Calvados : « Pour une réforme de l'enseignement conforme au plan Langevin-Wallon », le qualifiant de « non mobilisateur. »¹⁴⁸

143. *ÉL*, n° 22, 11 mars 1948.

144. RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit., p. 82 et 396.

145. BRUCY Guy, *Histoire de la FEN*, op.cit., p. 273.

146. DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*. op. cit., p. 118 et 154.

147. Paradoxalement, Pierre Roche et Yves Vargas estiment que le plan se diffuse dans les années 1960-1964, notamment sous l'impulsion d'un colloque en 1963. *Telles luttes, telle école, le PCF et l'école*, Paris, François Maspero, 1979, p. 15.

148. Précisé à la main. Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 21, SNI, brouillon du plan de la « motion d'orientation présentée par les sections départementales », 1964.

Au niveau du SNI, le consensus interne en matière pédagogique est fort, suscitant l'unanimité du bureau national à plusieurs reprises. Jean Buisson, le spécialiste unitaire soutient l'idée d'une présence des instituteurs dans les écoles moyennes¹⁴⁹ et promeut les cours complémentaires. En 1961 encore, la motion pédagogique de la section SNI des Bouches-du-Rhône affirme la nécessité de la « présence permanente des Instituteurs dans tous les enseignements, maternel, élémentaire, et complémentaire et terminal. »¹⁵⁰

Pendant, des nuances sont perceptibles avec la position majoritaire. Labrunie rédige en 1949 un rapport « relatif à l'intégration des cours complémentaires dans les établissements du deuxième degré » qui défend une position médiane d'intégration progressive dans l'enseignement secondaire : « Les cours complémentaires ne doivent pas être supprimés, mais il est nécessaire qu'ils puissent profiter des locaux, du matériel, des laboratoires du lycée ou du collège voisin »¹⁵¹. Si Jean Buisson adhère globalement au projet du SNI de 1952, il développe une argumentation divergente, notamment un plus faible souci d'hégémonie des instituteurs dans l'école moyenne¹⁵². Cette position dénote un moindre corporatisme des unitaires. Au début des années 1960, ils réfléchissent à des revendications nouvelles, susceptibles de préserver la possibilité pour les instituteurs d'enseigner dans l'école moyenne. Ils proposent donc la promotion sur place, par l'intermédiaire d'un examen et tentent de rassurer les syndiqués « *Tout le monde est spécialiste, donc plus personne ne l'est. C'est cela le plan Langevin-Wallon.* »¹⁵³ Les unitaires du SNI concilient donc l'intérêt bien compris des instituteurs avec une ouverture sur le statut de l'école moyenne et de ses maîtres, dans le cadre du plan. On peut rapprocher cette attitude du positionnement du PCF, qui « accepte mal la tendance à développer les cours complémentaires, qui contribue à maintenir les enfants des couches populaires dans une voie courte, à l'écart des grandes formations classiques et scientifiques dont se réclament certains spécialistes communistes des questions d'enseignement, dont Georges Cogniot. »¹⁵⁴

Naturellement, les unitaires du second degré militent en faveur du rattachement de l'école moyenne à cet ordre d'enseignement. Philippe Rabier, dirigeant du SNET, déclare au congrès fédéral de 1947 : « Il faut absolument que nous menions une campagne pour permettre à tous les enfants du peuple

149. DURAND Clément, « Le SNI et le plan Langevin-Wallon. » in BOUTAN Pierre et SOREL Etya (dir.), *Le plan Langevin-Wallon. Une utopie vivante*, Paris, PUF, 1998, p. 24.

150. 42 J 21, motions du congrès SNI des Bouches-du-Rhône, 22 juin 1961.

151. *ÉL*, n° 15, 13 janvier 1949.

152. RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit., p. 80.

153. 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

154. GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France*, op. cit.

d'avoir droit à l'enseignement du second degré, qu'il soit classique, moderne ou technique.»¹⁵⁵ L'adhésion forte au principe d'unification des enseignements primaires et secondaire aide cependant les unitaires à tenter de décrier les relations entre les deux ordres. Dans les discussions sur le projet Berthoin, en 1955, Guilbert s'oppose à Bay sur l'étude précoce du latin dans le cycle d'orientation¹⁵⁶. Lors du conflit sur le projet Billères, la liste B du SNES souhaite que la réforme de l'enseignement «soit réalisée en accord avec les autres syndicats nationaux qui forment la FEN», autrement dit le SNI¹⁵⁷. André Drubay réfute le «simple traditionalisme», mais son soutien au «tronc commun», est conditionné à «des mesures pour la formation des maîtres», car l'un des «principes» des unitaires du SNES exige «que la qualité de l'enseignement ne baisse pas.»¹⁵⁸ Entre élitisme et égalitarisme, ils ne résolvent pas la quadrature du cercle. Étienne Camy-Peyret, militant du SNET, estime que les rapports entre unitaires du premier et du second degré «n'étaient pas transcendants» à cause de la réforme de l'enseignement :

«L'accord était aisé sur les principes du plan Langevin-Wallon, mais pas sur les détails. Cela provoquait des conflits entre unitaires, qui essayaient de cacher les éléments de division.»¹⁵⁹

L'agrégation constitue le symbole du système méritocratique en vigueur dans l'Éducation nationale. À ce titre, les partisans des pédagogies actives lui réservent de fortes critiques. Le courant unitaire conteste-t-il ce concours ? Remet-il en cause les hiérarchies statutaires ? Il s'en garde bien. Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT et agrégée, titre un article : «La défense de l'agrégation est liée à la défense de la culture». Elle tente de parer les objections des réformateurs : «Ce n'est pas que nous attachions aux titres universitaires une valeur absolue. Mais enfin le diplôme est la consécration des études, et à moins d'estimer que tout notre système de formation des maîtres a fait faillite, il faut reconnaître que les études donnent une certaine qualification». Elle réclame une place prépondérante pour l'agrégation¹⁶⁰. Ce discours reste conforme à celui de la Société des agrégés, au bureau de laquelle elle siège¹⁶¹. Ceci explique que Louis Guilbert, leader unitaire du SNES, occupe la fonction de secrétaire de la catégorie des agrégés masculins entre 1945

155. Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947 a.m., p. 20.

156. 1 BB 12, compte-rendu de la CA de la FEN du 2 juin 1955.

157. DREYFUS François-Georges, «Un groupe de pression en action», *op. cit.*, p. 221.

158. Entretien avec Drubay.

159. Entretien avec Étienne Camy-Peyret.

160. *ASU*, n° 26, mars-avril 1952.

161. Communication d'Yves Verneuil au groupe de recherches sur le syndicalisme enseignant CHS/UNSA-Education, *De l'entente cordiale au splendide isolement : La société des agrégés et les syndicats enseignants de sa fondation (1914) à nos jours*, 22 octobre 2003.

et 1948¹⁶². Quand les cégétistes de la Somme proposent la collaboration de deux professeurs à leur projet de revue, ils se légitiment en remarquant que le premier « *a été sept ans instituteur* » et « *est marié à une institutrice* », tout en notant fièrement que le second a été « *premier à l'agrégation* »¹⁶³.

Le plan Langevin-Wallon, s'il prévoit une Formation professionnelle de cinq ans pour tous les enseignants, maintient d'ailleurs une agrégation réformée, pour enseigner dans le cycle pré-universitaire¹⁶⁴. Un unitaire du SNES, Camille Canonge, promeut dès 1949 le principe de l'agrégation interne. Il s'érige en porte-parole des détenteurs d'une licence ayant échoué au concours et propose d'atténuer son niveau de difficulté¹⁶⁵. Sans bouleverser le système, le courant unitaire promeut une adaptation allant dans le sens d'une plus grande ouverture sociale.

*Cartographie des débats sur l'école moyenne*¹⁶⁶

On n'aboutit pas aux mêmes conclusions sur l'école moyenne idéale, lorsque le regard se porte sur les élèves ou sur les enseignants. L'étude qualitative et systématique des arguments énoncés montrent que les mêmes principes opposés (sélection et égalité) structurent les représentations des syndicats. Faut-il sélectionner les élèves en fonction de leurs aptitudes ou bien considérer qu'ils disposent tous d'aptitudes égales ? L'efficacité des enseignants dépend-elle de leurs diplômes ou peut-on postuler qu'elle soit identique ? En raison de leur caractère antagonique, ces questions peuvent être placées chaque fois sur un axe, qui oppose le primat du principe égalitaire au primat du principe sélectif, en ce qui concerne les élèves d'une part et les enseignants de l'autre. En présentant sous forme d'axes une typologie des représentations pédagogiques des syndicats enseignants, nous pouvons former un « espace argumentaire », issu du croisement des axes, qui facilite l'analyse des débats. En effet, les représentations sous-tendent des prises de position complexes et évolutives, que le placement dans une carte explique, grâce à la visualisation des combinaisons possibles d'argumentation. Nous utilisons ainsi la méthode élaborée par Cécile Ensellem¹⁶⁷ à propos des débats sur l'accouchement sous X.

162. POUZACHE Danielle, DALANCON Alain, « Le SNES et le choix de l'autonomie », *op. cit.*, p. 3.

163. Archives FERC-CGT, carton n° 2, commentaires de la Somme sur la *Revue pédagogique*.

164. ROBERT André, *Système éducatif et réformes*, *op. cit.*, p. 22.

165. *US*, n° 52, 20 mai 1949.

166. FRAJERMAN Laurent, « La Fédération de l'Éducation nationale face aux enjeux de l'école moyenne sous la 4^e République. Cartographie d'un débat », *Revue française de pédagogie*, n° 159, avril-juin 2007, p. 69-79.

167. ENSELLEM Cécile, *Naître sans mère ? Accouchement sous X et filiation*, Rennes, PUR, 2004.

Ainsi, un axe porte sur les enseignants. Certains préconisent une hiérarchisation en fonction de leur diplôme. Le SNES accepte que les maîtres de CC deviennent professeurs de collège, à condition qu'ils détiennent la licence, anticipant l'application du plan aux enseignants déjà en place¹⁶⁸. Sa frange la plus radicale dénonce la baisse du niveau des enseignants et le risque de « primarisation » de l'enseignement secondaire¹⁶⁹. La société perçoit l'école « comme la grande machine à distribuer les inégalités légitimes ». Les conventions collectives établissent un système d'équivalences « entre les hiérarchies scolaires et professionnelles »¹⁷⁰. Les instituteurs peuvent-ils refuser pour eux-mêmes ce qu'ils imposent à autrui ?

Dans le pôle opposé, on soutient l'idée d'égalité d'efficacité des individus quel que soit leur diplôme, principe défendu dans le domaine professionnel par le SNI. Contre le mérite scolaire, il mobilise le mérite professionnel. Roger Denux réplique aux critiques du SNES :

« L'instituteur chargé, par exemple, de toute la partie scientifique du programme, élèvera plus sûrement le niveau d'une classe de cinquième, que trois ou quatre professeurs, dont les cours s'ignorent et favorisent surtout les sujets brillants. »¹⁷¹

Dans cette optique, les pratiques de l'enseignement primaire permettent aux instituteurs, malgré leur faible qualification initiale, de surclasser les professeurs. Les instituteurs arguent aussi de leur proximité sociale avec leur public, ce qui peut résonner comme une critique indirecte du plan Langevin-Wallon : la formation universitaire des maîtres n'aboutirait-elle pas à leur embourgeoisement ?

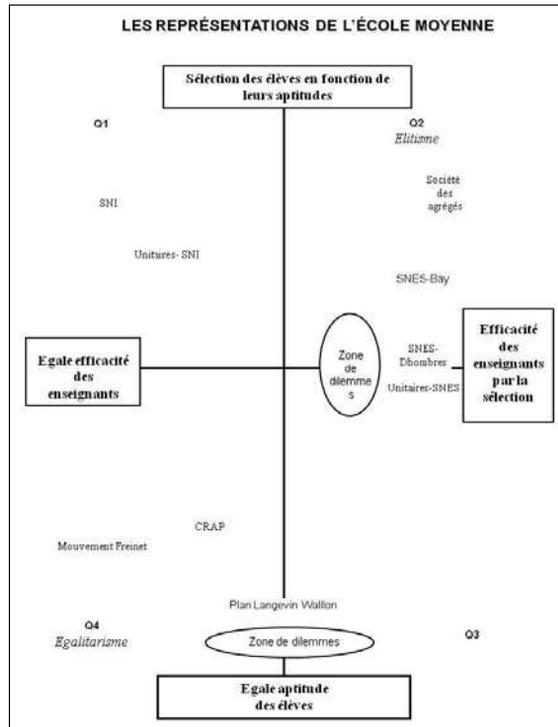
L'espace des représentations (voir la carte) formé par les deux axes que nous venons de présenter se divise en quatre quadrants, qui combinent les principes à l'aune desquels les intérêts des élèves et des enseignants sont jugés. Ces quadrants définissent quatre grandes positions sur l'école moyenne. Deux parmi elles se distinguent par leur cohérence, puisque les principes de référence y sont identiques. En conséquence, l'élitisme et l'égalitarisme forment des paradigmes. L'élitisme (quadrant 2) légitime simultanément la sélection des élèves et celle des professeurs. Il constitue la pierre de touche de l'ensemble du système éducatif, jugé à sa capacité de fournir des diplômes, et donc fonctionnant par le tri des élèves et des enseignants. La société des agrégés incarne

168. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 mai 1956.

169. Motion du S3 de Dijon, *US*, n° 15, janvier 1957 et article de Rudigoz, membre d'une minorité conservatrice du SNES, *US*, 25 avril 1960, cités par ALVES-LUDKE H., *Professeurs et instituteurs français*, *op. cit.*

170. DUBET François, *Injustices, l'expérience des inégalités au travail*. Paris, Le Seuil, 2006, p. 77 et 173.

171. *ÉL*, n° 29, 3 mai 1951.



cette position, avec des relais au sein du SNES qui se marginalisent après le départ de Bay des plus hautes fonctions.

Second paradigme, l'égalitarisme (quadrant 4) réfute la sélection des élèves et propose d'aider à leur accomplissement personnel au moyen de méthodes actives. En effet, l'influence prédominante des inégalités sociales dans le tri des élèves amène à s'interroger sur les remèdes, en favorisant le principe d'égalité. De plus, les instituteurs répliquent aux professeurs en valorisant la pédagogie, non sans entretenir une certaine confusion entre l'acquis de l'expérience et de l'observation, dont tous les enseignants peuvent se prévaloir, et une science, objectivable, susceptible d'être enseignée, et donc de donner lieu à des examens, dans lesquels les professeurs excellent. Pour pratiquer les méthodes actives, l'accumulation de connaissances est moins nécessaire que la bonne volonté, et des enseignants moins titrés s'avèrent plus réceptifs.

Ces paradigmes s'opposent diamétralement, mais la carte révèle la possibilité de s'inscrire dans deux autres positions, à condition d'accepter d'associer des principes opposés en fonction des personnes concernées (enseignants ou élèves). Si les paradigmes bénéficient de la force de l'évidence, rien n'oblige à en rester au niveau des principes et il n'est nullement interdit de les dissocier

selon le contexte. Ainsi, dans les années 1950-1960, la direction du SNI s'ancre dans le quadrant 1, qui associe soutien à la sélection des élèves et refus de celle des enseignants. En effet, elle se satisfait du recrutement populaire de l'école primaire, entérinant par ses arguments le dualisme scolaire.

Le dernier quadrant (Q3) articule primat à la sélection des enseignants, au nom de la qualité, et affirmation de l'égale aptitude des élèves, tous susceptibles de bénéficier de l'enseignement secondaire. Cette position, moins exposée que l'élitisme, attire la direction du SNES après 1955, avec Dhombres, autonome décidé à travailler avec le SNI. Les responsables syndicaux savent tenir compte du contexte idéologique, favorable en l'espèce à une certaine démocratisation de l'enseignement, couplée aux besoins de l'économie. En rejetant le tronc commun, la société des agrégés apparaît « en déphasage avec l'évolution »¹⁷². Si la nouvelle direction du SNES a compris l'enjeu, elle ne parvient pas à assumer totalement ce changement de conception et donc de quadrant, d'autant que la scission du courant majoritaire opérée par les partisans de l'élitisme la menace. Elle se situe alors dans une zone de dilemme et d'évolution.

Enfin, le plan Langevin-Wallon se situe dans le pôle qui prône l'orientation des élèves. En revanche, sur l'axe professionnel, sa posture nous semble plus équivoque, fruit d'un compromis entre les deux identités professionnelles. Nous l'avons donc placé dans une zone de dilemme, entre le pôle valorisant l'égalité des enseignants et celui qui insiste sur la supériorité des plus titrés. La rénovation sémantique (« maîtres de matières communes » plutôt qu'instituteurs, « maîtres de spécialités » au lieu de professeurs) suffit-elle à constituer un corps unique ? Outre le maintien de l'agrégation, le niveau unique de recrutement ne représente qu'une demi-victoire des opposants à la sélection des enseignants, puisqu'il est situé à la licence, soit un diplôme peu accessible aux instituteurs de l'époque, ce qui justifie l'opposition constante du SNI à cette mesure.

L'évolution parallèle du SNES et du SNI en faveur des arguments démocratiques ne facilite le dialogue qu'en apparence, puisqu'elle déplace leur antagonisme le long d'un axe jugé secondaire, celui concernant les élèves. Aucun syndicat ne franchit la véritable frontière qui les sépare, l'axe professionnel, barrière matérialisée par la controverse sur l'exigence de la licence pour les enseignants. En matière de structure de l'enseignement, l'un des critères essentiels de raisonnement des syndicalistes, courant unitaire compris, reste l'intérêt des personnels. Chaque corps voit la justice scolaire à l'aune de ceux-ci et mobilise les principes adéquats.

172. VERNEUIL Yves, *Les agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005, p. 668.

Chapitre 5

Une vision syndicale de la politique

La FEN se caractérise par l'imprégnation idéologique de son syndicalisme. Elle revendique les valeurs de la Révolution française, et devrait donc assumer sa politisation. Or, la majorité la nie, et revendique au contraire une indépendance syndicale bien utile pour dénoncer le courant unitaire.

Les représentations idéologiques

La survivance du féminisme syndical

S'il est un syndicalisme dont on attendrait une position avant-gardiste sur la question féminine, c'est celui des enseignants. D'abord parce que dans ce métier a été instituée en premier, dès 1919, l'égalité de traitement entre hommes et femmes, ensuite parce que les femmes y sont nettement surreprésentées, enfin parce qu'une véritable tradition syndicale féministe existe entre les deux guerres à la Fédération unitaire de l'enseignement¹. Cependant, cette tradition disparaît lors de l'unification avec le SNI.

L'élection de Pierrette Rouquet comme cinquième permanente du SNI en 1946 semble s'inscrire dans ce mouvement féministe. En effet, Henri Aigueperse légitime cette proposition controversée par un argument de ce type². On peut pourtant subodorer que ces propos proviennent des circonstances (il s'agit d'éviter de concéder un poste de permanent au courant unitaire), plus que d'une position de fond. Notons d'ailleurs que la commission d'éducation féminine disparaît et que Pierrette Rouquet s'occupe des colonies. Certes, elle tente au début de stimuler le féminisme syndical, en vantant les «sections féminines départementales»³. Mais elle évite de parler de la place restreinte réservée aux femmes dans la direction du SNI, problème que son élection ne résout pas. Les sections féminines périssent rapidement. La génération de militantes féministes formée dans la Fédération Unitaire n'a pas passé le relais ; elle s'investit après la guerre dans d'autres tâches.

1. SOHN Anne-Marie, *Féminisme et syndicalisme. Les institutrices de la Fédération unitaire de l'enseignement de 1919 à 1935* ; thèse de 3^e cycle, Paris 10, [À. Kriegel].

2. *ÉL*, n^o 3, 25 octobre 1946.

3. *ÉL*, n^o 4, 10 novembre 1946.

La disproportion reste écrasante entre le nombre d'institutrices dans le corps (plus de deux tiers)⁴ et le pourcentage de femmes secrétaires de section : 5,5 % en 1950, chiffre qui descend jusqu'à 1,1 %⁵. Le problème se pose aussi dans la FEN, à l'exception de quelques petits syndicats, comme le SNB⁶. La place dominée des femmes s'explique par trois facteurs.

Le premier est le machisme des hommes. Si Odette Jarlaud, une militante unitaire, réfute cette explication⁷, on ne peut l'écarter totalement pour autant. La section du Puy-de-Dôme comprend encore en 1946 une commission féminine, pourtant son bulletin contient cette remarque sur le congrès national qui se passe de commentaires :

« Les coloniaux n'étaient pas contents. Le bureau n'avait pas désigné de rapporteurs pour les questions coloniales. Que faire pour calmer ces militants justement irrités ? Et bien voilà, on leur délègue la plus jeune et la plus jolie membre du bureau. Un sourire, plusieurs même, et le calme revint. Encore un point à marquer à l'avantage du sexe faible. »⁸

La seconde explication tient à l'intériorisation par les femmes de leur domination, qui ne les prédispose pas à réclamer leur place dans les appareils syndicaux. Pierrette Rouquet signale cet écueil : « Ce n'est pas nous qui nous étonnerons de la lenteur avec laquelle la femme se libère peu à peu des siècles de servitude qui pèsent sur elle ! »⁹ Odette Jarlaud renchérit en évoquant « des préjugés inconscients » chez les institutrices, notamment l'idée que les problèmes syndicaux relèvent du domaine politique et ne les concernent pas, préjugés « qui leur créent un complexe d'infériorité » et les dissuadent de « prendre leur part de responsabilités syndicales. » Elle-même n'échappe pourtant pas à la dévalorisation du rôle des femmes en attribuant exclusivement l'obtention de l'égalité de traitement à la bonne volonté des hommes et non aux luttes féminines¹⁰.

Car le troisième facteur provient de l'absence de volonté stratégique des directions syndicales de promouvoir des femmes, d'autant qu'aucune pression féministe ne les stimule. Le féminisme disparaît des colonnes syndicales dès 1947, et les rares dirigeantes syndicales ne s'en prévalent plus. Dans le domaine de l'égalité des sexes, on peut remarquer que toute absence d'impulsion aboutit à un recul, constaté au cours des années 1950.

4. En 1954. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit., p. 264.

5. GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC de 1945 à 1981*, op. cit., p. 108.

6. Le BN compte en moyenne 63,4 % de femmes. COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques*, op. cit., p. 108.

7. *ÉL*, n° 8, 10 janvier 1946.

8. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 23, octobre 1946.

9. *ÉL*, n° 4, 10 novembre 1946.

10. *ÉL*, n° 8, 10 janvier 1946.

Le courant unitaire se distingue par la plus forte proportion de militantes parmi les candidats et les élus syndicaux, dont le symbole est Jacqueline Marchand, sa tête de file du temps de la FEN-CGT. Obtenir ce résultat nécessite des efforts constants. Cependant, le féminisme du courant semble se limiter à cette originalité, sans faire écho à d'autres thèmes à propos de la condition féminine. Son idéologie et ses écrits s'intéressent très peu à cette question. Cet atout du courant n'existe qu'en comparaison avec une offre syndicale bien peu féministe. L'ÉÉ présente plus de candidates au bureau national du SNI, mais non en position éligible, ce qui apparaît comme une opération de communication¹¹. Dans ce domaine également, la FEN et ses syndicats apparaissent en concordance avec leur milieu, sans l'aider à s'affranchir de ses lacunes.

L'appréhension du bloc de l'Est

Le domaine des relations internationales fait figure de révélateur de la proximité des idées du courant unitaire avec les idées communistes. Ceci correspond à une tradition, puisque l'émergence d'une identité unitaire en France entre les deux guerres provient de l'action de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement, sous influence soviétique. Une génération de militants, Paul Delanoue en tête, a été formée par l'ITE, dont l'action se prolonge avec la Fédération Internationale des Syndicats Enseignants. La FISE est la section enseignante de la Fédération Syndicale Mondiale, dominée par les syndicats soviétiques. La FISE, dirigée par Paul Delanoue dans les années 1950, organise régulièrement des initiatives, mais n'obtient généralement pas la participation de la FEN¹². Son journal, *Enseignants du Monde*, est publié en français. Par ce canal, transitent les informations sur les questions internationales et notamment sur le bloc soviétique.

Le philosoviétisme constitue l'un des piliers de l'identité unitaire. Il s'exprime par plusieurs vecteurs. D'abord la reconnaissance du rôle joué par l'armée soviétique dans la libération de la France, avec la bataille de Stalingrad. Paul Delanoue procède à ce rappel en 1946 :

« Il n'y a pas si longtemps que les uns et les autres nous avons les regards anxieusement fixés sur la carte de la Russie, où ces ex-moujiks si inconscients ont rendu un signalé service à la cause de l'humanité. »¹³

Delanoue prétend que le « mouvement syndical soviétique n'est pas un organisme d'État. »¹⁴ Un militant de la commission de la jeunesse de la FEN-CGT

11. GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC de 1945 à 1981, op. cit.*, p. 88, 94 et 112.

12. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 février 1955.

13. *ÉL*, n° 5, 25 novembre 1946.

14. *ÉL*, n° 8, 10 janvier 1947.

décrit un voyage à Prague en 1948 comme « une autre conception de la vie est née : ce n'est plus un calvaire, c'est une ascension ». Il ajoute :

« Ce séjour en démocratie populaire fut plein d'enseignements féconds pour nous Français. Il nous a montré que tout n'était pas perdu, pour les classes laborieuses en France, bien au contraire, puisque chaque jour des peuples se libèrent. »¹⁵

Les unitaires admirent l'école soviétique. Le spectacle de l'alphabétisation dans les pays socialistes conforte l'idée d'un exemple à suivre, idée partagée par d'autres militants de gauche. L'idée développée par Marx d'un homme complet, capable d'un travail aussi bien technique, manuel qu'intellectuel, semble trouver sa traduction dans l'enseignement polytechnique. Delanoue dans une étude « censurée par *L'École libératrice* » écrit :

« Avec le 19^e congrès du Parti communiste de l'Union Soviétique, l'enseignement polytechnique, la formation d'hommes universellement développés, la disparition de l'antagonisme entre travail manuel et intellectuel ne deviennent plus de simples vues d'avenir mais des réalités proches. »¹⁶

Plusieurs bulletins de sections du SNI publient un récit de voyage du cégétiste Clauzet. Il n'émet aucune réserve sur les conditions du voyage, dont on sait l'importance dans la construction du mythe soviétique¹⁷. La référence à des interprètes ne s'accompagne pas de questions sur la valeur de leur traduction. Clauzet peut donc affirmer :

« L'instituteur en URSS est en définitive un homme nouveau, jouissant de l'affection de tous. Lié au peuple, hautement conscient de ses responsabilités, il aime sa patrie. Formé à l'école de l'Internationalisme prolétarien, il aime le peuple de France et son histoire qu'il connaît bien. [...] Il veut la paix passionnément. »¹⁸

En revanche, les dirigeants de la FEN font preuve de méfiance dans leurs relations avec le régime soviétique, mais souhaitent limiter les polémiques, notamment sur l'école soviétique. En 1946, l'autonome Marie-Louise Cavalier présente positivement les résultats obtenus en URSS « qui comptait, il y a vingt-sept ans, près de 80 % d'illettrés et qui s'enorgueillit aujourd'hui du développement de l'instruction, chez les masses populaires et de la qualité de ses cadres. » Elle parle d'« enthousiasme pour le savoir », de « peuple d'hommes nouveaux »¹⁹. Mais plus tard, une invitation en URSS est accueillie avec réticence par Forestier, « hostile à un voyage touristique », pendant

15. Guy Pelletan. *Jeunes enseignants* (BFI-FEN-CGT), n° 1, 25 octobre 1948.

16. *BFI*, n° spécial, 1953.

17. MAZUY Rachel, *Croire plutôt que voir ? Voyages en Russie soviétique (1919-1939)*, Paris, Odile Jacob, 2002.

18. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 26, janvier 1951.

19. *ÉL*, n° 10, 10 février 1946.

les vacances et estimant « indispensable de voir les enfants dans les classes », ce qui la retarde d'un an²⁰. Les critiques portent notamment sur le contenu propagandiste de certains cours.

Ainsi, lorsque le syndicaliste-révolutionnaire Marcel Valière publie une longue analyse, il emploie un ton neutre, très différent du ton sarcastique employé dans les colonnes de *L'École émancipée*. Il attribue à « la guerre » les « difficultés en URSS », qui se traduisent « par un abaissement brutal du niveau de vie de l'énorme majorité des travailleurs russes »²¹.

Pacifisme ou neutralisme ?

La question de la paix s'insère dans celle des relations internationales, dans une époque de forte tension. La majorité de la FEN adopte le choix fondamental du neutralisme entre les deux blocs, qu'elle présente comme des « impérialismes rivaux »²². *L'École émancipée* renvoie également dos à dos les deux camps, dont les « intrigues » négligent l'« intérêt des masses » et l'« organisation d'une paix véritable »²³. Les motions de congrès consacrent toujours une place importante à la question de la paix et expriment quelques principes récurrents : réduction des crédits militaires, coopération internationale en lieu et place de la diplomatie secrète, refus de la bombe atomique, libre circulation des idées et des hommes²⁴.

En 1951, la motion majoritaire « s'oppose à la renaissance d'une armée allemande », dans un clair refus de la Communauté européenne de défense, projet soutenu par Guy Mollet, le secrétaire général de la SFIO²⁵. Mais les questions internationales sont trop politiques pour que les courants de la FEN dégagent des positions consensuelles. L'appel du SNI sur la paix de 1951 est rejeté par les unitaires à cause de « certaines considérations relatives à l'origine du conflit coréen »²⁶. En effet, le pacifisme unitaire s'inscrit nettement dans l'un des blocs qui s'affrontent. En 1948, Delanoue proclame dans *L'Enseignement public* :

« Nous affirmons que les travailleurs français n'accepteront jamais de combattre leurs frères de l'Union Soviétique ou des nouvelles démocraties ; n'accepteront

20. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 4 octobre 1954, du 13 décembre 1954 et du 16 décembre 1955.

21. *ÉL*, n° 12, 31 décembre 1947.

22. Éditorial d'Aigueperse. *ÉL*, n° 29, 28 avril 1949.

23. *ÉE*, n° 1, 22 septembre 1946.

24. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

25. *EP*, n° 3, décembre 1951.

26. *EP*, n° 4, janvier 1951. L'affaire de Suez oppose aussi des motions antagoniques. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 septembre 1956.

jamais de constituer cette infanterie, cette piétaille dans laquelle les membres de l'Enseignement auraient le rôle d'officiers d'encadrement.»²⁷

Cette proclamation décalque les propos de Maurice Thorez, numéro un du PCF. L'alignement de Delanoue (et de la CGT) sur les thèses du PCF est fustigé dans le numéro suivant :

«J'aimerais voir Delanoue affirmer, avec autant de force, que les travailleurs français n'accepteront jamais de combattre leurs frères des États-Unis. Je me sens aussi proche du métallos de Pittsburgh que du mineur de l'Oural.»²⁸

Le SNI est connu pour le pacifisme qu'il professe avant-guerre et ses positions munichoises²⁹. Celles-ci sont régulièrement reprochées aux majoritaires par les unitaires, dont l'influence à la Libération repose sur la participation à la Résistance et le rejet prémonitoire du pacifisme intégral. Les affres de la Seconde Guerre mondiale ont limité l'attrait des raisonnements utopiques du pacifisme idéaliste. Cette culture reste sous-jacente et s'exprime occasionnellement. De grands espoirs sont toujours placés dans l'activité des enseignants pour «favoriser un esprit de compréhension et de fraternité humaine»³⁰. Le pacifisme du courant unitaire est à géométrie variable. Labrunie en donne la définition la plus intéressante :

«il n'y a pas de bellicistes parmi les instituteurs. Dire à un instituteur qu'il est pacifiste, ce n'est pas une injure. Là où cela est dangereux, c'est si ce pacifisme ne reste que verbal, s'il entraîne les instituteurs à ne pas s'attacher suffisamment aux réalités. À ce moment-là, le terme "pacifisme" est une tragique duperie.»³¹

Des militants unitaires importants, comme Cheylan, enseignent dans des Écoles militaires préparatoires, ils ne s'opposent donc pas par principe à l'existence d'une armée³². Quand les normaliens FEN-CGT établissent leurs revendications sur le service militaire, ils se gardent d'en critiquer le principe, pour se concentrer sur ses modalités³³.

Le débat sur la formation prémilitaire est intéressant à ce titre. Auparavant, les normaliens communistes refusaient de participer à la formation militaire et s'exposaient à des sanctions pour cela. Labrunie se présente à la Libération en spécialiste des questions militaires³⁴. Pour réaliser la démocratisation de l'armée, il préconise une formation prémilitaire des élèves, assurée par les instituteurs, dans l'esprit des bataillons scolaires des débuts de la 3^e République. Ceci

27. *EP*, n° 2, novembre 1948.

28. *EP*, n° 3, décembre 1948.

29. Cf. préambule du livre.

30. Motion majoritaire sur la «Défense de la paix». *EP*, n° 3, décembre 1951.

31. *ÉL*, n° 21, 15 septembre 1946.

32. 1 BB 23, lettre de Cheylan à Bay, secrétaire général du SNES, 1952.

33. *Courrier des normaliens FEN-CGT*, 1952.

34. *ÉL*, n° 18, 10 juin 1946.

correspond à l'accent mis par les Jeunesses Communistes sur une préparation militaire précoce et de masse, pour « l'âge d'initiation, en octobre 1944, les JC envisagent d'accepter des enfants de 12-13 ans dans les stages de préparation militaire »³⁵. Le combat des unitaires en faveur de la formation prémilitaire prouve qu'ils acceptent la guerre dans certaines circonstances.

La dirigeante réformatrice Juliette Harzelec s'interroge : « l'instituteur ne risque-t-il pas de perdre toute indépendance de pensée en devenant l'éducateur militaire de la jeunesse ? Ainsi enrégimenté, quelle garantie d'indépendance conservera-t-il vis-à-vis du gouvernement ? Le rôle essentiel de l'instituteur n'est-il pas d'apprendre à penser ? » Une seconde critique se révèle nettement antimilitariste. Juliette Harzelec s'interroge sur l'idéal à proposer à la jeunesse :

« Faut-il développer chez les jeunes la conviction que les conflits internationaux ne recevront jamais d'autres solutions que des solutions de force ? Faut-il leur laisser ignorer que l'échec du désarmement universel est la plus belle réussite du capitalisme international ? »

Enfin, elle compare le projet de Labrunie avec « la fascination exercée sur les jeunesses hitlériennes allemandes ou les “balilas” de l'Italie fasciste par un régime qui les militarisait de très bonne heure. »³⁶ Peu en reste d'amabilités, un militant unitaire du Puy-de-Dôme dépeint Juliette Harzelec en « habituelle avocate du sentimentalisme bêlant, qui n'a rien appris dans la tourmente de 1938 à 1945 »³⁷.

Au début des années 1950, le thème pacifiste permet aux unitaires de se distinguer de la majorité et leur donne le prétexte d'initiatives séparées. La défense de la paix est récupérée par les unitaires pendant la guerre froide. Les jeunes de la FEN-CGT déploient à cette occasion une activité multiforme, ils font voter des motions, signer des pétitions, organisent des vins d'honneur au moment du départ, collectent des mandats pour les fêtes, accompagnés de lettres³⁸. Ils recherchent d'autant moins les convergences que, dans cette période, le thème de la paix sert de substitut à la dénonciation du capitalisme et permet de politiser l'action syndicale. Jacqueline Marchand, secrétaire de la FEN-CGT, déclare ainsi :

« Nous sommes les seuls à dénoncer l'origine de cette politique [de guerre] : la sujétion de plus en plus étroite de notre pays aux vues de l'impérialisme américain, qui s'est manifestée d'abord par la duperie du plan Marshall, puis par

35. PIGENET Michel, « Les jeunes communistes de la région parisienne et la guerre à la Libération », p. 477-487 in GIRAULT Jacques (dir.), *Des communistes en France, op. cit.*, p. 485.

36. *ÉL*, n° 20, 10 juillet 1946.

37. Thiers, SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 23, octobre 1946.

38. *Courrier des normaliens FEN-CGT*, 1952.

le crime du pacte Atlantique, et qui nous amène à un accord franco-allemand que n'eût pas désavoué Gœbbels.»³⁹

Ces excès sont renouvelés l'année suivante dans un article de Clauzet qui évoque une «fascisation grandissante» et «une intense préparation à la guerre»⁴⁰. À la fin des années 1950, le climat de détente amène la disparition de ces proclamations, mais le pacifisme continue d'irriguer les interventions unitaires.

Le courant unitaire lie tous les problèmes au pacifisme, à l'unisson de la politique élaborée par le PCF. Comme Guilbert, les militants répètent en permanence qu'il «n'est pas possible de défendre efficacement [leurs] revendications [...] sans essayer d'arrêter le cours de cette politique catastrophique qui sacrifie les œuvres de vie aux œuvres de mort.» Le courant s'engage dans l'appel de Stockholm, non ratifié par la FEN. Il présente le désarmement comme l'unique solution au problème du budget de l'Éducation nationale et organise des manifestations scandant le slogan : «Pas de canons, des écoles !»⁴¹

Version humaniste du colonialisme ou anticolonialisme ?

Le refus de la colonisation relève aujourd'hui de l'évidence. Comment accepter l'idée que les enseignants, si progressistes dans de nombreux domaines et prompts aux leçons de morale, ont défendu une version humaniste du colonialisme, en adeptes de la 3^e République ? Jules Ferry, objet de révérence pour ses lois scolaires, incarne parfaitement la face coloniale de cet héritage. L'examen attentif de la politique de la FEN montre toutefois qu'elle sut quelquefois faire preuve de lucidité.

Le syndicalisme enseignant ne parle pas d'une seule voix sur le colonialisme. En effet, les minorités unitaire et École émancipée sont nettement plus critiques en la matière. Leur apport est perceptible à la Libération. Mais en octobre 1946, Pierrette Rouquet devient chargée «des affaires coloniales» et se fait la porte-parole des sections du SNI dans les colonies françaises, qui vantent «l'œuvre d'émancipation qui est à la base de la colonisation française» et les «traditions des pionniers qui ont acquis à la France l'attachement indéfectible des peuples coloniaux.»⁴² Elle défend clairement la colonisation, comme le prouve le titre d'un de ses articles : «La France d'Outre-mer, c'est encore la France.»⁴³ Cependant, à partir de 1947, elle substitue un discours pro Union française à un discours ouvertement colonialiste. Pierrette Rouquet reconnaît que des «souvenirs pénibles se rattachent à la conquête de ce qui fut l'empire

39. Éditorial. *ASU*, n° 15, juin-juillet 1950.

40. *BFI*, n° 7, mai 1951.

41. MICHEL Claude, *La CGT et l'enseignement, op. cit.*, p. 73.

42. *ÉL*, n° 17, 13 juillet 1945.

43. *ÉL*, n° 7, 25 décembre 1946.

colonial» et que des «rancœurs sont nées de l'esprit de farouche domination» des colonisateurs.

Désormais, la colonisation est considérée comme appartenant au passé, ce qui permet au SNI de se déclarer «*hostile au colonialisme sous toutes ses formes.*» Mais l'indépendance est repoussée à un horizon lointain : «L'émancipation des peuples, que nous souhaitons tous s'avèrera d'autant plus efficace qu'elle sera méthodiquement préparée.»⁴⁴ L'émancipation passe par l'égalité progressive des droits. Dans cette optique, il revient au peuple colonisateur de déterminer le moment favorable, sans reconnaissance du droit à l'indépendance⁴⁵. La majorité fédérale pratique une critique interne au colonialisme en dénonçant les «colonialistes», assimilés aux capitalistes et aux secteurs hostiles à toute amélioration du sort des autochtones⁴⁶. Il s'agit d'une «forme particularisée de la "colonisation de progrès"»⁴⁷.

Si Pierrette Rouquet n'envisage jamais la décolonisation, c'est parce qu'elle la considère non seulement comme inutile⁴⁸, mais aussi comme dangereuse. Évoquant les guerres de décolonisation, elle parle de «sang donné inutilement dans la plupart des cas», car «il est facile de créer une nouvelle oppression en exploitant la misère du peuple»⁴⁹. Le pacifisme explique en partie cette position, mais Lavergne dénonce également «l'impérialisme idéologique qui, sous prétexte d'anticolonialisme ou de lutte anticapitaliste, s'efforce de placer sous son implacable tutelle les peuples faibles ou sous-développés, dont certains se portent par une évolution trop brusquée vers les manifestations spectaculaires d'une autorité peu soucieuse de la misère des masses, vers les dictatures, vers le racisme, vers le fanatisme.»⁵⁰ La part prise par des religions comme l'islam dans certains mouvements nationalistes inquiète les enseignants, par réflexe laïc.

À l'opposé, l'anticolonialisme constitue un élément fort de l'identité du courant unitaire. Lucette Justafre, admet en 1947 l'idée d'une Union française, mais elle ajoute :

«Nous ne saurions concevoir l'Union française comme un *empire colonial camouflé*, mais comme une *fédération de peuples* que notre idéal doit être de

44. *ÉL*, n° 19, 10 juillet 1947.

45. SKOUTELSKY Rémi, «La Fédération de l'Éducation nationale et l'indépendance de l'Algérie», *op. cit.*

46. *ÉL*, n° 7, 25 décembre 1946.

47. MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA. Histoire d'un courant socialiste (1954-1960)*, thèse NR, [A. Prost], Paris 1, 1991, p. 177.

48. 1 BB 2, compte-rendu, 15 avril 1949.

49. *ÉL*, n° 14, 30 avril 1947.

50. Éditorial. *EP*, n° 2, novembre-décembre 1956.

rendre libres, économiquement et politiquement capables de prendre en main leurs propres destinées, s'ils le jugent un jour souhaitable. »

Comme le PCF, le courant unitaire n'insiste pas sur l'idée d'indépendance, mais cela ne doit pas évacuer la fermeté de sa condamnation du colonialisme. Lucette Justafré réfute tout soutien aux « erreurs monstrueuses, dont la prolongation conduirait inévitablement les peuples les plus évolués à la *révolte* – parce qu'ils ont conscience d'être arbitrairement soumis à d'effroyables servitudes »⁵¹. Signe d'une continuité en la matière, la motion Bouches-du-Rhône de 1955 « condamne toutes les formes d'oppression et de colonialisme », « rappelle solennellement le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et demande que les « rapports avec les peuples de l'Union française relèvent d'un esprit de pacification et respectent les dispositions de la Constitution de 1946. »⁵²

La FEN ne peut considérer les questions coloniales de la même façon que d'autres problèmes de politique générale, de par l'existence de nombreux enseignants syndiqués dans les colonies. Elle se considère comme le mandataire de leurs intérêts et présente leur activité sous un jour très positif. Le SNI juge légitimes leurs revendications, même quand l'argumentation tend à montrer que les enseignants profitent aussi d'un statut particulier avec la colonisation. Ainsi, le secrétaire de la section de Madagascar se plaint du faible niveau de vie des instituteurs expatriés, causé notamment par « des frais incompressibles comme la domesticité »⁵³.

Parmi les revendications défendues par le SNI, citons l'égalité de traitement, que ce soit entre fonctionnaires des colonies et de la métropole ou entre Français et indigènes⁵⁴. Le SNI se situe bien dans une idéologie de la colonisation civilisatrice, qui respecte les colonisés. Il demande également « une retraite comportant la majoration dite "coloniale" »⁵⁵. La différence de statuts des enseignants selon les pays et le mode de recrutement amène la FEN à défendre l'idée d'une « harmonisation des traitements de tous les enseignants à l'étranger »⁵⁶.

Conformément aux traditions syndicales, les unitaires combattent toute division entre salariés, Lucette Justafré se défend « de négliger les intérêts [des enseignants français dans les colonies], dont la plupart réalisent, sans autre ressource que leur dévouement et leur énergie, un magnifique travail éducatif et social. »⁵⁷ Dénoncer les privilèges des enseignants coloniaux aurait limité

51. *ÉL*, n° 15, 10 mai 1947.

52. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

53. Larivain. *ÉL*, n° 6, 4 novembre 1948.

54. Les motivations avancées sont assimilationnistes. *EP*, n° 5 janvier 1946.

55. 1 BB 2, compte-rendu des États généraux, motion sur l'Union française, 15 avril 1949.

56. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 novembre 1955.

57. *ÉL*, n° 15, 10 mai 1947.

l'audience du courant dans les sections concernées. Cependant, en 1952, à l'issue d'un voyage en Afrique, Paul Delanoue signale un « problème grave et important » : presque tous les enseignants français « choisissent les postes africains parce que leur donnant certains avantages matériels. » Comme ils risquent l'expulsion en métropole, ils ne prennent « aucune part active publique à la lutte anticolonialiste. » Il relaie donc la revendication locale d'arrêt de l'immigration des enseignants : « C'est aux instituteurs africains, et aux peuples de l'Afrique, de construire leur école africaine »⁵⁸.

Des responsables du SNI dans les colonies estiment « indispensable » de « recruter le plus possible d'éléments métropolitains »⁵⁹. Pierrette Rouquet précise que le SNI « en application des principes anticolonialistes » se prononce « en faveur d'un recrutement sur place », ce qui implique pour elle « des cours complémentaires et des Écoles normales en nombre suffisant pour assurer la formation des cadres », mais elle affirme dans le même article qu'il faut « favoriser le recrutement des instituteurs de la métropole pour [les] territoires d'outre-mer »⁶⁰... Elle envisage donc la formation des instituteurs autochtones par le moyen d'une importation du modèle français, sans réfléchir au contenu de la formation dispensée, qui permet d'assimiler ces enseignants au système colonial.

La FEN place de grands espoirs dans l'enseignement laïc dispensé par la France, qui justifie pour elle la colonisation. Elle promeut l'idée d'« une scolarisation massive »⁶¹, et critique les réticences de l'administration et des colonialistes. Pierrette Rouquet estime qu'il ne faut « pas donner aux petits indigènes un enseignement au rabais, inférieur en qualité à celui qui est pratiqué dans les écoles françaises. Cependant, il ne sera pas forcément identique »⁶². Le contenu de cet enseignement fait débat, certains veulent imprégner « largement de la culture française » les autochtones⁶³. La majorité du SNI hésite sur l'emploi des langues autochtones au côté du français.

Lucette Justafré critique le bilan « en matière d'enseignement », qui met « forcément en cause toute la politique française dans les régions d'outre-mer », elle dénonce les enseignants français qui « partent dans les territoires d'outre-mer en *ambassadeurs* de [leur] culture, qu'ils essayent de propager avec l'aide de sous-ordres autochtones ». Les unitaires défendent un enseignement respectant les cultures indigènes, car en « distribuant quelques bribes d'instruction sans âme, puisque sans rapports avec l'originalité ethnique de ceux qui la

58. *ASU*, n° 30, novembre 1952.

59. J. Millet, section de Constantine. *ÉL*, n° 29, 13 mai 1948.

60. *ÉL*, n° 19, 10 juillet 1947.

61. Rouquet. *ÉL*, n° 32, 3 juin 1948.

62. *ÉL*, n° 19, 10 juillet 1947.

63. Campan. *EP*, n° 5 janvier 1946.

reçoivent, on peut à la rigueur parvenir à former les agents subalternes dont ont besoin les “coloniaux”, mais on n’élève pas ainsi le niveau intellectuel et moral de toute une population.» Ceci conduit à revendiquer un «enseignement bilingue», faisant une part égale à la langue autochtone et au français, et le recrutement de «personnel enseignant autochtone»⁶⁴. En 1952, un article du journal de la FEN-CGT assure la promotion des écoles musulmanes ouvertes par l’association des Oulémas, parce qu’elles enseignent en arabe, position impensable dans les rangs de la majorité du fait de son laïcisme⁶⁵.

La position du courant unitaire apparaît donc clairement anticolonialiste, sans toutefois encourager l’aspiration indépendantiste des peuples colonisés. Jusqu’au déclenchement de la guerre d’Algérie, l’anticolonialisme, abondamment traité dans les colonnes de *L’Action syndicaliste universitaire* (journal de la FEN-CGT) reste un thème identitaire pour le courant, même s’il n’est pas envisagé comme un bon angle de polémique interne. Ainsi les cégétistes et l’École émancipée votent la motion majoritaire en 1951, malgré leurs divergences d’analyse.

Le courant autonome défend une colonisation humaniste. Pour Rémi Skoutelsky, le corps des instituteurs était «un des piliers de la colonisation, même s’ils la voulaient émancipatrice», par leur enseignement en métropole et par leur investissement dans la scolarisation des colonisés⁶⁶. La majorité évolue avec retard sur la décolonisation, sous la pression d’un contexte de dissolution des empires coloniaux, en fonction d’événements qui rendent caduques ses théories des années 1950. En 1960, la motion autonome au congrès fédéral ne s’intitule plus «Union française», mais «Coopération culturelle et technique» et elle rappelle le principe si longtemps négligé du «droit [des peuples] à disposer d’eux-mêmes.»⁶⁷ La guerre d’Algérie avait transformé les termes du débat.

Indépendance syndicale ou intervention politique ?

L’indépendance syndicale constitue le point nodal du discours politique de la FEN⁶⁸, en tant qu’arme dans le combat contre le courant unitaire, accusé d’acointance avec le PCF. Elle est employée à grande échelle dès la Libération, lorsque le courant obtient une influence nouvelle. Toutefois, cela n’implique pas une absence de conception politique de la majorité fédérale, au contraire. Séparer complètement le syndicalisme de l’activité politique postule

64. *ÉL*, n° 15, 10 mai 1947.

65. Article de Taïeb Djaidir. *ASU*, n° 24, décembre 1951-janvier 1952.

66. SKOUTELSKY Rémi, «La Fédération de l’éducation nationale et l’indépendance de l’Algérie», *op. cit.*

67. Motion présentée par Hombourger. *EP*, n° 10, août-septembre 1960.

68. FRAJERMAN Laurent, «Paradoxes et usages de l’indépendance syndicale. Le cas de la Fédération de l’Éducation nationale sous la 4^e République», *La Pensée*, n° 352, octobre-décembre 2007, p. 51-62.

implicitement une séparation rigoureuse des mouvements sociaux et des évolutions du rapport de force politique dans le pays. C'est présumer par exemple que les grèves ont uniquement une source revendicative, indépendante de l'appréciation de la conjoncture par les salariés. Réalistes, les organisations syndicales sont tenues, au cours de leur action, d'apprécier le rapport de force politique. Un syndicalisme de fonctionnaires doit tenir compte également des prédispositions de l'État-patron à l'égard de ses revendications, qui dépendent du pouvoir politique. Comment la FEN et ses syndicats entendent-ils concrètement assurer l'articulation entre ces deux facettes ? Quelle est l'attitude du courant unitaire ?

Le socle idéologique du syndicalisme enseignant

Le syndicalisme est dual, d'un côté, il a pour objectif la défense des intérêts des salariés face aux employeurs, de l'autre, il contribue à constituer les salariés en citoyens, à cause notamment du besoin d'obtenir la solidarité des non-salariés. Sans ce dernier aspect plus politique, il se résume à du corporatisme. La charte d'Amiens distingue à ce propos l'« œuvre revendicatrice quotidienne » et le travail « d'avenir », la construction d'une autre société. Mais son affirmation de l'indépendance syndicale ne résout pas en pratique la question de la place des partis politiques dans cette visée émancipatrice de la classe ouvrière. L'idée d'une supériorité des syndicats, portée par le syndicalisme-révolutionnaire a fait long feu, même si elle est quelquefois réactivée par les dirigeants du SNI et que l'École émancipée en préserve la tradition.

Le syndicalisme français bute sur l'articulation entre les sphères politiques et sociales, desquelles il relève simultanément. Un militant du SNES reconnaît cette propension des syndicalistes à privilégier l'un ou l'autre aspect : soit on « se passionne bien davantage [...] pour les questions qui supposent une prise de position politique. Le syndicalisme en soi étant peu propice aux vastes mouvements d'enthousiasme, on tente de suppléer à cette carence » par des propositions politiques, soit « on se limite à des considérations d'indice, de points, de cadres, de tranches »⁶⁹.

La production des frontières entre fait syndical et fait politique date de la loi de 1884 : le « législateur défend son monopole de l'intervention politique, contre une forme professionnelle de représentation susceptible de menacer à terme ses prérogatives [...] : les syndicats sont assignés à résidence professionnelle, dans une position reconnue et honorable, mais dominée et surveillée. » Les syndicalistes disposent désormais d'« un champ professionnel juridiquement circonscrit et symboliquement subordonné. »⁷⁰ Depuis, le mouvement

69. Tribune libre de Maurice Antier, secrétaire du S2 de Maine-et-Loire. *US*, n° 57, 22 janvier 1950.

70. BARBET Denis, « Retour sur la loi de 1884 », *op. cit.*, p. 20-21.

syndical français s'est approprié cette séparation pour des raisons propres. Les appareils syndicaux ont intérêt à limiter leur politisation pour rassembler largement les adhérents, quelle que soit leur idéologie, mais ils ne peuvent nier que leur action s'inscrit dans une certaine vision du monde.

L'appréhension de la nature de la participation syndicale aux débats politiques diffère au sein du syndicalisme français, selon un clivage qui structure le champ syndical français sur la longue durée, entre réformistes et révolutionnaires. Les premiers « ont une mentalité pragmatique ; intégrés à la société existante dont, soit ils ne souhaitent pas, soit ils ne pensent pas pouvoir sortir, ils y pratiquent exclusivement une action de contre-pouvoir économique, laissant théoriquement aux “partis et groupes de pensée” le champ de la construction politique et de la réorganisation radicale du système économique. » Les seconds « souhaitent au contraire travailler à la fois dans le cadre de la revendication économique comme les premiers, tout en définissant un projet de société qui l'inspire et la maximalise. »⁷¹ Le projet de société des révolutionnaires les conduit à plus insister sur l'aspect politique du syndicalisme, mais aucun syndicaliste ne dissipe complètement l'ambivalence par rapport aux questions politiques.

Dans l'ensemble, le syndicalisme français se caractérise par sa forte teneur idéologique. Ce phénomène s'expliquerait par la division, qui attise la volonté de se différencier. Il diminue le pouvoir du syndicalisme et donc les « gratifications matérielles et sociales » qu'il offre⁷²? Un syndicalisme de service serait plus modéré. Le cas du syndicalisme enseignant contredit partiellement cette analyse : il est uni et en position de force pour la gestion du personnel. Pourtant, sa dimension idéologique est incontestable, par l'insertion dans le camp de la gauche. Cette dimension participe du succès de la FEN, soumise dans certains secteurs à la concurrence d'organisations officiellement apolitiques. Les thèses utilitaristes de Mancur Olson⁷³ ne suffisent donc pas à rendre compte de la syndicalisation massive des enseignants.

Comme souvent, l'originalité du particularisme enseignant diminue si on le compare au syndicalisme fonctionnaire, qui insiste sur « la solidarité avec le mouvement ouvrier et le socialisme en général », ce qui lui permet « d'intégrer le travail quotidien et les revendications catégorielles dans une philosophie de la société. »⁷⁴ La FEN se distingue tout de même par son insistance sur l'idéologie, puisque la laïcité constitue le cœur de son identité et que les grèves les plus

71. DEZES Marie-Geneviève, « Les relations entre les syndicats et le pouvoir en France. », *op. cit.*, p. 35-36.

72. BEVORT Antoine, « Le syndicalisme français et la logique du recrutement sélectif : le cas de la CFTC/CFDT », Paris, *Le Mouvement social*, n° 169, octobre-décembre 1994, p. 135.

73. OLSON Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978.

74. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, *op. cit.*, p. 21.

réussies portent sur des motifs politiques, comme le 30 mai 1958 contre la prise de pouvoir par le général de Gaulle et la grève laïque du 9 novembre 1951.

Mais la force des représentations politiques de la FEN provient de leur naturalisation. L'attachement à la laïcité et à la république sociale est vécu comme le prolongement du métier d'enseignant, et non comme une manifestation d'opinions subversives. Ainsi, les enseignants, et particulièrement les instituteurs, ne se mobilisent pas en mai 1958 pour un changement de société, mais pour conserver la République. D'un côté, le syndicalisme a besoin d'un substrat idéologique. De l'autre, ce substrat reste flou pour éviter de perdre des adhérents.

Paradoxalement, du point de vue des syndiqués, l'idéologie de l'organisation est presque négligeable. Ils s'y montrent sensibles, mais se fondent d'abord sur les résultats et les pratiques réelles pour apprécier l'action du syndicat. Un questionnaire fait apparaître que dans les années 1960 86 % des professeurs estiment que le rôle des syndicats est de «s'occuper de la défense des intérêts matériels des enseignants», alors que 49 % s'opposent à l'idée de «prendre position sur certaines grandes questions politiques concernant la vie du pays»⁷⁵. Les enseignants semblent donc concernés par ce portrait peu flatteur dressé alors par le tenant du syndicalisme révolutionnaire, Pierre Monatte : «Le syndicat n'est aux yeux de beaucoup qu'une société protectrice, non des animaux bien sûr, mais des travailleurs sans courage. On paye sa cotisation syndicale comme on règle sa feuille d'impôts.»⁷⁶

Avec la stratégie Bouches-du-Rhône, les unitaires tentent de tirer profit de cette disposition des syndiqués. La motion d'orientation unitaire de 1955 s'adresse aux enseignants «soucieux de la défense immédiate de leurs intérêts corporatifs»⁷⁷. Les syndiqués des bastions unitaires renouvellent leur confiance à des équipes militantes efficaces, plus qu'à des communistes. L'idéologie reste un élément fort du point de vue des adhérents, mais ils se préoccupent peu de sa traduction partidulaire. Un socle idéologique commun soude le syndicalisme enseignant, à partir duquel s'établissent des confrontations idéologiques entre courants.

La pensée politique majoritaire

Le fond structurant des représentations politiques du courant autonome repose sur un socialisme républicain, incarné par la figure de Jaurès, avec l'idée très profondément «que la rupture avec le vieux monde n'est pas en

75. 21 % seulement des professeurs approuvent entièrement cette seconde idée. VINCENT Gérard, *Les professeurs du second degré*, op. cit., p. 217-218.

76. MONATTE Pierre, *Trois scissions syndicales*, op. cit., p. 5-6.

77. EP, n° 9, août-septembre 1955.

avant d'eux, à accomplir, mais derrière eux, à compléter»⁷⁸. Le déclin du Parti radical laisse la SFIO incarner les valeurs de la 3^e République que les instituteurs adoptent.

Cependant, ce réformisme s'appuie quelquefois sur une rhétorique syndicaliste-révolutionnaire, que certains savent d'autant plus mobiliser qu'elle évoque leur passé. Le meilleur exemple est fourni par la charte Bonissel-Valière, acte de naissance de l'autonomie du syndicalisme enseignant, au ton très radical, mais jamais appliquée. La motion autonome du congrès fédéral de 1952 soutient « la lutte contre le capitalisme ». Les autonomes concurrencent les unitaires sur leur propre terrain et clament leur « foi dans la valeur révolutionnaire du syndicalisme »⁷⁹, dans un style digne de la CGT du début du siècle.

Les pratiques et représentations syndicales du SNI et de la FEN ne sont pas mises en cohérence avec ces analyses. Ces déclarations ont peut-être pour fonction de rassurer les syndicalistes en leur montrant que l'autonomie ne s'accompagne pas d'un affadissement de l'idéologie syndicale. De plus, les termes les plus radicaux se trouvent rarement dans les articles habituels de la presse syndicale, mais plutôt dans les motions de congrès, moins lues et de portée plus générale. Le manifeste de la majorité du SNI en 1948 illustre les tensions internes de son discours : un passage présente le syndicalisme comme « l'arme essentielle des travailleurs dans l'œuvre d'émancipation devant aboutir à la disparition du salariat et du patronat, à l'avènement d'une société juste et fraternelle. » Mais l'application concrète de cette perspective est gradualiste et réformiste : le changement est envisagé par la « participation de plus en plus large et qui doit devenir prépondérante » de la classe ouvrière « à l'organisation de la production, à la gestion des services et des entreprises. »⁸⁰ Ce décalage n'est pas une spécificité enseignante, puisque le parti socialiste développe aussi un discours révolutionnaire, marxiste, et est fréquemment accusé de pratiquer un double langage⁸¹.

La profondeur des liens existant entre la SFIO et les directions des syndicats enseignants relève de l'évidence, notamment par l'entremise de l'adhésion de nombreux dirigeants de la FEN à ce parti. Une osmose existe entre les enseignants et leurs organisations (Ligue de l'enseignement, mutuelles, associations laïques) et le Parti socialiste, lesquelles participent de manière informelle à une véritable constellation républicaine-laïque⁸². Selon le témoignage de Robert Chéramy, Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO et ancien professeur,

78. OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, op. cit., p. 126.

79. *EP*, n° 1, octobre 1951 et n° 8, août-septembre 1957.

80. *ÉL*, n° 22, 11 mars 1948. Les termes sont quasiment identiques dans la motion d'orientation autonome de la FEN, en 1949. *EP*, n° 1, septembre-octobre 1949.

81. Cf. BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir*, op. cit., p. 14-15.

82. À partir de 1958, le parti socialiste autonome, puis le PSU concurrencent la SFIO au sein

déjeunait environ une fois par semaine avec Denis Forestier, secrétaire général du SNI, même quand il était président du Conseil⁸³. Localement aussi, l'interpénétration est frappante. Dans la Fédération socialiste du Pas-de-Calais, après-guerre, les liens avec le SNI s'«institutionnalisent», ses dirigeants participent aux instances de la SFIO, ainsi Pierre Talleux, secrétaire de la section SNI appartient au bureau fédéral⁸⁴.

Pour examiner en profondeur les rapports entre majorité du syndicalisme enseignant et SFIO, nous optons pour une analyse en termes de réseaux. Remarquons qu'avec l'éloignement progressif de FO de la sphère socialiste, seules les relations avec le syndicalisme enseignant correspondent au modèle social-démocrate, dans lequel existe un «processus d'institutionnalisation d'un état des luttes et des revendications» par l'intermédiaire «du couple parti-syndicat». Dans ce modèle en vigueur en Allemagne, les dirigeants syndicaux sont des partenaires de la direction du Parti, «la réalité du pouvoir est partagée entre les oligarchies syndicales et politiques»⁸⁵.

La connexion apparaît clairement à l'occasion de la crise de mai 1958, quand la 4^e République vacille et que la SFIO hésite. Denis Forestier participe «à toutes les réunions communes du groupe socialiste et du comité directeur en mai 1958»⁸⁶. Il écrit une lettre aux parlementaires socialistes «Instituteurs et Professeurs». Il les appelle : «Mes chers amis» et précise le sens de sa démarche : il ne les considère pas comme «des représentants parlementaires d'une corporation», mais comme «parlementaires socialistes» qui sont «aussi des éducateurs.»⁸⁷

Le rôle politique joué par les dirigeants du SNI tient également à l'importance des instituteurs dans le dispositif militant de base, comme agents électoraux, édiles municipaux ou responsables de l'appareil partisan. Ainsi, Rachel Lempereur, ancienne secrétaire générale de la section SNI du Nord, devient première adjointe du maire de Lille et conseillère générale⁸⁸, sans oublier la brillante carrière de Pierre Mauroy, ancien secrétaire général du SNETAA. Le secrétaire de la section FEN du Gard explique en 1949 à Lavergne qu'il peut

de cette constellation, qui comprend aussi le parti radical et la ligue des droits de l'homme. FRAJERMAN Laurent, «L'engagement des enseignants.» *op. cit.*, p. 64 et suiv.

83. MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA*, *op. cit.*, p. 442, note 2.

84. C'est la fédération de Guy Mollet. SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, p. 109.

85. BERGOUNIOUX Alain, MANIN Bernard, *La social-démocratie ou le compromis*, Paris, PUF, 1979, p. 52 et 158.

86. MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA*, *op. cit.*, p. 443.

87. 2 BB 40, lettre de Forestier, du 31 mai 1958 à ses «amis, instituteurs et professeurs, députés et sénateurs du Parti socialiste».

88. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, circulaire de la section du Nord du SNI sur le congrès national de 1964.

le joindre à la Fédération de la SFIO « tous les jours entre 17h30 et 18h30 et le dimanche entre 11 heures et midi »⁸⁹.

Or, les dirigeants de la FEN ne manquent jamais de rappeler leur fidélité au principe d'indépendance syndicale. Denis Forestier considère à juste titre que « la CFTC, nouvelle venue au syndicalisme ouvrier a cherché des attaches extérieures politiques [...] et son syndicalisme conduira à un travaillisme. »⁹⁰ Naturellement, les unitaires, si souvent critiqués dans ce domaine, relèvent régulièrement les manquements à l'indépendance syndicale de leurs adversaires réformistes. Clauzet déclare que les dirigeants du SNI attachent les instituteurs « au char de la bourgeoisie et de sa social-démocratie »⁹¹. Avec la fin de la guerre froide et l'apaisement des relations internes à la FEN, leurs critiques s'atténuent et ne relèvent plus de l'antisocialisme. La motion Bouches-du-Rhône du congrès fédéral de 1957, lorsque Guy Mollet est président du Conseil, dénonce sur un mode allusif la paralysie de « l'action du Syndicat qui doit apprécier un gouvernement non d'après son étiquette, mais en fonction de ses actes. »⁹² L'occasion est belle pour les unitaires de se présenter en syndicalistes indépendants des partis politiques. Cependant, la position des réformistes est en adéquation avec le soutien électoral de la majorité des enseignants à la SFIO et au parti radical. De plus, les unitaires ne procèdent généralement que par allusions, ce type de débat étant susceptible d'affaiblir tous les protagonistes, à commencer par eux.

Les unitaires soulignent que la SFIO interdit à ses adhérents d'appartenir à la CGT. Cette ingérence est plus générale, moins précise que celle du PCF. La défense de l'indépendance syndicale par des militants socialistes est le produit de la compétition avec les militants communistes, car « "l'indépendance syndicale", souvent considérée comme une création endogène et spontanée, résulte également de la concurrence spécifique à laquelle se livrent les agents politiques. »⁹³ La SFIO établit la liste des associations auxquelles les socialistes peuvent adhérer, mais la discipline des socialistes est permissive⁹⁴.

Deux raisons de fond expliquent la politisation de la FEN : son caractère de syndicat de fonctionnaires, qui recherche un moyen de pression efficace sur

89. 1 BB 13, lettre du secrétaire du Gard, 18 décembre 1949.

90. C'est-à-dire à la constitution d'un parti du travail par le syndicat, sur le modèle anglais. 3 BB 161, Divers, CA de PUMSUD du 17 novembre 1964.

91. BFI n° 7, mai 1951.

92. *EP*, n° 8, août-septembre 1957.

93. BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir*, *op. cit.*, p. 192 ; et BARBET Denis, « Retour sur la loi de 1884, la production des frontières du syndical et du politique », Paris, *Genèses*, n° 3, février 1991, p. 28.

94. MORIN Gilles, « Espaces et réseaux socialistes après la Libération : pistes de recherche », in BERSTEIN Serge et autres, *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, *op. cit.*, p. 311.

l'État et l'intérêt des enseignants pour la politique. Véritables entrepreneurs de morale civique, ils recherchent «un moyen d'évasion, hors d'un milieu de vie jugé étroit et contraignant». De plus, les «talents de plume et de parole, propres au clerc enseignant trouvent là l'opportunité de se révéler.»⁹⁵

Le SNI défend une conception très politique du syndicalisme, que Juliette Harzelec exprime quand elle déclare que le «rôle d'éducateurs du peuple» impose aux instituteurs «d'être plus que tous les autres travailleurs, conscients de l'évolution historique, de l'évolution sociale, de s'intéresser aux problèmes d'économie politique»⁹⁶. La relation à la politique des instituteurs s'intensifie en fonction de leur engagement syndical. La volonté d'indépendance syndicale n'est pas un refus total de la politique partidaira, dans la mesure où la direction du SNI donne son avis lors des crises politiques. Ainsi dans ses articles écrits en 1947, René Bonissel éreinte de Gaulle avec une rare violence : «Un général au nom prestigieux réussira-t-il ce que n'a pu établir en France un maréchal déclinant?» Il conclut son article par : «Il est faux qu'une dictature soit une panacée contre les maux dont nous souffrons.»⁹⁷

Certains syndiqués, et surtout les petits syndicats de la FEN, refusent au contraire toute immixtion dans le domaine politique. Cette désapprobation est particulièrement vive dans les périodes de crise politique et peut servir de paravent à des positions dissidentes. Ainsi, la section académique d'Alger du SNES vote en 1956 une motion qui propose d'éviter toute discussion politique sur la guerre d'Algérie. Dans un tel cas de figure, la neutralité vaut probablement approbation de la politique menée par le gouvernement⁹⁸. En 1958, la seule grève réussie contre le coup de force gaulliste, celle de la FEN, n'est pourtant pas suivie par tous les adhérents du Syndicat des proviseurs et directrices de lycées à cause de son «caractère politique»⁹⁹. Lors du référendum sur la constitution de la 5^e République, la FEN donne une consigne de vote négatif, au nom des principes républicains.

La FEN entretient donc un rapport complexe avec l'activité politique. Elle dénigre ses mœurs en déclarant que «l'électoratisme est entré dans les mœurs ouvrières. Finalement, le syndicat, dans le monde économique, prend l'allure et le style des partis dans le monde politique.»¹⁰⁰ Dans le même temps, toutes ses tendances concilient activité syndicale et politique (par exemple, l'ÉE voit la cohabitation d'anarcho-syndicalistes et de trotskistes). Un militant de l'association qu'elle a créée, *pour un mouvement syndical uni et démocratique*

95. GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique, op. cit.*, p. 159.

96. Rapport de la commission d'éducation sociale. *ÉL*, n° 17, 13 juillet 1945.

97. Éditorial. *ÉL*, n° 5, 30 octobre 1947.

98. Avec 530 voix contre 292. 1 BB 100, motion sur l'Algérie du S3, le 18 mars 1956.

99. 2 BB 40, courrier des SN sur la grève du 30 mai 1958, E. P. Duharcourt, secrétaire général du Syndicat des proviseurs et directrices de lycées.

100. 3 BB 161, Divers, compte-rendu de l'AG de PUMSUD du 12 décembre 1959.

(PUMSUD), résume son ambivalence en la matière : « Il faudrait intéresser les adhérents aux faits politiques tout en évitant la politisation du mouvement syndical. »¹⁰¹ L'ambiguïté de la position fédérale ressort de ce conseil délivré par Lauré au secrétaire de la section de l'Aube à propos du référendum de 1962 : « N'oublie pas cependant que la FEN n'est pas un parti politique et que tu dois être tenu à une certaine prudence, non pas tellement dans les contacts que dans l'extériorisation qui peut être faite de positions communes à plusieurs groupements »¹⁰².

Les dirigeants de la FEN, malgré leur proximité avec la SFIO, tentent d'accréditer l'idée d'une nature différente du syndicalisme, imperméable aux idéologies. Aigueperse déclare que « les préoccupations » des forces politiques diffèrent, « même si les buts poursuivis sont identiques. »¹⁰³ Pour Kreisler, du SNES, « un des mérites de la pensée syndicale, et qui la distingue des dogmatismes politiques, est dans sa nature empirique »¹⁰⁴. L'action syndicale est perçue comme une pratique cherchant sa théorie. La FEN cherche donc à affirmer une conception syndicale de la politique, plus pragmatique. Or, se doter d'un projet politique distinct et adapté à ses propres catégories d'analyse est l'une des conditions de l'indépendance syndicale, comme l'avait compris les rédacteurs de la charte d'Amiens. Sinon, le syndicalisme est dépendant des réflexions produites par les partis.

Justement, l'originalité des dirigeants du SNI et de la FEN érigée en source de fierté par leurs successeurs, est leur capacité à se distinguer des prises de position les plus controversées de la SFIO, au nom de leurs valeurs morales. Une rupture survient lors de l'avènement de la 5^e République : Guy Mollet aide De Gaulle, au grand dam des dirigeants du SNI et de la FEN. Ils tentent alors de renverser la direction de la SFIO, puis aident la fondation du Parti socialiste autonome. Certains échanges aigres-doux illustrent la profondeur du divorce. Lauré écrit en 1965 au dirigeant SFIO Deixonne :

« « Si j'ai bien compris »... c'est ainsi que commence votre lettre du 15 mars ; hélas ! Mon cher camarade, vous ayant lu, et constatant que vous ne m'avez pas compris, je doute que nous parlions le même langage, même si nous avons – mais l'avons-nous vraiment ? – un commun idéal. »¹⁰⁵

La génération de la guerre d'Algérie suit un parcours semblable à celui décrit par André Henry, secrétaire général de la FEN dans les années 1970 :

« Je n'ai jamais adhéré à la SFIO. Non par hostilité ou par refus de son idéal, mais parce que je me serais trouvé en contradiction, au regard de la situation

101. Le Fevre. 3 BB 161, divers, réunion de PUMSUD du 21 mars 1962.

102. 2 BB 1, lettre de Lauré à Bethery, 8 octobre 1962.

103. Éditorial. *ÉL*, n° 14, 10 avril 1946.

104. *EP*, n° 8, juin-juillet 1949.

105. 2 BB 2, lettre de Lauré à Deixonne, 16 mars 1965.

politique du moment. [...] Le SNI et la FEN étaient néanmoins pour toute une génération, porteurs des valeurs du socialisme, valeurs syndicales et valeurs politiques.»¹⁰⁶

Pour les majoritaires, notamment du SNI, la volonté d'indépendance syndicale peut donc se traduire comme une indépendance d'action politique. Elle ne consiste pas en une volonté de s'écarter des affaires politiques, mais plutôt en une liberté d'influer sur le champ politique, car la FEN réfute toute neutralité. Les autonomes sont indépendants parce qu'ils peuvent affirmer leurs désaccords politiques avec le parti qui leur sert de référence, la SFIO.

L'indépendance syndicale, une arme contre les communistes

La majorité et ses alliés articulent le thème de l'indépendance syndicale à un contenu anticommuniste¹⁰⁷. Cette tactique a écloé dès la naissance du PCF, considéré comme un danger par l'aile réformiste du mouvement syndical. À titre d'exemple, citons un article de René Bonissel dans *L'École libératrice* qui attribue au PCF la responsabilité des victoires fascistes et des scissions syndicales. Il se penche sur la «conception léniniste de subordination étroite des syndicats au parti politique»¹⁰⁸. En effet, l'une des 21 conditions posées par Lénine à l'adhésion du parti socialiste français à l'Internationale communiste impose clairement la domination du mouvement syndical. Cette condition est donc reproduite par Bonissel sans qu'il précise que le PCF considère qu'elle n'est plus d'actualité en 1946. L'évolution du discours communiste, qui ne présente plus les syndicats comme des courroies de transmission du Parti, amène ses détracteurs à exhumer des preuves plus anciennes. En effet, la pratique du PCF à partir du Front populaire «a été dans le sens d'une application plus souple du principe de la courroie de transmission [...]». Les deux organisations demeurent distinctes, mais les militants communistes, majoritaires ou minoritaires, doivent animer et contrôler l'action syndicale en évitant, à la fois, une trop forte politisation du syndicat, pour ne pas affaiblir son audience, et une trop grande syndicalisation du parti, pour ne pas perdre de vue l'alternative politique.»¹⁰⁹

Le dirigeant autonome Kreisler estime lui que la critique du SNES par les unitaires prend «sa source hors [des] organisations syndicales, car elle est essentiellement politique et sectaire.»¹¹⁰ Très souvent, les polémiques

106. HENRY André, *Dame l'école*, Paris, Ramsay, 1977, p. 120.

107. Nous utilisons ce concept dans le sens d'une hostilité systématique aux positions du PCF, notamment sur l'URSS, et à son idéologie. Les syndicalistes enseignants ne pratiquent pas l'anticommunisme primaire.

108. *ÉL*, n° 4, 10 novembre 1946.

109. BERGOUNIOUX Alain «Typologie des rapports syndicats-partis en Europe occidentale», Paris, *Pouvoirs*, n° 26, 1983, p. 27.

110. *US*, n° 50, 25 février 1949.

s'enracinent autour de cas concrets. Dans la Somme, l'attitude d'un dirigeant de la section qui «prend la parole à la fois comme militant FEN et militant PC» provoque des «incidents», évoqués en bureau fédéral¹¹¹. Dès 1884, «“la politique” désigne l'œuvre menaçante de l'adversaire, et la dénonciation de ce qu'on appellera plus tard la “politisation” vise en réalité le contrôle des syndicats par les “autres”» forces politiques¹¹². L'une des fonctions du thème de l'indépendance syndicale est justement de signaler aux syndiqués les particularités politiques de certains militants, et donc paradoxalement de leur permettre de coder politiquement les débats internes au syndicalisme enseignant. La critique de la dépendance du courant unitaire envers le PCF ne constitue pas un discours de façade pour les majoritaires. Elle leur sert de grille de lecture pour les actes de la minorité¹¹³.

La perception de l'indépendance syndicale distingue le PCF. Les communistes estiment que les champs politiques et sociaux sont liés et affirment leur volonté d'agir conjointement. La divergence entre les syndicalistes membres du PCF et ceux qui adhèrent au PS réside dans la différence de perception de l'action politique : les socialistes se reconnaissent dans une forme traditionnelle, exprimée essentiellement au moment des élections et par le biais du champ politique strictement défini, alors que les communistes, fidèles à la tradition léniniste, débordent constamment de ce champ, en ne lui accordant qu'une importance relative et en impliquant les mouvements sociaux dans les processus politiques¹¹⁴.

Les unitaires souhaitent ouvertement que syndicats et partis travaillent en commun. Ainsi, Paul Delanoue s'élève dans *L'École libératrice* «contre ceux qui voulaient opposer mouvement syndical et partis politiques. Les uns et les autres ayant des domaines d'activité nettement différents, peuvent conjuguer leur action, mais ne peuvent se substituer les uns aux autres.»¹¹⁵ En revendiquant cette coordination, les unitaires explicitent une pratique répandue dans le syndicalisme enseignant et s'exposent aux polémiques.

Les unitaires plaident non coupables en matière de dépendance envers le PCF. Paul Delanoue mobilise plusieurs registres argumentaires classiques. Il déplace la question : «Les adversaires de la FEN-CGT diront qu'elle est communiste ; une chose est vraie : les communistes sont certainement, comme dans les organisations autonomes, parmi les plus actifs.»¹¹⁶ Il ironise également : «On agite le drapeau de l'Indépendance : voilà le grand mot lâché ; il

111. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 22 septembre 1958.

112. BARBET Denis, «Retour sur la loi de 1884», *op. cit.*, p. 21.

113. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 mai 1959.

114. MARTELLI Roger, «1936-1973 La démarche communiste», *Cahiers d'histoire de l'Institut Maurice Thorez*, n° 3, avril-mai 1973, p. 22-23.

115. *ÉL*, n° 5, 25 novembre 1946.

116. *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948.

trouve toujours quelque résonance, parce qu'il a la faveur d'un individualisme extrêmement développé.»¹¹⁷ La dénonciation de l'anticommunisme constitue un moyen commode de répliquer. Les majoritaires considèrent, par la voix d'Henri Aigueperse : «Aux yeux des communistes, pour ne pas faire d'anticommunisme, il faut être communiste»¹¹⁸. Les argumentations sont donc circulaires. Le refus de toute discrimination à caractère politique motive des unitaires non communistes, tel Jean Petite qui relate qu'il «se prononçait contre l'exclusion des communistes du mouvement syndical. Parquer les communistes est impossible et dangereux.»¹¹⁹

Pour accepter de militer dans le courant unitaire, il faut en effet tolérer la présence de communistes, puisque le syndicalisme enseignant offre le choix d'autres tendances. Ce rejet de l'anticommunisme est d'autant plus difficile dans une période de sectarisme particulièrement marqué du PCF. De fait, il apparaît comme un élément identitaire du courant. Voici deux témoignages de cet état d'esprit chez les dirigeants unitaires du SNES non-membres du PCF : André Drubay : «J'ai été choqué par la virulence anticommuniste»¹²⁰, et Gilbert Tessier : «La tendance B [du SNES] est née de la volonté d'un certain nombre de collègues de s'opposer à un anticommunisme systématique et d'unir dans l'action des communistes et non-communistes en accord sur des principes essentiels.»¹²¹ Il définit donc de façon politique l'identité du courant, par refus de l'anticommunisme. Ceci place le PCF au cœur de la stratégie du courant, attitude paradoxale pour quelqu'un qui n'en est pas membre.

Comment garantir réellement les syndicats contre une entreprise de contrôle politique, sans tomber dans le travers de la pétition de principe non suivie d'effets ? La FEN trouve la solution avec la notion d'incompatibilité entre les responsabilités politiques et syndicales. Cette règle n'empêche pas les partis fournis en militants de constituer une tendance, puisque l'adhésion à un parti n'est pas proscrite, mais a «le mérite d'abaisser le degré de politisation des dirigeants d'éventuelles tendances, qui sont moins directement soumis, sinon à l'idéologie véhiculée par les partis, du moins à la logique de compétition politique»¹²². L'exercice de responsabilités syndicales relève d'un autre mode que celui des responsabilités politiques, dans la mesure où elles amènent à

117. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

118. Intervention à un congrès du SNI. Rappelé dans 2 BB 80, *Bulletin intérieur de liaison et de documentation syndicale*, n° 3, Pierre Desvalois et Denis Forestier, 26 octobre 1960.

119. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

120. Entretien avec André Drubay.

121. Lettre interne au courant, 24 mars 1962, publiée in « Lettres internes de la liste B (Unité et Action, 1962-1967) » Paris, *Les Documents de l'IRHSES*, supplément à *Points de repères*, n° 20, janvier 1999, p. 7.

122. POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, *op. cit.*, p. 514-515.

rechercher un consensus entre adhérents sensibles à des idéologies différentes, pour préserver l'unité et l'efficacité de l'organisation. L'affichage de l'appartenance politique d'un dirigeant syndical est plus visible quand celui-ci est élu ou participe aux instances d'un parti.

Cette situation est fréquente dans les syndicats dirigés par des communistes, qui n'hésitent pas à se présenter aux élections. L'examen des cas des dirigeants unitaires les plus connus entre 1944 et 1960 confirme l'impression que l'intérêt du parti communiste est opposé à l'adoption de cette règle. Le courant unitaire la récuse. Lorsque la FGE change ses statuts pour devenir la FEN, le dirigeant unitaire du SNET René Girard combat son introduction et « s'oppose formellement à ce qu'un acte de candidature exige la démission du camarade candidat : la démission ne devra être obligatoire qu'en cas d'élection. »¹²³ L'article 5 bis des statuts de la FEN de 1947 précise donc que la règle s'applique postérieurement à l'élection d'un membre de la commission administrative au Parlement. L'exercice de mandats locaux est accepté, contrairement aux statuts du SNETAA qui interdisent tout « mandat politique rétribué ou non »¹²⁴. La révision des statuts fédéraux de 1949 affine et durcit le dispositif avec l'article 9 :

« Nul ne peut se servir de son titre de membre de la CA ou de membre du bureau en dehors des activités fédérales. Tout membre de la CA qui brigue un mandat dans les assemblées législatives est suspendu de ses fonctions pendant la campagne électorale et doit s'en démettre s'il est élu. »¹²⁵

Aucun parti n'est cité dans ces articles des statuts, mais personne n'ignore qu'ils visent le PCF.

Courant unitaire et communisme : des rapports étroits

Un courant communiste ?

Pour étudier l'instance décisionnelle dans les rapports entre le courant et le PCF, deux postures théoriques sont possibles, soit une posture structurelle, objectiviste, soit une approche compréhensive. La première posture s'appuie sur des relations indiscutables entre syndicalisme unitaire et PCF, que l'ouverture des archives du parti ne fait que confirmer. Elle en déduit qu'il s'agit de deux facettes d'une même réalité. Poussée à son extrême, ce raisonnement nous exonère de toute étude précise de la question. Notre posture, compréhensive, tente au contraire de restituer le sens de l'action des acteurs. Une proportion importante de militants et de dirigeants unitaires n'ont jamais adhéré au PCF et ont défendu jalousement leur indépendance. Doit-on occulter cet

123. EP, n° 8, mai 1946, spécial congrès, séance du mercredi a.m., 6 mars 1946.

124. Article 12 des statuts. MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique, op. cit.*, p. 36.

125. EP, n° 4, décembre 1949.

aspect en n'accordant aucun crédit à ces personnes ? Notre démarche prend en compte leur discours et tâche de l'analyser, ne serait-ce que comme mythe nécessaire au fonctionnement de ce type de syndicalisme, ou comme expression méconnue d'une réalité.

Dans un contexte de forte négation de ses rapports avec le PCF, des marqueurs idéologiques doivent permettre d'évaluer le degré d'originalité du courant unitaire ou son éventuelle conformité idéologique au communisme. Le premier marqueur concerne le philo-soviétisme du courant. Certes, il correspond à un contexte d'illusions d'une bonne partie de la gauche et des intellectuels français, mais le courant unitaire ne manifeste aucune prise de distance avec le régime soviétique, même à la fin des années 1950. À l'apogée du stalinisme du PCF, des militants unitaires déploient un zèle particulier. Un second marqueur touche au marxisme, dont les dirigeants unitaires se recommandent, à mots plus ou moins couverts¹²⁶. Delanoue décrit « un courant de pensée, celui qui voit dans la classe ouvrière la force essentielle de progrès, qui croit à une possibilité scientifique d'interprétation de la réalité sociale. »¹²⁷ À propos du SNES des années 1960, l'ancien dirigeant unitaire Jean Petite estime que le courant développait un « discours hypermarxiste »¹²⁸. Cependant, ce marxisme n'est pas constamment rappelé, il s'agit plutôt d'un élément discret. Le rassemblement se fait sur une base syndicale, non idéologique.

Le dernier marqueur relève de l'implicite : nous ne connaissons aucune position ou déclaration émanant du courant qui aille à l'encontre des intérêts et des idées du PCF. En général, le discours du courant se situe en retrait de celui du PCF. Il se concentre sur les questions revendicatives, conformément à sa nature syndicale, mais nous avons pu établir des concordances sur de nombreux thèmes (laïcité, colonisation...). Au cours de notre période, les syndicalistes communistes ne dévient pas des positions générales de leur parti sur les questions politiques en débat, ce qui s'explique certainement par l'absence dans le courant unitaire d'une sensibilité opposée à l'idéologie communiste, avec laquelle ils devraient établir des compromis.

L'époque de la FEN-CGT correspond au discours du courant le plus conforme aux canons communistes. Ses aspects les plus saillants disparaissent peu à peu, car à partir de 1956 et des tensions internes que l'affaire de Hongrie provoque, les communistes comprennent la nécessité de ne pas dépasser certaines limites pour maintenir un courant unitaire puissant et rassembleur. Si le signe d'égalité entre communisme et syndicalisme unitaire s'avère excessif, nous optons pour l'idée de compatibilité entre les deux : un communiste peut

126. Sol décrit les cégétistes : « Marxistes, pénétrés de la conception de lutte de classe ». SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

127. *ÉL*, n° 16, 30 mai 1947.

128. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

et même doit adhérer à l'idéologie et aux pratiques du courant, alors que le syndicalisme réformiste entrant en contradiction avec ses convictions.

L'aide du PCF au courant unitaire

Plusieurs raisons poussent le PCF à s'intéresser au syndicalisme enseignant. Les enseignants communistes constituent une minorité nombreuse et active. L'existence de relais syndicaux parmi les enseignants donne de l'ampleur à certaines initiatives du PCF et participe à son influence électorale. À titre d'exemple, Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT, dénonce «le système des apparentements et les élections du 17 juin, qui ont écarté de la Chambre des communistes défenseurs de l'école»¹²⁹. Cependant, l'implantation syndicale ne se traduit pas automatiquement par des suffrages pour le PCF, auquel le milieu enseignant reste globalement réfractaire.

L'attraction exercée par la SFIO sur les enseignants constitue la seconde explication de l'intérêt du PCF pour les organisations syndicales enseignantes. Avec la guerre froide, les frères ennemis socialistes et communistes rompent presque toute relation. Un anticommunisme déclaré, plus fort et plus, net que dans les années 1920, structure en profondeur les comportements de cette génération socialiste¹³⁰. Les communistes profitent de leur supériorité numérique récente sur la SFIO au sein de la gauche et critiquent sa politique de troisième force. Le drame de la gauche se joue dans cette incommunicabilité, qui l'empêche de peser sur les événements. Pourtant, les deux partis ne peuvent nier leurs points communs, au-delà de leur origine identique. L'existence de ponts entre eux s'avère nécessaire. La FEN et le SNI représentent une passerelle cruciale, puisqu'elle est la seule et qu'elle se rapporte à la gauche enseignante, dont on sait l'importance pour les partis de gauche.

De plus, le syndicalisme enseignant exprime des positions politiques différentes de la SFIO. En 1953, le secrétariat du PCF scrute les résultats du congrès du SNI: «Les dirigeants sociaux-démocrates du SNI (Forestier) ont dû recourir à une concession de forme au moins pour l'unité d'action, à une formulation différente de celle de G[uy] Mollet en raison de ses positions non admises, même par des instituteurs socialistes»¹³¹. En 1954, le combat contre la Communauté européenne de défense donne l'occasion aux communistes d'interférer dans la vie de la SFIO, en promouvant le slogan «d'unité des communistes et des socialistes.» Le dirigeant communiste Voguet se félicite que, malgré les interdits de la direction du PS, des socialistes aient «pris des

129. Ce système prive les communistes de nombreux sièges au bénéfice de la SFIO et du MRP. Rapport sur la défense laïque. *ASU*, n° 22, octobre 1951.

130. BERGOUNIOUX Alain, «Généralisations socialistes?», *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 22, avril-juin 1989, p. 97.

131. Archives PCF, secrétariat, 28 juillet 1953.

initiatives contre la CED allant parfois jusqu'à une participation aux actions communes. »¹³² Concrètement, la presse communiste publie une résolution du congrès de la FEN qui s'oppose à un accord culturel franco-allemand¹³³. De ce fait, la direction du PCF assigne aux syndicalistes unitaires, malgré leurs préventions, une mission conciliatrice à l'intérieur de la FEN. Le coup porté à la FEN-CGT fin 1953 est explicitement présenté par le PCF comme une conséquence de cette recherche d'union avec le PS¹³⁴.

La position du PCF reste équilibrée entre souci d'union et manifestation de ses idées propres, d'autant que la direction du SNI ne facilite pas le rapprochement. Si le bureau politique invite régulièrement les instituteurs communistes à éliminer « les manifestations opportunistes ou sectaires », à dégager « systématiquement tout ce qui est positif dans les positions des dirigeants du SNI de manière à développer l'action commune », il leur demande simultanément de « faire la clarté politique devant la masse des instituteurs sur toutes les positions anticommunistes, et négatives, adoptées par les dirigeants du SNI. »¹³⁵ Cette attitude ambivalente ne facilite pas la tâche des militants de base, les ajustements entre les aspects négatifs et positifs dépendant du contexte.

Une crise politique majeure confirme le caractère stratégique du syndicalisme enseignant pour le PCF : la fin de la 4^e République. Des comités se forment en mai 1958 avec partis de gauche et syndicats, pour résister au coup de force gaulliste. La FEN se mobilise en faveur de l'unité la plus large, malgré les réticences de la SFIO et de FO. Son idéal se réalise dans une section comme le Finistère, où des orateurs FO et SFIO, aux côtés du PCF et de la CGT, participent à de nombreux meetings enthousiastes, toujours présidés par la FEN¹³⁶. Le secrétaire de la section de la Mayenne décrit son rôle : « les socialistes et FO maintenant leurs exclusives, il nous fallait aller d'un bord à l'autre pour essayer de réaliser l'union. Je dois dire que j'en sors écœuré et que je n'ai pu faire donner signe de vie aux FO et socialistes qu'en leur faisant comprendre qu'ils forçaient la FEN à être toujours du même côté »¹³⁷ Lorsque la FEN doit se prononcer sur le référendum gaulliste, la direction du SNI a besoin de l'appoint fourni par les unitaires pour imposer un vote négatif, conforme à la position du PCF, mais pas à celle du PS, dont le secrétaire général, Guy Mollet, siège au gouvernement¹³⁸.

132. Pour le PCF et les gaullistes qui ont empêché sa réalisation, la CED aurait permis le réarmement allemand. Archives PCF, comité central, 5-6 mars 1954.

133. Archives PCF, secrétariat, 8 novembre 1954.

134. Archives PCF, CC, 5-6 mars 1954.

135. Archives PCF, bureau politique, 23 janvier 1958.

136. 2 BB 40, courrier des SD sur la grève du 30 mai 1958, section du Finistère.

137. 2 BB 40, courrier des SD sur la grève du 30 mai 1958, Marcheteau, de la Mayenne.

138. 2 BB 40, CA du 10 septembre 1958.

D'une manière permanente, le PCF pousse ses militants à participer aux activités syndicales, conformément à sa culture. Ce constat ne résout pas la question de l'arbitrage que chaque militant doit effectuer entre les rôles syndicaux et politiques. En règle générale, «le militantisme des communistes dans l'entreprise devient un militantisme *syndical* qui relègue le militantisme de parti au second rang», de ce fait, «la constitution de cellules d'entreprise» se transforme en «travail de Sisyphe»¹³⁹. Leur statut minoritaire limite fortement les responsabilités attribuées aux militants communistes, et cette disponibilité rend attrayants les postes offerts par un parti qui a besoin des compétences des enseignants.

De son côté, la direction du PCF fait en permanence pression sur les instituteurs communistes en faveur du militantisme syndical, contribuant à renforcer la présence unitaire¹⁴⁰. Le courant ne peut espérer se développer qu'avec des candidats sérieux, effectuant un réel travail de terrain. Le besoin de cadres le conduit à négocier avec l'appareil du PCF la répartition des dirigeants potentiels. En effet, le PCF tente de gérer ses cadres d'une manière centralisée, et exige une négociation collective avec ses partenaires syndicaux. Il refuse de voir un de ses militants s'investir dans le syndicat par choix personnel. Ceci l'érige en interlocuteur, même pour les syndicalistes unitaires non membres du parti, mais ces discussions sont menées par les dirigeants du courant adhérents du PCF. Georges Fournial puis Alfred Sorel, dirigeants syndicaux, discutent des cadres avec Maurice Perche, responsable de la Commission afférente du PCF, qui explique : les fédérations (départementales) «ne voulaient pas lâcher leurs militants». Il livre donc une «bataille permanente», et raconte que souvent, des enseignants, «conduisaient une liste dans une ville, devenaient maire» et quittaient définitivement leurs responsabilités syndicales : «j'avais Sorel dans le bureau qui arrivait avec ses listes et qui se battait avec différents secteurs du Parti pour ça. On gagnait quelquefois, rarement.»¹⁴¹ Le secrétariat du PCF dresse des listes de départements où porter ses efforts en priorité¹⁴². Maurice Perche relativise l'efficacité de son intervention : «Alors, il fallait arbitrer, enfin arbitrer ! Essayer de calmer le jeu surtout parce qu'arbitrer, tu n'y arrivais jamais.» Les unitaires demandaient également son aide pour que les instituteurs communistes aillent voter et «assistent aux assemblées générales».

Le soutien du PCF au courant unitaire le prive donc de cadres enseignants. Il apparaît que sa direction souhaite ce résultat, par ouvriérisme. Le PCF s'autoproclame «parti de la classe ouvrière» et n'entend pas se départir d'une des sources de son succès, que Bernard Pudal analyse ainsi : «grâce à une

139. FAVRE P., «Le modèle léniniste d'articulation parti-syndicats-masses», *op. cit.*, p. 451.

140. Intervention de Berlioz. Archives PCF, CC, 3-4 novembre 1945.

141. Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

142. Archives PCF, secrétariat, 13 avril 1956 et BP, 12 juillet 1961.

entreprise de sélection, de formation, de promotion et de célébration de ses cadres ouvriers, le PCF est parvenu à contrecarrer les processus d'illégitimation culturelle et sociale dont font l'objet les agents sociaux appartenant aux classes populaires.»¹⁴³ Un des fils conducteurs de la politique enseignante du PCF «relève de cette surreprésentation enseignante, et tout particulièrement des instituteurs, dans son appareil», accusée de freiner la promotion de cadres ouvriers. «Ces orientations systématiques débutent au début des années 1950, dans un premier temps, sous la direction du secrétaire à l'organisation Auguste Lecœur, orientation accentuée avec son successeur Marcel Servin. Après un assouplissement à la fin des années 1950, une nouvelle ouvriérisation des cadres du Parti correspond au début des années 1960, après le remplacement de Servin par Georges Marchais comme responsable à l'organisation.»¹⁴⁴ À cet égard, le souci du syndicalisme enseignant fournit un prétexte commode à la direction du PCF, qui éprouve des difficultés à obtenir des résultats concrets.

Les modalités de l'influence communiste

Les analyses portant sur le caractère communiste du courant s'appuient sur deux idées : la première considère que les communistes se comportent en bloc soudé dans les lieux de pouvoir syndical, la seconde occulte la présence de militants non membres du PCF en son sein, ou les qualifie de crypto-communistes. Les témoignages et l'ouverture des archives du PCF, dépouillées par Jacques Girault, donnent l'opportunité d'éclaircir le débat.

Ces éléments nouveaux prouvent que le parti organise des réunions pour exercer une influence sur les syndicalistes communistes. Les contacts s'intensifient après la disparition de la FEN-CGT, le parti tentant de prendre le relais de la coordination des enseignants unitaires. Des réunions de travail sont organisées avec quelques dirigeants syndicaux¹⁴⁵. Maurice Perche tient à minimiser leur rôle, affirme qu'elles ne se soucient pas des problèmes techniques ou précis du syndicat, mais de l'orientation générale : «on faisait le point. C'était l'occasion d'échanges, c'était aussi quelquefois l'occasion de discussions plus précises entre les copains. Mais tout cela donc tout à fait informel.» Il raconte que dans les années 1970 encore, Alfred Sorel et Gérard Alaphilippe rencontraient au siège de la *Vie Ouvrière* Henri Krasucki «qui était responsable de tous les problèmes syndicaux auprès du bureau politique»¹⁴⁶.

143. PUDAL Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, presses de la FNSP, 1989, p. 11

144. GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France, op. cit.*, p. 212-213.

145. Le secrétariat du PCF prévoit une discussion de Pierrard (responsable de la commission instituteurs) avec «Ducol, Buisson, Roulon sur le travail parmi les instituteurs», Archives PCF, 8 novembre 1954.

146. Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman

Des structures permanentes favorisent l'interconnexion : la commission des instituteurs et celle des intellectuels. Elles envoient des courriers aux fédérations lors des échéances syndicales, au contenu allusif par mesure de précaution. Pour intensifier son activité syndicale, la direction du PCF constitue en 1961 une commission pour le SNI dirigée par Maurice Perche et Fournial sous la responsabilité de Roland Leroy et une pour la FEN, dirigée par Léon Mauvais et Fournial¹⁴⁷. Des réunions nationales et des stages d'instituteurs communistes abordent chaque année les questions syndicales¹⁴⁸. Enfin, la revue *L'École et la Nation* répercute des mots d'ordre en direction des enseignants communistes, des militants syndicaux appartiennent à son comité de rédaction, notamment Alfred Sorel et Daniel Renard¹⁴⁹.

Le responsable du courant s'occupe de la constitution de la liste dans le SNI. La direction du parti en discute à certaines périodes : en 1949, pour la première fois, le secrétariat du parti choisit les sept candidats éligibles au bureau national du SNI. À partir de 1953, il examine la situation avant chaque congrès du SNI et de la FEN, en présence d'enseignants, quelquefois militants syndicalistes¹⁵⁰. Par exemple en 1960, Georges Fournial présente un rapport sur la FEN au bureau politique du PCF, qui décide d'examiner l'activité d'un militant «qui doit devenir membre du BN du SNI dans quelques semaines»¹⁵¹. Ces réunions suppléent à l'absence de représentants du courant unitaire dans les instances nationales du PCF, contrairement aux représentants de la CGT. Ce dispositif permet un échange : les syndicalistes participent à la discussion, au processus de décision, et peuvent espérer influencer les positions du PCF, que son poids à l'Assemblée nationale rend stratégique pour les enseignants. La courroie de transmission fonctionne dans les deux sens.

Les réunions ne se cantonnent pas au niveau national. Dès 1947, Paul Delanoue réunit les communistes membres du conseil syndical du Cher¹⁵². Maurice Perche explique qu'avant les réunions syndicales départementales, avec des non-communistes, «on faisait des réunions des responsables fédéraux communistes.» Gérard Alaphilippe se souvient qu'au début des années 1960 il a organisé «des réunions dans les fédérations qui se faisaient en deux temps ; il y avait une réunion avec des communistes et puis une réunion de la

147. Archives PCF, secrétariat, 14 juin 1961.

148. Gérard Alaphilippe estime «qu'il s'agit bien de fractions puisque ce sont des membres du Parti qui discutent du syndicat». Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

149. Entretien avec Daniel Renard.

150. GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France*, op. cit.

151. Archives PCF, BP 10 novembre 1960.

152. *ÉL*, n° 10, 10 février 1947.

tendance [...]. Ou bien alors en trois temps même : les directions fédérales, les communistes», et enfin la tendance¹⁵³.

Cela ne résout pas la question du degré d'autonomie dont disposent les syndicalistes communistes. Aucun, à suivre Annie Kriegel, qui estime que les rapports entre communistes et non-communistes ne se font pas «d'individu à individu, d'homme à homme, mais de puissance collective à personnalité isolée.»¹⁵⁴ Cette vision hiérarchisée et quasi militaire du PCF ne peut être rejetée totalement, mais en la suivant, on éprouve des difficultés à penser la pluralité des cultures et des pratiques communistes, les différences sociales et générationnelles. Incontestablement, les communistes valorisent la notion de discipline envers leur direction. Robert Ducol déclare ainsi : «J'étais un militant syndicaliste et communiste discipliné comme nous étions très nombreux à l'être à cette époque.»¹⁵⁵

Quelle identité compte le plus pour un enseignant membre du parti communiste et responsable syndical ? Certains postulent une unité de ces différentes identités, qui apparaît à la lecture de Marcel Berge : «Cet engagement me paraissait personnellement d'autant plus efficace qu'il se situait simultanément sur le plan professionnel, syndical et politique»¹⁵⁶. Des témoignages font apparaître un clivage entre militants communistes ; les uns considérés comme les représentants du Parti dans la FEN (dont Georges Fournial représenterait l'archétype), les autres présentés comme des syndicalistes. Étienne Camy-Peyret accorde ce crédit à Philippe Rabier du SNET¹⁵⁷. André Drubay déclare à propos de Louis Guilbert : «on sentait celui qui avait une formation politique, mais c'était un syndicaliste !» En revanche, les «interventions [de Georges Fournial] avaient un caractère politique»¹⁵⁸.

Dans les partis soumis au centralisme démocratique, comme le PCF, si «l'opposition ouverte devient impossible, les luttes internes n'en cessent pas pour autant. Les divergences politiques et les rivalités personnelles continuent d'exister, s'exaspèrent même, derrière la façade trompeuse de l'unanimité.»¹⁵⁹ La direction du Parti tente de limiter ces divisions. Ainsi, pour le congrès du SNI de 1958, le bureau politique critique «la position plus ou moins claire, les hésitations des communistes ayant des responsabilités dans

153. Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

154. KRIEDEL Annie, *Les communistes français, essai d'ethnographie politique*, Paris, Le Seuil, 1968, p. 98.

155. Interview de Robert Ducol, *op. cit.*, p. 45.

156. BERGE Marcel, *À nos marques, douze années de luttes pour l'EPS*, Paris, SNEP, 1984, p. 20.

157. Entretien avec Étienne Camy-Peyret.

158. Entretien avec André Drubay.

159. GROppo Bruno, «Le problème des oppositions internes dans les partis communistes des années 1920, la formation d'un modèle politique», *Communisme*, n° 5, 1984, p. 43.

le SNI, en particulier sur le vote du rapport moral». Il décide en conséquence lui-même des votes des instituteurs communistes sur le rapport moral et les motions d'orientation¹⁶⁰.

Le mode de résolution des conflits entre communistes valide l'idée d'ingérence. Quand ces désaccords revêtent une certaine importance, la direction du PCF s'estime légitime pour intervenir, même si le sujet reste syndical. Léo Figuères, responsable des intellectuels communistes, aide la création du Syndicat national des chercheurs scientifiques, par le départ du SNESup, au grand dam du communiste André Prenant¹⁶¹. Ce souci n'est pas toujours suivi d'effets, ainsi, les heurts du courant dans le SNES (la liste B) mettent également aux prises des militants communistes¹⁶².

En effet, ces consignes témoignent d'abord des intentions du PCF, concernent essentiellement le SNI et sont suivies imparfaitement. Ceci explique la dispersion de vote qui caractérise le courant unitaire à plusieurs reprises dans la FEN. Par exemple en 1963, une nouvelle démarche de disparition des tendances aboutit à un résultat absurde : les militants unitaires du SNI voteront la motion majoritaire, alors que la motion Bouches-du-Rhône maintenue recueillera les suffrages des unitaires du SNES, du SNET et des sections départementales unitaires, animées le plus souvent par des instituteurs. Un tel fiasco relativise l'influence des décisions du PCF.

Il existe néanmoins un seuil d'importance politique, à partir duquel les communistes réagissent à l'unisson, au nom de la discipline de parti. L'épisode de la fin de la double affiliation à la FEN-CGT en constitue le meilleur exemple. Malgré les pressions du PCF, le congrès de la FEN-CGT rejette son autodissolution. La direction du PCF est contrainte de jouer l'épreuve de force, en interdisant publiquement le 4 janvier 1954 aux instituteurs communistes de militer dans la FEN-CGT. Ceux-ci s'inclinent, mais beaucoup sont traumatisés. En dernière instance, le PCF a obtenu gain de cause, mais en usant de méthodes brutales et au prix d'une crise.

Les dirigeants communistes ne contrôlent pas tous les faits et gestes des militants unitaires, ne se préoccupant pas de tous les aspects de la vie syndicale, faute de capacité d'intervention. Jusque dans les années 1960, les militants communistes des syndicats autres que le SNI jouissent du bonheur de ne pas être sous les feux du projecteur. Jugés moins intéressants, on les laisse vaquer à leurs occupations. L'autonomie des syndicalistes membres du PCF s'avère donc appréciable. Du temps de la FEN-CGT, le parti délègue la gestion des questions syndicales à quelques militants de confiance. Le choix du leader des communistes dans un syndicat semble appartenir à la direction du PCF, comme

160. Archives PCF, BP du PCF, 23 janvier 1958.

161. Interview de Léo Figuères par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

162. Entretien avec André Drubay.

en témoignent les péripéties de la succession de Maurice Loi, responsable du courant unitaire dans le SNES. Il exerce cette fonction¹⁶³ à partir de 1959 à la demande de Louis Guilbert et sur décision du PCF. En 1965, les divergences augmentant dans le courant, la direction du parti confiera cette responsabilité à Gérard Alaphilippe, sans même consulter Maurice Loi¹⁶⁴. Les communistes structurent le courant unitaire, constituant en quelque sorte son squelette. Ceci pose un problème au courant, qui doit créer une identité propre, qui fasse sa part à l'apport des non-communistes, de plus en plus, nombreux, et leur donne la possibilité de s'identifier pleinement.

En conclusion la direction du PCF donnant des consignes, principalement aux instituteurs communistes, on ne peut parler d'indépendance. Cependant, ces directives restent assez générales. Les décisions quotidiennes nous semblent prises par les syndicalistes communistes et leurs partenaires, même si la direction du parti se donne les moyens d'imposer ses grandes options. L'analyse de l'ingérence communiste dans le courant unitaire doit donc tenir compte de plusieurs critères : la période (la FEN-CGT fonctionne sans consignes de la direction du PCF), l'attitude des dirigeants communistes enseignants (disciplinés ou non), et le rapport de force avec les non-communistes. Il appartient au «milieu partisan» communiste, à savoir «l'ensemble des relations consolidées entre des groupes dont les membres n'ont pas forcément pour finalité principale de participer à la construction du parti politique, quoiqu'ils y contribuent en fait par leurs activités.»¹⁶⁵ Paradoxalement, le discours du courant correspond le plus visiblement à celui du PCF quand celui-ci ne s'organise pas pour l'influencer, à l'époque de la FEN-CGT. Ceci impose un retour à l'histoire, au-delà de théories trop globalisantes. Ces phénomènes ne nous semblent pas fondamentalement différents de l'évolution de la CGT, y compris dans la manière d'appréhender le communisme. Entre la Libération et 1959, le courant unitaire mérite à ce sujet également le qualificatif «cégétiste».

Personne ne prônant dans la FEN une absence totale d'action politique du syndicat, deux conceptions s'y affrontent : l'une léniniste souple (le parti prime, avec une marge de manœuvre des syndicalistes) et l'autre social-démocrate (les directions partidaires et syndicales sont sur un pied d'égalité). Pour appliquer la typologie générale de René Mouriaux sur la relation syndicat/

163. Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

164. Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993. Gérard Alaphilippe confirme avoir «été parachuté.» Entretien en mars 1993.

165. SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste*, op. cit., p. 24.

parti¹⁶⁶, personne ne choisit l'*hostilité*, la minorité de la FEN gravite du côté de la *subordination* malgré des efforts pour s'émanciper, tandis que la majorité prône la *coopération*, mais peut être tentée en période de crise politique de jouer la *substitution*, en devenant un acteur politique à part entière.

166. MOURIAUX René, «Syndicalisme et politique: liaison dangereuse ou tragédie moderne?», *Mouvements*, n° 43, janvier-février 2006, p. 30-35.

Chapitre 6

Les pratiques revendicatives. Comment porter les doléances de la profession ?

Quelles sont les pratiques revendicatives de la FEN, entendues comme la manière dont elle élabore ses revendications et orchestre ses actions ? L'essentiel du temps consacré par les militants à l'action syndicale concerne ce travail aride : mettre en forme les revendications, trouver un équilibre entre les aspirations contradictoires des diverses catégories, chercher une légitimation adéquate, puis envisager les actions nécessaires. Ceci implique nécessairement des arbitrages, qui portent la marque des rapports de force et des conceptions syndicales. Effectuer des choix revendicatifs ne relève donc pas seulement d'une activité prosaïque, consistant à trouver la solution la mieux adaptée aux souhaits du plus grand nombre. Cette activité symbolique soude le personnel autour d'un monde commun, ne serait-ce que par la formulation des considérations entourant la revendication.

La masse des enseignants n'entend pas se mobiliser en permanence, le syndicalisme doit donc proposer, planifier des temps forts revendicatifs et animer des actions moins spectaculaires que les grèves. Quelles conceptions guident ces pratiques ? L'activité revendicative mobilise les identités collectives et la présentation classique de la FEN insiste sur son corporatisme, incarné par les syndicats nationaux. Le vocabulaire employé par les syndicalistes enseignants traduit d'ailleurs cette réalité, puisqu'ils désignent l'action revendicative par l'expression « action corporative ». Dans ce cadre, comment se régulent les divergences d'intérêts entre professions ?

D'autre part, comment fonctionne le partenariat noué par la FEN et ses syndicats avec l'administration de l'Éducation nationale ? La participation à la gestion est revendiquée et l'intrication entre directions syndicales et administratives extrême. Comment interviennent les syndicalistes enseignants ? Quel est le degré réel de complicité et d'affrontement entre le pouvoir et les syndicalistes ?

Des revendications aux actions

La négociation représente l'axe central de la politique revendicative des syndicats de la FEN : « Négocier, c'est affirmer une aptitude collective à sacrifier

les intérêts directs du groupe chaque fois que le rapport avec le système est en cause.»¹ Le pragmatisme justifie le réformisme de la FEN, ainsi le dirigeant majoritaire Breuillard refuse de «perdre contact avec la réalité»:

«On rêve d'une métamorphose générale, d'une sorte de délivrance totale par laquelle tout se résoudrait; on nourrit de vastes desseins. Faute d'exercer sur sa propre condition une action aussi rapide et efficace qu'on le souhaiterait, on essaie d'agir sur l'ensemble de la société, sur l'ensemble du monde... ou plutôt on se dit qu'on devrait le faire, qu'on pourrait le faire.»²

À certaines occasions, notamment avec la réflexion engagée par l'association PUMSUD, la FEN s'engage également sur la voie d'un réformisme économique, en proposant des transformations réalisables en système capitaliste, notamment la réduction de la durée du travail³. Denis Forestier emploie des arguments en phase avec les discussions de la gauche non communiste sur la modernisation du pays et le planisme:

«La classe ouvrière a eu tort de s'enfermer dans un protectionnisme des secteurs forts [...] et de demander une amélioration de son niveau de vie à n'importe quel prix.»

Il évoque la nécessité d'«un vaste plan»⁴ et PUMSUD développe des thèmes voisins, comme la démocratie économique et sociale⁵. Denis Forestier en précise le caractère gradualiste et réformiste, avec des «étapes de socialisation de la production»⁶. Cependant, l'écho de ces réflexions reste limité, dans la mesure où les enseignants ne participent pas à la production. Naturellement, les unitaires réfutent ces positions, même s'ils ne bousculent pas les traditions enseignantes.

L'élaboration des revendications

Avant qu'un salarié obtienne satisfaction, il doit préalablement définir l'objet du litige avec l'employeur. Une partie conséquente du travail syndical consiste en la formulation des revendications. Une bonne revendication doit selon nous répondre à quatre critères principaux: être réalisable, se comprendre aisément, permettre une légitimation aisée, enfin autoriser des solidarités avec les personnels voisins, autrement dit unir plutôt que diviser. Pierre Bourdieu relève que c'est à ce «point de passage entre l'expérience et l'expression que se situe l'intervention des producteurs professionnels de discours», il appartient à leur porte-parole «de leur fournir les instruments de la réappropriation

1. SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste*, op. cit., p. 210.

2. *EP*, n° 6, février 1950.

3. 3 BB 161, Divers, PUMSUD Informations de février 1961.

4. 3 BB 161, Réunion du 11 mai 1963 du groupe de travail n° 1 de PUMSUD.

5. Article de Paul Le Fèvre et Jean Bauché. 3 BB 161, Divers, PUMSUD Informations du printemps 1962.

6. Éditorial. 3 BB 161, Divers, PUMSUD Informations du printemps 1962.

de leur propre expérience.»⁷ Cette activité des dirigeants syndicaux contribue à légitimer leur position, à les distinguer de la base. Ils usent de ce pouvoir dans la conduite des actions syndicales. Les unitaires attachent eux aussi de l'importance à l'exercice de formulation des revendications. Ils se dotent de spécialistes, tel un instituteur marseillais qui écrit deux études pour sa section⁸.

Élaborer une revendication n'est pas tâche aisée, d'autant que l'intérêt commun à un groupe n'est pas naturel, mais construit et objectivé. Loin de vouloir imposer ses perspectives aux syndiqués, Marcel Merville, militant unitaire du SNI, affirme : « L'expérience montre qu'une revendication ne peut aboutir que si elle est populaire, que si elle rallie et mobilise la grande masse des intéressés. »⁹ Il bénéficie en la matière d'une tradition syndicale issue de la CGTU, qui a toujours défendu des revendications immédiates, même limitées¹⁰.

La FEN et ses syndicats assument une tradition syndicale réformiste, qui se traduit par une propension à limiter l'importance de la revendication, pour la concilier avec la politique des pouvoirs publics ou les possibilités du système capitaliste. En témoigne cette déclaration d'Adrien Lavergne, secrétaire général de la FEN en 1957 : « Il ne faut pas demander trop si on veut obtenir quelque chose. »¹¹ Le réalisme est le maître mot de cette conception, ainsi le Syndicat national des inspecteurs d'académie privilégie en 1949 des revendications portant sur « le logement et les frais de tournées », car elles permettent d'« espérer un résultat plus immédiat »¹². Bien souvent, la revendication est formulée à partir des contacts établis par les directions syndicales et le Ministère, qui permettent aux syndicalistes d'obtenir satisfaction à coup sûr. Ainsi, en 1957, Lavergne explique au bureau fédéral qu'il « n'est pas possible de faire une réforme profonde » de la grille indiciaire et précise que le Ministère « s'attend à ce que [la FEN demande] une révision indiciaire sous forme de remise en ordre »¹³. Les revendications plus ambitieuses sont cantonnées au rôle de positions de principe, destinées à donner une perspective d'ensemble aux négociations quotidiennes.

L'activité revendicative du courant unitaire se conforme à l'agenda et aux préoccupations de la FEN, avec toutefois des nuances lors de sa phase cégétiste. Les unitaires éprouvent une certaine propension à une plus grande rigidité

7. BOURDIEU Pierre, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979, p. 538.

8. J.-C. Mossé, « L'instituteur des Bouches-du-Rhône : statut professionnel et familial. Statut socio-économique de son ménage » et « 1949-1965 : évolution de la démographie scolaire marseillaise ». Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52/53, 1965 et 1966.

9. *ÉL*, n° 18, 10 juin 1946.

10. DREYFUS Michel, *Histoire de la CGT, op. cit.*, p. 131.

11. Archives FEN, 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du bureau fédéral du 14 janvier 1957.

12. 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'académie, bulletin n° 32, 25 juin 1949.

13. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

dans les négociations. Ils exercent une pression constante en faveur du durcissement de la FEN, ce qui constitue leur principale contribution à son activité revendicative. Leur discours met toujours en valeur l'insuffisance des budgets de l'Éducation nationale, dans des termes choisis pour frapper les esprits : « misère »¹⁴, « désastre scolaire »¹⁵, etc.

Le courant est enclin à privilégier un répertoire protestataire, de critique des actes de la majorité. Ainsi, en 1950, un débat advient dans le SNES à propos d'une circulaire encadrant le remboursement des frais de voyage pour les maîtres d'internat. Le courant unitaire refuse totalement cette circulaire et s'oppose à Louis Astre, majoritaire, qui propose d'« accepter le principe du contrôle, valable en soi, et discuter ensuite les modalités », au nom du risque « de buter sur [les] positions » de l'administration et « de porter atteinte au succès » de la revendication¹⁶.

Le courant unitaire ne consent pas au même effort de hiérarchisation des revendications que la majorité, dans la mesure où il n'est pas soumis à l'impératif de négocier, en raison de son absence des responsabilités importantes. Les unitaires établissent généralement des listes de revendications, sans affirmer leurs priorités autrement que par l'ordre de présentation. Ils réclament des actions sur tous les fronts, d'une manière simultanée, arguant qu'un rapport de force plus avantageux changerait la donne. Leurs revendications s'avèrent d'ailleurs d'autant plus ambitieuses qu'ils précisent rarement leurs priorités¹⁷, sauf lorsqu'ils veulent rendre plus concret un mouvement de grève. Dans ce cas, ils insistent sur une indemnité, revendication plus palpable, mais dérogeant au statut général des fonctionnaires.¹⁸

Cependant, certaines occasions permettent aux unitaires de démontrer leur capacité constructive, par exemple à la Libération, quand ils partagent les responsabilités syndicales et dans les petits syndicats qu'ils animent, tel le Syndicat national des bibliothèques, qui privilégie la négociation et des revendications modérées¹⁹. Secrétaire de catégorie des adjoints d'enseignement du SNES, Marcel Bonin défend en 1950 son bilan revendicatif : « Tous les militants qui connaissent la question savent que l'obtention de l'indice 430 pour les AE fut un succès important et que leur intégration dans le système des échelons fut moins défavorable que pour d'autres, pour ne pas dire "plus avantageuse" »²⁰. Cette argumentation n'apparaît guère révolutionnaire,

14. Congrès FEN-CGT de 1952. *ASU*, n° 22, octobre 1951.

15. Titre du livre de Maurice Loi, dirigeant du courant dans le SNES, *op. cit.*

16. *US*, n° 57, 22 janvier 1950.

17. 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

18. 1 BB 15, 3 juin 1954.

19. COCHERIL Olivier, *Le SNB*, *op. cit.*, p. 82.

20. *US*, n° 62, 15 juin 1950.

puisqu'elle implique que l'appréciation d'un succès est relative au contexte et notamment aux résultats des autres catégories, ce que les unitaires n'admettent pas toujours.

Les majoritaires repoussent les critiques unitaires²¹. Ils les soupçonnent aussi de pratiquer un certain opportunisme en la matière : si « les mêmes buts avaient été atteints sous leur haute direction, Delanoue et ses amis sauraient les monter en épingle et ne [les] considéreraient pas [...] comme des réussites négligeables. »²² L'exemple le plus abouti de ces évolutions concerne la revendication d'échelle mobile des salaires, rejetée par les unitaires en 1946 dans un contexte de bataille de la production puis promue en 1951, en pleine guerre froide²³. Souvent, l'oscillation entre pragmatisme et fermeté se repère dans les mêmes textes²⁴.

Le second critère de création d'une revendication, la facilité de compréhension, s'avère particulièrement ardu à satisfaire. Certains syndicalistes se spécialisent dans les questions revendicatives très techniques et se hissent au niveau des hauts fonctionnaires. Rendre ces raisonnements accessibles au plus grand nombre exige des qualités pédagogiques importantes. Chez les unitaires prévaut la volonté de bien représenter l'avis des syndiqués, en cherchant des revendications claires, à l'opposé de tout avant-gardisme.

La formulation des revendications intègre la problématique de leur légitimation, les organisations prenant « soin de justifier leurs revendications particulières par une référence à l'intérêt public, tel du moins qu'il leur apparaît. »²⁵ En 1958, le bureau fédéral réfléchit aux révisions indiciaires : « Il faut préparer une justification nouvelle. Chaque syndicat devra présenter des arguments pour les catégories de son ressort. »²⁶ Bien entendu, la légitimation rencontrera d'autant plus d'écho qu'elle comporte une part de vérité conséquente. La culture Fonction publique se fonde sur un principe essentiel : un diplôme plus élevé fonde le droit à des rémunérations supérieures et à de meilleures conditions de travail. Cette vision est conforme au rôle du système éducatif dans la société, et accessoirement à celui des enseignants comme dispensateurs des certifications, c'est-à-dire de titres monnayables sur le marché du travail. Le courant unitaire ne remet pas en cause ces fondements de la hiérarchie de l'Éducation nationale. Il inscrit donc son action revendicative dans le même cadre que la majorité de la FEN.

21. EP, n° 6, mai 1958.

22. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 37, avril-mai-juin 1949.

23. Dans l'échelle mobile, les salaires sont indexés à l'inflation.

24. 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

25. MEYNAUD Jean, *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 358.

26. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 mars 1958.

Le SNI tente de présenter ses revendications sous un jour laïque, « plus mobilisateur »²⁷. Le problème des constructions scolaires par exemple est posé sous cet angle, alors que Labrunie, dirigeant unitaire, traite le même thème différemment : il lance en 1947 une campagne novatrice sur les « écoles-taudis », photographies à l'appui²⁸. Les campagnes revendicatives de la FEN associent systématiquement le CNAL²⁹. Les déclarations dans les réunions à huis clos démontrent que les dirigeants fédéraux n'adoptent pas une posture cynique : pour eux, témoigner de son dévouement à la laïcité induit de se battre pour le développement de l'école publique et donc pour ses maîtres. Les revendications syndicales se politisent par ce biais.

Dans le même esprit, le courant unitaire s'empare du problème des zones de salaire, dont Daniel Renard, militant du SNI, explique qu'il « tenait beaucoup à cœur de nombreux instituteurs ». Le traitement varie selon la localité pour pallier la cherté de la vie urbaine, les fonctionnaires des zones rurales perçoivent un salaire moindre. Mais des problèmes de découpage suscitent de nombreuses critiques, les instituteurs ressentent ces différences comme une « injustice »³⁰. Alfred Sorel raconte qu'en Seine-et-Oise, les instituteurs, « tous issus de l'école normale de Versailles » et remplissant « exactement les mêmes fonctions », constatent que dans un village « près d'Étampes, la rémunération était très sensiblement inférieure à celle d'Argenteuil en première zone. »³¹ L'UGFF-CGT et les unitaires demandent la suppression des zones de salaire. La direction de la FEN soutient cette revendication, mais n'y consacre pas des efforts prioritaires, ce qu'on lui reproche³².

Pour garantir le succès d'une revendication, les dirigeants fédéraux réfléchissent à la réaction prévisible de l'administration en fonction de leur argumentation. Ils doivent quelquefois arbitrer entre deux présentations. En 1955, les médecins scolaires demandent à la fois des avantages réservés aux enseignants et d'autres concernant l'ensemble des médecins fonctionnaires. Lavergne estime que le ministère des Finances refusera « cette double assimilation : Enseignement – Santé publique ; la thèse ne rencontrera pas l'écho du Conseil supérieur de la Fonction publique. C'est l'intérêt des médecins que de demander l'indemnité de la Santé, beaucoup plus substantielle. »³³ La concurrence entre syndicats pour le succès des revendications compte également.

27. Déclaration de Forestier. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 22 mars 1954.

28. *ÉL*, n° 3, 16 octobre 1947.

29. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 16 et du 29 novembre 1954.

30. Entretien avec Daniel Renard.

31. Entretien avec Sorel.

32. 2 BB 40, *Page de la FEN*, bulletin de la section des Côtes-du-Nord du SNI et de la FEN, n° 86, mai 1958.

33. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 février 1955.

Le rôle de la Fédération face aux conflits d'intérêts de ses syndicats

Les conflits d'intérêts entre syndicats nationaux de la FEN sont légion. Ils confèrent un rôle particulier à la direction fédérale, notamment pour les petites organisations et les non-enseignants, dont les syndicats sont trop faibles pour agir seuls. En effet, chaque métier de l'Éducation nationale surveille attentivement les acquis des métiers voisins, la notion de surclassement est même utilisée pour affirmer qu'un métier est avantagé par rapport aux autres³⁴. Par exemple, les adjoints d'enseignement (AE) attribuent en 1950 la responsabilité de l'abaissement de leurs indices aux délégués SNES des surveillants généraux. Les deux catégories sont proches, puisque les AE constituent le cadre d'origine des surveillants généraux, métier couronnant généralement une carrière d'AE. Le secrétaire de la catégorie des surveillants généraux au sein du SNES reconnaît avoir déclaré au cabinet du ministre : « Il n'est pas possible que vous accordiez moins à un SG licencié qu'à un AE. Si ce dernier gagne x points, le SG doit les gagner lui aussi. » Il tente de se défendre par une distinction subtile : « Nous n'avons jamais été dire qu'il fallait vous [les AE] rabaisser à votre niveau. Nous avons été demander que l'on nous mette au moins au vôtre. »³⁵ En conséquence, il récuse toute responsabilité dans la décision ministérielle, qui a pourtant renoncé à l'augmentation des AE³⁶...

Cet exemple démontre l'importance du quatrième critère de construction d'une revendication, laquelle doit être facteur d'union et ne pas s'opposer aux personnels voisins. Les salaires dans l'Éducation nationale forment donc un système dans lequel tout est lié. Les justifications acceptées pour une catégorie peuvent servir une catégorie comparable, qui veille à éviter toute injustice. Pour éviter que les polémiques générées par ces divergences d'intérêt ne détruisent son équilibre, la FEN ne défend que les revendications des syndicats nationaux ne gênant pas d'autres groupes professionnels. Lavergne motive ainsi le soutien fédéral aux directeurs de cours complémentaires : « La cause était juste et ne portait aucun préjudice au second degré. »³⁷ La FEN cherche à établir et à maintenir une cohérence dans le système³⁸. Les syndicats nationaux ne peuvent faire avancer leurs revendications spécifiques qu'en négociant des compensations avec les autres professions. Ainsi, les membres du Syndicat national des inspecteurs d'académie sont informés qu'aucune amélioration de leur classement indiciaire « n'est possible en dehors d'un reclassement général de tous les administrateurs de l'Éducation nationale ». Le syndicat propose donc de réunir les organisations concernées pour élaborer

34. 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'académie, bulletin n° 1, 28 octobre 1949.

35. Canet. Le terme « licencié » signifie détenteur d'une licence. *US*, n° 57, 22 janvier 1950.

36. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 octobre 1954.

37. Éditorial. *EP*, n° 2, novembre 1952.

38. *US*, n° 57, 22 janvier 1950.

une révision «qui mettrait chacun à sa place»³⁹, but implicite de nombreuses interventions syndicales.

Le bureau fédéral se comporte alors comme un véritable tribunal des revendications de chaque syndicat, surtout les plus petits. La loi implicite que fait respecter le bureau fédéral repose sur les principes du statut de la fonction publique. La subjectivité de ses membres joue un rôle, et les argumentations employées montrent que le besoin de légitimation d'une revendication existe aussi à l'intérieur de la Fédération.

Les syndicats enseignants disposent de deux registres différents pour légitimer leurs revendications. D'un côté le registre syndical, se basant sur un rapport de force dans des relations conflictuelles avec l'État-employeur, registre que les syndicats FEN des personnels situés en bas de la hiérarchie de l'Éducation nationale (agents et mêmes instituteurs) utilisent presque exclusivement. Quelquefois la «raison du nombre a pu jouer contre les instituteurs»⁴⁰, une augmentation même minime de leur traitement pesant sur le budget. De l'autre, un registre plus proche du lobbying des groupes de pression, ou des associations de hauts fonctionnaires, se fondant sur une collaboration active avec l'État. Les syndicats des personnels aux statuts les plus avantageux, moins nombreux, se réfèrent aux deux registres et recourent à des arguments témoignant d'une connivence avec les pouvoirs publics. Ils font donc preuve d'un conservatisme social, d'autant plus affirmé que le personnel syndiqué dispose d'une position élevée.

Le conservatisme s'exprime d'abord sous une forme classique pour le syndicalisme, par exemple dans cet éditorial de Bay, expliquant que le SNES lance une campagne d'information «pour le maintien de toutes les situations acquises»⁴¹. Ensuite, il se repère avec l'emploi permanent de l'argument du respect des hiérarchies, qui prouve que ces syndicalistes ne s'inscrivent guère dans une perspective de transformation sociale. Ils acceptent pleinement l'ordre scolaire fondé sur la méritocratie : les meilleurs élèves, ceux qui réussissent les concours les plus ardues doivent obtenir les meilleures places dans la société⁴². Ces considérations agissent en cascade, et les inspecteurs d'académie les utilisent à leur tour contre les professeurs : leur syndicat ne souhaite pas «le maintien de la fausse hiérarchie actuelle, mais l'établissement d'une hiérarchie véritable qui place l'inspecteur d'Académie au-dessus de ses subordonnés : les enseignants et les chefs d'établissement»⁴³. On ne peut en

39. Déclaration de Lebetre, secrétaire général. 1 BB 10, bulletin n° 1, 28 octobre 1949.

40. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

41. *US*, n° 59, 15 mars 1950.

42. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 19 juin 1954 et du 18 février 1957.

43. 1 BB 9, lettre de Lebetre, Secrétaire général du SNIA à Lavergne, 27 juillet 1951.

déduire un quelconque conservatisme politique, contrairement à la situation prévalant dans les pays voisins⁴⁴.

Difficile pour les inspecteurs primaires de concilier paternalisme et lutte aux côtés du SNI pour les salaires... L'argumentation des catégories les plus favorisées insiste sur leur rôle irremplaçable dans la société et le système de l'Éducation nationale, dans une vision élitiste de l'école. Ainsi un professeur écrit : « Si l'on persiste à nous sous-rétribuer, l'élite de nos facultés se dirigera vers les fonctions lucratives et le recrutement des professeurs se fera parmi les déchets et les laissés-pour-compte de la classe intellectuelle. »⁴⁵

Malgré la multiplicité des statuts représentés dans la FEN, on peut trouver un principe organisateur de leur affrontement avec la cohabitation des deux grandes voies de scolarisation, qui forment deux grands types d'enseignants : l'instituteur et le professeur. Le conflit fondamental entre les représentants syndicaux de ces deux professions repose sur une appréhension différente de l'importance de la hiérarchie. Henri Aigueperse explique aux adhérents du SNI, que confronté au choix hiérarchie des carrières/minimum vital, il place la hiérarchie en second, car il tient « à voir redresser d'abord la situation des plus malheureux, de tous ceux qui sont directement aux prises avec les difficultés de la vie quotidienne. »⁴⁶

Les professeurs tiennent d'autant plus au respect de la hiérarchie, que ceux d'entre eux qui ne sont pas agrégés ne bénéficient pas d'avantages nets à leurs yeux par rapport aux instituteurs, malgré leur surcroît de diplômes. Les instituteurs disposent de la retraite à 55 ans et quelquefois de logements de fonction ou de primes municipales. Le trésorier de la section fédérale de la Somme traduit les sentiments de ses collègues en évoquant « le prolétariat licencié d'enseignement ». Il conclue ainsi son pamphlet :

« Serait-il inutile de rappeler que nos camarades des cours complémentaires jouent et gagnent sur tous les plans – qu'ils aspirent aux indices des licenciés pendant leur activité mais qu'ils partent en retraite à 55 ans avec des annuités calculées en cinquantièmes – tandis que nous partons à 60 ans avec des annuités calculées en soixantièmes ? »⁴⁷

Les syndicats nationaux de la FEN se heurtent donc régulièrement, et se soupçonnent mutuellement de vouloir obtenir des avantages corporatifs à leur détriment. En 1954, le conflit porte sur la volonté des professeurs d'obtenir

44. Tant en Allemagne qu'en Angleterre, les syndicats dominants chez les professeurs s'avèrent nettement conservateurs sur le plan politique, contrairement aux syndicats d'instituteurs. FRAJERMAN Laurent et autres « Les syndicalismes enseignants devant l'évolution des systèmes éducatifs et des identités professionnelles », *op. cit.*

45. Étienne Colomb, professeur de collège. *US*, n° 1, 30 décembre 1944.

46. Éditorial. *ÉL*, n° 6, 6 novembre 1947.

47. Bost. Bulletin inséré dans celui du SNI, n° 29, octobre 1951.

un déroulement de carrière comparable à celui des instituteurs, qui obtiennent des promotions plus rapidement. Le dirigeant du SNI Baillet, explique qu'il « serait désastreux que le SNES et le SNET, en basant leurs revendications sur les conditions d'avancement des instituteurs, portent tort à ces derniers, qui d'ailleurs ne sont pas satisfaits de leur propre avancement et ont également sur ce point des revendications à présenter. » La profession privilégiée peut donc être celle des instituteurs, qui sait alors s'employer à conserver l'avantage acquis⁴⁸.

Pour maintenir un minimum de cohésion, la Fédération privilégiée des revendications unifiantes, ce que Lavergne explicite en 1956 : « Il faut prendre une position fédérale favorable à toutes les catégories. »⁴⁹ C'est le cas pour l'avancement. Mais le pragmatisme des dirigeants syndicaux les conduit à un marchandage sur les perspectives concrètes de réalisation de cette revendication : Bay du SNES propose « de laisser les professeurs s'aligner sur les instituteurs, ensuite seulement la FEN devra poser la revendication d'ensemble. » Baudé réplique : « Si le gouvernement attribue une amélioration simultanément au second et au premier degré, par exemple 5 ans aux professeurs et 2 aux instituteurs, en quoi la FEN en serait-elle gênée ? »⁵⁰ Cette idée permet de maintenir un écart entre l'avancement des instituteurs et celui des professeurs, et qu'aucune profession ne se sente oubliée des négociations avec le gouvernement. Les délibérations secrètes du bureau fédéral (BF) mettent en lumière les querelles entre syndicats de la FEN, qui n'apparaissent ouvertement que dans les situations de crise. Le discours public de la FEN ne heurte aucune profession enseignante, ce qui confirme l'idée de Philippe Corcuff, selon laquelle « le travail discursif tend à limer les difficultés du compromis au fur et à mesure que l'on va du local au national et du professionnel à l'interprofessionnel. »⁵¹

Une première répartition des fonctions entre les syndicats nationaux et la fédération réserve les sujets relatifs à l'ensemble la Fonction publique à la FEN. Toutefois, la définition de ce domaine réservé soulève d'épineux problèmes. La seconde répartition, pour les revendications catégorielles, est encore plus délicate : la FEN assume une fonction subsidiaire, aidant les syndicats nationaux quand ils ne peuvent résoudre seuls un problème, mais ne pénétrant pas sur leur domaine réservé. Le SNI et le SNES disposent de leurs propres réseaux d'information au ministère et veillent à être représentés dans les délégations fédérales. Ils décident seuls de leurs actions pour les questions ne concernant que les personnels qu'ils syndiquent. Le principe de non-interférence dans les affaires des autres syndicats est difficile à appliquer. Ainsi, sur

48. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 septembre 1954.

49. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 mars 1956.

50. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 octobre 1954.

51. CORCUFF Philippe, « Le catégoriel, le professionnel et la classe », *op. cit.*, p. 68.

la réforme de l'enseignement, Forestier fait remarquer que «les professeurs d'École normale assurant la formation des maîtres du premier degré, le SNI ne peut pas se désintéresser des problèmes les concernant.»⁵² Les rapports de force déterminent alors l'issue des frictions soulevées par ces interactions.

Les syndicats non enseignants se sentent fréquemment délaissés par la FEN. La position de ces syndicats est inconfortable, car ils se situent à la périphérie du noyau central de la profession constitué par les enseignants. En 1947, le représentant du personnel administratif des services extérieurs de la jeunesse et des sports établit un constat pessimiste : «Une seule catégorie de notre personnel est écoutée, c'est celle des professeurs d'éducation physique»⁵³. Le vocabulaire employé par la FEN pour s'adresser à son public contribue à ce sentiment : elle parle généralement des «enseignants», et subit les critiques des syndicats relevant d'autres Ministères quand elle lui substitue le terme de «personnels de l'Éducation nationale»⁵⁴.

Les dirigeants fédéraux traitent d'abord la question des revendications de ces personnels sous l'angle du refus de la discrimination. Ils emploient quelquefois un outil revendicatif peu approprié aux non enseignants, non concernés par les arguments fédéraux sur le reclassement. Le secrétaire du syndicat des agents, Bougreau, est le premier non enseignant à accéder au bureau fédéral en 1957. Ceci marque une évolution très nette dans le sens d'une prise en compte de ces personnels.

Les petits syndicats de la FEN se révèlent fréquemment dans l'incapacité d'obtenir satisfaction par leurs propres moyens. La FEN siège au Conseil supérieur de la Fonction publique, une instance décisive en matière revendicative. Lavergne ne se prive pas de préciser : «si les chefs d'établissement obtiennent un supplément de traitement, c'est à la FEN qu'ils le devront. Nous avons pu vaincre sur ce point bien des oppositions.»⁵⁵ Ce pouvoir transforme les relations avec les petits syndicats, qui sont les obligés de la Fédération en cas de succès, mais lui imputent également leurs échecs, persuadés que les grands syndicats imposent leur point de vue. Le secrétaire général du syndicat des inspecteurs d'Académie regrette «l'hostilité» du SNES et n'hésite pas à écrire : «Depuis trois ans, nous sommes en butte aux attaques déloyales et venimeuses du Syndicat de l'enseignement technique.»⁵⁶ Face à la menace de quitter la Fédération, Lavergne minimise le rôle du SNET : ses dirigeants «ne se sont jamais opposés à une demande précise présentée par votre syndicat»,

52. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

53. Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947 a.m., p. 73 et 122.

54. 1 BB 15, lettre d'Aubert, Syndicat national des membres du personnel enseignant de l'enseignement ménager agricole à Lavergne, 30 mars 1954.

55. 1 BB 32, lettre de Lavergne à Baissas, Syndicat national des inspecteurs d'académie, 27 juillet 1948.

56. 1 BB 9, lettre de Lebettre, secrétaire général du SNIA à Lavergne, 27 juillet 1951.

d'ailleurs « le conflit est moins un conflit d'ordre interne à l'Éducation nationale qu'un conflit entre administrations rivales »⁵⁷.

Les militants unitaires exploitent-ils ces heurts récurrents ? Leur premier mouvement consiste en un volontarisme profédéral. Ils encouragent le dépassement des clivages corporatistes et prônent le rapprochement entre syndicats nationaux. Paul Delanoue dénonce l'esprit de catégorie, aussi bien celui du primaire, doté d'une « organisation syndicale puissante, active », qui a « quelquefois tendance à considérer comme secondaires les autres organisations universitaires », que celui du second degré, victime de « l'illusion, parce qu'il s'agit de catégories peu nombreuses et hautement qualifiées, que des aménagements substantiels pourraient être obtenus par la seule action des intéressés. »⁵⁸

Après 1948, Guilbert estime à propos d'une grève « que le SNI n'a pas été contacté d'une façon suffisamment officielle et qu'on l'a touché un peu par hasard. » Bay « réplique qu'il a écrit le 30 mai »⁵⁹. Quelques mois plus tard, le même « précise la position de Lavergne » dans une réunion⁶⁰. Guilbert défend donc la FEN au lieu d'attiser le conflit naissant avec le SNES. Cette attitude peut s'expliquer par leurs convictions égalitaires et par le caractère intercatégoriel de la FEN-CGT.

Mais dès le début des années 1950, la stratégie inverse se profile : pour convaincre le Syndicat des maîtres d'éducation physique de s'affilier à elle et non à la FEN, la FEN-CGT utilise le refus de la FEN de défendre au Conseil supérieur de la fonction publique la parité des maîtres d'EPS avec les instituteurs, contrairement à la représentante de la CGT⁶¹. À partir de 1951, les unitaires changent d'orientation du fait de la création du Comité d'action universitaire par les syndicats du secondaire. Le CAU se heurte à l'opposition du SNI et de la FEN et donne au courant unitaire l'opportunité d'intervenir plus activement dans la politique revendicative de la FEN, puisque une partie de celle-ci a besoin de son soutien. L'ensemble des militants unitaires appuie donc clairement la position du SNES dans les débats fédéraux. Cette évolution provoque quelques discussions internes. Louis Guilbert, qui se félicite que les questions soient « vues davantage par rapport aux syndicats qu'aux tendances », se heurte au scepticisme d'un militant : « Si la lutte de catégorie remplace la lutte de tendance : aucun bénéfice. »⁶²

Cette attitude ne signifie pas que les militants unitaires se rangent aux positions de leurs syndicats nationaux respectifs, puisque ceux du SNI s'allient

57. 1 BB 9, lettre de Lavergne à Lebetre, 23 août 1951.

58. *EP*, n° 5 janvier 1946.

59. Réunion du BN du 15 juin 1949. *US*, n° 54, 10 octobre 1949.

60. BN du 19 octobre 1949. *US*, n° 55, 21 novembre 1949.

61. *EP*, n° 4, janvier 1949.

62. Beaussier, dans une réunion de novembre 1952, archives FEREC-CGT, Carton n° 1, Dossier U&À.

aux syndicats les plus offensifs. Cela advient en 1954, quand la plupart des syndicats FEN du second degré et de l'enseignement supérieur proposent une grève de 48 heures pour les revendications de l'Éducation nationale, malgré les réticences du SNI. En 1964 encore, les unitaires du SNI défendent une revendication en se félicitant qu'elle soit « adoptée par les congrès du SNES et du SNET. »⁶³ Les observateurs en déduisent généralement que le courant unitaire se comporte en héraut paradoxal des groupes enseignants les plus favorisés (second degré, enseignement supérieur)⁶⁴. Toutefois, même si le courant profite de la plus grande perméabilité des syndicats du second degré à ses thèses, il pâtit lui aussi de la division entre identités professionnelles. Des obstacles insurmontables empêchent l'adoption des idées du SNES par des instituteurs unitaires. Les unitaires du second degré ne s'opposent pas au discours du SNES sur la hiérarchie, même s'ils développent ce thème moins fréquemment. Un vote emblématique dans la FEN le montre, à propos de l'indemnité uniforme. Cette revendication ne respecte pas la hiérarchie, et favorise donc les salariés les moins payés. Le SNI vote pour, y compris les instituteurs unitaires, tandis que le SNES, le SNESup et le SNEP, dont les professeurs unitaires, s'y opposent⁶⁵. Il est quelquefois difficile de distinguer le militant de l'enseignant appartenant à une catégorie précise : Louis Guilbert, agrégé de grammaire, ne critique-t-il pas l'alignement du service des professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques sur celui des littéraires ?⁶⁶

Les frustrations engendrées par le faible poids et la dépendance des petits syndicats provoquent des conflits récurrents. Ces syndicats peuvent donc agir comme des groupes de pression internes à la FEN. En 1955, Lavergne reproche aux professeurs d'EPS d'avoir lancé dans les sections départementales des mots d'ordre sans consultation du bureau. Le discours revendicatif du courant unitaire accorde justement une place importante à la situation de catégories marginales dans l'Éducation nationale. Marginal peut s'entendre en raison du nombre de salariés concernés, de leur statut précaire ou de leur position à la périphérie du noyau central de la profession, les enseignants⁶⁷. Plusieurs hypothèses expliquent cette attitude. Fragiles, les catégories marginales peuvent rechercher un syndicalisme plus combatif, moins lié à l'administration, le courant unitaire se substituant alors à une direction autonome défaillante. Le

63. 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

64. SAGNES Jean, « Le syndicalisme dans l'enseignement secondaire depuis l'entre-deux-guerres », p. 87-119 in SAGNES Jean (dir.), *L'enseignement du second degré en France au 20^e siècle*, Béziers, Presses universitaires de Perpignan, 1995, p. 107.

65. Le SNET s'abstient, y compris ses représentants unitaires. 1 BB 8, CN du 19 février 1950.

66. CA du 28 septembre 1949, *US*, n° 54, 10 octobre 1949.

67. Cette définition exclut les métiers au sommet de la hiérarchie, comme les inspecteurs d'Académie, disposant d'autres ressources.

courant majoritaire reste le symbole de l'adéquation entre le syndicalisme enseignant et certains métiers phares. Enfin, pour les catégories situées en bas de la hiérarchie de l'Éducation nationale, on peut envisager l'existence d'une sorte de conscience de classe, ou d'un sentiment de solidarité avec le mouvement ouvrier.

Ainsi, l'unitaire Marcel Bonin s'érige en porte-parole d'une catégorie mal-traitée, les adjoints d'enseignement. Les majoritaires dénoncent cette posture qui incite à la lutte contre les autres catégories⁶⁸ : « C'est l'ensemble des résultats qu'il faut juger, et non les bénéfices particuliers. Toute autre conception ne relève pas du syndicalisme mais d'un corporatisme étroit qui ne peut mener qu'à l'isolement, au séparatisme et à la défaite. »⁶⁹ Dans ce cas précis, les luttes de tendance contrarient l'effort d'inclusion des catégories effectué par le syndicat, pour construire une identité professionnelle stable au niveau de l'enseignement secondaire.

Cependant, le mécanisme de rapprochement des catégories marginales de l'Éducation nationale et d'un courant minoritaire de la FEN n'a rien d'automatique, puisque ces catégories peuvent au contraire chercher le paravent protecteur de la direction des syndicats nationaux et de la Fédération. La fin de la FEN-CGT contrarie également l'implantation unitaire. Elle assurait la jonction entre les syndicats CGT des professeurs de l'enseignement professionnel, des agents de l'Éducation nationale et les militants unitaires ; après 1954, leur horizon syndical se restreint à la FEN autonome. Dans les années 1960, le courant perd donc quelque peu cette caractéristique, ce que souligne ses succès dans les catégories les plus élevées dans la hiérarchie, comme les agrégés du SNES. En définitive, tout dépend de l'interaction entre les stratégies des tendances de la FEN et surtout de la présence de militants reconnus dans la catégorie.

Les concurrences revendicatives extérieures

La question des parités se pose aussi bien en interne qu'en externe. Dans les fonctions publiques existent des règles communes à un très grand nombre de corps, aussi divers que leurs intérêts. Ceci provoque de nombreux conflits, d'autant que l'une des fonctions du syndicalisme est de veiller jalousement sur les avantages respectifs de chaque profession. Cela nécessite un important travail administratif, le syndicat devant, selon les termes de Forestier, « réunir une documentation importante permettant d'établir des tableaux comparatifs avec le secteur public et semi-public. »⁷⁰ Cette documentation, régulièrement actualisée et exposée aux syndiqués et aux pouvoirs publics, sert à l'application du

68. Louis Borguet et Charles Cordier, *US*, n° 61, 15 mai 1950.

69. Waiss. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

70. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 mars 1956.

principe de « l'échelle de perroquet », lequel pour Jeanne Siwek-Pouydesseau « consistait pour un corps à s'appuyer sur l'avantage obtenu par un corps voisin pour réclamer à son tour. »⁷¹ Grâce à lui, le syndicalisme fonctionnaire est un puissant facteur d'homogénéisation des conditions de travail et rémunérations⁷². La FEN surveille les parités externes : les instituteurs se réfèrent aux capitaines, les certifiés aux lieutenants-colonels et aux ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, les agrégés aux généraux de brigade (dont on accepte un salaire légèrement supérieur)⁷³. Elle proteste en 1954 simultanément « contre l'indemnité ridicule allouée aux enseignants et les augmentations indiciaires apportées à l'armée »⁷⁴. On ne craint donc pas d'exprimer sa jalousie et de critiquer les résultats obtenus par d'autres professions.

Ce fonctionnement aboutit à une interdépendance des revendications entre professions de la fonction publique, qui peut bloquer certaines d'entre elles. Le gouvernement, avant d'accorder satisfaction aux enseignants, doit prévoir de déboursier des sommes comparables pour d'autres catégories. Cependant, l'attention se polarise sur quelques revendications précises, à forte charge symbolique, laissant une marge de manœuvre pour la négociation d'autres requêtes. Lavergne relève en BF en 1957 l'existence d'un « certain nombre de "murs" » dans la grille indiciaire, tel que l'indice 650 « où se groupent certaines catégories : ingénieurs en chef, administrations centrales. » Comme toutes « les administrations veulent atteindre ce mur », le percer « serait déclencher de nombreuses revendications »⁷⁵. Les discussions avec le gouvernement se mènent discrètement, leur divulgation pouvant provoquer des réactions dangereuses. Forestier déclare ainsi en 1956, à propos d'une déclaration ministérielle, qu'elle est « prématurée » et « risque de dresser contre [les enseignants] les fonctionnaires des Finances. »⁷⁶. L'expérience de 1947, avec les grèves des fonctionnaires des Finances tournées contre le reclassement enseignant, prouve que cette hostilité n'est pas à dédaigner, surtout émanant de FO. Une complicité existe entre administrations et syndicats face aux autres corps de l'État.

Dans ses rapports avec les autres syndicats de fonctionnaires, la FEN doit tenir compte de la position sociale de l'immense majorité de ses membres. À l'exception des agents de lycée qu'elle syndique, ses adhérents se recrutent dans les catégories B (les instituteurs) et A (les professeurs), sans figurer parmi les hauts fonctionnaires. Or l'UGFF-CGT est majoritaire parmi les

71. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide*, op. cit., p. 224.

72. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit., p. 104.

73. Compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

74. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF des 10 et 31 mai 1954,

75. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

76. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 juin 1956.

petits fonctionnaires, ce qui influe sur la définition de sa politique revendicative, hostile à la hiérarchie. Elle promeut des augmentations en valeur (une somme identique pour tous ce qui correspond à une plus grande augmentation pour un petit salaire que pour un gros) en lieu et place des augmentations en pourcentage (qui ont pour conséquence d'attribuer des sommes beaucoup plus importantes aux gros salaires). Ainsi, Bay signale en 1949 dans *L'Université syndicaliste* que «les petits fonctionnaires de l'UGFF s'élèvent contre l'indemnité hiérarchisée.» Maunoury, autre dirigeant du SNES et de la FEN, ajoute «que la politique des instituteurs qui se sont prononcés pour l'indemnité uniforme, n'est pas cohérente. Nous représentons des fonctionnaires moyens, nous devons avoir une attitude de fonctionnaires moyens.»⁷⁷ Dans une entrevue avec l'UGFF, Lavergne précise alors, à propos de la revendication d'une prime uniforme de 3 000 F, que «l'accord ne peut se faire [...] qu'en précisant que ce n'est qu'une étape vers [sa] hiérarchisation.»⁷⁸ Les heurts sont nombreux sur ces questions. Forestier qualifie les positions de l'UGFF-CGT et de la CFTC de «démagogiques»⁷⁹. Par contre, la proximité avec FO est renforcée par sa bonne implantation dans les catégories supérieures, qui l'amène à chercher des solutions consensuelles à l'intérieur de la fonction publique.

L'existence de ces règles de conduite entre fonctionnaires place la FEN devant un éternel dilemme : faut-il privilégier le reclassement, ou la revalorisation ? Le reclassement touche à la place des enseignants par rapport aux autres fonctionnaires, en réclamant une modification de la grille indiciaire, un échelonnement de carrière plus favorable ou encore une indemnité particulière. Il s'agit d'une tactique plus technique, plus facile à légitimer avec des arguments comme le niveau de diplôme. Le gouvernement est susceptible d'accepter plus aisément le reclassement, concernant moins de fonctionnaires et donc moins prohibitif. Mais cette méthode recèle des risques d'accroissement de la concurrence avec les autres fonctionnaires et d'isolement de l'Éducation nationale. La demande de revalorisation concerne le traitement de base, par l'augmentation de l'indice commun à l'ensemble des fonctionnaires. Privilégier la revalorisation équivaut à insister sur les solidarités avec la Fonction publique et à instaurer un rapport de force basé sur le nombre de personnes mobilisées : même une légère augmentation de l'ensemble des fonctionnaires coûte cher à l'État. Cette tactique contraint la FEN à établir des relations intersyndicales propices à une action commune. En principe ces méthodes ne s'opposent pas, mais le syndicalisme enseignant peut difficilement mener deux batailles d'envergure au même moment.

77. Réunion du BN du 19 octobre 1949. *US*, n° 55, 21 novembre 1949.

78. 1 BB 92, notes sur la réunion FEN-UGFF du 13 mars 1950.

79. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 mai 1954.

Traditionnellement, le SNI, qui représente une profession très nombreuse et moins titrée, favorise la revalorisation, tandis que les syndicats de l'enseignement secondaire, SNES et SNET, privilégient le reclassement. Mais tout dépend du contexte. À la Libération, tous les syndicats de la FEN s'inscrivent dans une priorité au reclassement, dans le cadre de négociations d'ensemble menées par l'UGFF. Seule l'École émancipée conteste ce choix en 1947. Dans une seconde période, le syndicalisme enseignant n'arbitre pas entre ces deux méthodes. Un tournant s'opère en 1954 : lors d'une réunion cruciale du bureau fédéral, le SNI, mécontent des propositions gouvernementales de reclassement qui négligent les instituteurs au profit des professeurs, se tourne vers la revalorisation. Les représentants du second degré dénoncent « l'abandon d'une bataille menée depuis six mois sur le plan de l'éducation nationale pour une bataille de la Fonction publique » et proposent de protester contre toute discrimination dans le reclassement⁸⁰.

La direction du SNI défend désormais la priorité à l'action d'ensemble des fonctionnaires et donc à la revalorisation. Dans des discussions houleuses, le secrétaire général du SNES, Bay, argue « des positions particularistes des autres syndicats » pour souhaiter « que la FEN revienne également à ses revendications propres. »⁸¹ En 1957 se situe un nouveau tournant, Forestier appuyé par le SNES affirme : « S'engager dans un mouvement de la Fonction publique, c'est compromettre le reclassement de la fonction enseignante. Le moment nous est favorable. Il faut d'abord poser le problème de la fonction enseignante. »⁸² Les clivages ne restent donc pas stables, même si la direction de la FEN laisse une impression d'ensemble de priorité à la revalorisation.

L'instituteur unitaire Alfred Sorel estime qu'« aux yeux de l'Histoire » les « majoritaires portent une lourde responsabilité », en se ralliant au reclassement « avec des années de retard »⁸³. Le courant appuie la demande de reclassement, car elle permet d'engager l'action sans attendre. Sa motion de 1960 le déclare « problème corporatif urgent »⁸⁴. Cependant, la dimension fonction publique de l'action syndicale des enseignants garde son importance aux yeux du courant unitaire, lui qui promeut l'unité d'action avec l'UGFF-CGT. Il prend garde de ne pas opposer le reclassement à la revalorisation, d'autant qu'il n'est pas en situation de devoir faire des choix. La boussole revendicative du courant unitaire reste les opportunités d'action concrète ouvertes selon les circonstances par l'une ou l'autre stratégie.

80. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 mai 1954.

81. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 février 1955.

82. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

83. Entretien Sorel, 1994.

84. 2 BB 6, 12 octobre 1960. Additif de la section des Bouches-du-Rhône à la motion corporative.

Une fois les revendications et le consensus entre les syndicats établis, il reste en général à obtenir leur acceptation par le gouvernement. Pour cela, l'action syndicale reste indispensable.

Les normes grévistes enseignantes

Le syndicalisme se développe à partir du mouvement social, l'aide à se construire et à se rationaliser, mais ne l'invente pas *ex nihilo* et doit composer avec les représentations de l'action du milieu qu'il organise. Or, le syndicalisme enseignant ne peut déclencher aisément des grèves, puisque le milieu répugne à ce type de conflit social. Les enseignants ont longtemps estimé que cesser le travail n'était pas de leur ressort, du fait de leur responsabilité envers les élèves et de leur attachement à la cause de l'école publique. Surtout ils ne font pas perdre d'argent au gouvernement en arrêtant de travailler, au contraire. Ce problème est signalé par le secrétaire de la section du Cher : « Il nous paraît paradoxal de faire un mouvement qui se traduirait par l'octroi d'un cadeau de plusieurs millions à l'État, qui subventionne les adversaires de l'École publique. Dans un mouvement ouvrier, la grève porte un grave préjudice aux patrons ; ici c'est le contraire ; on porte de l'argent au moulin conservateur. »⁸⁵ Dans les faits, la grève n'est utile que si elle produit un impact politique susceptible d'inquiéter le gouvernement. Malgré ces obstacles, la FEN a, par une action patiente et résolue, éduqué le milieu à des formes d'action syndicales, comme les manifestations et les grèves, tout en veillant à ne pas briser le consensus des professions concernées, en évitant les mouvements durs et en réfléchissant à des moyens d'action alternatifs⁸⁶.

La FEN rejette les grèves illimitées. La seule expérience de ce type est le mouvement des instituteurs parisiens de 1947⁸⁷, qui suscite l'opposition ferme de la direction nationale du SNI. Henri Aigueperse se justifie par les « faiblesses » du syndicalisme des fonctionnaires et distingue entre « l'action possible », la grève de quarante-huit heures, et « l'aventure », la grève illimitée⁸⁸. Cet éloge de la prudence n'est pas contredit par les instituteurs de province, qui ne suivent pas les militants unitaires et École émancipée dans leurs tentatives de déborder la direction nationale. Les dirigeants de la FEN et du SNI théorisent durablement ce refus.

Les dirigeants syndicaux posent de nombreuses conditions au lancement d'une grève. Le secrétaire général de la FEN, Lauré, écrit en 1957 son hostilité « aux gestes gratuits » qui « risquent de compromettre » leur objectif :

85. 1 BB 13, lettre de Legay à Lavergne, 26 octobre 1951.

86. FRAJERMAN Laurent, « Le syndicalisme enseignant français et la grève », *op. cit.*

87. R. Hirsch, « La grève des instituteurs et institutrices de la Seine de 1947 », *Le Mouvement social*, juillet-septembre 2005, p. 35-57.

88. Éditorial. *ÉL*, n° 10, 11 décembre 1947.

«on ne lance pas une grève revendicative quand il n'y a pas d'interlocuteur valable, et plus précisément dans la Fonction publique, en cas de vacance du pouvoir.»⁸⁹ En effet, la grève n'est pas considérée par la direction de la FEN comme une fin en soi, mais comme une étape importante dans un processus de négociation avec le gouvernement. L'action de la FEN se place donc dans un cadre institutionnel, dépendant du calendrier politique. La grève durant peu de temps (au maximum deux jours, en général une journée), elle est organisée dans une période propice, qui laisse peu de place à la spontanéité de la base. D'une manière générale, la FEN répugne à lancer des actions dont le retentissement n'est pas assuré et prend toutes les précautions pour cela (consultation des syndiqués, référendums dans le SNES)⁹⁰. Une lettre d'Henri Aigueperse à Adrien Lavergne en 1951 témoigne de cette mentalité : un meeting «ne s'improvise pas», et ce n'est pas «en multipliant les meetings de vingt-cinq personnes» qu'on montre sa «force»⁹¹.

Dans l'esprit des dirigeants syndicaux, il ne faut pas galvauder la puissance de la FEN et son emprise sur le milieu en organisant des initiatives susceptibles d'échouer. Une circulaire de 1952 réserve l'organisation d'une réunion d'information départementale au cas où les militants «seront assurés de grouper un nombre suffisant d'auditeurs», dans le souci d'«éviter que des réunions squelettiques ne fassent tort à l'action fédérale.»⁹² La FEN envisage régulièrement d'engager des grèves avant de se rétracter. Entre 1947 et 1957, le SNES procède à une grève de 24 heures tous les deux ans en moyenne⁹³. En effet, loin d'être un tremplin pour de nouvelles actions, les grèves de 24 heures représentent autant de paris qui épuisent l'énergie du milieu enseignant et de ses organisations.

Les unitaires poussent au durcissement de l'action revendicative, en réclamant le lancement de grèves⁹⁴. Ils proposent une durée plus grande des mouvements proposés, sans envisager des grèves illimitées, en dehors du cas particulier de 1947. Ce harcèlement obtient des résultats, la majorité doit intégrer ce paramètre dans sa réflexion et dans ses décisions d'action⁹⁵, tout en leur reprochant de pratiquer l'opposition systématique. Ainsi en 1961, la majorité annule *in extremis* une campagne de grèves tournantes, ce que dénoncent les unitaires :

«En arrêtant avant sa phase décisive une action capitale pour la défense de

89. Éditorial. *EP*, n° 1, octobre 1957.

90. 1 BB 8, lettre de Mandirac à Lavergne, 30 juin 1951.

91. 1 BB 93, divers, lettre d'Aigueperse à Lavergne, le 17 octobre 1951.

92. 1 BB 8, circulaire n° 25 pour les SN et n° 24 pour les SD, 5 mai 1952.

93. DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, *op. cit.*, p. 227.

94. 2 BB 6, 12 octobre 1960. Additif de la section des Bouches-du-Rhône à la motion corporative.

95. 1 BB 8, lettre de Bunisset, section de la Manche à Lavergne, 17 avril 1951.

l'école publique, dont les premiers mouvements, la préparation même, avaient montré qu'elle serait conduite dans l'enthousiasme et jusqu'au succès par l'immense majorité des enseignants [...], nos dirigeants ont pris la lourde responsabilité de désorienter, de démobiliser nos adhérents, d'affaiblir la confiance dans la FEN.»⁹⁶

Lauré stigmatise leur comportement :

« Cette fois encore, ils se sont manifestés aussitôt par un jugement sans nuance qui dénie tout caractère positif à ce que nous avons obtenu ; et ils osent affirmer que l'action continuée eut imposé, à coup sûr, la réussite du plan revendicatif fédéral dont ils avaient, par ailleurs, déjà dénoncé l'insuffisance pour mieux nous accabler si nous l'avions réalisé.»⁹⁷

La conception de la FEN est contradictoire avec les contraintes inhérentes à la dynamique propre d'une grève : programmer l'action et refuser d'envisager son extension risque de briser le climat nécessaire au développement d'une grève plus dure. Mais la lecture des archives ne montre pas une direction syndicale contrainte à l'action par une base très mobilisée, mais au contraire une organisation qui déploie des efforts importants pour convaincre ses membres de la nécessité de la lutte. Les unitaires se heurtent donc à une difficulté dans leurs tentatives d'incriminer l'inaction des majoritaires. Le dirigeant autonome du SNES Bay utilise ce fait :

« Il aurait, semble-t-il, fallu déclencher la grève à certains moments. Toutes les fois que l'éventualité d'une grève a pu être envisagée et que les circonstances nous ont permis de le faire, nous avons consulté nos camarades et nous nous sommes conformés à la volonté qu'ils avaient démocratiquement exprimée.»⁹⁸

À titre exceptionnel, un unitaire peut récuser cette démocratie directe, tel Brasseul, du SNES, qui « estime qu'une grève peut réussir avec une minorité active.»⁹⁹ Cela implique une rupture importante avec la conception majoritaire : les unitaires parient sur le volontarisme, espérant entraîner le personnel dans des actions plus dures qu'imaginées au préalable, grâce à la dynamique créée par le mouvement. Ils anticipent ainsi sur l'état d'esprit du personnel. Ce faisant, ils acceptent de courir le risque de ne pas être suivis par la base, comme lorsque la section du SNES de la Seine lance l'ordre de grève en 1947 malgré le résultat contraire de la consultation des syndiqués.

Quand la grève est enfin décidée, elle recueille normalement l'assentiment de la base qui la suit massivement. Le syndicalisme enseignant se montre fier de ses taux de grévistes et considère que les syndiqués, dûment consultés, se

96. Motion de congrès. *EP*, n° 1, octobre 1961.

97. Éditorial. *EP*, n° 6, avril 1961.

98. Rapport d'activité. *US*, n° 58, 15 février 1950.

99. BN du SNES du 15 juin 1949. *US*, n° 54, 10 octobre 1949.

doivent ensuite de suivre les consignes syndicales. La direction de la section FEN de la Haute-Vienne prévient ainsi les syndiqués :

« À l'égard de nos camarades responsables syndicaux, la non-réussite de la grève serait une trahison morale. Ils ont été élus démocratiquement par nous. Ils ont présenté nos revendications aux ministres avec notre accord. Ils ont épuisé avec notre accord tous les moyens de persuasion. Au moment où tous ces moyens ayant échoué, ils se retournent vers nous ce serait une mauvaise action de les désavouer. »¹⁰⁰

Petit à petit, l'activité syndicale permet l'habitué des personnels à ce mode d'expression. L'augmentation globale du nombre de grévistes dans les années 1950 constitue un signe de l'inscription de la grève dans les pratiques du milieu. Des difficultés subsistent, puisqu'en 1958, le conseil syndical de la Somme publie la liste des non-grévistes¹⁰¹ ! Cependant, le bureau fédéral déconseille aux sections toute attitude trop autoritaire¹⁰². Par contre, quand le SNIDEN, syndicat des inspecteurs, se heurte à l'interdiction administrative de la grève, des arrangements sont possibles : « la FEN fait preuve de compréhension à notre égard. En contrepartie, l'engagement a été pris que les inspecteurs primaires ne feraient rien pour gêner les mouvements déclenchés. »¹⁰³

Rien n'est laissé au hasard, et des règles précises sont édictées pour la conduite de la grève, par exemple pour les professeurs, qui peuvent ne pas avoir cours le jour de la grève. Ils se déclarent grévistes, mais hors de question de laisser le contrôle de cet argent à l'État : les « enseignants qui ne sont pas de service, versent leur journée à la caisse de solidarité. »¹⁰⁴ Le recensement des grévistes et ses conséquences financières constituent le point nodal de ces règlements. La FEN, qui a pour particularité de regrouper des syndicats concernant l'intégralité de la chaîne hiérarchique, entend prouver à cette occasion sa maîtrise du milieu au détriment de l'administration, en contrôlant l'information. Une circulaire du SNI précise que quand « l'administration tâchera de recenser les grévistes », « le secrétaire de section indiquera le nombre de grévistes », si les instituteurs « reçoivent une demande écrite ou verbale, ils [...] répondront qu'ils ont avisé le secrétaire de la section syndicale et qu'il appartient au bureau de la section d'informer l'administration. »¹⁰⁵ Cette procédure, qui existe aussi au SNES, occulte donc les noms des grévistes, et vise à

100. 2 BB 39, circulaire du 14 novembre 1957.

101. Cela suscite de nombreuses protestations, notamment des personnes malades et absentes pour congé. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 55 et 56, mars et juin 1958.

102. 1 BB 13, lettre d'Organde, secrétaire de la section de l'Ain du 2 et réponse de Lavergne du 9 décembre 1949.

103. *Bulletin du SNIDEN*, n° 28, octobre-novembre-décembre 1951, cité par FERRIER Jean, *Les inspecteurs des écoles primaires*, op. cit., p. 105.

104. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du mardi 14 mai 1957.

105. 1 BB 17, circulaire n° 66 du SNI, 15 mars 1955.

empêcher l'administration de procéder à des retenues sur salaire. L'objectif de la FEN ne consiste pas à rendre la grève gratuite, puisqu'en 1950, elle prévoit de reverser les sommes «recueillies à l'Éducation nationale, avec demande d'affectation particulière, aux constructions scolaires»¹⁰⁶. L'ambiguïté de la position de la FEN vis-à-vis du gouvernement ressort : elle entend prouver sa maîtrise du milieu, mais cherche plus un partage du pouvoir qu'un affrontement frontal. Quand elle le peut, l'argent des grévistes est versé, à condition de contrôler son usage.

Les syndicats d'administrateurs affiliés à la FEN diffusent des consignes permettant cette rétention d'information, qui déroge à leurs obligations professionnelles : en 1953, leur syndicat demande aux économistes d'École normale de refuser de communiquer «la liste des agents grévistes». Cependant la FEN recherche moins l'épreuve de force qu'une victoire symbolique, elle indique confidentiellement aux chefs d'établissements qu'en cas de mise en demeure «de communiquer à l'administration un état nominatif des grévistes», ils devront certes «gagner du temps, mais les grévistes sauront prendre leurs responsabilités»¹⁰⁷. La participation de ces syndicats constitue un atout pour la réussite des grèves fédérales. Ceci motive quelques courriers de la FEN, par exemple au syndicat des inspecteurs primaires :

«Je vous demande avec insistance de bien vouloir vous employer à ce que vos camarades ne prennent pas de décision contraire au mot d'ordre de grève lancé par nos camarades professeurs, et repris par la FEN. Il importe, en effet, que votre syndicat ne paralyse pas une action qui sert l'ensemble des enseignants.»¹⁰⁸

La FEN se doit d'organiser chaque année une action marquante, quel que soit le climat social. Pour sacrifier à ce rituel, elle organise traditionnellement, une ou deux fois par an, une journée d'action, avec ou sans arrêt de travail et rassemblement des enseignants. L'action engagée par le SNB en 1959 se limite «à des motions envoyées aux ministres de l'Éducation nationale et de la Fonction publique, et au premier ministre»¹⁰⁹. De nombreuses journées d'actions organisées par la FEN se déclinent de cette manière dans les départements : réunions d'information tenues dans le chef-lieu ou la ville la plus importante du département, motions communiquées aux journaux et audiences à la préfecture¹¹⁰.

106. 1 BB 13, décision des syndicats d'administrateurs FEN, 3 mai 1950.

107. 1 BB 14, circulaire du syndicat national des économistes d'École normale et circulaire confidentielle FEN, 26 et 30 octobre 1953.

108. 1 BB 9, lettre de Laverge à Adam, secrétaire du SNIP, 4, octobre 1951.

109. COCHERIL Olivier, *le Syndicat national des bibliothèques, op. cit.*, p. 70-71.

110. 1 BB 8, dossier sur la journée d'action du 4 juin 1952.

La grève n'est pas considérée par la direction de la FEN comme une fin en soi, mais comme une étape importante dans un processus de négociation avec le gouvernement. Elle vise principalement à établir une pression suffisante pour conforter les dirigeants syndicaux dans leurs discussions avec le pouvoir. L'action de la FEN se place donc dans un cadre institutionnel, dépendant du calendrier politique. La date choisie par les fédérations de fonctionnaires se situe en général, soit en mai-juin, au moment de la préparation du budget, soit en octobre-décembre, lors de sa discussion parlementaire¹¹¹.

Toutefois ces grèves limitées s'avèrent peu concluantes, ce qui conduit la FEN à s'interroger sur des solutions alternatives. La grève des examens est fréquemment envisagée, notamment par les syndicats de professeurs. L'action apparaît moins coûteuse et semble disposer d'un impact supérieur, puisque tout le système scolaire repose sur les examens. Les modalités concrètes posent pourtant problème, à cause du souci de l'intérêt des élèves, pénalisés par cette grève¹¹². En 1954, Lauré, du SNET, se déclare personnellement « hostile à une grève de la première session », le SNI ne veut pas « arrêter les examens du certificat d'études primaires. »¹¹³ Les concours de recrutement nationaux sont toujours exemptés¹¹⁴...

L'opinion publique joue un rôle important dans ces grèves : les enseignants étant fonctionnaires d'État, l'impact du mouvement passe forcément par une médiation politique, qui explique la volonté des enseignants de ne pas se brouiller avec les électeurs, et les parents d'élèves en premier lieu. Lauré et Bay « insistent pour que les agents des lycées assurent leur service, sinon le succès du mouvement risque d'être fort compromis au regard de l'opinion publique. »¹¹⁵ Les instructions de la grève de 1957 révèlent le degré de prise en compte de cet impératif : l'établissement reste ouvert avec un « service de sécurité »¹¹⁶. On recommande aux sections départementales d'organiser une conférence de presse et une « prise de contact avec les associations de parents d'élèves, syndicats ouvriers ». Enfin, un modèle de lettre aux parents est édité, qui doit être portée par les élèves « sous enveloppe cachetée ».

Les unitaires tentent aussi d'élargir le registre des actions de la FEN, de faire preuve d'inventivité. Les normaliens FEN-CGT envisagent, après une pétition nationale, de « prévoir une action plus ample comme celle qui permet la conquête du traitement de stagiaire avec, éventuellement, arrêt de travail, meeting »¹¹⁷. Les unitaires songent aussi à recourir à la grève des examens.

111. CHÉRAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, op. cit., p. 71.

112. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

113. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 26 avril et du 31 mai 1954.

114. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du mardi 14 mai 1957 et du 21 avril 1958.

115. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 mars 1955.

116. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du mardi 14 mai 1957.

117. Courrier des normaliens FEN-CGT, 1952

Gaydier écrit en 1953 qu'il convient «de s'orienter vers d'autres formes de grèves : grèves des examens (y compris CEP), grève administrative»¹¹⁸. Il élabore avec André Drubay «une stratégie à plusieurs étapes avec des formes différentes, en associant d'autres forces que les forces syndicales, et en particulier les parents d'élèves et l'opinion publique»¹¹⁹.

Ces actions originales ne sont jamais réellement poursuivies jusqu'à leur terme, et s'avèrent inefficaces. En effet, les parents d'élèves se montrent très sourcilieux dans la défense des examens, sésame indispensable pour la carrière de leurs enfants. L'appel à l'opinion publique s'avère donc contradictoire avec ce moyen d'action, et transforme les discussions avec le gouvernement en théâtre d'ombres, puisqu'aucun partenaire n'accepte d'endosser la responsabilité de l'interruption des examens.

S'étalant sur de longues périodes, les grèves d'examen s'apparentent à une course d'endurance, très différente du sprint des grèves courtes. Elles permettent donc d'occuper le terrain. Cette caractéristique offre l'opportunité de négociations et remplit les colonnes des bulletins syndicaux, contribuant à créer un sentiment d'agitation permanent. Quelquefois, les enseignants acceptent d'organiser les épreuves écrites, la grève étant limitée à la correction. L'examen des bourses de 1952 est reporté dans de nombreux départements, mais l'administration fait appel aux professeurs du SGEN ou non syndiqués¹²⁰. L'essentiel semble se situer dans l'effet d'annonce. Georges Lauré, secrétaire général de la FEN en 1958, estime qu'il «faut laisser supposer qu'une action est possible»¹²¹. On peut douter de la crédibilité de telles menaces, quand la seule grève d'examen tentée avec ambition, en 1965, aboutira à un échec du SNES et du SNET¹²². Les grèves d'examen constituent un mythe révélateur de la frustration ressentie par les militants syndicaux enseignants devant l'impossibilité de réaliser des grèves aussi radicales que celles du mouvement ouvrier.

Les pratiques revendicatives de la FEN se signalent donc par leur réformisme, leur ritualisme, la gestion prudente des intérêts des enseignants. Elles ne peuvent se comprendre sans appréhender la nature des relations entretenues avec l'administration.

La FEN, un partenaire de la gestion du monde enseignant

L'un des aspects les plus connus du modèle FEN touche à ses rapports avec les pouvoirs publics, et notamment avec le ministère de l'Éducation nationale.

118. 1 BB 14, lettre de Gaydier, section de la Marne à Lavergne, 25 novembre 1953.

119. Entretien avec André Drubay.

120. 1 BB 13, lettre de la secrétaire de la section des Vosges, 24 janvier 1952 et lettre du secrétaire de la section d'Indre-et-Loire, 15 février 1952.

121. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du lundi 17 février 1958.

122. DALANÇON Alain, «La grève administrative de 1965», in FRAJERMAN Laurent (dir.), *La grève enseignante, en quête d'efficacité*, Paris, Syllepse, 2013.

La FEN est un partenaire de la gestion du monde enseignant, exigeant et loyal, qui partage les valeurs et les normes essentielles de l'administration, tout en défendant vigoureusement les intérêts des syndiqués. Sa puissance provient également de la fondation progressive d'un véritable empire, constitué de multiples associations et mutuelles. Ce résultat provient de l'action du syndicalisme enseignant, en tant qu'outil au service de la conquête progressive d'une place du corps enseignant au sein de l'État.

Un rapport ambigu à l'État

Fonctionnaires, les enseignants sont au service de l'État central, ce qui génère un rapport ambivalent : ils défendent l'État, tout en critiquant son autoritarisme et en constituant un corps intermédiaire. Le syndicalisme enseignant, à l'image de l'ensemble du syndicalisme de fonctionnaires, n'envisage pas sa relation à l'employeur de la même manière que le syndicalisme ouvrier. La notion d'un État garant de l'intérêt général imprègne les représentations syndicales. L'idéologie plus républicaine que socialiste des fonctionnaires les pousse à récupérer à leur profit cette catégorie rousseauiste, même si elle a longtemps justifié le rejet du fait syndical. Comme on n'assimile pas le ministère au patronat, la collaboration avec l'État apparaît légitime. Les choix étatiques dépendent du gouvernement, et donc dans le système démocratique en vigueur, essentiellement des partis. Mais les syndicats français, qui doivent gérer la tradition de la charte d'Amiens, refusent d'en tenir compte en coopérant officiellement avec les partis et les pouvoirs publics. Cela génère une tension, voire une certaine hypocrisie, repérable dans leur comportement. Réaliste, Henri Aigueperse désavoue dès 1946 certains aspects révolutionnaires de la charte d'Amiens, « aujourd'hui dépassée »¹²³. Cette charte est pourtant instrumentalisée par la majorité dans la lutte contre le courant unitaire.

L'idée d'une reconnaissance officielle de la participation syndicale à l'élaboration de la politique de l'État offre une perspective, en précisant la place et le rôle des syndicats et en légitimant leur prétention à représenter eux aussi l'intérêt général. À la Libération, le syndicalisme enseignant théorise la collaboration : « L'expérience du régime dictatorial imposé au pays a puissamment contribué à démontrer que rien de stable ni d'efficace ne peut être exécuté sans la collaboration de ceux qui administrent et de ceux qui appliquent les décisions administratives. »¹²⁴ Cependant, il ne va pas jusqu'à remettre en cause le principe fondamental du syndicalisme français de refus de l'intégration dans l'État.

Au début des années 1960, la CFTC inventera à ce propos le slogan de la planification démocratique. Une « partie des responsables de la CFTC semble

123. Éditorial. *ÉL*, n° 14, 10 avril 1946.

124. Étienne COLOMB. *US*, n° 1, 30 décembre 1944.

faire pencher la balance du côté de la concertation et de la participation, sinon de l'intégration, par un soutien très appuyé à la planification française et au IVe plan» nouant des liens étroits avec des hauts fonctionnaires¹²⁵. La FEN combat vigoureusement cette perspective alimentée par le régime gaulliste, la présentant comme «une forme larvée, insidieuse, entretenant la confusion», d'intégration du syndicalisme dans l'État¹²⁶. Le refus théorique de toute intégration donne lieu à un rapport de Ruff publié dans *L'École libératrice*. Contredisant les idées de la Libération, ce rapport postule que les syndicats «n'ont pas mission de représenter un quelconque "intérêt général" mal défini. Ils sont l'instrument de l'action autonome des travailleurs.» Le danger serait que les syndicats aient «pour vocation de défendre les positions de l'État devant les travailleurs»¹²⁷.

Cependant, ce discours ferme contraste avec une pratique permanente de collaboration avec l'administration. Pour Véronique Aubert, la symbiose entre la FEN et le ministère de l'Éducation nationale est une «négociation intégrative», un «système équilibré de prestations et contre-prestations au bénéfice de chacun des partenaires. L'État y gagne la neutralisation d'une catégorie pilote de la fonction publique et simultanément la réduction de l'incertitude dans la négociation avec le secteur; le SNI en retire un ensemble d'acquis propres à assurer un affermissement de la tendance majoritaire, et partant une adhésion renouvelée des membres.»¹²⁸

La FEN parvient à atténuer la contradiction, d'abord parce que sa direction assume globalement son activité de négociation avec l'État, ensuite parce qu'elle ne craint pas l'épreuve de force dans l'exercice même de cette négociation. Une dirigeante du SNES décrit dans *L'Université syndicaliste* son action dans les bureaux du ministère, elle ajoute qu'il «faut parfois beaucoup de diplomatie et de fermeté pour contraindre l'administration à reconnaître ses fautes et à les réparer.»¹²⁹ En mai 1958, pour défendre sa conception de la République, la FEN fait preuve d'au moins autant de combativité que la CGT. La FEN ne franchit pas la limite qu'elle s'est fixée, elle ne s'intègre pas à l'État.

Cet équilibre s'explique aussi par la situation des enseignants qui ont obtenu «des garanties de statut qui les mettent à l'abri de tout arbitraire. S'ils doivent suivre des programmes généralement encore assez stricts, ils ont acquis par ailleurs la plus parfaite indépendance personnelle.»¹³⁰ En conséquence, les

125. GEORGI Franck, *L'invention de la CFDT*, op. cit., p. 38.

126. 3 BB 161, Divers, Tract de PUMSUD pour le 1er mai 1963.

127. 3 BB 161, Divers, Réunion du 11 mai 1963 du groupe de travail n° 1 de PUMSUD.

128. AUBERT Véronique, «Système professionnel et esprit de corps», op. cit., p. 87-88.

129. M^{lle} Potier. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

130. CROZIER Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Le Seuil, 1963, p. 292.

enseignants se sentent libres de critiquer l'État sur certains points, d'élaborer leur propre politique. Cette évolution est acquise à la Libération, lorsqu'est instauré le statut de la Fonction publique, qui offre aux enseignants la légalisation de leur syndicalisme et l'officialisation de son influence dans la gestion du système éducatif. Les années 1950 marquent la conclusion du processus de transformation de l'amicalisme en syndicalisme enseignant, qui consacre le passage pour les enseignants de la soumission à l'Administration à la participation à la gestion avec elle¹³¹.

Les liens privilégiés entretenus par le syndicalisme enseignant avec son administration de tutelle proviennent des traditions du syndicalisme de fonctionnaires et du pouvoir accumulé par des générations de militants enseignants, qui investissent les arènes associatives, syndicales et politiques. François Froment-Meurice force le trait lorsqu'il écrit que « le pouvoir réel est [...] passé, en partie ou même en quasi-totalité, aux mains d'organisations syndicales monopolistiques. »¹³² Le ministère conserve la faculté de rejeter les résultats de la consultation des syndicats, et ne s'en prive pas. Nous n'utilisons donc pas le terme « cogestion », pour ne pas occulter le pouvoir du Ministère.

Les enseignants ne s'offusquent pas de ces bonnes relations, ainsi une enquête de 1967 montre que les deux tiers des professeurs estiment que le rôle des syndicats inclut le fait de « donner un avis sur les réformes à apporter à l'enseignement » et de « participer plus directement à la prise des décisions concernant ces réformes »¹³³. Les satisfecit délivrés publiquement et nommément aux responsables administratifs sont donc fréquents, même si la déférence n'implique pas une soumission. Cette déclaration du SNES ressemble d'ailleurs à une allégeance : « Nous entretenons d'excellentes relations avec la direction du second degré et ses services. Nous sommes particulièrement heureux de rendre hommage à l'esprit de compréhension de M. le directeur général Monod. Nous avons pu, grâce à lui, résoudre unanimement et humainement de multiples affaires individuelles. »¹³⁴ Henri Aigueperse félicite le ministre : « Nous avons eu des concours précieux : en premier lieu, celui de M. Naegelen »¹³⁵. La FEN n'entend d'ailleurs pas se contenter du ministère de l'Éducation nationale, elle déploie de nombreux efforts pour se faire

131. FRAJERMAN Laurent, « Syndicalisation et professionnalisation des associations professionnelles enseignantes entre 1918 et 1960 », in TARTAKOWSKY Danielle, TÉTARD Françoise (dir.), *Syndicats et associations en France : concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, PUR, 2004.

132. FROMENT-MEURICE François, « Le pouvoir syndical dans la fonction publique : traditions solides et changement fragile », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, 1983, p. 75-76.

133. VINCENT Gérard, *les professeurs du second degré*, Paris, Armand Colin, Presses de la FNSP, 1967, p. 217- 218.

134. Rapport d'activité pour le congrès de 1950. *US*, n° 58, 15 février 1950.

135. Éditorial. *ÉL*, n° 1, 25 septembre 1946.

reconnaître par le chef du gouvernement et donc se hausser au niveau des confédérations. L'obtention de cette audience constitue une victoire pour la FEN, qui se prévaut d'effectifs « dont peu d'organisations en France peuvent se réclamer. » Sa missive à Matignon est claire : « Pour tous ces personnels dont la mission est d'enseigner, d'administrer ou de produire, la FEN tient lieu de Confédération. »¹³⁶

La collaboration entre la FEN et le ministère peut revêtir des formes très poussées, notamment dans les périodes où les syndicats nationaux disposent de représentants dans les cabinets ministériels. La FEN inaugure cette méthode à la Libération, deux de ses militants occupent la fonction de chefs adjoints du Cabinet¹³⁷. En 1958 encore, le bureau fédéral est informé en avant-première des aléas de la constitution du cabinet du ministre¹³⁸. De nombreux éléments attestent de cette connivence. Ainsi, le ministère accorde en moyenne cinq audiences par mois à la FEN au second semestre de l'année 1945¹³⁹. Lavergne écrit en 1948 à son délégué au Ministère en le tutoyant, ce qu'il ne fait pas avec tous les dirigeants de son propre syndicat¹⁴⁰. Le chef adjoint du cabinet utilise aussi des formules chaleureuses : « Mon cher camarade », « Bien cordialement à toi. » Lavergne écrit dans *L'Enseignement public* qu'il téléphone à plusieurs ministres pour appuyer des revendications¹⁴¹. La FEN et ses syndicats sont conscients de leur importance et n'hésitent pas à se battre pour faire respecter leur place protocolaire. Le conflit entre le SNI et la direction du premier degré du ministère, en 1946, repose sur cette exigence, qui conduit Aigueperse à déclarer : « Je me refuserai pour ma part, dès la rentrée, à me rendre auprès de l'administration avant que des règles de collaboration n'aient été établies en présence du ministre. »¹⁴²

Cependant, cette pratique fait l'objet de vives attaques de la part de la minorité École émancipée, puis des unitaires à partir de 1950. L'unitaire Guilbert demande que le SNES « prenne une position nette vis-à-vis » du ministre et qu'il retire son « représentant officiel Petit. » Bay répond que Petit « rend des services [au syndicat] en restant au ministère ». Ces polémiques sont avivées par le soutien apporté à FO lors de la scission par Pierre Giraud, représentant du SNES au cabinet du ministre socialiste Naegelen. Finalement, la FEN retire

136. 2 BB 7, note FEN à l'intention de M. Domerg, 22 mai 1962.

137. Cornu et Loubet. 1 BB 21, lettre de Lavergne à Naegelen, ministre de l'Éducation nationale, 28 janvier 1945.

138. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 juin 1958.

139. 1 BB 21, liste des démarches effectuées début 1945 par la FEN.

140. 1 BB 2, lettre de Lavergne à Giraud, du Cabinet du ministre, le 13 juillet 1948.

141. 1 BB 2, lettre de Dirand, chef adjoint du cabinet à Lavergne, le 17 août 1948 et *EP*, n° 2, novembre 1952.

142. Rapport moral au congrès. *ÉL*, n° 21, 15 septembre 1946.

les représentants syndicaux du cabinet du ministre¹⁴³. Ce système témoigne d'une envie d'intégration dans l'État chez les majoritaires, mais est resté exceptionnel, du fait de l'ambivalence de leur position et du durcissement du contexte politique, avec la guerre froide. Les critiques minoritaires jouent un rôle de garde-fou en la matière.

La centralisation ministérielle confère à la FEN un rôle d'intercesseur au service de ses syndicats. Ceux-ci disposent de référents dans les directions du ministère qui gèrent leur profession, mais le ministre et son cabinet prennent les décisions les plus importantes et s'occupent des questions globales. Or, à ce niveau, la FEN est l'interlocuteur habituel, plus que ses syndicats. Un outil renforce le poids de la Fédération : le *contentieux*, qu'on peut définir comme la liste des revendications catégorielles considérées par le Ministère comme les plus urgentes à résoudre. Véritable inventaire à la Prévert, le contentieux ne compte que des revendications précises et finalisées, discutées avec le conseil d'État et les ministères du Budget et de la Fonction publique, solutions que l'administration peut mettre en œuvre immédiatement¹⁴⁴. Une revendication inscrite en bonne place au contentieux a beaucoup de chance d'être satisfaite rapidement. La FEN intervient donc pour les revendications générales des enseignants et pour des revendications spécifiques, à la demande des syndicats. Le privilège de voir ses revendications inscrites dans le contentieux peut être refusé par le bureau fédéral. Il n'est pas rare que les syndicats négocient alors avec celui-ci une modification de la revendication pour obtenir la précieuse inscription¹⁴⁵.

Conscients du pouvoir grandissant de la Fédération, les grands syndicats surveillent ses rapports avec le ministère. Le SNI obtient même un privilège, qui montre le caractère stratégique de ces entrevues : la représentation fédérale est assurée à parité par ces responsables de la FEN et ceux du SNI, désignés par celui-ci. Cependant, le secrétaire général peut être convoqué seul, ce qui provoque les soupçons de Forestier en 1956 : « on fait état au ministère du fait que la FEN a été consultée sur le statut particulier au corps enseignant. »¹⁴⁶ Quelquefois écarté des délégations, le SNES manifeste régulièrement sa méfiance¹⁴⁷.

Le rituel des négociations est bien établi. Les audiences accordées par le ministre à la FEN constituent des moments exceptionnels, dans lesquels les questions essentielles sont abordées, et qui préparent le terrain à des contacts

143. CA du 2 mars et du 4 mai 1950. *US*, n° 59 et n° 62, 15 mars et 15 juin 1950.

144. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 6 janvier et du 3 février 1958.

145. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 3 mars et du 11 mars 1958.

146. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 novembre 1956.

147. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 octobre 1954 et éditorial. *EP*, n° 2, novembre 1952.

ultérieurs entre des membres du cabinet et les dirigeants des syndicats nationaux. Parfois, la FEN sert juste d'intermédiaire entre l'Administration et ses syndicats : elle lui communique « les noms indiqués par les syndicats nationaux intéressés » pour participer à des commissions, sans intervenir dans leur choix ni proposer ses propres représentants¹⁴⁸. Le pouvoir fédéral, source de convoitise, n'est pas absolu, et les petits syndicats représentant des personnels dotés de fonctions élevées contournent quelquefois la FEN, en profitant de leur proximité avec les sphères décisionnelles¹⁴⁹.

D'autres organisations se placent sur ce terrain en collaboration plus ou moins conflictuelle avec la FEN : sociétés de catégories, associations de spécialistes... La principale est la Société des Agrégés, qualifiée par un membre du bureau national du SNES de « très puissante [...] auprès des pouvoirs publics pour qui il y a "les agrégés" et les... autres. » La Société tire profit du « prestige » de la catégorie pour parvenir à ses fins¹⁵⁰. En effet, les agrégés sont nombreux dans les cabinets ministériels. La Société des agrégés dispose aussi d'un représentant au Conseil supérieur de la Fonction publique (membre de la CFTC)¹⁵¹, et intervient à propos des catégories voisines¹⁵². En 1957, elle suscite l'ire de la FEN en créant un comité dont « l'action clandestine [...] a abouti » à des décisions ministérielles, selon Forestier. Dhombres, du SNES, le rejoint dans la critique du comité, qui « est un lieu de rencontre de fonctionnaires à hauts indices. » Lavergne propose de « dénoncer l'action occulte de ce comité » à la prochaine audience chez le membre du cabinet qui sert d'interlocuteur à la FEN¹⁵³.

La 4^e République est un régime parlementaire, ce qui influe sur le dispositif mis en place par les syndicats enseignants pour obtenir satisfaction. Ils connaissent autant les arcanes des assemblées que du ministère de l'Éducation nationale et interviennent régulièrement auprès des parlementaires. En règle générale, le bureau de la FEN planifie simultanément ses délégations auprès du gouvernement et du Parlement, ses syndicats agissent de même¹⁵⁴. La FEN fait donc partie des multiples groupes de pression qui gravitent autour des députés, d'autant que la constitution prévoit que le Parlement peut modifier à sa guise le budget présenté par le gouvernement. Quand le budget entre en discussion, des circulaires fédérales sont envoyées aux présidents des groupes parlementaires et aux députés¹⁵⁵.

148. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 février 1956.

149. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 mai 1955.

150. Jean Lecoq. *US*, n° 55, 21 novembre 1949.

151. VERNEUIL Yves, *Les agrégés, op. cit.*

152. 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'académie, Bulletin n° 28, décembre 1948.

153. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 1er avril 1957.

154. 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'académie, bulletin n° 1, 28 octobre 1949.

155. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 mai 1956.

Cette activité impose aux dirigeants fédéraux une bonne connaissance du champ politique et de ses subtilités. Ainsi en 1947, *L'École libératrice* attribue la paternité d'une victoire des normaliens de quatrième année à deux députés : l'un SFIO «notre camarade Deixonne» qui «accrocha la question», «fort habilement», et l'autre PCF, «notre camarade Garaudy, président de la commission de l'Éducation nationale»¹⁵⁶. *L'Enseignement public* publie quelquefois les réponses des parlementaires aux motions fédérales qui leur sont communiquées, manière indirecte d'éclairer le vote des syndiqués¹⁵⁷.

Les modalités concrètes

Les élus syndicaux dans les organismes consultatifs (commissions paritaires, divers conseils d'enseignement) occupent *ipso facto* un rôle d'interface entre le personnel et son administration. Mais on n'assiste pas au même phénomène d'autonomisation des élus que dans le champ politique. La direction de l'appareil syndical compte nettement plus que les élus dont le pouvoir reste fragile. La direction du SNES reconnaît d'ailleurs que le bon fonctionnement des commissions administratives paritaires dépend de l'attitude de l'administration et des inspecteurs généraux : ils sont «largement compréhensifs», sinon le rôle des CAP pourrait se borner «uniquement à la rectification d'erreurs matérielles.»¹⁵⁸

Pourtant, outre l'aspect consultatif des commissions, celles-ci n'ont-elles pas pour fonction de faire respecter des règles rigides, ne conférant aucun pouvoir réel à leurs membres ? Elles laissent tout de même de nombreuses marges de manœuvre, du fait des différences d'interprétation et des nécessités d'arbitrer dans les cas litigieux. La capacité d'action des élus est donc déterminée autant par l'influence des syndicats que par leur capacité d'interprétation des textes réglementaires. La commission paritaire des instituteurs «contrôle les cas ordinaires d'application indiscutable des règles, valide explicitement ou non les arrangements et concessions mutuelles entre adversaires, ritualise la lutte et la traduit en discours légitime.» Les élus syndicaux «peuvent défendre des règles égalitaires, tout en se faisant l'avocat de tel ou tel.»¹⁵⁹ Ce fonctionnement implique de ne pas transformer les commissions en champ de bataille, la FEN évite donc l'affrontement avec les administrations.

La FEN s'enquiert régulièrement auprès des différents services ministériels de l'état d'avancement des dossiers la concernant, cela confère la possibilité au secrétaire général de connaître précisément leur parcours administratif. Cette connaissance intime des dossiers permet au secrétaire général de la FEN

156. Ils obtiennent un traitement de stage. *ÉL*, n° 13, 20 avril 1947.

157.2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 novembre 1955.

158. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

159. GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, *op. cit.*, p. 122.

d'intervenir efficacement, et de disposer quelquefois d'informations avant les responsables de l'administration locale¹⁶⁰. Grâce à la puissance du SNI, dans la plupart des départements, ses représentants influencent le déroulement des carrières. Antoine Prost analyse les raisons et les conséquences de ce pouvoir :

« Solidarité du réseau laïque, force du SNI, capacité gestionnaire et dynamisme de ses dirigeants, enracinement local : impossible d'administrer l'enseignement primaire dans un département sans l'accord du SNI. Au contraire, toutes les décisions : promotion ou mutation du personnel, ouverture ou fermeture de classes ou d'écoles, seront aisément acceptées si le SNI les admet. Négocier avec lui évite d'avoir des histoires. On l'associe donc à l'administration quotidienne. Du coup, les instituteurs ont tout intérêt à lui appartenir, s'ils veulent ne pas être oubliés lors du mouvement. »¹⁶¹

Ce constat vaut pour l'interaction à l'œuvre pour l'ensemble du système éducatif : « Les syndicats jouent un rôle utile dans le fonctionnement quotidien du système. L'Administration le reconnaît et l'utilise, comme les syndicats, en sens inverse, utilisent l'Administration. »¹⁶² Au quotidien, une véritable répartition des tâches permet aux deux partenaires de travailler efficacement. Mais le caractère de service parapublic du syndicat l'oblige à rappeler à ses membres que son rôle ne consiste pas à remplacer l'administration. Par exemple, la direction de la section de la Somme rappelle ce qui est du « ressort syndical » :

« Lorsque vous avez besoin de renseignements sur votre situation administrative [...], adressez-vous directement à l'Inspecteur Académique dont les services ont le devoir de vous répondre avec précision. Passer par le canal syndical, c'est compliquer la tâche de vos militants, [...] les détourner de leur véritable fonction. N'ayez recours à eux que si vos droits vous semblent méconnus. »¹⁶³

La fonction réparatrice du syndicalisme enseignant est assurée grâce à la collaboration de l'administration. Les services académiques de la Somme « fournissent les renseignements techniques et d'ordre général chaque fois » que le SNI les demande¹⁶⁴. L'administration peut faire preuve de mauvaise volonté, mais elle se retrouve alors confrontée à forte partie. Elle ne répond pas positivement à toutes les requêtes, et juge selon leur caractère légal ou habituel¹⁶⁵.

160. Archives FEN, ANMT, 3 BB 115, lettre de Suau à Lauré, le 15 décembre 1962 et réponse de Lauré à Suau, le 18 décembre 1962.

161. PROST Antoine, *L'école et la famille dans une société en mutation*, op. cit., p. 195.

162. Cité par ROBERT André, *Le syndicalisme des enseignants*, op. cit., p. 151.

163. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 26, janvier 1951.

164. Rapport d'activité. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 52, juin 1957.

165. 1 BB 20, dossier Affaires individuelles, notes de G. Petit, du cabinet. 1949-1950. Voir aussi 1 BB 22.

Cet équilibre n'a pas toujours prévalu, et le syndicalisme enseignant conserve la mémoire des amicales, accusées de permettre à leurs dirigeants d'obtenir des gratifications matérielles (avancement) et symboliques (décorations). Le SNI et la FEN tentent donc de maîtriser leurs relations avec le pouvoir. Celui-ci entreprend d'obtenir des engagements réciproques de la part de la FEN, dans le cadre d'une négociation contractuelle. Les rôles de chaque partenaire sont nettement définis par Ruff : les syndicats revendiquent «un contrôle, sans engagement de leur part»¹⁶⁶. En 1959, le ministre accepte d'améliorer le système des vacances, en retardant la rentrée. Mais Lauré relate que le ministre exige «la promesse de ne pas faire grève contre cette concession. Les diverses délégations syndicales se sont montrées très réservées.»¹⁶⁷ Cependant, l'interconnaissance des deux partenaires est suffisamment poussée pour que dans les faits, le ministère sache implicitement quelle sera l'attitude de la FEN. Quand la direction fédérale est relativement satisfaite, elle ne change pas d'avis et défend le compromis devant les syndiqués. Elle refuse simplement d'officialiser ce fonctionnement. En témoigne une lettre de Lauré au directeur de cabinet du ministre de la Fonction publique : alors que le syndicat des agents FEN lance une grève, Lauré se déclare «navré» et explique que Bougreau, secrétaire de ce syndicat, «est conscient» des efforts déployés par le directeur, mais «pressé par des “troupes” qui n'acceptent volontiers que certaines informations, il ne peut pas attendre davantage.»¹⁶⁸

La FEN et ses syndicats conçoivent leurs revendications et actions en fonction du contexte politico-administratif, et sont les premiers informés de son évolution. Ainsi, les positions du pouvoir en matière revendicative sont connues et analysées avec précision, ce qui garantit l'efficacité des démarches. En 1954, Bay déclare que Mendès France, président du Conseil «ne tient pas à se heurter au corps enseignant.», en s'appuyant sur des «renseignements confidentiels reçus du cabinet»¹⁶⁹.

L'évolution des rapports de force politique aboutit régulièrement sous la 4^e République à des remaniements ministériels, qui retentissent sur le travail de l'administration. La FEN intègre cette donnée dans son travail de lobbying¹⁷⁰. L'information s'avère précieuse ; elle permet une négociation plus adaptée aux intentions du gouvernement et démontre le pouvoir effectif du syndicat. Pour l'obtenir, la FEN s'engage quelquefois auprès de l'Administration à respecter sa confidentialité¹⁷¹.

166. 3 BB 161, réunion du 11 mai 1963 du groupe de travail n° 1 de PUMSUD.

167. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 8 juin 1959.

168. 3 BB 77, lettre de Lauré à Chambon, 19 février 1957.

169. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 septembre 1954.

170. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

171. 2 BB 47, lettre de Lauré du 15 mai 1961.

En 1954, Lavergne explique qu'il « a pu, après beaucoup de difficultés (notamment un refus de la Fonction publique) se procurer [un] rapport qui vraisemblablement a été connu avant » la FEN. Justement, Bay « a pu avoir communication du rapport » avec le Comité d'action universitaire. Ce léger avantage du CAU sur la FEN est intolérable pour le SNI. Forestier « prend acte du fait que Bay a gardé le rapport pendant une semaine sans en parler aux militants, alors que tous les syndicats nationaux menaient la même bataille sur le plan fédéral. » Ce comportement s'explique par le climat de crise prévalant alors entre la FEN et le SNES, même si Bay tente de se disculper en se réfugiant derrière « l'engagement de le tenir secret pendant huit jours » et le fait qu'il « a alerté Lavergne dès qu'il a eu promesse du rapport »¹⁷². La possession d'un rapport en avant-première constitue donc un enjeu symbolique et pratique considérable.

Il n'est pas toujours simple de respecter son rôle, et d'en définir les limites. Les responsables syndicaux exercent quelquefois des fonctions administratives non négligeables, qui peuvent les placer en porte-à-faux. Ainsi, le Syndicat du personnel des services extérieurs des directions de l'éducation populaire utilise souvent les services des dactylos de l'administration, ce qu'un Directeur régional interdit, bien qu'il soit syndiqué et même candidat à la CA, faisant ainsi « passer les intérêts administratifs avant ses sentiments syndicalistes »¹⁷³. Une activité syndicale constitue « une manière de se signaler à l'attention des chefs qui, dans des administrations comme l'enseignement », sont « souvent eux-mêmes d'anciens syndicalistes. Le responsable syndical [est] un animateur qui, par sa personnalité, [mérite] souvent une situation supérieure. »¹⁷⁴. Il arrive toutefois que les syndicalistes exerçant des responsabilités administratives soient victimes de la répression¹⁷⁵. Après avoir refusé le droit syndical aux fonctionnaires, la jurisprudence a maintenu des réserves pour les personnels d'autorité.

Dans l'ensemble, les militants syndicaux bénéficient d'un préjugé favorable de la part de leur hiérarchie. Un incident témoigne de la difficulté à toujours préciser la place de chacun : Louis Astre, dirigeant du SNES, obtient une autorisation d'absence, « quasi-sésame », car « rédigée de telle manière » qu'il est « reçu par les chefs d'établissements et autorisé par eux à visiter leurs internats, [...] à débattre avec les pions des améliorations possibles de la

172. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 avril 1954.

173. 1 BB 10, Syndicat des services extérieurs des directions de l'éducation populaire, Bulletin n° 7, février 1947.

174. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit., p. 23.

175. Comme par exemple le secrétaire de la section FEN de la Sarthe, secrétaire principal de l'Inspection académique, après avoir « mécontenté » le Préfet. 2 BB 45, lettre à Lauré du 2 mars 1961.

vie à l'internat»¹⁷⁶. Le directeur général de l'enseignement du second degré, Gustave Monod, s'étonne auprès de Lavergne du statut étrange dont bénéficie le militant syndical :

«[M. Astre] s'est promu inspecteur général et est allé visiter un certain nombre d'établissements de la province pour enquêter sur les conditions diverses des maîtres d'internat. J'ai prévenu M. Astre que je ne pouvais pas accepter des initiatives de ce genre et que je les lui interdisais, de la manière la plus formelle, pour l'avenir.»¹⁷⁷

Louis Astre (né en 1924), l'orateur de choc

Doté d'un fort caractère, ne boudant pas la polémique, ses discours sont remarquables, aussi bien en terme de phrasé que de style.

Venant d'une famille d'instituteurs de gauche, résistant FTP, il alterne les responsabilités syndicales et politiques : membre du bureau du SNES en 1949 au titre des surveillants, secrétaire adjoint de la fédération SFIO du Calvados de 1956 à 1958, puis responsable du PSA (scission de la SFIO), à partir de 1961 il est secrétaire général du SNET, puis premier co-secrétaire général du SNES unifié en 1966-1967. Il continue de siéger au bureau fédéral après le renversement de majorité. Enfin, il dirige le comité de soutien à François Mitterrand lors de l'élection présidentielle de 1974. En toutes circonstances, il conserve ses convictions socialistes « de gauche ».

L'insertion de la FEN dans le système administratif l'amène à identifier des obstacles qui ne sont pas toujours politiques, mais tiennent quelquefois au fonctionnement de ce système et notamment aux rivalités entre ministères. Les contacts établis par les directions syndicales et le ministère permettent à chacun d'ajuster ses positions, et garantissent aux syndicalistes l'obtention de certaines des mesures exigées. Ils intègrent dans leurs raisonnements le fonctionnement de la machine administrative et s'identifient à certaines de ces composantes, en particulier le ministère de l'Éducation nationale.

Des conceptions communes avec l'administration

La collaboration entre l'administration et le syndicalisme enseignant puise son ampleur et sa constance dans la connivence idéologique. Un indicateur en est fourni par le *Code Soleil*, un manuel de droit scolaire et de morale professionnelle, publié par SUDEL, « condensé des prescriptions et des principes de légitimité qui leur sont liés, que l'administration et le syndicat dominant

176. Information transmise par Louis Astre le 21 juillet 2003.

177. 1 BB 82, lettre de Monod à Lavergne, 12 décembre 1950.

formulent en commun», ce qui montre «que la même vision du monde trouve sa traduction dans toutes les institutions de l'enseignement primaire»¹⁷⁸.

Il existe une «symbiose entre l'esprit de corps des instituteurs et la volonté de puissance portée par l'administration. La rencontre entre deux prétentions à l'hégémonie a donné naissance à une sorte de république des professeurs.»¹⁷⁹ Dans les commissions interministérielles, les représentants du ministère de l'Éducation nationale présentent les revendications élaborées en concertation avec la FEN. Certaines situations révèlent la complicité existant entre le ministère et la FEN. Au conseil départemental de l'enseignement primaire, l'inspecteur d'académie est soutenu par les élus des instituteurs contre le préfet¹⁸⁰.

La FEN endosse le rôle de promotrice du ministère de l'Éducation nationale. Pour elle, toutes les questions éducatives au sens large devraient relever de ce ministère, ce qui suppose la disparition des services enseignants du Ministère de l'Agriculture, et le refus de toute création d'un ministère de la Culture, de la Jeunesse ou encore de l'Éducation populaire. La FEN proteste ainsi en 1954 «contre la création d'un secrétariat à la jeunesse et aux sports.»¹⁸¹ À propos du projet Saint-Cyr sur l'enseignement postscolaire agricole, Lauré estime même que les militants de la FEN «relevant de l'agriculture, s'ils trahissent l'Éducation nationale pour se rallier aux projets du ministère de l'agriculture, n'ont plus rien à voir avec la FEN.»¹⁸²

Le paritarisme rapproche les pratiques syndicales de celles de l'administration. En effet, l'action syndicale enseignante invoque quotidiennement les règles dont s'est dotée l'administration, et si elle en critique certaines, c'est au bénéfice de contre-règles, restant ainsi imprégnée par la logique bureaucratique. Les revendications ne sont pas présentées sous une forme brute (plus d'argent, de recrutement...), elles correspondent aux normes du système administratif et sont réalisables immédiatement, en cas d'accord de l'autorité compétente. Celle-ci ne peut arguer de bonne foi l'impossibilité concrète, car les syndicalistes connaissent les lois et règlements autant que les responsables des services du personnel.

Une correspondance entre deux syndicalistes locaux témoigne de cette mentalité: «Notre requête n'est pas un appel aux bons sentiments, il y a des textes précis.»¹⁸³ Les syndicats de fonctionnaires ont quelquefois recours au tribunal administratif et au Conseil d'État pour obtenir le respect de ces règles. Aucune distance critique n'apparaît sur l'existence et la pertinence même

178. GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, op. cit., p. 44-45.

179. AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante*, op. cit., p. 59.

180. HENRY André, *Dame l'école*, op. cit., p. 140.

181. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 juin 1954.

182. Déclaration de Lauré. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 25 octobre 1954.

183. 42 J 175, lettre de Lionnet, secrétaire régional du SNEP au secrétaire régional du SNEEPS, le 18 juin 1966.

des règles administratives, puisque l'action syndicale concourt au contraire à leur multiplication pour éviter tout arbitraire, contribuant à rigidifier l'action publique. Les syndicats se trouvent « dans une contradiction, permanente, pris entre une logique de promotion de règles universelles, et une logique de défense de leurs intérêts et de ceux de leurs clientèles. »¹⁸⁴

Globalement, les syndicalistes adhèrent aux valeurs méritocratiques de l'ordre scolaire, à l'importance des diplômes, comme l'ensemble des enseignants. Les responsables du SNI sont « pétris du respect de l'excellence scolaire »¹⁸⁵. Une décision du bureau est nécessaire pour que la FEN accepte « dans ses sections à l'étranger des enseignants non titulaires, à condition toutefois qu'ils aient les diplômes requis. »¹⁸⁶ La section FEN de la Haute-Vienne justifie en 1957 une grève par le fait qu'on « ne trouve plus assez de Professeurs, d'Instituteurs », et donc qu'« on embauche n'importe qui ! »¹⁸⁷ Le SNI s'inquiète d'ailleurs d'une crise du recrutement en 1955, caractérisée par la présence de seulement « deux candidats pour une place. »¹⁸⁸

S'il faut se méfier d'une vision consensuelle de l'univers scolaire, les conflits entre syndicats et administration ne constituent pas non plus une règle. Le partenariat n'implique pas absence de conflictualité, mais repose sur des éléments communs de vision du monde, fournis notamment par la laïcité. Le secrétaire de la section de la Charente-Maritime répond à l'enquête nationale sur les constructions scolaires, dans le cadre des États généraux de la France laïque : « Pour être certain d'avoir des statistiques sérieuses et des réponses de toutes les communes, j'ai demandé à l'inspecteur d'Académie de faire passer le questionnaire par les inspecteurs primaires. »¹⁸⁹ La cause laïque rassemble responsables syndicaux et administratifs dans la défense de l'enseignement public. Les activités laïques sont d'ailleurs considérées comme des critères d'appréciation des enseignants, valables pour accélérer leur carrière. Le meilleur exemple de cette conjonction reste la FCPE. L'« attitude favorable de l'administration » compte parmi les atouts de la nouvelle organisation. Cet appui prend la forme de circulaires aux inspecteurs d'académie et aux inspecteurs primaires, d'intervention aux congrès de la FCPE du directeur de l'enseignement du premier degré¹⁹⁰. Pourtant, cette fédération intervient dans

184. GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, op. cit., p. 22-23.

185. RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit., p. 105.

186. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 mars 1956.

187. 2 BB 39, circulaire du 14 novembre 1957.

188. 2 BB 51, lettre de Forestier au Ministre de l'Éducation nationale, 2 novembre 1955.

189. 1 BB 3, lettre de Chauvet à Lavergne, le 23 février 1949. 1 BB 2, lettre de Dirand, chef adjoint du cabinet à Lavergne, le 20 juillet 1948.

190. Aristide Beslais. VERNUS Michel, « Parents d'élèves en marche », op. cit., p. 42 et 45.

le débat politique, contre des partis au pouvoir, tel que le MRP, démocrate-chrétien. La laïcité provoque donc un conflit à l'intérieur de l'État.

La laïcité est « pour les inspecteurs des écoles primaires, encouragés en ce domaine par toute leur hiérarchie, le ciment le plus puissant de cohésion d'un corps ». Après 1945, une « fracture se produit entre les inspecteurs et les gouvernements » à cause de l'évolution de leur politique scolaire¹⁹¹. Cette question assure l'alliance des inspecteurs avec le SNI. Toutefois, l'accord général sur quelques grands principes n'exclut pas les divergences. En témoigne la défiance révélée par une « coutume » des sections du SNI : leurs dirigeants s'écrivent à l'occasion de la venue d'un nouvel inspecteur primaire, pour obtenir des renseignements sur sa « valeur du point de vue laïque »¹⁹².

L'avènement de la 5^e République constitue un choc pour la FEN, gardienne des valeurs républicaines-laïques. L'échec de la CGT à mobiliser les ouvriers confère à la FEN un rôle déterminant dans l'opposition au nouveau régime. En retour, celui-ci ne ménage pas ses efforts pour briser le pouvoir enseignant. Le général de Gaulle respecte un équilibre subtil sur les plans étatiques et politiques : s'il consacre l'autonomie du Ministère de l'Éducation nationale et continue de confier sa direction à des socialistes, il l'affaiblit en le délestant de la culture¹⁹³.

L'affrontement programmé avec le régime gaulliste a lieu sur le terrain de prédilection de la FEN, la laïcité scolaire¹⁹⁴. Symbole de sa détermination, la commission chargée d'étudier le financement public des écoles privées, présidée par le socialiste Lapie, ne reçoit qu'une seule fois la FEN. Malgré la mobilisation laïque, la loi Debré est votée en décembre 1959. Le nouvel équilibre politique affecte les rapports de force internes à la FEN. Le SNI songe officiellement à la rupture avec le ministre de l'Éducation nationale¹⁹⁵, mais les autres syndicats de la Fédération ne sont pas prêts à le suivre. Ainsi, le SNI reproche aux membres d'une délégation fédérale de ne pas avoir soutenu l'instituteur Clément Durand lorsque le ministre l'a accusé « d'écrire une chose qui n'est pas honnête »¹⁹⁶. Le ministre est désormais en position de force pour imposer des réformes fondamentales du système éducatif.

Il s'appuie sur la création du commissariat au Plan, nouvel espace institutionnel d'élaboration des politiques éducatives. Ce cénacle composé de

191. FERRIER Jean, *Les inspecteurs des écoles primaires, op. cit.*, p. 103 et 105.

192. 42 J 133/136, lettre de Battini, secrétaire des Bouches-du-Rhône à Coulob, secrétaire de l'Ardèche, le 26 janvier 1966.

193. En outre, le secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports quitte son orbite en 1963.

194. FRAJERMAN Laurent, « Comment défendre la laïcité scolaire à la Libération ? Les tensions de la FEN » in WEIL Patrick (dir.), *Politiques de la laïcité au 20^e siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 463-480.

195. Déclaration de Forestier. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 janvier 1960.

196. 3 BB 85, lettre de Forestier à Lauré, 9 octobre 1961.

hauts fonctionnaires, d'experts des sciences sociales et de patrons modernistes impose de nouveaux thèmes, tels que l'adéquation de la formation avec les besoins de main-d'œuvre ou la gestion prévisionnelle du système éducatif¹⁹⁷. L'idéologie de la FEN se trouve en décalage, ce qui affaiblit à terme son influence par rapport au SGEN-CFTC qui s'y investit.

Le rapport des unitaires aux administrations

À première vue, le caractère combatif du courant et l'hostilité qu'il manifeste envers la majeure partie des gouvernements plaident pour un refus de toute collaboration avec les administrations de tutelle et les pouvoirs publics. Observe-t-on une telle situation ?

L'autre minorité, la tendance École émancipée est l'héritière du syndicalisme-révolutionnaire, dont l'apport se situe dans la volonté d'indépendance par rapport à l'administration, dans la dénonciation de l'amicalisme. Elle ne réussit pas à gérer le renversement de perspective de la Libération. Obsédée par la place prise par le PCF dans le champ politique et syndical, elle se persuade que le statut de la fonction publique instauré par Maurice Thorez (secrétaire général du PCF et ministre d'État chargé de la Fonction publique entre 1945 et 1947) « a pour but inavoué mais manifeste de placer les serviteurs de l'État sous la coupe totale de l'exécutif, tant au point de vue professionnel que politique. »¹⁹⁸ Ce contresens ne pouvait que créer une distance avec les syndiqués.

De son côté, la majorité monopolise cet aspect de l'activité syndicale. Les délégations au ministère ne comprennent que des membres du bureau fédéral. Au plan local, les contacts directs et officieux avec les administrations relèvent de la responsabilité des directions de section, qui écartent généralement les unitaires. Ceux-ci, en revanche, participent globalement aux conseils élus. Ainsi, le SNI choisit ses représentants à la commission administrative paritaire nationale en fonction de l'influence de chaque courant. Certes, les unitaires protestent quelquefois contre le calcul de leur représentativité, ainsi pour le SNES en 1949, ils s'étonnent de compter, sur sept titulaires du Comité technique paritaire national, quatre autonomes, deux FO et seulement un cégétiste, loin de la « représentation proportionnelle »¹⁹⁹. Cependant, on ne les ostracise pas entièrement. L'effet de la présence d'élus unitaires dépend partiellement de la discipline de vote exigée des élus. Apparemment, ce principe est respecté, ce qui diminue la marge de manœuvre des élus unitaires.

En théorie, les unitaires se défient de toute spécialisation des élus syndicaux, qui pourraient ainsi disposer d'une trop grande marge de manœuvre,

197. CHAPOULIE Jean-Michel, « Les nouveaux spécialistes des sciences sociales comme « experts » de la politique scolaire en France 1945-1962. » *Genèses*, 2006, n° 64, p. 122-143.

198. Henri Legrand, *l'École émancipée*, n° 9, 26 janvier 1947.

199. *US*, n° 50, 25 février 1949.

au détriment de l'appareil. Cependant, ils ne délaissent nullement ce travail très technique. Pour la commission paritaire des Bouches-du-Rhône, Jean Buisson détaille les consignes, livrant ainsi un mode d'emploi pour les élus. Leur travail débute par le classement des fiches de mutation adressées par les syndiqués, dans une salle spécifique. Buisson leur demande « de consigner sur une feuille [...] les cas épineux, les situations particulières. » Il reçoit ainsi un résumé du travail des élus et sert de recours pour les cas difficiles. Mémoire vivante de la section, son rôle de secrétaire général consiste à coordonner l'activité, en préparant « un plan de répartition des tâches ». Les délégués du personnel se réunissent une fois « pour examiner les cas litigieux et définir leur comportement au cours des réunions officielles »²⁰⁰.

Yves Poirmeur relève que lorsqu'une « tendance minoritaire au plan national dirige un syndicat ou une fédération départementale, elle est obligée de gérer la relation cogestionnaire qui s'est instaurée entre l'administration et le syndicat. [...] La tendance doit satisfaire les attentes des syndiqués secrétées par la pratique généralisée de la cogestion, sans quoi elle aurait toutes les chances de régresser aux élections internes suivantes et d'être finalement supplantée par l'une de ses concurrentes. » Il s'appuie sur l'exemple de la section SNI de l'Oise, à majorité École émancipée, qui « connaît un fonctionnement très voisin de celui des départements dirigés par » les autres courants du SNI²⁰¹.

Si l'image des unitaires peut servir de repoussoir, les exemples abondent de bonnes relations entretenues avec les administrations quand ils dirigent les sections. Les dirigeants unitaires se transforment eux aussi en experts, tel André Drubay, du SNES : « Je me rappelle avoir suggéré à l'inspecteur d'Académie qu'il fallait quand même prévoir en fonction de l'évolution de la clientèle scolaire dans le second degré, une carte scolaire pour le département. »²⁰² De tels souvenirs indiquent des relations de proximité, loin de l'hostilité systématique que laisse entrevoir la lecture des publications unitaires.

Comme dans les autres départements, l'administration collabore avec le SNI des Bouches-du-Rhône. Huit à dix jours avant la réunion qui décide des promotions, les dirigeants de la section relèvent à l'inspection académique les notes de mérite des promouvables²⁰³. Les archives de la section recèlent même la copie d'un rapport de l'inspecteur d'académie au ministre sur l'effectif des classes élémentaires et maternelles et les besoins qui en découlent²⁰⁴. Lorsque la section organise une soirée pour fêter la retraite d'un militant, on invite le

200. 42 J 52/53, lettre de Buisson aux délégués du personnel à la CAPD, le 18 mai 1953.

201. POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances*, op. cit., p. 457-458.

202. Entretien avec André Drubay.

203. 42 J 52/53, lettre de Buisson aux délégués du personnel, le 11 décembre 1954.

204. Avec la mention : « très important, à ne pas égarer. ». 42 J 52/53, dossier Buisson, 27 janvier 1951.

directeur et la directrice de l'École normale, l'inspecteur primaire « et éventuellement d'autres personnalités qui ont pu connaître » le militant en question²⁰⁵.

Il arrive que la section des Bouches-du-Rhône rencontre des difficultés avec des administrateurs locaux. Loin de considérer ce fait comme le résultat inévitable de leur idéologie, les directions de section recourent à l'appui des directions nationales, pourtant majoritaires. En 1956, le secrétaire de la section FEN demande à Lavergne d'intervenir auprès des services de l'Éducation physique, pour aider la réalisation de la traditionnelle fête sportive et gymnique au stade municipal de Marseille, à l'occasion de la « Quinzaine laïque ». En effet, l'inspecteur général d'éducation physique « s'oppose à la préparation des fêtes gymniques pendant les heures d'éducation physique [...]. Et comme le personnage en question exerce sur nos collègues une autorité voisine de la terreur, les plus belles phrases des militants laïques ne sont guère écoutées. »²⁰⁶ Le courant profite donc de l'influence que la FEN exerce au ministère.

Les unitaires peuvent même épargner l'administration centrale, pourtant liée au pouvoir politique national. Labrunie, explique en 1947 « que le syndicalisme, sans cesser d'être revendicatif, devient de plus en plus constructif ; sa fonction n'est pas de collaborer à l'administration du pays, mais son devoir est d'apporter des solutions pratiques et précises qu'il offre à la fois aux pouvoirs publics et à la méditation des masses »²⁰⁷. Paul Delanoue utilise même le mot tabou de « collaboration » avec l'administration, qu'il souhaite « plus intime ». Certes, l'objectif affiché est de réagir à son attentisme dans la « *pleine indépendance* » du SNI, pour « faire pénétrer » ce que le syndicalisme « a de vital et de constructif dans les rouages de l'administration ; pour essayer de rendre cette administration un peu plus agissante, un peu plus combative. »²⁰⁸

Quelques mois plus tard, les unitaires qualifieront une telle ambition de compromission. Un appel allègue que le SNI n'a « pas su parer au désordre de l'administration »²⁰⁹. Cette valse-hésitation, étroitement liée au contexte politique, se produit aussi dans le secteur de l'enseignement professionnel : jusqu'en 1948 :

« Les efforts de l'administration, dirigée par le communiste Le Rolland, convergent avec ceux du syndicalisme ouvrier et du SNET pour construire un ensemble assurant la formation professionnelle dans un cadre d'État. À partir de 1948, la direction de l'enseignement technique et le syndicat CGT commencent à s'opposer ; on s'achemine vers "une sorte de guerre froide" portant

205. 42 J 133/136, lettre de Buisson à Feliziat, le 22 mai 1955.

206. 1 BB 11, lettre de Bens, secrétaire de section, à Lavergne, 27 mars 1956.

207. *ÉL*, n° 13, 20 avril 1947.

208. *ÉL*, n° 6, 6 novembre 1947.

209. *ÉL*, n° 21, 4 mars 1948.

surtout sur les enjeux de cet enseignement, les contenus de l'enseignement général et les relations avec les milieux patronaux.»²¹⁰

Il reste de cette période une propension durable du courant à entretenir de bonnes relations avec ses partenaires administratifs. Le SNB refuse l'affrontement «contre sa propre administration. Il est effectif que dans sa pratique des négociations, le SNB eut plus tendance à considérer la Direction des bibliothèques de France comme un partenaire que comme un adversaire.»²¹¹ L'exemple le plus accompli d' élu unitaire assumant sans complexe sa collaboration avec l'administration reste Marcel Bonin, responsable des adjoints d'enseignement du SNES. En pleine guerre froide, il évoque dans *L'Université syndicaliste* son travail de commissaire paritaire en affichant son «sentiment très net, sauf cas de notations très sévères, [...] que les injustices seront exceptionnellement rares et que d'importantes réparations ont été obtenues.» Le conflit éventuel avec l'administration est euphémisé, et la participation à la gestion du système, source de fierté :

«Enfin, nous devons remercier publiquement, puisqu'aussi bien nous n'hésitons pas à signaler les imperfections, les administrateurs qui ont préparé le travail, après accord avec nous et ont examiné les nombreux cas que nous leur avons soumis avec une grande bienveillance, en particulier M. Doria, sous-directeur, M. Lonjon, inspecteur général, M. Schless, chef du troisième bureau, M^{me} Ferber et M^{elle} Raoult, chargées des PA et AE, avec lesquels nous avons d'ailleurs l'occasion de travailler de façon permanente.»²¹²

Un syndicalisme de services

Un réseau périsyndical est constitué autour de la FEN, sous la forme d'une galaxie, ou d'un empire. Il justifie l'utilisation du concept de syndicalisme à base multiple, exemple rare en France²¹³. Les nombreuses associations au rôle parapublic gravitant autour du syndicalisme enseignant couvrent les domaines mutualistes et pédagogiques. Les liens existant avec les syndicats varient également, mais certaines d'entre elles bénéficient d'un appui total, formulé dans les sections départementales du SNI avec le ton moralisateur habituel :

«Tout membre de l'enseignement primaire a le devoir d'adhérer : 1° Au Syndicat national des instituteurs [...], 2° À la Solidarité laïque, 3° À la Société de secours mutuels, 4° Au Soutien mutuel des membres de l'enseignement, 5° À l'Orphelinat de l'enseignement primaire, 6° À l'œuvre des Pupilles de

210. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit., p. 204.

211. COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques*, op. cit., p. 87.

212. Avec Marie-Louise Darier. *US*, n° 57, 22 janvier 1950.

213. AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante*, op. cit., p. 129.

l'école publique du département de la Somme, 7° Et d'assurer ses élèves à la "Mutualité Accidents Élèves de la Somme".»²¹⁴

Certaines organisations confèrent des postes de direction à des qualités aux représentants de la FEN et de ses syndicats²¹⁵. La maison d'édition du SNI, Sudel, emploie 75 à 80 personnes en 1964, mais son équilibre reste précaire²¹⁶. La FEN peut d'ailleurs aider les associations en butte à des difficultés.

L'association qui entretient les liens les plus étroits avec le syndicalisme enseignant est incontestablement la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN), créée par un congrès du SNI. La FEN délègue ses interventions sur la politique de santé à la MGEN²¹⁷. Le bulletin de la MGEN est encarté dans *L'Enseignement public*. La section SNI des Vosges dispose à partir de 1961 d'un bureau dans les locaux que la Fédération des œuvres laïques achète à Épinal²¹⁸. La cause laïque constitue le ciment de l'empire FEN, elle permet l'entretien de fortes relations avec la Ligue de l'enseignement et les associations parascolaires.

La FEN pratique donc un syndicalisme de service. Cet aspect participe de son originalité en France. En effet, le mouvement syndical naissant a vécu la dissociation entre les fonctions revendicatives et d'assistance, « initialement tenues pour complémentaires » or l'« indigence des prestations proposées n'a pu qu'amoindrir, en retour, la capacité du mouvement à encadrer et à organiser les travailleurs qu'il influençait »²¹⁹. Une relation dialectique peut être établie entre l'unité et la capacité du syndicat à développer ses services. Le syndicalisme français à ses débuts était relativement uni. Il émettait la prétention de représenter l'ensemble des salariés. Dans les cas allemands, belges et anglo-saxons, les syndicats uniques disposent d'avantages spécifiques pour leurs membres. Une des conséquences du pluralisme syndical en France a été de ne plus imposer l'adhésion pour bénéficier des avantages obtenus par l'action syndicale. Or, dans l'enseignement, l'unité syndicale a été justifiée par le poids des services à l'adhérent, la force de l'organisation.

Le premier sens du terme « services » renvoie à la satisfaction de revendications et de besoins individuels, permise par l'influence syndicale dans les relations professionnelles. Le rapport d'activité du congrès du SNES de

214. Des présentations du Mouvement laïque des auberges de jeunesse et des Francs et Franches Camarades sont également insérées. *SNI, Bulletin de la section de la Somme*, n° 2, janvier 1945 et n° 7, février 1946.

215. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 8 octobre 1956.

216. B-d-R, 42 J 21, SNI, congrès national de Lille, 1964.

217. 2 BB 3, compte-rendu du BF 11 juin 1956.

218. HENRY André, *Dame l'école*, op. cit., p. 134.

219. PIGENET Michel, « Prestations et services dans le mouvement syndical français (1860-1914). Aux origines d'une lacune. », Paris, *Cahiers d'histoire de l'Institut de recherches marxistes*, n° 51, 1993, p. 24.

1949 affirme que « renseigner les camarades [...] est le rôle essentiel d'un syndicat. »²²⁰ Cela signifie que les dirigeants de la FEN doivent quelquefois exercer des choix entre enseignants en compétition, en vantant les mérites de telle personne plutôt que de telle autre.

Les services rendus aux syndiqués expliquent en partie la puissance de la FEN, par une logique de don/contre-don²²¹. Les syndiqués auxquels les directions syndicales donnent satisfaction (pour une mutation, la réparation d'une injustice...) deviennent leurs obligés²²², à la différence des adhérents d'une mutuelle, dont le service dépend de règles standardisées. Les syndiqués peuvent s'acquitter de leur dette en continuant à adhérer et en votant pour les dirigeants syndicaux. Les directions sortantes bénéficient donc d'un avantage conséquent quand elles réussissent à donner satisfaction : elles prouvent leur compétence et sont validées au moment des élections internes. Ainsi, la section SNI du réemploi (pour les malades de longue durée) appartenait naturellement à la majorité²²³. Les adhérents constituent sa clientèle, au sens antique.

Les militants unitaires dotés de responsabilités savent eux aussi tirer profit des services personnels qu'ils rendent aux syndiqués. Les archives de la section des Bouches-du-Rhône contiennent moult lettres de remerciements suivant l'intervention du SNI pour des médailles²²⁴. Le majoritaire Kreisler reconnaît lui-même que « l'importance et le nombre des services rendus », le « dévouement » et la « compétence » des cégétistes « leur valaient un prestige et un renom qui semblaient devoir se situer bien au-dessus des préjugés de tendance. »²²⁵ Quand les unitaires menaceront la majorité du SNES, en 1966, celle-ci réagira en chargeant quatre permanents des affaires personnelles, qu'Unité et Action accusera de court-circuiter ses secrétaires de catégorie²²⁶.

Une des originalités du syndicalisme enseignant concerne son incursion dans les services marchands, le second type de services qui contribue à l'édification d'une contre-société. Les syndicats enseignants développent une para-administration sociale (MGEN), voire commerciale (CAMIF) ou financière (CASDEN)²²⁷. Ce phénomène se retrouve dans tous les systèmes corporatistes, conçus « pour favoriser au maximum l'intégration sociale des membres à l'intérieur du corps et, conjointement, pour faire de ce corps un ensemble socialement autonome, isolé, se suffisant à lui-même grâce à une

220. *US*, n° 50, 25 février 1949.

221. MAUSS Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1950, p. 199.

222. GODELIER Maurice, *L'énigme du don*, Paris, Fayard, 1996, p. 21.

223. Entretien avec Jeanne Lévy le 10 février 1997.

224. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52/53.

225. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

226. Circulaire Drubay-Camy-Peyret, Unité et Action SNES, 27 octobre 1966.

227. La CAMIF est une coopérative de vente fondée par la MAIF, la CASDEN une banque.

infrastructure d'accompagnement à vocation totale.»²²⁸ L'isolationnisme enseignant est conforté par l'Empire FEN, et justifie en retour le maintien de son autonomie syndicale. La majorité tire sa force du clientélisme marchand permis par son réseau. La théorie de Maurice Croizat et Dominique Labbé, selon laquelle la désyndicalisation s'explique par les effets pervers de l'institutionnalisation des syndicats²²⁹, n'est donc pas confirmée par l'exemple de la FEN des années 1950.

Les professeurs sont écartés des postes générés par l'empire FEN²³⁰ et de ses perspectives de promotion sociale. Cela explique peut-être en partie la plus grande fragilité de la tendance autonome du SNES. Pourtant, il ne faut pas exagérer l'importance des services marchands rendus par cet empire, qui dépendent rarement de l'adhésion au syndicat (à l'exception un temps de la Mutuelle Retraite des Instituteurs – FEN). Les enseignants ne sont pas contraints économiquement de rejoindre la FEN. Il ne faut pas surestimer le rôle des services et saisir les nuances dans les relations entretenues par la FEN avec son empire. La FEN peut-elle influencer des associations indépendantes²³¹ ? Les conflits sont minimisés par la conscience d'intérêts communs, comme les enseignants mis à disposition des syndicats et des associations²³². La FEN intercède quelquefois auprès du Ministère ou d'autres structures en faveur d'associations qui gravitent dans son orbite.

Les «œuvres génèrent, comme le syndicalisme, un type de gestionnaire, militant syndical devenu permanent, poursuivant son activité souvent au-delà de la retraite, soudé au groupe inducteur par l'idéal laïque et socialiste.»²³³ L'empire FEN permet d'assurer une carrière post-syndicale, ce qui renforce la discipline et la cohésion de ses dirigeants. Si tous les militants ne peuvent en profiter, le phénomène s'étend largement, responsables locaux compris. Or, les instituteurs partent en retraite à 55 ans et les ex-dirigeants du SNI aspirent dans leur majorité à continuer leur activité militante dans d'autres domaines²³⁴. Un militant unitaire dénonce cette situation : «Depuis 1945 un certain nombre de permanents du bureau national ont quitté la scène syndicale ; il n'est pas difficile de compter ceux qui ont normalement réintégré leur fonction. Tous

228. SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste*, op. cit., p. 27.

229. CROISAT Maurice, LABBÉ Dominique, *La fin des syndicats*, op. cit., p. 128.

230. ROBERT André, *Le syndicalisme des enseignants*, op. cit., p. 99.

231. SINEY Charlotte, «Syndicalisme et mutualité enseignante, des relations complexes de la Libération aux années 1970» in FRAJERMAN Laurent et autres, *La Fédération de l'Éducation nationale*, op. cit., p. 207-217.

232. La Ligue de l'enseignement bénéficie de 540 postes d'instituteurs. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 avril 1957.

233. GIRAULT Jacques, «Les interventions syndicales : l'exemple des syndicats enseignants. Aspects historiques.» Paris, *Cahiers d'histoire de l'institut de recherches marxistes*, n° 51, 1993, p. 95.

234. 2 BB 1, lettre de Lauré à Perceval, 1er octobre 1962.

ont trouvé à point nommé le poste qu'on leur avait préparé». Ils «ont été casés dans les différentes œuvres de création syndicale»²³⁵. L'essentiel des cadres effectuant cette double carrière se trouve dans les rangs de la majorité, renforcée par ce pouvoir, mais quelques exceptions permettent de conforter les liens avec les minorités. Ainsi, Valière, leader de l'École émancipée, est détaché à la MGEN²³⁶.

En principe, rien ne s'oppose à une implication active des unitaires dans le réseau associatif enseignant. Ils propagent des valeurs adéquates. Le bulletin de la section FEN-CGT scissionniste du Puy-de-Dôme comprend l'habituelle page deux, avec les adresses de la MGEN, de la Mutuelle Assurance Élèves, du SMI, l'article consacré à la MAIF porte la signature de Delafoulhouze, militant Force ouvrière²³⁷... Les cégétistes font donc de la publicité à toutes les œuvres enseignantes, même dirigées par leurs adversaires directs.

Pourtant, la participation unitaire à l'empire FEN reste minime. De multiples exemples illustrent les réticences majoritaires à leur accorder des responsabilités. Quelle que soit la genèse de l'absence des unitaires, ils s'en accommodent aisément²³⁸. En conséquence, ils ne profitent guère des gratifications dispensées par la FEN. Disposent-ils de leur propre mode d'ascension sociale? Formulons l'hypothèse que les caractéristiques du PCF, «Parti-société»²³⁹, aident une majeure partie du courant unitaire à pallier ce manque.

La seule exception à cette absence de l'empire FEN provient des organisations en charge du combat laïque. L'enjeu politico-syndical de ce combat pousse les unitaires à y participer, quels que soient les obstacles posés par la majorité. Après les heurts de 1948, de nombreux témoignages insistent sur la fraternité qui se dégage localement de ces actions, permettant souvent de dépasser les clivages de tendance.

Toutefois, la Ligue de l'enseignement suscite régulièrement les critiques des unitaires. Lorsque Paul Delanoue exerce la responsabilité de l'action laïque du SNI, en 1945, il accuse la Ligue de se contenter «d'être un organisme plus ou moins officiel»²⁴⁰. La dépendance de la Ligue envers l'État contribue à sa modération. Les attaques unitaires s'amplifient dans leur période cégétiste :

«Les pontifes de la Ligue enlisés dans leur train-train journalier, bénéficiaires des subventions gouvernementales, enferment celle-ci dans une activité technique, nécessaire certes, mais non suffisante parce qu'elle n'est pas complétée par l'action partant de la base, dirigée démocratiquement et ne s'attachant à

235. Clarissou. 42 J 52/53, *L'École et la Libération*.

236. 42 J 52/53, réponse de Raynal à Buisson, le 22 mars 1954.

237. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré).

238. Entretien avec Jeanne Lévy, le 10 février 1997.

239. KRIEGEL Annie, *Les communistes français, op. cit.*, p. 96 et 127.

240. Rapport laïque. *ÉL*, n° 6, 10 décembre 1945.

aucune considération de parti ou de gouvernement. Dans beaucoup de départements, les Préfets sont les moutons de la Ligue et elle sert de bon tremplin électoral à certains politiciens qui ne manqueront pas, par ailleurs, de trahir la laïcité à toute occasion.»²⁴¹

La Fédération des conseils de parents d'élèves les séduit plus. En 1952, les cégétistes notent que la FCPE «se développe de façon considérable» et voient d'un œil favorable ce «véritable mouvement de masse»²⁴². Les unitaires ont contribué à la création de la FCPE, qui correspond à leur conception d'une lutte laïque de masse, incluant toutes les forces sociales. Dans de nombreux départements, ils prennent l'initiative dans ce domaine. Robert Ducol décrit ce phénomène en Indre-et-Loire :

«À la rentrée 1951, à l'époque du vote des lois Marie-Barangé, nous avons de fait fondé la FCPE dans le département. Nous avons organisé une sorte de congrès cantonal à Vouvray avec 11 sections locales et, à la fin de l'année, il y avait 150 sections locales dans le département. Je suis devenu ainsi le responsable départemental de la FCPE, au grand dam des autonomes et je le suis resté jusqu'en 1971.»²⁴³

La direction réformiste de la FCPE s'accommode de cette cohabitation. La FCPE se définit «comme une organisation unitaire, dont la pratique et les statuts ne prévoient pas la constitution, l'existence et le jeu des tendances.» Les responsables de la FCPE font cependant appel à FO et à la SFIO pour prendre de l'envergure tout en conservant leur majorité²⁴⁴.

241. *BFI*, n° 5, mars 1952.

242. *BFI*, n° 5, mars 1952.

243. Interview de Robert Ducol, *op. cit.*, p. 46.

244. VERNUS Michel, «Parents d'élèves en marche», *op. cit.*, p. 279, 48, 283 et 285-286.

Chapitre 7

Les pratiques militantes au quotidien

L'aspect organisationnel du modèle FEN le distingue des autres formes de syndicalisme. Certes, la structure dualiste adoptée reste conforme aux canons confédéraux (la FEN est composée de sections départementales et de syndicats nationaux), mais les structures professionnelles, c'est-à-dire les syndicats nationaux, dominent nettement. Or l'équilibre trouvé entre les deux branches de l'organisation correspond à la nature du syndicalisme. La structure professionnelle, en l'occurrence les syndicats nationaux, constitue « la structure de base de l'action syndicale proprement dite, tandis que la structure interprofessionnelle », en l'occurrence la FEN et ses sections départementales, « exprime en quelque sorte la dimension et le débouché politique de l'action professionnelle »¹. La FEN est dans les années 1950 une fédération de syndicats nationaux, jaloux de leur souveraineté. Avec l'autonomie des structures, le fédéralisme en vigueur écarte toute gestion autoritaire du syndicalisme enseignant. La Fédération respecte les prérogatives des syndicats nationaux et se réserve un champ de compétence.

La FEN reste une confédération incomplète : la faible influence de sa structure territoriale ne démontre pas sa dépolitisation, puisque les syndicats nationaux interviennent aussi dans ce domaine. Simplement, la CA de la FEN, au lieu de représenter les structures horizontales et verticales, comme à la CGT, est constituée des délégués de deux structures verticales : les syndicats nationaux et les courants, sous couvert des sections départementales. La structure géographique de la FEN est handicapée par les ressemblances entre les professions enseignantes, il ne s'agit pas vraiment de relations interprofessionnelles. Pour jouer pleinement son rôle, la FEN aurait donc dû être une fédération d'industrie et supprimer ses syndicats nationaux.

L'existence quotidienne d'un syndicat de masse comme la FEN soulève des problèmes spécifiques, car dans le triptyque adhérent-militant-responsable, les adhérents ne sont pas marginalisés comme dans la plupart des syndicats français. Le souci de préserver le taux de syndicalisation, donc de satisfaire

1. SEGRESTIN Denis, « L'identité professionnelle dans le syndicalisme français », *Économie et Humanisme*, n° 245, janvier-février 1979, p. 13.

les adhérents, est constant pour les directions syndicales. De quelle manière les syndiqués s'impliquent-ils dans leur organisation ? Ces questions exigent une analyse à l'échelle locale.

Le fait syndical consiste aussi en la pérennisation d'un appareil de type bureaucratique, dont les intérêts spécifiques et les méthodes influent sur les représentations et les actes. Cette affirmation peut surprendre : les syndicats enseignants disposent alors de très peu de dirigeants à temps plein, et le syndicalisme repose sur le volontariat et le bénévole. Pourtant, leur cas correspond globalement à l'idéal type de la « direction administrative bureaucratique » établi par Max Weber², qui insiste sur plusieurs critères : l'importance des règles abstraites (les statuts des syndicats, le formalisme de leur fonctionnement), le primat de la fonction sur la personne (le pouvoir du dirigeant syndical enseignant émane de la responsabilité qu'il occupe, plus que de ses qualités), la hiérarchie des fonctions, la compétence des dirigeants (un *cursus honorum* du syndicaliste se dégage).

Les pratiques des directions nationales

Le fédéralisme constitue le mode de gestion des relations entre les différents appareils. Le pouvoir n'est pas centralisé par le sommet, mais réparti entre les centres de décisions, notamment les syndicats nationaux, qui jouissent d'une autonomie quasi complète.

La Fédération, otage du conflit entre syndicats nationaux

La FEN ne peut survivre sans produire de l'*en commun*. Sa direction tente de susciter un véritable esprit fédéral, mais la faiblesse de son appareil restreint la portée de ces initiatives. Certes, les questions idéologiques au sens large rapprochent les directions syndicales, qui appartiennent toutes à la majorité fédérale.

En revanche, l'opposition entre les deux cultures d'organisations syndicales, représentées par le SNI et le SNES, affaiblit la Fédération. En 1959 encore, Forestier tempête contre la direction du SNES qui en fait son « bouc émissaire »³. La FEN conserve une unité malmenée, au prix de l'acceptation de tensions récurrentes entre le SNI et les autres syndicats qui souffrent de sa domination. Non seulement, ce syndicat a initié la naissance de la Fédération, mais il constitue son pilier et lui fournit plus de 70 % de ses adhérents⁴. Les statuts de la Fédération masquent cette prééminence, en affichant un équilibre des pouvoirs. Ils octroient donc un nombre de mandats dans les congrès proportionnellement plus important aux syndicats à faibles effectifs. Autre

2. WEBER Max, *Économie et société*, t. 1, Paris, Pocket, 1995, p. 294-295.

3. 3 BB 85, lettre de Forestier à Lauré, 29 mai 1959.

4. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit., p. 294.

artifice statutaire, la commission administrative de la FEN ne comprend que 10 instituteurs sur 25, malgré les protestations d'Henri Aigueperse⁵. Un équilibre subtil est respecté pour le choix du secrétaire général de la Fédération (Adrien Lavergne de 1945 à 1956, puis Georges Lauré jusqu'en 1966), qui est un professeur, mais non issu de la filière « noble » du secondaire, l'agrégation. Surtout, les deux hommes ont débuté leur vie professionnelle comme instituteurs et ont épousé des institutrices...

Georges Lauré (1906-1984), l'homme d'une synthèse impossible

Professeur de l'enseignement technique, il ne réussit pas à convaincre le SNI de tenir plus compte de la culture du second degré.

D'abord instituteur, ancien élève de l'École normale de l'enseignement technique. Charismatique, homme de débat - ce dont même des courriers anodins portent la marque - il est également capable de travailler en bonne intelligence avec les minoritaires de son syndicat, le SNET, dont il fut le secrétaire général de 1949 à 1956. Il ne met fin à la cogestion du SNET avec le courant unitaire qu'à la veille de son accession à la tête de la FEN en 1956. Sur le plan politique, il soutient la scission de la SFIO en 1958 et souhaite l'unité d'action avec le PCF contre les partisans de l'Algérie française. Confronté à la toute-puissance du SNI, il tente un dernier coup d'éclat en démissionnant le 18 septembre 1966, peu de temps avant sa retraite. Sans succès.

Dans la période qui nous intéresse, l'homme fort du syndicalisme enseignant est beaucoup plus le secrétaire général du SNI (Henri Aigueperse de 1946 à 1952 puis Denis Forestier jusqu'en 1962) que celui de la FEN. À la fin des années 1940, la titulature des membres du BF précise officiellement que le secrétaire général du SNI, représente la FEN avec son secrétaire général. Cette mention disparaît seulement en 1954⁶. Le SNI est souvent plus connu que sa propre fédération. La FEN lui attribue implicitement un rôle d'impulsion, elle relaie ses initiatives stratégiques, comme la motion Bonissel-Valière ou l'appel PUMSUD. Ce phénomène se retrouve à l'occasion des journées d'action, soulevant en 1953 les remarques acerbes du secrétaire de la section FEN de Saône-et-Loire :

«Que peut faire le secrétaire de la FEN sinon dire "amen"? [...] Puisque les

5. Il réclame la moitié de ces sièges. *EP*, n° 8, mai 1946, spécial congrès.

6. *EP*, n° 27, avril 1948, et n° 3, décembre 1954.

instituteurs ont tellement de mépris pour l'apathie de la FEN et tellement de confiance en leur propre force, qu'on les laisse tout seuls.»⁷

Denis Forestier (1911-1978), le mentor du courant majoritaire

Son parcours synthétise les qualités requises pour diriger le SNI. Chef incontesté de la majorité, partenaire de Guy Mollet jusqu'à la rupture de 1958.

Instituteur rural dans le Lot, il devient secrétaire général du SNI en 1952, qu'il conduit avec «une poigne de fer» tout en favorisant le débat préalable à la prise de décision. Il acquiert un ascendant sur son courant, le lançant dans des aventures innovantes sur le plan syndical (PUMSUD) et politique (en 1958, le soutien au Parti socialiste autonome qui signe la quasi-rupture avec la SFIO). De 1960 à 1977, il donne un nouvel élan à la MGEN et crée le CCOMCEN.

Il semble que les instituteurs obtiennent de meilleurs résultats en termes revendicatifs, notamment grâce à leur contrôle de la FEN. En retour ce syndicat est son plus fidèle soutien. Les syndicats du second degré lésés tentent au début des années 1950 de contourner l'obstacle fédéral avec le Comité d'action universitaire. Le manque de confiance conduit le SNES à des comportements antifédéraux, qui accentuent l'obligation pour la Fédération de s'appuyer sur le SNI, créant un cercle vicieux.

Le rôle des microsindicats dans l'affirmation progressive de la FEN par rapport à ses syndicats nationaux ne doit pas être négligé. La Fédération regroupe 35 syndicats en 1945, dont un syndicat des personnels s'occupant des «Sourds-muets et aveugles»⁸. Ce chiffre monte à 42 syndicats vingt ans après, pour la plupart forts de quelques centaines d'adhérents, qui côtoient les plus de 250 000 syndiqués du SNI⁹. Le plus petit syndicat ne compte alors que 35 membres!¹⁰ Les petits syndicats utilisent normalement les ressources de leur administration pour fonctionner, mais ils peuvent également employer celles de la FEN (secrétaires, téléphone, coût réduit du courrier...). La majorité fédérale les utilise pour renforcer son assise, en s'appuyant sur leur dépendance envers la Fédération. Ainsi, le petit SNB, pourtant animé pendant quelque temps par des militants unitaires, vote le rapport d'activité et s'évertue à ne pas s'opposer au BF.

7. 1 BB 14, lettre à Lavergne, 22 janvier 1953.

8. *EP*, n° 2, octobre 1945.

9. *EP*, n° 9, juillet 1965.

10. Institut pédagogique national, *DDISP*, n° 7, février 1965.

Les instances de la FEN, objets des convoitises des syndicats nationaux

Selon une règle non-écrite, le bureau fédéral, principale instance de la FEN, comprend systématiquement le secrétaire général des principaux syndicats nationaux, et des représentants supplémentaires du SNI et du SNES. Les changements à la tête de ces syndicats nationaux se répercutent immédiatement dans la composition du BF. Quand le bureau fédéral s'élargit, il s'ouvre aux secrétaires d'autres syndicats, tels le SNETAA et le syndicat des agents¹¹. La FEN est représentée au conseil supérieur de la fonction publique par son secrétaire général et par les premiers responsables du SNI et du SNES. Le cumul de responsabilités est généralisé, ainsi le responsable des relations internationales de la FEN, Hombourger, exerce la même fonction au SNES¹². Cela permet à ces dirigeants de maîtriser l'information, dont on sait qu'elle représente l'une des principales sources de pouvoir¹³.

Les adhérents s'identifient prioritairement aux syndicats nationaux plutôt qu'à la FEN, ce qui les consolide. Le secrétaire de la section de Meurthe-et-Moselle considère en 1953 que « la Fédération apparaît [à la masse des syndiqués] comme quelque chose de superfétatoire. »¹⁴ Elle encourt donc un risque d'apathie. Les secrétaires généraux de la FEN tentent d'établir un équilibre précaire par la définition d'un champ de compétence fédéral. Dans leur esprit, deux domaines sont alloués à la FEN : les relations entre les syndicats nationaux et la représentation extérieure du syndicalisme enseignant pris dans sa globalité. Les relations entre syndicats nationaux ne doivent pas être transversales, mais passer par le canal de la FEN, tampon bien utile pour diminuer les frictions. Son rôle d'arbitre renforce le pouvoir fédéral. Lavergne développe aussi une vision de la FEN comme représentante extérieure des syndicats affiliés, et tente de la hisser au-dessus de ceux-ci, à l'exception du SNI. En 1955, il déplore que l'UNEF s'adresse « à la FEN et aux syndicats nationaux. La FEN ne peut signer un appel conjointement avec les militants de syndicats nationaux. »¹⁵

Les syndicats nationaux disposent d'une grande latitude d'action et la Fédération veille à respecter leurs prérogatives. Lorsque les élèves de l'ENSEP font parvenir au bureau fédéral une motion, celui-ci décide que les « élèves devront s'adresser d'abord au syndicat des professeurs d'éducation physique, la FEN n'interviendra que si elle est saisie par ce dernier. »¹⁶ Les timbres de la

11. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 1^{er} décembre 1958.

12. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 25 octobre 1954.

13. CROZIER Michel et FRIEDBERG Ehrard, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977.

14. 1 BB 8, lettre à Lavergne, 19 juin 1952.

15. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 décembre 1955.

16. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 décembre 1953.

FEN sont remis directement par les syndicats nationaux, ce qui leur confère un moyen de pression sur elle. Cet aspect sera l'objet de vives polémiques à partir de 1967, lorsque la direction du SNES revient au courant Unité et Action.

Le secrétaire général de la FEN est chargé de préparer le travail du bureau fédéral en élaborant des projets de texte, mais les décisions essentielles dépendent de ce dernier. Georges Lauré, qui dirige à l'époque le SNET et se prépare à se consacrer à la FEN, déclare qu'elle «est d'abord une fédération de syndicats nationaux». Ceux-ci ne disposent pas d'un poids équivalent, et Lauré précise que «le bureau fédéral n'imposera jamais contre son gré une solution au SNI, au SNES ou au SNET», qui peuvent «paralyser par leurs désaccords l'action fédérale»¹⁷.

Pendant, indépendamment des hommes, l'intérêt propre de la structure fédérale se manifeste par la volonté d'affermir son pouvoir sur les organisations affiliées. Face aux frondes des syndicats de l'enseignement secondaire, Adrien Lavergne fait preuve d'énergie, même si son tempérament paraît plus porté à la négociation. Il est un dirigeant apprécié, ses compétences d'expert ont été précieuses lors des négociations sur le reclassement, en 1946-1947. Pourtant, sa position est faible, et il doit constamment s'appuyer sur le SNI, dont les dirigeants lui imposent certaines décisions. Quand Georges Lauré devient secrétaire général de la FEN, il promeut lui aussi une politique fédérale active, quitte à heurter certains syndicats nationaux, dont le sien... La différence est qu'il s'efforce de réduire aussi la prééminence du SNI, ce qui provoque une certaine méfiance de sa part. Le différend se soldera par sa démission en 1966, même si le sursaut espéré ne se produira pas.

Il faut attendre 1959 pour que le secrétaire fédéral soit habilité par le bureau pour représenter la FEN dans les actions en justice¹⁸ ! Denis Forestier exerce un pouvoir beaucoup plus grand sur le bureau du SNI, et est en capacité d'impulser des initiatives. De fait, la responsabilité de dirigeant de la Fédération requiert une attitude de médiation entre les syndicats nationaux, plus que de direction autoritaire. Selon la typologie de William R. Schonfeld, la direction du SNI est monocratique, avec un pouvoir du secrétaire général plus affirmé, et celle de la FEN oligarchique :

«L'oligarchie est un mode de domination dans lequel une petite coalition tend à exercer une influence disproportionnée sur les décisions collectives d'un groupe. [...] Le chef en titre de l'organisation est peut-être plus puissant que

17. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 2 juillet 1956.

18. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 avril 1959.

n'importe lequel de ces collègues [...] mais, ces derniers, collectivement, sont toujours plus influents que lui.»¹⁹

En 1960, neuf petits syndicats sont représentés à la commission administrative de la FEN²⁰, qui constitue une position privilégiée, très importante pour des organisations dépendantes de l'appui fédéral. Les autres petits syndicats exercent des pressions récurrentes pour obtenir le précieux siège, en déployant des trésors d'argumentation, puisqu'aucun ne peut arguer de ses effectifs. Le rôle primordial du bureau fédéral le désigne comme un objectif de premier plan pour des syndicats en position intermédiaire. Les tensions provoquées par la grève de 1947 poussent l'année suivante quatorze syndicats de personnels exerçant des responsabilités dans le système administratif à former une coalition pour disposer d'un poids supérieur dans la FEN²¹. Ce Cartel national des administrateurs de l'Enseignement adopte une stratégie agressive, en organisant une campagne de lettres auprès de Lavergne. Son président pratique le chantage à la scission, sans résultats²². Constatant sa dépendance envers les représentants de la FEN au CSFP et la fermeté du bureau fédéral, le cartel disparaît rapidement, éphémère manifestation d'unité des petits syndicats. Les professions détenant des positions de pouvoir dans l'administration tolèrent mal leur domination syndicale par les professions au statut moins prestigieux. En 1962 encore, le secrétaire général du Syndicat national des Personnels de direction des lycées, qui regroupe 2 000 personnes, écrira à Lauré à ce sujet :

«Ne serait-il pas temps, enfin d'admettre un des nôtres à un bureau fédéral où l'ampleur de nos responsabilités, la place éminente que nous donnent nos fonctions, devraient nous conférer une place qui ne soit pas platement proportionnelle à la loi du nombre ?»²³

Le fonctionnement des administrations syndicales nationales

La gestion de la durée est une des caractéristiques du syndicalisme. L'expérience des syndicats les incline à travailler à une institutionnalisation, afin d'établir un pouvoir permanent. Comme toute institution, le syndicalisme enseignant requiert un travail bureaucratique, routinier et quantifiable. Le secrétaire général de la section SNI de la Somme indique dans son rapport d'activité qu'il a envoyé 500 lettres et utilisé «270 unités de conversations téléphoniques en seize mois» de mandat, nécessaires aux «interventions, démarches, réponses à des demandes diverses» qui composent son «lot

19. SCHONFELD William R., «La stabilité des dirigeants des partis politiques», *op. cit.*, p. 858.

20. Comme le syndicat des personnels des services administratifs extérieurs ou celui de l'intendance et de l'économat.

21. 1 BB 32, circulaire n° 1 du Cartel des administrateurs de l'enseignement, 7 juillet 1948.

22. 1 BB 32, lettre de Baïssas à Lavergne, 24 juillet 1948 et réponse du 27 juillet 1948.

23. 2 BB 45, lettre de Lamicq à Lauré, 20 décembre 1962.

quotidien»²⁴. L'unitaire Bonin, secrétaire de catégorie du SNES, consacre son «travail de bureau» à «l'étude des dossiers et barèmes», à l'écriture de réponses «aux centaines de lettres» reçues, aux «nombreux cas particuliers à régler»²⁵. Un rapport d'activité du SNES évoque même l'«avalanche de lettres» qui «déferle sur les malheureux camarades». L'appareil de la FEN est léger, comme celui des syndicats. Il en résulte quelquefois un certain amateurisme, avec des retards pour l'envoi d'affiches²⁶. Le secrétaire général répond en général personnellement aux lettres qui lui sont adressées, même par des syndiqués sans responsabilités particulières.

Faire vivre un microsindicat de la FEN relève aussi du défi permanent. Le manque de militants constitue un problème majeur pour ces organisations, dont le vivier est étroit. Le SNB ne publie aucun bulletin entre septembre 1962 et mai 1964, et n'envoie pas de comptes-rendus des CA aux sections pendant l'année 1963. Son congrès de 1957, réunit 24 délégués²⁷.

Les syndicalistes répugnent en général à aborder les questions financières. À titre d'exemple, un congrès de la section des Bouches-du-Rhône consacre un quart d'heure aux rapports financiers départementaux et nationaux²⁸. Le nombre conséquent de syndiqués procure une grande stabilité des recettes, issues presque exclusivement des cotisations. En 1956, la FEN peut effectuer un versement de solidarité aux victimes d'une catastrophe minière belge sans lancer de collecte aux syndiqués²⁹. De plus, le mandat payé par les délégués au congrès fédéral est suffisamment élevé pour que son organisation ne coûte rien à la FEN et qu'elle bénéficie même par la suite «d'un solde créditeur correspondant aux dépenses de deux à trois mois.»³⁰ Comment se répartissent les dépenses entre instances syndicales? Traditionnellement, les voyages sont à la charge de l'organisme invitant. Ainsi, les représentants des sections qui participent au conseil national ou à la CA sont remboursés par la direction nationale de la FEN, tandis que les frais du délégué national en visite dans une section sont assumés par ladite section. Les trésoreries des grands syndicats nationaux sont en général plus fournies que celle de la Fédération et ils considèrent leur autonomie financière comme un gage de souveraineté.

Les locaux sont situés dans les beaux quartiers parisiens, non loin des sièges du pouvoir (ministère, parlement), par exemple ceux du SNI sont installés au 94, rue de l'Université, dans le 7^e arrondissement. Ils s'agrandissent peu

24. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 48, juin 1956.

25. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

26. 1 BB 17, lettre de Féraud, mars 1955.

27. COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques*, op. cit., p. 25, 101 et 106.

28. 42 J 21, SNI, note de Grandemange sur le déroulement du congrès départemental de 1964.

29. 100 000 francs sont versés. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 septembre 1956.

30. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 mai 1954.

à peu. La FEN héberge rue de Solférino ses syndicats du second degré, puis le SNET achète en 1956 un appartement au 208, rue de Rivoli. En 1966, le nouveau SNES s'installe rue de Courty et rue de Villersexel³¹. Les logiques de fonctionnement des appareils nationaux aboutissent à leur concentration à Paris. Cette localisation renforce les liens entre les membres des appareils nationaux, qui peuvent se rencontrer aisément. Une grande partie du travail des directions syndicales de la FEN consiste en la représentation de leur profession auprès de la haute administration parisienne. La multiplication des réunions à Paris impose cette domiciliation aux dirigeants nationaux. Les petits syndicats expérimentent cette loi d'airain à leur détriment³². Quand un dirigeant unitaire comme André Drubay est sollicité pour «avoir davantage d'activités au niveau national», on lui demande de déménager pour se «rapprocher de Paris»³³.

Les réunions syndicales les plus importantes sont les congrès, qui se réunissent tous les ans, généralement pendant les vacances de Pâques. Les autres structures (bureau, commission administrative) disposent d'une légitimité moindre et doivent plus veiller à l'application des principes entérinés par les congrès qu'innover. Dans le SNI, la seule question importante qui échappe au congrès est l'élection du bureau, confiée au conseil national, composé des membres de la CA et d'un représentant de chaque section. Une répartition des tâches existe également entre CA et bureau fédéral : celui-ci débroussaille les questions importantes et cherche un accord entre ses membres ; en cas d'échec, la CA arbitre³⁴. Le calendrier des réunions reste également très stable, témoignant du caractère routinier de l'action syndicale enseignante : le BN du SNES se réunit deux fois par mois, sa CA tous les deux mois, la CA fédérale est convoquée le troisième jeudi du mois.

Les réunions servent-elles vraiment le syndicalisme enseignant ou constituent-elles des rites inutiles et coûteux ? Les notes manuscrites d'un militant local sur le congrès national du SNI sont éloquentes : «Ce matin, salle pleine [...]. Attention à peine soutenue de la part des congressistes.»³⁵ Les délégués apparaissent d'autant plus dissipés que les débats sont longs. Au congrès de 1947 du SNI, le rapport moral ne provoque pas moins de soixante interpellations³⁶. Il est difficile en conséquence d'évaluer l'impact de ce théâtre, dans lequel «des représentants» donnent «une représentation», selon la formule de Pierre Bourdieu³⁷. Plusieurs délégués aux congrès manifestent leur extériorité devant ces rites. Un compte-rendu du congrès du SNI publié par la section de

31. DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, op. cit., p. 217.

32. Éditorial de Maurice Conquéré. 1 BB 10, bulletin du SPSEDEP, n° 7, février 1947.

33. Entretien André Drubay.

34. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

35. 42 J 22, congrès national du SNI, 1967.

36. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 14, octobre 1947.

37. BOURDIEU Pierre, «La représentation politique», op. cit., p. 8.

la Somme ne précise pas les votes de la délégation, mais multiplie les détails et les impressions. Il décrit même la décoration de la salle du congrès : elle « est sobre et de bon goût : c'est une symphonie grenat et ivoire. Le soir, une lumière diffuse, encadrant les fenêtres et les caissons du plafond, baigne toute la salle. »³⁸ La renonciation à éclairer les adhérents sur les enjeux politiques du congrès est patente.

Pourtant le syndicalisme enseignant organise ces réunions (congrès, CA...) à un rythme plus soutenu que de nombreuses organisations. En effet, elles constituent d'abord un rite de sociabilité : les militants se rencontrent, échangent aussi d'une manière informelle. La cohésion de l'organisation en bénéficie. Le BF profite de ces réunions pour résoudre des questions particulières avec les responsables des syndicats nationaux ou des sections locales. Après tout, le contenu des discours syndicaux exige-t-il vraiment une concentration de tous les instants ?

Des commissions sont élues par les congrès, pour préparer le travail des instances décisionnelles et réunir diverses compétences. De nombreux signes attestent d'une activité réduite. Certains membres de la CA de la FEN cumulent jusqu'à quatre inscriptions !³⁹ Le principal intérêt que recèlent les commissions est de partager les tâches entre les dirigeants nationaux, chacun étant responsable d'un secteur, que sa commission fonctionne ou pas. Mais le BF a tendance à court-circuiter les commissions élues régulièrement, et se proclame quelquefois commission en invitant quelques spécialistes à une réunion. Si certaines commissions du SNES sont plus actives, les unitaires critiquent le manque de dynamisme de celles du SNI en 1948 :

« Quand Aigueperse parle des rapports des commissions, il entend probablement par là le rapport des secrétaires permanents qui substituent leur travail individuel à une activité qui devrait être collective. »⁴⁰

Pour l'enseignant lambda, l'adhésion à la FEN se concrétise par la réception de plusieurs bulletins : d'abord le bulletin irrégulier de la section locale de son syndicat, ensuite le bulletin régulier de son syndicat national (le journal du SNET, *Le Travailleur de l'enseignement technique*, est mensuel, celui du SNES, *L'Université syndicaliste*, est bihebdomadaire, puis mensuel, le journal à la plus grande fréquence étant *L'École libératrice*, bulletin hebdomadaire du SNI) et enfin *L'Enseignement public*, bulletin mensuel de la FEN. Tous ces journaux sont épais et de lecture aride. Un numéro du bulletin de la Somme compte même 72 pages !⁴¹ La pagination du numéro moyen de *L'École libératrice* oscille entre quatorze et vingt-quatre pages. À titre d'exemple, pour

38. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 14, octobre 1947.

39. EP, n° 6, mars-avril 1954.

40. ÉL, n° 21, 4 mars 1948.

41. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 9, juin 1946.

l'année 1948-1949. *L'Enseignement public* compte entre seize et trente pages en moyenne, avec peu d'illustrations.

On signale régulièrement l'aspect rébarbatif de la lecture de cette presse. Le manque de « clarté » de *L'École libératrice* est relevé, avec ses « articles techniques peu vivants », loin « d'un véritable organe d'information. »⁴² Les militants SNI de la Somme manifestent de l'inquiétude à propos de « *L'École libératrice* qu'on ne lit point » et du « bulletin syndical qu'on feuillette distraitement »⁴³. La matière de ces bulletins ne permet guère de les rendre attrayants : *L'Université syndicaliste* publie par exemple les résumés des travaux du Comité technique paritaire du second degré. À la Libération, chaque numéro de *L'Enseignement public* comprend en moyenne une dizaine d'articles, écrits par des collaborateurs variés. Les permanents ne rédigent pas l'essentiel du journal, fourni par des militants ou des chercheurs sollicités sur un sujet précis. À partir de 1950, son contenu s'appauvrit, il est composé aux deux tiers d'articles non signés : communiqués de la FEN, échanges de courriers, projets de loi et statistiques corporatives. . .

Les dirigeants syndicaux éprouvent des difficultés à synthétiser leur propos. La taille des éditoriaux est symptomatique : loin du format « billet », ils occupent fréquemment plus d'une page, format A4. La présentation des journaux souffre également de cette austérité : à part *L'École libératrice*, qui est loin d'être parfaite, ils ressemblent plus à des petits bulletins qu'à des hebdomadaires ou des mensuels de l'époque. Leurs maquettes sont surtout conçues pour inclure le maximum de texte.

Les jeunes : un enjeu particulier

L'existence des jeunes comme groupe distinct interpelle la volonté des directions syndicales d'homogénéiser le plus possible les professions enseignantes. Leur spécificité amène les syndicats à imaginer leur prise en charge par des structures particulières, d'ailleurs ils constituaient entre les deux guerres le fer de lance du syndicalisme instituteur, grâce à l'activité des groupes de jeunes. Mais la majorité éprouve une suspicion à l'égard de toute action autonome et manifeste l'absence de volonté de combattre les inégalités que les jeunes subissent.

Les unitaires profitent logiquement de ces failles, ce qui entraîne une vive compétition. De plus, l'état transitoire de la jeunesse laisse espérer un développement ultérieur du courant. Celui-ci entend procéder à une socialisation militante des jeunes syndiqués. Si la socialisation primaire, c'est-à-dire la transmission des valeurs politiques familiales, conserve sa primauté, la socialisation secondaire militante qui se déroule au cours de la jeunesse peut ancrer

42. *Courrier des normaliens* FEN-CGT, 1952.

43. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 22, février 1950.

durablement les syndiqués dans un courant. Les jeunes bénéficient donc d'une attention soutenue de la part des unitaires qui interviennent régulièrement pour rappeler leurs revendications. Ainsi, dans leur période cégétiste, ils classent la question du statut des auxiliaires en tête de leurs préoccupations revendicatives⁴⁴.

Les unitaires du SNI considèrent en 1952 que l'initiation au syndicalisme doit «partir [d'une] revendication sensible», la prime d'installation pour les instituteurs normaliens, pour «amener les jeunes au syndicat et les faire participer activement à sa vie. C'est en parlant aux jeunes de leurs préoccupations et en agissant dans le sens de leurs aspirations, que l'on pourra les voir plus, nombreux et plus actifs dans le Syndicat» Les unitaires ne cherchent donc pas à imposer leurs revendications, mais à repérer celles qui stimuleront l'activité syndicale des jeunes enseignants et accessoirement permettront d'engager des polémiques contre les autonomes. Ainsi, ils accusent «la direction réactionnaire du SNI» de vouloir «torpiller» cette revendication⁴⁵.

La syndicalisation des normaliens n'existe que depuis la Libération. La formation que les Écoles normales assurent vise «l'incubation d'une foi militante spiritualiste et laïque étroitement associée à une morale», leur adéquation avec ses valeurs aidant grandement l'activité du SNI. Cependant, la vie en internat favorise «l'intériorisation d'une règle en un sens proche du sens monastique». L'effort disciplinaire permanent de l'institution provoque une claustration continue, un «sentiment de réclusion et de malaise des normaliens»⁴⁶. Le mode de vie imposé aux normaliens suscite donc des protestations croissantes, propagées par le courant unitaire. Dès les années 1930, l'action unitaire s'est déroulée essentiellement en opposition aux directions des écoles normales, notamment en animant des grèves contre le règlement intérieur à Aix et Quimper⁴⁷... Cette agitation reprend à la Libération, sous l'influence de la nouvelle génération militante. L'unitaire Marcel Merville crée la commission nationale des jeunes du SNI, qui comprend une section normalienne qui y diffuse un organe spécialisé, *École normale de France*. Ces outils de la pérennisation du syndicalisme instituteur lui donnent une ardeur nouvelle. La CNJ remplit son rôle de socialisation militante en élargissant la gamme des activités proposées aux adhérents. Des journées de jeunes sont organisées, des brochures publiées. La CNJ fait aussi remplir en 1946 des cahiers de doléances par 8 500 normaliens ; le ministre cède sur la liberté syndicale dans les EN⁴⁸.

44. Elle est quatrième sur sept thèmes, après trois points politiques. *BFI*, n° 3, janvier 1951.

45. Courrier des normaliens FEN-CGT, 1952.

46. LAPRÉVOTE Gilles, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres : les écoles normales primaires en France, 1789-1979*, Lyon, PUL, 1984, p. 66, 79 et 120.

47. LE BARS Loïc, *La Fédération unitaire de l'enseignement (1919-1935)*, Paris, 2005.

48. *ÉL*, n° 12, 10 mars 1946.

Avec la guerre froide, les unitaires relancent leurs activités en faveur des libertés dans les écoles normales, en élargissant leur contenu aux questions politiques. Ils dénoncent une «restriction générale des libertés [...] (certains directeurs allant jusqu'à tenter d'appliquer des méthodes s'inspirant de la discrimination politique)»⁴⁹. Le SNI n'échappe pas aux critiques cégétistes, la majorité campant sur son refus de toute politisation, alors que le PCF implante des cercles de la Jeunesse communiste dans les écoles normales, qui diffusent «les idées du marxisme». Selon lui, les dirigeants du SNI refusent «aux jeunes instituteurs la liberté d'opinion, le droit de s'organiser.»⁵⁰

Les polémiques internes se polarisent sur les méthodes des normaliens unitaires. En 1949, le rapport sur les jeunes pour le congrès du SNI écrit «que l'on ne brûle pas impunément les étapes. S'il a plu à certains de flatter un désir légitime d'action spectaculaire chez les jeunes, ou plus exactement chez les jeunes de certaines écoles normales, bien localisées, [la majorité ne saurait] envisager l'éducation syndicale sous cet angle.»⁵¹ Selon les cégétistes, vingt écoles normales participent en 1952 à une grève de 24 heures à leur appel, malgré l'hostilité du SNI⁵². Les jeunes cégétistes, dirigés par Merville, font preuve d'un grand dynamisme. Élèves des ENS, surveillants des lycées (MI-SE) comme jeunes instituteurs participent à des réunions communes, se rencontrent lors des défilés du premier mai⁵³. Ainsi, la FEN-CGT réunit deux cents jeunes enseignants les 12 et 13 avril 1949⁵⁴.

En réaction, la direction du SNI limite les possibilités d'auto-organisation des jeunes, en conformant les commissions départementales de la jeunesse aux normes en vigueur pour les autres commissions. Elle désigne donc leurs responsables et conjure toute «discussion critique» de ses positions⁵⁵. Les unitaires affirment que la majorité considère les normaliens «comme des élèves à qui on fait la leçon»⁵⁶. En 1958, leur souhait de voir traiter par les CDJ des questions laïques et algériennes est rejeté au motif «qu'elles sont largement traitées dans d'autres instances syndicales auxquelles les jeunes peuvent participer à part entière.»⁵⁷

49. Ils annoncent des luttes pour la défense des libertés aux EN du Bourget, de Batignolles et d'Auteuil. *Courrier des normaliens FEN-CGT*, 1952.

50. Archives PCF, BP, 23 janvier 1958.

51. *ÉL*, n° 33, 26 mai 1949.

52. *Courrier des normaliens FEN-CGT*, 1952.

53. Interview de Maurice AGULHON, *op. cit.*, p. 42.

54. MICHEL Claude, *La CGT et l'enseignement*, *op. cit.*, p. 71.

55. 2 BB 52, circulaire n° 30 du SNI, de Forestier et Marangé (secrétaire de la CNJ), 25 novembre 1954.

56. *Courrier des normaliens FEN-CGT* en 1952 et *BFI*, n°spécial, juin 1953.

57. Siegler. 2 BB 51, réunion de la Commission nationale des jeunes SNI, 30 mars 1958.

Une autre réaction se dessine au niveau fédéral : une active commission des jeunes concurrence les unitaires sur leur terrain. Animée notamment par deux dynamiques militants autonomes, André Tessereau et Louis Astre, elle publie un journal mensuel à 3 000 exemplaires, *La Jeunesse Syndicaliste*⁵⁸, et organise des journées fédérales de la jeunesse, à caractère syndical et culturel. Les premières journées, tenues à Noël 1948 et réunissant 250 jeunes, comprennent deux jours de débats avec des leaders nationalistes, du Parti du peuple algérien comme du parti du congrès de l'Inde, et des intellectuels tels que Jean-Paul Sartre. Deux autres sessions se tiennent en 1949 et 1953. En 1950, une sous-commission des surveillants diffuse le *Vade-mecum du surveillant*⁵⁹. Enfin, pendant les vacances scolaires, la commission fédérale organise des camps de jeunes d'études et de loisir, à la montagne à Bionnassay (Haute-Savoie) et à la mer aux Portes-en-Ré.

Dans les écoles normales supérieures aussi, on ressent l'influence unitaire étayée par une forte structure communiste. Parmi les bastions, citons l'ENSEP de Joinville et l'ENS de Saint-Cloud, dont près de 30 % des élèves sont affiliés au PCF au début des années 1950. Logiquement, le courant unitaire contrôle la section SNES, qui vote régulièrement des motions oppositionnelles envoyées aux directions nationales⁶⁰. Un Cartel des Écoles normales supérieures regroupe les étudiants syndiqués à la FEN, du fait de leur statut d'élève maître⁶¹. Dominé par les unitaires, il agit en organisme indépendant et s'affilie à l'UNEF et à son Union des Grandes Écoles, pour renforcer sa tendance de gauche. Le cartel organise même en 1949 des réunions conjointement avec la FEN-CGT⁶². La FEN constitue alors en décembre 1950 une sous-commission des ENS, dirigée par Louis Astre, afin de « renforcer autant que possible l'influence auprès des normaliens de la majorité autonome. »⁶³

Le succès des initiatives de la commission fédérale de la jeunesse ne conduit pourtant pas à sa pérennisation. Une fois le danger unitaire endigué, le SNI laisse libre cours à ses réticences devant ses velléités d'indépendance. Denis Forestier estime « inadmissible » que les jeunes qui participent à sa journée d'étude « ne représentent qu'eux-mêmes ». Le SNES et d'autres syndicats espèrent que la FEN pallie leurs propres difficultés en offrant un cadre attrayant

58. Entretien avec Louis Astre, 11 juin 2003.

59. Le PPA est le Parti nationaliste algérien de Messali Hadj, Nehru dirigeait le Parti du Congrès. ASTRE Louis, *Dynamisme initial des activités "Jeunesse"*, op. cit.

60. Jean-Noël LUC, Alain BARBÉ, *Des normaliens. Histoire de l'École normale supérieure de Saint-Cloud*. Presses de la FNSP, 1982, p. 202-203, 206 et 208.

61. Il comprend huit écoles : Rue d'Ulm, Sèvres, Saint-Cloud, Fontenay-aux-Roses, ENSET, ENSEP masculine, ENSEP féminine, Institut national d'orientation professionnelle. 1 BB 82, *La Jeunesse Syndicaliste de l'Éducation nationale*, n° spécial ENS, décembre 1950.

62. 1 BB 82, lettre à Lavergne, 23 janvier 1949.

63. ASTRE Louis, *Dynamisme initial des activités "Jeunesse"*, op. cit.

aux jeunes. L'enjeu de perpétuation de l'organisation est plus palpable que pour un syndicat hégémonique comme le SNI, qui attend que les jeunes s'intègrent dans ses structures. Tessereau et Astre ne sont pas reconduits à la CA fédérale en 1954 et le compte CCP de la commission est transféré aux noms de Lavergne et de Margaillan, le trésorier fédéral⁶⁴. Le courant unitaire en profite pour relancer le cartel.

Constitution et légitimation d'une bureaucratie syndicale...

Robert Michels dresse un constat pessimiste : « Qui dit organisation, dit oligarchie », car l'« organisation a pour effet de diviser tout parti ou tout syndicat professionnel en une minorité dirigeante et une majorité dirigée. »⁶⁵ Cette théorie s'applique au syndicalisme enseignant.

Le premier phénomène associé à l'idée de bureaucratie est l'existence de permanents. Leur autonomie vient de leur rôle spécialisé, ils peuvent se rendre irremplaçables et tirer parti de cette situation. Le développement de l'empire FEN aboutit à la mise en place de carrières militantes, mais cet aspect reste embryonnaire, du fait de la faiblesse des appareils. La FEN ne dispose que de deux permanents, plus deux employés⁶⁶. Avec le temps, les grands syndicats étoffent leur appareil. Le SNI emploie cinq permanents dès 1946, puis six en 1950, ajoutés à six membres du personnel de secrétariat⁶⁷. Le secrétaire général du SNES assure en 1949 « son service complet de professeur »⁶⁸. En 1966, la direction du nouveau SNES emploie huit permanents et demi, ce qui constitue pour l'époque un chiffre important⁶⁹. Le syndicat des agents compte 16 000 adhérents en 1965, et ne dispose encore que de deux militants détachés, c'est-à-dire des fonctionnaires payés par l'organisation syndicale. Le ministère peut également continuer de verser le salaire des dirigeants syndicaux, selon la procédure dite de mise à disposition, surtout utilisée pour les associations d'éducation populaire. Cette procédure est peu usitée pour les syndicats avant Mai 68 et n'entre pas dans les règles officielles de la Fonction publique.

Cependant, il serait illusoire de limiter l'influence des permanents dans la FEN à leur importance numérique, puisque leur présence quotidienne dans les lieux de pouvoir leur confère un accès privilégié à l'information et à la prise réelle de décision. Cette mince couche bureaucratique bénéficie de la confiance des adhérents. Ainsi, la majorité ne concède aucun poste de permanent aux unitaires depuis 1948, pour les écarter du pouvoir réel. Du fait de

64. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 novembre 1954.

65. MICHELS Robert, *Les partis politiques*, op. cit., p. 296 et 33.

66. ASTRE Louis, *Dynamisme initial des activités "Jeunesse"*, op. cit.

67. *ÉL*, n° 15, 19 janvier 1950.

68. *US*, n° 50, 25 février 1949.

69. Circulaire Unité et Action du 27 octobre 1966. « Lettres internes de la liste B (Unité et Action, 1962-1967) », op. cit., p. 76.

la quasi-absence de gratifications pécuniaires, ils doivent chercher d'autres motivations pour leur labeur. Ils utilisent couramment l'expression «les permanents majoritaires» pour désigner la majorité et disqualifier ses leaders. Les unitaires développent une critique acérée «de l'énorme appareil qui écrase toute manifestation d'une pensée qui ne soit pas strictement conforme à celle qui préside aux destinées [du] syndicat.»⁷⁰

Une des conditions d'instauration de la bureaucratie réside dans la stabilité des directions. William R. Schonfeld estime que la «stabilité de personnel sépare les responsables des militants, crée un esprit de caste et concentre l'autorité, l'influence et le pouvoir entre les mains d'un groupe restreint.»⁷¹ À la Libération, le SNI présente la rotation des cadres comme consubstantiel de sa conception du syndicalisme, en inscrivant dans les statuts la non-rééligibilité des membres du bureau après cinq ans d'exercice⁷². Cet article est supprimé en 1954, malgré l'insistance des militants de l'École émancipée. L'équipe dirigeante de la FEN n'a jamais été touchée par de tels statuts et s'avère relativement stable. Sur les dix membres du BF de 1949, quatre exercent encore cette responsabilité huit ans plus tard. La CA connaît un plus fort renouvellement avec dix dirigeants encore en exercice sur quarante-cinq⁷³. Le renouvellement des cadres est graduel, mais les dirigeants de la FEN ne retournent pas à la base, car ils ont cessé d'enseigner. En effet, selon une règle intangible, les militants retraités quittent leurs fonctions, la retraite des instituteurs débutant à 55 ans, et celle des autres catégories à 60 ans. Cette tradition qui constitue une originalité du syndicalisme enseignant limite de manière considérable les phénomènes de sclérose touchant certaines bureaucraties vieillissantes.

Malgré leur discours incantatoire, les dirigeants de l'ÉÉ exercent leur fonction sur des périodes prolongées, et les anciens responsables (Louis Bouët par exemple) bénéficient d'une influence plus importante que dans les autres courants. Les unitaires pourraient également donner l'exemple d'une autre manière de diriger, en évitant de concentrer le pouvoir en quelques mains. Or, le groupe dirigeant du courant reste restreint et stable. S'il ne combat pas l'idée de rotation des cadres, il ne la promeut guère en pratique. Participer à sa direction demande des années de formation syndicale et un parcours militant balisé.

Quelles raisons expliquent l'acquiescement des adhérents à la constitution d'une couche bureaucratique? Comment les dirigeants se légitiment-ils auprès

70. Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52/53, *L'École et la Libération* (bulletin d'une section SNI).

71. SCHONFELD William R., «La stabilité des dirigeants des partis politiques», *op. cit.*, p. 847.

72. Circulaire nationale n° 42, 25 avril 1946. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 9, juin 1946.

73. *EP*, n° 3 et n° 4, novembre et décembre 1949; n° 2, novembre-décembre 1957.

des syndiqués ? Pierre Bourdieu esquisse une réponse en écrivant que le dirigeant «tient sa puissance proprement magique sur le groupe de la foi dans la représentation qu'il donne au groupe et qui est une représentation du groupe lui-même et de sa relation aux autres groupes.»⁷⁴ Le groupe doit se reconnaître dans le dirigeant, ou apprécier l'image de lui qu'il lui renvoie. Tous ne peuvent donc prétendre raisonnablement pénétrer dans le cercle fermé des dirigeants de la FEN.

Quelques traits caractéristiques se dégagent des entreprises de présentation de soi aux syndiqués. Henri Aigueperse décrit les «qualités personnelles» attendues des membres du bureau national du SNI : «sincérité, compétence, sens des responsabilités, dévouement absolu à l'organisation»⁷⁵. Ils ne se présentent donc pas pour diriger, mais pour servir une équipe collective. L'unitaire Gabriel Vialle définit ses critères de sélection d'une manière analogue : «compétence et activité mises au service exclusif de tous les syndiqués et s'appuyant sur une fidélité de toujours aux engagements et sur une stricte discipline syndicale.»⁷⁶ La soumission de l'individu aux règles de l'organisation est explicitement attendue. Mais ces déclarations restent floues sur le contenu des compétences requises.

L'hagiographie de Georges Lapierre (fondateur de *L'École libératrice*, mort en déportation), écrite par Marie-Louise Cavalier dresse le portrait du dirigeant idéal du SNI : une compétence constitue un prérequis indispensable : «Il demeurera toujours un éducateur». Lapierre était également «fidèle à ses attaches rurales, à ce village natal de Champagne, où il redevenait à l'époque des vacances, un paysan». Le ruralisme représente une valeur prégnante dans le milieu, développée par l'institution depuis Jules Ferry⁷⁷. Les instituteurs ruraux fournissent d'ailleurs de nombreux dirigeants, tel Denis Forestier, ancien instituteur des Causses du Lot. Enfin, Lapierre «n'aurait pas aimé que l'on fit beaucoup de bruit autour de son nom»⁷⁸. L'insistance de Marie-Louise Cavalier sur sa modestie reflète l'image sociale du groupe.

Outre la soumission aux règles de l'organisation, la modestie, l'origine rurale, la passion du métier, des critères implicites prévalent dans la formation du groupe dirigeant. Parmi eux, citons l'origine sociale modeste, le fait d'être formé au militantisme au sein du syndicalisme et le cursus professionnel (au SNI, les normaliens dominent, alors que les auxiliaires titularisés fournissent peu de cadres). Les permanents sont «revêtus des attributs du maître d'école

74. BOURDIEU Pierre «La représentation politique», *op. cit.*, p. 14.

75. Éditorial. *ÉL*, n° 18, 10 juin 1946.

76. Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin, p. 18-19.

77. CHANET Jean-François, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.

78. *ÉL*, n° 11, 25 février 1946.

archétypal qui fournit à la profession la pérennité d'une identité»⁷⁹. Au SNES, de purs produits du système méritocratique occupent une place prépondérante dans l'appareil : les professeurs agrégés de lycées parisiens y exercent une domination symbolique⁸⁰.

Jeanne Siwek-Pouydesseau distingue une « première génération des responsables syndicaux, entre les deux guerres », qu'elle qualifie d'« entrepreneurs », parce qu'« ils organisèrent le syndicalisme des fonctionnaires comme on monte une entreprise, et en prenant des risques » et une seconde génération, « les animateurs et gestionnaires, qui enracinèrent sur le terrain la légitimité syndicale. »⁸¹ Les syndicalistes enseignants des années 1950 accomplissent la transition entre ces deux types ; ils éprouvent l'influence des pionniers et se montrent capables d'initiatives novatrices. Leurs successeurs des années 1970 accentueront la bureaucratisation de leurs appareils, par la multiplication des postes de permanents.

L'espace des possibles du militantisme oriente vers un *cursum honorum* typiquement enseignant, dont les responsabilités syndicales constituent l'étape initiale. Elles font connaître des collègues et permettent de s'initier aux rouages de la vie politique, par la fréquentation du personnel administratif et des élus. La carrière militante peut se poursuivre dans un parti politique de gauche, conforme à l'*ethos* enseignant, ou à la FEN, évoluant de la section locale du syndicat aux responsabilités nationales. Les retraités étant contraints de se reconverter dans une autre arène militante, ils peuvent bifurquer ou choisir une autre organisation endogène. Par exemple, les administrateurs de la MGEN ont pour la plupart d'abord exercé des responsabilités au SNI.

Le *cursum honorum* des dirigeants unitaires ne se distingue qu'à la marge. Certains parcours débutent par une activité politique, qui explique la rapidité de leur promotion au sein du courant unitaire. Ainsi, Georges Fournial dispose d'une double expérience, au sein du PCF et dans le syndicalisme enseignant avant-guerre, avant de diriger les instituteurs unitaires. La formation dispensée par ce parti est prise en compte dans les responsabilités accordées aux militants, d'autant qu'ils s'avèrent disponibles immédiatement. La FEN-CGT joue un grand rôle dans l'émergence d'une génération charnière. Alfred Sorel, futur leader des instituteurs, sort de l'école normale en 1951, où il anime les structures jeunes de la FEN-CGT⁸². À partir de 1954, les unitaires manquent de postes de responsabilité nationale, ce qui ne permet pas aux jeunes militants

79. AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps : le rôle du SNI », *op. cit.*, p. 86.

80. DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, *op. cit.*, p. 218-218.

81. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, *op. cit.*, p. 23.

82. Entretien avec Sorel.

de s'y faire remarquer. Logiquement, les responsabilités départementales acquièrent une importance cruciale.

Quelques dirigeants du courant émergent par leur personnalité. Ainsi, Bruguet, militant autonome, considère rétrospectivement que l'institutrice Lucette Justaffré « se défendait bien »⁸³. Son camarade de courant, Robert Ducol, la présente comme une « battante qui avait une grande autorité morale, qui savait parler »⁸⁴. Louis Astre, autonome, estime aujourd'hui que Fournial était un « orateur flamboyant », apprécie également les qualités d'orateur de Louis Guilbert, qu'il ne retrouve pas chez Marcel Bonin, qualifié de militant « efficace »⁸⁵.

... qui s'appuie sur le principe délégataire

La bureaucratie syndicale qui dirige la FEN assume sa volonté d'être obéie. Elle en appelle régulièrement à la discipline syndicale, perçue comme l'obligation pour les syndiqués de respecter ses consignes. Le *code Soleil* édité par le SNI compte parmi les devoirs du maître celui d'adhérer au syndicat, « d'épauler l'action » de ses délégués et de participer aux grèves « régulièrement » décidées⁸⁶. Début 1948, le secrétaire général de la section de la Somme critique vertement les syndiqués qui n'ont pas participé à la grève décidée par le SNI :

« Ils ont trouvé ensuite diverses raisons : on était mal renseigné, il aurait fallu faire ceci, cela, s'y prendre de telle façon et à l'avenir on devra faire ainsi... sans compter qu'on aurait dû demander l'avis de chacun, ou partir en pèlerinage dans chaque village pour convaincre les indécis... Vous plaisantez, camarades, vous savez bien que vos représentants, que vous avez choisis, en qui vous aviez toute confiance par conséquent, ont agi en toute connaissance de cause quand ils ont donné l'ordre de grève [...]; c'est vous qui les avez reniés. C'est vous qui avez renié l'esprit syndicaliste et l'action syndicale. »⁸⁷

Les adhérents ne se formalisent pas de tels discours dans une époque où l'autorité des groupes sur les individus est admise. Dans la typologie wéberienne, l'autorité des dirigeants de la FEN revêt donc un caractère rationnel-légal⁸⁸. La personnalité des dirigeants compte moins que leur fonction et l'appareil qui leur confère leur pouvoir. Seul le groupe dirigeant est autorisé à parler au nom de la FEN. Il ne se contente pas de la représenter, mais la matérialise aux yeux tant de la société que des adhérents. Le syndiqué isolé ne doit pas s'arroger

83. Témoignage de Bruguet au groupe UNSA-CHS sur le syndicalisme enseignant, 17 novembre 2001.

84. Interview de Robert Ducol, *op. cit.*, p. 46.

85. Entretien avec Louis Astre.

86. Article 93. GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs, op. cit.*, p. 107.

87. Tribune libre de Pédeboeuf. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 15, janvier 1948.

88. Il distingue trois types : rationnel, traditionnel et charismatique. WEBER Max, *Économie et société, op. cit.*, p. 289.

le même attribut, ce qui explique que la FEN manifeste son « opposition de principe à tout procédé d'unité d'action qui ferait appel aux adhérents par-dessus la tête des organisations. »⁸⁹ Elle tient aux prérogatives de la bureaucratie syndicale, légitimé par le principe du mandat. En soi, le mandat appartient aux outils démocratiques, mais il recèle également une fonction mystificatrice. Le mandat, en tant que contrat de délégation, n'inclut jamais tous les possibles, et le délégué se trouve placé en situation de garant d'un « ensemble de principes générateurs de propositions non encore constituées »⁹⁰.

Les dirigeants ÉÉ dénoncent un « syndicalisme de sommets », tenant « dans une ignorance à peu près complète » adhérents et syndicats de base⁹¹. Le courant unitaire est lui aussi porteur d'une autre conception, pariant sur l'implication des adhérents, sur une démocratie directe. Ainsi dans le Puy-de-Dôme, la section cégétiste dissidente ouvre les réunions du conseil syndical à tous les syndiqués⁹². Les unitaires se battent pour décentraliser les prises de décision. Ils estiment que le programme syndical « doit être préparé dans le détail à la base [...], parce que c'est là que se trouve ce qui peut faire l'unanimité. Enfin et surtout, parce qu'en élaborant eux-mêmes leurs revendications, les syndiqués s'attachent à leur programme et il est ainsi plus facile de les faire participer au travail syndical, à l'action. »⁹³

On peut pourtant nuancer la théorie de Robert Michels en notant que « les structures centralisées, à cause du consensus dont elles doivent tenir compte, sont obligatoirement tributaires de l'attitude de leurs militants, qui les empêchent parfois d'appliquer leur stratégie et leur tactique. »⁹⁴

Les pratiques militantes à l'échelle locale

Normes et pratiques du militantisme de terrain

La FEN dispose d'un appareil rigide et manifeste une difficulté à animer plusieurs batailles simultanément⁹⁵. Le calendrier syndical comporte de nombreuses séquences prédéterminées (les congrès annuels, les journées d'action...) ce qui explique la rareté des adjonctions de nouvelles initiatives, quelle que soit l'actualité. L'activité d'une section repose sur quelques militants. Dans le cas du SNI, ils ont pour mission de rédiger au moins chaque trimestre un bulletin, de préparer chaque année le mouvement du personnel, puisque les élus jouent un rôle important dans l'attribution des postes, et d'organiser une

89. 1 BB 92, Lettre du secrétaire de la section de Savoie, le 2 novembre 1949.

90. BOURDIEU Pierre, *La distinction, critique sociale du jugement*, op. cit., p. 499.

91. Duthel et Valière. *ÉL*, n° 17, 15 juin 1947.

92. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4^e trimestre 1949.

93. *L'Élan syndicaliste* (FEN-CGT, région parisienne), n° 6, décembre 1951.

94. MOTHE Daniel, *Le métier de militant*, Paris, Le Seuil, 1973, p. 21.

95. 2 BB 3, Compte-rendu de la réunion du BF du 24 janvier 1955.

action, éventuellement de grève. Les élections paritaires occupent les militants plus occasionnellement, et sont quelque peu dénuées d'enjeu mobilisateur (les vainqueurs sont déjà connus). Le rythme du militantisme paraît paisible, par exemple, on précise en octobre, soit plus d'un mois après la rentrée scolaire, que « la vie syndicale vient à peine de reprendre »⁹⁶. Ce travail est routinier, proche de celui d'une administration.

Les unitaires reprennent généralement les traditions syndicales enseignantes sans modifications notables, ils mettent en place eux aussi des habitudes de travail régulier. La section FEN-CGT scissionniste du Puy-de-Dôme fournit l'exemple le plus évident, puisqu'elle institue un réseau de collecteurs cantonaux qui recueillent les cotisations à l'occasion des conférences pédagogiques⁹⁷. En effet, la FEN-CGT perçoit une cotisation annuelle, contrairement au timbre mensuel en vigueur dans les syndicats ouvriers. Ceci montre que ces procédures correspondent à un besoin structurel, et non à des motivations idéologiques.

La section SNI des Bouches-du-Rhône organise avec une grande précision son fonctionnement, laissant des témoignages précieux de la ritualisation à l'œuvre dans les syndicats enseignants. Son secrétaire rédige en 1964 une note très détaillée aux sous-sections pour la préparation de leur congrès. Il chronomètre ses phases et résume les arguments, montrant le caractère éminemment routinier de ces opérations. La section emploie des méthodes de travail bureaucratiques, gages de sérieux⁹⁸.

Quelles sont les motivations des militants ? La plupart d'entre eux « ont certes pour objectif premier de réaliser leurs idéaux et d'obtenir ainsi des bénéfices collectifs », mais « ils retirent des satisfactions de leur activité »⁹⁹. L'existence de l'Empire FEN apporte quelques avantages aux dirigeants syndicaux. Parmi les gratifications symboliques assurées aux militants locaux, citons leur rôle de détenteurs du pouvoir syndical. Ils détiennent des attributions importantes par rapport à leurs collègues, surtout dans le SNI. Le bulletin du Puy-de-Dôme comprend une rubrique au titre explicite : « Les consignes du mois »¹⁰⁰. Celui de la Somme précise que les « *différends entre collègues doivent*, avant toute plainte, être soumis à l'arbitrage du jury de conciliation de la section syndicale. »¹⁰¹ Ce rôle contribue à distinguer le militant du syndiqué,

96. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

97. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4^e trimestre 1949 (section du premier degré).

98. 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

99. GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétribution du militantisme », Paris, *Revue française de science politique*, n° 1, février 1977, p. 140.

100. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 168, janvier 1938.

101. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 2, janvier 1945.

qui dépend de lui et dont il connaît la vie personnelle. Au SNES également, le secrétaire de la section académique (S3) rencontre régulièrement le recteur. Les dirigeants syndicaux bénéficient d'une véritable délégation d'autorité de l'État, puisqu'ils interviennent en amont de l'administration, afin d'autoréguler le corps. Leurs collègues les considèrent comme des personnages importants. Le secrétaire de la section SNI des Vosges, Yves Ruaux, est quelqu'un d'aimé « et craint à la fois ». Son comportement indique bien qu'il est conscient du pouvoir qu'il exerce :

« Sa brutale franchise déroutait un peu, mais il tenait toujours le langage du bon sens, de la vérité, et de la fermeté. [...] S'il acceptait de prendre en main une affaire délicate qu'un syndiqué venait de lui exposer et sur laquelle il conservait un doute, il n'hésitait pas à déclarer juste avant de refermer la porte derrière son visiteur : "Si tu m'as dit toute la vérité, je t'aiderai, sinon je te coulerai." »¹⁰²

Le pouvoir représente donc une gratification majeure qui découle de l'activité syndicale. Il a pour contrepartie des exigences importantes de la part des syndiqués en terme d'attitude du militant. Parmi les servitudes, citons le besoin de posséder « un minimum de documentation personnelle permettant de renseigner les camarades »¹⁰³. Tous les syndiqués ne peuvent donc devenir militants, du moins à un certain niveau de responsabilité. Cette sélection implicite fonctionne dans de nombreuses administrations publiques : « il était admis que le militant syndical devait être choisi parmi les meilleurs des employés et qu'il devait être un modèle pour ses collègues – d'où une grande confiance faite aux délégués chargés de représenter le personnel. »¹⁰⁴

Dans l'ensemble, militer dans les syndicats enseignants à cette période relève de l'apostolat. La décharge syndicale n'est pas encore généralisée, ce qui alourdit considérablement la charge de travail des dirigeants locaux. Du fait des difficultés de recrutement, les carrières des instituteurs sont relativement rapides dans les années 1950, et elles s'accompagnent d'un déplacement des campagnes vers les villes, les chefs lieux départementaux étant les plus prisés. Aussi, les responsables de section SNI se recrutent le plus souvent parmi les notables de la profession, directeurs d'écoles et de cours complémentaires. *A contrario*, le secrétaire de la Somme propose de créer une « commission des râleurs » et souligne à leur attention son abnégation :

« Que tous ceux qui seraient tentés de me juger trop sévèrement, se souviennent que je ne suis qu'un pauvre instituteur comme eux, que chaque déplacement à Amiens me prive de trois heures de travail, que je fais ma classe comme eux, que j'assume un gros secrétariat de mairie comme beaucoup, que je diffuse les

102. HENRY André, *Dame l'école*, op. cit., p. 130-131.

103. *US*, n° 50, 25 février 1949.

104. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit., p. 22.

circulaires cantonales comme un certain nombre d'autres et qu'avec tout cela, mes malheureux loisirs, comme mes nuits, sont étrangement raccourcis.»¹⁰⁵

Naturellement, le bénévolat constitue un argument de choix pour défendre le bilan des dirigeants de la section. Mais cette citation révèle les contraintes qui pèsent sur les militants, comme d'autres détails : l'appartement de fonction du secrétaire de la section des Vosges est transformé en siège du SNI dans les années 1950¹⁰⁶.

Les cadres du courant unitaire croulent eux aussi sous les responsabilités, à tel point que pour Maurice Loi, du SNES : « je passais tout mon temps à militer quoi, c'est pas difficile, quand j'avais pas une réunion ici, j'avais une réunion là, etc.. »¹⁰⁷ En effet, secrétaire de sa section d'établissement (S1), il participe au bureau de la section académique (S3) et au bureau national du SNES, ainsi qu'au bureau du SERP (la section parisienne de la FEN). Sur le plan politique, membre du Comité fédéral du PCF de Paris et du comité de section du 11^e arrondissement, il est aussi conseiller municipal d'Auber-villiers. Bruillard, du Jura, compte « dix sinécures » à son actif en 1949 : au SNI, il est simultanément élu au Conseil départemental et à la commission administrative paritaire, secrétaire administratif et membre de la commission des affaires corporatives. Il gère une coopérative scolaire et occupe la fonction de vice-président de la MGEN locale. Cette énumération datant de l'époque de la FEN-CGT, il est également secrétaire de l'Union locale CGT de Tavaux Damparis (5 000 habitants). Enfin, au PCF, il se consacre à la propagande de sa section, à l'hebdomadaire du parti (correspondant local et départemental) et appartient au comité fédéral¹⁰⁸. Logiquement, cette activité débordante s'effectue au détriment de la vie familiale, à tel point qu'il signale le fait d'avoir temporairement « la charge de [ses] deux petites filles (8 ans et 6 ans) »¹⁰⁹.

Cette vie trépidante manque d'émules, ce qui en retour augmente les charges des rares volontaires. Dans les Bouches-du-Rhône aussi, les cadres éprouvent des difficultés à stimuler l'ensemble des militants. Dans une circulaire aux membres du bureau du SNI, Jean Buisson souligne le « travail inlassable fourni par quelques-uns » et évoque « ces refus débilants », « ces réparties sceptiques, désabusées »¹¹⁰. Lorsqu'une élue au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et à la commission paritaire souhaite démissionner, à cause de son « état de santé »¹¹¹, Jean Buisson se déclare « très surpris », en expliquant qu'il

105. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 13, mai 1947.

106. HENRY André, *Dame l'école*, op. cit., p. 130.

107. Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

108. Lettre de Bruillard à Delanoue, le 29 mai 1949, archives FERC-CGT, carton n° 2.

109. Archives FERC-CGT, carton n° 2, réponse de Bruillard à Merville, le 29 juin 1949.

110. 42 J 52/53, circulaire de Jean Buisson le 14 décembre 1953.

111. 42 J 52/53, lettre de Jeanne Bachman à Buisson, le 3 juin 1952.

comprend « très bien les nécessités d'un repos » et ne lui a confié aucune tâche. Évoquant les « répercussions graves qui résulteraient » de la démission, il lui propose « de rester en position de congé syndical » et ajoute : « vous n'êtes en ce moment pas la seule dans cette situation. Nous vous excuserons auprès de l'Administration lors des réunions prochaines de la Commission Paritaire, et nous distribuerons votre part de travail à ceux qui peuvent accomplir encore leur mandat. »¹¹² La pénurie de cadres est suffisamment importante pour que la direction de section consente des efforts importants pour pallier son absence, estimant sans doute qu'un militant qui démissionne reprend rarement ses responsabilités par la suite¹¹³.

Comment s'étonner alors des difficultés éprouvées par les sections locales de toute tendance à renouveler leurs responsables ? Un autonome, secrétaire départemental par intérim du Maine-et-Loire décrit une conjoncture récurrente : « Pour des raisons personnelles, je ne puis continuer à assurer le secrétariat départemental, mais malgré plusieurs réunions, nous n'arrivons pas à mettre sur pied une équipe de travail ni à trouver un secrétaire départemental. »¹¹⁴ Le secrétaire de la section FEN du Nord développe en 1948 le thème nostalgique du « vieillissement des cadres »¹¹⁵. La plupart des organisations résolvent ce problème par la stabilité des équipes de direction¹¹⁶. Or, certains syndicats enseignants, dont beaucoup de sections du SNI, ont adopté le principe de la rotation des cadres. La limitation du nombre de mandats assumé par un militant doit éviter la sclérose des organisations, mais elle présente le redoutable inconvénient d'augmenter la pénurie de cadres disponibles.

Les méthodes utilisées pour convaincre les militants pressentis témoignent de ce déficit de bonnes volontés. Marquis explique comment il a été élu secrétaire général de la section de la Somme :

« C'est au cours de l'assemblée générale des "Petites A d'Amiens rural" que j'appris mon élection au poste de secrétaire général de notre section syndicale. Bien décidé à protester, je me précipitai à la réunion du conseil syndical. Mais trop tard. »¹¹⁷

L'absence de vivier de cadres est durement ressentie au niveau local, plus que dans les appareils syndicaux nationaux, plus prestigieux. De nombreuses sections utilisent alors des expédients pour respecter formellement le principe de limitation des mandats, transformé en rotation des responsabilités entre

112. 42 J 52/53, lettre de Buisson à Jeanne Bachman, le 5 juin 1952.

113. 42 J 52/53, lettre de Buisson aux délégués du personnel, le 16 septembre 1954.

114. 3 BB 115, lettre à la FEN, le 22 avril 1965.

115. 1 BB 92, lettre de Ringot, secrétaire de la section du Nord, à Lavergne, le 14 novembre 1948.

116. 1 BB 8, lettre de Dufournier à Lavergne, 6 juin 1952.

117. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 31, mars 1952.

membres d'une même équipe, chacun occupant à tour de rôle les différents postes. L'exemple de la section SNI de la Somme est presque caricatural. À la Libération, le secrétaire général provisoire s'appelle Jean Pédeboeuf, remplacé fin 1946. En 1949, l'assemblée générale abolit la règle qui limite à deux ans les fonctions de membre du bureau, car elle « brise la continuité de l'action »¹¹⁸. Un membre du bureau du SNI depuis la Libération Vander Guchten, exerce la fonction de secrétaire général de la FEN en 1948 ; en 1950, il est simultanément secrétaire général du SNI, élu au Conseil Départemental et membre des commissions paritaires¹¹⁹. Quelle que soit la casquette, il ne cesse d'écrire dans le bulletin. En 1951, il appartient encore au secrétariat de section, tandis que Jean Pédeboeuf est à nouveau secrétaire général, fonction qu'il occupe jusqu'à la fin de cette année, puis de 1954 à 1956¹²⁰. Ces militants issus de la Résistance animent donc encore la section dix ans après. D'autres apparaissent dans la période, tel Marquis, secrétaire général de 1952 à 1954, qui réoccupe le poste à partir de 1957. Dans l'intervalle, il a le titre de secrétaire adjoint¹²¹. Le dernier membre du quatuor est Magnier, militant depuis au moins 1949, et secrétaire général de la section entre 1956 et 1957¹²². La même équipe se répartit donc les postes tous les deux ans.

Difficulté supplémentaire pour leur recrutement, les militants unitaires propagent une conception exigeante de la vie syndicale. Loin du modèle du fonctionnaire syndical, ils perçoivent leur activité comme un engagement quasi religieux. Une circulaire de Jean Buisson aux dirigeants de la section SNI des Bouches-du-Rhône leur demande de se montrer « dignes » de leur « mission » de « syndicalistes »¹²³. Ils affichent l'ambition d'apparaître comme les militants les plus efficaces. Paul Delanoue les décrit en 1948 comme « les meilleurs militants – dévoués et disciplinés – du syndicat autonome »¹²⁴. Même à titre rétrospectif, les unitaires s'attribuent cette qualité distinctive. Donnant son « sentiment général », Jeanne Lévy valorise l'aspect moral, et opère une « grande distinction » entre les unitaires qui « étaient des militants dévoués, sincères » et les majoritaires qui « rêvaient de carrière (être président de quelque chose, la JPA, la MGEN, etc.) ». Selon elle, la « qualité essentielle

118. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 2, janvier 1945, n° 11, janvier 1947 et n° 21, novembre 1949.

119. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 16, avril 1948 et n° 23, avril 1950.

120. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 26, janvier 1951, n° 30, janvier 1952 et n° 40, juin 1954.

121. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 31, mars 1952, n° 46, décembre 1955 et n° 50, janvier 1957.

122. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 48, juin 1956.

123. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52/53, circulaire de Jean Buisson le 14 décembre 1953.

124. *ÉL*, n° 25, 15 avril 1948.

des unitaires était leur conviction, leur désintéressement, leur valeur personnelle. »¹²⁵ Implicitement visés, les autres militants ironisent sur ce discours en 1950 : « Tout le monde sait que les meilleurs, les “techniciens” des questions corporatives appartiennent tous à la même tendance. »¹²⁶

Les normes de militantisme du courant coïncident partiellement avec la culture communiste, laquelle exige « le dévouement complet, “la remise de soi absolue” et la *fides implicita* »¹²⁷. La difficulté pour les militants unitaires consiste alors à ne pas aggraver la distance qui existe objectivement avec les adhérents. L'appel aux universitaires cégétistes de 1949 décrit le militant unitaire idéal :

« Il doit avoir pour souci de rassurer [l'instituteur lambda] en lui démontrant par son exemple vivant que la CGT, ce n'est ni l'aventure, ni l'outrance, ni le sectarisme, mais que le militant CGT est modéré dans ses propos, s'il est ferme dans son action, qu'il est libéral et cordial, qu'il a le respect de la vérité provisoire des autres et qu'il sait en tenir compte pour construire la vérité qui, demain, s'imposera à tous. Le militant cégétiste est un bon camarade qui sait avoir raison sans triompher, sans humilier. Il a une doctrine ferme qui le conduit, en toutes circonstances, vers le but bien défini de l'émancipation des travailleurs, mais il est éclairé par une psychologie compréhensive qui lui permet de voir et de saisir la peine et la difficulté des autres. »¹²⁸

Les unitaires se perçoivent comme une élite qui doit accomplir un effort pour s'accommoder des difficultés de la masse. Pour décrire cette situation, on emploie fréquemment une image dans la culture communiste : l'avant-garde ne doit pas se séparer du reste de l'armée. Classiquement, ces prescriptions recèlent en creux une autre image du cégétiste : la direction de la FEN-CGT lutte alors contre l'étroitesse de vue de nombreux militants. Beaucoup dévalorisent le syndicalisme enseignant face au syndicalisme ouvrier, plus tourné vers l'action directe. Les dirigeants nationaux du courant déploient en conséquence une intense pédagogie, pour les convaincre de s'adapter aux instituteurs, en dressant un panégyrique de l'action quotidienne. En 1952, le bulletin intérieur de la FEN-CGT déplore le manque d'enthousiasme des militants sur l'essence de la pratique syndicale enseignante : « nos camarades ne prêtent pas une attention suffisante aux questions administratives. Les études sur ce problème, les suggestions, les interventions... sont rares. »¹²⁹ Les efforts déployés réussissent à conformer les unitaires à ce modèle de syndicaliste ardent, certes, mais que

125. Entretien avec Jeanne Lévy, le 10 février 1997.

126. Louis Borguet, Charles Cordier. *US*, n° 61, 15 mai 1950.

127. LAZAR Marc, « L'invention et la désagrégation de la culture communiste », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 44, octobre-décembre 1994, p. 11.

128. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4^e trimestre 1949.

129. *BFI*, n° 5, mars 1952.

les petits problèmes vécus par les syndiqués ne laissent pas indifférent, un syndicaliste qui construit sa légitimité sur son efficacité à ce niveau aussi. Cette norme ne se cantonne cependant pas à une action syndicale tournée vers les revendications immédiates, à rebours de celle des militants majoritaires.

Les unitaires éprouvent des difficultés à résorber la distance entre adhérents et militants. Jean Buisson demande en 1949 aux élus des Bouches-du-Rhône «d’observer la plus grande discrétion et de ne pas divulguer les renseignements que donnent les fiches et les classements. Les demandes de mutations n’ont pas à être mises entre les mains de “curieux”. Seuls des camarades sérieux susceptibles d’aider au travail de classement ou de transcription des noms doivent être autorisés à manipuler les feuilles de changement.»¹³⁰ Quelle que soit l’orientation des dirigeants du SNI, leur pouvoir impose quelques précautions dans les rapports avec la base.

Une dernière distinction, centrale, porte sur l’effectivité de l’action syndicale. Les unitaires ne cessent de critiquer le goût du syndicalisme enseignant pour la «discussion académique». Delanoue présente ce penchant comme la traduction dans le syndicalisme de «ce qui est la grande faiblesse de l’Université française : le divorce entre la théorie et la pratique, entre les motions incendiaires que nous votons et les réalisations bien pâles que nous obtenons.»¹³¹ L’insistance sur l’action dénote une conception dans laquelle le syndicalisme apparaît avant tout comme une pratique, seule manière pour les unitaires de compenser l’éloignement de la majorité des instituteurs face à leur idéologie. Paul Delanoue résume la mentalité unitaire, quand il écrit : «La recherche des formes d’action possibles et efficaces nous préoccupe davantage que des méditations qui sont en fait une invite au repliement sur soi-même, à la vaine recherche d’un libre arbitre détaché du monde actuel, de ses luttes et de ses espoirs.»¹³²

Malgré leur conception, les unitaires n’échappent pas à la tentation du discours non suivi d’action. Paul Delanoue le reconnaît dans un bulletin de tendance, en 1948 : dans le SNI, le «militant le plus fort est celui qui est le plus subtil dans l’art de critiquer les textes (et parfois nous nous laissons prendre au jeu!).»¹³³ La grande crainte des unitaires semble d’apparaître comme peu différents de leurs camarades, en n’évoquant l’action syndicale que du point de vue théorique. Paul Delanoue proclame : «Il ne s’agit pas de bavarder sur l’unité d’action, mais il s’agit de la réaliser»¹³⁴. La répétition de ces injonctions prouve la vulnérabilité des unitaires dans ce domaine, puisqu’on les écarte de

130. *Ibid.*

131. *ÉL*, n° 20, 10 juillet 1946.

132. *EP*, n° 2, novembre 1948.

133. Archives Delanoue (FEN-CGT), *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948.

134. *ASU*, n° 30, novembre 1952.

la plupart des responsabilités concrètes. Rien d'étonnant à ce que l'appel aux universitaires cégétistes précise que «le cégétiste doit se garder d'apparaître comme le "grand" théoricien des relations internationales et des problèmes politiques.»¹³⁵

Or les unitaires se trouvent confrontés à un redoutable problème : le manque d'enthousiasme de leurs militants à s'investir dans la FEN, du fait de leur position minoritaire : «C'était dur pour les copains communistes de militer dans le SNI, à cause de l'attitude des majoritaires. Les nouvelles générations s'y sont mises, petit à petit.»¹³⁶ Il leur est difficile dans ces conditions de ne pas apparaître comme des opposants systématiques, qui ne participent pas à l'effort commun et dénigrent le travail accompli par la majorité.

Les structures locales, espaces de sociabilité

Les formes de structuration locale diffèrent selon les syndicats de la FEN. Le SNI fonctionne avec des sections départementales puissantes, très autonomes. En général, les sections se subdivisent en sous-sections cantonales, qui se réunissent quelquefois dans l'année, d'une manière irrégulière. Les sections éprouvent des difficultés à faire vivre l'ensemble des sous-sections. Les prétendants au poste de responsable cantonal ne sont pas légion et se voient souvent sollicités par leurs collègues¹³⁷. Par principe, les unitaires tentent de développer l'activité des sous-sections, plus près du terrain. La section des Bouches-du-Rhône leur confère le pouvoir décisionnel pour les congrès¹³⁸. La sous-section d'Aix édite irrégulièrement des circulaires exposant son activité¹³⁹. Les réunions n'obtiennent pas toutes une participation importante, le chiffre moyen semble approcher la trentaine de présents¹⁴⁰.

Les unitaires acceptent souvent d'animer des structures locales, même s'ils sont minoritaires à l'échelon supérieur. La direction de la section, lieu principal de vie syndicale, possède des pouvoirs importants, qui rendent délicate une action oppositionnelle des sous-sections. Cependant, ce processus de rayonnement se manifeste dans la section SNI du Calvados, conquise par les unitaires au début des années 1960 après «un gros travail dans les sous-sections»¹⁴¹.

Le syndicalisme des instituteurs réunit une grande majorité de ruraux, trait original qui pousse à l'organisation, pour vaincre l'isolement. Le syndicat

135. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4^e trimestre 1949.

136. Entretien avec Jeanne Lévy, le 10 février 1997.

137. Éditorial. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 48, juin 1956.

138. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, lettre de Beaudout, 10 juin 1966.

139. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, lettre du secrétaire de la sous-section d'Aix, 17 novembre 1953.

140. 42 J 133/136, lettre du secrétaire de la sous-section d'Aix, 27 février 1963.

141. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

prend en charge l'entretien de la cohésion professionnelle, il participe à la sociabilité des instituteurs. Les organisations deviennent « l'un des facteurs principaux de structuration de l'existence de leurs membres et remplissent une fonction d'intégration sociale ». Le syndicat fournit « les occasions de loisir et de détente, favorise les relations, les contacts et les échanges et constitue même une sorte de micro-marché matrimonial pour de nombreux adhérents. »¹⁴² Les sections organisent des bals à l'occasion des assemblées générales annuelles. La direction nationale les encourage à préparer une journée des jeunes, comprenant une « partie récréative » pour renforcer « les contacts humains ». Elle insiste sur le « caractère affectif » du syndicat¹⁴³. L'unitaire Marcel Merville promeut également la Commission des jeunes pour faciliter l'« initiation » syndicale : « C'est là que naîtra la fraternité syndicale qui [...] maintiendra la cordialité des rapports entre syndiqués, l'esprit de camaraderie »¹⁴⁴. L'endogamie enseignante ne peut que bénéficier de telles pratiques.

Il est frappant de constater la permanence des formes et des structures. Dès le début du siècle, les amicales d'instituteurs instituent des bals et caisses de solidarité, pour les accidents, décès, mais aussi les mariages. La section du Puy-de-Dôme perpétue la tradition de la « dîme du bonheur », en faveur des instituteurs qui viennent d'enfanter. Le syndicalisme s'inscrit également dans des rites créés par l'administration. Ainsi, l'inspecteur primaire convoque tous les instituteurs de chaque canton à des conférences pédagogiques, une ou deux fois par an, occasion de développer l'esprit de corps. La conférence se termine par un repas au restaurant, avec l'inspecteur à la place d'honneur¹⁴⁵. Celle d'automne permet au responsable de la sous-section de placer les cartes annuelles du syndicat, qui vit donc sous les auspices d'un chef administratif, lui-même généralement membre de la FEN.

Les unitaires organisent eux aussi des réunions festives. La section cégétiste scissionniste du Puy-de-Dôme tient une assemblée générale en juin 1949, avec 66 convives au repas et une centaine de présents le soir : « Notre bal s'est déroulé avec beaucoup d'entrain jusqu'à l'aube. »¹⁴⁶ Citons quelques modes d'action des cégétistes en direction des normaliens qui effectuent leur service militaire : « Vin d'honneur au moment du départ – mandats pour les fêtes de l'année (région parisienne, Loiret, Marne) accompagnés de lettres. »¹⁴⁷ La section des Bouches-du-Rhône organise une soirée pour le départ en retraite

142. GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétribution du militantisme », *op. cit.*, p. 138.

143. 2 BB 52, circulaire n° 30 du SNI, de Forestier et Marangé (secrétaire de la CNJ), 25 novembre 1954.

144. *ÉL*, n° 4, 23 octobre 1947.

145. FERRIER Jean, *Les inspecteurs des écoles primaires*, *op. cit.* p. 421-422 et 443.

146. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4^e trimestre 1949 (section du premier degré).

147. Courrier des normaliens FEN-CGT, 1952.

de l'un de ses militants, afin de récompenser son activité. Jean Buisson prévoit «une salle assez grande où pourra être servi un apéritif», et invite les enseignants de la sous-section, les notables du système éducatif et les dirigeants de la section¹⁴⁸. Les organisateurs du congrès départemental de 1964 programment une coupure du déjeuner longue de deux heures et quart¹⁴⁹. Le repas sert donc autant à se sustenter qu'à lier connaissance.

La structure locale essentielle du SNES et des autres syndicats de l'enseignement secondaire est le S3, la section académique. Peu de S3 disposent de locaux et publient des bulletins et des circulaires avant le début des années 1960¹⁵⁰. Officiellement, des sections départementales du SNES, les S2, existent aussi, mais en 1950, seulement soixante-neuf sont constitués sur quatre-vingt-onze départements, trente-six d'entre eux disposent d'une direction complète, avec un trésorier¹⁵¹. L'autre structure locale importante est le S1, la section d'établissement, qui ne joue pas un rôle socialisateur aussi important que la section SNI, car elle ne supplée pas à l'existence d'une communauté de travail. L'existence d'établissements concourt à la socialisation des professeurs, indépendamment de l'action syndicale. Quand le S1 ne regroupe pas la totalité des professeurs, ses réunions, facteurs de lien social, ne confortent pas la cohésion de l'ensemble de l'équipe, mais celle d'un sous-groupe. Le témoignage d'André Drubay sur son petit S1 de Clermont relativise l'idée que l'on se syndique comme on prend une assurance : «Lorsqu'aux réunions de S1 on était moins de 8 sur 12 on considérait cela comme une catastrophe, [...] il ne se passait pas de mois sans réunion, et dans certaines périodes, une par semaine.»¹⁵²

Les différences de structuration locale entre le SNI et les autres syndicats limitent toute synergie au plan local. La FEN a choisi une structure départementale, mais ses sections manquent de consistance, car il s'agit d'un niveau uniquement politique, celui des Unions départementales des confédérations, alors que les rectorats servent de structure locale forte du ministère de l'Éducation nationale, dans un cadre de centralisation très poussée. À cause de la prééminence du SNI et de sa structuration départementale, la FEN ne se dote pas de structures régionales, contrairement à l'homologie prévalant ordinairement entre structures syndicales et administratives.

Les militants constatent unanimement les difficultés concrètes des sections départementales de la FEN¹⁵³. La plupart d'entre elles sont formellement

148. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, Lettre de Buisson à Felizat, le 22 mai 1955.

149. 42 J 21, SNI, note de Grandemange sur le déroulement du congrès départemental de 1964.

150. DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, op. cit., p. 221.

151. Rapport d'activité pour le congrès de 1950. *US*, n° 58, 15 février 1950.

152. Entretien avec André Drubay.

153. Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947 a.m., p. 23.

dotées d'une direction, mais leur anémie ne fait aucun doute. Régulièrement, des secrétaires de section écrivent à la direction nationale de la FEN pour reconnaître son inactivité. Celui de la Meurthe-et-Moselle s'interroge : « Que faire pour secouer une telle apathie ? »¹⁵⁴ Un critère simple permet de juger du fonctionnement : les sections des syndicats nationaux envoient leur courrier sur du papier à en-tête, signe d'un minimum d'activité. Or dans les années 1940, la plupart des sections fédérales écrivent sur papier libre tamponné¹⁵⁵. En 1958, trente-quatre sections ne répondent pas au questionnaire national sur le résultat de la grève du 30 mai. Beaucoup de lettres sont encore rédigées sur papier libre, ou sur un papier à en-tête du SNI ou du SNES, dont le sigle est barré et remplacé par la mention manuscrite FEN¹⁵⁶.

En règle générale, les sections FEN restent à la remorque du SNI, et dépendent de sa bonne volonté. À la Libération, beaucoup de sections FEN et SNI sont dirigées par la même personne. Par la suite, on évite une assimilation aussi visible, bien que le dirigeant de la section FEN provienne souvent du secrétariat du SNI. La plupart des bulletins départementaux de la FEN sont d'ailleurs encartés dans ceux du SNI. Finalement, les sections souffrent du même mal que la direction nationale de la FEN : la prépondérance des syndicats affiliés. Le secrétaire de la section de la Lozère ne connaît même pas l'état détaillé des effectifs départementaux par syndicat, et se voit contraint de les réclamer à la direction nationale de la FEN¹⁵⁷.

Pourtant, il ne faut pas négliger la diversité des situations. La section du Nord est divisée en douze sous-sections fédérales dès 1953, ce qui témoigne d'un certain dynamisme¹⁵⁸. De nombreuses sections tentent d'organiser des réunions pour souder les liens, à l'occasion d'un lent processus de développement des sections FEN. Dans la Somme, la première AG ouverte à tous se déroule en novembre 1957, avec 80 participants¹⁵⁹. Les sections FEN dirigées par les unitaires semblent elles aussi marquées par une grande diversité. La section des Côtes-du-Nord n'apparaît guère vivante¹⁶⁰. Daniel Renard évoque le cas de la Seine-et-Oise : « Chez nous il y avait une vie [...], la FEN apparaissait ». Cela contraste avec d'autres sections, dans lesquelles le congrès « n'était qu'une étiquette : quelques types qui se réunissaient, comptaient les mandats... »¹⁶¹ La section du Calvados, sous l'impulsion de Jean Petite, « organisait des stages

154. 1 BB 8, lettre de Logerot, à Lavergne, 10 juin 1951.

155. 1 BB 2, années 1947-1950.

156. 2 BB 40, courrier sur la grève du 30 mai 1958.

157. 3 BB 115, lettre de Suau, secrétaire de la Lozère, le 6 octobre 1966.

158. 1 BB 15, lettre à Lavergne du secrétaire de la section du Nord, 20 mai 1953.

159. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 54, janvier 1958.

160. Elle consulte les membres de la CA par courrier à certaines occasions, au lieu de les réunir. 2 BB 62, lettre du secrétaire de la section des Côtes-du-Nord, 11 janvier 1960.

161. Entretien avec Daniel Renard.

de formation fédéraux, sur un week-end, dès 1962-1963, pour les jeunes et les petits syndicats. »¹⁶² Ce type d'initiatives est rare, les unitaires peuvent donc se singulariser dans la gestion de leurs sections.

Centralisme ou fédéralisme ?

Comment les relations entre les sections locales et les appareils nationaux s'organisent-elles ? Peut-on les qualifier de centralisées, la direction nationale imposant son point de vue, ou de fédérales, dans la mesure où les sections conservent leur autonomie ?

L'autorité des directions nationales repose d'abord sur leur capacité à prendre en compte l'avis des adhérents. Pour cela, le rôle des sections locales reste primordial, car elles répercutent les réactions et attentes de la base. La politique du bureau national du SNI consiste à consulter les sections en aval des décisions importantes. Le BN se fait un « devoir d'être d'une extrême prudence » à propos des questions coloniales, du fait des « divergences marquées au sein » des sections, toute autre attitude constituant « un véritable abus de confiance. »¹⁶³ Une pratique est institutionnalisée dans ce but : le dirigeant chargé d'une question au congrès national envoie un questionnaire aux sections et rédige son rapport en fonction des réponses.

Le conseil national de la FEN, composé des membres de la CA et d'un délégué pour chaque syndicat national et section départementale, facilite les consultations. Des rapports de synthèse sur la vie des sections départementales y sont présentés, afin d'échanger les expériences et de stimuler l'activité¹⁶⁴. Les sections ne dépendent pas obligatoirement de la direction nationale pour communiquer, une certaine transversalité existe, notamment grâce à l'échange de bulletins, pratique en vigueur dans le SNI et développée dans la FEN.

Ces pratiques n'empêchent pas les distorsions entre base et sommet. Dans toute organisation, un écart est toléré entre les décisions nationales, destinées à être l'objet d'une publicité et à consacrer un consensus interne, et les pratiques locales. Ce décalage est fort pour les petites sections de province, en contact avec les dirigeants nationaux uniquement à l'occasion des congrès et à travers la correspondance. À l'inverse, la centralisation augmente pour les structures locales proches géographiquement du pouvoir national. Les sections parisiennes agissent sous le regard des directions nationales, d'autant plus pressées à les contrôler que leurs actes obtiennent une répercussion nationale, du fait de la concentration des pouvoirs et des médias à Paris. Les réactions des enseignants parisiens influent particulièrement sur les décisions

162. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

163. *ÉL*, n° 19, 10 juillet 1947.

164. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 25 octobre 1954.

d'action du bureau fédéral, lequel formule des recommandations à la section de la Seine (SERP), seule section à bénéficier d'une telle sollicitude.

Les directions nationales des syndicats et de la FEN tentent progressivement de limiter l'autonomie des sections, en définissant des domaines dans lesquels leurs décisions priment. Lors du référendum du 8 janvier 1961, la FEN et le SNI appellent à l'abstention. Une consigne nationale stricte est donc communiquée aux sections. Comme quelques-unes refusent de s'y plier, Lauré envoie une circulaire pour être informé de la position finalement adoptée. Certaines sections fédérales prennent une posture légaliste, comme celle de Seine-Maritime : elle « a suivi, très démocratiquement, les directives émanant du bureau fédéral (attitude qui sera, d'ailleurs, la sienne en toutes circonstances). »¹⁶⁵ D'autres, pas toutes minoritaires, s'insurgent contre ces questions et l'« étouffoir fédéral »¹⁶⁶.

La pression centralisatrice s'intensifie à l'occasion du congrès fédéral de 1961, transformant l'autonomie des sections en enjeu interne. La motion majoritaire défend la « nécessité absolue pour les sections départementales de respecter en toutes circonstances les décisions de congrès. »¹⁶⁷. Le fédéralisme initial subit donc une restriction progressive de son champ d'application, au profit des appareils nationaux, qui bénéficient de la centralisation de l'appareil d'État, sur lequel ils sont adossés. Cette tendance se déploiera surtout à partir des années 1970.

La situation de sections SNI comme celle de la Somme témoigne des possibilités offertes localement à des militants efficaces. Marquis, le secrétaire général de la section est unitaire depuis 1952, alors que la motion Bouches-du-Rhône ne recueille que 20 % des voix¹⁶⁸. Écartés des responsabilités importantes, les unitaires tentent de contourner l'obstacle des appareils nationaux, en profitant de l'autonomie des sections. Les directions nationales reçoivent régulièrement des motions incendiaires de structures locales diverses, adoptées à l'initiative des unitaires, qui espèrent ainsi crédibiliser l'assertion de leurs motions, selon lesquelles ils sont les « porte-parole d'enseignants de la base »¹⁶⁹. Les unitaires doivent absolument dissocier la base syndicale des directions autonomes pour influencer leurs décisions. Sinon, l'arithmétique majoritaire les prive de tout rôle. Généralement, les majoritaires dédaignent les motions contestatrices et opposent les règles de la démocratie représentative aux assemblées réunies par les unitaires. Ceux-ci persévèrent, mais nous n'avons pas détecté de succès flagrant, de débordement de la direction.

165. 2 BB 62, lettre de la section de Seine-Maritime, du 12 janvier 1961.

166. 2 BB 62, lettre de Jehan Mayoux, le 11 janvier 1961.

167. *EP*, n° 1, octobre 1961.

168. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 53, octobre 1957.

169. *EP*, n° 1, octobre 1961.

Les unitaires s'inventent un rôle d'aide à l'auto-organisation des luttes et du syndicalisme, les normaliens de la FEN-CGT souhaitent par exemple développer « l'action pour l'augmentation de la bourse de trousseau en associant les normaliens [...] avec le souci que les jeunes s'expriment eux-mêmes. »¹⁷⁰ Mais ils éprouvent de grandes difficultés à entraîner la masse des syndiqués dans des actions que réprouve la FEN. La pondération de la base ne correspond guère au rêve unitaire. En conséquence, la position de la majorité s'avère suffisamment forte pour que ses dirigeants retournent leurs remontrances. Kreisler affirme en 1949 que la critique du SNES par les unitaires « s'exerce surtout à l'échelon national ; elle est le fait d'une minorité de leaders et nullement l'expression d'une volonté réelle des syndiqués ; c'est pourquoi son éclat au plan national ne correspond en rien à son importance sur le plan local ou régional »¹⁷¹. De plus, la direction de la FEN démontre sa capacité à s'adapter à la combativité des syndiqués. De ce fait, certains militants unitaires se consacrent plus volontiers à d'autres organisations, notamment la FEN-CGT ou le PCF, sans se soucier de la masse des enseignants.

Les rapports FEN/confédérations : l'idéal d'unité

Les relations intersyndicales constituent un enjeu essentiel en France. Rares sont en effet les syndicats capables de s'isoler et d'agir séparément. La fragmentation syndicale aboutit à des jeux subtils entre les organisations, de nature diplomatique, pour déterminer le niveau de coopération et ses principaux bénéficiaires. La FEN ne peut s'extraire de cette problématique qu'au niveau des enseignants, niveau qu'elle domine, tandis que les relations intersyndicales apparaissent déterminantes au niveau de la fonction publique, auquel se discutent les questions budgétaires et salariales. De plus, l'affirmation du caractère syndical de la FEN, handicapée par son choix autonome, la conduit à accorder une grande importance aux relations avec les confédérations.

La FEN tire son originalité dans le champ syndical de son engagement pour la réunification confédérale, pour l'unité organique. L'une des grandes réussites de la majorité est d'avoir évité le piège de l'autonomie comme position défensive et de repli corporatiste, et transfiguré la FEN en médiatrice intersyndicale. La direction de la FEN réussit ce tour de force en ne boycottant pas la CGT et en tentant de perpétuer ses bonnes relations avec FO. Elle organise autour d'elle une nébuleuse de syndicats autonomes et de syndicalistes minoritaires, cristallisée un moment dans l'association *Pour un mouvement syndical uni et démocratique*, qui démontre que son discours unitaire lui procure une influence supérieure au poids de l'enseignement dans la société. L'appel PUMSUD présente la FEN comme l'exemple d'unité conservée et invite les confédérations

170. Courrier des normaliens FEN-CGT, 1952.

171. *US*, n° 50, 25 février 1949.

concurrentes à reproduire ses structures internes pour assurer la réunification. Le système FEN revêt ainsi la valeur d'un modèle pour d'autres syndicats.

Un exemple de syndicalisme uni et de masse

Le syndicalisme français se distingue par son faible taux d'adhésion et ses divisions. Des explications culturalistes ont été tentées, Jean Meynaud écrit : « En définitive, les Français témoigneraient d'une faible propension à former et à maintenir des liens collectifs de type volontaire. »¹⁷² Cette analyse peine à élucider l'exception constituée par la sursyndicalisation des enseignants, tous niveaux et toutes disciplines confondus. Pourtant ils ne manquent pas d'esprit critique, fondement des connaissances qu'ils transmettent, et apparaissent plus individualistes que les ouvriers. La particularité de la FEN réside dans son caractère de véritable syndicat de masse, qui négocie au nom de ses adhérents, et non de ses électeurs, c'est-à-dire au nom d'une masse organisée qu'il peut prétendre connaître intimement, puisque des procédures de consultation régulières existent.

Ceci est banal pour les syndicats ouvriers allemands, anglais ou américains. Aux USA, vers 1950, les syndicats américains ne négocient souvent qu'au nom de leurs syndiqués, et non pour tous les salariés¹⁷³, ce qui représente une incitation certaine à la syndicalisation. Mais les Français manifestent leur attachement à la liberté de ne pas se syndiquer et critiquent leurs seuls exemples de *closed shop* (syndicalisation obligatoire), les syndicats CGT du livre et des dockers. Peut-on considérer cette différence comme fondamentale ? La masse des adhérents ne semble pas plus dynamique que celle des non adhérents. Gérard Adam parle de « client fidélisé » pour l'adhérent des syndicats allemands attiré par leurs services¹⁷⁴. Adhésion n'est pas synonyme de participation, comme l'indique l'abstention aux élections internes et paritaires. Beaucoup d'enseignants ne se manifestent qu'une fois par an, en se syndiquant, puisque les cotisations ne se payent pas chaque mois, contrairement aux syndicats du secteur privé. Le caractère massif de l'adhésion ne constitue pas qu'un facteur de puissance : alourdissant l'organisation, il freine aussi le dynamisme des militants. Le secrétaire de la section FEN du Vaucluse écrit qu'il se heurte « toujours à l'inertie syndicale de la grande majorité des collègues. »¹⁷⁵ Les unitaires Brasseur et Guilbert décrivent en 1949 le syndiqué idéal :

« Le syndicalisme, en effet, ne consiste pas seulement à payer sa cotisation et à déposer un bulletin de vote de temps à autre dans le casier du délégué

172. MEYNAUD Jean, *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, op. cit., p. 47.

173. CROZIER Michel, *Usines et syndicats d'Amérique*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1951, 186 p., p. 18.

174. ADAM Gérard, « Appartenance syndicale et carrière professionnelle », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, septembre 1983, p. 48.

175. 1 BB 8, lettre à Lavergne, 30 avril 1951.

d'établissement. [...] Être syndiqué, c'est donc avant tout participer à la vie du syndicat, exposer son point de vue, le confronter avec celui des autres dans les réunions d'établissement, dans les assemblées départementales. »¹⁷⁶

Cette prescription révèle l'incapacité des unitaires à accepter la réserve relative manifestée par la plupart des syndiqués. Ils voudraient que tous les adhérents se comportent quasiment comme des militants et se conforment moins au modèle FEN qu'aux pratiques en vigueur dans le syndicalisme ouvrier, qui accepte une faible syndicalisation et diffuse «une conception très exigeante du recrutement. L'adhésion traduit d'abord un accord idéologique [...], les adhérents sont surtout perçus comme des militants en devenir. »¹⁷⁷ La FEN est un syndicat de masse et accepte globalement un faible investissement de ses adhérents, qui légitiment leurs dirigeants. Ceux-ci tiennent les non-syndiqués en suspicion, par leur refus de participer au groupe, incarné par le syndicat.

Beaucoup d'observateurs estiment que l'unité syndicale explique la force de la FEN. Mais, *a contrario*, des taux de syndicalisation élevés existent souvent dans les secteurs où la concurrence entre les syndicats est vive. Par exemple, à partir d'une analyse fine de la chronologie de la vague de syndicalisation de 1936, Georges Pruvost et Pierre Roger nuancent la «relation quelque peu mythique entre réunification [de la CGT] et syndicalisation», celle-ci provenant plus des grèves du Front populaire que du retour à l'unité syndicale¹⁷⁸. L'unité organique ne représente donc pas une condition suffisante pour un fort taux de syndicalisation.

Le mythe de l'unité au service des relations intersyndicales

La FEN propage une mystique unitaire qui sert ses intérêts aussi bien internes qu'externes, dans ses contacts intersyndicaux. La FEN occupe une fonction spécifique : elle sert de médiatrice¹⁷⁹ entre la CGT-FO et la CGT. La majorité autonome fière de ce rôle, l'utilise à l'occasion des congrès, comme l'indique sa motion d'orientation de 1959 : «c'est presque toujours soit sur son initiative soit grâce à son rôle coordinateur que [l'] action commune a pu être déclenchée»¹⁸⁰. Cette fonction est permise par la proximité entre la FEN et FO, par la puissance de la FEN, incontournable dans la fonction publique de par sa domination du monde enseignant (qui représente la moitié des fonctionnaires d'État) et enfin par son alliance avec la Fédération générale autonome des fonctionnaires.

176. US, n° 50, 25 février 1949.

177. BEVORT Antoine, «Le syndicalisme français et la logique du recrutement sélectif», *op. cit.*, p. 114-115.

178. PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous !*, *op. cit.*, p. 116-117.

179. AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante, la FEN*, *op. cit.*, p. 73.

180. EP, n° 7, août-septembre 1959.

La scission confédérale à peine consommée, la CGT manifeste son souci d'entretenir de bonnes relations avec la FEN autonome. En revanche FO ressent de la déception envers ce choix de l'autonomie : les enseignants sont des cotisants ponctuels, «leur concours intellectuel eût rendu les plus grands services» à la création de cette nouvelle confédération¹⁸¹. Ce climat tendu renforce au départ les préventions entre enseignants de la FEN et fonctionnaires FO, soupçonnés par la FEN d'intervenir auprès du gouvernement pour bloquer ses revendications¹⁸². Elle rompt ensuite l'isolement de la CGT au grand dam de FO.

Cette attitude audacieuse s'explique probablement aussi par des considérations internes. En effet, les unitaires se comportent constamment en promoteurs des positions de la CGT. Les unitaires développent un discours dont les similitudes avec celui de la CGT frappent. Un exemple de ce patrimoine idéologique commun concerne les références en terme d'indépendance syndicale : les unitaires et la CGT promeuvent systématiquement la charte de Toulouse, adoptée par le congrès de réunification de la CGT en 1936 et qui constitue un compromis entre les conceptions unitaires et réformistes, plutôt que la charte d'Amiens, apanage des majoritaires et de l'ÉÉ. Il faut attendre 1959 pour que la motion d'orientation unitaire au congrès de la FEN ne se contente pas du respect «strict de la charte de Toulouse» et cite la charte d'Amiens¹⁸³.

Du fait de l'importance revêtue par la FEN dans la diplomatie intersyndicale, l'intervention unitaire en son sein constitue un atout pour la CGT, même si cette contestation provoque de l'agacement. La majorité relève cette attitude dans les polémiques internes. Baillet, dirigeant autonome du SNI, considère en 1953 que les unitaires cherchent «une occasion de plus pour discréditer les dirigeants des organisations syndicales, mis à part évidemment ceux de la CGT»¹⁸⁴. Lauré les accuse en 1958 d'avoir «le même point de vue [que l'UGFF-CGT] ; selon eux le bureau fédéral doit se refuser, qu'elles qu'en soit les circonstances, à toute discussion à laquelle ne participent pas les autres organisations, et notamment l'UGFF.»¹⁸⁵

Des éléments objectifs poussent au rapprochement entre la CGT et la FEN. D'une part, la CGT perçoit l'intérêt de la FEN comme pont avec FO et se réjouit de l'affaiblissement de l'ennemi principal, FO. D'autre part, la FEN a besoin d'une reconnaissance par les confédérations et ménage la CGT en conséquence. En témoigne cette déclaration du secrétaire général de la CGT, Benoît Frachon, du temps de la FEN-CGT :

181. LEFRANC Georges, *Le mouvement syndical*, op. cit., p. 68.

182. 1 BB 93, Lettres de Lavergne à Neumeyer du 21, 25, 26 et 30 avril 1948.

183. *EP*, n° 7, août-septembre 1959.

184. *EP*, n° 2, novembre 1953.

185. *EP*, n° 6, mai 1958.

«Nous nous sommes toujours efforcés d'entretenir de bons rapports avec ces organisations [autonomes] et leurs dirigeants. Que ce soit au Syndicat des instituteurs ou d'autres, nous avons toujours recommandé aux partisans ou adhérents de la CGT de ces organisations de ne porter aucune atteinte à leur unité.»¹⁸⁶

Sa seule limite touche aux syndicats affiliés exclusivement à la CGT, le SNETP-CGT et le syndicat des agents. Les unitaires regretteront que ces organisations aient coupé toute relation avec la FEN et ne puissent renforcer leur courant. Gérard Alaphilippe, secrétaire général unitaire du SNES en 1981, estime que ces syndiqués «ont été perdus pour les enseignants» et ne «faisaient rien à la CGT.»¹⁸⁷

Pour le Premier Mai, événement éminemment symbolique pour le mouvement syndical, la doctrine de la FEN consiste à participer aux manifestations communes à la CGT et à la CGT-FO. En cas – fréquent – d'impossibilité, les instructions aux sections départementales précisent que la FEN «n'a pas à prendre parti, à l'occasion du 1^{er} mai, pour ou contre une des organisations syndicales ouvrières» et qu'elle doit alors «se mettre, au préalable, d'accord avec les organisateurs de la manifestation ou des manifestations prévues sur les thèmes qui seront développés»¹⁸⁸. Cet exemple montre le double souci de la FEN : rester unitaire en n'écartant aucun des frères ennemis issus de la CGT, et obtenir une certaine considération de la part des confédérations. La FEN sélectionne les initiatives qui lui paraissent conformes à ce cadre.

Le principal obstacle auquel se heurte la politique rassembleuse de la FEN est précisément l'état d'esprit de la CGT-FO, qui «se refuse, de la façon la plus formelle et la plus catégorique, à collaborer de quelque manière que ce soit avec les représentants de l'UGFF affiliée à la CGT.» Les dirigeants de FO n'hésitent pas, pour appliquer ce principe, à brandir des ultimatums à la FEN et à ses alliés de la FGAF :

«La situation est donc nette. Si vous désirez travailler avec le comité interfédéral FO à la défense de nos intérêts communs, il vous appartient, au préalable, de rompre les relations que vous entretenez actuellement sur le plan syndical avec les organisations cégétistes.»¹⁸⁹

Baillet, dirigeant autonome du SNI, note en 1953 la difficulté de la tâche : «Vouloir actuellement marier la CGT et FO est une entreprise bien chimérique.»¹⁹⁰ Des brouilles régulières surviennent entre la FEN et FO à ce sujet,

186. *ASU*, n° 29, octobre 1952.

187. Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

188. 1 BB 93, circulaire de la FEN, n° 21 pour les SN et 20 pour les SD, du 2 avril 1952.

189. 1 BB 93, FGAF, lettre d'Auzanneau, du Comité interfédéral des Fonctionnaires et Postiers FO à Chauvelot, le 29 septembre 1949.

190. *EP*, n° 2, novembre 1953.

mais FO n'oublie pas l'utilité de ce canal pour entretenir des contacts discrets et indispensables avec la CGT. L'isolement de FO est compensé par la perception commune, selon laquelle elle serait majoritaire dans la fonction publique. Denis Forestier affirme ainsi en 1960 que FO «représente 50 % des fonctionnaires»¹⁹¹. Or, si FO compte effectivement le plus grand nombre de sièges aux CAP, c'est parce qu'elle bénéficie de son implantation plus forte dans les catégories élevées, qui disposent d'un ratio élus/fonctionnaires plus avantageux. En réalité, l'UGFF-CGT est le premier syndicat de fonctionnaires en nombre de voix, mais la non-publication des résultats permet de perpétuer cette illusion¹⁹².

La CGT, de son côté, aimerait éviter la médiation de la FEN qu'elle soupçonne d'en profiter pour imposer ses conditions¹⁹³. En effet, la FEN n'est pas neutre et privilégie clairement les relations avec FO, pour des raisons politiques notamment. Les minoritaires dénoncent d'ailleurs «la comédie qui consiste à prendre prétexte de l'opposition des frères FO à toute rencontre avec la CGT pour stopper toute unité d'action» et «l'alignement sur les positions de FO, diviseur patenté.»¹⁹⁴ La voie est étroite pour la FEN qui défend les relations avec la mouvance communiste en pleine guerre froide, et cherche à maintenir ses contacts avec les forces socialistes ou socialisantes. Notons cependant qu'en conservant ses relations avec la CGT, elle a contribué à éviter son isolement, ce qui explique peut-être que celle-ci lui accorde quelquefois un statut de quasi-confédération¹⁹⁵.

La FEN ne joue pas toujours un rôle positif pour l'unité, car l'hostilité du SNI à la CFTC chrétienne est telle qu'il refuse toute coopération avec elle, en dépit des pressions de l'UGFF et de FO. La FEN défend la même position, malgré les tentatives d'ouverture effectuées par les syndicats de professeurs, moins laïcistes, dès les années 1950. Plusieurs sections départementales dirigées par les autonomes rejettent cette exclusive¹⁹⁶. Les relations intersyndicales apparaissent donc marquées par une double exclusive, qui les complique fortement : FO exclut toute relation avec la CGT et la FEN boycotte la CFTC. Les difficultés multiples suscitées par les contacts intersyndicaux aboutissent souvent à des négociations bilatérales secrètes. Pour ménager les susceptibilités, on recourt fréquemment à la pratique des communiqués et des audiences simultanées, au contenu identique, la plate-forme commune étant élaborée auparavant.

191. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 janvier 1960.

192. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948, op. cit.*, p. 56, 58 et 67.

193. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 novembre 1955.

194. *ASU*, n° 15, juin-juillet 1950.

195. 2 BB 48, lettre de Benoît Frachon à Lauré du 28 février 1963.

196. Notamment la Seine-Inférieure, l'Isère l'Yonne (1 BB 8).

Les unitaires s'opposent à l'exclusive contre la centrale d'obédience catholique. Régulièrement, ils organisent des initiatives unitaires comprenant le SGEN-CFTC, quitte à encourir les reproches de leur direction. La FEN-CGT constitue en 1950 un Comité de Liaison à propos du budget de l'Éducation, avec notamment le syndicat CFTC des Centres d'Apprentissage¹⁹⁷. Ces deux organisations périphériques dans l'Éducation nationale unissent leurs forces pour contourner le rôle central de la majorité de la FEN. Certains militants unitaires, comme le catholique André Drubay, signalent qu'ils s'entendaient bien avec des militants CFTC puis CFDT.

Mais ce rapprochement ne doit pas être exagéré : les minoritaires de la CFTC, dont les leaders du SGEN, refusent toute confusion avec le mouvement des chrétiens progressistes, proche du PCF¹⁹⁸. Surtout, des militants unitaires exploitent quelquefois le sectarisme laïc ambiant dans les affrontements internes. Quand le SNETAA s'allie au SGEN contre la CGT, Cerisier, militant unitaire de la Somme, dénonce « les manœuvres insidieuses du SGEN » et demande à la commission administrative si la FEN approuve l'initiative du SNETAA¹⁹⁹.

À la fin des années 1950, ce système perd son équilibre. La CFTC renonce petit à petit à son caractère confessionnel, et sa minorité, qui dirige le SGEN, participe à la lutte contre la guerre d'Algérie, fournissant un utile contrepoids au PCF et à la CGT. Sa progression conduit les syndicats de l'enseignement secondaire, excédés par l'attitude modérée de FO, à songer à un renversement d'alliance. Lauré, secrétaire général de la FEN, écrit aux membres du BF : « Nous ne pourrions attendre indéfiniment le bon vouloir de FO et subordonner tout contact et toute vraie réaction de la Fonction publique au comportement de cette fédération. »²⁰⁰ Il signe une lettre commune avec les premiers responsables de la CFTC, de l'UGFF-CGT et de la FGAF, pour « donner l'impression à FO qu'il sera isolé. »²⁰¹ Mais les représentants du SNI contestent ce changement de politique. Ils lancent même une campagne de dénigrement de la déconfessionnalisation de la CFTC devenue CFDT en 1964, et n'admettent que très progressivement la nécessité de contacts avec elle.

Unité organique ou unité d'action ?

Le support idéologique de ces contacts intersyndicaux est l'idée d'unité organique, qui permet également la constitution d'une mouvance autour de la FEN. Avec le temps, le combat de la centrale enseignante pour la réunification

197. BFI, décembre 1950.

198. SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours*, op. cit., p. 213.

199. CA FEN 15 janvier 1959. MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit., p. 79.

200. 2 BB 3, lettre de convocation de Lauré pour le BF, 16 janvier 1960.

201. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 janvier 1960.

confédérale figure parmi les éléments constitutifs du modèle FEN. La FEN se présente comme ayant réalisé l'unité en son sein et n'abandonnant pas cet objectif pour l'ensemble du mouvement syndical (CFTC exceptée...). Le lancement en 1957 de l'appel « Pour un mouvement syndical uni et démocratique » (PUMSUD) par Denis Forestier apparaît comme la manifestation la plus éclatante de cette représentation. Deux méthodes concurrentes existent pour promouvoir l'unité : privilégier l'unité d'action ou l'unité organique. La CGT a opté pour la première et la FEN pour la seconde. En 1966 encore, une déclaration du CA de PUMSUD critique l'unité d'action, certes « satisfaisante sous l'angle des revendications immédiates et circonstancielles », mais qui « conduit, par-delà les résultats immédiats même positifs, à renforcer la personnalité de chaque organisation et donc à renforcer le pluralisme syndical existant, pluralisme qui est la faiblesse première du syndicalisme, et qu'aucune doctrine ne saurait justifier. »²⁰²

À l'inverse, le courant unitaire se pose en champion de l'unité syndicale, il défend globalement la même conception de sa réalisation que la CGT, l'unité d'action des syndicats. Ce thème correspond à une tradition remontant à l'époque de la CGTU²⁰³ et représente un élément identitaire du courant, d'autant qu'avec elle, la CGT peut démontrer sa supériorité numérique. Pour obtenir la réalisation de ce principe, Benoît Frachon prône une attitude responsable envers les autres syndicats : « Vouloir imposer l'ensemble de notre programme et de nos mots d'ordre à ceux qui n'en approuvent pas certains, pour la seule raison que nous les estimons justes, serait une attitude déraisonnable qui ne nous mènerait à aucun succès. »²⁰⁴ Les unitaires s'efforcent de participer à la construction de cette unité d'action par la base, en créant des comités, ce que rejette catégoriquement la direction de la FEN qui tient à préserver ses prérogatives. En 1966 encore, le secrétaire général de la CGT-FO écrit à la direction de la FEN pour protester contre la constitution de cartels de la fonction publique par la section unitaire de la Seine-et-Oise²⁰⁵.

Lauré, secrétaire général de la FEN à partir de 1956, ironise quelquefois sur la stratégie de la CGT, et par ricochet sur les unitaires qui la soutiennent. Il l'accuse de présenter l'unité d'action « comme une panacée » alors que les conditions ne sont pas réunies :

« Que peut-on espérer dans ces conditions au plan confédéral,
- sinon un refus du dialogue qui permet aux sophistes de dénoncer ceux qui

202. 3 BB 161, divers, déclaration du CA de PUMSUD du 13 avril 1966, communiquée à la presse.

203. PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous, op. cit.*, p. 105.

204. *ASU*, n° 29, octobre 1952.

205. 3 BB 123, lettre de Bergeron à Lauré, 13 juin 1966.

se déroberont comme les responsables de l'inaction et de se poser comme les champions exclusifs de l'unité et de l'efficacité ?

- sinon, le dédouanage définitif d'une Confédération qui souffre d'un isolement et de la suspicion que son comportement antérieur et sa tactique constante ont engendrés, mais qui n'en tire pas encore les conclusions nécessaires ? »²⁰⁶

Cependant, dans une situation de division syndicale, toutes les organisations pratiquent à des degrés divers l'unité d'action et le débat unité d'action *versus* unité organique ne rend pas entièrement compte des différences d'approche à l'intérieur de la FEN. Les modalités de l'unité d'action provoquent des discussions vives, en liaison avec la conjoncture. Quand la majorité obtient des succès diplomatiques et assure sa position de médiatrice intersyndicale, les militants unitaires font preuve d'une certaine mauvaise foi pour en limiter l'impact interne : leur motion de 1961 recommande à la FEN de « dépasser le stade actuel de "pont" formel entre les diverses organisations syndicales ; continuer dans cette voie, ce serait en définitive accepter la division syndicale. »²⁰⁷ On croirait entendre Denis Forestier, justifiant son idée de PUMSUD. Dans ces débats, les arguments se montrent réversibles.

Les harangues de la FEN en faveur de l'unité ont une fonction légitimante : elle n'en tient pas compte quand ses intérêts organisationnels et sa volonté hégémonique sont en jeu (songeons à la création du SNETAA, divisant le corps des professeurs de l'enseignement professionnel). De plus, les perspectives de réunification sont minces, ce discours est relativement illusoire, puisqu'il suppose, contre toute évidence, de considérer l'autonomie comme une solution provisoire. Paradoxalement, la nature pluraliste du syndicat trouble la fonction mystificatrice de ce discours, puisque les unitaires ont tout loisir de le contester de l'intérieur. Les militants pro-FO dénoncent le principe même de cette discussion :

« Entrant dans le jeu des cégétistes [les autonomes] rivalisent dans un championnat d'unité. Les uns et les autres échouent, chacun à sa manière. [...] L'unité à la mode autonome, c'est l'unité verbale, c'est finalement une mystification. »²⁰⁸

Le discours unitaire de la FEN conforte son positionnement original et lui procure des avantages tactiques, notamment comme support à une nébuleuse. Il légitime les contacts importants que la Fédération entretient avec les syndicats autonomes de la Fonction publique depuis 1948, notamment avec la FGAF. La FGAF est une petite organisation, dont la domination par la FEN se lit nettement dans les formules employées dans ses correspondances : « le

206. Éditorial. *EP*, n° 4, février-mars 1959.

207. *EP*, n° 1, octobre 1961.

208. *US*, n° 50, 25 février 1949.

bureau de la FGAF a décidé de se rallier à la position revendicative de la FEN»²⁰⁹. Jusqu'en 1954, son secrétaire général, Chauvelot, est membre suppléant du Conseil supérieur de la fonction publique, la FEN détenant le poste titulaire²¹⁰. Les liens perdurent, et certaines organisations membres de la FGAF, comme le SN autonome de la Banque de France ou le SN RTF, se retrouveront dans l'association PUMSUD avec des minoritaires de la CGT et de FO.

Pour un mouvement syndical uni et démocratique

En juin 1957 paraît une déclaration solennelle de trois dirigeants syndicaux d'affiliation différente, en faveur de la réunification syndicale. Denis Forestier, l'instigateur de l'initiative, représente le SNI, aux côtés d' Aimé Pastre, du syndicat CGT du personnel pénitentiaire et de Roger Lapeyre, de la Fédération des travaux publics et transports FO. La déclaration s'intitule «Pour un mouvement syndical uni et démocratique». En octobre 1957, d'autres responsables syndicaux signent l'appel et constituent une structure pour le promouvoir. Plusieurs organisations s'agrègent donc : le syndicat FO de la RATP, le syndicat des correcteurs de la Fédération du Livre CGT, le SNI, la FEN et des syndicats autonomes²¹¹. Maurice Morin, le secrétaire général de la FGAF, signe également. Des réseaux politiques participent à l'opération, dans une période de crise de la gauche non communiste : on note les noms de Lambert, dirigeant du Parti communiste internationaliste (trotskiste), Ruff futur militant du PSU. Ces militants oscillent entre le socialisme et l'extrême gauche, et se regroupent pour défendre Messali Hadj contre le FLN.

La déclaration initiale se présente comme une base de travail intangible. S'inspirant de la motion Bonissel-Valière, elle présente le système de tendances adopté par la FEN comme la condition impérative de réalisation de l'unité. Elle recommande les dispositifs en vigueur dans le SNI. La déclaration dédouane les dirigeants de FO de leur responsabilité dans la scission de 1948, en taisant les soutiens dont ils ont bénéficié de la part des gouvernements français et américains²¹² : les majoritaires de la CGT sont aussi coupables qu'eux, par leur inféodation au PCF et leur refus du fonctionnement en tendance. Cette présentation fait fi de deux éléments : la CGT héritait d'une tradition hostile au droit de tendance, notamment quand Léon Jouhaux dirigeait la confédération, et la tendance FO a été tolérée par la direction unitaire de la CGT entre 1944 et 1948.

209. 1 BB 93, FGAF, lettre de Chauvelot à Lavergne, du 3 juillet 1950.

210. L'opposition du ministère met fin à ce système. La FEN ne souhaite pas concurrencer les confédérations en rejoignant la FGAF, très minoritaire. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 26 avril 1954.

211. PUMSUD, 64 p., Paris, 1960, p. 10.

212. PUMSUD, 64 p., Paris, 1960, p. 7 à 9.

Même si les promoteurs de l'appel se refusent à devenir «un quelconque comité donneur de leçons et ne regroupant que de perpétuels mécontents» et à «ajouter au pluralisme syndical par la création d'une centrale nouvelle»²¹³, leur initiative suscite la défiance des confédérations et tend les rapports inter-syndicaux. Les dirigeants du SNI invoquent le souci de combattre la paralysie, en faisant appel à la base. Rejetant l'ersatz représenté par l'unité d'action, ils parient sur l'impact à moyen terme de l'imposition au cœur du débat syndical de l'idée d'unité organique. Une autre explication est plausible : la volonté de «construire un syndicalisme où la minorité de la CGT fusionnerait avec la CGT-FO et la FEN.»²¹⁴ En effet, depuis 1956 la mouvance non communiste de la CGT, conduite par Pierre Le Brun, donne de la voix. Le secrétaire général de l'UGFF-CGT entre 1950 et 1956, Léon Rouzaud, figure parmi ses proches²¹⁵.

L'École émancipée approuve l'appel. Par contre, les unitaires pointent la contradiction en œuvre dans le discours du PUMSUD : proposer l'unité tout en insistant sur un contenu fort, alors que le sens commun espérerait plus de résultats avec la recherche d'une base minimale de consensus. Benoît Frachon réagit dans un article paru dans *L'Humanité*, qui revêt une tonalité très agressive, accusant l'appel de faire le jeu «des ennemis de la classe ouvrière» et appelant à «débarrasser» la route de l'unité «de toutes les finasseries, des sous-entendus, des manifestations sectaires et discriminatoires.»²¹⁶

L'échec de PUMSUD provient de l'absence des dirigeants minoritaires importants de la CGT, avec Le Brun. La concurrence entre la FEN et l'UGFF-CGT explique peut-être ce revers. Il faut attendre 1965 pour que Pierre Le Brun vante «la FEN, à laquelle» l'attachent ses «origines familiales, [sa] formation d'esprit, une sympathie déjà ancienne en matière d'orientation syndicale». Il exprime tardivement son accord avec la FEN «pour l'essentiel du problème de l'unité syndicale»²¹⁷.

La direction de la CGT-FO bloque aussi tout rapprochement. Bothereau, son secrétaire confédéral, stigmatise une «conjuración» et l'autonomie de la FEN :

«Nous ne sommes pas surpris de trouver à cette heure au nombre des obédienciers de l'unification des militants de l'Enseignement. Ils devaient avoir un jour ou l'autre – et ils l'ont depuis un certain temps – la nostalgie des ensembles syndicaux. Ils souffrent de leur isolement catégoriel. Tout en eux et chez eux proteste contre leur syndicalisme incomplet et les presse d'en sortir. Voudraient-ils pourtant réfléchir aux choix qui leur sont offerts depuis dix ans

213. Raymond Decoudun, le 17 janvier 1958. PUMSUD, 64 p., Paris, 1960, p. 12-13.

214. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale, op. cit.*, p. 176.

215. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948, op. cit.*, p. 123.

216. *L'Humanité* du 18 février 1958.

217. LE BRUN Pierre, *Questions actuelles du syndicalisme*, Paris, Le Seuil, 1965, p. 112.

et qu'ils n'ont pas fait et ne pas y ajouter une autre erreur en s'enfonçant dans le cul-de-sac qui leur est aujourd'hui proposé ? »²¹⁸

L'association, structurée au plan départemental, se heurte aux consignes des deux directions confédérales. L'effort financier provient pour l'essentiel de la FEN, qui édite par exemple l'appel PUMSUD à des dizaines de milliers d'exemplaires²¹⁹. Paradoxalement, l'idée d'unité conforte l'émergence d'une nouvelle force syndicale, presque confédérale. Confrontée à l'ostracisme des directions confédérales, elle végète, même si ses syndicats membres revendiquent 450 000 adhérents en 1959²²⁰. Elle subsiste pourtant durant quelques années, en revêtant une fonction de laboratoire d'idées, sorte de relais de l'acclimatation dans le syndicalisme enseignant des idées en vogue sur la technocratie et les nouvelles couches de travailleurs, portées ailleurs par la CFDT. En effet, elle peut amorcer une réflexion sur des thèmes sensibles sans engager officiellement les directions du SNI et de la FEN. Son assemblée générale de décembre 1959 réunit 300 participants. Le document de synthèse contient un long développement sur la composition du monde salarié, les modes de rémunération, l'évolution de la planification, le manque d'éducation ouvrière... Cette recherche d'un « programme »²²¹ nouveau occupe les rangs réformistes dès le déclin de la Quatrième République, autour de clubs de réflexion. Cette période se caractérise par un climat de décomposition politique et par de profonds renouvellements théoriques. PUMSUD s'inscrit dans cet élan. La motion unitaire de 1959 dénonce cet effort réflexif, au nom d'une conception radicale de la transformation sociale²²²

Enfin, l'association PUMSUD périclité dans les années 1960, sans atteindre ses objectifs officiels et officieux. Elle montre pourtant que la FEN dispose d'une force d'attraction supérieure au champ restreint de l'éducation publique. La diplomatie intersyndicale à laquelle elle se livre démontre aussi qu'elle peut exercer son influence hors de la sphère enseignante, parce qu'elle est sûre de ses bases arrières.

Un comportement dominateur dans son secteur

Pour la FEN, le monde enseignant relève de la chasse gardée. Elle n'hésite pas à user de sa force contre les concurrents éventuels. Une représentation s'ancre profondément dans la culture de ses militants : les autres syndicats sont illégitimes. Nulle contradiction n'apparaît en ce domaine entre les discours interne et externe. Ainsi, les courriers des secrétaires départementaux rendant

218. FO du 23 janvier 1958.

219. 2 BB 3, compte-rendu du BF du 9 décembre 1958.

220. 3 BB 161, compte-rendu de l'AG de PUMSUD du 12 décembre 1959.

221. 3 BB 161, compte-rendu de l'AG de PUMSUD du 12 décembre 1959.

222. Motion Bouches-du-Rhône. *EP*, n° 7, août-septembre 1959.

compte des résultats de la grève du 30 mai 1958, convoquée par la FEN avec le soutien du SGEN-CFTC, présentent les chiffres par syndicat de la FEN (SNI, SNET, SNES...) et non par secteur d'enseignement²²³. La FEN se bat pour faire prévaloir son monopole auprès des institutions, espérant en retour que la reconnaissance officielle de son hégémonie la légitime dans son milieu. Le bureau fédéral apprend que des invitations ont été adressées à Vignaux (dirigeant du SGEN-CFTC) et Artus (CGT) pour la célébration officielle de l'anniversaire de l'HSU (le service de santé) en 1956. Il « décide d'exprimer ses réticences quant à la participation de personnalités non qualifiées dans l'organisation du service de l'HSU et non représentatives du personnel enseignant. »²²⁴ Cependant, les protestations de la FEN peuvent aussi être considérées comme l'indice d'une difficulté à se faire entendre. Elle intervient régulièrement auprès des autorités pour protester contre son éviction de certaines réunions, ce qui prouve qu'elle doit lutter pour maintenir sa place privilégiée dans l'Éducation nationale²²⁵.

Cette volonté dominatrice s'exprime aussi dans les rapports avec les syndicats enseignants laïques qui ne lui sont pas affiliés. Elle les considère avec suspicion et répugne à traiter avec eux, prolongeant la culture hégémonique du SNI. Pour Lavergne : « il importe que les mots d'ordre soient arrêtés exclusivement au sein de la FEN. » Le pragmatisme de la FEN l'amène quelquefois à tenir compte du rapport de force et admettre la nécessité d'une collaboration avec des syndicats bien implantés dans certains secteurs²²⁶, lorsque les syndicats de la FEN ne sont pas en position de monopole. Ainsi le secrétaire général du SNES, Bay, « prévient le bureau fédéral qu'afin d'obtenir l'appui de tous les enseignants du second degré, il devra prendre contact avec des syndicats qui ne sont pas affiliés à la FEN. »²²⁷

Le SGEN-CFTC représente la principale cible des attaques de la FEN. Seul syndicat implanté dans l'ensemble du monde enseignant, même s'il est marginal, il est considéré par le ministère comme un interlocuteur, au grand dam de la FEN. Son affiliation à la confédération chrétienne constitue une anomalie inadmissible pour le SNI. Ainsi, Henri Aigueperse prévient ses adhérents : « N'oublions pas que la CFTC qui se dit laïque, jouit de l'entière confiance de l'assemblée des cardinaux et des archevêques. »²²⁸ Aucune distinction n'est opérée entre la confédération et le SGEN, pourtant moteur du courant « Reconstruction », qui sera à l'origine de la déconfessionnalisation

223. 2 BB 40, courrier des SD sur la grève du 30 mai 1958, Lettre d'Aberlin du Doubs.

224. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 février 1956.

225. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 octobre 1954.

226. 1 BB 93, lettre manuscrite d'André Aymard, secrétaire de la Fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, à Lavergne, 10 novembre 1953.

227. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 juin 1954.

228. Éditorial. *ÉL*, n° 25, 15 avril 1948.

de la CFTC, en 1964. Lors de la grève des instituteurs parisiens de 1947, la « première erreur » attribuée par Bonissel à la section de la Seine est la fondation d'un comité de grève avec « des responsables de la CFTC »²²⁹. Madeleine Singer considère que la laïcité « cache vraisemblablement des préoccupations utilitaires », puisque « l'unité d'action avec le SGEN pratiquée par la section SNI [...] a été singulièrement bénéfique pour le SGEN, dont les orateurs se sont fait applaudir au cours des meetings journaliers »²³⁰. L'ostracisme vaut pour la plupart des sections du SNI, telle celle de la Somme, où le SGEN est qualifié de « refuge de davidées notoires »²³¹ (les davidées sont des jeunes femmes catholiques, objet des foudres laïcistes depuis le début du siècle et ancêtres des équipes enseignantes).

Si les unitaires ne posent aucune condition préalable à l'unité d'action syndicale, ils ne souhaitent pas pour autant aider le développement d'une concurrence CFTC en légitimant une organisation dont l'influence reste faible. Leur comportement dominateur dans les sections qu'ils dirigent confirme ce jugement. Étienne Camy-Peyret affirme avoir « mis au pas » le SGEN dans son département de la Moselle²³². La section des Bouches-du-Rhône organise un meeting sur l'école, deux orateurs seulement interviennent, l'un pour la Ligue de l'enseignement et les organisations de parents, et Buisson pour le SNI. L'affiche qu'elle édite indique en caractères gras la FCPE, la Ligue de l'enseignement, le SNI et la FEN (soit les quatre composantes du CNAL, formule pourtant réfutée par le courant) et en caractères normaux les partis politiques et les autres syndicats, le syndicat CGT apprentissage et le SGEN-CFTC²³³. En 1965 encore, le SGEN-CFDT marseillais s'étonnera de n'avoir pas été contacté « pour des réunions auxquelles participaient des partis et diverses associations », jugeant le procédé « assez cavalier » puisque la CFDT était invitée²³⁴.

Bien que la FEN adopte officiellement une ligne de conduite similaire à celle du SNI, les relations avec le SGEN fluctuent. Il semble qu'en 1952 elles soient meilleures²³⁵, mais cette lettre du secrétaire général adjoint du SGEN à Lavergne, montre la complexité des relations :

« J'essaie en vain depuis une quinzaine de jours de te contacter par téléphone. J'espère être plus heureux par lettre. » Il propose une rencontre sur

229. *ÉL*, n° 11, 18 décembre 1947.

230. SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours*, op. cit., p. 84.

231. Rapport moral de Vander Guchten. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 9, juin 1946.

232. Entretien avec Étienne Camy-Peyret.

233. 42 J 52/53, Affiche pour un meeting sur l'école à Aix, 1953.

234. 42 J 133/136, lettre de Bourg, secrétaire académique SGEN à Grandemange, 10 janvier 1965.

235. 1 BB 93, lettre du 16 juillet 1952.

les problèmes revendicatifs, « en un quelconque “terrain neutre”, dont [il lui] laisse le choix. »²³⁶

Le SGEN, conscient du rapport de forces, évite donc la confrontation et favorise le plus possible les actions communes, notamment en se joignant aux mouvements initiés par la FEN.

Cette stratégie rencontre un écho dans les rangs de la FEN, dont les syndicats du second degré se montrent moins laïcistes et hégémoniques. Le SNES participe en 1951 à la création du Comité d'action Universitaire, qui inclut le SGEN. La FEN applique les mandats de ses congrès, qui rejettent toute action commune avec le SGEN, et refuse par exemple de participer à une conférence de presse que les organisations du CAU tiennent avant le déclenchement d'une grève en 1954²³⁷.

L'autonomie est devenue la clef de voûte idéologique de la FEN, dans une version non corporatiste. Les majoritaires refusent d'être cantonnés dans la sphère enseignante, par exemple, un dirigeant du SNI, Baillet, déclare : « Ayant rompu momentanément nos attaches avec une centrale ouvrière, nous n'entendons pas tomber dans un étroit corporatisme. »²³⁸ La FEN tente de se démarquer de l'amicalisme et de maintenir vivante une certaine tradition syndicaliste. Son isolement organisationnel la pousse à renforcer les discussions théoriques pour garder intacte la flamme syndicale. Or le choix autonome dissocie dans les faits, quels que soient les discours syndicaux, le monde enseignant du reste du salariat. La majorité de la FEN doit donc prouver que ses revendications ne cèdent pas à l'égoïsme, et valider ses déclarations selon lesquelles « la position d'autonomie de la FEN n'a jamais relevé d'une attitude d'isolement social dont le but n'aurait pu être qu'étroitement corporatif ou de satisfaction d'intérêts uniquement catégoriels. »²³⁹

Robert Chéramy estime que l'action de la FEN est fondée sur le principe selon lequel les enseignants « n'entendent pas être extraits de la loi commune, et au bénéfice d'un statut particulier, voir rompre le lien entre leurs traitements et ceux des autres fonctionnaires – comme ce fut le cas [...] successivement pour les magistrats, pour l'armée et pour la police. »²⁴⁰ Malgré ces dénégations, la tentation existe. Le huis clos du bureau fédéral apporte quelquefois un éclairage cru. Ainsi, au Conseil supérieur de la fonction publique, la FEN ne se prononce pas contre un texte défavorable aux catégories C et D de la fonction publique, contrairement à l'UGFF-CGT. Lavergne se justifie ainsi :

236. 1 BB 93, lettre de Brocard, secrétaire général adjoint du SGEN à Lavergne du 13 octobre 1953.

237. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 février 1954.

238. *EP*, n° 2, novembre 1953.

239. *EP*, n° 10, août-septembre 1960.

240. CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, Paris, L'Épi, 1974, p. 67.

« nous ne pouvions voter contre un projet qui apporte à nos agents quelques avantages. »²⁴¹

Le refus du corporatisme et l'affirmation des valeurs syndicales cohabitent avec le souci prégnant des intérêts propres aux enseignants et à la FEN. En mai 1957, la CGT est écartée de négociations par le gouvernement, et l'unitaire Étienne Camy-Peyret dépose une motion à ce sujet. Hombourger propose, au nom du bureau fédéral, que la FEN « ne proteste pas contre la non-convocation de la CGT » tant qu'elle n'est pas reçue elle-même²⁴². La primauté des intérêts de la FEN dans ses décisions apparaît clairement, mais le bureau doit arbitrer entre cette règle indicible et le souhait de conserver de bonnes relations avec la CGT, ne serait-ce qu'à cause de la minorité unitaire.

La viabilité de la réponse autonome réside dans l'appartenance de classe des enseignants et dans la capacité de la FEN à animer des luttes intersyndicales. La FEN assure quelquefois que ses membres relèvent de la classe ouvrière, comme dans cette motion autonome de 1959 qui évoque « la classe ouvrière dont les enseignants affirment hautement qu'ils sont partie intégrante. »²⁴³ Pourtant, les enseignants ne se reconnaissent pas dans leur grande majorité dans cette classe, mais plutôt dans la classe moyenne. Globalement, ils expriment un sentiment de solidarité avec les ouvriers, peuvent se considérer comme leur avant-garde, mais ils se situent en position d'extériorité par rapport au monde ouvrier.

241. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 février 1957.

242. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

243. *EP*, n° 7, août-septembre 1959.

Chapitre 8

Une gestion originale du pluralisme interne

L'une des caractéristiques du modèle FEN le distingue particulièrement du mouvement ouvrier français : la reconnaissance officielle des tendances, comme solution pour canaliser le pluralisme interne, lequel est inévitable dans une organisation puissante. L'originalité est double : par rapport au PCF, elle récuse le monolithisme, et par rapport aux autres organisations qui tolèrent des courants informels, elle officialise les tendances. Le système des tendances adopté par la FEN repose sur le triptyque officialisation des tendances, élections proportionnelles sur liste et homogénéité des exécutifs. Il est à la fois un principe et une organisation particulière, aux appréciables conséquences sur la qualité du débat interne. Le droit de tendances n'est pas objet de consensus dans le syndicalisme enseignant, du fait des réticences des militants unitaires : cela remet en cause son institutionnalisation complète, qui se manifeste quand les acteurs codent systématiquement des actions habituelles de la même façon. L'absence de vision commune du système des tendances le fragilise donc, ce qui explique la vivacité du débat théorique engagé dans la FEN sur celui-ci.

Avec la phase Bouches-du-Rhône, entre 1954 et le milieu des années 1960, les unitaires affrontent une contradiction : ils basent leur activité sur le refus du système des tendances en vigueur dans la FEN mais le rejet de leurs offres de participation à la majorité les condamne à se regrouper dans un courant. Cherchant à démontrer concrètement leur absence de coordination, ils risquent de plonger dans l'anarchie. De quelles structures dotent-ils alors leur micro-appareil ? Comment justifient-ils leur refus des tendances, alors que leur statut minoritaire devrait leur faire convoiter ce régime libéral et exceptionnel dans le syndicalisme français ? Ils construisent une argumentation complète sur ce sujet, qui finit par aboutir à une forme équilibrée et cohérente dans l'importante brochure du courant Unité & Action de 1971¹. La comparaison avec les justifications majoritaires du système des tendances offre l'opportunité d'appréhender l'ensemble des modalités possibles d'organisation du pluralisme interne.

La question des tendances se pose aussi sous l'angle pratique, celui de la cohabitation de groupes opposés dans la même organisation. Les meilleures

1. Unité et Action, *Unité et tendances dans le syndicalisme enseignant*, Paris, 1971.

théories ne garantissent pas l'existence de l'équilibre humain, indispensable pour que les minoritaires acceptent de continuer à participer à un syndicat qui les écarte des responsabilités. Peut-on discerner des règles pérennes d'intervention du courant unitaire dans la FEN ? De quelle manière ses militants participent-ils néanmoins à l'œuvre commune ? Enfin, quelle forme revêt le jeu d'alliance entre courants ?

Le système des tendances

Le système des tendances mis en place à la FEN mérite par son originalité d'être analysé en profondeur. Il repose autant sur des principes – contestés par les unitaires – que sur une organisation concrète ritualisée.

Les tendances, un principe discuté

La défense du droit de tendance ne constitue pas une tradition ancienne et évidente pour les militants réformistes, qui hésitent sur ce sujet avant 1946. Depuis, pour la majorité de la FEN et l'École émancipée, la démocratie syndicale se fonde essentiellement sur sa reconnaissance effective, avec une seule restriction, l'interdiction des fractions. Or, dans la pratique, l'opposition entre tendance et fraction s'avère tout à fait fictive, le terme « fraction » désignant simplement un dysfonctionnement du syndicat. En fait, ce terme péjoratif vise les unitaires, car il rappelle l'injonction léniniste à « noyauter » les syndicats. L'École émancipée défend vigoureusement une conception maximaliste du droit de tendance, tout en affichant son hostilité aux fractions. Les unitaires se chargent en 1948 de lui montrer ses contradictions, en déposant au BN du SNI une motion demandant la dissolution de la « fraction » École émancipée²...

Parmi les principes démocratiques associés aux tendances se trouve la circulation de l'information, par le biais de la publication obligatoire des résumés d'interventions à toutes les réunions, même si les unitaires fustigent l'insuffisante transparence des débats. Or, le contenu même des débats suscite des divergences : la majorité veut limiter l'expression des désaccords au plan théorique, en adéquation avec le rapport au savoir et à l'abstraction entretenu par les enseignants. Mais comment éviter alors le formalisme ? Paul Delanoue clame que dans les congrès du SNI, « des discussions véhémentes, passionnées ont lieu ; incontestablement, on a l'impression de liberté ; mais ce n'est trop souvent qu'une impression parce que le lendemain, les mêmes routines continuent sans qu'il soit tenu compte des volontés des syndiqués de la base. »³ La motion unitaire de 1953 affirme « que les problèmes d'orientation détachés de l'action concrète [sont] de faux problèmes »⁴. Celle de 1955 évoque « des

2. *ÉE*, n° 14, 9 mai 1948.

3. *ÉL*, n° 22, 11 mars 1948.

4. *EP*, n° 1, septembre-octobre 1953.

joutes oratoires»⁵. Rien d'étonnant alors si l'orateur unitaire au congrès fédéral de 1960 caractérise ce débat annuel comme un simple «rite»⁶, sous-entendant que rien de concret ne peut en sortir.

Les motions d'orientation s'approchent obligatoirement par leur abstraction même des considérations politiques. Guilbert le relève dès 1952 :

« Vouloir se compter sur une motion de tendance, c'est durcir des positions partisans sur des questions d'ordre idéologique, cataloguer des opinions politiques diverses qui existent nécessairement au sein d'une organisation syndicale. »⁷

Pour lui, « nous retombons dans les luttes politiques sous prétexte d'y échapper »⁸. En cantonnant les discussions de tendance au registre des questions d'orientation, la majorité tente de s'arroger le monopole de l'action syndicale concrète. Les unitaires posent donc l'équation : « tendance » égale « politique ». Leur motion de 1948 décline ce thème :

« Habituellement, une motion d'orientation est, dans nos congrès, quelque chose d'extrêmement ambitieux, où l'on traite de tous les problèmes de l'Orient et de l'Occident, de l'URSS et des USA. C'est essentiellement un document à usage externe ; c'est aussi un moyen de se différencier de camarades qui, politiquement, ne pensent pas de la même manière que vous en dehors du syndicat. »⁹

La majorité elle-même use d'une présentation politique des clivages de tendances : « chacune des étiquettes utilisées désigne une attitude syndicale propre, parfois une conception politique déterminée, toujours une position philosophique particulière. »¹⁰ Est-ce l'indice que l'affinité politique ressentie par de nombreux enseignants envers la SFIO constitue un atout pour la majorité ? Il convient de distinguer le sens général du terme politique de son sens partidaire. Certaines tendances syndicales affichent des origines extrapartidaires, comme la tradition anarcho-syndicaliste, le syndicalisme chrétien ou la tendance pour une planification démocratique. Elles s'enracinent dans des débats proprement syndicaux, mais qui concernent la vie de la Cité.

Comme, par ailleurs, les unitaires souhaitent que la FEN adopte des positions précises sur certaines questions politiques, ils ne peuvent s'engager trop loin dans une argumentation antipolitique. Ils avancent donc la théorie de la manière syndicale d'appréhender la politique. Pour Paul Delanoue :

« Certes, l'action syndicale a des incidences politiques. Mais c'est aux syndiqués, sur la base de leur propre expérience, de tirer toutes conclusions utiles.

5. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

6. Vialle. Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin, p. 18.

7. Contribution. *EP*, n° 1, octobre 1952.

8. *EP*, n° 2, novembre 1952.

9. *ÉL*, n° 22, 11 mars 1948.

10. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

Ce n'est pas le rôle des syndicats de départager, *a priori*, les uns et les autres, par des débats théoriques, ou de "faire la leçon à certains".¹¹

La brochure de 1971 résume leur position, s'il «est dangereux de confondre le syndicat et le parti ou de faire du syndicat un lieu d'affrontement entre les divers partis», les «problèmes politiques, dont il va de soi qu'un syndicat ne peut se désintéresser, sont abordés du point de vue de leurs conséquences sur la situation des travailleurs et sur laquelle ceux-ci peuvent aisément tomber d'accord, qu'ils soient par ailleurs militants où électeurs de tel ou tel parti.»¹²

Une critique unitaire plus percutante concerne l'impact négatif de la pratique des tendances sur la nécessaire union de tous les syndiqués. Louis Guilbert assure que la reconnaissance de divergences internes ne doit pas se traduire par la présentation de plusieurs motions :

«S'il existe une unité de volonté dans la Fédération [...] pourquoi n'y aurait-il pas unité aussi dans la définition de l'orientation de l'activité syndicale pour l'année à venir.»¹³.

Ils arguent que l'institutionnalisation des tendances ne contribue pas à créer un climat serein. La motion Bouches-du-Rhône le déclare en 1956 :

«Les enseignants sont las des joutes oratoires qui mettent l'accent sur ce qui les divise et à l'issue desquelles il se trouve des vainqueurs et des vaincus. La véritable bataille ne doit pas se dérouler à l'intérieur de nos congrès. La vie syndicale doit permettre à toutes les bonnes volontés de se manifester et d'œuvrer avec cohésion et esprit de réalisation.»¹⁴

Les unitaires rappellent donc les fondamentaux du syndicalisme : le syndicat représentant «l'organisation de tous pour la défense de tous»¹⁵, il faut «adopter comme principe la formule traditionnelle des militants les plus conséquents du mouvement ouvrier : tout pour unir, rien pour diviser !»¹⁶ L'impératif d'unité pourrait également justifier des mesures de rétorsion contre les minorités, qui émettent régulièrement des critiques à l'encontre de la direction et sont toujours susceptibles de se transformer en opposition. Les majoritaires ne contestent pas le besoin d'action unie des syndiqués, ils refusent simplement à la minorité le droit de concourir à son élaboration.

Les militants unitaires aiment se présenter comme des gens ouverts au dialogue, prêts à évoluer au cours de la discussion. Paul Delanoue décrit ses camarades du SNI : ils «ne sont pas de ceux qui viennent au bureau national

11. *ASU*, n° 30, novembre 1952.

12. Unité et Action, *Unité et tendances*, *op. cit.*, p. 15 et 92-93.

13. *EP*, n° 2, novembre 1952.

14. *EP*, n° 8, août-septembre 1956.

15. Appel «Pour une liste commune, Unité et Action». SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

16. *ASU*, n° 30, novembre 1952.

avec des motions préparées de l'extérieur et qu'ils maintiennent contre vents et marées, quels que soient les nouveaux éléments d'information apportés au cours de la discussion. »¹⁷ Cette présentation de soi permet de justifier une proposition chère à leur cœur : la construction commune du programme syndical. Louis Guilbert réclame « l'acceptation par tous d'un programme d'action syndicale limité et des moyens d'action appropriés. »¹⁸ Pour démontrer la faisabilité de cette élaboration, Guilbert demande que « l'impossibilité d'aboutir à l'entente et à la compréhension mutuelle ne soit pas affirmée *a priori* » et minimise les divergences :

« Il n'est pas un enseignant qui ne considère les crédits consacrés à l'école comme insuffisants, qui ne constate l'écart entre les salaires et les prix, qui ne voit avec inquiétude les libertés fondamentales garanties par la Constitution remises en question, qui ne ressent avec angoisse le sort de la paix mondiale. Affirmer cela dans des motions séparées ne servirait à rien. »¹⁹

Lavergne répond : « Les revendications énumérées par Guilbert sont celles exposées les années précédentes par les rapports d'activité qui n'ont, jusqu'à ce jour, recueilli ni l'approbation de Guilbert ni celle de ses amis. »²⁰ Il signifie implicitement que les unitaires ne peuvent rien apporter à l'action de la direction de la FEN, et doivent se rallier sans condition. Les unitaires persévèrent pourtant, et puisque la majorité rejette leurs propositions, ils transforment leur motion de 1955 en prototype de ce nouveau programme syndical²¹. Cependant, l'effort unitaire se heurte à une contradiction : leur volonté de motion commune s'oppose au besoin de se distinguer, indispensable à la survie de leur courant.

Louis Guilbert (1912-1977), l'intellectuel soucieux de synthèse

Brillant rhéteur, agrégé de grammaire, fidèle à la fois au PCF et au syndicalisme.

Membre du bureau national du SNES et secrétaire de la catégorie des agrégés en 1946, il intervient notamment sur les questions statutaires et pédagogiques. Responsable de la liste B durant toute la décennie 1950, ce débatteur livre des articles argumentés et percutants. Il perd de son influence après son soutien à la décision du PCF d'interdire la double affiliation et lorsqu'il essaie de négocier la cogestion avec les autonomes. À partir de 1960, il limite son engagement syndical au profit d'une carrière universitaire de lexicologue. Il s'investit dans le SNESup en 1968.

17. *ÉL*, n° 11, 20 mars 1947.

18. *EP*, n° 2, novembre 1952.

19. Contribution. *EP*, n° 1, octobre 1952.

20. Éditorial. *EP*, n° 1, octobre 1952.

21. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

Le schéma d'un programme commun aboutit aussi à limiter les questions d'orientation syndicale aux aspects revendicatifs les plus pratiques. Dès 1951, les cégétistes prévoient que le programme d'une liste unique « doit être très concret : poser des revendications précises, des moyens d'action. »²² Les unitaires affinent leur définition : « L'orientation fédérale, c'est-à-dire avant tout l'élaboration de la plate-forme revendicative et des moyens d'action »²³. La réponse majoritaire replace les unitaires dans une perspective politique, puisqu'ils sont toujours considérés par leurs adversaires comme des militants communistes avant tout : « Nous mettons en garde nos camarades contre cette tactique qui tend [...] à limiter l'action de la FEN à des revendications corporatives et professionnelles, et qui permettrait au bon moment, à ceux qui sont orientés par ailleurs, d'entraîner la FEN dans leur sillage. »²⁴

La théorie élaborée par la FEN et le SNI sur le droit de tendance l'associe à un principe jugé complémentaire, celui de la composition homogène des directions exécutives des syndicats (les majoritaires se réservent tous les sièges de ces instances). Conformément au modèle de la démocratie représentative, les majoritaires distinguent directions de type législatif et de type exécutif. La direction de type législatif (le bureau national du SNI ou du SNES, la commission administrative de la FEN) élabore les grandes orientations syndicales, les tendances minoritaires y sont représentées. La direction exécutive (le bureau fédéral, le secrétariat du SNI ou du SNES) applique au quotidien ces orientations et ne comprend que des militants majoritaires. Le secrétaire général de la section SNI du Puy-de-Dôme déclare : « S'ils sont aussi démocrates qu'ils le prétendent, [les cégétistes] doivent savoir que la majorité gouverne et que la minorité s'agite. »²⁵ Pourtant, la vacuité de cette comparaison apparaît à la lumière de la rareté des changements de majorité dans les syndicats, contrairement à ce qui se produit au Parlement. L'adhésion relève d'un geste volontaire et le syndicat constitue une organisation, dont les critères de fonctionnement démocratique diffèrent de ceux d'une société. D'ailleurs, la brochure Unité et Action de 1971 récuse cette analogie : au Parlement, « le clivage essentiel est un clivage de classe. Dans le syndicat, "majorité" et "minorité" font référence aux mêmes intérêts de classe, elles ont la même lutte à mener pour les mêmes objectifs, même si elles se différencient par la stratégie de lutte proposée ou la tactique. »²⁶

Une seconde justification est avancée par la majorité, celle de la cohésion de l'équipe dirigeante, qui serait paralysée en cas de divergences : « un bureau

22. Fabre. *L'Élan syndicaliste* (FEN-CGT, région parisienne), n° 6, décembre 1951.

23. Motion unitaire. *EP*, n° 1, octobre 1961.

24. Baillet. *EP*, n° 2, novembre 1953.

25. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 38, octobre 1949.

26. Unité et Action, *Unité et tendances*, op. cit., p. 94-95.

hétérogène ne pourrait appliquer une orientation cohérente et réduirait bien vite ses activités au plus petit commun dénominateur», en conséquence, «la FEN ne serait plus qu'un cartel sans vie et sans âme.»²⁷ Comment des militants exprimant des divergences profondes pourraient-ils œuvrer efficacement ensemble au bien commun syndical ? Les unitaires répliquent que la majorité est suffisamment puissante pour imposer ses options, tout en ménageant des espaces de travail en commun. Jacqueline Marchand se déclare persuadée «que certains règlements de détail comme un règlement intérieur du bureau pourrait faciliter dans le bureau de la FEN l'harmonisation, le travail en commun des différentes tendances qui doivent y être représentées»²⁸.

Sans conteste, l'homogénéité des exécutifs constitue le défaut majeur du système des tendances pour les unitaires, car elle signifie une inégalité fondamentale entre les syndiqués, certains n'étant pas jugés dignes de participer à la direction du syndicat, quelle que soit la qualité de leur militantisme. Ce principe transforme la nature du système des tendances adopté par la FEN : loin d'être libéral, il confine les militants unitaires à la périphérie du syndicalisme enseignant. Ceux-ci multiplient les arguments à son encontre, car l'homogénéité «empêche la minorité de travailler avec la majorité à l'action commune.»²⁹ Guilbert pointe l'inégalité qu'elle consacre : «On voudrait [...] faire des cégétistes de simples figurants ou cotisants.»³⁰ Les cégétistes du Puy-de-Dôme proclament qu'on les considère «comme des adhérents de seconde zone»³¹. D'autant que les cas d'application partielle sont légion : Ruff, leader FO, dirige le SERP-FEN avec le soutien de la majorité. Des militants École émancipée occupent des responsabilités dans le SNES en accord avec la majorité dans les années 1950.

L'homogénéité des directions correspond à une tradition du SNI, affirmée pour le bureau national au moment de la réunification de 1935, et mise entre parenthèses le temps de la reconstruction du syndicalisme enseignant. L'épisode du bureau hétérogène (1945-1947) laisse des traces, il rend impossible le retour à une homogénéité complète de la direction nationale du SNI, ce qui explique le *distinguo* entre exécutif et législatif. Il crée aussi un précédent. D'ailleurs, des bureaux hétérogènes subsistent dans des sections à majorité réformiste du SNI (Puy-de-Dôme), du SNES et de la FEN. Ces exemples ne signifient pas que la présence de minoritaires dans un exécutif ne présente aucune difficulté. Ceux-ci sont pris dans un dilemme à propos du rapport d'activité : ou critiquer ce rapport, et donc leur propre travail, ou se confondre

27. CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, op. cit., p. 150.

28. Déclaration de la FEN-CGT au congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m., p. 14.

29. *EP*, n° 1, octobre 1951.

30. *EP*, n° 6 mars 1949.

31. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 45, janvier-février 1951.

avec une majorité dont ils ne partagent pas tous les choix. Les unitaires collaborent jusqu'en 1956 au bureau national du SNET, ce qui n'évite pourtant pas les polémiques. Ainsi en 1951, les autonomes y reprochent aux unitaires de jouer leur propre partition :

«Le travail qui a été fait, les résultats obtenus et aussi les échecs sont à l'actif et au passif de toute l'équipe que constitue le bureau national contrôlé par la CA. Les autonomes s'interdisent absolument de comparer les mérites de celui-ci et de celui-là, de vanter cet autre, de s'attribuer tel succès ou telle initiative. Ils entendent évidemment que tous aient le même scrupule.»³²

La voie est étroite entre solidarité de l'équipe dirigeante et affirmation des idées minoritaires.

Les gestes concrets d'apaisement multipliés par les unitaires à partir de 1952, ne suscitent aucun écho de la part de la majorité nationale de la FEN. En revanche, localement, ils obtiennent quelquefois une participation aux instances exécutives. Le S3 de Lille est cogéré par les autonomes et les unitaires dès le début des années 1960, malgré l'opposition d'autres autonomes, purs. Ces expériences intéressent d'autant plus le courant unitaire qu'elles correspondent à ses intérêts, car la participation à la direction renforce ses moyens en facilitant l'accès aux ressources de l'organisation (secrétariat, presse, déplacements). Il se montre cohérent et ouvre toujours les directions exécutives qu'il contrôle. Cependant, l'homogénéité change de statut dans les années 1950 pour les autonomes : solution de circonstance, elle devient principe intangible et identitaire. Les unitaires accentuent en conséquence le caractère démonstratif de leurs propositions, assurées d'une réponse négative.

Une organisation interne particulière

Quelle réalité recouvre le terme « droit de tendance » ? Il ne s'agit pas seulement de la tolérance de réseaux de militants et de dirigeants qui se présentent à des élections internes, mais bien d'une architecture spécifique du syndicalisme enseignant, qui pousse cette logique à son extrémité. Les tendances constituent le pivot de la vie interne des syndicats enseignants. Dans les congrès du SNI figurent des stands de l'École émancipée, parmi les autres stands (mutuelles, journaux...). Les réunions des instances délibératives (congrès, CA) prévoient systématiquement un horaire pour les réunions de tendances, en général de l'ordre d'une demi-journée. Ces réunions prouvent qu'au-delà des discours, les militants naturalisent le fonctionnement en tendances. Les congrès consacrent toujours une séance spécifique aux affrontements de tendance : le débat d'orientation. Quelquefois, on juge opportun d'instituer des séances de négociation entre tendances, pour aboutir à une synthèse des motions. Le syndicat officialise les tendances comme un élément fondamental de sa vie,

32. TET, janvier 1951, second n °spécial.

une sorte de structure de base. Cette préoccupation constante se perçoit aussi dans la presse syndicale, par l'intermédiaire des tribunes libres et surtout des motions thématiques publiées avant le congrès.

Le mode d'élection constitue un outil puissant d'acceptation ou de refoulement des tendances. Le système majoritaire réduit leur prolifération en avantageant les plus importantes. Il est abandonné par les syndicats enseignants à la Libération. Son opposé, le système proportionnel, facilite la création des tendances. On comprend que le courant unitaire et l'École émancipée demandent à la Libération que « chacun ait la représentation qu'exige son importance. »³³ Généralement, quand le système n'est pas intégralement proportionnel, les unitaires interviennent, comme au SNI à la Libération.

Les unitaires défendent en même temps le panachage, c'est-à-dire la possibilité pour l'électeur d'inscrire sur un même bulletin de vote des candidats provenant de listes différentes, donc de rayer des noms sur les listes en présence. Le panachage présente l'avantage de permettre l'élection de militants minoritaires particulièrement appréciés malgré leurs opinions. Les unitaires affirment qu'il faut choisir les dirigeants sur leur compétence, et non sur leurs idées. La motion cégétiste de 1949 indique sa volonté « de démocratiser l'organisation syndicale et de faire participer les militants aux tâches essentielles de la Fédération, non en fonction de leurs convictions politiques et philosophiques, mais de leur activité syndicale »³⁴. Persuadés de leurs qualités militantes, les unitaires préfèrent mettre ce critère en évidence, en pariant sur leur popularité et leur dynamisme. De plus, l'hostilité manifestée par la majorité des enseignants envers le communisme contraint les militants unitaires à éviter soigneusement des critères politiques ou théoriques de désignation. Mais le panachage se heurte à l'opposition de l'École émancipée, partisane de la proportionnelle intégrale, le panachage présentant des risques d'intervention extérieure dans ses affaires³⁵.

Comment voter, par mandat ou à bulletin secret ? Après la scission confédérale, le vote à bulletin secret se transforme en élément d'un système contesté par les unitaires. Deux positions éthiques s'affrontent : les unitaires utilisent le registre de l'honnêteté, de la transparence pour limiter le scrutin secret aux « circonstances particulières où peuvent jouer des considérations de personne » : « les élections doivent se faire ouvertement [...] chacun doit prendre franchement ses responsabilités. »³⁶ À l'opposé, les autonomes développent

33. Formule de Pinel. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

34. *EP*, n° 1, septembre-octobre 1949.

35. Eu égard à la faible influence de l'ÉE, si un petit nombre de délégués appartenant à une autre tendance s'entendait pour mettre en avant dans sa liste d'autres noms, cela empêcherait l'élection de ses leaders. Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin, p. 40-41.

36. Brasseul et Guilbert. *US*, n° 50, 25 février 1949.

la comparaison avec la démocratie représentative, qui prône le secret pour éviter les pressions : «le vote à bulletin secret est une des garanties les plus élémentaires et les plus indispensables de la démocratie.»³⁷

Le dispositif mis en place manque toutefois de cohérence, à cause de l'importance des congrès dans le processus décisionnel. Privilégier le vote secret en toutes circonstances reviendrait à remettre les grandes décisions dans les mains de délégués n'ayant de comptes à rendre à personne. Or, le syndicalisme enseignant pratique couramment le mandat impératif : les instances de base déterminent avant les congrès de l'instance supérieure les principaux votes que leurs délégués devront émettre. Ceci réduit notablement la marge de manœuvre des délégués au profit de la souveraineté des adhérents, ainsi que l'intérêt des congrès, dont certaines décisions sont déjà enregistrées.

À la Libération, le syndicalisme enseignant privilégie les réunions pour les décisions importantes. Les syndicats reposant sur des sections d'établissement réunissent leurs adhérents sur leur lieu de travail. Plus grande est la difficulté du SNI, qui regroupe une majorité d'instituteurs ruraux, éparpillés dans les villages du département. Ces sections organisent malgré tout des assemblées générales au chef-lieu du département, au moins une fois dans l'année. Les AG statuent sur les questions importantes et élisent quelquefois les directions. Les minorités défendent avec vigueur ce système, estimant qu'être syndiqué, c'est «avant tout participer à la vie du syndicat, exposer son point de vue, le confronter avec celui des autres dans les réunions d'établissements, dans les assemblées départementales. C'est là qu'on apprend à connaître et à comprendre les questions souvent complexes et délicates que pose la vie syndicale.»³⁸ La réunion permet aux membres du groupe de communiquer et de se souder en créant un monde commun. Les comptes-rendus d'AG indiquent pourtant que quelques orateurs accaparent les débats.

Le principe des assemblées générales souveraines est soumis à des critiques croissantes, à cause de l'insuffisante participation des instituteurs. Dans la section de la Somme, 182 personnes votent à l'AG de juillet 1946, soit 10 % des syndiqués. Par la suite, ce chiffre décline, de 120 présents en 1948 à 70 seulement en 1956³⁹. La faible présence aux AG pousse de nombreuses sections à direction autonome à organiser un vote par correspondance, cohérent avec l'adoption des tendances. La section de la Somme procède à un tel vote dès 1945, avec 1 000 votants sur 1 800 syndiqués⁴⁰. Les chiffres

37. Kreisler. *US*, n° 59, 15 mars 1950.

38. Brasseul et Guilbert. *US*, n° 50, 25 février 1949.

39. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 10, octobre 1946 ; n° 15, janvier 1948 ; et n° 49, octobre 1956.

40. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 3, avril 1945.

sont similaires dans le Puy-de-Dôme, mais la participation baisse à 40 % dès 1947⁴¹. Estimant que les directions doivent aiguillonner leurs syndiqués, les unitaires s'y opposent. Cheylan, militant unitaire des Bouches-du-Rhône signale dès 1947 que cela revient à «demander simplement de répondre par *oui* ou *non*» aux syndiqués⁴². Brasseur et Guilbert, regrettent la désaffection des réunions et écrivent que cette pratique, «loin de lutter contre ce courant, ne fait que le renforcer.»⁴³ Les unitaires estiment aussi, en privé, que «dans la conjoncture politique et en régime bourgeois la consultation par référendum entraîne généralement une régression» de leurs positions⁴⁴. L'autonomie des sections bloque toute uniformisation du mode de scrutin, jusqu'à la réforme nationale des statuts du SNI, en 1964, qui imposera le vote par correspondance, centralisé nationalement. Les équilibres internes ne seront pourtant pas bouleversés.

Toute possibilité de présentation de candidatures individuelles contrarie la puissance des tendances, puisqu'elle ménage la possibilité à un militant d'accéder à des responsabilités sans s'inscrire parmi l'une d'elles. Dans le scrutin de liste, en pratique, «il est difficile de dresser des listes en dehors des états-majors de tendance.»⁴⁵ L'application des statuts de 1947 du SNI élimine les candidats individuels, l'un d'eux, Djaidir, obtient 611 voix et n'est pas élu, au contraire de Justaffré (607), Valière (599), et même Yvonne Issartel, qui n'obtient que 253 voix⁴⁶.

Tant que le courant unitaire s'enferme dans une posture d'affrontement, lors des débuts de la FEN-CGT, la logique du scrutin de liste ne le contrarie pas. Mais en 1949, un épisode signale les dangers de ce système pour les unitaires : la perte du secrétariat de la catégorie des Adjointes d'enseignement (AE) du SNES par Marcel Bonin. Les unitaires ne contestent pas le résultat de l'élection, mais la connexion automatique entre le scrutin de tendance, organisé pour décider de l'orientation du syndicat et l'élection des dirigeants⁴⁷. Leurs adversaires autonomes et École émancipée prônent au contraire une adéquation entre les deux votes :

«On peut également admettre que des syndiqués fassent entrer dans leurs choix d'autres considérations que des considérations de tendance. [...] En poussant

41. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 169, février 1938, n° 19, décembre 1945-janvier 1946 et n° 26, février-mars 1947.

42. Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947 a.m., p. 27.

43. *US*, n° 50, 25 février 1949.

44. Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52/53, lettre de Buisson, le 20 janvier 1953.

45. *US*, n° 59, 15 mars 1950.

46. L'article 13 considère les candidats individuels comme une liste. Ils doivent tous ensemble obtenir plus que le quotient, ce qui explique ce résultat. Conseil national du 28 décembre 1947, *ÉL*, n° 12, 31 décembre 1947.

47. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

ce raisonnement un peu, on pourrait avoir un syndicat autonome dirigé par des camarades cégétistes ou FO. [...] Si vous votez pour un camarade cégétiste, qui se comportera comme tel, dites-vous bien que vous, n'en ferez pas un autonome.»⁴⁸

Désormais, le courant unitaire va s'efforcer de séparer les questions d'orientation des questions de direction. En 1952, alors que son chef de file, Guilbert, tente sans succès de s'insérer dans la majorité, l'ÉÉ Féraud s'indigne. Refusant que les «préférences personnelles» constituent un critère de vote, il proclame : «ou une liste est justifiée par l'orientation, ou il n'y a pas lieu de faire une liste.»⁴⁹

Le débat rebondit en 1954, à l'occasion de la nouvelle stratégie unitaire, mettant en avant la section des Bouches-du-Rhône. Depuis la scission confédérale, des listes séparées de tendances se présentent dans les congrès fédéraux, officiellement comme des listes de représentants des sections départementales. Or les unitaires entendent cette fois appliquer la lettre des statuts en présentant des candidats des sections, «même si cette liste est indépendante de l'orientation.»⁵⁰ Féraud souhaite «dissiper toute équivoque», qu'il définit ainsi : «Des anciens membres de la FEN-CGT se refusent à proclamer une orientation et une politique qu'ils n'essayent pas moins d'introduire à la FEN?»⁵¹ Il propose de modifier les statuts de la FEN, parce que c'est l'orientation «qui est l'étiquette de ces représentants.»⁵²

Le congrès impose donc la perpétuation de la coutume, pour empêcher les unitaires de remettre en cause le système des tendances. L'article 5 précise désormais que les «représentants des sections départementales sont proposés par les courants syndicaux, qui ont présenté une motion d'orientation au vote du congrès.»⁵³ Cette modification introduit pour la première fois la notion de courant dans les statuts. Puisque l'élection de la direction dépend du vote d'orientation, un militant ne se réclamant d'aucun courant ne peut plus accéder à des responsabilités. Inversement, un dirigeant impopulaire peut se faire élire en figurant dans une liste, du fait de l'interdiction du panachage. Le pouvoir des directions des courants est renforcé par leur rôle de sélection des dirigeants.

Eu égard à l'importance toute relative que les syndiqués accordent aux considérations de tendance, on ne peut raisonner d'une manière simple sur leur influence respective. Par exemple en 1958 le courant unitaire obtient 19 % des suffrages de la FEN, qui revendique 243 000 adhérents. Cela ne signifie

48. Louis Borguet et Charles Cordier. *US*, n° 61, 15 mai 1950.

49. *EP*, n° 2, novembre 1952.

50. Fournial à la CA du 16 septembre 1954. *EP*, n° 1, octobre 1954.

51. CA du 16 septembre 1954. *EP*, n° 1, octobre 1954.

52. Congrès FEN de novembre 1954, 3 novembre a.m., p. 89.

53. *EP*, n° 3, décembre 1954.

pas pour autant que 46 000 syndiqués de la FEN adhèrent aux propositions et aux pratiques unitaires. D'abord parce que le résultat indique le nombre de mandats attribués à chaque motion et non celui de voix recueillies. Or, la FEN s'est dotée de statuts volontairement inégalitaires pour corriger la supériorité numérique écrasante du SNI. Ensuite parce que l'attribution des mandats aux différents courants s'effectue selon des procédures très diverses selon les sections et les syndicats nationaux. Dans le SNI, un nombre comparable de mandats peut voiler des réalités fort dissemblables : la section départementale des Bouches-du-Rhône procède à des votes sous-section par sous-section, alors que d'autres réunissent leurs adhérents dans une assemblée générale unique pour tout le département. Le faible taux de présence aux AG ne permet pas d'affirmer avec certitude que le résultat des votes coïncide avec l'opinion des adhérents. Certaines sections procèdent à des référendums et surtout beaucoup ne sollicitent même pas l'avis de leurs adhérents. Ainsi, la section SNI de la Somme répartit ses mandats en Conseil syndical, dans un relatif flou artistique. En 1953 celui-ci décide de ne plus accorder de mandats à l'ÉÉ, supposant qu'aucun adhérent de la Somme ne se reconnaît dans ces idées⁵⁴.

Au moins le SNI organise-t-il la confrontation entre les options en présence. De nombreux microsindicats ne disposent pas d'une telle vie démocratique, ce qui questionne la fiabilité des votes émis dans les congrès fédéraux⁵⁵. En 1958, 25 petits syndicats accordent tous leurs mandats à la majorité, excepté quelques abstentions. En général, les courants ne sont pas représentés dans ces organisations. Lemarquais, ancien militant trotskiste, raconte que « lors d'un congrès de la FEN, les délégués de l'ÉÉ disaient "Soleilhavoup [secrétaire autonome du syndicat des agents de lycée] va bien nous donner quelques mandats !" »⁵⁶ Le courant majoritaire bénéficie d'un vivier de mandats émanant de petits syndicats peu portés aux polémiques de tendance.

Les risques de ce système pour la vie des syndicats

La critique la plus pertinente du système des tendances repose sur le risque de limitation de l'initiative individuelle. Les syndiqués sont appelés à se ranger dans une tendance prédéfinie, sans possibilité de croiser les avis, en laissant le soin de décider aux chefs de tendance, habilités à négocier entre eux. L'unitaire Guilbert s'en alarme : « Chaque syndiqué ne se prononce plus sur telle question en fonction de son jugement personnel, mais en fonction de la position adoptée par les leaders des tendances. Il s'en remet à un chef de file pour juger à sa place. »⁵⁷ Féraud, de l'École émancipée, répond sur un ton polémique que

54. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 38, décembre 1953.

55. Entretien avec Lemarquais, septembre 1996.

56. Interview de Lemarquais, septembre 1996.

57. *EP*, n° 1, octobre 1952.

cet argument «ne manque pas de saveur. [Il l'acceptera] le jour où Guilbert [...] démontrera que son refus des motions d'orientation est justifié par un "jugement personnel" et non par son souci de suivre les positions déterminées par les chefs de file.»⁵⁸ En général, les militants unitaires, notamment les non-communistes, se présentent comme des personnes n'aimant pas se fondre dans un groupe. André Drubay se remémore la première réunion de la section départementale de la FEN à laquelle il participe :

«Je présentais sur le problème des reclassements une motion que nous avons bien travaillée en S1 et sans esprit de tendance. Je viens la présenter et c'est un peu comme dans la chanson : qu'est-ce que c'est?, d'où il vient?... on voulait me coller une étiquette.»⁵⁹

Les unitaires critiquent la délégation de pouvoir aux chefs de courant, leurs motions dénoncent la cristallisation des tendances, qui «provoque des prises de position de parti-pris qui découragent toute étude personnelle par l'approbation ou la réprobation systématique.»⁶⁰

De fait, la FEN fonctionne d'une manière telle que les décisions sont prises par ses principaux dirigeants, lorsqu'ils élaborent la motion majoritaire. Ceux-ci souhaitent que leurs positions soient adoptées en bloc. Dans les congrès, les délégués qui approuvent les orientations majoritaires ne peuvent les contester sur un point précis, en votant un amendement. En effet, la possibilité d'amender un texte n'existe que si ce texte est unique, et sert de référence au débat. Le système FEN organise la confrontation entre plusieurs textes, avec un seul vote sur l'ensemble de ces textes. Cependant, des garde-fous existent : dans le SNI et la FEN, des motions portant sur des problèmes précis sont votées par le congrès. Leur nombre ne dépasse pas la dizaine dans la FEN (motion corporative, coloniale, pédagogique...), mais atteint les trente-cinq lors du congrès du SNI de 1950⁶¹. Le système s'avère plus libéral encore au SNES et au SNET, dont les congrès discutent d'une large palette de motions portant sur des points très précis (une cinquantaine)⁶².

Quelle qu'en soit l'origine (le système des tendances ou l'existence d'un conflit interne), les débats de la FEN abondent en discussions stéréotypées. La motion unitaire de 1958 débute par un passage significatif du caractère routinier des débats internes : «Comme les années précédentes, et dans le même esprit, la section des Bouches-du-Rhône présente à la discussion des

58. *EP*, n° 2, novembre 1952.

59. Entretien avec André Drubay.

60. Motion unitaire. *EP*, n° 10, août-septembre 1960.

61. *ÉL*, n° 39, 21 septembre 1950.

62. Entretien avec Louis Astre.

syndiqués une motion générale d'orientation.»⁶³ Le témoignage d'un ancien dirigeant unitaire du SNI confirme cette impression :

«j'ai gardé le souvenir de réunions, d'assemblées de syndiqués où dans certains cas la polémique était si vive qu'on se préoccupait moins du contenu des interventions que de qui la faisait. Et les choses dites perdaient de leur valeur à partir du moment où on savait qu'il se réclamait de tel courant de pensée.»⁶⁴

«Au moment du congrès, le débat se réduit à l'intervention de chacune de ces tendances figées depuis 1948. La plupart des syndiqués, qui ne militent dans aucune, ne connaissent pas le fonctionnement de ce système. Pourtant, si l'on veut intervenir dans la FEN, il faut participer à la vie d'une tendance.»⁶⁵

Les syndiqués de base se définissent-ils d'abord comme membres d'une tendance ou comme membres du syndicat ? La nature du syndicat en dépend : soit un cartel de tendance, soit une organisation unique et pluraliste. Le rapport de l'adhérent à l'organisation dépend toujours de la médiation effectuée par les militants locaux : la présentation des faits et gestes du syndicat diffère entre les Bouches-du-Rhône, bastion unitaire, et le Tarn, citadelle majoritaire. Cependant, l'activité générale des tendances est «encadrée, limitée, standardisée, et presque entièrement centrée sur l'ensemble dont elles dépendent, qui les "aspire" dans ses organes.»⁶⁶ En effet, l'identité de la FEN surclasse celle de ces tendances. D'abord, certains militants accordent peu d'importance aux tendances, qui apparaissent souvent comme un casse-tête pour les nouveaux syndiqués. Ensuite, la participation des syndiqués aux élections internes reste faible. Enfin, les unitaires étayaient leur refus des tendances par l'attitude des syndiqués⁶⁷. L'existence de leur stratégie de récusation du système des tendances et des catégorisations qu'il induit témoigne peut-être d'un certain refus de la part des syndiqués.

Les tendances, raisons d'une spécificité de la FEN

L'histoire de la CGT permet de percevoir la différence entre les formes de structuration interne et ses répercussions sur la vie syndicale. La CGT comprend des tendances dissidentes dès le début du 20^e siècle, comme le groupe qui publie *La Vie ouvrière* pour s'opposer à l'inflexion réformiste impulsée par Léon Jouhaux. Après 1918, l'opposition révolutionnaire se structure progressivement. La minorité franchit le Rubicon en créant les Comités syndicalistes révolutionnaires, qui distribuent des cartes et prélèvent des cotisations. Cette organisation de tendance est fortement structurée de la base au sommet et

63. *EP*, n° 1, octobre 1958.

64. Entretien avec Sorel.

65. COQ Guy, «La FEN, l'école, le syndicalisme», *op. cit.*, p. 1208.

66. POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, *op. cit.*, p. 388.

67. *EP*, n° 10, août-septembre 1960.

affiliée à l'Internationale syndicale rouge, créée à Moscou⁶⁸. La cristallisation des désaccords en tendances organisées et la division de la presse syndicale conduisent les conflits à s'approfondir. Jean-Louis Robert y voit une explication de la scission de 1921 : « Désormais chaque événement est analysé par les uns et les autres selon une lecture où la nocivité de l'autre prend une place centrale. Certes, il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a pas de divergences réelles [...] mais qu'il n'y a plus de capacité d'assumer ensemble ces divergences. »⁶⁹ Les membres des CSR sont exclus par la majorité, la première scission confédérale a donc été légitimée par le fait que la minorité s'est constituée en fraction.

La direction de la CGT refuse que les unitaires s'organisent en tendance lors de la réunification de 1936, mais cela ne gêne guère leur activité. Depuis la scission de 1948, la CGT et la CGT-FO rejettent l'existence des tendances, tout en tolérant à certaines occasions l'expression de sensibilités (d'extrême gauche dans FO, non-communistes dans la CGT, autour de Pierre Le Brun). Cependant, la division confédérale témoigne déjà du pluralisme du syndicalisme français.

Après la Libération, la CFTC apparaît comme la confédération la plus touchée par les divisions internes. Les deux courants de la CFTC se regroupent autour de bulletins, *Reconstruction* pour les modernistes et *Équipes syndicalistes chrétiennes* pour les traditionalistes⁷⁰. Contrairement à la FEN, les tendances de la CFTC sont éphémères⁷¹ et ne sont pas officialisées. Paradoxalement, l'intensité des luttes de tendances dans la CFTC sera plus vive, puisqu'elle aboutit à une scission, en 1964. La reconnaissance du phénomène ne contribue donc pas obligatoirement à son aggravation.

La même leçon peut être tirée de l'exemple de la SFIO, qui a beaucoup varié sur le sujet. En 1920, Léon Blum proclame au congrès de Tours : « la représentation proportionnelle [des tendances] c'est la garantie de la liberté de penser dans le Parti »⁷². Mais, marqué par l'acuité des conflits avant-guerre⁷³, il impose leur suppression au congrès extraordinaire de novembre 1944 et l'élection de l'organisme directeur sur une liste alphabétique de candidats. Au moment où les majoritaires du SNI et de la FEN mettent en place un système de tendance, le parti dont beaucoup sont membres a donc abandonné cette

68. LABI Maurice, *La grande division des travailleurs*, op. cit., p. 135 et 173-174.

69. ROBERT Jean-Louis, « 1921 : la scission fondatrice ? », op. cit., p. 106.

70. GEORGI Franck, *L'invention de la CFDT*, op. cit., p. 25.

71. La minorité « Reconstruction », à l'origine de la déconfessionnalisation de la confédération, se manifeste entre 1945 et 1961 et son adversaire traditionaliste n'apparaît que de 1956 à 1964.

72. CHARLES Jean in BLUME Daniel et autres, *Histoire du réformisme en France*, op. cit., t. 1, p. 24.

73. Citons la scission des néo-socialistes sur sa droite, en 1933 et sur sa gauche, celle de Marceau Pivert en 1938.

pratique. Le pluralisme réapparaît au grand jour, par le développement d'une minorité hostile notamment à la guerre d'Algérie. Mais il faudra attendre 1978 pour que son règlement intérieur autorise explicitement les tendances⁷⁴.

Ces exemples permettent-ils d'expliquer l'institutionnalisation des tendances dans la FEN ? Ils prouvent d'abord la contingence du phénomène, variable selon les situations concrètes et les réactions des intéressés. Il implique un type de militantisme tourné vers l'organisation, plutôt interne. L'organisation en tendance est adaptée à un parti de type parlementaire, car elle prépare efficacement aux subtilités des débats politiques, aux techniques de manipulation : les militants doivent sans cesse calculer, anticiper les réactions des autres tendances et agir en fonction de leur attitude supposée, voire dissimuler leur jeu. Ce système prédispose les militants à assister à de nombreuses réunions.

Il s'avère moins valable pour un syndicat, qui souhaite tourner son énergie vers l'extérieur, et valorise le travail de terrain, et par conséquent l'efficacité immédiate, portée par l'unité de l'organisation. De plus, les syndicats partagent une culture unanimiste, leur objectif étant de rassembler sur des bases larges, en évitant les antagonismes politiques, ce qui ne favorise pas les tendances. Mais la base de la FEN se compose d'intellectuels, habitués à la confrontation d'idées. Paul Delanoue avait esquissé dès 1953 cette explication marxiste :

« Les tendances, ou ce qu'on appelle ainsi, ont des sources profondes dans notre profession. Combien sont nombreux les enseignants qui croient que ce sont les idées qui dirigent l'action, qui conditionnent leur activité syndicale, et non pas les besoins vitaux, immédiats des masses. »⁷⁵

La victoire des normes du syndicalisme enseignant apparaît au détour d'un paradoxe : le refus des tendances au nom de l'action de terrain se transforme en un débat théorique typique du système des tendances. En 1948, Paul Delanoue alerte ses camarades : « Nous n'avions dans le passé d'autres ressources que de nous laisser aller à une opposition académique ; et les belles joutes oratoires de nos congrès ne modifiaient en rien la situation. »⁷⁶ L'existence de la FEN-CGT permet de dépasser cette contradiction, en engageant des actions concrètes. Mais le problème se repose dès que le syndicalisme autonome occupe à nouveau la première place dans la stratégie cégétiste.

Malgré les mises en garde du courant, ce phénomène de discussion abstraite sur les tendances se déroule. Grâce à lui, le chercheur dispose de la panoplie complète des arguments disponibles sur la question de la démocratie syndicale. Cela légitime la volonté de la majorité de modifier les statuts en liant le

74. BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir*, op. cit., p. 293.

75. Archives Delanoue (FEN-CGT), Intervention de Delanoue sur la résolution générale du congrès de 1953.

76. Archives Delanoue (FEN-CGT), *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948.

vote sur l'orientation et l'élection des directions : le congrès « perd un temps précieux, qui serait mieux employé à la discussion de l'ordre du jour »⁷⁷. Une fois connu le refus majoritaire de modifier son système des tendances, les relances régulières de la discussion sur ce sujet perdent logiquement tout caractère concret. S'appuyant sur la situation paradoxale du courant unitaire, le majoritaire Charles Martial souligne en 1960 :

« Affirmer que l'existence des tendances syndicales, leur libre confrontation au sein des syndicats puis leur soumission aux décisions démocratiquement prises transformeraient nos assemblées en "clubs du faubourg" où rien de solide ne pourrait se faire, c'est nier la valeur même du travail qu'accomplissent, au sein de la FEN, tous les militants de la tendance cégétiste et une discussion comme celle-ci prouve, par elle-même, que ce n'est pas exact. [...] Je n'insiste d'ailleurs pas sur l'inanité de cette première accusation parce que son évidence découle de la vie même de notre organisation. »⁷⁸

L'officialisation des tendances dans la FEN serait donc liée autant à la préservation de son unité qu'à son caractère d'organisation réservée aux couches moyennes intellectuelles, qui favorise le caractère théorique des désaccords, à la différence du syndicalisme ouvrier, plus enclin à limiter les débats polémiques.

L'adaptation des unitaires au système des tendances

Par rapport à l'organisation mère, les tendances sont « soumises à sa logique de fonctionnement collectif et placées dans une position d'infériorité », « elles entretiennent des rapports osmotiques » avec cet ensemble, et leurs « rythmes » et « mode d'organisation » dépendent du sien. Leurs « discours sont imprégnés des valeurs et des thématiques dominantes du parti ou du syndicat et parcourus par un même implicite résultant de leurs intérêts communs et de leur identique inclusion dans la formation. »⁷⁹ Le courant unitaire se bat contre cette règle. Il ne cesse de se rebeller à la fois contre le modèle FEN et contre son système de structuration du débat interne, mais il ne réussit pas à échapper aux contraintes structurelles du syndicalisme enseignant et finit par s'y plier. En effet, le courant unitaire échoue à modifier les règles du jeu, qui se durcissent à chacune de ses tentatives. Il maintient pourtant son discours anti-tendance pendant des décennies, car cet appareil conceptuel garde sa vocation de critique de la majorité de la FEN. Grâce à lui, le courant se dispense de définir le fonctionnement de la FEN comme démocratique.

77. Motion Margaillan. *EP*, n° 3, décembre 1954.

78. *EP*, n° 5, février 1960.

79. POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, *op. cit.*, p. 345.

Un micro-appareil

Au cours de la période 1944-1959, les unitaires parcourent toute la palette des formes possibles de structuration : sensibilité entre 1944 et 1947, tendance proche de la fraction du temps de la FEN-CGT, enfin courant à partir de 1954. L'état le plus fréquent et qui correspond le mieux à leur idéologie reste celui de courant syndical.

Après 1954, la seule forme d'organisation tolérée par les militants unitaires concerne l'élaboration des motions d'orientation, une fois les offres unitaires d'insertion dans la majorité rejetées par celle-ci. Le processus officiel d'écriture de la motion unitaire se déroule ainsi : les militants des Bouches-du-Rhône rédigent l'avant-projet et l'envoient aux sections à majorité unitaire, qui apportent leur propre touche⁸⁰. Quand une autre section ratifie sa participation à la motion, elle le signifie par écrit aux militants des Bouches-du-Rhône, qui coordonnent l'opération⁸¹. Les dirigeants nationaux du courant résidant à Paris ne sont sensés intervenir qu'en fin de processus lors du congrès national dans les années 1950, puis avant la publication du projet définitif⁸². Leur rôle augmente avec le temps, puisque dans le SNI, Sorel se déplace en province pour harmoniser les positions.

Des formes plus discrètes de relation, épistolaires notamment, existent. D'autant que les dirigeants unitaires se voient lors des réunions des instances de la FEN auxquelles ils appartiennent. Dans certains syndicats tel le SNET, les unitaires conservent des méthodes plus efficaces : leur courant « Unité pour une action syndicale efficace du SNET », reste soudé et structuré avec un fichier de correspondants départementaux et des courriers réguliers. D'après son témoignage, Étienne Camy-Peyret voyait régulièrement Philippe Rabier, ancien secrétaire général unitaire du SNET⁸³. S'il est matériellement impossible au courant unitaire de couper tous les contacts, sa volonté de les restreindre au strict nécessaire produit des effets négatifs. Le fonctionnement du courant dans cette période reste peu ou prou énigmatique. Quelques documents exceptés, les archives de la section des Bouches-du-Rhône contiennent peu d'éléments sur la vie du courant, dont elles constituent pourtant le centre officiel. Certes, dans le schéma qui prévaut, les contacts doivent se restreindre au strict minimum. Toutefois, cela nous paraît révélateur : la section n'est pas l'état-major du courant, en tout cas pas son seul centre de gravité.

80. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, lettre de Erraçarret, section des Hautes-Pyrénées, mai 1964.

81. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, lettre de M^{elle} Astriedu à Vialle, 26 juin 1964.

82. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, SNI, « contribution à la définition d'une motion d'orientation élaborée par la section du Calvados », 1964. Une écriture manuscrite signale qu'un passage est « supprimé par Sorel ».

83. Entretien avec Étienne Camy-Peyret.

Comment ne pas évoquer une certaine opacité, au sujet par exemple du processus réel de désignation des candidats ? Georges Fournial, tête de liste unitaire dans le SNI, ne provient pas de la section des Bouches-du-Rhône et appartient à la sphère dirigeante du PCF. L'absence de structure organisée du courant laisse donc accroire que le PCF se charge de coordonner l'action des militants unitaires – les non-communistes ne se rencontrant qu'à de rares occasions – ce qui lui conférerait une influence déterminante. Les archives du PCF montrent que ce phénomène se produit au cours des années 1950.

La gestion du groupe sur le long terme implique une régulation interne, et donc des structures appropriées, ne serait-ce que pour résoudre les conflits qui apparaissent. Le souci d'une vie démocratique s'oppose fondamentalement aux tentatives de disparition du courant, puisqu'il postule une organisation. Dès la fin des années 1950, les unitaires constituent une structure de plus en plus forte, notamment à cause du rejet par la majorité de leurs propositions de codirection de la FEN. Le courant évolue peu à peu vers un renforcement des liaisons, sous l'impulsion de militants qui considèrent la « situation tout à fait malsaine », facteur d'« impuissance », en interdisant les contacts « de façon hypocrite »⁸⁴. L'édition de circulaires internes au courant du SNES, à partir de 1962, fournit le premier signe de cette mutation⁸⁵. Gabriel Vialle, membre unitaire du bureau national du SNI dans la même période, raconte que chaque matin avant le BN, ils faisaient « un petit point, également le soir quand c'était possible ». Les membres unitaires de la CA de la FEN se retrouvent « en général la veille de la réunion », et « la veille des congrès nationaux, » se tient « une journée unité et action qui rassemblait les secrétaires de sections et les membres des délégations qui se réclamaient de notre courant de pensée. »⁸⁶ Les archives de la section des Bouches-du-Rhône recèlent même le compte-rendu d'une réunion nationale du courant tenue en 1964, peut-être au Sénat. Une « réunion spéciale » pour l'enseignement secondaire a été organisée, d'autres sont prévues⁸⁷. Selon Daniel Renard, à partir de 1965, des dirigeants nationaux du SNI parcourent « assez régulièrement » les départements « pour animer des réunions du courant de pensée », « essentiellement Sorel bien sûr en tant que premier responsable du courant dans le SNI », mais d'autres également, dont lui-même⁸⁸.

Cependant, la reconnaissance officielle de la tendance unitaire ne s'effectue que très lentement. Pour preuve, signalons la rareté des contacts fédéraux. Étienne Camy-Peyret confirme que les unitaires du SNET rencontrent rarement

84. Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

85. « Lettres internes de la liste B (Unité et Action, 1962-1967) », *op. cit.*

86. Entretien avec Gabriel Vialle.

87. Les notes sont prises sur du papier à en-tête du Sénat... 42 J 133/136, 1964.

88. Entretien avec Daniel Renard.

ceux du SNI ou du SNES⁸⁹. Gérard Alaphilippe, militant du SNES, explique que, quand la fusion entre SNET et SNES s'est opérée, ils ont « eu à cohabiter avec les militants UASE du SNET » qu'ils ne connaissaient « pas du tout »⁹⁰. Un facteur décisif de structuration du courant réside dans la conquête de la majorité des sections FEN et SNI de Seine-et-Oise à partir de 1960. Elles vont jouer un rôle très important d'aide et d'impulsion au plan national, car ces sections, parmi les plus importantes de France au plan des effectifs, se situent à proximité de Paris, en contact avec les responsables unitaires des syndicats nationaux. Par exemple, André Drubay et Alfred Sorel y militent. Paradoxalement, ces exemples de sections hors-tendances vont contribuer à renforcer la structuration du courant unitaire...

Selon André Drubay, la section FEN de Seine-et-Oise fournit un appui logistique pour l'impression des circulaires du courant dans le SNES : « Grâce à Sorel, un certain nombre de ces lettres ont été ronéotypées. De Saint-Germain, après que ma femme ait fait la frappe, je portais les stencils, on ronéotait. »⁹¹ Même un micro-appareil comme celui du courant requiert une ébauche de trésorerie. Sans le nerf de la guerre, les militants ne peuvent ni se déplacer, ni échanger des informations. Une partie provient... de la direction du syndicat. Comme le SNES reconnaît l'existence des tendances, il rembourse certaines dépenses des courants de pensée, sur présentation de notes de frais⁹². Pour le reste, pendant longtemps, les militants paient tout directement, par exemple en employant leurs téléphones personnels. Pour André Drubay, « malgré les collectes que nous faisons, on n'avait pas beaucoup de fonds [...], il fallait qu'on fasse la quête. Pas de décharge de service. »⁹³

Obtenir un flux régulier d'argent nécessite de durcir la structuration, en créant une trésorerie. Pour le SNES, le tabou n'est levé qu'en octobre 1966. À cause du remboursement partiel de certains courriers, le courant enregistre une dette de 2 000 francs, ce qui le décide à ouvrir un CCP⁹⁴.

Le courant unitaire s'avère très composite : se soumet-il à une discipline de vote ? Comment sa hiérarchie impose-t-elle ses volontés ? Ces phénomènes, loin de représenter des principes intangibles, varient en fonction de la structuration du courant. La discipline de vote apparaît respectée dans les débuts de la FEN-CGT, puis elle se délite dans les années suivantes, sous l'impulsion du sommet. Au cours d'une réunion cégétiste tenue en 1952, des dirigeants éminents défendent la « liberté de manœuvre » des militants, selon l'expression de

89. Entretien avec Étienne Camy-Peyret.

90. Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

91. Entretien avec André Drubay.

92. Circulaire Drubay-Camy-Peyret, Unité et Action SNES, 27 octobre 1966.

93. Entretien avec André Drubay.

94. Circulaire Drubay-Camy-Peyret, Unité et Action SNES, 27 octobre 1966.

Fernand Canonge, du SNET⁹⁵. L'abandon de la discipline de vote résulte de la stratégie d'ouverture aux non cégétistes. Cependant, des procédures subsistent pour résoudre les désaccords internes. Ainsi, le conflit qui oppose Lagoutte à Bonin, chez les adjoints d'enseignement du SNES, se conclut par l'éviction du premier⁹⁶. La secrétaire générale de la FEN-CGT et le responsable du courant dans le SNES prennent cette décision, qui n'est pas confiée aux unitaires de la catégorie. La direction du PCF est informée de la crise.

Dans la configuration Bouches-du-Rhône au contraire, l'autorité des dirigeants unitaires semble révolue, et ils étalent au grand jour leurs divisions. Outre des votes contradictoires répétés, le conflit qui émerge dans le SNES en 1962 est symptomatique. L'un de ses protagonistes, Maurice Loi, rappelle qu'il « n'y avait pas vraiment une discipline de tendance. Dans certaines circonstances, chacun gardait sa liberté. »⁹⁷ Cette division chronique interroge la consistance et l'identité du courant. Comment éviter que ses élus ne se considèrent uniquement comme des personnalités appartenant à une liste de circonstance ? L'organisation d'un groupe postule une hiérarchie, et des instruments permettant à cette hiérarchie d'exercer son autorité.

Apparemment, dans le SNI, le poids du PCF suffit pour atténuer les désaccords, sauf dans les périodes de crise. Mais dans le SNES, il faut attendre 1965 pour qu'un nouveau pouvoir émerge. À propos du choix du candidat unitaire au secrétariat de la catégorie des MI-SE, le conflit est tranché par les élus à la CA du SNES. Cet acte d'autorité révèle l'existence d'une véritable direction du courant, phénomène nouveau⁹⁸. L'anarchie caractéristique de la phase Bouches-du-Rhône du courant ne pouvait durer éternellement. Sa résorption s'opère au profit des représentants du courant dans l'organigramme officiel du syndicat. Le courant n'utilise donc pas de légitimité extérieure à la FEN, par exemple en procédant à un vote de ses membres. Il se comporte effectivement en appareil dans l'appareil. Il se conforme ainsi à une règle habituelle : pour une tendance, la « hiérarchie interne tend [...] à être homothétique à celle des emplois qu'elle sera parvenue à contrôler dans le parti ou le syndicat : les postes les plus importants qu'elle contrôle dans celui-ci sont occupés par ses dirigeants selon l'ordre hiérarchique qu'elle instaure. »⁹⁹

95. Archives FERC-CGT, carton n° 1, Dossier U & À 1951-1952, novembre 1952.

96. Archives Bonin, IRHSES, lettre du 5 décembre 1954 à un dirigeant du PCF.

97. Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

98. FRAJERMAN Laurent, « L'émergence du courant Unité & Action du SNES, 1962-1967. Éléments d'analyse de ses circulaires internes », in « Lettres internes de la liste B », *op. cit.*, p. 117-122.

99. POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, *op. cit.*, p. 385.

Un courant hostile aux tendances

Quel paradoxe pour un courant minoritaire et organisé de refuser le système des tendances ! En agissant ainsi, il nie sa propre existence. Les unitaires ne peuvent s'identifier au syndicat et plaider son unité totale. De plus, sans les règles proportionnelles adoptées par la FEN, leur place au sein de ses instances serait bien plus réduite. La solution adoptée par le SNI en 1946 à l'instigation des unitaires constitue un point d'équilibre entre leur refus théorique des tendances et le besoin concret de garanties : « Tout en respectant la représentation proportionnelle, [il] permet à ceux qui ne désirent pas s'intégrer dans une tendance, de poser leur candidature », par le biais du panachage¹⁰⁰. Cela laisse un espace à la possibilité d'éviter les regroupements en tendance. Par la suite, si les unitaires ne s'opposent pas à la reconnaissance des divergences d'opinion dans le syndicat, ils oscillent beaucoup sur la question de leur degré de reconnaissance.

L'École émancipée ne se prive pas d'ironiser sur le changement d'attitude des cégétistes au congrès du SNI de 1948, qui innove dans la voie du durcissement des clivages internes :

« Notons pour mémoire la floraison... spontanée des boutonnières des partisans du maintien à la CGT arborant ostensiblement l'insigne confédéral, manifestation plus puérile que spectaculaire. Pour plus de clarté encore, nous proposons à tout hasard pour le prochain congrès, le port obligatoire pour les délégués de brassards de couleurs différents selon la motion d'orientation pour laquelle ils sont mandatés. »¹⁰¹

En 1949, en pleine phase d'isolement, les cégétistes proclament que « les tendances existent. On peut le regretter, mais n'est-il pas plus honnête, au lieu de feindre de les ignorer, de les reconnaître franchement et d'essayer loyalement de les organiser en vue de sauver l'unité et la force de notre syndicat. »¹⁰² Ils contribuent d'une manière décisive à l'adoption de « la représentation proportionnelle des tendances » au SNES, avec une motion Guilbert approuvée par la CA en 1950¹⁰³. Ce discours sera rejeté catégoriquement deux ans plus tard par le même dirigeant unitaire.

Le discours anti-tendances, s'il ne coïncide pas toujours avec les pratiques, imprègne le courant durant des années, et imprime sa marque au comportement de l'ensemble de ses militants. Ils s'accordent finalement sur un discours favorable au pluralisme interne sans cristallisation des tendances. Ils reprochent

100. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 23, octobre 1946.

101. P. Bossut. *ÉÉ*, n° 12, 11 avril 1948.

102. *US*, n° 50, 25 février 1949.

103. *US*, n° 58, 15 février 1950.

aux autres courants de se satisfaire des divisions internes du syndicalisme, sans chercher à les dépasser¹⁰⁴.

Le poids idéologique du PCF sur le courant unitaire peut expliquer son refus de principe, le parti récusant le système des tendances et adoptant le centralisme démocratique. Cette notion implique qu'aucun clivage permanent ne soit toléré, l'élection de la direction sur la base d'une liste préétablie, au scrutin majoritaire, et enfin l'application et la défense par tous des décisions, sous l'autorité de la direction centrale¹⁰⁵. Lors de la fondation des PC, l'adoption « d'un modèle militaire d'organisation [limite] d'entrée de jeu l'espace démocratique », les divergences politiques sont alors perçues « comme un facteur de faiblesse et de paralysie : l'opposition tend à être assimilée à un comportement déloyal, voire à une trahison. »¹⁰⁶ Tous les partis communistes construisent leur monolithisme en refoulant l'image de la division que les tendances représentent, au moyen d'un système d'épuration permanente. L'interdiction des courants prive les oppositions virtuelles de tout support logistique au sein du PCF et confère aux directions un monopole de décision et de parole¹⁰⁷. Cependant, les désaccords politiques subsistent, malgré une apparence d'unanimité : les « itinéraires variés des dirigeants sont à l'origine de sensibilités diverses, jamais organisées ou reconnues officiellement, inconnues le plus souvent du reste des militants, et qui ne cristallisent pas nécessairement en divergences politiques arrêtées. »¹⁰⁸

Cette obsession pour l'unité rejaillit sur le comportement des syndicalistes communistes, qui cherchent une cohérence. Le dirigeant communiste Léo Figuères résume « la position de principe du Parti concernant la FEN », prônée à l'époque « pour tous les syndicats : pas de tendances cristallisées, organisées etc. Bien nécessairement, des opinions diverses et qui s'expriment jusque dans la direction de l'organisation. Y compris dans la composition de ces organismes dirigeants. »¹⁰⁹ On ne peut mieux définir la ligne de crête sur laquelle les unitaires tentent de se maintenir.

La motion Bouches-du-Rhône de 1956 décline une démarche alternative au système des tendances. Elle prône « une large confrontation des différents points de vue dans le respect de la démocratie syndicale. » Contrairement au

104. *ÉL*, n° 11, 20 mars 1947.

105. BALIBAR Étienne, article « Droit de tendance » in LABICA Georges, *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, PUF, 1982, p. 871.

106. GROppo Bruno, « Le problème des oppositions internes dans les partis communistes », *op. cit.*, p. 46.

107. BAUDOIN Jean, « Les phénomènes de contestation au sein du PCF », Paris, *Revue française de science politique*, n° 1, 1980, p. 86.

108. COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du Parti communiste français*, *op. cit.*, p. 262.

109. Interview de Léo Figuères par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

processus en vigueur dans la FEN, l'établissement de listes et de motions distinctes constituerait le point d'aboutissement du congrès, et non son point de départ. Le but étant, « par des discussions fraternelles entre camarades de pensées syndicales diverses », d'élaborer « un programme concret, acceptable par tous assorti de moyens d'action. »¹¹⁰ Ce schéma permet le dépassement des tendances, sans les interdire.

En 1960, après avoir constaté l'exigence d'une structure minimale pour leur courant, sous peine de leur disparition du syndicalisme enseignant, les unitaires poussent le raisonnement en distinguant clairement les courants des tendances. Vialle, dirigeant unitaire des Bouches-du-Rhône explique au congrès fédéral leur opposition « à la cristallisation en tendances figées des courants d'opinion. Certes, nous savons que ces courants existent. Nous disons que leur fixation à froid est arbitraire. Sur certains problèmes on retrouve un seul courant d'opinion quasi unanime »¹¹¹. Les unitaires perpétuent ce discours, même lorsque leur structuration devient plus proche de la tendance que du courant. Ils publient une brochure en 1971 qui synthétise leur argumentation :

« Le respect du droit à l'expression – à l'intérieur du syndicat – de tous les courants de pensée, la reconnaissance dans les faits de leur droit à la représentation dans les directions syndicales ne doit pas être confondu avec l'obligation que fait le système statutaire actuel de structurer les tendances. L'effort pour combattre la cristallisation des tendances est indispensable si l'on veut libérer et mettre à profit la somme des énergies qui existent et sont obérées par la "guerre des tendances" »¹¹²

Le courant essaie de briser le moule du système FEN des tendances, qui le confine à la périphérie du syndicat. Dès qu'un rassemblement dépassant les clivages de tendance se profile, il y participe. Ainsi, lorsque d'anciens dirigeants du Syndicat national des collèges modernes (SNCM) protestent contre les statuts du SNES classique et moderne (syndicat issu de la fusion du SNES classique et du SNCM), des unitaires du SNES signent leur appel¹¹³. De même, le courant se lance dans l'expérience de la direction « hors tendance » de Seine-et-Oise. Conformément à sa stratégie, cette direction se positionne d'abord sur les problèmes revendicatifs : les autonomes avec lesquels les unitaires s'allient « ont fait ce pas considérable de dire : il ne doit pas y avoir de barrière idéologique »¹¹⁴. Daniel Renard nie tout artifice dans cet essai, qui se renouvelle dans d'autres départements, comme le Calvados et la Drôme.

110. *EP*, n° 8, août-septembre 1956.

111. Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin, p. 17.

112. Unité et Action, *Unité et tendances*, *op. cit.*, p. 94.

113. Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT, par exemple. *US*, n° 50, 25 février 1949.

114. Entretien avec Daniel Renard.

Pourtant, ces sections finissent toutes par s'ancrer durablement dans le courant unitaire, sans produire d'orientation originale. Dans un système construit autour des tendances, toute tentative de groupe hors tendance aboutit à une nouvelle tendance ou au renforcement d'une tendance préexistante, s'il ne réussit pas à emporter l'adhésion générale. Alfred Sorel relève le paradoxe inhérent à cette situation : « animateur d'un courant de pensée, j'ai pu travailler avec des syndiqués qui refusaient justement ce clivage »¹¹⁵. Le dirigeant communiste Maurice Perche évoque un « travail de tendance, même si on l'appelait hors tendance. »¹¹⁶

Cette expérience correspond parfaitement à la stratégie des Bouches-du-Rhône, elle constitue la première phase de reconquête du courant unitaire, qui s'élargit à d'anciens autonomes. En effet, les majoritaires facilitent le départ de leurs militants les moins anticommunistes par leur fermeture à toutes les propositions unitaires et leur ténacité à écarter toute position intermédiaire. Par un chassé-croisé, eux qui redoutaient encore à la Libération les phénomènes de tendance, décrètent à partir de 1948 qu'elles constituent l'horizon indépassable du syndicalisme enseignant. Autre permutation idéologique, après 1967, Unité et Action constitue plus une tendance qu'un courant¹¹⁷. Elle conserve d'ailleurs le système des tendances dans le SNES, alors que les statuts des syndicats nationaux peuvent refuser ce fonctionnement, comme le prouve le cas du SNETAA. Les unitaires ont estimé secondaire l'application de leur programme en matière de fonctionnement interne...

La cohabitation entre les courants de la FEN

Un système de régulation des conflits

Le système des tendances accepte un certain niveau de conflictualité, puisqu'il met en scène le pluralisme interne et les divergences d'orientation. En pleine guerre froide, les conflits n'ont pas manqué, principalement entre le bloc autonome-FO-École émancipée et le courant unitaire. Quelles normes de comportement régissent ces polémiques ?

Une crainte taraude les militants de la FEN : que les conflits de tendance ne soient de véritables forces centrifuges. Ils ne veulent pas tomber du Charybde de la scission au Scylla de la guerre intestinale. En effet, les conflits internes sont répulsifs. Les adhérents de base, « n'aiment pas beaucoup les grands discours et répugnent aux querelles un peu vives que créent [...] les événements

115. Entretien avec Sorel.

116. Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

117. Unité et Action se dote progressivement d'un manifeste, d'une revue, d'une trésorerie et d'une direction reconnue à tous les niveaux syndicaux. Pour nous une tendance se signale par son degré d'organisation.

politiques»¹¹⁸. L'affaiblissement des syndicats de la FEN constitue un dommage collatéral de la lutte des tendances. Pourtant, le raisonnement inverse est viable : pour le SNI au cours des années 1930, « la poussée de syndicalisation se produit le plus souvent dans les départements marqués par d'intenses débats, avec représentations des expressions. »¹¹⁹ Tout dépend donc de la capacité du syndicat à produire du vivre-ensemble et à canaliser les divergences. Après tout, la présence permanente de divergences idéologiques et pratiques accoutume les militants au débat et forge une culture du débat. Pourtant, la liberté d'expression constitue un motif de désaffection des adhérents. Le secrétaire réformiste de la section FEN de la Haute-Loire décrit « l'écoeurement ressenti au congrès (rupture d'accord, manœuvres de couloir, politique mesquine) » pour justifier son manque d'enthousiasme militant¹²⁰. Un questionnaire montre la force des critiques sur la pratique du débat de tendance dans la FEN : « les tendances multiplient par deux le nombre de réunions » auxquelles s'ajoutent des heures de « discussions byzantines » ou encore de « débats vains et stériles » au cours desquels « s'installe une impression de gaspiller son temps, son énergie » à « échanger des répliques suivant un scénario immuable » tout juste « bon pour l'expression théâtrale ». »¹²¹ Chaque courant de la FEN tente d'utiliser à son profit ce sentiment, les majoritaires attribuent les conflits internes à l'attitude des unitaires, à leur volonté de polémique, en procédant à des allusions sur ceux « à qui plaît la lutte pour la lutte »¹²². Les unitaires pointent le système des tendances lui-même.

La presse syndicale représente un enjeu interne de première importance, comme vecteur de la communication syndicale. Tous les opposants dénoncent son statut d'outil privilégié par les majorités pour imposer leur point de vue. La tradition du syndicalisme enseignant valorise le débat d'idée dans la presse syndicale et le terme de censure paraît inapproprié, même si l'espace d'expression des minoritaires reste trop faible à leur goût. Aigueperse peut légitimement ironiser : « Nous invitons nos camarades à feuilleter la collection de *L'École libératrice*. Ils verront si Delanoue et ses amis ont été privés de leur liberté d'expression »¹²³. Malgré cette tolérance, hautement affichée dans les motions autonomes, les exemples d'articles minoritaires non publiés abondent. Une des raisons évoquées au filtre majoritaire tient au contenu politique de

118. HENRY André, *Dame l'école*, op. cit., p. 128.

119. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit., p. 201.

120. 2 BB 40, section de la Haute-Loire, 14 mai 1958.

121. GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC*, op. cit., p. 184.

122. Lauvergnat. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 43, juillet-octobre-novembre 1950.

123. Éditorial. *ÉL*, n° 15, 22 janvier 1948.

certaines articles proposés, tel ce «salut à la révolution russe!» publié par Paul Delanoue en 1949¹²⁴.

Les réunions des instances syndicales, dans lesquelles les unitaires interviennent, font l'objet de comptes-rendus. Cependant, leur réalisation par les rédactions des bulletins, fournit aussi des motifs de contestation. Le statut des différents rédacteurs des bulletins syndicaux apparaît inégal : le secrétaire général signe l'éditorial, tandis que beaucoup d'articles d'opposants sont stigmatisés par leur inclusion dans la rubrique *Tribune libre*. Lavergne se réserve la possibilité, comme secrétaire général, d'accompagner d'un commentaire tout texte publié dans *L'Enseignement public*, ce qui lui permet de contrer sans attendre les critiques de ses adversaires.

Dans leur période cégétiste, les unitaires compensent en publiant leur propre journal, *L'Action syndicaliste universitaire*. Sa diffusion reste confidentielle en regard de celle des bulletins syndicaux. Elle choque néanmoins les dirigeants du SNI, qui escomptent détenir un monopole d'expression dans le corps des instituteurs. Aigueperse s'étonne de l'existence de publications «qui, en fait, concurrencent» *L'École libératrice* et regrette qu'elles donnent «des informations non contrôlées par [les dirigeants] et peuvent même propager des mots d'ordre élaborés en dehors [des] assemblées régulières.»¹²⁵ *L'Action syndicaliste universitaire* disparaît en même temps que la double affiliation, mais les unitaires éprouvent toujours la tentation de l'expression extérieure. Ils s'expriment quelquefois par le canal de la presse communiste, qui commente régulièrement les faits et gestes de la FEN et du SNI. Le seul espace encore disponible se situe parmi les bulletins locaux. Les unitaires comprennent rapidement que les appareils intermédiaires, plus proches des syndiqués, peuvent se montrer plus conciliants. Ainsi, certains publient un compte-rendu de voyage en URSS de Pierre Clauzet, malgré son rejet par la direction nationale du SNI¹²⁶.

Comment expliquer la stabilité des directions syndicales dans la FEN? Robert Michels constate qu'en règle générale, la «direction est maintenue indéfiniment, non parce qu'elle est l'expression tangible des rapports de forces existant dans le parti à un moment donné, mais tout simplement parce qu'elle est déjà constituée.» Il explique donc ce phénomène par la «paresse grégaire» des adhérents, «la loi d'inertie»¹²⁷. En effet, les adhérents, même électeurs fidèles de la majorité, ne partagent pas tous et en permanence ses choix et opinions. La réalité est trop complexe pour que leurs représentants puissent toujours agir conformément à leurs vœux, simplement en se fiant à

124. *ÉL*, n° 10, 8 décembre 1949.

125. *ÉL*, n° 8, 10 janvier 1947.

126. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 26, janvier 1951.

127. MICHELS Robert, *Les partis politiques*, op. cit., p. 87.

un court texte voté annuellement. L'organisation bureaucratique des syndicats enseignants leur permet de se stabiliser, d'être plus prévisibles, telle l'écorce terrestre rigide qui repose sur un magma fluide.

Les dirigeants syndicaux enseignants savent user de la marge de manœuvre laissée par la délégation de pouvoir. Les congrès constituent l'occasion d'établir leur autorité, en intervenant sur les questions sensibles. Ils tentent de limiter la précision des mandats et connaissent les techniques de manipulation des congrès, dont le déroulement et l'organisation concrète dépendent d'eux. Pour le congrès fédéral de 1958, tous les membres de la commission chargée du dépouillement des votes sont autonomes¹²⁸. La direction maîtrise également l'ordre de passage des orateurs, ce qui lui permet de placer des intervenants favorables dans les moments stratégiques¹²⁹. Le président de séance influence également sur le résultat en autorisant le débat ou au contraire en le restreignant. Quand ils contrôlent la section, les unitaires profitent également de leur position. Le congrès des Bouches-du-Rhône commence à 9 heures 45 et finit à 17 heures 50. Il est donc court et peu propice à l'établissement d'un véritable débat : moins de deux heures sont allouées aux discussions d'orientation. Ainsi, pour le rapport moral départemental, la discussion et la réponse du rapporteur, on prévoit trente minutes, autant que pour le rapport moral national, présenté par Vialle, membre unitaire du BN. Les unitaires parlent en dernier, ce qui leur permet de répondre aux critiques sans être contesté. Certes, l'allocution la plus longue du congrès est celle du représentant du bureau national (quarante-cinq minutes). Mais elle est située après les votes et ne peut donc les influencer¹³⁰...

Parmi les tactiques employées par les minoritaires, notons la multiplication des prises de parole. Cependant, ce procédé donne quelquefois aux délégués le sentiment d'une pression trop grande, et s'avère alors contre-productif. Georges Lauré écrit après le congrès fédéral de 1960 que « les temps de parole donnés aux différentes thèses à propos de chaque problème ont été presque toujours inversement proportionnels aux votes qui sanctionnèrent les débats. C'est même là un spectacle qui déconcerte l'auditeur mal informé et qui prouve – avec quelque outrance – que les minorités ne sont pas étouffées chez nous. »¹³¹

Autre tactique minoritaire : profiter de leur plus grand militantisme face à l'apathie de la majorité des syndiqués qui quittent les assemblées générales trop tardives. Bruguet, dirigeant majoritaire de la Seine inférieure, explique que les unitaires représentent en moyenne dix-huit syndiqués sur 130 présents et font perdurer les AG après 19 heures. Il fait adopter le principe selon lequel

128. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 27 octobre 1958.

129. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 25 octobre 1954.

130. 42 J 21, SNI, note de Grandemange sur le déroulement du congrès départemental de 1964.

131. Éditorial. *EP*, n° 2, novembre 1960.

elles durent de 17 heures à 19 heures, les motions non votées étant discutées en bureau. Du coup, il exploite sa maîtrise de l'ordre du jour en inscrivant les motions gênantes de la minorité en fin d'AG¹³²...

L'aspect humain

La cohabitation d'opinions aussi opposées génère régulièrement des moments de tension, notamment dans la période de guerre froide. Parmi les accès de fièvre, citons le congrès du SNI de 1950, au cours duquel la direction nationale refuse un vote sur les questions coloniales. Les délégués cégétistes et École émancipée quittent alors la salle « en signe de protestation » et se regroupent dans le fond au chant de l'Internationale¹³³. Ce type d'attitude provoque inévitablement une coupure nette entre les délégués perturbateurs et ceux qui restent assis. Généralement, les délégués indécis n'apprécient pas la rupture du pacte démocratique qui régit le déroulement des congrès. Son caractère exceptionnel provient de ses effets contre-productifs pour l'influence unitaire. En règle générale, le souci de préserver l'organisation prédomine et limite l'intensité des hostilités. Les heurts entre tendances, s'ils ne dépassent pas un certain seuil, constituent une soupape de sécurité, permettant aux désaccords profonds de s'exprimer et par là même de s'évacuer, sans se transformer automatiquement en aigreur.

La vigueur des polémiques internes ne dissuade pas les militants de se conformer habituellement à un code de bonne conduite, impliquant le refus des attaques personnelles. Les dirigeants unitaires cherchent à convaincre leurs militants d'adopter une stratégie ouverte, non fondée sur le ressentiment. Les consignes cégétistes de préparation du congrès de 1951 du SNI énoncent ce principe avec clarté : « Parler un langage fraternel, [...] être très fermes, sans violence verbale »¹³⁴. Les autonomes les accusent pourtant de se livrer à cet exercice, par exemple en regrettant que les cégétistes « se soient à plusieurs reprises laissé entraîner un peu trop loin par leur souci de critiquer les actes et même les personnes »¹³⁵. Les unitaires subissent également ce type de critiques. Un militant ÉÉ ironise dans *L'Université syndicaliste* : « Nous avons tous entendu dire que Bonin était le camarade le plus compétent de notre catégorie, excusez-moi de ne pas être aussi pessimiste. »¹³⁶ Il est en effet difficile de séparer complètement critiques de décisions précises et critiques des personnes qui les mettent en œuvre.

132. Témoignage de Bruguet au groupe UNSA-CHS sur le syndicalisme enseignant, 17 novembre 2001.

133. *BFI*, n° spécial, octobre 1950.

134. Clauzet. *BFI*, n° 7, mai 1951.

135. Rapport d'activité. *US*, n° 50, 25 février 1949.

136. *US*, n° 61, 15 mai 1950.

Ce ressort est peu utilisé par les parties en présence, car il aurait fait courir un grand risque à l'unité de la FEN. Non seulement à cause du surcroît de tension qu'il provoque, mais aussi du risque de radicalisation des militants unitaires : comment tolérer un statut de minoritaires si les majoritaires ne sont pas dignes de respect ? Un facteur « essentiel - sinon décisif » de la scission confédérale de 1921 est celui « de la morale ouvrière et militante » qui « met en cause l'insupportable, le non admissible qui ne peut tenir aux seules divergences »¹³⁷.

Comment se déroulent les contacts entre militants opposés ? La division en tendances induit une culture particulière, du fait de la séparation systématique des syndicalistes. Cela rejaillit-il sur leurs comportements ? La scission de la section du Puy-de-Dôme tarde à se résorber à cause de l'« incompatibilité d'humeur à l'égard de certains membres du SNI »¹³⁸. Georges Lauré réplique souvent avec verve à des lettres critiques émanant de minoritaires. Il écrit à l'unitaire Berge, secrétaire de la section de l'Ardèche :

« J'ai lu sans surprise la communication que tu m'envoies à propos de la grève Fonction publique et j'espère bien que tu viendras la développer devant tous nos camarades au congrès fédéral. Il faut bien que de temps en temps il y ait des moments réjouissants durant nos travaux austères. »¹³⁹

À l'inverse, toute amélioration du climat interne est immédiatement relevée et soulignée, tel ce commentaire du bulletin de la Somme sur le congrès de 1949 du SNI, un an après la scission confédérale : « L'atmosphère de clôture fut une atmosphère de franche cordialité. »¹⁴⁰. En 1964, la section des Bouches-du-Rhône relève comme point positif du rapport moral national son ton et le « changement certain de l'ambiance officielle des contacts humains. »¹⁴¹ À force de travailler ensemble, une certaine complicité ou au minimum une connaissance approfondie prévaut. Il semble que Lavergne et Delanoue « s'estimaient mutuellement. »¹⁴² Une lettre nous paraît intéressante à ce point de vue. Hélène Dazy, secrétaire unitaire de la section de la Marne quitte en 1962 ses responsabilités à la FEN, elle écrit à Lauré :

« Cher camarade, ce n'est pas sans un serrement de cœur que je vous fais mes adieux (heureusement provisoires) et que je vous envoie mon meilleur souvenir au moment de vous quitter. Les divergences de vues que nous ne nous sommes jamais cachées ne m'empêchent pas, me permettent au contraire de le faire très cordialement et chaleureusement. Croyez aussi à la profonde sincérité de

137. ROBERT Jean-Louis, « 1921 : la scission fondatrice ? », *op. cit.*, p. 105-106.

138. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 8, 1er trimestre 1951.

139. 2 BB 1, lettre de Lauré à Berge, 28 mai 1962.

140. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 21, novembre 1949.

141. Schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

142. Interview de Robert Ducol, *op. cit.*, p. 46.

vœux que je forme pour la FEN [...]. Je vous prie de transmettre l'expression de mes meilleurs sentiments de camaraderie et d'amitié à tous les membres de la CA, ainsi qu'aux secrétaires de syndicats nationaux, et très particulièrement au camarade Desvalois, responsable du SNI où j'étais syndiquée.»¹⁴³

Si dans l'enseignement, au risque d'une tautologie, remarquons que la qualité des relations humaines dépend des personnes et de leurs caractères. Étienne Camy-Peyret ne se souvient guère de repas pris en commun avec les autonomes du SNET, «ce n'était pas des amis.» Il l'explique par la personnalité de Louis Astre, «peu commode» selon lui. «Exceptionnellement, quand la réunion avait pris une décision unanime, les précisions étaient réglées ensuite, dans un repas commun.» Étienne Camy-Peyret précise que localement, en Moselle, les relations étaient meilleures. Il travaillait en bon rapport avec Lucien Schont, autonome du SNI¹⁴⁴, qui le laisse diriger la section FEN.

L'existence de divergences profondes et durables dans la FEN aboutit à un effet de dissimulation du discours dans les réunions, destiné à convaincre un public. Les autres syndiqués sont définis implicitement comme extérieurs au courant qui s'efforce de les convaincre et non de les associer à la réflexion et à la prise de décision. On ne discute pas des véritables enjeux dans les réunions statutaires, à moins que celles-ci ne soient monolithiques. Aussi, d'une manière spontanée et récurrente, chaque courant de la FEN suppute les raisons des attitudes adverses. On évoque régulièrement «un état d'esprit de méfiance et d'hostilité entre des camarades de différentes tendances», selon les termes des cégétistes du SNES¹⁴⁵. Les unitaires entretiennent fréquemment les soupçons sur la validité des élections internes, par crainte «des tripatouillages»¹⁴⁶. Or, comme le signale le leader des cégétistes du Puy-de-Dôme : «Il n'est pas de vie commune possible si un éternel soupçon s'infiltré dans toutes les attitudes.»¹⁴⁷

Les unitaires tentent de casser cette logique de séparation des courants et des militants, à partir du constat d'échec de la FEN-CGT. Ceux du SNES proposent l'élaboration d'une liste d'union et s'affirment «prêts à étudier [...] toutes les garanties nécessaires au respect de la volonté de la majorité», afin que les élus autonomes de cette liste «ne puissent être des “otages” couvrant des manœuvres.»¹⁴⁸ Leurs adversaires mobilisent alors le registre du soupçon. Féraud, de l'École émancipée refuse «qu'un voile pudique s'abaisse sur ces divergences» et ajoute que les «subtilités dialectiques de Guilbert ne

143. 3 BB 115, lettre de Dazy à la FEN, le 24 août 1962.

144. Entretien avec Étienne Camy-Peyret.

145. *US*, n° 50, 25 février 1949.

146. Entretien avec Jeanne Lévy du 10 février 1997 et entretien de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

147. Sol. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

148. *BFI*, n° 4, février 1951.

changeront rien à ces faits.»¹⁴⁹ Leur stratégie constante consistera à délégitimer les gestes d'ouverture unitaires sans les discuter sur le fond, au nom de la « confrontation libre et loyale » et de la « clarté »¹⁵⁰.

Les répertoires d'intervention des courants

Chaque courant emploie un répertoire d'intervention bien défini. Les dirigeants majoritaires se trouvent confrontés à un double impératif : maintenir leur domination sur le syndicalisme enseignant, et apaiser les débats pour éviter toute scission. Leurs actes correspondent à un véritable mode d'emploi de pacification des conflits, reposant sur des techniques argumentaires. Ainsi, quand une décision politique heurte l'opposition, l'une des méthodes consiste à la présenter sous un angle technique, en faisant disparaître les raisons initiales. Cependant, cette méthode se révèle à l'usage à double tranchant. Pour préparer les États généraux de la France laïque dans une période tendue, en 1949, les réformistes décident d'écarter les auditeurs, susceptibles d'émettre une pression. Ils se justifient en certifiant que « tous les locaux susceptibles de recevoir plus de mille personnes » sont réservés, à cause des vacances de Pâques¹⁵¹. Mais leurs adversaires cégétistes connaissent ces ficelles et ne s'en laissent pas conter. Ils font remarquer qu'il « est certainement facile de trouver une mairie de banlieue (Montreuil, Issy-les-Moulineaux, etc.) qui soit assez vaste pour que les États généraux aient l'ampleur souhaitable. »¹⁵² Finalement, la session se tient dans le Grand amphithéâtre de la Sorbonne, devant une foule de 2 000 personnes, dont 850 délégués¹⁵³. La crédibilité des dirigeants du SNI et de la FEN était atteinte par l'emploi malencontreux de cet argument technique. L'invocation de la discipline syndicale constitue un second registre pour la direction, très fécond car il joue sur le légitimisme des syndiqués. La motion d'orientation autonome réclame la « stricte application des décisions prises à la majorité »¹⁵⁴.

L'idée d'autonomie constitue longtemps un excellent argument électoral de la majorité. Les unitaires tentent donc d'en atténuer l'efficacité en s'en prévalant eux aussi. Par définition, tous les adhérents de la FEN autonome ne sont-ils pas autonomes ? Lors de leur période cégétiste, ils opposent « deux conceptions différentes de l'autonomie », déclarent leur vision « plus libérale » et celle de la FEN « plus étroite »¹⁵⁵. Mais le rappel des sacrifices consentis par

149. *EP*, n° 2, novembre 1952.

150. Motion autonome. *EP*, n° 8, août-septembre 1956.

151. 1 BB 2, circulaire du Comité exécutif permanent des États généraux, le 10 mars 1949.

152. 1 BB 2, lettre de Brasseuil, pour la commission laïque du SNES et du SNCM, à Lavergne, le 17 mars 1949.

153. 1 BB 2, compte-rendu de la seconde session des États généraux, le 15 avril 1949.

154. *EP*, n° 1, septembre-octobre 1949.

155. *US*, n° 50, 25 février 1949.

les cégétistes pour l'unité de la FEN ne suffit pas à convaincre, les syndiqués constatant le succès de la formule inventée par la majorité et l'École émancipée en 1948. Aussi, les unitaires se servent-ils de leur stratégie des Bouches-du-Rhône pour solder les comptes de la scission. L'apologie de l'autonomie permet aux unitaires de placer le débat syndical, non sur le terrain de l'affiliation confédérale de la FEN, choix tranché depuis longtemps, mais sur celui du contenu de l'action syndicale. À la fin des années 1960, l'effacement progressif des repères issus de la scission, aidé par cette stratégie, obligera les majoritaires à changer de nom et à se baptiser tendance « Unité, Indépendance et Démocratie ».

Dans leur période cégétiste, les unitaires n'évitent pas quelques excès, telle cette critique d'une circulaire de la direction fédérale « attentatoire aux libertés civiques des enseignants » et comparée « aux actuelles méthodes fascistes du gouvernement »¹⁵⁶. Officiellement, ils ne pensent qu'au bien commun syndical et évitent par-dessus tout la critique systématique, l'esprit polémique. Les adhérents n'apprécient pas les oppositions sectaires, qu'ils vivent comme une hostilité au syndicat lui-même. Comme ils s'interdisent de critiquer l'ensemble de l'activité de la majorité, les unitaires cherchent le bon angle d'attaque en privilégiant les sujets sensibles dans leurs interventions. Pour éviter une impression de critique frontale, les cégétistes se partagent le travail dans les congrès syndicaux en ciblant leurs discours. Pas dupe, la majorité s'attache à démontrer que les remontrances unitaires ne l'épargnent dans aucun domaine. L'autonome Kreisler assure que, « pour fondées qu'elles puissent être en certains points, [elles] ne visaient qu'en apparence la tactique ou les revendications syndicales ; elles prenaient, par leur allure simultanée et systématique, le caractère de batailles rangées d'une tendance contre une autre, les mêmes critiques, fondées ou non, auraient été réfutées triomphalement si les rôles avaient été renversés. »¹⁵⁷

Les unitaires éprouvent une véritable prédilection pour une posture de promotion de l'unité, terme qu'ils utilisent généralement pour se présenter. Clauzet l'écrit dans le bulletin intérieur cégétiste : « Il nous faut apparaître comme les champions de "l'union" de tous, union que nous voulons sur la base de quelques directions précises. »¹⁵⁸ C'est au nom de l'unité que les unitaires critiquent en général leurs adversaires. Ainsi, les normaliens FEN-CGT jugent que l'« unité n'a certes pas été la préoccupation dominante des dirigeants du SNI. Chaque fois que les normaliens ont voulu faire entendre leur voix, on a crié au travail de fraction. C'est-à-dire que l'on a cherché à briser leur

156. Compte-rendu du congrès du S3 de Paris. *BFI*, n° 4, février 1951.

157. *US*, n° 50, 25 février 1949.

158. *BFI*, n° 7, mai 1951.

unité en leur faisant croire à des manœuvres occultes.»¹⁵⁹ Ils assimilent tant le thème de l'unité à leur courant que son emploi peut donc servir à évoquer leur action spécifique. Dans une lettre de Buvat, militant du Puy-de-Dôme, la rubrique «Développement de l'unité» consiste en un tableau de la situation des tendances dans la section SNI¹⁶⁰...

En pratique le courant doit composer avec le besoin d'apporter des éléments originaux au syndicalisme enseignant pour légitimer son existence. Mais la position adoptée par la majorité, qui rejette ces offres, rend délicat l'arbitrage entre compromis et abandon de toute singularité. En 1964, les unitaires des Bouches-du-Rhône remarquent que «ce n'est pas forcément aider l'unité que de laisser faire sans marquer notre désapprobation», car «l'unité doit se faire dans la clarté»¹⁶¹. Ainsi, la répétition d'un thème structure certainement les représentations, mais ne garantit pas une influence nette sur les pratiques.

Des relations fluctuantes entre courants

Le courant autonome adopte un comportement dominateur dans la FEN. Ses motions deviennent la loi de l'organisation, sans intégrer de formule minoritaire. En effet, que ce soit avant ou après les congrès, la majorité récuse généralement la synthèse. Ses dirigeants renforcent leur unité grâce au rejet de la principale minorité, à propos de laquelle ils oscillent entre aversion et respect. L'huis clos du bureau fédéral permet d'appréhender ce premier sentiment : Forestier évoque «la démagogie qui sévit» dans les congrès¹⁶². En perturbant l'activité de la majorité, l'opposition suscite inévitablement ce type de réaction, d'autant que la «croyance en la duplicité et la tromperie communiste est un opérateur de l'identité socialiste»¹⁶³. Les unitaires peuvent aussi susciter le respect par leur militantisme et leur observance des règles syndicales.

Cependant, la méfiance prédomine des deux côtés. Les unitaires éprouvent les mêmes difficultés : doivent-ils se montrer agressifs ou conciliants ? La première attitude n'apparaît guère dans les sources publiques, car les normes de militantisme unitaire récuse fermement le sectarisme. Dans les correspondances privées, le ton se fait volontiers mordant, telle cette remarque d'un militant cégétiste à Delanoue en 1949 : «Le rapport moral d'Aigueperse est hargneux. Il sent le danger.»¹⁶⁴

159. Courrier des normaliens FEN-CGT, 1952.

160. Lettre de Buvat, le 17 octobre, archives FERC-CGT, carton n° 1, dossier U & À 1951-1952.

161. 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

162. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 mars 1958.

163. d'ALMEIDA Fabrice, «Les socialistes et la culture communiste à l'âge des illusions» in CEFAÏ Daniel (dir.), *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001, p. 378.

164. Bruillard à Delanoue, le 29 mai 1949, archives FERC-CGT, carton n° 2.

Les unitaires atténuent généralement cette virulence, conscients du risque inhérent d'isolement. Une des règles implicites des compétitions électorales postule qu'on accepte difficilement un ton agressif, au-delà des raisons de fond. Aussi, les dirigeants unitaires des Bouches-du-Rhône précisent à leurs militants : « La motion d'orientation ne se présente pas sur un plan polémique : il ne vous appartient pas de faire un parallèle entre les différentes motions, mais de présenter la nôtre. »¹⁶⁵ Globalement, les unitaires adoptent un ton amical, et veillent à dépassionner leurs reproches. Quelquefois, ils vont plus loin en adoptant une tactique conciliante, afin de démontrer leur ouverture d'esprit en congratulant la majorité. Mais à trop se montrer accommodants, les unitaires risquent de perdre le bénéfice de l'originalité. Étienne Camy-Peyret qualifie la position du courant unitaire dans le SNET de « difficile, ne pouvant pas toujours combattre Lauré, à cause du consensus régnant sur certains points »¹⁶⁶.

L'attitude unitaire la plus répandue mélange les deux comportements, selon des dosages divers. En 1964, le commentaire du secrétaire de la section des Bouches-du-Rhône sur le rapport moral national liste des points positifs et négatifs. Le principal reproche repose sur la « force d'inertie réformiste » de la majorité. Du côté positif, le « volume du travail matériel effectué par le secrétariat permanent » et les « difficultés objectives pour réussir une action dans un contexte particulièrement difficile ». De telles remarques auraient été occultées dans une phase plus offensive du courant¹⁶⁷...

La majorité affiche avec constance son scepticisme sur les propos accommodants et perdure dans son hostilité. Elle craint de réitérer la situation prévalant à la Libération : les unitaires ne doivent pas disposer de la possibilité de démontrer leurs capacités d'animation des syndicats enseignants. Les autonomes s'efforcent aussi de limiter la fluidité des engagements de tendance. Ils somment chaque militant de choisir son camp, et d'y rester, pour empêcher certains d'entre eux de se retrouver sur des listes d'union avec les cégétistes.

Peut-on déceler dans le courant unitaire la tentation de s'ériger en contre-FEN ? Cette expression, employée en 1992 par la majorité, sert à justifier l'exclusion du SNES et du SNEP, procédure qui aboutit à la création de la FSU. Dès 1973, ce risque est dénoncé par la majorité¹⁶⁸. Notons que la première scission confédérale, en 1921, fut légitimée par l'expression publique des divergences internes, le refus d'appliquer les décisions. Le courant unitaire ne détient pas dans les années 1950 les outils d'une telle politique. Il dirige trop

165. 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

166. Entretien avec Étienne Camy-Peyret.

167. 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

168. Pour contrer cette attitude, le congrès fédéral vote en 1973 un manifeste, qui pose les limites à ne pas franchir.

peu de sections départementales et de syndicats nationaux pour constituer un rassemblement crédible de structures de la FEN. Cependant, il n'accepte pas toujours la discipline syndicale. Dès 1954, Jean Buisson s'enquiert de « l'état d'esprit » des sections du SNI à propos de l'idée d'une grève, lancée par le SNES et combattue par la direction du SNI. Il demande à ses correspondants unitaires : « Serait-il possible d'obtenir que les Instituteurs de ton département participent à la grève projetée de 48 heures ? »¹⁶⁹ Tant que l'influence unitaire reste réduite, la majorité se soucie peu de ces initiatives, peu nombreuses. Mais les succès enregistrés par le courant à la fin des années 1960 et sa constitution en tendance Unité et Action modifient le paysage.

Un véritable cordon sanitaire est instauré par la majorité, notamment par l'entremise d'alliances avec les autres minorités. Ainsi, la FEN-FO se positionne en alliée de la majorité, dont elle est issue. Dans le SNES, où FO dispose d'une audience conséquente, elle annonce que sa motion « est un texte complémentaire et non une motion d'orientation ; elle peut être votée en même temps que la motion autonome. »¹⁷⁰ Après sa disparition, ses militants réintègrent la majorité.

Les rapports entretenus par la majorité autonome avec l'extrême gauche, et notamment la tendance École émancipée s'avèrent plus complexes, mais témoignent aussi d'une certaine complicité. On pouvait pourtant imaginer un rapprochement tactique entre les deux minorités pour contester le monopole exercé par la majorité, mais ce scénario ne se réalise pas dans notre période. En effet, les chemins des autonomes et de l'extrême gauche se croisent à plusieurs reprises. Dans un contexte de guerre froide, ils partagent un refus du système soviétique et un certain neutralisme. L'appel « Pour un mouvement syndical uni et démocratique », lancé en 1957, rassemble des militants trotskistes et syndicalistes-révolutionnaires autour de Forestier. Confrontés à son anticommunisme, les unitaires ne se privent pas de dénoncer le « gauchisme » de l'École émancipée. Paul Delanoue conseille de « ne pas galvauder certains termes et laisser certaine phraséologie anarchisante à ce qui fut la période romantique de notre mouvement syndical. »¹⁷¹

L'une des structures qui organisent les contacts discrets de l'extrême gauche avec la majorité s'appelle le Comité de liaison et d'action pour la démocratie ouvrière (CLADO), créé à l'initiative de Pierre Lambert du PCI trotskiste après l'affaire de Hongrie, qui offre une tribune libre à Messali Hadj, nationaliste algérien opposé au FLN. Il comprend des personnalités aussi diverses que Ruff, Letonturier (militant ÉÉ du SNES), Chéramy et Broué (tous deux dirigeants ÉÉ du SNES), Laurent Schwartz (militant trotskiste qui s'était opposé

169. Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52/53, Lettre de Jean Buisson, le 5 février 1954.

170. Leclaire. *US*, n° 55, 21 novembre 1949.

171. *ÉL*, n° 20, 10 juillet 1946.

au départ de la FEN de la CGT), Forestier et Lauré¹⁷². Cependant, à propos de la guerre d'Algérie, d'autres militants ÉÉ contestent la critique du FLN et découvrent alors des convergences avec les unitaires¹⁷³.

Plusieurs éminents dirigeants majoritaires sont issus de formations d'extrême gauche. Un militant de l'École émancipée écrit qu'il « faut reconnaître que le nouveau secrétaire Aigueperse, un ancien de chez Nous est [...] sympathique »¹⁷⁴. Du coup, au SNI, l'ÉÉ adopte généralement une posture de critique radicale du syndicalisme réformiste combinée à un soutien tactique à la majorité contre les unitaires. La motion Bonissel-Valière, principalement écrite par Valière, symbolise la contribution de l'ÉÉ à la solution autonome, lors de la crise de 1948. La tendance syndicaliste-révolutionnaire n'a guère intérêt à la réunification, car elle se retrouverait dans une situation très minoritaire, alors que dans la FEN, elle peut profiter de ses contacts relativement cordiaux avec la majorité.

La tendance syndicaliste-révolutionnaire, affaiblie depuis la Libération, ne songe guère à occuper des responsabilités actives dans le syndicalisme enseignant, préférant son rôle d'observateur critique. Lors de l'adoption difficile de l'homogénéité des exécutifs par la FEN, l'École émancipée vient au secours de la branche de la majorité la plus hostile aux unitaires. Valière proclame que « même si le congrès se prononçait en faveur de la thèse » de l'hétérogénéité, ils refuseraient d'être représentés au bureau exécutif¹⁷⁵. Il démontre ainsi le refus de l'École émancipée de s'engager plus avant dans la gestion de la FEN. Son insistance sur la nécessité d'appliquer les décisions de la majorité constitue une argumentation étonnante pour une tendance minoritaire... Non seulement, l'ÉÉ partage la position majoritaire sur la question des tendances, mais elle l'inspire largement. Même dans l'affaire du Comité d'action universitaire, lorsque les autonomes se divisent, ceux du SNI reçoivent le renfort de l'ÉÉ et de FO, alors que les unitaires se rallient à la position du SNES.

En conséquence, l'École émancipée canalise son activité dans le cadre de la FEN. En 1949, une lettre d'Augey, secrétaire ÉÉ de la section de l'Oise à Lavergne nous paraît symptomatique : « je me refuse à considérer l'opposition École émancipée et Majorité comme très sérieuse » et ajoute que « l'Oise n'est pas un département où les oppositions sont aussi fondamentales qu'on le croirait. »¹⁷⁶ Dans certains cas, la collusion est plus marquée : le courant autonome du SNES inclut les animateurs trotskistes de l'ÉÉ Pierre Broué et Chéramy. De ce fait, les autonomes du SNES répartissent en 1949 leurs mandats au congrès

172. MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA*, op. cit., p. 275.

173. Entretien avec Étienne Camy-Peyret.

174. Pierre Vaquez, *ÉÉ*, n° 4, 4 novembre 1946.

175. Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m., p. 6.

176. 1 BB 13. lettre d'Augey, secrétaire de la section de l'Oise à Lavergne, 4 décembre 1949.

fédéral entre la majorité et l'École émancipée¹⁷⁷. Les militants ÉÉ participent activement aux polémiques lancées contre les unitaires. Les ambiguïtés générées par cette alliance provoquent un débat au bureau fédéral : Forestier critique « la désignation de Chéramy pour organiser un débat au nom de la majorité » aux Journées fédérales des jeunes¹⁷⁸. Par la suite, Robert Chéramy intègre la majorité, et il dirige le SNES en 1966.

Cependant, la motion Bonissel-Valière n'inspire nullement les pratiques syndicales des majoritaires et les périodes d'alliance ouverte sont rares. D'une manière récurrente, les autonomes et les militants ÉÉ s'affrontent sur des questions théoriques ou politiques, ce qui produit quelquefois des scènes à front renversé. Au congrès SNI de 1967, l'École émancipée provoque des vives discussions en commission sur la question de l'éducation permanente, et oppose sa motion à celle issue d'un accord avec les unitaires. Par conséquent, le rapporteur majoritaire s'en prend exclusivement à l'ÉÉ¹⁷⁹.

Les deux minorités vivent des difficultés communes, qui contribuent quelquefois à les rapprocher. Par exemple, leurs articles sont soigneusement dosés et sélectionnés. André Drubay n'appréciait pas le bulletin du SNI de l'Oise (ÉÉ), accusé d'être « antireligieux » et de montrer un « manque de vie interne », mais garde un bon souvenir de Julien Desachy, leader École émancipée : « On s'accrochait, mais c'est vraiment un syndicaliste, qui une fois que les points de vue généraux sur le syndicalisme s'étaient exprimés, était un partenaire tout à fait efficace et loyal lorsqu'on avait à faire des choses ensemble. Longtemps après, à la CA fédérale il arrivait qu'on ait des réactions communes. »¹⁸⁰

Les trois courants de la FEN ne parviennent donc pas sur la longue durée à s'installer dans un système d'alliance exclusive, même si l'ÉÉ penche plus pour la majorité.

Conclusion

Contrairement à d'autres syndicats, la FEN ne refoule pas le pluralisme interne, elle reconnaît les tendances, condition de l'unité en pleine guerre froide. Son modèle se base sur le triptyque officialisation des tendances, élections proportionnelles sur liste et homogénéité des exécutifs. Ces trois éléments sont indissociables dans le système FEN, ce qui n'exclut pas la possibilité d'autres combinaisons. Les statuts de la FEN précisent la place des courants de pensée et les motions majoritaires évoquent le droit de tendance.

L'École émancipée constitue la seule tendance permanente du syndicalisme enseignant, elle dispose de son journal et d'un rendez-vous annuel propre, la

177. CA du 9 novembre 1949. *US*, n° 55, 21 novembre 1949.

178. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 janvier 1955.

179. Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 22, congrès national du SNI, 1967.

180. Entretien avec André Drubay.

semaine de l'ÉÉ, en été. Les autonomes relèvent constamment du courant de pensée. Ils ne se définissent guère par une idéologie précise. Le flou entourant le concept d'autonomie permet de rassembler largement les syndiqués et de dissimuler les profondes divergences entre autonomes du SNI ou de l'enseignement secondaire. Pourtant, le terme est considéré comme une marque déposée par le courant, ce qui génère une contradiction : comment expliquer qu'ils ne considèrent pas certains syndiqués de la FEN autonome comme des autonomes ? Sur le fond, le courant autonome se contente d'exprimer la position des directions syndicales, ce qui correspond à sa nature profonde de rassemblement des équipes dirigeantes. Il utilise le canal officiel pour s'exprimer et répondre aux critiques minoritaires. L'activité propre au courant autonome (préparation des motions et des listes de candidats) relève des instances officielles du syndicalisme enseignant (bureau fédéral pour le courant fédéral, secrétariat du SNI pour ce syndicat).

Le courant unitaire revêt des formes diverses et oscille à propos des formes structurelles idéales, tant pour lui-même que pour l'ensemble du syndicalisme enseignant. Sur la durée, on peut néanmoins détecter une sorte de point d'équilibre entre les phases de quasi-disparition du courant, replié sur une position de sensibilité qui aspire à se fondre dans la majorité de la FEN, et celles d'affirmation sectaire, dans un état de scission virtuelle, lors des premières années de la FEN-CGT.

Contre le centralisme des tendances, les unitaires optent pour une approche fédérale de la démocratie interne, qui représente la tradition du syndicalisme français. Ceci explique aussi leurs réticences envers la pratique novatrice du référendum, qui court-circuite les appareils syndicaux intermédiaires, les militants. La FEN limite le champ d'action des tendances à l'exercice de la liberté d'expression, au débat théorique : les décisions prises par la majorité sont applicables par tous. Surtout, l'insistance autonome à présenter les débats de tendance comme des controverses doctrinales, et non comme des débats syndicaux, montre l'acceptation tacite d'un débat politique. Les unitaires recherchent d'autant plus à découpler le vote pour l'orientation de celui pour les directions qu'ils se heurtent à un milieu réticent à leur idéologie. Ils proposent donc des critères supplémentaires pour désigner les dirigeants syndicaux : leur activité et leur compétence.

Les courants cohabitent dans la FEN, plus qu'ils ne vivent en symbiose. Par contre, la base se montre peu sensible aux tendances, l'identité essentielle reste celle du syndicat. Le système des tendances mis en place par la FEN poursuit donc un double but. D'un côté, il accorde une liberté d'expression et d'organisation suffisante à la principale minorité, le courant unitaire, pour pallier le risque bien réel d'une scission de sa part. De l'autre, il organise l'isolement de ce courant, en le privant de responsabilités et de moyens d'action autonomes.

Chapitre 9

Les facettes identitaires : des professions aux courants

Un point commun aux syndicats de la FEN réside dans leur appartenance au cercle très fermé du syndicalisme de masse. Le syndicalisme enseignant s'est toujours targué de son nombre d'adhérents, rares sont les professions aussi syndiquées en France. En 1948, après la scission de la CGT, la FEN annonce regrouper 155 867 personnes. Ce chiffre augmente régulièrement, du fait de la hausse du nombre d'enseignants, jusqu'à atteindre 243 564 adhérents en 1958 et 392 960 en 1965¹. Comment expliquer cette force, venant d'un milieu tardivement organisé et peu porté sur l'action ?

L'aspect le plus flagrant et le plus porteur d'enseignement pour les autres syndicats est naturellement la capacité du syndicalisme enseignant à exprimer les identités professionnelles et à s'appuyer sur elles. Cependant, cette particularité recèle un écueil, fréquemment souligné : si le syndicalisme n'établit pas des solidarités avec d'autres groupes sociaux, ne constitue pas les salariés en citoyens, il se résume à du corporatisme. Comment qualifier l'action de la FEN ?

La seconde explication du succès de la FEN provient de son unité, permise par l'inclusion de courants aux identités divergentes, mais néanmoins compatibles. Comment les définir ?

Le rôle des syndicats dans la construction des identités professionnelles

Les principales professions enseignantes se sont construites socialement et symboliquement à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Le processus de construction de leur identité et d'apparition d'organisations corporatives est simultané.

Les identités professionnelles à la source du syndicalisme enseignant

La prise en compte des identités professionnelles dans le fait syndical est-elle une spécificité du modèle FEN ? Denis Segrestin démontre que d'autres syndicats français jouent ce rôle d'« institution productive d'identité corporative »². Ce rôle n'a pas disparu avec le syndicalisme de métier, dont les Fédérations

1. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 octobre 1955 et *EP*, n° 9, juillet 1965.

2. SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste*, *op. cit.*, p. 66-67.

CGT de la Marine marchande et du Livre constituent des buttes témoins. Dans la métallurgie, l'identité syndicale représente «le ferment de l'identité professionnelle, [...] conquise précisément à partir du rejet du corporatisme». Tous les syndicats s'appuient sur des communautés professionnelles. Le syndicalisme d'industrie repose sur des fédérations dont l'unité «se construit dans bien des cas à partir d'une sorte de confusion culturelle entre la notion d'industrie et toutes les variétés de représentations sociales associées à la notion de métier», par exemple pour la Fédération CGT des travailleurs du verre qui hérite d'un métier disparu³. L'originalité du syndicalisme enseignant provient alors de son degré d'implication dans l'identité professionnelle. Le SNES rassemble des catégories distinctes, héritage des syndicats de métier apparus dans la première moitié du 20^e siècle. Il travaille à l'édification d'une profession, les professeurs. La présentation de la FEN comme une fédération de syndicats de métier, par les militants École émancipée, représente donc un abus de langage.

L'émergence des identités professionnelles nécessite un travail de construction, assumé principalement par les associations corporatives enseignantes : amicales puis syndicats. Syndicalisme enseignant et identités professionnelles interagissent l'un sur l'autre en permanence, dès le début. La fusion du SNES et du SNET en 1966 témoigne de la capacité d'adaptation des structures syndicales à de nouvelles réalités professionnelles (disparition en 1961 des directions du Ministère distinctes pour l'enseignement secondaire classique et technique, harmonisation des recrutements, fusion des CAP en 1965). Cette adaptation demande quand même un effort important de conviction auprès des syndiqués, dont les représentations syndicales n'enregistrent qu'avec retard la nouvelle donne.

En sens inverse, quand l'identité professionnelle des instituteurs vacille, dans les années 1960-1965, sous le coup de la profonde évolution du système éducatif, la réaction du SNI est décisive. Le syndicat est mû par la «certitude de la noblesse de l'école primaire, de la valeur de ses missions, de l'utilité de la démocratisation» et fournit «un effort organisationnel colossal»⁴. Son intervention retarde l'évolution de l'identité professionnelle des instituteurs, en bloquant la partition entre les maîtres de l'école primaire et ceux du collège en voie d'unification.

La FEN aurait-elle pu dépasser les antagonismes entre identités professionnelles, et ériger le fait d'enseigner en principale identité collective ? Rien n'interdit l'hypothèse d'un manque d'action volontariste de sa part contre ce

3. SEGRESTIN Denis, «L'identité professionnelle dans le syndicalisme français», *op. cit.*, p. 13-14 et 17.

4. RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, *op. cit.*, p. 395.

que beaucoup d'observateurs dénoncent comme des corporatismes, puisque le niveau de référence relève d'un phénomène construit et non naturel. Après tout, le SGEN-CFTC vante son aspect généraliste. Toutefois, les syndicats de la FEN éprouvent des difficultés à canaliser les catégories s'opposant à l'intérieur des professions, avec le départ du SNI de l'association des maîtres de cours complémentaires (qui donne naissance en 1960 au Syndicat national des colléges) et les conflits entre certifiés et agrégés dans le SNES. La puissance de la FEN lui interdit l'aventure d'une fusion des structures syndicales, sous peine de heurter ses adhérents.

L'ÉE est la seule tendance de la FEN qui rejette l'identification professionnelle. Malgré cela, elle en subit les effets : elle est dominée historiquement par les instituteurs, et dans l'enseignement secondaire, ses militants choisissent des options très différentes, tel l'entrisme dans la majorité. L'École émancipée dénonce le rôle de représentation des identités professionnelles, y voyant une dérive corporatiste, alors que le courant unitaire se réfère à une idéologie syndicale parfaitement compatible avec lui. En effet, la tradition syndicale unitaire incarnée depuis la Libération par la CGT n'oppose pas l'appartenance à la classe ouvrière et celle à une corporation précise. Dans sa doctrine, le métier est considéré comme le pivot de l'identité ouvrière, c'est-à-dire de l'identité de classe. On comprend alors que lors du débat sur la structure de la FEN, Paul Delanoue rejette en définitive sa transformation en fédération d'industrie⁵. Secrétaire fédéral à la structure et la propagande, il fait adopter le principe que les congrès des syndicats nationaux aient lieu avant celui de la FEN, ce qui entérine leur rôle prééminent⁶. Dans le SNES, pour André Drubay, un militant comme Marcel Bonin «sentait les problèmes corporatistes de la catégorie, il était extraordinaire»⁷.

Les cégétistes insistent sur la conservation des relations avec les syndicats ouvriers. Cependant, ce discours ne convainc pas les enseignants. On pourrait s'en étonner, puisque le syndicalisme enseignant s'est construit au cours du 20^e siècle par le ralliement des amicales, les associations professionnelles, aux Bourses du Travail et à la CGT. Précisément, le succès de cette stratégie permet à la FEN, assurée de son caractère syndical, de ne pas rejoindre une centrale ouvrière sans pour autant se sentir corporatiste. Désormais, les enseignants peuvent s'autodécerner le label syndical. Le lien de la FEN avec les syndicats ouvriers relève plus de la sympathie militante que du besoin identitaire. Les dirigeants tentent pourtant quelquefois d'affirmer le contraire⁸. Mais ces efforts sont trop restreints pour modifier des représentations sociales

5. *ÉL*, n° 5, 25 novembre 1945.

6. Congrès FEN de 1947, séance du 17 mai matin, p. 81.

7. Entretien avec André Drubay.

8. Valière. *ÉL*, n° 10, 10 février 1946.

solidement ancrées. Henri Aigueperse estime d'ailleurs que les fonctionnaires vivent « un peu en marge des organisations syndicales ouvrières. »⁹ Les cégétistes affirment peu l'appartenance du corps enseignant à la classe ouvrière, ils appréhendent plus le rapport sur le mode de l'alliance. Henri Aigueperse recherche lui aussi une « collaboration féconde avec la classe ouvrière »¹⁰, ce qui induit une extériorité.

Le syndicalisme enseignant est réputé pour sa propension à jouer à l'éducateur du peuple, voire à son guide. Un éditorial de Senèze, secrétaire général du SNI, procède à une autocritique intéressante : les militants doivent cesser de « se poser en guides hautains, avec la pensée orgueilleuse de détenir à [eux] seuls la vérité, toute la vérité. »¹¹ Cependant, ces exceptions n'essaient pas, et la conception traditionnelle reprend le dessus. L'un de ses hérauts s'appelle Kreisler, dirigeant autonome du SNES :

« Par les loisirs qui sont accordés à notre perfectionnement intellectuel, il nous est donné, en plus, d'appuyer nos expériences sur des connaissances théoriques ; il y a parmi nous des historiens, des philosophes, des psychologues, des sociologues, des biologistes, des physiciens et même des économistes ; je ne prétends nullement que nous soyons une pépinière d'augures ou de génies créateurs ; mais l'habitude d'enseigner nous porte naturellement à donner à tout problème son expression la plus, nette et la plus objective »¹².

Ce discours s'appuie sur certaines dispositions propres au métier exercé par les enseignants : il « s'enracine dans une certaine éthique et dans la conscience aiguë de la supériorité du clerc. L'enseignant a souvent la volonté de défendre les valeurs qui justifient sa propre magistrature. Il reste volontiers fidèle à l'image d'une société traditionnelle, hiérarchisée et respectueuse du savoir et de la culture »¹³. Les militants de la FEN glosent donc sur les caractéristiques de leur métier, qui leur permettent d'enrichir le syndicalisme. Kreisler évoque l'« incontestable crédit moral » dont jouit la FEN, et estime que « la contribution de chaque catégorie » au mouvement syndical dans sa globalité, « est commandée par la nature de ses fonctions. »¹⁴ La concordance avec l'analyse de Pierre Bourdieu est frappante : l'instruction « tend à fonctionner comme un principe de sélection, d'autant plus efficace qu'il n'est pas imposé officiellement ou même tacitement, qui fonde et légitime l'inégale participation à la démocratie électorale, et, tendanciellement, *toute la division du travail politique.* »¹⁵

9. Éditorial. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

10. Éditorial. *ÉL*, n° 17, 5 février 1948.

11. *ÉL*, n° 6, 10 décembre 1945.

12. *US*, n° 51, 25 mars 1949.

13. GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique*, op. cit., p. 158.

14. *US*, n° 51, 25 mars 1949.

15. BOURDIEU Pierre, *La distinction, critique sociale du jugement*, op. cit., p. 484-485.

La justification la plus fréquente de cette prétention au rôle dirigeant repose sur l'idée que les enseignants sont des « esprits libres et éclairés », « dépositaires naturels » de « la liberté de l'esprit »¹⁶. Ce trait ressort de la mentalité des enseignants, marquée par l'exercice du métier. Une lettre de Forestier aux parlementaires socialistes, lors de la chute de la 4^e République, magnifie l'instituteur gréviste, qui « n'a pas hésité dans son engagement d'éducateur attaché à l'idéal de Liberté »¹⁷. Cette posture des syndicalistes enseignants se trouve confortée par l'autonomie de la FEN, qui ne pâtit plus de sa position dominée dans une confédération ouvrière.

Faut-il inclure les enseignants dans la communauté des salariés, en privilégiant ce niveau¹⁸? Les unitaires hésitent, qui acceptent depuis la guerre le particularisme du milieu par rapport à la classe ouvrière, jusqu'à la dénomination des enseignants. Auparavant, ils utilisent fréquemment le terme de « travailleurs de l'enseignement », employé par l'Internationale des travailleurs de l'enseignement, qui autorise l'assimilation des enseignants à la classe ouvrière. Dans la période qui nous intéresse, il devient très rare.

Concrètement, le courant unitaire promeut peu de batailles concernant l'ensemble des salariés, malgré son affinité avec la CGT. Le statut de la fonction publique prévoit que le traitement de base correspond à 120 % du minimum vital, même s'il ne fut jamais défini. Le courant utilise cette solidarité de la grille de la fonction publique avec l'ensemble des salaires d'une manière assez rhétorique. Il éprouve des difficultés à aboutir à des actions précises pour son application et le gouvernement supprime ce principe en 1959. Sa défense est d'ailleurs compatible avec celle des écarts de salaires, puisqu'ils sont inscrits dans la grille¹⁹. Les motions de congrès évoquent quelquefois le Smig, surtout en 1950, dans un contexte de durcissement de la FEN-CGT, où il devient le centre des revendications unitaires.

Une publication de la FEN-CGT compare les avantages perçus par les jeunes salariés effectuant leur service militaire, mais le seul exemple concret donné est celui d'EDF, et le texte précise : « Cette référence est d'autant plus importante que c'est un secteur qui est voisin du nôtre. »²⁰ Ainsi, le point de repère revendicatif des militants unitaires reste globalement le secteur public ; il doit son efficacité à la proximité au monde enseignant. Un tract de la FEN-CGT de 1951 illustre ce paradoxe. Sous-titré : « Le gouvernement a reculé sous la poussée de l'action unie de la classe ouvrière », il insiste sur le retard de

16. *EP*, n° 8, juin-juillet 1949.

17. 2 BB 40, Lettre de Forestier, du 31 mai 1958, « À ses Amis, Instituteurs et Professeurs, Députés et Sénateurs du Parti Socialiste ».

18. FRAJERMAN Laurent, « Identités collectives et choix revendicatifs du courant « unitaire » de la FEN », *op. cit.*

19. *US*, n° 59, 15 mars 1950.

20. *Courrier des normaliens FEN-CGT*, 1952.

rémunération des fonctionnaires par rapport au secteur privé, et donne une liste de revendications et de propositions d'action axées sur la fonction publique et le monde enseignant. Bref, les ouvriers constituent un exemple par leurs luttes, par leur intransigeance supposée, leur forme de syndicalisme, la CGT ; mais l'action revendicatrice quotidienne établit peu de ponts avec eux. On ne s'efforce guère de construire des solidarités.

La disparition de la FEN-CGT en 1954 atténue encore cet effort minimal de rapprochement revendicatif avec les ouvriers, au profit d'une insertion dans le modèle FEN. Les unitaires continuent à évoquer le Smig, comme la majorité, mais ils atténuent leurs singularités. Au début des années 1960, après quelques hésitations, les motions unitaires n'évoquent plus que les revendications émanant de la sphère de l'enseignement ou de la fonction publique.

Les noyaux centraux des professions de l'Éducation nationale

Chaque profession se structure autour d'un noyau central, d'une catégorie phare qui lui confère ses caractéristiques. Ainsi, le syndicalisme d'industrie de la métallurgie donne « peu à peu naissance à une culture nouvelle dont l'ouvrier métallurgiste est devenu la figure centrale », et cette culture « est parvenue à s'agréger une population ouvrière périphérique qui n'avait pas accès à un véritable système professionnel, mais qui partageait globalement le système de valeurs des professionnels et de leurs syndicats. »²¹ La simple utilisation de l'expression « syndicalisme enseignant » dénote l'affirmation implicite de la centralité des enseignants dans le personnel de l'enseignement, au détriment des agents ou des personnels de direction. Les textes de la FEN emploient également le terme « enseignant » pour désigner les syndiqués. Dans un phénomène similaire, les magasiniers sont « maintenus à la périphérie du noyau dur de la profession » de dockers²².

L'argumentation revendicative de la FEN consiste souvent à assimiler les personnels en situation périphérique aux enseignants. Cette technique syndicale renforce leur domination symbolique. Ainsi, les intendants de lycée perçoivent une indemnité spéciale pour enseignants, auxquels leur statut les assimile. Ils ont d'ailleurs longtemps dépendu d'un syndicat enseignant, le SNES. En 1958, un projet de « Statut de l'enseignement » provoque des discussions en bureau fédéral sur la définition précise du périmètre enseignant dans l'Éducation nationale²³.

Le noyau central se caractérise par plusieurs éléments distinctifs que toutes les catégories périphériques tentent d'inscrire dans leur statut : un concours de

21. SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste, op. cit.*, p. 72.

22. PIGENET Michel, « Les dockers. Retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France, 19^e-20^e siècles », *Genèses*, n° 42, Paris, mars 2001, p. 5-26, p. 8.

23. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 décembre 1958.

recrutement sélectif (les différents certificats d'aptitude imitent l'agrégation) et une discipline universitaire spécifique couronnée par un doctorat. Ainsi, l'enseignement technique justifie ses prétentions par imitation de l'enseignement secondaire classique. Étienne Camy-Peyret, dirigeant unitaire, se remémore une victoire syndicale importante dans cette perspective : la présence de classes préparatoires dans les établissements techniques en 1975²⁴. Les identités collectives s'emboîtant, de multiples noyaux centraux sont repérables. Au niveau des professions, celle de professeur se réfère à un modèle, le professeur agrégé d'une discipline dite noble de lycée, mais elle inclut les professeurs de collège, les professeurs des disciplines techniques et même les surveillants.

En règle générale, les appareils syndicaux reflètent la domination des noyaux centraux, confortant la propagation syndicale de leurs normes. Outre l'influence des agrégés au sein du SNES, signalons la surreprésentation des membres de la Bibliothèque nationale dans le bureau national du Syndicat national des bibliothèques²⁵. Les anciens élèves des Écoles normales jouent un rôle équivalent dans le corps des instituteurs : « "Gardien de l'esprit du corps", le groupe en forme le "noyau structurant", destiné, à travers son "savoir", son "savoir-faire" et son "savoir être" à socialiser en quelque sorte par "contamination" ses pairs »²⁶, les auxiliaires. La direction du SNI comprend une grande majorité d'anciens normaliens.

On pourrait alors imaginer que les personnels qui ne correspondent pas pleinement aux normes de la profession soient délaissés. Pourtant, les titularisations de personnels auxiliaires prennent des libertés avec les critères officiellement exigées pour les nouveaux professeurs. À la suite d'une longue lutte syndicale, les professeurs techniques adjoints, anciens ouvriers, obtiennent un rapprochement avec le statut des professeurs certifiés²⁷. L'argumentation porte alors sur la pratique effective du métier et la valeur de l'expérience engrangée. Les syndicats entretiennent donc un rapport utilitaire aux normes de la profession, recherchant d'abord la légitimation des vœux de leurs adhérents. L'activité syndicale joue avec ces normes et mobilise les registres les plus performants pour la satisfaction des revendications de chaque catégorie.

Structures et nature du syndicalisme

Les structures formelles des syndicats sont « la traduction des systèmes d'identité à partir desquels se développe l'action collective. » Ainsi, la CFDT

24. Entretien avec Étienne Camy-Peyret.

25. Entre 1957 à 1967, ils représentent de 50 à 70 % du BN. COCHERIL Olivier, *Le SNB*, *op. cit.*, p. 108.

26. AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps : le rôle du SNI », *op. cit.*, p. 80-81.

27. VEYRET Julien, « La grève de 1962 des professeurs techniques adjoints, symbole de la cohésion professionnelle du SNET », *Carrefours de l'éducation*, n° 19, 2005, p. 19-30.

désigne le secteur économique lui-même dans la dénomination officielle de ses fédérations, ce qui indique qu'elle renonce « à un certain type de communautés sociales, notamment celles qui se rapprochent le plus d'un certain corporatisme »²⁸. En France, en Italie et à un moindre degré en Belgique et aux Pays-Bas, les confédérations, c'est-à-dire les organes interprofessionnels, prennent le pas sur les fédérations. Cette « situation qui s'accompagne d'ailleurs de la survivance d'organes territoriaux puissants correspond à l'orientation plus politique de ces mouvements ou, en tout cas, à l'importance considérable de leurs rapports avec l'administration publique. Elle tient aussi au pluralisme syndical »²⁹, les unions départementales permettant l'exercice de la diplomatie intersyndicale sur un échelon important du territoire.

Mais, dans le cas de la FEN – quasi-confédération – la structure interprofessionnelle, horizontale (la section départementale, regroupant les représentants départementaux des différents syndicats affiliés), constitue un échelon de faible importance. Cette situation traduit-elle le peu d'intérêt envers les questions politiques, d'ordre général ? Non seulement la FEN s'investit autant que les confédérations sur ce plan, mais le témoignage de Lemarquais, militant trotskiste et secrétaire de la section FEN de l'Aube, est net : « l'intérêt de cette fonction était politique », car elle « lui permettait de participer aux réunions unitaires sur la guerre d'Algérie ou la fin de la 4^e République et de peser dans les débats »³⁰. La plupart des sections sont dirigées par des équipes déléguées par les dirigeants locaux des syndicats nationaux³¹. Le poids des syndicats nationaux à tous les échelons constitue donc un révélateur de la nature de la FEN. Guy Coq évoque « une extraordinaire multiplicité de syndicats catégoriels, défendant des intérêts très hétérogènes. Coiffant l'ensemble, la Fédération présente l'aspect d'une mosaïque de corporatismes. »³² Les enseignants n'ont pas une conscience de classe forte, ils se polarisent sur leur statut. Le concept weberien de statut fondé sur le prestige social et le titre³³ correspond à la distinction entre certifiés et agrégés, voire entre instituteurs et professeurs.

Un trait important du travail syndical réside alors dans l'expression des solidarités, l'homogénéisation de catégories et de situations hétérogènes, la prise en compte de l'intérêt particulier et son inclusion dans l'intérêt général

28. Par exemple, la Fédération générale des transports et de l'équipement CFDT. SEGRESTIN Denis, « L'identité professionnelle dans le syndicalisme français », *op. cit.*, p. 13 et 18.

29. CROZIER Michel, « Sociologie du syndicalisme » in FRIEDMANN Georges, NAVILLE Pierre, *Traité de sociologie du travail*, t. 2, Paris, A. Colin, 1962, p. 179.

30. Entretien avec Lemarquais, septembre 1996.

31. Le bureau de la section de la Somme comprend un membre du SNES, un du SNET et un du SNI. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 54, janvier 1958.

32. COQ Guy, « L'autonomie est-elle une stratégie ? », *op. cit.*, p. 1076.

33. WEBER Max, *Économie et société*, *op. cit.*

des salariés³⁴. Les syndicats offrent la possibilité à des personnels disposant de statuts différents de se mêler. Philippe Corcuff estime que « la création syndicale d'un dispositif permettant la cohabitation au sein de mêmes structures des différentes catégories hiérarchiques de l'entreprise », objective « davantage la possibilité d'une communauté d'intérêts. »³⁵ Les syndicats œuvrent à l'unité du corps, en éliminant tout facteur concret de division. Les revendications syndicales sont formulées dans l'intention d'unir les personnels, par exemple en promouvant la titularisation des auxiliaires. Ainsi, le SNB demande une prime de rendement pour tous, « revendication unificatrice ». Ce « syndicat intercatégoriel et implanté dans tous les types de bibliothèques » développe « une idéologie centrée sur l'existence d'un corps mythique formé par le personnel des bibliothèques, ceci malgré son hétérogénéité tant statutaire que sociale et culturelle. »³⁶ Les limites d'un tel exercice sont évidentes : pour « satisfaire des intérêts différents, voire même divergents, un discours ne peut être qu'englobant, mais alors il perd nécessairement de sa force, de son pouvoir de cohésion »³⁷. Le discours syndical peut donc quelquefois apparaître lénifiant, telle cette déclaration du dirigeant du SNES Kreisler : « L'expérience a montré qu'entre catégories relevant de la même administration, il n'y a pas d'intérêts antagonistes mais de simples difficultés d'harmonisation. »³⁸ La répétition de cette conviction et la délégitimation systématique des velléités de division participent de l'apport des syndicats à la construction des identités professionnelles. Le travail syndical d'unification de la profession et de la catégorie se concentre à certains niveaux, jugés prioritaires. Ainsi, bien que les certifiés du SNES ne partagent pas les mêmes trajectoires professionnelles, ni des statuts complètement identiques, la direction du SNES insiste néanmoins sur les similitudes existant pour créer une catégorie assez nombreuse, reconnue dans ses structures³⁹.

Le premier signe du rôle du syndicalisme enseignant dans la construction des identités professionnelles provient de l'homologie entre les structures administratives et syndicales, presque totale, même pour des effectifs très réduits. Quelquefois, des catégories différentes cohabitent dans le même syndicat, à l'exemple du Syndicat du personnel des services extérieurs de la direction de l'éducation populaire (SPSEDEP), mais des formules statutaires permettent de préserver l'identité de chaque communauté de salariés, sous forme de structures spécifiques à l'intérieur du syndicat. Non seulement, le syndicalisme

34. CORCUFF Philippe, « Le catégoriel, le professionnel et la classe », *op. cit.*, p. 55.

35. *Ibid.*, p. 61.

36. COCHERIL Olivier, *le Syndicat national des Bibliothèques*, *op. cit.*, p. 70-71 et 98.

37. HIRSCHHORN Monique, *L'ère des enseignants*, *op. cit.*, p. 135.

38. *US*, n° 50, 25 février 1949.

39. A. Potier. *US*, n° 58, 15 février 1950.

enseignant se calque sur les structures administratives, mais il épouse ses évolutions. Ainsi, le SPSEDEP disparaît en 1951, phénomène « normal » pour son secrétaire général, car les « différentes catégories de fonctionnaires » le formant ont « vu leur situation normalisée par les titularisations et des statuts » ; chaque catégorie rejoint donc le syndicat approprié⁴⁰. La démultiplication des rectorats provoque également une augmentation du nombre de sections académiques du SNES⁴¹.

Ce phénomène est révélateur de la participation syndicale à la gestion du système éducatif. Pour qu'elle soit optimale, chaque interlocuteur doit être bien identifié et de même niveau hiérarchique, ce qui engendre une hiérarchie parallèle de la FEN et de ses syndicats. Un dirigeant régional du SNEP explique que « les structures syndicales s'adaptent aux structures administratives », les secrétaires départementaux s'adressent donc « aux inspecteurs d'académie. Ensuite, les régionaux peuvent intervenir auprès du recteur et le bureau national auprès du ministre. »⁴² Juliette Harzelec, dirigeante du SNI, raisonne implicitement de cette manière en expliquant qu'« en vertu même de la structure » de l'administration de l'Éducation nationale, « seule la corporation des instituteurs peut avoir une vie syndicale active, à l'échelon départemental. » Car si les instituteurs dépendent beaucoup de l'administration départementale, la majorité des revendications des professeurs « ne reçoivent de solutions qu'au ministère de l'Éducation nationale, rue de Grenelle. Cette centralisation, qui s'explique en partie par le recrutement “national” [des professeurs] est la vraie pierre d'achoppement à toute vie intense des organismes de base de la » Fédération⁴³.

Le mythe de “l'enseignant” : Le conflit primaire/secondaire

Nous privilégions la profession comme niveau d'analyse. En effet, si les points communs entre enseignants ne manquent pas, polariser la réflexion à ce niveau nous conduirait à sous-estimer les conflits entre instituteurs et professeurs, qui constituent les identifications collectives principales. L'existence des ordres primaires et secondaires a contribué à forger des cultures professionnelles et syndicales différenciées. Le SNI est dépositaire de la culture de l'enseignement primaire et le SNES de celle des professeurs de lycée. Ces cultures s'affrontent dans le cadre de la FEN, qui esquisse les compromis indispensables à la sauvegarde des intérêts communs à tous les enseignants.

40. 1 BB 10, SNPSEDEP, lettre de Louis Bonnot à la FEN, le 25 octobre 1951.

41. Interview de Jean Petite, le 13 janvier 1998.

42. 42 J 175, lettre du secrétaire régional du SNEP au secrétaire régional du SNEEPS, le 18 juin 1966.

43. *ÉL*, n° 5, 25 novembre 1945.

L'affrontement est global et quasi systématique. Son espace stratégique est constitué par l'école moyenne.

Les fonctions sociales des instituteurs et des professeurs divergent : « instruction du peuple (à vocation universelle) pour les uns, formation des élites pour les autres. Les attributions de l'un, "professer", "déclarer devant" sont centrées sur des contenus particuliers, appropriés ou non par les "auditeurs"; celle de l'autre, "instituer", "mettre debout" concernent des individus qu'il s'agit d'élever tous aux connaissances élémentaires et aux "aptitudes" requises du citoyen. »⁴⁴ Les représentations légitimantes du métier se contredisent également. Les instituteurs se voient comme des « fils du peuple », ce qui leur confère « mandat et vocation à éduquer le peuple selon les vertus morales, sociales et civiques de la corporation qui sont l'expression la plus haute des vertus du peuple »⁴⁵. Les professeurs sont « issus du moule universitaire » et valorisent la « culture "désintéressée" ou le savoir comme valeur suprême », qu'ils opposent « à l'acquisition de "savoir-faire" posés comme autant de connaissances d'ordre inférieur. »⁴⁶ Effet de la « barrière pratiquement infranchissable » qui les sépare : les professeurs, que le ministère « souhaitait tant voir encadrer les maîtres de l'école primaire », ont « boudé systématiquement » la fonction d'inspecteur primaire⁴⁷.

Notre période correspond au délitement des deux ordres, non suivi par celui de leurs idéologies respectives. Un symptôme est le déclin des écoles normales, victimes du « malaise né de la secondarisation de fait » et « de la perte de leur finalité professionnelle ». En effet, à partir de 1946, les nouveaux professeurs d'école normale sont « des professeurs du second degré que rien ne distingue de ceux qui enseignent dans les lycées », conduits à l'école normale « par le hasard d'une nomination dont les raisons sont souvent purement géographiques »⁴⁸. Comment des produits de l'enseignement secondaire pourraient-ils transmettre les valeurs de l'ordre primaire aux futurs instituteurs ?

L'un des critères essentiels de raisonnement des syndicats en matière de structure de l'enseignement est l'intérêt des personnels syndiqués. Le débat le plus révélateur de cette pratique concerne la situation des maîtres de cours complémentaire. Le secrétaire général du SNI, Denis Forestier explique que « les CC constituent un débouché pour les instituteurs. ». Il refuse « d'abandonner

44. DESBROUSSES Hélène, *Instituteurs et professeurs : matériaux pour l'analyse d'un groupe social*, Roubaix, Edirès, 1983, p. 52 et 54.

45. RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit., p. 70.

46. DESBROUSSES Hélène, *Instituteurs et professeurs*, op. cit., p. 56.

47. FERRIER Jean, *les inspecteurs des écoles primaires*, op. cit., p. 202.

48. LAPRÉVOTE Gilles, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres*, op. cit., p. 118-119.

cette position»⁴⁹, même dans la perspective d'une réforme créant un corps nouveau, spécifique à l'école moyenne. Un des dirigeants du SNI «reconnait que l'enseignement moyen exigera une formation particulière mais qui ne signifie pas supérieure.» Ainsi, pour défendre les intérêts des instituteurs, le SNI préconise une formation des professeurs de collège qui ne soit pas universitaire, contrairement au plan Langevin-Wallon, qui prévoit une scolarité largement commune, incluant pour tous une licence à l'université⁵⁰. De son côté, le SNES n'accepte que les maîtres de CC deviennent professeurs de collège qu'à la condition qu'ils détiennent la licence⁵¹.

Les revendications syndicales ne coïncident paradoxalement pas toujours avec les intérêts particuliers de leurs adhérents. Nombre d'enseignants cherchent à changer de corps au cours de leur carrière et les syndicats concernés se battent contre le départ des meilleurs éléments. Le phénomène le plus massif se situe au niveau de l'enseignement élémentaire qui «perd ses maîtres les plus qualifiés», le nombre des instituteurs qui enseignent dans un cours complémentaire passant de 9 000 en 1952 à 41 000 en 1965⁵². Denis Forestier estime qu'en «face de l'intérêt de quelques individus, il y a l'intérêt général du premier degré qui atteint tout l'enseignement. Il faudrait multiplier par deux l'effectif des écoles normales.» Or la création en 1957 des instituts préparatoires aux enseignements de second degré (IPES) permet aux élèves d'école normale de suivre une formation payée pour devenir professeurs. Cette formidable voie d'ascension sociale est ressentie comme une menace par l'ordre primaire, qui n'assure plus en interne la promotion de ses membres. Les écoles normales pratiquent d'ailleurs «une politique de rétention systématique de toutes les informations sur les cursus possibles de formation ultérieure»⁵³.

Pour éviter «l'évasion des normaliens» et des maîtres de CC, le SNI demande «deux obstacles» pour entrer en IPES, soit l'obtention de la propédeutique⁵⁴ et de la licence. Le SNES proteste, par la voix de Jeanne Borgey : «les IPES veulent faciliter au maximum l'accès à la carrière de professeur»⁵⁵. Dans une lutte à front renversé, les professeurs soutiennent un dispositif permettant au secondaire d'élargir son assise sociale, ce qui est conforme au souci de démocratisation de l'enseignement. Au nom de la qualité du recrutement du primaire, le SNI se bat au contraire pour une élévation du niveau d'embauche du secondaire... Clément Durand note que le SNI a soutenu le SNES

49. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 janvier 1957.

50. SOREL Etya, *Une ambition pour l'école*, op. cit., p. 174 et 216.

51. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 mai 1956.

52. PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France*, op. cit., p. 445.

53. DELSAUT Yvette, *La place du maître. Une chronique des Écoles normales d'instituteurs*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 133.

54. Nom de la première année d'études supérieures jusqu'en 1966.

55. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 décembre 1956.

« lorsqu'on a pu craindre une évasion du second degré vers le supérieur ». Le secrétaire du SNES, Dhombres reconnaît qu'il refuse que le « recrutement des assistants » de l'enseignement supérieur se fasse « au détriment du second degré. »⁵⁶ Un an plus tard, en 1958, le secrétaire du SNET, Roulet « soulève le cas des agrégés du technique qui veulent régulièrement passer dans le second degré. »⁵⁷ La crainte de l'évasion est partagée.

Peut-on alors parler de corporatisme ? Le dictionnaire donne une définition (« attitude consistant à défendre exclusivement les intérêts de sa profession »), qui pose le problème de la subjectivité de la notion d'intérêt. Le sens péjoratif insiste sur l'intérêt particulier, or le SNI s'oppose aux intérêts immédiats de certains de ses membres, par exemple les professeurs de CC, dont l'amicale, l'Association nationale des professeurs de cours complémentaires, revendique l'alignement des conditions de travail sur celle des professeurs du secondaire⁵⁸. Pour Jean-Claude Ruano-Borbalan, « le corporatisme du SNI n'était pas "le corporatisme des instituteurs" mais celui de l'ordre primaire et plus précisément celui du SNI lui-même. »⁵⁹ Ainsi Denis Forestier déclare que le positionnement du SNI « n'est pas corporatif. Il veut sauvegarder l'unité d'un corps » et « la culture des instituteurs », car « il y a toute une structure de l'enseignement qui se tient »⁶⁰.

Les rapports entre syndicats et profession

La cohabitation conflictuelle de deux types d'appareils syndicaux

Les relations entre la base et la direction varient selon la prise en compte du milieu dans le syndicat qui le représente, du point de vue de son organisation interne. Toutes les professions sont traversées par des clivages, soit statutaires, soit entre les métiers exercés. La construction syndicale des professions passe-t-elle par l'acceptation ou au contraire le refoulement des catégories dans l'appareil syndical ? En se fondant sur ce critère, on constate la coexistence dans la FEN de deux formes d'appareils syndicaux, révélés par le nom des syndicats : soit une structure unique et homogénéisante, soit une structure catégorielle et fédérative.

56. Il tente de justifier « cette contradiction apparente » : l'assistant « ne peut être considéré comme un avancement pour un professeur agrégé », puisqu'il faut le doctorat pour être maître de conférence (ou l'agrégation de l'Université en Droit). 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 janvier 1957.

57. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 octobre 1958.

58. LOHYN Christian, « La représentation syndicale dans les cours complémentaires et CEG. 1958-1963. » *Communication au groupe sur l'histoire du syndicalisme enseignant*, le 21 novembre 2001.

59. RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit., p. 391 et 395.

60. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 janvier 1957.

Le SNI place l'unité de l'organisation comme valeur cardinale ; on ne prévoit aucune structure particulière pour les catégories d'instituteurs, pour ne pas exacerber les concurrences internes au corps. La viabilité d'une telle structure dépend de l'unité de la profession sur le plan statutaire. Or « le groupe professionnel se caractérise par l'unicité de son statut. Qu'ils enseignent en école élémentaire ou maternelle, qu'ils soient adjoints ou directeurs, rééducateurs, psychologues scolaires, conseillers pédagogiques, maîtres d'application ou de classe de perfectionnement, tous les éducateurs de l'enseignement du premier degré sont des instituteurs, en poste dans différentes fonctions. » La faiblesse des écarts salariaux entre instituteurs permet à un directeur d'école de devenir adjoint, s'il change d'école⁶¹, alors qu'un professeur agrégé le reste.

Après une phase de division au début du 20^e siècle, notamment entre directeurs et adjoints d'école, l'action syndicale a obtenu cette cohésion. Les pionniers du syndicalisme enseignant, avec les Émancipations, ont d'ailleurs exprimé la révolte des adjoints contre les amicales souvent animées par des directeurs. Le syndicalisme issu de la fusion des amicales et des syndicats de la Fédération s'attache à estomper les prérogatives des directeurs et à favoriser l'unité du corps⁶². Le SNI joue donc un rôle actif dans l'homogénéité du milieu qu'il représente et loin de réifier ces clivages, contribue vigoureusement à les limiter par ses revendications. Senèze, secrétaire général du SNI, reconnaît volontiers que les réactions du syndicat « ont été vives chaque fois [qu'il a aperçu], soit une intention, soit une tentative, directe ou indirecte, de classer en catégories séparées » les instituteurs⁶³. Le *Code Soleil* résume cette conception d'une unité totale de la corporation : « l'école est une »⁶⁴. Symboliquement, le syndicat s'intitule syndicat national des *instituteurs*, et non de *l'enseignement primaire*.

Ce milieu uni n'a alors besoin que d'un syndicat uni et unique pour le représenter. Logiquement, la structure du SNI est unique, sans distinction de catégorie et contribue à homogénéiser la profession. Certaines catégories, comme les psychologues scolaires et les institutrices d'école maternelle, éprouvent pourtant le besoin de se regrouper dans leurs propres associations professionnelles, distinctes du SNI. Mais elles respectent généralement l'hégémonie du SNI, notamment dans les mobilisations revendicatives.

Deux catégories posent problème au syndicat et tentent de lui imposer la reconnaissance de spécificités. D'une part, certains directeurs d'école créent un syndicat des directeurs, qui provoque cette réaction symptomatique de la

61. GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs, op. cit.*, p. 95-96.

62. FLAMMAND Thierry, *L'École émancipée ; une contre-culture de la belle époque*, Treignac, Les Monédières, 1982.

63. *ÉL*, n° 16, 29 janvier 1948.

64. GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs, op. cit.*, p. 107.

section SNI de la Somme : «Le directeur est un instituteur, et il doit demeurer tel. Nous n'accepterons pas la double appartenance [...]. Avec nous tous ou contre nous.»⁶⁵ D'autre part, des maîtres de cours complémentaires ont fondé une puissante Association nationale du personnel des cours complémentaires (ANPCC) qui se heurte à l'hostilité du SNI. Il maintient sa doctrine de refus de toute singularité, bien que les directeurs et les maîtres de CC se retrouvent nombreux dans son appareil. Une rupture survient donc en 1959 avec la constitution du Syndicat national des collègues par l'ANPCC. Il faut attendre plusieurs années après la création du statut spécifique des professeurs d'enseignement général et des collègues, en 1969, pour que le SNI acte cette évolution en se transformant en SNI-PEGC⁶⁶.

Au contraire, les statuts du SNES reconnaissent les spécificités catégorielles en prévoyant une place pour les catégories. Chaque organisme du SNES est composé de manière duale, avec une représentation des tendances et des catégories⁶⁷. Ces catégories élisent d'une manière indépendante un secrétaire, dont la tâche consiste à les représenter au bureau national et à la commission administrative. Des réunions séparées permettent aux catégories de définir leurs revendications et de préparer des motions, qu'elles tentent de faire adopter par le congrès du SNES, pour qu'il défende leurs intérêts. Ces catégories perpétuent d'anciens syndicats séparés de l'enseignement secondaire, qui se sont unis dans le SNES. La fragmentation du milieu est nettement plus forte que dans l'enseignement primaire, du fait des statuts différents pour le même métier (certifiés et agrégés) et des fonctions connexes (surveillants généraux, intendants, AE...). Les statuts et fonctions varient trop pour les dissimuler dans l'organigramme syndical. Le dernier symbole de l'hétérogénéité du corps provient de l'intitulé du syndicat : le SNES est le syndicat de *l'enseignement secondaire*, et non pas des *professeurs*. Il n'existe pas d'appellation commune au personnel, marque d'une identité commune. Dans *L'Université syndicaliste*, quand une personne écrit et qu'elle n'exerce pas de responsabilités syndicales importantes, sa fonction enseignante est toujours précisée. Le SNES ne masque donc pas les différences professionnelles par l'affirmation de la seule qualité de syndiqué.

Ce système garantit le respect de chaque intérêt, mais le syndicat se résigne à une profession plurielle, plus qu'il ne la promet. Sa direction manifeste un idéal unificateur, pondéré par la prise en compte des réalités de la profession. Le souci de ne pas se «transformer en syndicats de catégories» est

65. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 25, octobre 1950.

66. ROBERT, André D., «Le SNI et le corps des PEGC : du trouble à la conversion ; une recomposition identitaire (1954-1976)» in FRAJERMAN Laurent, *La FEN, Histoire et archives en débat, op. cit.*, p. 123-134.

67. US, n° 58, 15 février 1950.

constamment exprimé. Soumise au lobbying des catégories, la direction nationale a pour fonction de coordonner les revendications et de les harmoniser. Les faire aboutir par l'action syndicale relève de ses prérogatives, définies comme « la défense en commun [des] intérêts réciproques » des catégories⁶⁸. Le bureau du SNES combat toute action conduite en dehors de lui, pour éviter les guerres intestines. Il constitue donc un enjeu pour les catégories, qui veillent à éviter toute position monopolistique en son sein. Jusque dans les années 1960, les professeurs agrégés de prestigieux lycées parisiens jouent un rôle déterminant, en occupant les principaux postes. La catégorie des certifiés et licenciés, composée notamment des adhérents de l'ex Syndicat national des collègues modernes, s'estime « mal représentée dans les organismes directeurs du SNES »⁶⁹. Pourtant, les statuts de 1949 confèrent aux agrégés seulement trois sièges à la CA sur vingt-six délégués de catégories, contre onze sièges aux licenciés et certifiés. Les jeunes sont plus, nombreux que les agrégés (trois surveillants et un élève des ENS)⁷⁰. La présence des agrégés augmente avec la représentation des tendances, lesquelles ne sont assujetties à aucun quota de catégorie... Le SNET dispose d'une structure fédérative comparable.

Les micro-syndicats adoptent une structure unique ou fédérative. Certains ne représentent qu'un statut, comme les inspecteurs primaires. Par définition, ils ne peuvent être divisés en catégories. Toutefois, même une organisation d'une centaine de membres peut être contrainte d'adopter une structure de type fédéral, regroupant plusieurs métiers. La direction de la FEN pousse à ces regroupements, par souci d'économie d'échelle. Ainsi, le personnel des petites catégories des facultés de Lyon et des facultés de pharmacie de Paris souhaitant s'affilier à la FEN, elle leur suggère d'adhérer au syndicat des Agents des lycées, devenant une catégorie supplémentaire du syndicat en question⁷¹.

A contrario existe une tendance à multiplier des microsindicats par métier. Un Syndicat national de l'intendance et de l'économie de l'enseignement technique est créé en 1952 au détriment du SNETAA⁷². Les bibliothécaires disposent jusqu'en 1957 d'une structure catégorielle dans le SNESup, la section technique des bibliothèques, forte de 156 membres, compétente pour les questions spécifiques et les contacts avec la Direction des bibliothèques de France⁷³. Ils se séparent du SNESup pour constituer le SNB.

68. Waiss, des AE. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

69. J. Géraud. *US*, n° 58, 15 février 1950.

70. *US*, n° 60, 8 mai 1950.

71. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

72. *EP*, n° 6, mars 1952.

73. COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques*, op. cit., p. 15 et 25.

Deux formes d'influence syndicale sur les professions

Les analyses sur le rapport que la FEN entretient avec les enseignants se réfèrent toutes au cas du SNI, syndicat hégémonique, sans marquer la différence fondamentale existant avec celui du SNES, syndicat majoritaire.

En effet, 80 % au moins des instituteurs appartiennent au SNI⁷⁴. Le syndicat est considéré par la société, les pouvoirs publics et les instituteurs eux-mêmes comme l'expression de la profession, sur laquelle il exerce un magistère moral. L'adhésion est vécue comme un geste naturel, facteur d'intégration dans le groupe professionnel, permettant dans les campagnes de compenser partiellement l'isolement des instituteurs. Elle est assurée dès l'École normale, souvent sous l'influence de ses professeurs, eux-mêmes syndiqués à la FEN.

D'autres facteurs expliquent la cohésion du groupe. Les instituteurs sont recrutés par département et restent parfois durant toute leur carrière au même endroit. Nombre d'entre eux ne sont pas formés à l'école normale, et débentent comme auxiliaires. Le SNI joue un rôle déterminant dans leur intégration au corps : leur formation pratique repose le plus souvent sur les directeurs d'école et sur les maîtres les plus expérimentés, très attachés au syndicalisme. Un véritable contrôle social s'exerce sur les instituteurs qui souhaiteraient éviter de se syndiquer. La norme du milieu consiste à adhérer au SNI, qui cultive le sentiment d'un rapport fusionnel à l'organisation unique. Cependant, l'hégémonie syndicale n'aboutit pas à l'adhésion obligatoire, comme dans l'industrie du livre ou certains métiers anglais.

L'influence de l'appareil du syndicat est telle que Véronique Aubert évoque un peu abusivement une « institution totale »⁷⁵. Paradoxalement, aux élections aux Commissions administratives paritaires départementales, les instituteurs figurent parmi les plus abstentionnistes de tous les fonctionnaires⁷⁶. Depuis les années 1930, le nombre d'électeurs du SNI est inférieur au nombre d'adhérents, qui paient pourtant une cotisation, ce qui montre ses difficultés de mobilisation. Ce fait s'explique sans doute par le sentiment que le syndicat est tellement fort qu'il n'a pas besoin de ses voix. Henri Aigueperse signale cette tentation pour mieux la combattre : « Peut-être quelques-uns [...], sûrs de la victoire du SN, considéreraient-ils qu'il est inutile, pour eux, de voter. »⁷⁷ La comparaison des résultats électoraux et du taux d'adhésion permet donc

74. En 1954, le syndicat compte 156 000 adhérents, et on dénombre 188 000 instituteurs, soit un taux de 83 %. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 octobre 1955 ; et GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit., p. 264. La section FEN des Alpes-Maritimes compte 1 200 membres du SNI pour 1 600 instituteurs (75 % du corps). 1 BB 13, lettre de Flamaïn à Lavergne, 1^{er} décembre 1949.

75. AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps », op. cit., p. 87.

76. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, « Le syndicalisme des fonctionnaires (1900-1981) », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 37, janvier-mars 1993, p. 122

77. Éditorial. *ÉL*, n° 4, 21 octobre 1948.

de nuancer l'idée de puissance du SNI : être un syndicat de masse ne garantit pas une emprise concrète sur les adhérents.

Toutefois, il recueille la quasi-totalité des élus et ne souffre d'une concurrence réelle du SGEN que dans les départements concordataires d'Alsace-Moselle. Aux élections aux Commissions administratives paritaires départementales, le SGEN passe de 8,7 % à 13,3 % des suffrages exprimés nationalement entre 1948 et 1958⁷⁸. L'exemple de la Somme s'avère instructif : la section revendique 2 300 adhérents, soit la quasi-totalité des instituteurs du département⁷⁹, mais se plaint d'un taux de participation désastreux : 63 %⁸⁰. Le dépôt d'une liste SGEN-CFTC ne stimule guère la participation des adhérents du SNI, qui récolte 1 700 voix en moyenne. La direction de la section déplore cet état de fait : « malgré l'appel pressant demandé par bulletin spécial, nos camarades du SNI ont encore en trop grand nombre pratiqué l'abstention. Ils ont sans doute oublié qu'avec le vote à la proportionnelle nous risquions, par leur faute, de perdre un siège. »⁸¹

Le SNI éprouve des difficultés à perpétuer son hégémonie au cours des années 1950 et 1960 sous la pression des évolutions du milieu, qui remettent en cause sa stabilité. Entre 1951 et 1964, on recrute environ 160 000 nouveaux instituteurs, sur un nombre total de 261 000⁸². L'ampleur et la profondeur du renouvellement fragilisent les mécanismes de transmission de l'identité professionnelle.

D'autres syndicats enseignants relèvent du syndicat hégémonique, comme le SNET, à titre d'exemple, dans les Alpes-Maritimes soixante-dix-sept professeurs sur quatre-vingt-six y adhèrent⁸³. En outre, certaines professions enseignantes comme les inspecteurs, les différents chefs d'établissement, sont peu nombreuses et dispersées sur toute l'étendue du territoire. Leur conscience de groupe ne s'appuie pas seulement sur leur statut administratif, mais aussi sur le syndicat de la FEN, qui joue principalement un rôle d'amicale. La quasi-totalité des personnels est syndiquée, du fait de ce rôle socialisateur⁸⁴. Les petits syndicats favorisent l'entre-soi, puisque la plupart sont spécialisés dans la représentation d'une seule catégorie, même si elle compte très peu de personnels. Ils constituent une particularité du syndicalisme enseignant. Ils donnent une plus grande visibilité à des métiers peu nombreux, facilement

78. SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours*, op. cit., p. 139.

79. Rapport moral. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 48, juin 1956.

80. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 31, mars 1952.

81. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 55, mars 1958.

82. PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France*, op. cit., p. 444.

83. 1 BB 13, lettre de Flamain à Lavergne, 1^{er} décembre 1949.

84. Dans les Alpes-Maritimes, trois inspecteurs primaires sur quatre, les douze professeurs des Beaux-Arts, vingt-cinq professeurs d'école normale sur vingt-six appartiennent à leur syndicat respectif. 1 BB 13, lettre de Flamain à Lavergne, 1^{er} décembre 1949.

noyés dans la masse des instituteurs ou professeurs. La faible quantité de personnel à syndiquer y réduit au minimum les phénomènes de délégation : le syndicat et le groupe ne font qu'un. Les bulletins syndicaux rendent compte involontairement de cette proximité. Le secrétaire général du Syndicat national des inspecteurs d'académie évoque le seul non-gréviste de la profession : il lui a « au hasard d'une rencontre, [...] infligé une leçon qui a dû porter »⁸⁵. On n'imagine pas Henri Aigueperse rapporter une telle scène dans les colonnes de *L'École libératrice* ! La fréquence des contacts personnels modifie profondément la nature du syndicat, qui peut pratiquer une forme de démocratie directe. Le secrétaire général du Syndicat des proviseurs et directrices de lycées informe Lauré des réticences de certains syndiqués devant les ordres de grève fédéraux : « C'est tout juste si on ne m'a pas accusé de dictature. » Pour connaître l'opinion de la base, il ne dépend pas des structures syndicales intermédiaires, mais contacte « par téléphone un certain nombre de collègues »⁸⁶.

La plupart des études sur le syndicalisme enseignant font l'impasse sur la caractéristique de plusieurs syndicats de la FEN, notamment le SNES et le SNESup : leur influence sur la profession est seulement majoritaire, et non hégémonique. À l'intérieur même de la FEN, cette réalité heurte les schémas des autres syndicalistes, comme en témoigne cette altercation entre le secrétaire général de la FEN et celui du SNES en 1954 : Lavergne fait remarquer « que les pourcentages de grévistes les moins élevés provenaient du SNES », Bay réplique en précisant « que le SNES ne représente pas tout l'enseignement secondaire. Il se déclare certain que tous les syndiqués du SNES ont fait grève. Les défections proviennent des non-syndiqués, des établissements féminins ou des non-titulaires »⁸⁷.

Seule une majorité des professeurs du secondaire adhère au SNES⁸⁸. Le SNES obtient la majorité des voix, mais pas la totalité. Le contrôle de tous les sièges syndicaux au Conseil de l'enseignement du second degré par le SNES s'explique par le mode de scrutin. D'ailleurs, dans les commissions administratives paritaires nationales, le SNES occupe seulement 75 % des sièges en 1952⁸⁹. Les syndicats majoritaires se voient donc contraints d'accepter le principe de la concurrence, notamment de la part du SGEN et du SNALC (syndicat conservateur, issu de la minorité qui a refusé de rejoindre le SNES à la Libération), qui imposent des actions communes. Le SNES doit en négocier les modalités, certes en position de force.

85. 1 BB 10, bulletin n° 26, 25 juillet 1948.

86. 2 BB 40, courrier des SN sur la grève du 30 mai 1958, E. P. Duharcourt.

87. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 avril 1954.

88. Dans les Alpes-Maritimes, le SNES revendique un taux d'adhésion de 53 % (194 professeurs sur 364). 1 BB 13, lettre de Flamin à Lavergne, 1^{er} décembre 1949.

89. Vingt-sept sièges sur trente-six. DALANÇON Alain, *Histoire du SNES, op. cit.*, p. 248.

La profession des enseignants du secondaire ne se confond donc pas à son syndicat, même si le SNES reste son expression la plus complète. Le bouleversement de la profession est nettement plus conséquent que pour les instituteurs : sur 67 000 professeurs en fonction en 1965-1966, près de 50 000 exercent depuis moins de quinze ans. La massification a pour conséquence un changement d'échelle, Antoine Prost note qu'au milieu du 20^e siècle, « les lycées comptaient quelques dizaines de professeurs, qui se connaissaient tous et chaque rentrée n'apportait que quelques nouveaux, facilement intégrés. » Cet « univers limité et stable » disparaît, « l'afflux de nouveaux maîtres brouille ces données traditionnelles ; avec cent ou deux cents professeurs, les lycées sont devenus des usines, où l'on ne connaît que ses collègues les plus proches par la classe ou par la discipline. »⁹⁰ Cela facilite l'activité des syndicats minoritaires.

Des associations particulières bloquent également tout monopole, comme la Société des Agrégés ou les associations de disciplines (par exemple la puissante Franco-Ancienne, regroupant les professeurs de lettres classiques et de latin). La règle de conduite de la direction du SNES dans ses rapports avec elles se caractérise par la souplesse. Le syndicat travaille en étroite collaboration avec la Société des Agrégés et la Franco-Ancienne. L'interconnexion s'opère au niveau des directions, puisque les principaux animateurs des sociétés importantes siègent également dans les instances du SNES⁹¹. Par exemple, un responsable du SNES, Maurice Lacroix, dirige en 1957 la Franco-Ancienne, et appartient également au bureau de la Société des agrégés. Senécat, membre de la commission administrative du SNES, préside la Société des Agrégés. Le rédacteur en chef de son bulletin, *L'Agrégation*, M. Marchais, occupera la fonction de secrétaire pédagogique du SNES. Le SNES détient la majorité au bureau. Cette situation provoque le mécontentement des dirigeants du SNI, appuyés par Lavergne. Forestier « se prononce contre la double affiliation », en soulignant que les militants cités « ont deux actions qui ne concordent pas », créant un climat de « suspicion » dans la FEN. Les dirigeants du SNES répliquent en insistant sur la fragilité du syndicat, Jeanne Borgey « craint que les agrégés ne désertent le SNES. »⁹²

Le même dilemme se pose à propos des certifiés, dont le SNES évite la création d'une société. La tentation existe dans cette catégorie d'imiter les agrégés, mais le morcellement des situations représente un obstacle, et plusieurs groupes se constituent, selon les statuts des personnels (détenteurs du concours, du doctorat...). L'hostilité du SNES s'explique par la volonté d'éviter une concurrence nouvelle, car « c'est encore dans le syndicat que les

90. PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France*, op. cit., p. 452-453.

91. VERNEUIL Yves, *Les agrégés*. op. cit.

92. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 1^{er} avril 1957.

certifiés défendront le mieux leurs intérêts.»⁹³ Le SNES apprend donc «avec surprise et regret l'annonce de la fondation d'une association de Certifiés.». Prudent et éclectique, il autorise toutefois ses promoteurs à la présenter dans les colonnes de *L'Université syndicaliste* en tribune libre⁹⁴...

Un dernier exemple démontre que le SNES s'accommode de l'existence d'associations parasyndicales, plus qu'il ne l'approuve sur le fond. Il dénonce solennellement une «nouvelle cause de division»: la volonté de «constituer une Fédération permanente des sociétés de spécialistes qui aurait pour but non avoué, mais effectif de se substituer au syndicat pour définir les positions du personnel enseignant devant les divers problèmes pédagogiques.» Ces sociétés représentent les différentes matières enseignées et travaillent en collaboration avec les élus du SNES, leur union supprimerait le rôle de synthèse des intérêts particuliers imparti jusqu'alors au syndicat⁹⁵. Aussi, le SNES maintient-il un équilibre précaire, par une tolérance envers les associations les plus importantes et par une lutte contre toute nouvelle création.

Les rapports entre structures et influence syndicale : une typologie

Après avoir étudié le rapport des syndicats à la profession et la structuration de leurs appareils, une typologie permet de croiser ces deux aspects, établissant un rapport dialectique entre la profession et l'appareil syndical. Ces ordres de phénomène sont habituellement séparés, sans entrevoir l'incidence des traditions du milieu syndiqué sur les structures de l'organisation, et en retour de l'action du syndicat sur les caractéristiques du milieu.

Le type A concerne le SNI : à un milieu professionnel uni, peu différencié correspond un syndicat hégémonique, dont l'action homogénéisante et la structure unique renforcent en retour l'unité du corps. En diffusant la représentation d'un milieu instituteur unifié, le SNI conforte la cohésion du corps qui assure son hégémonie. Il se bat dès les années 1930 pour limiter son hétérogénéité, en bornant le pouvoir des directeurs, malgré l'opposition du groupement de ces derniers. Le SNI refuse de reconnaître la spécificité des maîtres de cours complémentaire. Il n'aurait peut-être pas mené ces luttes dans une situation syndicale concurrentielle. Le volontarisme de la direction du SNI, fruit de son idéologie, influe le milieu représenté. Malgré la puissance du type A, il repose sur un équilibre instable, car le grand pouvoir accordé à l'appareil national du SNI, éloigné de fait de la vie quotidienne des instituteurs de base, augmente ses responsabilités. Cet équilibre chancelle dès les années 1960, avec la concurrence du Syndicat national des collèves et du SGEN-CFTC, sans oublier les luttes de tendance.

93. *US*, n° 55, 21 novembre 1949.

94. *US*, n° 58, 15 février 1950.

95. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

La majorité des micro-syndicats correspond à ce type. À l'instar du Syndicat national des inspecteurs de l'éducation nationale, ils correspondent à une profession précise et aux effectifs restreints, à laquelle ils donnent une visibilité et lui permettent de s'affirmer dans le champ éducatif. Le syndicat adopte naturellement une structure unique (par défaut de divisions fortes de la profession syndiquée). Son action sur le milieu reste limitée, aucune bureaucratie ne pouvant se substituer aux réseaux d'interconnaissance. Des syndicats correspondent imparfaitement au type A, comme ceux des enseignants d'EPS, le SNEP et le SNEEPS⁹⁶ : hégémoniques dans leur milieu, ils ne reconnaissent quasiment pas de catégories internes. Cependant, la différence de statut entre les maîtres d'éducation physique et les professeurs, titulaires d'un certificat d'enseignement, qui exercent le même métier, n'est pas annihilée par l'action syndicale, puisque le SNEEPS et le SNEP les syndiquent respectivement. À ce titre, ils sont moins unifiants que les syndicats du type B et peuvent être assimilés aux anciens syndicats de catégorie, rassemblés dans le SNES.

Le type B, du SNES, correspond à un milieu professionnel pluriel, qui se dote d'un syndicat majoritaire, ayant moins de prise sur le milieu et passant par des médiations (associations de disciplines et de statuts). Son action entérine en retour les divisions du milieu, tout comme sa structure interne pluraliste, par catégorie. Le SNES tente modérément d'obtenir la fusion des différents statuts de professeurs, et sa direction est amenée régulièrement à arbitrer des conflits entre catégories, tentées de s'ériger en syndicats particularistes. La concurrence des syndicats minoritaires (SNALC et SGEN-CFTC) le dissuade de heurter de front les intérêts et représentations de sa base. Cette fragmentation relative du paysage syndical correspond à un univers moins stable et plus clivé.

Bien que représentant des enseignants du second degré, le SNET ne relève pas du type B, car il exerce une influence hégémonique sur un milieu pluriel. La différence avec le SNES s'explique par l'histoire et le caractère périphérique de l'enseignement technique, qui pousse la profession à rester unie pour le défendre. Le SNET fonctionne avec des catégories internes, mais l'esprit de corps surpasse les divisions statutaires, même inscrites dans les structures syndicales. Le SNET incarne un troisième type (C), au caractère moins fonctionnel. Alors que dans les deux catégories précédentes, le rapport de la profession aux syndicats et leur structuration se combinent harmonieusement, créant un cercle vertueux, dans ce type les deux données se superposent simplement. Son existence démontre l'importance des traditions et de la contingence historique dans la mise en place des structures. Leur construction ne suit pas un schéma théorique, mais dépend de l'intervention des acteurs.

96. ATTALI Michaël, *Le syndicalisme des enseignants d'éducation physique, 1945-1981*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Ces cultures syndicales opposées cohabitent dans la FEN. Les auteurs de *La forteresse enseignante* analysent les conditions du compromis fédéral :

« L'organisation par degré d'enseignement cristallise les différences, mais elle les neutralise aussi : l'action revendicative, en particulier sur les grilles indiciaires, est menée séparément de telle sorte que les pouvoirs publics apparaissent comme les responsables extérieurs des inégalités et des injustices. Le bloc se ressoude quand il s'agit d'affirmer la capacité du groupe à mettre au service de la nation une école de qualité. »⁹⁷

La majorité autonome

L'identité autonome

Le courant autonome bénéficie d'un net privilège par rapport à ses adversaires : le travail effectué. La prime au sortant constitue un phénomène universel, celui-ci doit moins justifier sa présence dans les postes de direction. Le secrétaire réformiste de la section SNI du Puy-de-Dôme joue sur ce ressort en distinguant ceux qui « peuvent évoquer le travail effectivement accompli, de ceux qui ne peuvent exprimer que des promesses, des espérances et des intentions. »⁹⁸ La crédibilité des minoritaires en pâtit d'autant plus que l'homogénéité des exécutifs les écarte des responsabilités. Les majoritaires développent à foison le registre du pragmatisme, cantonnant les minoritaires dans celui de la critique stérile.

Le courant autonome se pose en garant du modèle FEN dans toutes ses implications, statuts compris. Petit à petit, les points forts de la doctrine autonome (droit de tendance, attente de la réunification confédérale...) deviennent le bien commun de tous les syndiqués, accentuant la confusion entre la majorité et l'ensemble du syndicat. Par la doctrine de l'homogénéité, le courant autonome dénie aux autres courants la possibilité de représenter la direction.

La définition de l'autonomie reste très floue et ne permet guère de distinguer les autonomes des autres syndicalistes enseignants. Les majoritaires ne se présentent ni comme des réformistes, ni comme des militants appartenant à la mouvance socialiste, bien que personne ne s'y trompe. À partir de 1948, ils se regroupent sous le vocable « autonome », sans préciser son sens, ce qui laisse place à des interprétations divergentes. L'autonomie peut se résumer au refus de la scission, au souci de réconcilier FO-CGT et CGT. Un militant du Puy-de-Dôme écrit : soutenir que l'autonomie « *peut s'affirmer, avec un caractère définitif, serait défier l'histoire* »⁹⁹. Une telle version de l'autonomie est suffisamment inclusive pour accueillir tous les membres de la FEN autonome, sans distinction.

97. AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante, la FEN, op. cit.*, p. 57.

98. Lauvergnat. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 45, janvier-février 1951.

99. Lauvergnat. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

Ce n'est pas le but de ses promoteurs, qui souhaitent rassembler largement les sensibilités militantes, à l'exception du courant unitaire. Celui-ci constate l'exclusive dont il fait l'objet et proclame que «le mot autonomie n'a plus pour certains le même sens en 1949 qu'en 1948», car «l'autonomie est devenue dans bien des cas une machine de guerre contre les cégétistes et par suite un moyen de division.»¹⁰⁰ Plus tard, avec sa stratégie conciliante de motion Bouches-du-Rhône, il revendique lui aussi l'utilisation du terme. Il dénonce parmi «les mystifications», l'emploi «impropre et abusif du qualificatif "autonome" dans la présentation des motions», puisque «les membres de la Fédération sont tous et au même titre, "autonomes"»¹⁰¹. En effet, considérer que l'autonomie est simultanément un choix de l'ensemble de la FEN et la caractéristique distinctive d'un seul de ses courants aboutit à créer une catégorie particulière de syndiqués : les non-autonomes membres de la FEN autonome.

Les majoritaires rejettent ces tentatives et considèrent le terme «autonome» comme une marque déposée. Le secrétaire général du SNES, Bay, signe à ce sujet une déclaration en 1950 : «Pour éviter toute confusion», il précise que sont «considérés comme autonomes, tous ceux qui se rallient aux positions de la majorité du bureau sortant, telles qu'elles sont exposées dans la motion d'orientation.»¹⁰² Si le souci de s'approprier l'idée d'autonomie apparaît clairement, pour éviter toute concurrence déloyale, aucune précision n'est apportée sur son contenu.

L'explication de cette imprécision tient peut-être aux contradictions auxquelles le courant autonome est confronté, notamment entre dirigeants des divers syndicats nationaux. Les heurts déjà évoqués entre dirigeants du SNI, du SNES et du SNET témoignent d'un manque de confiance au sein du courant. Les désaccords entre autonomes franchissent souvent le seuil des réunions du bureau fédéral. Les syndiqués en sont informés à plusieurs reprises, d'abord en novembre 1952 avec le conflit SNES/FEN, matérialisé par des réserves de Bay à la motion d'orientation autonome. Lavergne insiste sur l'implication des dirigeants du SNES dans le fonctionnement normal de la FEN : «Je regrette que nous n'ayons pas eu connaissance, au bureau fédéral, dont fait partie notre camarade Bay, des raisons de son opposition manifestée pourtant dès le 5 octobre.»¹⁰³ En 1955, Bay s'abstient sur le rapport d'activité de Lavergne «qui pêche par omission» et déclare «qu'il mènera campagne pour qu'il y ait le maximum d'abstentionnistes au sein du SNES»¹⁰⁴. Mais il n'est pas suivi

100. *US*, n° 50, 25 février 1949.

101. Motion Bouches-du-Rhône. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

102. *US*, n° 60, 8 mai 1950.

103. Éditorial. *EP*, n° 2, novembre 1952.

104. Lauré du SNET ne le rejoint pas, Hombourger vote également le rapport d'activité. Bien

par la majorité du courant autonome du SNES, qui semble plus divisé que son homologue du SNI.

Ces conflits révèlent des différences de cultures syndicales et professionnelles. Les autonomes du SNES souffrent de l'hégémonie du SNI, et certains adhérents leurs reprochent de trop céder aux instituteurs, par solidarité de tendance. Cependant, «les autonomes du SNES étaient qualifiés par les gens du SNI de corporatistes», parce «qu'il y avait moins de coloration politique» dans leur action¹⁰⁵. En l'absence de structure forte du courant autonome, la formulation d'un consensus s'avère délicate.

Un phénomène d'ordre général se vérifie pleinement dans le cas de la FEN : «la structure informelle est généralement choisie par les tendances majoritaires», car elles peuplent «toutes les instances» de leurs «militants qui gouvernent seuls l'organisation. Les deux équipes de direction sont les mêmes, l'appareil de la tendance se confond avec celui du parti ou du syndicat.» Dans cette configuration, la tendance majoritaire dispose «de la presque totalité de la puissance organisationnelle et reçoit le flux d'informations le plus important»¹⁰⁶, ce qui lui sert à défendre ses intérêts propres. Elle contrôle les organes de presse et s'y exprime à loisir, confondant expression de ses opinions et illustration de la politique générale du syndicat. Les éditoriaux des journaux du SNI, du SNES ou de la FEN font office de tribune libre du secrétaire général, notamment dans les polémiques avec le courant unitaire.

Les autonomes revendiquent cette souplesse. Kreisler proclame que le courant autonome «n'est pas une tendance organisée», «le propre des autonomes étant de s'exprimer chacun pour son compte personnel.»¹⁰⁷ Même s'ils promeuvent le système des tendances, les autonomes ne forment donc qu'un courant. Ils ne tiennent pas de réunions régulières, à part à l'occasion des congrès, n'éditent aucun bulletin de liaison. Il faut attendre 1967 pour que des documents autonomes soient diffusés dans les sections SNES¹⁰⁸. Cependant, le rôle d'autres groupes est difficile à appréhender, telle la franc-maçonnerie, accusée par les unitaires de «méthodes de secte secrète»¹⁰⁹.

Cette situation confère un grand rôle aux directions syndicales, qui prennent les décisions concernant le courant autonome. Le bureau fédéral prépare le

que membre du SNES, il privilégie son activité de responsable des relations internationales. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 septembre 1955.

105. Entretien André Drubay.

106. POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, *op. cit.*, p. 177 et 414-415.

107. *US*, n° 51, 25 mars 1949 et *EP*, n° 7, avril-mai 1949.

108. Circulaire Unité et Action du 11 mai 1967. «Lettres internes de la liste B», *op. cit.*, p. 108-109.

109. Déclaration de Pinel. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

rapport d'activité ainsi que les motions autonomes. L'appareil fédéral est mobilisé pour la gestion du courant autonome. Le même schéma prévaut dans les syndicats nationaux. Le secrétaire général convoque les autonomes de la CA pour étudier les projets de motions¹¹⁰. Il écrit en 1962 aux majoritaires membres de la commission pédagogique pour accélérer la rédaction de la motion autonome¹¹¹. Il se comporte donc en chef de file des autonomes. Ces éléments pourraient simplement démontrer l'utilisation technique des moyens des appareils syndicaux au profit du courant autonome. Mais l'imbrication est plus profonde : les appareils syndicaux sont les états-majors des branches du courant autonome, les arbitrages ne relèvent pas de réunions spécifiques. Cependant, quand deux listes autonomes se présentent dans le SNEP, Lauré précise aux dissidents qu'il ne lui « appartient pas de prendre parti dans des questions qui intéressent d'abord les syndicats nationaux. »¹¹² En 1960, le bureau fédéral, par la plume de Lauré, convoque les « Autonomes ayant à la FEN ou dans [les] syndicats nationaux une responsabilité nationale. » Dans cette procédure et en l'absence de fichier préétabli, les secrétaires autonomes des syndicats nationaux sélectionnent les responsables invités à cette réunion, ce qui démontre une fois de plus l'absence de structuration du courant et son caractère de rassemblement de dirigeants¹¹³.

À quelle famille syndicale se rattache la FEN ?

Est-il évident que toutes les organisations baptisées syndicats, même affiliés à une confédération, emploient des méthodes syndicales ? La genèse du syndicalisme a lié son sort au mouvement ouvrier, mais ce phénomène peut caractériser des groupes sociaux différents, comme les classes moyennes. L'étude de la FEN relance donc le débat sur les critères d'appartenance d'une organisation au mouvement syndical. Elle ne ressort pas que d'une tradition syndicale. Comme dans les autres pays européens, le syndicalisme enseignant français apparaît au terme d'un lent processus de syndicalisation d'associations professionnelles. On peut définir l'association professionnelle par le rejet de toute dimension politique, la volonté de créer du lien social et la préférence pour le recours aux méthodes revendicatives des lobbys, en privilégiant l'intégration au système de pouvoir. Les microsindicats FEN représentant des professions dotées d'un statut important (proviseurs, inspecteurs...) utilisent exclusivement ces méthodes associatives, même s'ils s'intitulent syndicats depuis le milieu du 20^e siècle. Partisan d'une démarche compréhensive, nous

110. 2 BB 6, lettre de Lauré, 28 août 1959.

111. 2 BB 1, lettre de Lauré à Astre, Langlois, Fournier, Dhombres, Marchais, et M^{lle} Lordon, 17 octobre 1962.

112. 3 BB 82, lettre de Lauré à Lequime, 16 mars 1960.

113. 3 BB 78, lettre de Lauré aux secrétaires de syndicats, 8 novembre 1960.

attachons de l'importance au choix des organisations de la FEN de se baptiser syndicat, choix mûrement réfléchi, révélateur d'une inflexion dans leur parcours.

On estime souvent que « la FEN réalise dans l'autonomie la synthèse de l'amicalisme et du syndicalisme. C'est cela qui fait l'importance du choix de 1948, choix non seulement circonstanciel mais qui permet au syndicalisme enseignant de réaliser ses aspirations profondes. »¹¹⁴ Les cégétistes avaient d'ailleurs dénoncé « la dégénérescence du syndicalisme autonome vers un corporatisme étroit et une évolution vers l'amicalisme »¹¹⁵. Le syndicalisme enseignant affiche sa modération, Henri Aigueperse considère « que le sens des responsabilités doit être [...] la qualité dominante des militants »¹¹⁶. Un militant ÉÉ dénonce « les méthodes depuis toujours en honneur dans la maison » : « parlotés de couloir, vaines discussions dans les bureaux, appels au bon vouloir des partis et des parlementaires »¹¹⁷.

Faut-il attribuer cette modération à un choix idéologique, motivé par les caractéristiques du milieu ou à un penchant pour les méthodes associatives ? La frontière reste floue, d'autant que nous refusons l'idée d'un syndicalisme chimiquement pur, d'un modèle de référence issu du syndicalisme ouvrier le plus combatif, qui devrait être obligatoirement imité par les autres organisations. Plusieurs traditions parcourent le syndicalisme. Jean-Louis Robert a défini trois modèles syndicaux pertinents en Europe au début du siècle¹¹⁸. La FEN des années 1950 se rattache le plus au « modèle unioniste », par l'importance du taux de syndicalisation, le réseau d'œuvres et de services, l'attachement à la profession et la pratique de la négociation. Elle comporte également des éléments du modèle « centralisé-socialiste » par la centralisation importante de son action et par les relations entretenues avec le parti socialiste, proche du fonctionnement social-démocrate. Son caractère d'organisation quasi unique et son origine associative constituent la FEN en exception du mouvement syndical français.

Le courant unitaire : une version musclée du modèle FEN

Pouvons-nous répondre à l'interrogation émise sur la consistance de l'identité du courant unitaire ? Le courant subit une tension permanente entre le

114. SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation nationale choisit l'autonomie », *op. cit.*, p. 46-47.

115. Appel du congrès de Dijon de la FEN-CGT. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4^e trimestre 1949 (section du premier degré).

116. Éditorial. *ÉL*, n° 9, 27 novembre 1947.

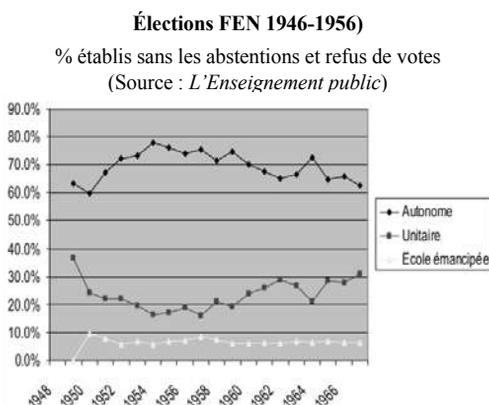
117. Sarda, *ÉÉ*, n° 11, 23 février 1947

118. Le troisième modèle est le modèle syndicaliste-révolutionnaire. ROBERT Jean-Louis, BOLL Friedhelm, PROST Antoine (dir.), *L'invention des syndicalismes. Le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du 19^e siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

modèle FEN et ses options spécifiques, incarnées un temps dans la FEN-CGT. Comme toute minorité, il oscille entre le besoin de se distinguer, d'affirmer sa singularité pour ne pas se dissoudre et celui de montrer son attachement aux valeurs communes qui fondent la vie de l'organisation à laquelle il appartient. Cette tension aboutit dans de nombreux domaines à un point d'équilibre¹¹⁹.

L'originalité du courant se manifeste à travers deux éléments irréductibles : l'attraction du syndicalisme pratiqué par la CGT et une matrice communiste. Si la présence des communistes ne résume pas l'identité du courant unitaire, elle y participe profondément, dans la mesure où ils disposent d'une théorie et d'une pratique spécifiques du syndicalisme, qu'ils confrontent à un milieu enseignant réticent et à des partenaires non communistes de plus en plus exigeants.

L'influence électorale du courant



L'influence électorale du courant subit de nombreuses évolutions entre 1944 et 1965. Le pourcentage des listes unitaires dans la FEN baisse de 36,6 % en 1948 à 24,3 % en 1949, 19,7 % en 1952 et même 16,4 % en 1953. Puis, la tendance est au redressement : 21 % des voix en 1957, 23,8 % en 1959, 25,9 en 1960, 28,9 en 1961¹²⁰. L'abandon de la FEN-CGT résulte donc de son déclin électoral, et le courant unitaire, délesté de cette hypothèque, peut enfin démontrer que son influence dépasse le sixième des effectifs de la FEN.

L'analyse met en lumière un second phénomène : certains résultats du courant présentent un caractère exceptionnellement faible, à cause d'initiatives

119. FRAJERMAN Laurent, « L'identité du courant « unitaire » de la Fédération de l'Éducation nationale entre 1944 et 1967 : copie conforme ou contre-modèle ? », *Le Mouvement social*, n° 223, 2008/2, p. 55-68.

120. Pourcentages établis en écartant les abstentions et les refus de vote. CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, op. cit., p. 139-140.

malheureuses. Les unitaires tentent épisodiquement de bouleverser le carcan du système des tendances, en proposant de ne pas déposer de motion et de participer à celle de la majorité, qui décline ces offres. À chaque fois le score chute (- 3,4 points en 1953 ; - 2,8 points en 1956 ; et jusqu'à - 5,7 points en 1963), pour remonter spectaculairement l'année suivante (+ 0,8 point en 1954¹²¹ ; + 4,9 points en 1957 ; + 7,4 points en 1964). L'augmentation des refus de vote et abstentions s'inscrit dans ce scénario (de 4,5 % à 7,9 % en 1953 ; de 2,8 % à 4,3 % en 1956 ; l'année 1963 constitue le seul contre-exemple avec 4,2 % contre 5,7 % en 1962). Dépités par l'attitude des majoritaires, désorientés par l'impasse dans laquelle leur direction les mène, certains militants unitaires se réfugient alors dans l'abstention. L'année 1953 voit même les votes unitaires comptabilisés comme des « abstentions Guilbert », ce qui crée une confusion avec les abstentions tout court. Les mandats du SNESup habituellement dirigés vers la motion unitaire vont à l'abstention, de plus dans de nombreuses sections départementales, les unitaires perdent des voix¹²². En 1956, le combat commun pour l'élection d'une majorité laïque à l'Assemblée nationale conforte les unitaires dans leur volonté de renouveler l'expérience. La moitié des mandats du courant dans le SNI se porte en abstention au congrès fédéral. Cette année représente le plus mauvais pourcentage du courant : 16,1 % seulement. Une dernière démarche, en 1963, a un impact catastrophique : les unitaires du SNI votent pour la majorité, sans obtenir de concessions de sa part¹²³.

Ces résultats démontrent l'inefficacité de ces tentatives, qui entament la cohésion des unitaires, et non celle de la majorité. La dénonciation des tendances ne passionne pas les enseignants : si les désaccords sont si peu importants qu'ils ne justifient pas des motions séparées, comment ne pas y voir un hommage involontaire rendu par les unitaires à la direction de la FEN... Paradoxalement, ces années, qui constituent autant de soubresauts, ne contraignent nullement l'évolution de fond.

Une analyse plus détaillée, par syndicat et par section départementale, révèle de nombreuses disparités. L'activité des militants s'avère déterminante à l'échelle départementale et pour les petits syndicats. Ainsi, la section de la Somme apparaît d'abord comme un bastion majoritaire : en 1951, le conseil syndical du SNI donne seize mandats à la liste Aigueperse, trois à la liste Clauzet (CGT) et 1 à la liste Issartel (ÉÉ)¹²⁴. Puis, un unitaire entre dans l'équipe dirigeante de la section et très vite, les deux courants se situent au

121. La remontée moins importante constatée en 1954 s'explique par l'effet désastreux de la décision du bureau politique du PCF (la fin de la double affiliation), qui prouve l'ingérence de ce parti dans les affaires syndicales.

122. En Gironde, ils passent de seize mandats à 0. *EP*, n° 3, décembre 1952 et 1953.

123. *EP*, n° 3, décembre 1963.

124. SNI, *Bulletin de la section de la Somme*, n° 30, janvier 1952.

coude à coude. En 1955, la section FEN attribue trente mandats à la liste Bouches-du-Rhône contre dix-neuf à la majorité. En 1959, la majorité recueille trente mandats contre vingt-sept aux unitaires.

La liste B du SNES progresse continûment à partir de 1950. Elle passe de 23,9 % à 28,8 % en 1953, puis dépasse en 1960 le seuil des 30 % (33 %) et atteint 40 % en 1964. Elle baisse seulement en 1952 (25,7 %, -2,1 points), qui représente paradoxalement une année d'ouverture de la liste, codirigée par le non cégétiste Tessier avec Louis Guilbert¹²⁵. En 1955, le courant ne dirige que les petites catégories des MI-SE, des surveillants généraux, des élèves des ENS¹²⁶. Ces résultats le cantonnent en dehors des principales responsabilités actives, malgré son influence générale.

En 1954, aucun syndicat national ne confie une majorité de ses mandats au courant, qui ne détient la majorité absolue que dans deux sections : les Bouches-du-Rhône et les Côtes-du-Nord, et une majorité relative dans trois : l'Ardèche, la Haute-Garonne et la Vienne. En 1959 encore, le courant unitaire se contente de huit sections départementales¹²⁷. Cette implantation extrêmement fragile ne permet guère au courant de mettre en application ses principes. Globalement, on n'identifie pas de zones de forces du courant, qui évolueraient différemment du reste du syndicalisme enseignant. À la fin des années 1950, le courant vit une progression générale, que ne bloque pas son faible contrôle des leviers du pouvoir syndical. Cela montre qu'un nouveau cycle s'ouvre dans lequel les unitaires retirent le fruit de leur insertion critique dans le modèle FEN.

Trois sensibilités complémentaires

Le phénomène des générations constitue une clé interprétative importante. Trois générations émergent de notre analyse, que trois événements dateurs¹²⁸ – la résistance, la guerre froide et la guerre d'Algérie – marquent dans leurs conceptions respectives. De surcroît, une génération antérieure joue un rôle d'encadrement, malgré sa faible importance quantitative : les militants formés dans la période mouvementée de l'entre-deux-guerres (Delanoue, Fournial, Bonin, Guilbert), disposent d'une grande expérience. Ils ont milité dans un syndicat minoritaire, la Fédération unitaire de l'enseignement, ont connu la réunification syndicale, les conflits fondateurs avec les syndicalistes-révolutionnaires de l'École émancipée...

125. Compte-rendu du congrès du S3 du SNES de Paris. *BFI*, n° 4, février 1951.

126. Le SNES compte alors dix catégories. *US*, n° 134, 20 juin 1955.

127. Avec la majorité absolue dans les Hautes-Alpes, l'Ardèche, les Bouches-du-Rhône, la Corse, le Loir-et-Cher et la Marne, et la majorité relative dans les Côtes-du-Nord et le Jura. *EP*, n° 2, novembre 1959.

128. WINOCK Michel, « Les générations intellectuelles », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 22, avril-juin 1989, p. 18.

La Résistance produit des effets contradictoires en terme de génération communiste : « elle joue dans un sens conciliateur. À partir de 1943, l'auto-censure du programme maximum communiste a pour résultat que le discours nationaliste et unanimiste est désormais unique », mais à « l'inverse, la Résistance signifie une importante propension à la radicalisation par le biais d'une pratique inédite non anodine : la clandestinité et la lutte armée. » Incontestablement, certains jeunes unitaires éprouvent quelques difficultés à accepter leur statut minoritaire alors que tout semblait possible à la Libération. La guerre froide confère une autre sensibilité à la génération suivante : « son radicalisme qui renoue avec celui de la génération fondamentale et son nationalisme qui tente de prolonger l'élan des années fastes du Front populaire, de la Résistance et de la Libération. »¹²⁹ Un militant comme Maurice Loi correspond à cette description. La FEN-CGT constitue un exutoire à la volonté d'action de cette génération et à son rejet de la modération du milieu enseignant. Elle forge une culture militante brutalement remise en cause à partir de 1953.

Enfin une dernière génération émerge à l'occasion d'une situation nouvelle, qui imprime sa marque principalement dans l'enseignement secondaire : celle de la guerre d'Algérie et de l'explosion scolaire. La décolonisation guide l'éveil politique de cette génération, formée notamment dans les rangs de l'UNEF, qui aurait pu en partie gonfler les rangs autonomes, si la direction de la FEN avait manifesté la même audace qu'en 1948. Cette génération de la guerre d'Algérie n'a pas eu l'occasion d'adhérer à la CGT et vit donc une relation moins forte avec le syndicalisme confédéré. Le rapport à la CGT se transforme en idéal abstrait, même s'il persiste comme élément identitaire du courant. Malgré la transmission de la culture syndicale, pour un jeune enseignant du début des années 1960, l'essentiel réside-t-il vraiment dans la proximité de combat avec la classe ouvrière ?

L'une des principales sensibilités repérables dans le courant est constituée par les militants non-membres du PCF. Dans le SNI, la majorité des dirigeants syndicaux appartient au PCF¹³⁰. La place attribuée aux non-communistes reflète-elle leur importance réelle ? Daniel Renard indique que les unitaires s'efforçaient « toujours d'avoir un non-communiste dans les cinq » élus au BN¹³¹. Ceci semble logique, la liste représente une vitrine importante pour un courant qui souhaite attirer des suffrages variés. La composition de la liste fédérale montre également la forte proportion de militants communistes. Dans le cas de Jacqueline Marchand, Maurice Agulhon considère le fait d'afficher

129. BUTON Philippe, « Les générations communistes », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, *op. cit.*, p. 84-87.

130. Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

131. Entretien avec Daniel Renard.

«ostensiblement sa différence de non-communiste», comme un «usage» du PCF¹³².

En 1958, le bureau politique du PCF, qui examine l'activité communiste chez les instituteurs, décide de «présenter, si possible, aux prochaines élections du bureau du SNI, une liste commune avec les non-communistes qui permettrait de rassembler des instituteurs d'autres tendances.»¹³³ Non seulement les documents internes assimilent courant unitaire du SNI et instituteurs communistes, mais la présence de non-communistes est conçue comme un élargissement du courant. Cependant, une vision un peu différente s'exprime parmi les professeurs : Jean Petite estime que «dans le courant, quand on n'est pas communiste, il faut faire ses preuves, tandis que des communistes inconnus débarquent quelquefois et sont propulsés à certaines tâches»¹³⁴. Les communistes peuvent se voir dotés d'une légitimité aux yeux de leurs camarades en arrivant dans le syndicat, du fait d'une activité antérieure, contrairement aux militants accomplissant leurs premières armes dans le syndicat. La différence d'appréciation sur la place accordée aux non communistes s'explique par le fait que les communistes du SNI avaient besoin d'élargir le courant, tandis que ceux du SNES, disposant de partenaires nombreux et crédibles aux yeux des syndiqués, pouvaient privilégier leur propre influence dans un courant divisé. Notons toutefois que, pour défendre leur conception du syndicalisme dans leur lutte contre la majorité, ces militants non-communistes ont besoin de l'apport des communistes.

La présence d'André Drubay, non-communiste, en tête de la liste Unité & Action du SNES en 1967, semble bien avoir participé à son succès. Du coup, les autonomes raisonnent en termes de manipulation des non-communistes du courant. Or, toute manipulation nécessite une certaine part de désinformation du manipulé. Dans le cas qui nous intéresse, il serait plus judicieux d'évoquer une surinformation des non-communistes du risque d'utilisation politique du courant, par la grâce des polémiques incessantes à l'intérieur de la FEN. L'option alternative consiste à jeter la suspicion sur le réel éloignement du PCF de ces non communistes. Louis Astre évoque leur «duplicité», estime qu'ils «ne jouaient pas franc jeu» et déclare «préférer les militants [communistes] qui se battent bannière au vent»¹³⁵. Leur présence constitue un enjeu, puisqu'elle peut démontrer l'indépendance du courant.

La notion même de non-communiste mérite réflexion, car elle définit des militants syndicaux négativement, en référence à un parti auquel ils n'adhèrent pas, constituant en exception ce qui pourrait être une règle. Pour Jean Petite,

132. Interview de Maurice Agulhon, *op. cit.*, p. 42.

133. Archives PCF, bureau politique, 23 janvier 1958.

134. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

135. Entretien avec Louis Astre, 11 juin 2003.

elle « est toujours mal vécue ». Parlant au nom d'une équipe de militants relevant de ce cas de figure, il ajoute : « le fait de dire : je ne suis pas communiste, signifiait dire (sic) le communiste est un pestiféré, c'est un condamné », nous étions « coincés parce que nous ne voulions pas faire cette dénonciation, mais en même temps, pour les militants que nous étions, et dont certains avaient commencé leur militantisme dans la Résistance, nous voulions affirmer aussi que nous étions des citoyens syndicalistes militants, capables de penser par eux-mêmes et de n'être pas simplement des compagnons dits de route. »¹³⁶

Pour qualifier ces militants, Léo Figuères, responsable du travail communiste chez les enseignants, parle « d'alliés des communistes »¹³⁷. Relèvent-ils alors du phénomène des sympathisants communistes ? Ceux-ci lisent des journaux officiellement communistes ou proches (*Libération*, *Ce Soir*), adhèrent à des associations de la constellation communiste (CGT, l'Union des femmes françaises, Mouvement de la Paix), et partagent l'essentiel des analyses du parti. Cette catégorie existe dans le courant. Étienne Camy-Peyret entre au cabinet de Charles Fiterman, ministre communiste en 1981 et nous semble avoir toujours manifesté une certaine proximité avec le PCF.

Jeanne Lévy correspond à ce profil, à tel point qu'elle est invitée à une réunion de cellule communiste et présente le rapport d'introduction sur la décision du bureau politique de 1954 ! L'un des seuls désaccords dont elle se souvienne concerne la proposition d'installation d'un catafalque à l'intérieur de la Bourse du Travail à l'occasion de la mort de Staline. Elle adhère finalement au PCF en 1956¹³⁸. Son parcours peut s'expliquer par le besoin de cohérence sur le plan idéologique. À partir d'un certain degré de responsabilité, les militants syndicaux non communistes consacrent l'essentiel de leur temps libre et de leur réflexion au syndicalisme, or son action postule un certain nombre de référents politiques. Il paraît logique que les plus responsables cherchent à harmoniser l'ensemble de leurs positions, et donc à trouver un débouché politique à leur action syndicale. Dans ce cas, l'adhésion au PCF est postérieure à l'engagement syndical et couronne une évolution.

Cependant, beaucoup de figures non communistes ne cumulent que quelques éléments de la description des sympathisants. André Drubay, secrétaire départemental de l'Oise du Mouvement de la Paix et membre de son conseil national, est catégorique :

« Je n'étais pas proche du PC. D'ailleurs, mes rapports avec les gens du PC ont été facilités par le fait que j'étais pas récupérable. Ils savaient que j'étais

136. Intervention de Jean Petite dans le séminaire « histoire des tendances de la FEN », de l'Institut de recherche de la FSU, octobre 2001.

137. Interview de Léo Figuères par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

138. Entretien avec Jeanne Lévy le 10 février 1997.

différent [...], je ne suis pas en accord ni sur les bases théoriques du PC, ni sur un certain nombre de positions»¹³⁹.

Jean Petite occupe également la fonction de secrétaire départemental du Mouvement de la Paix du Nord. Après 1956, le mouvement connaît des tensions internes, avec d'Astier de la Vigerie, et il suit Claude Bourdet, neutraliste, partisan du mouvement antinucléaire. Il a certes participé à la Résistance, mais dans un réseau non affilié au Front national : Défense de la France. Aujourd'hui, il ne se considère pas comme un ancien compagnon de route du PCF¹⁴⁰. Pour Jean Gaydier, militant non communiste de la Marne, « la reconnaissance de l'influence du PC dans la classe ouvrière n'est pas la reconnaissance de son rôle dirigeant comme parti de la classe ouvrière ».¹⁴¹

D'autres militants semblent rétifs à tout classement : Sol, secrétaire général de la section SNI du Puy-de-Dôme, polémique depuis 1945 contre les unitaires, mais rejette l'autonomie au nom de la fidélité à ses idéaux¹⁴². Ce réformiste pousse alors les cégétistes du département, dont nombre d'instituteurs communistes, à la scission. Mais il garde son indépendance, rejette le rapport moral de Jacqueline Marchand pour le congrès de la FEN-CGT de 1949¹⁴³ et développe une argumentation particulière pour prôner le retour à la CGT :

« J'ai le sentiment qu'à la CGT, la Fédération de l'Éducation nationale pourrait être le moteur d'une minorité modératrice, qui contribuerait à redonner à notre centrale sa physionomie traditionnelle. »¹⁴⁴

Il est difficile d'établir la représentativité de ces personnalités fortes, leur influence dans le courant. D'une manière générale, nous estimons que beaucoup de syndicalistes non-communistes correspondent, dans la période étudiée, à un profil de sympathisant communiste, ou au moins d'électeur de ce parti, ce qui n'a jamais signifié un alignement complet et inconditionnel. Ne pas franchir le pas de l'adhésion constitue un acte significatif d'une volonté de conserver sa liberté d'action. Des nuances par syndicat et par période s'imposent : le courant du SNES connaît l'émergence dans les années 1950 d'une équipe de militants non communistes soucieux de s'imposer comme tels, ce qui n'est pas le cas du SNI.

Dès la fin des années 1930, certains membres de l'aile gauche de la social-démocratie participent à la construction du courant unitaire. Cette tradition se

139. Entretien André Drubay.

140. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

141. Intervention de Jean Gaydier dans le séminaire « histoire des tendances de la FEN », de l'Institut de recherche de la FSU, octobre 2001.

142. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 31, février 1948.

143. Assemblée générale du 30 juin 1949, *Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n° 4, 4^e trimestre 1949 (section du premier degré).

144. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

perpétue à des degrés divers durant notre période. En 1948, parmi les partisans de la CGT, figurent les militants de la petite tendance Bataille socialiste, en passe d'être exclus de la SFIO¹⁴⁵. Cependant, ce groupe reste restreint. Il faut attendre la fin des années 1950 et l'émergence d'une force politique à la gauche de la SFIO pour que le courant en bénéficie en partie. Le PSU mobilise cette sensibilité social-démocrate de gauche. Or, plusieurs dirigeants unitaires du SNES en sont membres, comme Pierre Antonini et Huguette Bouchardeau, secrétaire de la section académique de Lyon, future secrétaire générale du PSU. André Drubay lui-même précise qu'il était « qualifié de sympathisant du PSU », sans démentir outre mesure : « ça pouvait peut-être m'être attribué avant Rocard ». Il déclare voter en règle générale pour le parti qui « apparaît le plus susceptible d'incarner l'union de la gauche, en tout cas d'être le porte-parole de l'union de la gauche »¹⁴⁶. Cependant, de multiples courants traversent le PSU, qui bénéficie de l'aide de Denis Forestier et auquel appartient également un adversaire des unitaires, Paul Ruff, secrétaire du SERP FEN et ancien leader de la tendance FO dans la FEN.

Le membre le plus caractéristique du PSU est Jean Petite, qui ne militait pas politiquement au début des années 1960. En 1967, il se présente aux élections législatives pour le PSU, ce qui crée des difficultés dans la section FEN avec Louis Mexandeau, membre du courant et militant SFIO¹⁴⁷. Dès cette période, en effet, la présence de militants socialistes devient conséquente dans le courant unitaire : parmi les secrétaires départementaux Unité et Action, « il y avait beaucoup de socialistes »¹⁴⁸. Le changement de majorité de 1967 peut donc difficilement être interprété simplement comme une victoire des communistes sur les socialistes.

Enfin, les chrétiens progressistes représentent l'une des composantes du courant unitaire, dont le moindre laïcisme leur convenait, d'autant qu'on les classe habituellement parmi les compagnons de route du PCF¹⁴⁹. André Drubay a d'abord été un sympathisant de la Jeune République, parti catholique de gauche créé par Marc Sangnier. Il se définit comme « disciple du Christ », et écrit dans *La Quinzaine*, organe des chrétiens progressistes, condamné par la hiérarchie catholique, comme les prêtres-ouvriers, avec lesquels Drubay entretient de bons rapports¹⁵⁰. Il déclare cependant que ses convictions syndicales et religieuses n'ont pas de relation directe. Jean Petite se définit également

145. Fondé par Jean Zyromski, qui a rejoint le PCF en 1945, ce groupe est alors animé par Élie Bloncourt, ancien résistant et député de l'Aisne. DALANÇON Alain, « Et la FEN devint autonome », *Points de repères*, n° 23, février 2000.

146. Entretien avec André Drubay.

147. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

148. Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

149. ORY Pascal - SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France*, op. cit., p. 165.

150. Entretien avec André Drubay, le 18 décembre 1996.

comme chrétien et précise qu'il «se sentait à l'aise dans la lutte laïque», il a «fait sa bonne action pour la pétition Debré»¹⁵¹. Paradoxalement, André Drubay entretenait d'excellents rapports avec Jacqueline Marchand, secrétaire générale non communiste de la FEN-CGT, qui occupe des responsabilités importantes à l'Union rationaliste, organisation libre-penseuse.

Les conflits internes au courant

La confrontation de professions et de conceptions militantes diverses provoque de nombreux conflits, dont témoigne la fréquente dispersion des votes du courant. La FEN-CGT est contrainte par son existence même de syndicat séparé de prendre des positions précises. Jean Gaydier y signale une «grande tension» en son sein «entre sectarisme et opportunisme.» Sa section départementale, la Marne, soutient «l'orientation opportuniste», et appuie Paul Delanoue¹⁵². À la fin des années 1950, André Drubay distingue à l'intérieur de la liste B du SNES «un bloc jeunes», «le bloc Loi mais il s'est effrité». Ce pluralisme tourne à la cacophonie :

«En 1963 et en 1964, je me suis retrouvé pour le rapport d'activité avec des gens dans la liste qui annonçaient à l'avance : nous sommes plutôt pour, nous sommes plutôt contre, l'abstention. [...] j'étais quand même chargé de faire la déclaration commune au nom de tous !»¹⁵³

Quelques épisodes marquent la limite que les communistes apprennent peu à peu à ne pas dépasser. Le contexte des années 1950 correspond au sommet du stalinisme à la française. Il conduit sa direction à une série de ruptures spectaculaires, notamment avec le mouvement Freinet (l'Institut coopératif de l'école moderne, ICEM) accusé de «pédagogisme». Instituteur communiste, Célestin Freinet occupe une place marginale dans la politique scolaire du PCF, déterminée dès les années 1930 par Georges Cogniot, ancien élève de l'École normale Supérieure¹⁵⁴. Les prémices de la rupture se manifestent en 1943, avec une campagne hostile du PCF, à laquelle participera Paul Delanoue. Une polémique s'enclenche dans *la Nouvelle Critique* à partir d'avril 1951 et des communistes relaient ces critiques au congrès de l'ICEM de 1953¹⁵⁵. Cette rupture affaiblit le rayonnement pédagogique du PCF, mais ses conséquences pour le courant unitaire restent difficiles à appréhender. S'il lui donne peu d'écho, l'École émancipée en profite pour s'implanter dans l'ICEM.

151. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

152. Intervention de Jean Gaydier dans le séminaire «histoire des tendances de la FEN», de l'Institut de recherche de la FSU, octobre 2001.

153. Entretien avec André Drubay.

154. PENNETIER Claude, PUDAL Bernard, «La certification scolaire communiste dans les années trente», *Politix*, n° 35, 1996, p. 86-87.

155. Il s'agit d'une revue communiste. BARRÉ Michel, *Célestin Freinet, un éducateur pour notre temps*, op. cit., p. 115, 117, 120, 123.

La question du titisme donne lieu aux débordements les plus spectaculaires. Les adversaires du courant, et notamment les militants de l'École émancipée, développent des relations amicales avec le régime yougoslave. Ainsi, la section de l'Hérault organise un voyage de normaliens dans ce pays. La réaction des jeunes FEN-CGT, publiée dans le journal national de la fédération, est vive : « Ne pars pas, tu servirais le fascisme, tu servirais les ennemis de la paix. » Les dirigeants de l'ÉÉ sont décrits de la sorte : « Valière, l'agent titiste payé par Delbos ; Burguière, du PCI, ce groupuscule qui fut à la solde de Hitler. » La conclusion affirme : « Tu n'iras pas en Yougoslavie. Tu n'es pas à vendre. Tu as choisi le métier d'instituteur, pas celui de flic. »¹⁵⁶

Les militants unitaires tentent d'éviter ce débat, l'un d'eux suggère en 1949 à Delanoue de « mépriser » les « attaques » de Valière¹⁵⁷. Ils semblent pourtant incapables de résister à ce qu'ils nomment eux-mêmes la « diversion titiste ». Au congrès du SNI de 1950, ils quittent la salle en signe de protestation quand la parole est donnée au délégué « du régime policier de Tito »¹⁵⁸. Cette réaction vigoureuse des unitaires ne fait pas l'unanimité, comme en convient aujourd'hui Robert Ducol, qui dirigeait les protestataires : « Ce fut un geste politiquement dangereux, car beaucoup de cégétistes non communistes ne nous suivirent pas. »¹⁵⁹ Les unitaires adoptent alors une attitude plus souple.

Comment le courant définit-il son syndicalisme ?

Pour appréhender la manière dont le courant définit son syndicalisme, on peut s'intéresser à l'évolution de sa dénomination. Cas emblématique, dans la section de la Seine du SNI, il adopte une stratégie de changement systématique de l'étiquette de ces listes. En 1945 et 1948, ils se présentent sous le nom : « Pour une section syndicale active, puissante et démocratique ». Les unitaires insistent ensuite sur l'unité, en 1949 : « Par l'unité et l'action » et en 1952 : « Vers l'unité syndicale ». Ils adoptent l'année suivante un énoncé encore plus, neutre : « Cent sept syndiqués présentent vingt-cinq candidats ». À partir de 1955, une nouvelle notion apparaît : « Liste pour l'efficacité et l'unité du SNI », traduite en 1958 et 1960 par : « La plus grande cohésion pour la plus grande efficacité syndicale ». En 1962, ils mettent l'accent sur les enjeux éducatifs : « Une action puissante et unie... pour une école démocratique ». En 1964 et 1966, ils choisissent un libellé strictement revendicatif : « Liste pour une revalorisation de la fonction enseignante ».¹⁶⁰ Dans cet exemple, les unitaires déploient l'ensemble de leur panoplie : l'unité, injonction forte

156. ASU, n° 15, juin-juillet 1950.

157. Lettre de Bruillard à Delanoue, le 29 mai 1949, archives FERC-CGT, carton n° 2.

158. Ducol. *BFI*, n° spécial, octobre 1950.

159. Interview de Robert Ducol, *op. cit.*, p. 45.

160. HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI », *op. cit.*, p. 255-256.

de la base, pour ne pas compromettre l'efficacité du syndicat; la priorité aux aspects revendicatifs sur les débats d'orientation, et enfin le vocable « action », récurrent dans les listes unitaires, car il symbolise la différence ressentie avec les conceptions majoritaires¹⁶¹.

Au plan national, les unitaires acceptent après la scission d'être présentés comme les cégétistes, et constituent parallèlement une tendance dans le SNI, qui porte déjà le nom d'Unité et Action¹⁶². En 1951, le dirigeant de cette tendance délivre une consigne claire dans le bulletin intérieur de la FEN-CGT pour la préparation du congrès du SNI : « Il serait faux » de « présenter étroitement » les listes « en tant que “cégétistes” [...] Adressons-nous à nos camarades sous l'étiquette “Unité et Action” »¹⁶³. On retrouve les répercussions de cette consigne à tous les échelons¹⁶⁴ et dans d'autres syndicats, tel le SNET. La majorité, qui profite de la captation du terme autonome, n'entend pas laisser ses adversaires se délester de leur nom. Dans le SNET, elle affirme « que c'est faire injure à nos syndiqués que croire et dire que des titres maintenant traditionnels ne signifient rien pour eux » et ironise sur le choix des « cégétistes » de s'appeler « Unité et Action » : « ils ont tenu à [...] définir cette tendance, dont seul le titre est nouveau chez nous »¹⁶⁵.

Dans le même dessein, elle leur affuble ensuite le terme d'ex-cégétiste, manière de nier l'évolution du courant dans le sens de l'acceptation du choix de 1948. La fortune de ce terme s'explique par l'incapacité des unitaires à produire une appellation concurrente unifiée. Maurice Loi, dirigeant unitaire du SNES, perd même le souvenir du nom précis de son courant au début des années 1960¹⁶⁶. Le compte-rendu du congrès fédéral de 1966 appelle les unitaires « Bouches-du-Rhône, ex-cégétistes », leur motion corporative s'intitule « motion des 18 » (membres de la commission administrative)¹⁶⁷. Le terme « Unité et Action » apparaît l'année suivante, pour l'ensemble de la FEN cette fois, en conjonction avec le nom Bouches-du-Rhône¹⁶⁸. La transition ne s'achève qu'en 1969, avec des motions signées « Unité et Action », et sans référence à des sections départementales¹⁶⁹. Ce nom reprend une tradition du courant et résume bien sa volonté d'impulser une activité plus soutenue à la

161. Dans les années 1970, quand la tendance majoritaire adopte une nouvelle dénomination, elle conserve d'ailleurs le terme « Unité », ajoute « Indépendance et Démocratie » pour se distinguer, mais écarte « Action ».

162. Archives Delanoue (FEN-CGT), *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948.

163. Clauzet. *BFI*, n° 7, mai 1951.

164. Appel « Pour une liste commune, Unité et Action ». SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

165. Éditorial. TET, janvier 1951, second n° spécial.

166. Il s'agit de la liste B du SNES. Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

167. *EP*, n° 4, décembre 1966.

168. *EP*, n° 10, juin 1967.

169. *EP*, n° 3, novembre 1969.

FEN, tout en évitant l'opposition systématique. Son adoption témoigne de l'affermissement identitaire du courant à la fin des années 1960.

Au-delà des noms, quels concepts choisissent les unitaires ? Logiquement, ils récuse toute définition basée sur des critères politiques : ce serait nier la fonction propre au syndicalisme, d'autant que l'anticommunisme domine le milieu enseignant. En revanche, ils pourraient se revendiquer d'une conception révolutionnaire du syndicalisme, moins connotée que le communisme, et qui exprime clairement l'idée d'un engagement idéologique fort. Mais les citations dans lesquelles les unitaires utilisent le terme « révolutionnaire » restent exceptionnelles. Ainsi, lors du congrès de 1950 du SNI, Clauzet proclame que « la défense de l'indépendance nationale contre l'asservissement économique est seule une position véritablement révolutionnaire. »¹⁷⁰

Les militants unitaires résistent généralement à l'idée d'un courant révolutionnaire. Dans son témoignage, Jeanne Lévy récuse l'idée de révolution comme élément constitutif « de l'identité du courant, qui pratiquait une activité plus prosaïque »¹⁷¹. Étienne Camy-Peyret résume ce sentiment : « Être révolutionnaire n'était pas l'élément fondamental de notre position : Unité et Action du plus grand nombre. » Il propose un autre énoncé : « Un syndicalisme de masse sur des principes syndicalistes. »¹⁷² Le dirigeant marseillais du courant, Jean Buisson, emploie l'expression de « syndicalisme de combat »¹⁷³. Dans un premier temps, cette référence à un syndicalisme combatif se combine à celle de la CGT. En 1946, la déclaration qui officialise l'existence du courant unitaire dans le SNI évoque un « courant [...] en accord avec l'orientation actuelle de la CGT »¹⁷⁴ Paul Delanoue déclare que pour les unitaires, « la lutte de classes n'est pas une simple formule qu'on agite à tout propos et hors de propos »¹⁷⁵. Or la CGT se présente comme l'incarnation du « syndicalisme de lutte de classes », abrégé en « syndicalisme de classe ». De la CGT, les unitaires apprécient également sa caractéristique de syndicat ouvrier. La disparition de la FEN-CGT brouille ce repère, même si des références discrètes subsistent. Cependant, la période Bouches-du-Rhône (1954-1967) reste marquée par l'indécision identitaire. L'effacement volontaire du courant se traduit par le choix de définitions moins nettes et moins distinctives qu'auparavant. La motion Bouches-du-Rhône de 1957 prône un « syndicalisme d'action, réaliste, indépendant et constructif. »¹⁷⁶ Les dirigeants de cette section emblématique

170. *BFI*, n° spécial, octobre 1950.

171. Entretien avec Jeanne Lévy, le 10 février 1997.

172. Entretien avec Étienne Camy-Peyret.

173. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52/53, lettre de Buisson, le 20 janvier 1953.

174. *ÉL*, n° 10, 10 février 1946.

175. *ÉL*, n° 15, 25 avril 1946.

176. *EP*, n° 8, août-septembre 1957.

soulignent leur « conception d'un syndicalisme loyal et démocratique »¹⁷⁷. Tous les courants de la FEN peuvent revendiquer un tel terme, chacun à sa manière. Aujourd'hui encore, interrogée sur ce point, Jeanne Lévy ne trouve pas de mots suffisamment suggestifs et évoque « la Fédération Syndicale Unitaire, son dynamisme, son progressisme »¹⁷⁸. On ne saurait mieux décrire le télescopage entre le souvenir du passé et le présent.

Culture militante spécifique et modèle FEN

Un fait émerge de l'analyse de l'interaction entre le courant unitaire et le modèle FEN : ce courant dispose d'une culture militante spécifique, influencée par le rapport au militantisme des communistes, mais qui peut être portée par des partenaires de ce parti. Si les syndicalistes communistes émettent une ligne de démarcation nette entre action politique et action syndicale, ils subissent également le besoin d'établir une cohérence globale entre leurs diverses activités. Peter Berger et Thomas Luckmann notent à ce propos que les « différentes sphères de conduite ont besoin d'être intégrées dans un *seul* système cohérent. [...] Comme l'individu réfléchit les moments successifs de son expérience, il essaye d'ajuster ces significations à une structure biographique consistante. »¹⁷⁹ De plus, la Jeunesse communiste socialise sur le plan militant la plupart des enseignants communistes, ce qui provoque chez les syndicalistes communistes une certaine façon de procéder dans leur activité syndicale. Ils incorporent non seulement des idées politiques, mais aussi des comportements routinisés, des règles d'action qu'ils reproduisent dans leur militantisme. Les militants non communistes qui travaillent avec eux peuvent d'ailleurs apprécier cette culture militante, plus que l'idéologie communiste elle-même.

Par exemple, la manière des communistes d'écrire un article dans la presse syndicale est reconnaissable. Prompts à replacer les choses dans leur contexte, ils veillent à ne pas s'arrêter aux détails politiques. La construction d'un article de Guilbert en 1952 est typique : elle débute par un panorama de la situation générale, qui justifie dans son esprit des propositions très concrètes¹⁸⁰. La lecture des articles polémiques de Paul Delanoue dans *L'École libératrice*, montre aussi qu'ils comportent en général un passage important sur les questions revendicatives, ou l'actualité du moment, alors que les majoritaires se contentent de développer leur sujet précis. Les unitaires défendent toujours des principes généraux, et justifient, en bons marxistes, l'évolution de leur discours par celle de la conjoncture. L'instituteur Alfred Sorel fournit un bon

177. 42 J 133/136, lettre de Briand à M^{me} Rouy, le 26 novembre 1956.

178. Entretien avec Jeanne Lévy, le 10 février 1997.

179. BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Masson/A. Colin, 1996, p. 91.

180. *EP*, n° 2, novembre 1952.

exemple de cette logique qui combine le général et le particulier. Quand il évoque les conséquences corporatives du plan Langevin-Wallon, il ne débute pas son propos par les revendications des enseignants, mais par le fait que «la démocratisation de l'enseignement» est «un élément de justice sociale» et d'«efficacité sociale» :

«Nous entrons dans une phase de développement de notre société et de la civilisation et les problèmes de formation vont prendre de plus en plus d'importance, d'où la nécessité de prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et la nécessité d'accroître le niveau de qualification des enseignants.»¹⁸¹

Marc Lazar note parmi les «aspects les plus connus» de la culture communiste «la discipline de fer», «l'humilité ainsi que l'arrogance de ceux persuadés de détenir la vérité»¹⁸². On peut relier cette idée à la conviction des unitaires de représenter les meilleurs militants. Lorsque la militance s'effectue «dans un cadre idéologique fort», celui-ci «est capable de donner une "réponse à tout"» et «communique au militant une attitude de self assurance en le débarrassant du doute.»¹⁸³ On peut trouver dans cette analyse une explication de l'attitude d'un militant comme Georges Fournial, qui ose affronter le congrès fédéral à propos de l'invasion de la Hongrie en 1956 et supporte par la suite la désapprobation de ces collègues. Cependant, leurs camarades autonomes ou École émancipée font également preuve d'une belle assurance. Les joutes du syndicalisme enseignant opposent des caractères bien trempés, et sa culture d'ensemble suppose une habitude de la polémique.

La culture militante unitaire valorise la lutte, le conflit social. Georges Buvat, militant unitaire du Puy-de-Dôme, n'admet pas «qu'une question administrative, corporative ou syndicale soit solutionnée dans la coulisse.»¹⁸⁴ Toutefois, dans la conception unitaire, le fait syndical exige un grand pragmatisme, par son souci d'obtenir des résultats tangibles. La section des Bouches-du-Rhône se prévaut d'un «idéal concrétisé par l'action, c'est-à-dire le sens des réalités qu'oblige l'action»¹⁸⁵. Marcel Bonin, l'avocat constant de cette idée dans le courant, insiste sur le besoin d'investir «le terrain syndical, corporatif, par la défense permanente des besoins quotidiens de la profession et de l'école» et évoque un «travail syndical peu éclatant, lent et de patience»¹⁸⁶. Les unitaires invoquent régulièrement leur réalisme, sans doute aussi pour combattre la tentation de la critique gratuite. Le bulletin intérieur de la FEN-CGT demande aux

181. Entretien avec Sorel.

182. LAZAR Marc, «L'invention et la désagrégation de la culture communiste», *op. cit.*, p. 11.

183. MOTHÉ Daniel, «Les militants et leur avenir», *op. cit.*, p. 51.

184. SNI, section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

185. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, SNI, Brouillon du rapport moral départemental, congrès de 1964.

186. Archives Bonin, IRHSES, lettre du 5 décembre 1954 à un dirigeant du PCF.

instituteurs cégétistes de «participer avec un esprit constructif à la rédaction d'un manifeste qui présentera les candidats de la section. Le Manifeste doit se dégager de la phraséologie et avoir un contenu positif.»¹⁸⁷ Les unitaires peuvent même à l'occasion disputer le terrain du réalisme, comme la motion Bouches-du-Rhône de 1955 qui affirme que «le congrès de la FEN ne peut se complaire dans l'immobilisme ou se perdre dans l'utopie.»¹⁸⁸ Ce tempérament pragmatique, allié au souci du rassemblement des syndiqués ne correspond pas au profil d'une tendance minoritaire. Le courant l'affiche contre vents et marées, dans les périodes les plus tendues, pour prouver sa capacité à diriger efficacement les syndicats enseignants.

En définitive, les unitaires privilégient leur insertion dans ce modèle FEN dont ils ont combattu certains aspects. Ainsi, comme les sections à direction autonome, la section unitaire des Bouches-du-Rhône préserve des traditions issues de l'amicalisme. Le respect des coutumes socialisatrices du syndicalisme enseignant témoigne de l'attraction du modèle FEN subie par le courant unitaire. Le bulletin de la section FEN-CGT du Puy-de-Dôme ressemble curieusement à celui de la section autonome, notamment du point de vue du format et des rubriques. Les propositions d'actions concrètes émises par Guilbert ne sortent guère du registre habituel du syndicalisme enseignant : il suggère par exemple de «voter des motions réclamant la réalisation immédiate du cadre unique, motions qui seront envoyées aux parlementaires.»¹⁸⁹

Avec la stratégie de travail interne incluse dans les motions Bouches-du-Rhône, le courant reconnaît les cadres qui structurent le syndicalisme enseignant, s'accommode du modèle FEN. Les préoccupations communes l'emportent sur les divergences. Ainsi en 1965, le secrétaire de la section SNI des Bouches-du-Rhône s'inquiète de la «propagande faite par le syndicat national des collèges (SNC) qui s'appuie sur les difficultés et inquiétudes de nos camarades de CEG mais surtout de CES.» Il requiert la présence d'une dirigeante nationale du SNI, Jeanne Lordon à une journée départementale des CEG, car sa participation «est susceptible d'aider [leur] action et d'attirer un grand nombre de maîtres et professeurs.»¹⁹⁰ Ce n'est pas un hasard si un élément du répertoire argumentaire des unitaires participe pleinement à leur culture militante : le souci de l'unité.

187. *BFI*, n° 5, mars 1952.

188. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

189. *BN* du 19 novembre 1949. *US*, n° 56, 20 décembre 1949.

190. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, Lettre de Grandemange à Desvalois, 15 décembre 1965.

Conclusion

Au terme de ce livre consacré à la coexistence des courants dans la FEN au cours d'une période fondatrice pour les traditions syndicales enseignantes, peut-on affirmer qu'ils représentent des cultures alternatives ou au contraire envisager une contribution de la principale minorité à l'œuvre commune ?

Modèle FEN et souplesse identitaire du courant unitaire sous la 4^e République

Avec l'étude des rapports entre la majorité et le courant unitaire, deux idéaux types émergent : le modèle FEN et la souplesse identitaire du courant unitaire.

Le modèle FEN

L'idéal type du modèle FEN combine plusieurs éléments.

Autonome, la FEN réalise la synthèse entre les traditions des syndicats et des associations professionnelles, résultant de l'appartenance des enseignants aux classes moyennes. La FEN écarte le risque que cette autonomie apparaisse comme une position de repli corporatiste par son rôle de médiatrice intersyndicale. Elle refuse de boycotter la CGT, dont se sent proche le courant unitaire, l'une de ses tendances, reconnues officiellement par son système de fonctionnement interne. La FEN préserve des relations correctes avec la CGT-FO, avec laquelle elle partage une histoire commune. Elle se soumet à un compromis avec ces confédérations en se cantonnant au monde enseignant en échange du respect de son unité. En revanche, elle adopte un comportement dominateur et tient au monopole de représentation des enseignants, que la concurrence du SGEN-CFTC écorne. Elle tolère d'autant moins le SGEN que son laïcisme l'amène à refuser toute coopération avec le syndicalisme chrétien.

La FEN constitue un partenaire modéré et écouté des gouvernements successifs et de l'administration de l'Éducation nationale. Elle privilégie la négociation à l'affrontement. Les grèves qu'elle organise tous les ans ou tous les deux ans témoignent de son caractère syndical, tout en ne durant pas plus de deux jours. Les expérimentations dans ce domaine ne portent pas sur une radicalisation des mouvements, mais sur les grèves d'examen. Les actions enseignantes, loin de correspondre à des explosions de colère, servent de démonstrations de force à son syndicalisme, incluses dans un calendrier de négociation. Outre des revendications principales guidant son action quotidienne, le syndicalisme

enseignant formule des revendications pragmatiques, calibrées en fonction des normes du système administratif. Il intègre pleinement la logique bureaucratique et méritocratique, en concordance avec le soutien à l'ordre scolaire : le diplôme fonde la place dans l'échelle des statuts. La FEN coopère avec l'État employeur dans la gestion du système éducatif public. Cette symbiose s'appuie sur une connivence laïque avec la haute administration et se lit dans l'homologie entre les structures syndicales et administratives. Leur collaboration offre à l'administration une régulation des relations sociales et garantit à la FEN l'exercice d'une fonction réparatrice, qui assure son pouvoir sur le personnel. Dominée dans cette relation, la FEN veille néanmoins à se faire respecter.

Ce rôle de la puissance publique dans la satisfaction des revendications explique l'investissement politique du syndicalisme enseignant, conforme aux traditions militantes des fonctionnaires. La majorité de la FEN assume un positionnement politique réformiste, comme partenaire de la gauche non communiste. Dotés d'un univers de référence socialiste-républicain, les directions de la FEN et surtout du SNI entretiennent des relations étroites avec les formes partidaires du socialisme français (SFIO, et PSA). Ces relations se déroulent sur un pied d'égalité, le syndicalisme enseignant affirmant son autonomie politique. Il défend par exemple le neutralisme face aux deux blocs mondiaux, ou s'érige en obstacle à l'alliance entre la SFIO et le MRP, au nom de la laïcité.

Organisation de masse, la FEN syndique l'écrasante majorité de la profession, grâce à son rôle de représentation des identités professionnelles. Ses syndicats nationaux jouent un rôle prégnant dans la construction et dans la pérennisation des identités collectives. Ils en promeuvent certaines (les professions) et en combattent d'autres (les catégories). L'homogénéisation des professions assure aux syndicats des réflexes solidaires. Le souci de défendre l'ordre d'enseignement dont relève la profession représentée guide leur action pédagogique. Le bureau fédéral, véritable tribunal revendicatif, essaie d'arbitrer entre les demandes des syndicats, au nom de l'intérêt général des enseignants. Syndicat à bases multiples (mutuelles, associations diverses), la FEN tire aussi sa puissance de la fourniture de services aux adhérents. Cette par-administration conforte la majorité fédérale en lui procurant des opportunités de carrières postsyndicales.

La vision habituelle de la FEN reste unifiante, calquée sur les mœurs du SNI, syndicat qui lui fournit la grande majorité de ses adhérents. Pourtant, la FEN abrite plusieurs formes de vie syndicale, qui correspondent à des professions différentes. Ces formes établissent des rapports dialectiques différents entre la profession et l'appareil syndical. Une typologie permet d'en rendre compte. Dans le type du SNI, le syndicat dispose d'une structure unique, il exerce son hégémonie sur un milieu professionnel uni, en confortant l'unité du corps par son action homogénéisante. Le SNI combat les revendications catégorielles,

comme celles des professeurs de cours complémentaires. Le SNES représente un type antagonique. Le syndicat se contente d'une majorité aux élections qu'il compense par le recours à des médiations (associations disciplinaires, par statuts). Son activité entérine globalement la segmentation du milieu, d'autant qu'il est divisé en catégories. Le troisième type correspond au cas des micros-indicats qui donnent une visibilité à une profession petite et cohérente, sans qu'un appareil se distingue de la base. Le SNET incarne enfin un quatrième type, en exerçant une influence hégémonique sur un milieu pluriel.

Le pacte fédéral qui soude les syndicats nationaux autour de la FEN reste fragile, à cause des heurts entre les types d'appareils et de la domination du SNI sur la Fédération. Les micros-indicats, dépendants de la Fédération, constituent en règle générale un point d'appui à son activité.

Un modèle qui se fige

À l'orée des années 1960, la FEN se situe à son apogée, notamment en terme d'influence sociale. Cette quasi-confédération prouve sa capacité de mobilisation du milieu qu'elle syndique et d'intervention dans le débat politique national au cours d'une série d'initiatives. Avec l'appel *Pour un mouvement syndical uni et démocratique* (PUMSUD) de 1957, le SNI et la FEN se présentent en modèle de syndicat, auquel la réunification confédérale espérée doit se conformer. N'ont-ils pas préservé leur unité ? Le SNI et la FEN rassemblent à cette occasion des réseaux patiemment mis en place depuis la scission confédérale : une partie de la constellation de syndicats autonomes de la fonction publique (FGAF), certains secteurs de la CGT, une minorité de Force ouvrière (Fédération des travaux publics), et sur le plan politique, une mouvance réunissant des socialistes de gauche et des trotskistes lambertistes. Si l'appel n'aboutit ni à la réunification souhaitée, ni à une recomposition syndicale, il prouve que l'influence de la FEN ne se restreint pas au champ étroit de l'enseignement public.

Une deuxième initiative démontre que la base de la FEN partage les valeurs politiques de sa direction : lors de l'arrivée au pouvoir de De Gaulle, les enseignants suivent massivement l'ordre de grève du 30 mai 1958, seule corporation à défendre la 4^e République. Dans le même ordre d'idées, le SNI et la FEN prennent une part capitale au puissant rassemblement laïque de 1959-1960 contre la loi Debré, initié par le Comité national d'action laïque. Déjà, l'intervention du CNAL dans la campagne des élections législatives de 1956 montrait son rôle d'outil politique, et l'influence sur l'opinion publique que le thème de la laïcité confère à la FEN.

Cependant, ces exemples représentent autant d'échecs et l'apogée ne dure pas. Les caractéristiques du corps des instituteurs issues de la 3^e République se transforment à partir des années 1960, or, « du côté du groupe lui-même, la culture politique perpétuée par les représentants de la profession n'a enregistré

que des changements mineurs»¹. Dès les années 1950, on remarque un certain immobilisme de la FEN, à la grande différence des années qui suivent la Libération, période de bouillonnement créateur. Entre 1944 et 1949, le syndicalisme enseignant choisit la posture de l'autonomie vis-à-vis des confédérations ouvrières, prend l'habitude de lancer des grèves très suivies, crée la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) et le CNAL avec la participation de la Ligue de l'enseignement, et enfin adopte un système unique de fonctionnement interne, par le truchement de l'officialisation des tendances. Une fois le modèle FEN solidement établi, les autonomes ne perçoivent guère la nécessité de renouveler leurs représentations et leurs pratiques. Au cours des années 1950, ils confortent leur action en suivant le sillon tracé précédemment. Les initiatives syndicales ne sortent pas de ce cadre, et perdent peu à peu la force propulsive conférée par les innovations précédentes. Les autonomes glissent vers l'autonomie pour l'autonomie ; ils paraissent aveuglés par la réussite de leur modèle.

L'exemple de la laïcité montre pourtant qu'ils se confrontent à des difficultés nouvelles. L'acceptation par l'Église de la sécularisation de la société, la division de la gauche et l'abandon des positions laïques par une partie des radicaux et de certains socialistes entraînent les victoires successives des tenants de l'école privée, malgré les mobilisations récurrentes du CNAL. Le SNI ne parvient pas à se défaire de son laïcisme étroit et à chercher de nouvelles alliances, comme l'y invite le courant unitaire. Il le paie d'une inadaptation croissante aux attentes des parents d'élèves, que masque provisoirement le succès de la pétition laïque de 1960.

Ces démonstrations de force conduisent d'ailleurs les adversaires de la FEN à remettre en cause certaines bases de sa puissance. Sous la 5^e République, dans le cadre du renforcement du pouvoir d'État, le général de Gaulle conteste le partenariat que le syndicalisme enseignant entretient avec le ministère de l'Éducation nationale depuis les années 1920. Le lobbying parlementaire, dans lequel la FEN excellait, devient également moins important, pour des raisons constitutionnelles. Elle perd donc une partie de l'influence qu'elle exerce sur la gestion du système éducatif et assiste en position impuissante aux réformes gaulliennes.

Cette impuissance nouvelle provient aussi de l'évolution du système éducatif depuis la Libération. La massification et l'unification du système rendent caduc le consensus scolaire qui fondait les représentations syndicales : «la synthèse républicaine», issue de la 3^e République². Or, l'implantation nouvelle de la FEN dans l'enseignement secondaire (le SNES apparaît à la Libération,

1. GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, op. cit., p. 88.

2. AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante*, op. cit., p. 190.

son ancêtre était minoritaire) lui accorde une position monopolistique dans l'enseignement public. Les principaux dirigeants du SNI, du SNES et du SNET appartiennent au courant autonome, partagent des valeurs communes (la démocratisation de l'enseignement, en règle générale le soutien au plan Langevin-Wallon) et se rencontrent toutes les semaines dans le cadre du bureau fédéral. Ces conditions favorables et les nombreux efforts des secrétaires généraux successifs de la FEN ne débouchent pas sur un consensus interne qu'elle aurait pu proposer au pouvoir politique. En effet, la divergence entre les cultures professionnelles des instituteurs et des professeurs se manifeste dans la FEN. Elle se contente de modérer les antagonismes et de favoriser des compromis ponctuels.

Par définition, un modèle «résiste aux variations conjoncturelles»³, ce qui correspond nettement au cas de la FEN, dont le modèle finit par se figer. De nouvelles aspirations, sous-jacentes dans les années 1960, s'imposent dans le corps enseignant à partir de mai 1968, fragilisant la FEN. La critique libertaire des appareils bureaucratiques la touche de plein fouet. Elle apparaît peu sensible à la volonté de modernisation pédagogique. De plus, une organisation dirigée par des hommes pour représenter un milieu majoritairement féminin peine obligatoirement à se présenter comme féministe. Enfin, la nouvelle sensibilité révolutionnaire s'oppose au réformisme tranquille de la majorité. La percée du SGEN-CFTC dans les élections professionnelles, et le changement de majorité du SNES en 1967, au profit du courant unitaire, constituent également des signes de l'inadéquation croissante du modèle FEN aux évolutions du corps enseignant.

La souplesse identitaire du courant unitaire

Sur la longue durée, l'existence du courant unitaire ne constitue pas un accident de l'histoire, mais le produit d'une culture militante qui s'est adaptée à une autre culture, le syndicalisme enseignant. Entre 1948 et 1959, le courant unitaire dirige peu de structures syndicales. Le grand nombre de ses militants contraste avec une influence électorale qui ne dépasse pas le quart des voix. En 1959 encore, il n'anime que huit sections départementales de la FEN, et aucun syndicat national important⁴. Cette faiblesse accentue les contradictions du courant, perpétuellement tiraillé entre adhésion au modèle FEN et dissidence, entre alignement et affirmation de soi. Quelques traits pérennes émergent de l'étude de son comportement.

L'identité du courant n'est pas incertaine, mais flexible. Sa position dominée dans le syndicalisme enseignant le conduit à des expériences diverses pour

3. FAVRE P., «Le modèle léniniste d'articulation parti-syndicats-masses», *op. cit.*, p. 466.

4. Le cas du SNESup apparaît complexe, puisqu'il ne vote pas régulièrement en faveur des motions unitaires.

trouver sa voie. Il en résulte une certaine souplesse. Le courant ne coupe pas le cordon ombilical qui le relie à ce syndicalisme, dont, au fond, il se montre fier. La stratégie des motions Bouches-du-Rhône constitue une reconnaissance de la FEN autonome comme horizon indépassable du courant. Si, pour assurer leur implantation dans le milieu enseignant, les unitaires s'insèrent dans le modèle FEN, cela ne signifie pas pour autant l'abandon de toute velléité polémique - car le courant signerait ainsi son arrêt de mort - mais un déplacement de registre. Le courant unitaire pratique désormais une critique interne du modèle FEN.

Ainsi, sur le plan revendicatif, le courant s'inscrit pleinement dans la tradition syndicale enseignante, en reconnaissant l'importance des identités professionnelles. Il agit comme un courant à vocation majoritaire, apte à diriger les syndicats enseignants sans bouleverser leur fonctionnement. Il ne cherche pas à inclure son action dans le cadre plus général de la classe ouvrière et peut même promouvoir des revendications particularistes par rapport aux autres fonctionnaires, comme le reclassement, si elles mobilisent les enseignants. Sa boussole reste les possibilités d'action collective. Dans ce but, il promeut une conception volontariste du syndicalisme, qui doit entraîner le personnel dans des actions plus dures qu'imaginées, grâce à la dynamique créée par le mouvement. Les méthodes des unitaires apparaissent moins déléguaires que celles de la majorité, mais elles se heurtent à la force d'inertie des adhérents, que les unitaires rêvent de transformer en militants.

Les pratiques militantes du courant se conforment au schéma administratif, routinier du syndicalisme enseignant. À l'intérieur de ce cadre, les unitaires innovent, par leur désir de lutte, leur souci de l'unité d'action de tous les syndicats. Ils ne veulent pas apparaître comme des opposants systématiques et présentent toujours leurs critiques comme des contributions constructives, émises par des militants particulièrement soucieux de l'unité de la FEN.

Le courant se spécialise sur quelques créneaux délaissés, telle la question de la jeunesse, à laquelle il accorde la priorité. Il se distingue également par la plus forte proportion de femmes sur des listes de tendances, sans toutefois porter un discours féministe. Le courant s'arroge une sorte de monopole du pacifisme en relayant des campagnes telles que l'appel de Stockholm. Ce thème devient même un substitut à un discours directement politique, ou à une insistance sur la lutte de classes. Outre une lecture presque marxiste de la laïcité, sa spécificité idéologique se retrouve dans son anticolonialisme. Il dénonce d'une manière conséquente les méfaits de la colonisation française, dès la Libération. Par contre, il ne rallie l'idée d'indépendance des pays colonisés que sous la pression des événements.

L'idéal type du courant unitaire combine donc plusieurs traits. Pragmatique, le courant s'adapte aux rapports de forces comme aux évolutions du milieu

pour favoriser son implantation. Son identité subit des inflexions permanentes, sans provoquer de ruptures décisives. Dans ce sens, elle fait preuve d'une souplesse certaine. La culture militante du courant unitaire diffère partiellement de celle de la majorité de la FEN, mais il n'incarne pas un modèle syndical alternatif, une île révolutionnaire au milieu d'une mer réformiste. Le courant unitaire constitue une version musclée du modèle FEN. Courant réellement syndical, il se caractérise, outre cette identité souple, par une matrice communiste.

Un exemple de syndicalisme communiste ?

Comment envisager le rapport du courant unitaire au communisme ? Les théories globalisantes ne rendant pas compte des variations de comportement, l'analyse mérite d'être historicisée. On pourrait d'ailleurs renverser la perspective habituelle de traitement de cette question : une des forces du parti communiste provient de sa capacité à incarner un des courants les plus vivaces du syndicalisme français : le syndicalisme de lutte, de combat. Son implantation syndicale se nourrit de ce travail de reformulation de traditions préexistantes, issues dans notre cas de la Fédération unitaire de l'enseignement.

Le syndicalisme unitaire est parfaitement compatible avec cette idéologie, aucun thème ne peut rebuter les enseignants communistes, qui fournissent de nombreux cadres au courant. La culture militante du courant ne manque d'ailleurs pas de points communs avec celle du PCF. De plus, le courant unitaire vit une quête permanente d'équilibre entre les diverses sensibilités qui le composent, dont une sensibilité qui n'adhère pas au PCF. Souvent dénoncés par les majoritaires, ces militants rejettent l'anticommunisme et n'appartiennent pas tous à la catégorie des compagnons de route. Mais en expliquant quelquefois l'existence du courant par leur volonté de travailler avec les communistes, ils placent de fait le PCF au cœur de l'identité du courant. Leur présence incite à plusieurs reprises les communistes à effacer les aspérités de leur discours. Un épisode apparaît comme un tournant vers l'affirmation de la spécificité des non communistes, notamment dans le SNES : lors du congrès fédéral de 1956, le soutien exprimé par Georges Fournial, tête de liste du courant, à l'intervention soviétique en Hongrie choque certains d'entre eux.

Le PCF, quant à lui, tente constamment de diriger les syndicats. D'autant qu'il se montre intéressé par le rôle politique autonome du syndicalisme enseignant et son originalité : la cohabitation avec des militants socialistes, dans une époque où la direction de la SFIO fuit tout contact. Cependant, il faut se défier de toute vision uniforme : « Le communisme se donne souvent à voir comme un ensemble unifié, où les forces de cohésion dominent les différences, les inégalités et les coupures qu'il porte en lui. Sa réalité est d'une autre nature. Ce qui se découvre, ce sont des communismes dans le communisme, souvent inégaux et parfois concurrents, soumis chacun à leur logique propre et à la

logique de leurs relations mutuelles. »⁵ L'appareil du parti connaît de nombreuses imperfections et ne dispose pas toujours des ressources nécessaires à l'application de ses volontés. D'une part, les archives du PCF ne contiennent pas de traces d'ingérence dans la vie de la FEN-CGT jusqu'en 1953. D'autre part, ses velléités aboutissent à plusieurs déconvenues : le refus de la FEN-CGT de se saborder, l'absence de discipline de vote en témoignent. De plus, comme le SNI concentre toute son attention, les militants des autres syndicats bénéficient d'une bien plus grande liberté.

Dans la pratique, la direction du parti délègue longtemps la gestion concrète du courant à quelques dirigeants qui jouissent de sa confiance. La plupart relèvent d'un type de communistes attachés au syndicalisme, soucieux de séparer les registres syndicaux et politiques. Des désaccords entre enseignants communistes s'expriment d'ailleurs durant toute notre période. Certains militants tirent peut-être la force de rester à la FEN du fait qu'ils n'investissent pas le syndicat du rôle de promotion de l'ensemble de leur idéologie. Le parti servirait de soupape. L'autonomie importante des syndicalistes communistes s'arrête cependant à partir d'un seuil d'importance politique, quand le parti exige le respect de sa discipline.

Unité et tendances

L'unité et l'officialisation des tendances constituent deux aspects originaux du syndicalisme enseignant. Comment s'associent-ils ?

Le courant unitaire : une clé de l'unité

Le courant unitaire détient la clé de l'unité, autant que la majorité, puisqu'il pouvait quitter la FEN et constituer un syndicat concurrent et crédible. Les majoritaires reconnaissent d'ailleurs cet effort lors du choix de l'autonomie⁶. La préservation de l'unité s'explique par une volonté partagée de concevoir un compromis viable à long terme. Le courant unitaire s'incline donc en 1948 devant la décision de la majorité, et résiste par la suite à la tentation de la scission. Certes, la vigueur des affrontements qui suivent cette décision et l'activité séparée des enseignants cégétistes s'apparentent à une scission virtuelle, mais ils ne franchissent pas la ligne rouge.

Quel intérêt éprouve le courant à rester une minorité ? Dans le département du Puy-de-Dôme se déroule une scission cégétiste, les enseignants de la FEN-CGT refusent de s'affilier à la section SNI autonome. Ce cas exceptionnel prouve la réalité à la fois de la menace de scission du courant unitaire et du

5. HASTINGS Michel, «Le communisme saisi par l'anthropologie», *Communisme*, n° 45-46, 1er trimestre 1996, p. 103. Cette idée fournit également la trame de : DREYFUS Michel, GROppo Bruno, INGERFLOM Claudio, LEW Roland, PENNETIER Claude, PUDAL Bernard, WOLIKOW Serge (dir.), *Le siècle des communismes*, Paris, L'Atelier, 2000.

6. Éditorial d'Henri Aigueperse. *ÉL*, n° 23, 31 mars 1948.

danger qu'il encourt alors de perdre une part de son influence. En effet, il conquiert sa place dans le syndicalisme enseignant à partir de la Libération. S'il connaît un essor à cette date, il manque encore en 1948 de légitimité et de cadres pour développer un syndicat conforme à ses ambitions. Les adhérents se montrent attachés prioritairement au syndicat, et se sentent moins concernés par les différents courants qui le traversent. Endosser la responsabilité de la scission à leurs yeux constitue donc une menace pour la minorité. Sa position n'est certes pas confortable, puisqu'il se résigne à un statut de spectateur, plus que d'acteur, mais la FEN lui offre un auditoire pour ses thèses. L'appel aux universitaires cégétistes lancé par la FEN-CGT justifie d'ailleurs le militantisme dans les syndicats autonomes par le besoin d'« éviter » la « dégénérescence » de leur activité : « Si nous nous replions sur nous-mêmes, entre nous nous n'aurons plus personne à connaître, et notre ardeur militante court le risque de s'étioler »⁷. D'autre part, les militants unitaires apprécient la puissance de la FEN comme un facteur positif, d'autant qu'elle accepte de travailler avec la CGT, contrairement à FO.

L'inclusion critique du courant unitaire dans les traditions du syndicalisme enseignant permet son unité durable.

L'unité au cœur du modèle FEN

L'unité constitue-t-elle le cœur du modèle FEN ? Une telle affirmation implique logiquement une place centrale pour la principale minorité dans ce modèle. Constatons qu'elle a dû se plier à des traits fondamentaux du modèle FEN, notamment sa modération. La direction de la FEN n'a guère modifié son orientation. L'unité confère en revanche à la FEN une originalité dans le paysage syndical français, que sa direction utilise avec bonheur. De plus, elle participe à la puissance de la centrale enseignante, qui lui permet de développer des services aux adhérents, justifiant en retour sa préservation. L'unité limite les phénomènes de compétition syndicale et renforce la crédibilité de l'appareil.

L'unité conforte la culture du débat de la FEN, un de ses traits caractéristiques, fruit de sa tradition syndicale. Combien de publications émanant d'une organisation évoquent-elles autant de désaccords ? Les polémiques récurrentes portent autant sur les thèmes revendicatifs, l'action du syndicat, que sur des questions de portée plus générale. Ces joutes opposent des bretteurs talentueux, qui se saisissent de la moindre faille dans l'argumentation de l'adversaire. Ils connaissent parfaitement les tactiques de contournement de la discussion, de détournement vers un sujet moins gênant, de passage d'une question particulière à une valeur générale.

7. Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4^e trimestre 1949.

On explique souvent la faiblesse des syndicats par leur désunion, et inversement la puissance de la FEN par son unité. Pourtant, aujourd'hui la nouvelle donne syndicale dans l'enseignement incite à questionner la validité de cette idée : bien qu'affaiblies, deux organisations issues de la scission de 1992 de la FEN continuent de bénéficier de la « sursyndicalisation enseignante » (l'UNSA-Éducation et la FSU). Celle-ci ne peut plus s'expliquer uniquement comme la conséquence automatique de l'unité, mais aussi comme un effet de la structuration professionnelle du corps enseignant. Il faut envisager le syndicalisme à bases multiples, l'impact de la protection dont bénéficient les fonctionnaires, celui de la participation syndicale à la gestion du corps, en somme les particularités de la tradition syndicale enseignante. Si la division entraîne presque toujours un affaiblissement du syndicalisme, l'unité n'apparaît pas à l'inverse comme une condition impérative pour une forte syndicalisation.

Loin de l'« unité superficielle » dénoncée par les enseignants favorables à FO⁸, l'unité de la FEN autonome dépasse les clivages de tendance. Malgré les fortes divergences internes, elle bénéficie en effet d'un socle syndical commun à toutes les tendances. Des pratiques comme la participation à la gestion se retrouvent dans toutes les sections départementales, quelle que soit l'orientation de leur direction. Les tendances se retrouvent autour de thèmes fédérateurs, comme la laïcité. Si le consensus n'apparaît jamais total, il assure néanmoins des actions unanimes et la cohésion de l'organisation. La désyndicalisation qui débute dans les années 1970 concerne d'ailleurs des structures dirigées par tous les courants⁹. Leurs conflits passionnent surtout les militants, dont on peut estimer qu'ils ne font que cohabiter dans la FEN. Au contraire, les adhérents s'intéressent d'abord à l'action générale du syndicat. Leur attitude consolide l'unité de la FEN.

Le système des tendances est-il une condition de l'unité ?

Ce livre nuance l'idée communément admise, selon laquelle l'autonomie « se payait du prix de la structuration officielle de la Fédération en tendances »¹⁰. Le compromis de 1948 ne porte pas sur les tendances, mais sur la permission de la double affiliation à la FEN-CGT. Certes, la liberté d'expression et d'organisation constitue une condition impérative du maintien de l'unité dans une période de profond antagonisme au sein du mouvement ouvrier français, qui retentit sur le syndicalisme enseignant. Les cégétistes réclament d'ailleurs vigoureusement l'application de la représentation proportionnelle à la FEN, conformément aux usages en vigueur dans le SNI depuis 1946. Pourtant, le système de tendances instauré par la FEN ne répond pas à leurs attentes, et

8. US, n° 50, 25 février 1949.

9. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit., p. 186.

10. AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante*, op. cit., p. 70.

constitue même une pomme de discorde supplémentaire. En effet, il poursuit un double but. Si d'un côté, il accorde à la principale minorité une liberté suffisante pour pallier le risque d'une scission, de l'autre, il organise l'isolement de ce courant, en le privant de responsabilités et de moyens d'action.

La FEN officialise les tendances, ses statuts précisent que la moitié des membres de la commission administrative est élue sur des listes de tendances. Elle organise leur confrontation électorale à l'occasion des congrès syndicaux, avec la publication de motions contradictoires dans la presse syndicale et l'organisation de réunions de tendances dans le planning des séances. Après avoir été conçu comme une réponse pragmatique aux circonstances, ce système devient un véritable credo pour la majorité, que ses motions présentent comme la garantie de l'unité¹¹. Les tendances servent de substitut à la concurrence externe, à la division des syndicats en organisations séparées.

L'homogénéité des exécutifs représente le point le plus controversé, car elle permet d'isoler la principale minorité : on élit à la proportionnelle les structures de type parlementaire, mais celles chargées d'exécuter les décisions se composent exclusivement de représentants de la tendance majoritaire, au nom de l'efficacité. Si les tendances sont libres d'exister, elles ne bénéficient pas du même statut. En orchestrant la ségrégation des militants unitaires, la majorité signifie sa volonté de reléguer durablement une partie importante de la FEN à un statut inférieur. Les unitaires ne peuvent participer au processus d'élaboration de la stratégie syndicale. Cette exclusive se fonde sur l'idée que les désaccords sont politiques plus que syndicaux. Un travail syndical en commun relèverait alors de l'utopie. Les autonomes perdent ainsi l'occasion de syndicaliser les débats internes et de renforcer le consensus interne.

En réaction, depuis 1954, le discours anti-tendances revêt une fonction identitaire pour le courant unitaire. Lors de ses multiples tentatives de briser le carcan des tendances, le courant encourt le risque de perdre les sièges qu'il occupe. Ses dirigeants estiment sans doute que son influence ne se borne pas à ce critère ; il dispose d'une masse critique suffisante pour se faire entendre en toutes circonstances. Le système des tendances conçu par la FEN ne représente pas la seule formule possible. Par sa rigidité, il pousse les minoritaires à créer une contre-FEN. Cette conséquence apparaît tardivement, à cause de l'anémie électorale du courant unitaire dans les années 1950. Lorsqu'il prend la tête du SNES en 1967, l'incapacité de la majorité d'adapter son dispositif interne, en ménageant un espace de responsabilité au courant unitaire, produit mécaniquement le phénomène qu'elle dénonce avec le manifeste de 1973 : un écart grandissant entre deux FEN.

11. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

L'esprit de clan existe indépendamment des structures, mais celles-ci peuvent y contribuer. Dans ce sens, si la reconnaissance des tendances participe du maintien de l'unité de la FEN, le système instauré dans la FEN constitue un obstacle à cet objectif.

Tendances et démocratie syndicale

Le débat sur les tendances mobilise un répertoire limité d'idées et d'arguments, interchangeables par les courants en fonction des circonstances. Si l'histoire, sur une moyenne durée, attribue une conception précise de la vie interne à chaque courant, la genèse de ces représentations démontre qu'elles se construisent en une période fondatrice et ne s'imposent nullement pour l'éternité. La question des formes de la vie syndicale ne constitue pas le noyau central de l'identité de ces courants. Ceci explique les retournements de la période la plus récente (la FSU, dirigée par le courant unitaire, s'organise en tendances, alors que l'UNSA-Éducation les proscriit), retournements justifiés par des arguments identiques, mais à front renversé. On pourrait alors estimer que seules des considérations tactiques dictent les positions des directions sur ce problème, en fonction de la place occupée par les courants dans les appareils. Mais cette conclusion sous-estimerait l'importance des représentations et des traditions dans l'identité des courants. Les adhérents ne varient pas d'opinion aussi facilement que les dirigeants, les changements majeurs se produisent donc sur une longue durée. De plus, l'histoire porte en germe ces revirements. Ainsi les unitaires ne manquent pas de contradictions sur le sujet au cours de notre période, et leur discours émerge comme un point d'équilibre entre des injonctions antagoniques.

À partir de 1948, la majorité de la FEN et l'École émancipée assimilent leur système des tendances à la démocratie syndicale. Sur un plan global, la différence entre les organisations monolithiques et à tendances « recoupe celle qui existe entre modèle répressif et modèle intégratif. »¹² Pourtant, on constate un décalage intéressant dans les réponses de militants du SNI à une enquête effectuée à la fin des années 1970 : ils se montrent majoritairement favorables au principe des tendances tout en déplorant son application concrète¹³. En effet, le débat syndical se sclérose ; il transforme quasiment les congrès en chambre d'enregistrement des décisions prises par les états-majors de tendance. Ces défauts proviennent de la dose de parlementarisme que ce système introduit à l'intérieur du syndicat. Notons tout de même que le pluralisme syndical induit également une proximité avec le processus politique : les élections

12. POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit., p. 133.

13. GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC*, op. cit., p. 193.

professionnelles occupent une place déterminante dans la vie de l'organisation, l'électeur compte autant que l'adhérent.

Les unitaires contestent ce système et proposent globalement une alternative cohérente. Ils s'appuient sur l'idée que reconnaître le pluralisme interne ne signifie pas le cristalliser. Dans le système conçu par la majorité, il s'avère obligatoire de rejoindre une tendance pour militer dans la FEN, puisqu'on ne peut postuler à une responsabilité qu'en participant à une liste de tendance. Les unitaires réclament une certaine souplesse, par l'aménagement de possibilités de dépasser les clivages de tendance. Les statuts adoptés à leur instigation par le SNI en 1946 traduisent cette notion : ils compensent la représentation proportionnelle par le panachage et par la possibilité de déposer des candidatures individuelles. Les syndiqués disposent ainsi de la possibilité de faire primer d'autres légitimités : la compétence des candidats par exemple. L'insistance unitaire sur ce thème provient d'ailleurs de la conviction de disposer des meilleurs militants.

Avec le dépôt de leurs listes par la section départementale des Bouches-du-Rhône, les unitaires esquissent des solutions concrètes. Renouant avec la tradition fédéraliste de la CGT, ils développent les actions hors tendance et préconisent des listes communes. Les autonomes, eux, persistent à y voir un « principe antidémocratique », qu'ils condamnent¹⁴. Les unitaires proposent également d'élaborer les listes et les motions dans les congrès. Ceci faciliterait la construction d'un programme commun, et en cas d'échec, les motions exprimeraient le résultat des discussions, au lieu de les anticiper. Cependant, les propositions unitaires restent cantonnées pour l'essentiel au domaine de l'utopie, par manque de relais dans les structures syndicales au cours de notre période.

Les rapports entre la majorité et la principale minorité

L'influence fluctuante du courant sur les positions de la FEN

L'évaluation de l'influence du courant sur les positions de la FEN se heurte à plusieurs difficultés. D'abord, la majorité contrôle le processus décisionnel et tient à écarter toute idée d'interférence sur celui-ci. Ensuite, le statut dominé du courant dans notre période (il ne dirige des syndicats importants que jusqu'en 1948 et les autonomes disposent d'une majorité absolue) rend peu visible son action. Paul Delanoue signale ce problème dès 1948 : « Les réunions de bureau [du SNI] sont devenues purement formelles et pour nous "minorité", elles ne sont plus qu'une simple tribune sans grande influence sur l'action ultérieure du Syndicat, dans la mesure où les syndiqués de la base ne réagissent pas. »¹⁵ La stratégie constante du courant consiste justement à susciter une pression

14. *EP*, n° 9, août-septembre 1955.

15. Archives (FEN-CGT), *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948.

de la base, pour suppléer à l'insuffisance de ses positions dans les instances syndicales. L'absence d'erreurs majeures de la majorité rend cette méthode peu efficace. En effet, elle s'informe régulièrement des *desiderata* des syndiqués, au moyen de référendums et de questionnaires aux sections départementales.

Les tentatives unitaires de contourner la FEN, en radicalisant des mouvements revendicatifs, ne réussissent que rarement, dans des secteurs périphériques comme les normaliens. Notons toutefois qu'un thème de prédilection des unitaires, la revendication de la suppression des zones de salaires¹⁶, est finalement repris à son compte par la majorité. Lors d'une prise de décision, la majorité inclut la réaction probable du courant unitaire parmi les paramètres importants. Cela ne résout pas la question pour les affaires courantes : nous ne pouvons jauger précisément cette influence indirecte. Globalement elle nous paraît restreinte sur notre période, d'autant que le courant unitaire renonce à l'arme la plus efficace : le chantage à la scission. Il pousse simplement la FEN à muscler son action syndicale. Les polémiques fréquentes que sa présence institue au sein de la FEN contraignent également toute volonté de la direction de se réfugier derrière des faux-semblants, en l'obligeant à se justifier en permanence. La contestation interne conduit donc l'ensemble de l'organisation à la transparence et à la réflexivité.

A contrario, son influence s'exerce beaucoup plus au cours des périodes de crise, pour les questions fondamentales. À la Libération, lorsqu'il codirige une Fédération contrainte de se renouveler profondément, des militants comme Paul Delanoue démontrent leur compétence. Celui-ci organise la transformation de la Fédération générale de l'enseignement en FEN, avec la promotion d'un compromis entre les tenants d'une disparition des syndicats nationaux au profit de la Fédération et ceux d'une primauté des syndicats nationaux. Il impulse l'idée de la création de la FCPE, concrétisée par le majoritaire Clément Durand.

En 1951, l'action du Comité d'action universitaire (CAU), créé à l'initiative du SNES, n'aurait peut-être pas autant marqué la FEN sans le soutien de l'ensemble des militants unitaires. En effet, alors que la direction du SNI combat le CAU, les instituteurs unitaires relaient ses initiatives, bloquant toutes représailles contre le SNES.

Enfin, lors de la crise politique ouverte en 1958 par de Gaulle, la FEN ressent le poids de la minorité. Un compte-rendu de réunion du bureau fédéral résume la situation délicate des autonomes face aux tentatives de regroupement de la gauche non communiste, initiée par la Ligue des Droits de l'homme : «L'appel aux communistes est impossible. Écarter les communistes ne peut

16. Les salaires des fonctionnaires varient en fonction du territoire dans lequel ils travaillent.

être envisagé par nous étant donné notre situation.»¹⁷ Le vote des élus unitaires à la CA de la FEN permet aux autonomes du SNI d'imposer, contre leurs propres camarades du SNES, un appel clair au « non » pour le référendum sur la constitution de la 5^e République. Mais en dehors de ces circonstances exceptionnelles, la majorité évite de trancher ses différends en public, ce qui la rendrait dépendante de l'appoint des voix unitaires.

Une hostilité irréductible entre majorité fédérale et parti communiste

Les conflits internes à la FEN portent-ils sur des questions syndicales ? La réponse s'avère difficile du point de vue de la majorité de la FEN. En effet, elle présente ces débats comme des controverses doctrinales, portant sur des principes très généraux. Cela témoigne de l'acceptation tacite d'une politisation du débat interne. D'autre part, les majoritaires s'opposent plus au parti communiste qu'au courant unitaire. Ils effectuent constamment l'amalgame entre ces deux réalités, même en présence de syndicalistes unitaires non-membres du parti. Le leitmotiv de l'indépendance syndicale, lié à des considérations anticommunistes, leur permet d'indiquer publiquement les choix politiques effectués par de nombreux militants unitaires. Ceci aboutit paradoxalement à un codage politique des débats syndicaux. La majorité trouve son intérêt dans cette situation. D'abord, parce que sa conception correspond plus à une indépendance d'action politique qu'à une volonté de neutralité en la matière. Le syndicalisme enseignant tire sa substance de valeurs fortes autant que du besoin de défendre des revendications concrètes. Ensuite parce que les autonomes profitent de leur adéquation avec le soutien politique de la majorité des enseignants à la SFIO et au parti radical. La peur du communisme constitue un précieux atout.

Cependant, on ne peut expliquer l'assimilation complète du courant unitaire au PCF uniquement par des préoccupations tactiques de la majorité. En effet, elle correspond à une conviction profonde, nourrie par des faits (décision du bureau politique du PCF en 1954, soutien du leader unitaire Georges Fournial à l'intervention soviétique en Hongrie...). Même dans des discussions confidentielles, les majoritaires raisonnent sur ce mode. Surtout, leurs anciens dirigeants perpétuent aujourd'hui encore cette vision de leurs adversaires, alors que de très nombreux militants d'Unité et Action ont quitté le PCF depuis longtemps. La persistance de cette grille de lecture politique témoigne du fait que la durée de vie des représentations dépasse souvent celle de leur support matériel, ce qui induit en retour des pratiques inadaptées.

Paradoxalement, malgré leur hostilité réciproque, on peut relever une série de points communs entre la FEN (ou le SNI) et le PCF. Ces deux organisations de masse vivent leur apogée dans les années 1950-1960. Elles s'appuient sur

17. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 23 juin 1958.

une forte discipline, un poids important des directions sur la base, un réseau d'œuvres qui crée une contre-société (laïque plus qu'enseignante dans le cas de la FEN). Elles exercent leur hégémonie sur un milieu social spécifique et déclinent toutes les deux après mai 1968. Nous assisterions alors au choc de deux organisations que certains chercheurs ont d'ailleurs qualifiées d'institutions totales¹⁸. Cette notion provient d'Erving Goffmann, qui insiste sur les conséquences de la réclusion¹⁹. Précisons toutefois que la comparaison nous paraît critiquable : la privation de liberté apparaît comme un trait caractéristique de ce concept, alors que l'adhésion au SNI reste libre et que la majorité des instituteurs exercent leur métier dans des villages isolés de leurs collègues et s'avèrent donc perméables à leur environnement²⁰.

Le sort parallèle de la FEN et du PCF peut s'expliquer par le processus d'individuation de la société, l'aspiration à une plus grande autonomie des adhérents. De plus, chacun éprouve de grandes difficultés à remettre en cause les éléments qui fondaient le succès passé. Cette comparaison offre une autre clé de l'hostilité affichée des dirigeants du SNI et de la FEN au PCF. L'affrontement politique qui les oppose aux enseignants communistes proviendrait aussi du caractère global du PCF, qui constituerait un obstacle à l'emprise des autonomes sur l'ensemble du corps enseignant. Le PCF, par son existence même, concurrence la direction du SNI. De surcroît, il conteste ses valeurs, notamment l'idéologie « naturelle » de ce corps : la laïcité, et un certain centralisme républicain, que les communistes affrontent sur la question du bilinguisme en Alsace.

Une relation qui se bloque

Les relations entre les deux courants ressemblent à celles de certains vieux couples : chacun connaît parfaitement l'autre, peut effectuer des prévisions opératoires sur son comportement, en déceler les raisons et implications. On ne s'aime pas, mais la force et le confort de l'habitude, des points communs plus, nombreux qu'on ne pourrait le soupçonner, expliquent qu'un certain respect subsiste. Les disputes mêmes sont attendues, et constituent un registre normal de leurs relations, d'autant que chaque partenaire veille à ne jamais atteindre le point de non-retour, convaincu de son danger. Pourtant, ce couple a fini par divorcer. Comment l'expliquer ?

Les militants observent un code de bonne conduite, évitant les dérapages.

18. Pour le PCF : VERDES-LEROUX Jeannine, *Au service du Parti*, op. cit. ; et pour le SNI : AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps », op. cit.

19. GOFFMANN Erving, *Asiles. Réflexions sur les conditions sociales des maladies mentales*, Paris, Minit, 1968.

20. On peut alors comparer le PCF ou le SNI à l'Église catholique, plus qu'à un couvent, que Goffmann inclut parmi les institutions totales.

Constatons en préalable la validité d'une règle informelle : si le nombre de courants varie entre trois et quatre, les débats internes fondamentaux opposent deux blocs, le courant unitaire et les autres. Un vote symbolise cette bipolarisation : les partisans de FO, la majorité et l'ÉE adoptent la motion Bonissel-Valière au congrès fédéral de 1948, et se présentent sur une liste commune. Le penchant de l'École émancipée pour l'alliance avec la majorité interdit tout rééquilibrage des rapports de force internes, puisque les minorités se combattent.

Dans les années qui suivent l'autonomie de la FEN, la majorité perçoit les dividendes du choix courageux de l'unité dans un contexte de guerre froide. Elle démontre son aptitude à exercer un rôle propre dans le champ politique et social, malgré les pressions de Force ouvrière et de la SFIO. Garante de la pérennité de l'organisation, confrontée à l'offensive unitaire, la majorité en retire une légitimité supplémentaire qui explique ses succès dans les élections internes. De son côté, syndicat-tendance externe d'un autre syndicat, la FEN-CGT souffre de sa dualité, qui rend schizophrènes ses militants.

À partir de 1952, les unitaires passent d'une critique externe du modèle FEN à une critique interne. Ils effectuent deux ans plus tard un sacrifice spectaculaire, par l'abandon de toute structure de tendance et par des gestes concrets de rapprochement, en votant régulièrement pour des motions majoritaires. Mais l'attitude des autonomes correspond un peu à la célèbre formule gauloise : « Malheur aux vaincus ! » Elle n'offre pas la possibilité aux unitaires de se réinsérer dans le modèle FEN, et maintient au contraire intacte la ségrégation instituée par le système des tendances qu'elle vient de mettre en place. La majorité dénigre la métamorphose unitaire, sans tester sa sincérité. Elle estime que l'homogénéité des directions exécutives, instaurée en dépit des réticences des autonomes du SNES et du SNET, constitue désormais une partie intégrante et non négociable du fonctionnement de la FEN. En refusant de prendre au sérieux la nouvelle stratégie des unitaires, les majoritaires leur permettent de se poser en victimes et d'élargir leurs positions. Délivrées de l'hypothèque du refus des principaux aspects du modèle FEN, les listes unitaires progressent régulièrement dès la seconde moitié des années 1950.

Une logique destructrice pour l'unité de la FEN se met en marche dès cette époque, dont l'impact provient de l'ossification des pratiques et représentations syndicales dans un modèle achevé. Dans cette dialectique du refus autonome et des ouvertures unitaires, chaque tentative de rapprochement unitaire entraîne un durcissement de la position majoritaire. En 1952, la proposition de Louis Guilbert d'élaborer des listes et un programme commun à tous les courants de la FEN conforte la majorité dans son entreprise de mise à l'écart des responsables unitaires. En 1954, la disparition de la FEN-CGT et le dépôt des motions Bouches-du-Rhône, qui s'emploient à dissocier l'élection des directions d'avec

la stratégie syndicale, poussent la majorité à modifier les statuts pour lier ces deux questions. La création avec quelques militants autonomes de listes hors tendance aboutit à leur exclusion du courant majoritaire, au risque pour lui de perdre les sections départementales concernées. En 1965, le vote de la motion d'orientation autonome par les unitaires du SNI déclenche une campagne de la majorité, qui soupçonne une manœuvre.

Loin de tenir compte des progrès unitaires et d'infléchir ce refus de tout compromis, les majoritaires réagissent en allant encore plus loin dans ce sens. Ainsi, la perte de la majorité dans le SNES en 1967, au lieu d'offrir l'occasion d'abandonner le principe de l'homogénéité du bureau fédéral, aboutit à une transformation de son rôle. Le bureau fédéral n'émane plus des syndicats nationaux, il devient l'organe d'exécution fédérale d'une ligne syndicale. En retour, ce changement provoque la méfiance des syndiqués du SNES, qui ont le sentiment d'une subordination de la FEN au SNI. Le courant unitaire connaît une vigueur nouvelle parce qu'il apparaît comme plus ouvert et plus souple. Il transforme sa faiblesse initiale (identité un peu floue, fortes contradictions internes) en force à partir du moment où il montre aux syndiqués sa capacité d'adaptation. Devenu un dogme, le système des tendances adopté par la majorité fédérale affaiblit sa position dans les années 1950 et 1960 et suscite l'émergence d'une contre-FEN.

L'antagonisme croissant entre les deux FEN explique la scission de 1992. Ce choc terrible a aussi libéré les énergies, remis en mouvement le syndicalisme enseignant. Les réformistes sont ceux qui ont le plus modifié leurs pratiques, en créant un embryon de confédération (l'UNSA), en rassemblant instituteurs et professeurs dans le Syndicat des enseignants, en interdisant les tendances, etc. Les unitaires ont également innové, en acceptant les conditions posées par l'École émancipée pour les rejoindre dans la FSU (et notamment en renonçant à diriger seuls une fédération dans laquelle ils recueillent pourtant 70 % des voix), et aussi en renouvelant leur image, leur rapport aux syndiqués. Si le succès de la FSU provient de cette nouveauté, il illustre tout autant sa capacité à perpétuer en bonne partie un modèle FEN qu'il critiquait auparavant : syndicats par profession, fédération faible, réduite à arbitrer les conflits entre le SNES et le syndicat des instituteurs SNUI-pp, acceptation des tendances, autonomie, volonté de constituer l'interlocuteur principal du Ministère. On ne pouvait mieux démontrer leur filiation commune et la longévité des traditions du syndicalisme enseignant !

SOURCES

Dépôts publics d'archives

Archives départementales : archives de la section des Bouches-du-Rhône de la FEN

Les archives de la Section des Bouches-du-Rhône de la FEN ont été déposées en 1979 aux

Archives Départementales et classées par celles-ci, sous-série 42 J.

42 J 14 à 42 J 20 : archives de la section départementale FEN proprement dite (1962-1967)

42 J 21 à 42 J 27 : archives de la section départementale SNI

42 J 52 et 42 J 53 : dossier Jean Buisson

42 J 122 à 42 J 124 : action laïque, choix politiques (1955-1967)

42 J 133 à 139 : correspondances du SNI

42 J 175 : archives de la section départementale SNEP (1953 à 1965)

Dépôts privés d'archives

Archives du département d'histoire sociale de la FEN

Ces archives sont maintenant déposées aux Archives nationales du monde du travail, à Roubaix.

Fonds Adrien Lavergne, 1944-1956 (1 BB) : 1 BB 1 à 1 BB 100,

Fonds Georges Lauré, 1956-1966 (2 BB) : 2 BB 1 à 2 BB 108,

Fonds James Marangé 1966 - (3 BB) : 3 BB 77 à 3 BB 95 bis, 3 BB 106, 3 BB 115, 3 BB 120 à 3 BB 122, 3 BB 161

Procès-verbaux sténographiés des congrès de la FEN : congrès de 1947, 1948, 1949, 1954 et 1960 (sans cote).

Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture CGT (FERC-CGT)

Quatre cartons, non cotés, contenant notamment des informations sur les congrès de la FEN-CGT (1949 à 1951), son activité, des procès-verbaux du BF (1948-1953), de la CA (1948-1952) et du secrétariat (janvier 1953 à juin 1953).

Publications

L'Enseignement public, revue mensuelle de la FEN, de 1944 à 1966

L'École libératrice, revue hebdomadaire du SNI : de 1944 à 1966

L'Université syndicaliste, revue mensuelle du SNES : de 1944 à 1960

Bulletin fédéral d'information, bulletin intérieur mensuel de la FEN-CGT : de 1948 à 1954

L'Action syndicaliste universitaire, revue mensuelle de la FEN-CGT : de 1948 à 1954

L'École émancipée, revue bihebdomadaire de la tendance éponyme : de 1944 à 1966

SNI, Bulletin de la section de la Somme : Bibliothèque nationale, 8° JO 1137

SNI, section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel : BN, 8° JO 1136

L'Élan syndicaliste, journal de la section FEN-CGT de la Région Parisienne : de 1948 à 1953
Le Travailleur de l'enseignement technique, revue mensuelle du SNET : consultation de quelques numéros

Bulletin trimestriel du Syndicat unique de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme (section du premier degré, FEN-CGT) : BN, 8°JO 1136 bis, quelques numéros consultés entre 1949 et 1951

L'Université Force ouvrière et Force ouvrière : Archives FEN, 1 BB 93 quelques numéros consultés

Témoignages et interviews

Plusieurs entretiens effectués

Gérard ALAPHILIPPE, ancien secrétaire général du SNES (1981-1984), animateur de la liste B du SNES classique et moderne

Louis ASTRE, ex-secrétaire général du SNET, membre du bureau de la FEN et responsable de la catégorie MI-SE du SNES, autonome

Étienne CAMY-PEYRET, ancien secrétaire général du SNES, animateur de la tendance UASE dans le SNET

André DRUBAY, ancien secrétaire général du SNES, dirigeant de la liste B du SNES classique et moderne

Daniel RENARD, ancien membre du bureau national du SNI, secrétaire de la section FEN de Seine-et-Oise et animateur du SNI en Seine-et-Oise

Un entretien effectué

Marcel BERGE, ancien secrétaire général du *SNEP*, ancien secrétaire général de la FEN Ardèche

Léo FIGUÈRES, ancien responsable de la commission des intellectuels du PCF

Jeanne LÉVY, ancienne militante du SNI

Maurice LOI, ancien responsable de la liste B et membre du bureau national du SNES, dirigeait l'activité des communistes dans l'enseignement secondaire.

Maurice PERCHE, ancien responsable de la commission enseignement du PCF

Jean PETITE, ancien dirigeant de la liste B du SNES et du S3 du Calvados

Eugène PURAVEL, ancien membre du bureau national du SNET, militant unitaire des Bouches-du-Rhône

Jean REYNAUD, ex-trésorier du SNES, ancien secrétaire général de la section départementale FEN des Bouches-du-Rhône et militant du SNET

Alfred SOREL, ancien membre du bureau national du SNI et dirigeant du courant unitaire dans le SNI

Gabriel VIALLE, ancien membre du bureau national du SNI, militant des Bouches-du-Rhône

Bibliographie

La FEN et ses syndicats

FEN

- AUBERT Véronique, BERGOUNIOUX Alain, MARTIN Jean-Paul, MOURIAUX René, *La forteresse enseignante, la Fédération de l'Éducation nationale*, Paris, Fayard, 1985, 364 p.
- BATSCH Laurent, *La FEN au tournant. De l'autonomie à la recomposition : 1947-1987*, Montreuil/Bois, La Brèche, 1987, 175 p.
- BOUËT Louis, *Trente ans de combat, syndicaliste et pacifiste*, Blainville, L'amitié par le livre, 502 p.
- BRUCY Guy, *Histoire de la FEN*, préface d'Antoine Prost, Paris, Belin, 2003, 635 p.
- CHÉRAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, Paris, L'Épi, 1974, 160 p.
- COQ Guy, «L'autonomie est-elle une stratégie?», *Projet*, n° 149, novembre 1980
- COQ Guy, «La FEN, l'école, le syndicalisme», Paris, *Esprit*, juin 1976
- FRAJERMAN Laurent (dir.), *La grève enseignante, en quête d'efficacité*, Paris, Syllepse, 2013, 180 p.
- FRAJERMAN Laurent avec CHANET Jean-François, GIRAULT Jacques et BOSMAN Françoise (dir.), *La Fédération de l'Éducation nationale (1928-1992) : histoire et archives en débat*, Lille, Presses du Septentrion, 2010, 351 p.
- FRAJERMAN Laurent, «Représentation et prise en compte du pluralisme dans le syndicalisme français : l'originalité de la FEN (1944-1968)» in FRAJERMAN Laurent, BOSMAN Françoise, CHANET Jean-François, GIRAULT Jacques (dir.), *La Fédération de l'Éducation nationale (1928-1992) : histoire et archives en débat*, Lille, Presses du Septentrion, 2010, p. 141-151.
- FRAJERMAN Laurent, «L'identité du courant "unitaire" de la Fédération de l'Éducation nationale entre 1944 et 1967 : copie conforme ou contre-modèle?», *Le Mouvement social*, n° 223, avril-juin 2008, p. 55-68.
- FRAJERMAN Laurent, avec NARRITSENS André, «Fédéralisme et démocratie syndicale : l'exemple de la FEN et de la CGT», in MAGNIADAS Jean, MOURIAUX René (dir.), *Le syndicalisme au défi du 21^e siècle*, Paris, Syllepse, 2008, p. 63-77.
- FRAJERMAN Laurent, «Le syndicalisme enseignant français et la grève : normes et normalisation d'une pratique (1948-1959)», *Paedagogica Historica, International Journal of the History of Education*, Gent (Belgique), vol. 44, n° 5, octobre 2008, p. 543-554.
- FRAJERMAN Laurent, «Comment défendre la laïcité scolaire à la Libération ? Les tensions de la FEN» in WEIL Patrick (dir.), *Politiques de la laïcité au 20^e siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 463-480.
- FRAJERMAN Laurent, «La Fédération de l'Éducation nationale face aux enjeux de l'école moyenne sous la 4^e République. Cartographie d'un débat», *Revue française de pédagogie*, n° 159, avril-juin 2007, p. 69-79.

- FRAJERMAN Laurent, « Paradoxes et usages de l'indépendance syndicale. Le cas de la Fédération de l'Éducation nationale sous la 4^e République », *La Pensée*, n° 352, octobre-décembre 2007.
- FRAJERMAN Laurent, « Enseignants "unitaires" et CGT : les prémices d'un divorce », in BRESSOL E, DREYFUS M., HEDDE J., PIGENET M. (dir.), *La CGT dans les années 1950*, Rennes, PUR, 2005, p. 145-156.
- FRAJERMAN Laurent (dir.), ROBERT André, LEMOSSE Michel, TYSSENS Jeffrey, WUNDER Dieter, « Les syndicalismes enseignants devant l'évolution des systèmes éducatifs et des identités professionnelles. Allemagne de l'Ouest, Angleterre, Belgique, France », in PASTURE Patrick, PIGENET Michel, ROBERT Jean-Louis (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale. 1960-1985*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 51-80.
- FRAJERMAN Laurent, « Salariés, fonctionnaires, enseignants, ou professeurs et instituteurs ? Identités collectives et choix revendicatifs du courant « unitaire » de la FEN, 1945-1960 » in GIRAULT J. (dir.), *Les enseignants dans la société française au 20^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 81-96.
- FRAJERMAN Laurent, « Syndicalisation et professionnalisation des associations professionnelles enseignantes entre 1918 et 1960 », in TARTAKOWSKY D., TÉTARD F. (dir.), *Syndicats et associations en France : concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, PUR, 2004, p. 97-106.
- FRAJERMAN Laurent, *L'interaction entre la Fédération de l'Éducation nationale et sa principale minorité, le courant « unitaire », 1944-1959*. thèse NR, Paris I, [Jacques Girault], 2003, 969 p. + annexes
- GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, Paris, La Découverte, 1997, 123 p.
- GIRAULT Jacques, « Les interventions syndicales : l'exemple des syndicats enseignants. Aspects historiques. » Paris, *Cahiers d'histoire de l'institut de recherches marxistes*, n° 51, 1993
- GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française (fin 19^e-20^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 351 p.
- GIRAULT Jacques, « La Fédération de l'Éducation nationale et le fonctionnement par tandances » in *L'unité syndicale en France, 1895-1995, Impasses et chemins*, Paris, Éditions Syllepse, 1996, p. 89-95.
- GUÉRIN Jean-Claude, *La FEN, un syndicat ?*, Paris, CERF, 1973, 95 p.
- HENRY André, *Dame l'école*, Paris, Ramsay, 1977, 221 p.
- MARANGE James, *De Jules Ferry à Ivan Illich*, Paris, Stock, 1976, 297 p.
- MOURIAUX René, *Le syndicalisme enseignant en France*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1996, 126 p.
- OLIVIER-UTARD Françoise (dir.), *Instits, profs et syndicats en Alsace : Contribution à l'histoire du syndicalisme de L'Enseignement public dans l'académie de Strasbourg*, Strasbourg, Almémos/BF Éditions, 2008.
- POUCET Bruno (dir.), *Visages du mouvement enseignant au 20^e siècle. Syndicats et associations*, Villeneuve d'Ascq, Revue du Nord hors série, 2005
- ROBERT A. D., « Le syndicalisme enseignant et son discours (1968-1999) », *Mots* n° 61, décembre 1999, p. 105-122
- ROBERT André, *Le syndicalisme des enseignants*, Paris, La Documentation française/CNDP, 1995, 175 p.
- ROBERT André, *Miroirs du syndicalisme enseignant*, Paris, Syllepse, 2007, 187 p.
- SAPOJNIK Didier, « Novembre 1947-mars 1948 : La Fédération de l'Éducation nationale (FEN) choisit l'autonomie », Paris, *Le Mouvement social*, n° 92, juillet-septembre 1975

SAPOJNIK Didier, *L'autonomie de la Fédération de l'Éducation nationale lors de la scission syndicale de 1947 et son organisation*, maîtrise, Paris 1, [J. Droz], 1972, 164 p.

SKOUTELSKY Rémi, *La FEN et la guerre d'Algérie. Un syndicat à l'épreuve de la décolonisation*, maîtrise, Paris 1, [J. Girault, A. Prost], 1989, 246 p.

SNI

AIGUEPERSE Henri, CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres : le SNI*, Paris, Martinsart, SUDEL, 1990, 376 p.

AIGUEPERSE Henri, *100 ans de syndicalisme*, Paris, Martinsart, 1977, 219 p.

AUBERT Véronique, «Système professionnel et esprit de corps : le rôle du Syndicat national des instituteurs», Paris, *Pouvoirs*, n° 30, 1984

CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI (1947-1960)*, thèse de 3^e cycle, Paris 10, [À. Kriegel], 267 p.

DUMAS Gilbert, *Le syndicalisme des instituteurs du Rhône, de 1945 à 1963*, maîtrise, Lyon 2, 1981.

GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC de 1945 à 1981*, thèse de 3^e cycle, Paris 1, [À. Prost], 1987, 381 p.

GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs. Mémoire politique et action syndicale*, Paris, Le Seuil, 1999, 283 p.

HIRSCH Robert, *la section de la Seine du SNI de 1944 à 1967*, thèse NR, Paris 13, [Jacques Girault], 2003, 735 p.

ROBERT, André D., «Le SNI et le corps des PEGC : du trouble à la conversion ; une recomposition identitaire (1954-1976)» in FRAJERMAN Laurent, *La FEN, Histoire et archives en débat, op. cit.*, p. 123-134.

RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le Syndicat national des instituteurs face aux projets de réforme et réformes de l'enseignement de 1945 à 1969. Essai d'analyse de l'idéologie d'une organisation à projet*, thèse NR, Paris 1, [À. Prost], 1990, 448 p.

RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Histoire de la section de Savoie du SNI, 1945-1982*, maîtrise, Grenoble 2, 1985.

Autres syndicats de la FEN

ATTALI Michaël et CARITEY Benoît (dir), *Le SNEP, une histoire en débat*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2005.

ATTALI Michaël, «L'EPS à l'Éducation nationale. Contribution syndicale au développement d'une discipline scolaire», *Carrefours de l'éducation*, n° 13, janvier-juin 2002, p. 94-110.

ATTALI Michaël, *Le syndicalisme des enseignants d'éducation physique, 1945-1981*, Paris, L'Harmattan, 2004, 345 p.

BERGE Marcel, À nos marques, douze années de luttes pour l'EPS, Paris, SNEP, 1984, 239 p.

COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques de la FEN de 1956 à 1972*, maîtrise, Paris 1, [J. Girault, A. Prost], 1990, 284 p.

DALANÇON Alain, *Histoire du SNES. Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1966-1967*, t. 1, Paris, IRHSES, 2003, 272 p.

MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique : le syndicat national de l'enseignement technique apprentissage autonome*, maîtrise, Paris 1, [J. Girault, A. Prost], 1986, 177 p.

Points de repères, Bulletin bimestriel de l'Institut de recherches historiques sur le syndicalisme dans les enseignements de second degré.

ROBERT A. D., «Culture professionnelle et syndicalisation : le cas des enseignants du second degré», *Le Mouvement social*, n° 87, avril-juin 1999, p. 83-99

SAGNES Jean, « Le syndicalisme dans l'enseignement secondaire depuis l'entre-deux-guerres », p. 87-119 in Jean SAGNES (dir.), *L'enseignement du second degré en France au 20^e siècle*, Béziers, Presses universitaires Perpignan, 1995.

VÉZIERES Guilhem, *Une histoire syndicale de l'éducation physique. 1880-2002. La force du militantisme !*, Paris, Syllepse, 2007.

Aspects particuliers du syndicalisme enseignant

Autour de la FEN

DREYFUS Michel, *Une histoire d'être ensemble. La MGEN, 1946-2006*, Paris, Jacob Duvernet, 2006, 335 p.

DURAND Clément, « La création du mouvement parents d'élèves : la Fédération des conseils de parents d'élèves. », Paris, *Cahiers du centre fédéral*, n° 15, février 1996

FRAJERMAN Laurent, « L'engagement des enseignants. Figures et modalités, 1918-1968 », *Histoire de l'éducation*, n° 117, janvier, p. 57-95.

GIRAULT Jacques, *Pour une école laïque du peuple ! Instituteurs militants de l'entre-deux-guerres en France*. Paris, Publisud, 2009.

HENRY André, *Serviteurs d'idéal*, Paris, L'Instant/Centre fédéral FEN, 1987, t. 1 : *Histoire de la longue marche, des associations, des coopératives, des mutuelles et des syndicats*, 318 p., t. 2 : *Les bâtisseurs*, 377 p.

POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats : l'exemple français*, thèse d'État, Amiens, [Jacques Chevallier], 1987.

SINGER Madeleine « La politique de Paul Vignaux, secrétaire général du SGEN, vis-à-vis de la Ligue de l'enseignement (1948-1956) », Paris, *Le Mouvement social*, n° 169, octobre-décembre 1994.

VERNUS Michel, « Parents d'élèves en marche » : quarante années d'histoire de la *FCPE, 1947-1987*, préface d'Antoine Prost, Romorantin-Lanthenay, Martinsart, 1987, 511 p.

ZONZA Simon-Pierre, *Histoire d'une mutuelle : la Mutuelle Générale de l'Éducation nationale*, thèse de 3^e cycle, Paris 1, [Maurice Agulhon], 1977, 962 p. + annexes

Laïcité et guerre scolaire

BAUBÉROT Jean, *Histoire de la laïcité française*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2000, 127 p.

DEIXONNE Maurice, « Seule la SFIO a su donner au problème laïque sa dimension véritable », Paris, *L'Ours*, n° 125, 1981, p. 11-16

MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, 19^e-20^e siècle*, Paris, Fayard, 1997, 238 p.

ROBERT André, « Les forces syndicales et la loi Debré », in POUCKET Bruno (dir.), *La loi Debré : paradoxes de l'État éducateur ?*, actes du colloque d'Amiens, préface de Jacky Beillerot, Amiens, CRDP de Picardie, 2001, 273 p.

Syndicalisme

Le syndicalisme et la fonction publique

BERGOUNIOUX Alain, « La scission syndicale dans les PTT en 1946 », Paris, *Le Mouvement social*, n° 92, juillet-septembre 1975

LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain, MORDER Robi (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, préface d'Antoine Prost, Paris, Syllepse, coll. « Germe », 2007.

MICHEL Claude, *La CGT et l'enseignement*, Montreuil, Institut CGT d'histoire sociale, 1990, 359 p.

MONTANT Gérard, *Un certain regard... Un demi-siècle d'histoire des enseignants à la CGT*, Montreuil, Institut CGT d'histoire sociale/CCEES CGT, 2008.

- NARRITSENS André, *Le syndicalisme des indirectes (1940-1968)*, Montreuil, Institut CGT d'histoire sociale, 2005, 361 p.
- SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours, l'école de la République*, Paris, Cerf, 1993, 352 p.
- SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide, 1848-1948*, Lille, PUL, 1989, 343 p.
- SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, Paris, PUF, 1989, 224 p.

Syndicalisme confédéré

- ADAM G., « Appartenance syndicale et carrière professionnelle », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, septembre 1983
- ADAM Gérard, « Éléments d'analyse sur les liens entre le PCF et la CGT », Paris, *Revue française de science politique*, juin 1968
- BERGOUNIOUX Alain, « Typologie des rapports syndicats-partis en Europe occidentale », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, 1983
- BEVORT Antoine, « Le syndicalisme français et la logique du recrutement sélectif : le cas de la CFTC/CFDT », Paris, *Le Mouvement social*, n° 169, octobre-décembre 1994
- BRANCIARD Michel, *Syndicats et partis : autonomie ou dépendance*, t. 2 : 1947-1981, Paris, Syros, 1982, 337 p.
- DEZES Marie-Geneviève, « Les relations entre les syndicats et le pouvoir en France. Essai d'analyse d'historique (1880-1980) », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, 1983
- DREYFUS Michel, *Histoire de la CGT*, Bruxelles, Complexe, 1995, 407 p.
- FAVRE P., « Le modèle léniniste d'articulation parti-syndicats-masses, le Parti Communiste Italien et l'unité syndicale », Paris, *Revue française de science politique*, n° 3, juin 1975, p. 433-466
- GEORGI Frank, *L'invention de la CFDT 1957-1970. Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris, L'Atelier/CNRS, 1995, 651 p.
- GIRAULT Jacques, Benoît Frachon, *communiste et syndicaliste*, Paris, Presses de la FNSP, 1989, 364 p.
- LACROIX-RIZ Annie, *La CGT de la Libération à la scission de 1947*, Paris, Éditions sociales, Terrains, 1983, 396 p.
- LEFRANC Georges, *Le mouvement syndical de la Libération aux événements de mai-juin 1968*, Paris, Payot, 1969, 311 p.
- MOURIAUX René, *Les syndicats dans la société française*, Paris, FNSP, 1983, 271 p.
- MOURIAUX René, *Syndicalisme et politique*, Paris, Éditions ouvrières, 1985, 212 p.
- PASTURE Patrick, PIGENET Michel, ROBERT Jean-Louis (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale. 1960-1985*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005,
- PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous ! L'histoire inachevée de l'unité syndicale*, Paris, VO éditions/L'Atelier, 1995, 272 p.
- SEGRESTIN Denis, « L'identité professionnelle dans le syndicalisme français », *Économie et Humanisme*, n° 245, janvier-février 1979, p. 12-26.
- SEGRESTIN Denis, « Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe : pour une sociologie de la CGT », Paris, *Sociologie du travail*, n° 2, 1975, p. 152-176.

L'univers des enseignants

Système scolaire et pédagogie nouvelle

- BARRÉ Michel, *Célestin Freinet, un éducateur pour notre temps*, t. 2, Mouans-Sartoux, PEMF, 1996, 192 p.

- BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *L'école capitaliste en France*, Paris, François Maspero, 1976, 336 p.
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970, 283 p.
- BOUTAN Pierre et SOREL Etya (dir.), *Le plan Langevin-Wallon. Une utopie vivante*, Paris, PUF, 1998, 181 p.
- DONEGANI J.-M., SADOUD M., « La réforme de l'enseignement en France depuis 1945, analyse d'une non-décision », Paris, *Revue française de science politique*, décembre 1976, p. 1125-1166
- DREYFUS François-Georges, « Un groupe de pression en action : les syndicats universitaires devant le projet Billières », Paris, *Revue française de science politique*, avril 1965, p. 213-250
- PROST Antoine, *Éducation, société et politiques*, Paris, Le Seuil, 1992, 232 p.
- PROST Antoine, *L'école et la famille dans une société en mutation (1930-1980)* ; t. 4 de *l'Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, L. H. PARIAS (dir.), Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, 729 p.
- PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1977, 524 p.
- ROBERT André, « Jeux croisés des syndicats d'enseignants face aux réformes et projets de réforme (1944-2000) », in GIRAULT J. (dir.), *Les enseignants dans la société française au 20^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 113-132.
- ROBERT André, « L'institution scolaire d'État au risque de l'éducation nouvelle », Paris, *Cahiers pédagogiques*, n° 395, juin 2001
- ROBERT André, *Système éducatif et réformes (de 1944 à nos jours)*, Paris, Nathan, 1993, 252 p.
- ROBERT André-Désiré, *Trois syndicats d'enseignants face aux réformes scolaires. Positions idéologiques du SNI, du SNES et du SGEN par rapport au système d'Éducation nationale entre 1968 et 1982*, thèse NR, Paris 5, [Viviane Isambert-Jamati], 1989, 508 p.
- SOREL Etya, *Une ambition pour l'école. Le plan Langevin-Wallon*, Paris, Éditions sociales, 1997, 235 p.

Les enseignants : un groupe social

- ALVES-LUDKE H., *Professeurs et instituteurs français devant l'école moyenne*, thèse de 3^e cycle, Nanterre, 1969.
- BERGER Ida, BENJAMIN Roger, *L'univers des instituteurs. Étude sociologique sur les instituteurs et institutrices du département de la Seine*, Paris, Minuit, 1964, 214 p.
- CHANET Jean-François, *L'école républicaine et les petites patries*, préface de Mona Ozouf, Paris, Aubier, 1996, 427 p.
- CHAPOULIE Jean-Michel, *L'école d'État conquiert la France, Deux siècles de politique scolaire*, Rennes, PUR, 2010.
- CHAPOULIE Jean-Michel, *Les professeurs de l'enseignement secondaire : un métier de classe moyenne*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, 1987, 407 p.
- CHAPOULIE Jean-Michel, « La compétence pédagogique des professeurs comme enjeu de conflits », Paris, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, 1979, p. 65-85
- CHAPOULIE Jean-Michel, « Le corps professoral dans la structure de classe », Paris, *Revue française de sociologie*, n° 2, avril-juin 1974
- DELSAUT Yvette, *La place du maître. Une chronique des Écoles normales d'instituteurs*, Paris, L'Harmattan, 1992, 175 p.
- DEMAILLY Lise, « Contribution à une sociologie des pratiques pédagogiques », Paris, *Revue française de sociologie*, vol. XXV, 1985

- DESBROUSSES Hélène, *Instituteurs et professeurs : matériaux pour l'analyse d'un groupe social*, Roubaix, Edirès, 1983, 468 p.
- FERRIER Jean, *Les inspecteurs des écoles primaires, 1835-1995*, préface d'Antoine Prost, Paris, L'Harmattan, 1997, 965 p.
- ISAMBERT-JAMATI Viviane, « Les primaires, ces incapables prétentieux », *Revue française de pédagogie*, n° 73, octobre-novembre-décembre 1985, p. 57-65
- LAPRÉVOTE Gilles, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres : les écoles normales primaires en France, 1789-1979*, Lyon, PUL, 1984, 250 p.
- LUC Jean-Noël, BARBÉ Alain, *Des normaliens. Histoire de l'École normale supérieure de Saint-Cloud*, Presses de la FNSP, 1982, 325 p.
- OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1992, 373 p.
- VERNEUIL Yves, *Les agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005.
- VINCENT Gérard, *Les professeurs du second degré, contribution à l'étude du corps enseignant*, Paris, Presses de la FNSP, 1967, 307 p.

Aspects politiques

Parti communiste français

- CAUTE David, *Le communisme et les intellectuels français. 1914-1966*, Paris, Gallimard, 1967, 474 p.
- COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 1995, 439 p.
- DREYFUS Michel, GROppo Bruno, INGERFLOM Claudio, LEW Roland, PENNETIER Claude, PUDAL Bernard, WOLIKOW Serge (dir.), *Le siècle des communismes*, Paris, L'Atelier, 2000, 542 p.
- GIRAULT Jacques, « Le communisme et les enseignants en France (années 1920-début des années 1960) » in GIRAULT Jacques (dir.), *Des communistes en France (années 1920-années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 525 p.
- GROppo Bruno, « Le problème des oppositions internes dans les partis communistes des années vingt, la formation d'un modèle politique », *Communisme*, n° 5, 1984
- HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI de 1945 à 1967 », p. 241-260 in GIRAULT Jacques (dir.), *Des communistes en France (années 1920-années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 525 p.
- KRIEDEL Annie, *Les communistes français, essai d'ethnographie politique*, Paris, Le Seuil, 1968, 319 p.
- MARTELLI Roger, « 1936-1973. La démarche communiste », *Cahiers d'histoire de l'Institut Maurice Thorez*, n° 3, avril-mai 1973
- PENNETIER Claude, PUDAL Bernard, « La "vérification" (l'encadrement biographique communiste dans l'entre-deux-guerres) », Paris, *Genèses*, n° 23, juin 1996.
- PENNETIER Claude, PUDAL Bernard, « La certification scolaire communiste dans les années trente », *Politix*, n° 35, 1996.
- PUDAL Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, presses de la FNSP, 1989, 329 p.
- PUDAL Bernard, « Le Parti communiste français et la question scolaire (1928-1939) », communication au colloque *Classes populaires et pédagogie*, Rouen, 1985.
- ROCHE Pierre, *Les Instituteurs communistes à l'école du Parti (1949-1954)*, thèse de 3^e cycle, Rouen, [Jacques Testanière], 1988, 303 p.
- ROCHE Pierre, VARGAS Yves, *Telles luttes, telle école, le PCF et l'école*, Paris, François Maspero, 1979, 131 p.

SIRINELLI Jean-François, «Les Normaliens de la rue d'Ulm après 1945 : une génération communiste ?», Paris, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, décembre 1986, p. 569-588

Les intellectuels et la politique

GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique*, Paris, PUF, 1976, 162 p.

LAVAU et autres, *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la FNSP, 1983, 389 p.

ORY Pascal, SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France, de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Colin, 1987, 263 p.

RACINE Nicole, TREBITSCH Michel et autres, «Intellectuels engagés d'une guerre à l'autre», *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, n° 26, mars 1994, 274 p.

SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle. Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 1988, 721 p.

Social-démocratie

BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir, Le Parti socialiste français 1905-1992*, Paris, Fayard, 1992, 552 p.

BERGOUNIOUX Alain, MANIN Bernard, *La social-démocratie ou le compromis*, Paris, PUF, 1979, 215 p.

GIRAULT Jacques et GEORGI Frank, «Syndicalisme et socialisme : jalons pour une étude de la place des relations avec le syndicalisme dans l'implantation du socialisme», p. 209-226 in GIRAULT Jacques (dir.), *L'implantation du socialisme en France au 20^e siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 369 p.

GIRAULT Jacques, «La SFIO et le monde enseignant», in BERSTEIN Serge, CEPEDÉ Frédéric, MORIN Gilles, PROST Antoine (dir.), *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.

MENCHERINI Robert, «Parti socialiste et syndicalisme à Marseille de la Libération au début des années 1950», p. 227-236 in GIRAULT Jacques (dir.), *L'implantation du socialisme en France au 20^e siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 369 p.

MORIN Gilles, «Le Parti socialiste SFIO et les associations, 1944-1969», p. 359-377 in ANDRIEU Claire, LE BEGUEC Gilles, TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 723 p.

MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA. Histoire d'un courant socialiste (1954-1960)*, nouvelle thèse, [À. Prost], Paris 1, 1991, 705 p.

QUILLIOT Roger, *La SFIO et l'exercice du pouvoir, 1944-1958*, Paris, Fayard, 1972, 837 p.

SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, 335 p.

WILLARD Claude, *Socialisme et communisme français*, Paris, Prisme, 1978, 200 p.

Origines du courant unitaire

BERNARD François, BOUËT Louis, DOMMANGET Maurice et SERRET Gilbert, *Syndicalisme dans l'enseignement. Histoire de la Fédération de l'enseignement des originaires à l'unification de 1935*, introduction et notes de Pierre BROUË, 3 tomes, IEP de Grenoble, 1969, 916 p.

DELANOUE Paul, *Les enseignants. La lutte syndicale du Front populaire à la Libération*, Paris, Éditions sociales, 1973, 414 p.

FLAMMAND Thierry, *L'École émancipée : une contre-culture de la belle époque*, Treignac, Les Monédières, 1982, 395 p.

- FRAJERMAN Laurent, « Le rôle de l'Internationale des travailleurs de l'enseignement dans l'émergence de l'identité communiste enseignante en France (1919-1932) », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, n° 85, 2002, p. 111-126.
- FRAJERMAN Laurent, *L'Internationale des travailleurs de l'enseignement et son activité en France, 1919-1932*, maîtrise, Paris 4, [F. Mayeur], 1992, 275 p.
- LE BARS Loïc, *La Fédération unitaire de l'enseignement (1919-1935)*, Paris, Syllepse, 2005, 556 p.
- MARTIN Roger, *Idéologie et action syndicale, les instituteurs de l'entre-deux-guerres*, Lyon, PUL, 1982, 448 p.
- RIGLET Marc « L'École et la Révolution. Aspects du discours révolutionnaire sur l'école pendant l'entre-deux-guerres », *Revue française de science politique*, juin 1978, p. 488 à 508.
- SOHN Anne-Marie, *Féminisme et syndicalisme. Les institutrices de la Fédération unitaire de l'enseignement de 1919 à 1935*; thèse de 3^e cycle, Paris 10, [Å. Kriegel], 417 p.